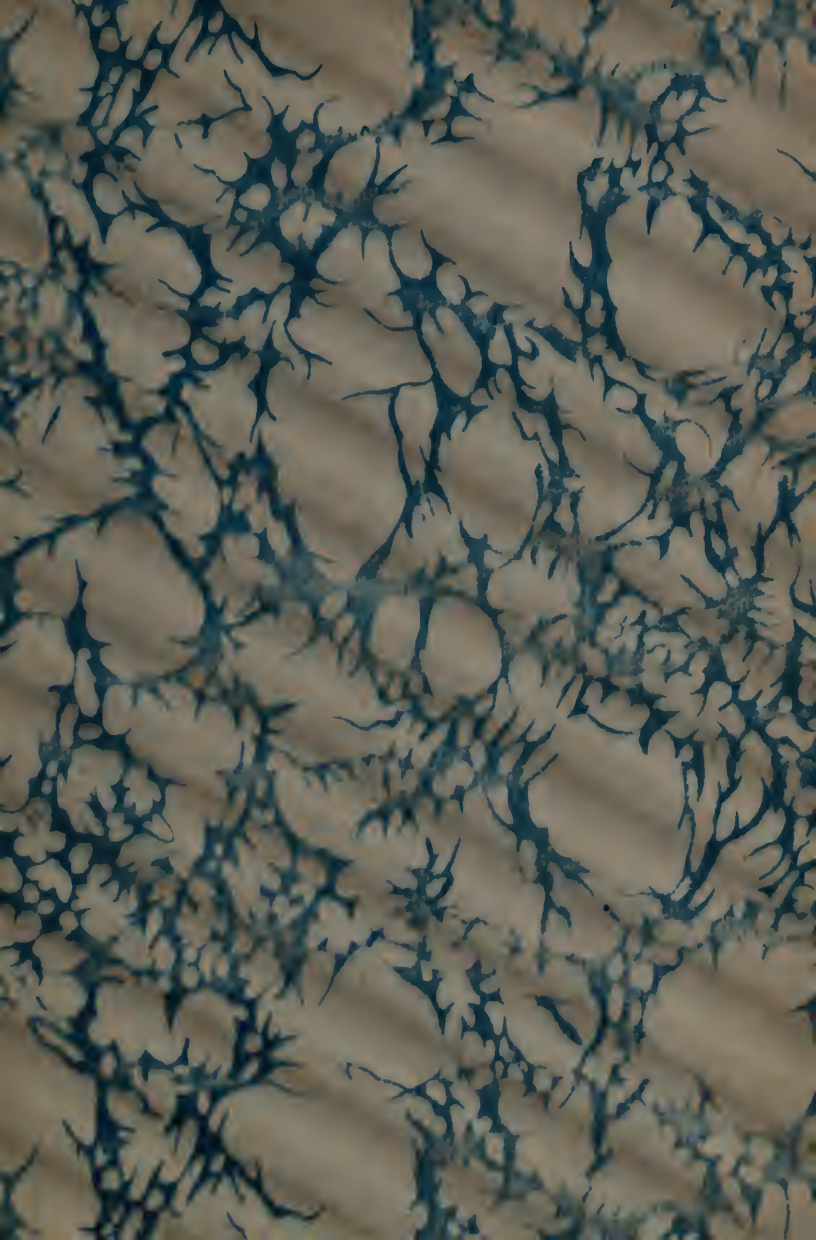

Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

CINQUIÈME ANNÉE

1903

TOME I

(Janvier-Avril)

de l'Année

TOME IX

de la Collection

125-329

PARIS

10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VI^e^)

1903

SOCIALISME OU ÉTATISME ?

Il n'y a pas à se le dissimuler : la liberté est, aujourd'hui, gravement menacée ; nous assistons à un réveil extraordinaire de l'esprit du XVIII[e] siècle, et comme, parmi les socialistes, beaucoup plus se réclament de cet esprit que du marxisme, si différent et si nouveau, il ne faut pas s'étonner outre mesure si, eux aussi, ils renchérissent encore sur la politique jacobine des radicaux.

L'esprit du XVIII[e] siècle est un esprit étroit, unilatéral, qui prend si exactement le contrepied de l'esprit chrétien qu'il aboutit à des erreurs sociales analogues. A la théocratie catholique se substituerait une théocratie laïque, rationaliste ; à la caste pensante des clercs, celle des Intellectuels ; et la liberté, assimilée à la raison, se trouverait réalisée, puisque la Raison gouvernerait, éclairée et tolérante... pour tout ce qui n'est pas l'erreur ! C'est toujours le même sophisme : on définit la liberté le pouvoir de faire le bien tel que le conçoivent ici les clercs, là les Intellectuels ; et, comme cette liberté-là, évidemment, est laissée libre, on s'écrie triomphalement : Vous voyez bien, nous sommes des libéraux, les seuls vrais libéraux même ! Qui donc peut se plaindre ? Des grincheux, des métaphysiciens, des chercheurs d'absolu, des gens incapables de vivre en société, puisque la Société, en définitive, implique nécessairement la limitation réciproque des libertés (en effet, il y a, d'une part, la liberté illimitée des chefs qui fixe des limites à la liberté sagement réglée des autres) et que la politique, adaptation réaliste de l'Idéal au réel, n'est pas praticable sans opportunisme, sans transactions, sans

« l'union, au plus intime sens, de la pensée et de la force (1) ». En effet, dès qu'on pose un principe abstrait, en dehors et au-dessus du réel, c'est à cela qu'on doit aboutir ; l'adaptation ne se fait pas sans déchet, et les résistances du réel appellent l'emploi de la Force, venant heureusement au secours de la Pensée, impuissante et débordée. Les Intellectuels traitent les autres, ceux qui ne pensent pas comme eux, de métaphysiciens ; mais ce sont eux, les métaphysiciens, et de la pire espèce ; car, à l'instar de l'Église, qu'ils combattent, mais qu'ils imitent, ils partent d'un principe abstrait, le Droit naturel, et ils sont obligés, pour le mettre en pratique, de recourir au despotisme de l'État.

Voici comme l'on raisonne : tous les hommes, par droit naturel, ont droit à la liberté intellectuelle ; or, dans la réalité, une puissance s'oppose à la mise en pratique de ce principe abstrait, c'est l'Église ; il faut donc éliminer l'Église ; l'État, qui est nous tous, car nous sommes en Démocratie, se chargera de donner un corps à la liberté intellectuelle de tous les citoyens. C'est simple, c'est clair, c'est logique ; seulement, on oublie que l'État, en dépit de ses allures démocratiques, ç'a été et ce sera toujours le gouvernement d'une classe, caste, coterie ou faction, et que charger cette classe, caste, coterie ou faction du soin de réaliser notre liberté, cela revient à nous replacer sous un joug analogue à celui de l'Église, car cette classe, caste, coterie ou faction ne nous laissera de liberté que la mesure convenable à sa conception de la liberté ; elle voudra notre liberté, comme l'Église notre salut, malgré nous, pour

(1) Voir les *Cahiers de la Quinzaine*, quatrième cahier de la quatrième série, article cité de M. Henry Bérenger.

notre bien, en dépit de nos résistances subjectives et anarchistes ; et si le salut, pour l'Église, consiste à croire ce qu'elle catéchise, la liberté, pour nos Intellectuels, consiste à croire ce qu'ils formulent : il n'y aurait de changé que la forme de servitude. De même, pour la liberté du travail (et il faut remarquer qu'on rapproche toujours la liberté de l'enseignement de la liberté du travail, et qu'on dit : mais pourquoi donc, nous socialistes, qui rejetons celle-ci, admettrions-nous celle-là ?) Voici comme l'on raisonne encore : tous les hommes, par droit naturel, ont le droit de vivre et de travailler ; or, dans la réalité, le capitalisme, qui accapare le capital matériel, comme l'Église accaparait le capital spirituel, s'oppose à la mise en pratique de ce droit ; il faut donc supprimer le capitalisme ; et la *vraie* liberté du travail verra le jour comme, l'Église éliminée, verra le jour la *vraie* liberté de l'enseignement. C'est simple, c'est logique, cela s'impose ; seulement on oublie un petit point ; remplacer le capitalisme par l'État patron, substituer à une pluralité de patrons individuels un patron collectif unique, ne résoud nullement la question, et les ouvriers ne seraient guère plus libres, sans doute, dans l'unique atelier gouvernemental, si démocratique qu'on pourra l'imaginer, que dans les multiples ateliers privés actuels, sans compter que, l'État étant mauvais industriel, il y aurait risque d'appauvrissement général : que deviendrait cette belle liberté, définie par nos Intellectuels *le pouvoir sur les choses ?*

Nous saisissons sur le vif le vice de tous ces raisonnements : on veut *décréter* la liberté intellectuelle comme la liberté du travail ; mais on oublie que la liberté, loin de pouvoir se décréter, est un bien qu'on est obligé de conquérir et de mériter. On devient libre intellectuellement, si l'on fait des efforts pour l'être ;

on est digne de la liberté, si on sait la conquérir et la conserver ; octroyer aux ouvriers une liberté dont ils ne sauraient que faire, et que, faute de savoir mettre en usage, ils ne tarderaient pas à abdiquer entre les mains de nouveaux maîtres, ne résoud pas le problème social. Pour que les ouvriers s'affranchissent de la tutelle *extérieure* capitaliste, il faut qu'eux-mêmes soient affranchis *intérieurement* et qu'ils soient capables de diriger l'atelier sans le secours des capitalistes ; il faut qu'ils deviennent des hommes libres, maîtres d'eux-mêmes, sachant se donner une loi et l'observer rigoureusement ; il faut qu'ils deviennent des producteurs sérieux, aimant leur travail et sachant en accepter librement la discipline nécessaire. Il y a là toute une éducation de la liberté que les travailleurs doivent se donner, s'ils veulent débarrasser l'atelier de la « tyrannie » patronale ; il n'y a aucune puissance extérieure au monde, il n'y a pas d'État qui puisse les en dispenser ; et ils seront libres dans l'atelier, dans la mesure où ils seront capables de se gouverner eux-mêmes en hommes libres. Le socialisme, du moins le socialisme marxiste, ne veut pas octroyer des droits dont les ouvriers ne sauraient supporter la charge ; il ne veut pas donner à l'État la mission d'affranchir la classe ouvrière, de réaliser sa liberté ; mais il dit aux ouvriers : « Émancipez-vous vous-mêmes, conquérez vos droits à force d'énergie, de courage, de dignité ; élevez-vous *techniquement* et *moralement*, et vous rendrez les capitalistes inutiles ; jusque-là, ils seront nécessaires ; ils rempliront un rôle indispensable ; et il n'y a pas de droit naturel, il n'y a pas de principes abstraits qui tiennent devant la nécessité impérieuse de vivre et d'assurer la production. »

Voilà ce que dit le marxisme ; son idéal n'est pas

de substituer à une pluralité de patrons individuels, laissant encore, par leur pluralité même, quelque jeu à la liberté, un patron collectif unique qui, par son unité même, aurait la démangeaison de supprimer toute liberté ; il veut une révolution bien plus profonde et bien plus essentielle : débarrasser l'atelier de toute tutelle, capitaliste ou administrative, pour l'abandonner à la gestion autonome des ouvriers librement associés. Les socialistes intellectuels se contentent, eux, de rêver une *transplantation mécanique* des ouvriers et des hommes des multiples ateliers privés dans l'Unique Atelier Gouvernemental, des multiples écoles libres dans l'Unique École Publique ; là, on est opprimé ; ici, on ne le sera plus : pourquoi ? C'est qu'ils auront substitué, à l'Atelier comme à l'École, leur domination à celle du clergé et des capitalistes ; et, sans doute, dans leur grand amour de la solidarité, de la justice et de la liberté, ils ne sauraient se servir de cette domination que pour se rendre inutiles à bref délai ! leur *despopotisme éclairé* serait de courte durée ; leur tutelle, provisoire, uniquement soucieuse de nous élever, nous, pupilles, à la liberté prochaine ! Et parce que nous demeurons sceptiques devant une si belle perspective, devant la promesse merveilleuse de cette dictature abdiquant elle-même, on nous accuse d'avoir un mauvais esprit, un méchant caractère, un amour de l'absolu qui touche à la niaiserie ou au ridicule !

« Toute la liberté dans et par le monopole ! », a déclaré l'un d'eux. Il y a dans cette formule, à côté d'un petit grain de vérité, une immense erreur. Il faut bien s'entendre, en effet, sur le degré et sur le genre d'unification qui est possible et désirable. Quand la Révolution a unifié le système des poids et mesures, comme lorsqu'elle a unifié le système du droit et subs-

titué à la bigarrure féodale l'unité du Code civil, elle a accompli un genre d'unification qui, loin d'être nuisible à la liberté, n'a fait au contraire que la servir : sur le terrain juridique aplani, débroussaillé, égalisé, la concurrence industrielle et commerciale a pu se déployer à l'aise, illimitée, libre de toute entrave. Peut-on pousser l'analogie plus loin et dire : de même que pour la justice on a égalisé le terrain et permis un franc essor aux libertés concurrentes, de même faisons pour l'enseignement ; supprimons l'enseignement congréganiste, comme on a supprimé les juridictions ecclésiastiques ; créons l'enseignement *service public*, comme la justice ; faisons dire le vrai aux magistrats de la Raison institués par l'État, comme les magistrats des tribunaux disent le Juste. Quand l'enseignement congréganiste aura disparu, quand l'unité sera réalisée, la liberté pourra se déployer à l'aise sur le terrain des méthodes, des expérimentations pédagogiques, des idées ; l'État n'est point oppresseur par essence, ni jaloux de toute initiative ; il n'est rien, l'État, qu'un milieu neutre, une sorte d'atmosphère juridique égale, où peuvent respirer les poumons les plus divers ; ce serait un genre d'unification tout à fait analogue à celui du Code et du système des poids et mesures réalisé par la Révolution.

On voit le thème. Il peut paraître séduisant ; il a une apparence de vérité qui tout d'abord retient, mais qui bientôt inquiète, met mal à l'aise. On pressent un de ces sophismes, plus monstrueux encore que subtils, qu'on ne sait pas démasquer sur-le-champ, qu'on ne fait que flairer et qui vous agacent. Il faut pourtant le percer à jour, en étaler tout le vice intime. O fallacieuse analogie, triomphe et piège des esprits faux et brillants ! Passer du domaine de l'économie et du droit, qui est le

domaine de l'action pratique, le domaine des intérêts, au domaine de l'activité spirituelle, dont l'enseignement est une partie considérable : conclure de l'un à l'autre, les assimiler sans coup férir, lestement, par prouesse dialectique, quelle admirable chose !

Mais la commune mesure spirituelle, où la trouver ? Où le mètre, en matière de doctrine, et qui le détiendra ? quelle armoire mystérieuse et sacrée ? Sans doute, ce sera le dogme de la liberté. On pose en principe que, seule, la liberté peut être enseignée ; que, seuls, les esprits laïques peuvent être éducateurs ; que quiconque, par conséquent, a abdiqué sa liberté intellectuelle entre les mains d'une autorité extérieure, ne peut former les esprits ; que tous ceux qui ont renoncé au monde ne peuvent enseigner le monde. Mais qui ne voit le sophisme d'une pareille thèse ?

Comme le dit très bien M. Lucien Le Foyer (1), la liberté ne saurait devenir un dogme ; elle implique la liberté de sa négation ; on doit être libre de ne pas croire au libre examen ; le libre examen doit lui-même être soumis au libre examen. On peut donc enseigner la non-liberté ; la conception sociale libérale n'est pas plus une vérité-tabou que la conception sociale autoritaire ou que n'importe quelle autre conception. Il doit être permis de rêver une restauration de n'importe quel régime. Sans doute l'État a pour premier devoir de défendre la liberté de penser, mais qu'est-ce que cela implique ? Cela implique que, dans l'ordre de l'action, — je dis dans l'ordre de l'action, non dans l'ordre de la pensée, — il ne doit laisser aucune doctrine opprimer *en fait* une autre doctrine, ni personne contraindre personne à adopter *en fait* telle ou telle opinion.

---

(1) *La Liberté de l'Enseignement* (Giard et Brière, Paris).

Voilà ce que cela signifie ; la loi est athée ; cela veut dire qu'elle ne fait aucune acception de croyances, pas plus que de personnes ; cela veut dire qu'à ses yeux, catholiques, protestants, libres-penseurs sont égaux, et que la force publique ne se met au service d'aucune doctrine. L'ordre de l'action comporte une nécessité inconnue à l'ordre de la pensée, royaume où la liberté est souveraine. L'État, gardien des libertés pratiques, n'a rien à voir aux libertés intellectuelles ; neutre et impartial, il doit assister, impassible, aux luttes des doctrines sans élever aucune d'elles, même la liberté, à la hauteur d'une vérité intangible.

On dira peut-être : mais l'enseignement, surtout le primaire et le secondaire, touche de plus près à l'action qu'à la pensée ; être maître d'une partie de la jeunesse, d'une fraction importante du pays, par l'enseignement, c'est se mettre en état de passer un jour de l'ordre de la pensée à celui de l'action, pour imposer par la force ce qui n'est aujourd'hui que théorie ; et l'État, qui manque à proscrire un pareil enseignement, manque à son devoir essentiel ; il fait preuve tout au moins d'une imprévoyance étrangement coupable. Ce raisonnement a le grand tort de prouver trop pour prouver assez ; il est d'une application dangereuse par son extensibilité même. On pourrait le tourner aussi bien contre la liberté de la presse, contre la liberté d'association et de réunion, contre n'importe quelle liberté ; car toutes permettent, si l'on veut aller au fond des choses, étant donnée l'inégalité intellectuelle des hommes, à une partie du public, à des « meneurs », de confisquer la liberté de foules déterminées. Le socialisme tend à se rendre maître de la classe ouvrière par son enseignement ; la bourgeoisie pourrait prétendre qu'il confisque la liberté ouvrière, et cela d'autant plus

qu'elle voit volontiers dans les ouvriers *des mineurs*. D'ailleurs, l'argument est quotidiennement invoqué contre la « tyrannie syndicale ». Au fond, c'est toujours la même conception abstraite et métaphysique : tous les individus sont conçus comme doués d'une liberté égale ; ce sont des *atomes psychologiques* également libres et doués des mêmes droits naturels. On constate qu'en fait, de toutes ces libertés égales, les unes sont énergiques, puissantes, et se constituent en centres d'attraction, tels des aimants, pour les autres, plus faibles, plus inconsistantes, allant là où est la force, l'initiative, l'effort créateur ; c'est là un fait naturel, mais, comme il est en contradiction avec la conception de libertés symétriquement et mathématiquement égales, on veut le réduire ; on veut retrécir le champ d'action de ces libertés trop débordantes pour les noyer dans le cercle d'action commune de l'État soi-disant neutre ; on veut réaliser, sous couvert d'égalité, un nivellement brutal, rabaisser les sommets trop superbes, qui portent ombrage aux collines humbles et douces. Ce serait, en effet, bien commode pour la caste de nos Intellectuels : ils règneraient sans conteste, la pétrissant à leur guise, au nom de l'État impersonnel, sur la médiocrité universelle. L'État serait ce milieu, cette plaine immense, au-dessus de laquelle flotterait l'Idée de nos Intellectuels, tel l'esprit de Dieu sur les eaux. Oui, c'est bien cela : il y a des noyaux d'action positifs, des libertés réelles, autour desquelles se groupent et gravitent des libertés plus faibles ; cela existe ; ce sont des centres d'initiative certaine, bonne ou mauvaise, la vie ayant pour mérite de corriger la vie ; il est vrai, ces énergies trop puissantes oppriment, et la liberté des faibles s'évanouit dans celle des forts. Il faut remédier à cela. Comment ?

Il y a la solution marxiste et la solution étatiste. Le marxisme dit aux faibles : organisez-vous, unissez-vous, émancipez-vous par vous-mêmes ; devenez à votre tour, par votre mérite, par votre idéal supérieur, la nouvelle élite, la classe dirigeante nouvelle. Il ne fait ainsi appel à aucune force extérieure ; il ne veut mettre en jeu que les qualités d'énergie et de responsabilité des classes ouvrières. L'étatisme, au contraire, trop superbe pour voir autre chose dans le prolétariat qu'une masse inorganique, faible par nature, veut le prendre sous sa haute protection, assurer son bonheur, l'élever à une soi-disant liberté, au nom d'un idéal éthique ou scientifique,dont les Intellectuels seuls ont la révélation. Et le résultat le plus clair serait la destruction des libertés et des énergies existantes comme des énergies et des libertés virtuelles dans la vague liberté universelle qui, en réalité, serait l'asservissement de tous à la caste nouvelle.

Mais, dira-t-on, vous êtes donc pour le *laisser-faire, laisser-passer?* votre libéralisme ressemble étrangement au libéralisme bourgeois ! C'est la lutte pour la vie du darwinisme que vous préconisez : quel singulier socialisme ! Prévenons donc toute équivoque, dissipons les malentendus. La conception libérale bourgeoise est, elle aussi, une conception abstraite. Elle envisage les individus à l'état d'isolement ; l'idée sociale bourgeoise est celle d'un atomisme absolu. Dans une grève, par exemple, la bourgeoisie prétend que la volonté d'un seul ouvrier qui veut continuer le travail est égale à la volonté de tous les autres qui veulent le cesser; et, pour la protection du droit de ce seul ouvrier, elle mobilise l'armée, elle met en branle toute la police sociale, toutes les autorités. La classe ouvrière, au contraire, considère l'ouvrier qui, malgré le vœu de ses camarades, continue

à travailler, comme un traître ; elle a conscience de son unité profonde ; elle s'envisage, dans sa collectivité, comme ayant un droit réel sur l'atelier où elle travaille ; et c'est en tant que collectivité qu'elle prétend traiter avec le patronat.

Il y a là une idée nouvelle, une conception originale du droit qui, chaque jour, gagne du terrain et s'impose à des observateurs sociaux comme MM. Paul de Rousiers et Paul Bureau. Le syndicat est tout ensemble une société de résistance et une société d'aide mutuelle ; résultat d'une libre sélection, organisme volontaire, il prétend lier en un faisceau compact toutes les volontés ouvrières ; il est le gouvernement de la masse par les capables, les meilleurs, l'élite ouvrière, et le droit de l'ouvrier inorganisé, qui ne sait pas, par ignorance, inertie ou imprévoyance, s'élever au dessus de son égoïsme individuel pour embrasser et défendre l'intérêt commun, ne tient pas, est nul devant le droit supérieur des syndiqués, de ceux qui ont l'énergie, l'intelligence, l'audace, de prendre en mains la cause de la collectivité ouvrière. Telle est l'idée prolétarienne : c'est la lutte pour la vie, corrigée par l'union pour la vie ; et cette idée correspond à la constitution même de la grande industrie, où la nature des choses est telle que l'atelier doit nécessairement être considéré comme la propriété indivise d'une collectivité. En partant de la conception libérale bourgeoise, il est difficile de saisir une telle idée ; elle est propre à la classe ouvrière ; elle s'est imposée à Proudhon lui-même, qui, si peu disposé à voir, en général, dans l'association *une force économique*, en reconnaît pour la grande industrie la nécessité et la bienfaisance (1).

(1) Proudhon, *Idée générale de la Révolution*. VI[e] étude, p. 26 et suivantes.

Le libéralisme bourgeois est un libéralisme abstrait, *infra-social*, un libéralisme d'état de nature ; le libéralisme ouvrier, un libéralisme social, organisateur, comme a dit fort justement Bernstein. C'est un libéralisme ; car, à la différence de la corporation d'ancien régime, le syndicat repose sur une sélection volontaire et libre ; et c'est un libéralisme organisateur, car, loin de reconnaître une sorte d'égalité abstraite des ouvriers les uns par rapport aux autres, il subordonne le subjectivisme indolent des *moins capables* à l'objectivisme impersonnel de la compagnie ouvrière, maîtresse de l'atelier collectif. Et l'on comprend si peu le caractère original de cette conception prolétarienne que l'on voudrait rendre le syndicat obligatoire (1), autrement dit, lui enlever toute sa valeur socialiste, ainsi que Sorel l'a fait remarquer avec tant de justesse. Ce qui prouve une fois de plus avec quelle peine la bourgeoisie, même passée au socialisme, comprend le véritable sens du mouvement ouvrier. La bourgeoisie, à proprement parler, n'a pas *d'idée sociale ;* le régime social bourgeois, c'est l'anarchie pure et simple: il n'y a plus de cité ; le caractère social des actes n'apparaît plus ; aucun principe supérieur et idéal ne vient tirer les individus hors du cercle étroit de leur vision égoïste. C'est que l'Idée sociale ne peut guère revêtir que deux formes ; elle est *militaire* ou *ouvrière* ; elle ne peut être bourgeoise. La Cité antique fut une Cité héroïque, dont toutes les institutions gravitaient autour de la Guerre, source et principe de toute vertu ; elle s'est dissoute le jour où l'idéal héroïque et guerrier

(1) Nous visons seulement cette conception du *Syndicat obligatoire* qui voudrait englober *de force* tous les ouvriers, les inconscients comme les conscients.

a fléchi. Aujourd'hui, c'est autour des institutions du Travail, comme ciment, que doit se réédifier la Cité moderne ; ce sont les exigences du Travail qui doivent faire refleurir au cœur des hommes cet héroïsme dont l'Antiquité nous a offert les premiers exemplaires admirables. Mais c'est là une révolution profonde, et qui n'est encore que virtuelle ; et l'on comprend qu'entre *l'idéal guerrier* sur son déclin et *l'idéal ouvrier* encore en gestation, la société soit si désemparée ; on s'explique la force encore prodigieuse du nationalisme. N'aura-t-il pas sa raison d'être, et comme sa légitimité, tant que le prolétariat n'aura pas fait descendre son Idée sociale en de vivantes institutions et que l'armée, symbole visible et éclatant, incarnera la Cité ?

Cependant, dans ce long intervalle, qui va de la dissolution antique à l'Ère nouvelle, l'Idée sociale n'a pu rester à l'état de pur souvenir ou de simple espérance, et comme veuve ; et c'est l'État, sous la forme césarienne, monarchique, démocratique, qui l'a tour à tour épousée ; lui seul a pu redonner à cette poussière d'individus qu'était devenue la cité, une unité au moins extérieure et apparente. C'est ce qui explique son prestige, sa puissance mystique ; c'est ce qui engendre, si permanentes et toujours si vivaces, les illusions étatistes et ce mysticisme gouvernemental dont *le surnaturel démocratique* n'est que la dernière forme. Dans le vide social, il a incarné l'Unité, la Cohésion, la Communion. Ceux que l'anarchie bourgeoise écœure, et pour qui l'Idée sociale ouvrière reste encore obscure, ne voient de salut que dans le socialisme d'État; et, pour beaucoup, socialisme ne saurait signifier autre chose qu'étatisme. C'est bien ainsi que M. Faguet, par exemple, ne cesse de l'envisager, et, dans le dernier livre

— *Le Libéralisme* — qu'il vient de publier, il voit dans le socialisme une forme extrême de la monarchie.

Il faut avouer que la conduite actuelle de beaucoup de socialistes prête à une si singulière interprétation. Direction unitaire de l'enseignement, direction unitaire de la production, le corps et l'esprit tout entiers entre les mains de l'État, c'est bien là de la monarchie ; l'École et l'Atelier gouvernementalisés, déclarés *choses d'État*, comme autrefois tout était *chose royale*, y compris la manufacture, c'est bien là de l'Ancien Régime. On dira : mais nous sommes une démocratie ; cela seul change tout ; comment rapprocher une démocratie de la monarchie ? Il est facile de répondre, histoire en mains, que le dogme de la souveraineté nationale n'est que *du droit divin retourné ;* que toutes les formes démocratiques du monde, aussi parfaites qu'on voudra bien les imaginer, touchent aussi peu que rien au fond des choses. N'a-t-on pas été voir dans les sociétés anonymes de la démocratie industrielle ? Dérision ! Jamais le contrôle des actionnaires, qu'on le décore ou non du vocable pompeux de démocratique, n'a pu être sérieux ; et les assemblées générales annuelles ressemblent étrangement à ces fameuses Assemblées turques, dont le rôle se bornait à dire : Oui, seigneur ! Il n'en peut être autrement. Pour contrôler, il faut connaître à fond la marche de l'entreprise, des affaires, l'état du marché ; en fait de pratique industrielle, on ne saurait s'en tirer avec de belles phrases. Tous les contrôles démocratiques, au fond, en sont là : ils sont *à priori* impuissants. En réalité, ou l'on aurait une administration scientifique, et l'on connaît la routine et même l'ignorance des grandes corporations savantes ; ou l'on tomberait dans le gâchis du parlementarisme industriel, et ce

serait la ruine à brève échéance. Torpeur ou gâchis, telle serait l'heureuse alternative !

Mais le marxisme indique une autre voie ; il invite les ouvriers à se préparer à leur rôle, à acquérir la capacité technique et les qualités morales nécessaires à la bonne direction d'une production progressiste. Et si la production devient unitaire, ce n'est pas dans le sens d'une absorption de toutes les entreprises dans une énorme entreprise gouvernementale, mais dans le sens de libres ententes contractuelles entre associations ouvrières confédérées.

Séparation, diversité, concurrence et liberté, ou concentration, absorption, unité et dépendance, tel est, finalement, le dilemme qui se pose. Ou plutôt, il s'agit de mettre la séparation là où elle doit être, l'unité, là où elle est possible. La grande erreur, c'est de confondre le droit et la morale. Le droit, c'est le domaine des intérêts, de la vie matérielle, du corps, par conséquent, principe d'individuation ; la morale, c'est le domaine de la vie spirituelle profonde, nécessairement mystique, où se réalise la communion unitaire des âmes. Ce sont là, en quelque sorte, deux étages nettement superposés de la vie humaine, et comme deux plans de conscience bien différents. Il ne faut pas appliquer au droit les principes de la morale, ni, réciproquement, à la morale ceux du droit. La justice, c'est la mise en équation des individualismes en concurrence ; à ce titre, elle a, pour les âmes tendres, quelque chose d'âpre, de rigide, de froid, un fond d'égoïsme qui les rebute et les navre ; elles voudraient, ces âmes douces, que tout fût résolu par l'amour, le divin communisme spirituel. Mais si l'amour est supérieur à la justice, il n'en doit pas moins la respecter, à peine de corruption et de déchéance. On ne heurte pas impunément la raison des choses ; le corps

ne se laisse pas ainsi nier ; il faut faire sa part au principe d'individuation ; la morale vient ensuite corriger l'âpreté de la Justice et adoucir la Force dans l'amour, réaliser la cité mystique des âmes. L'individualisme n'est pas de bon ton, aujourd'hui ; on ne parle que de solidarité. Les forts semblent fatigués de lutter ; ils préfèrent renoncer ; et l'on appelle solidarité ce qui n'est que lâcheté, adoucissement des mœurs, ce qui n'en est peut-être que l'amollissement. Les faibles, de leur côté, paraissent beaucoup plus compter sur la pitié des forts que sur leur énergie propre.

C'est ainsi que, de part et d'autre, l'idée de lutte de classes s'atténue, s'estompe, s'adoucit dans celle de la solidarité des classes. Et, par-dessus la lâcheté générale, l'État-Providence plane toujours, appui présent des uns, espérance mystique des autres. Et, pourtant, les forts seuls, les hommes libres, savent et peuvent aimer ; seuls, ils pourraient pratiquer une saine et féconde solidarité. Entre faibles, elle n'est qu'impuissance, abdication réciproque ; et, de l'idylle solidariste, on se réveille en pleine Terreur. Si la morale oscille entre deux pôles, *attachement à la vie* et *détachement de la vie*, on peut dire que c'est vers le premier que tout d'abord elle doit graviter : car, tout d'abord, il faut être, vivre et produire, faire œuvre individuelle, créer des valeurs originales ; puis se détacher de son œuvre, la regarder de haut et d'ensemble, la subordonner à la cité et s'envisager soi-même avec ce haut désintéressement où les forts seuls, ceux qui ont créé, s'élèvent. L'écueil, assurément, de la *virtu* antique, c'est le vertige de la Force, qui mène à l'écrasement brutal des faibles ; c'est alors la force pour la force, avec ses abus, ses excès, ses hontes ; il y a trop d'attachement à la Vie. Mais l'écueil de l'amour chrétien, c'est, par contre, le vertige

de la Pitié, qui mène à l'abdication totale de la vie; c'est l'amour pour l'amour, avec ses excès aussi, la corruption qu'il entraîne; il y a trop de détachement. Et Nietzche avait raison, en partie, de voir dans le christianisme une religion d'esclaves : cela est vrai, non seulement historiquement, mais aussi métaphysiquement.

La position du socialisme, j'entends du socialisme ouvrier, est toute différente : c'est une morale de forts, dont la force s'adoucit en solidarité ; c'est une synthèse de la virtu antique et du mysticisme chrétien. L'étatisme, lui, c'est l'application à l'économie de principes solidaristes, forme laïque de principes platoniciens et chrétiens ; il subordonne à son unité extérieure et transcendantale toutes les activités libres ; ils les fond dans la communion sociale, dont il est l'organe le plus apparent; il croit respecter la liberté, parce que, pour lui, être libre, c'est accomplir le bien général, qu'il synthétise. L'individualisme, le non-conformisme, l'originalité qui crée du nouveau hors des inspirations communes, sont dès lors des crimes sociaux, de l'immoralité, un mauvais orgueil.

Socialisme et étatisme sont donc intimement différents. Il faut choisir. L'étatisme, aujourd'hui, triomphe et déborde : le combattre sans trêve ni merci, il n'y a pas de devoir plus actuel pour tous les vrais socialistes.

Edouard Berth.

M. GOHIER et les TRAVAILLEURS AMÉRICAINS

M. Gohier a découvert récemment l'Amérique.

Après les travaux de MM. Ernst Von Halle, George Gunton, Lloyd, de Rousiers, etc., qui ont étudié avec tant de conscience et de soin la grosse question de la monopolisation, M. Gohier, en neuf colonnes d'un journal illustré, apporte son mot à la discussion (1). Je n'y ai vu pour ma part qu'œuvre de journalisme, de reportage, dirai-je même, et du plus vulgaire !

Voici, comme première preuve de cette assertion, la liste du titre et des sous-titres de cet article :

Socialisme sans phrases. — Les Trusts capitalistes. — Les multi millionnaires. — Bénéfice de 100 °/₀ par jour et par semaine. — Les Trusts ouvriers. — La tyrannie ouvrière. — L'esclavage des petits enfants. — Intérêt bien entendu. — La lutte entre les Trusts du capital et les Trusts du travail. — La nationalisation des mines. — Un nageur entre deux bandes de requins.

Le lecteur sérieux est frappé par la grossièreté de pareilles étiquettes. Mais l'article s'adresse à des lecteurs d'un journal illustré : passons donc condamnation sur ce point.

Des reproches plus graves pourraient être adressés à M. Gohier. Les erreurs de faits abondent ; je n'en citerai qu'une assez considérable : « Il y a quelque vingt ans, dit-il, l'Amérique ignorait à peu près les conflits du travail et du capital. » Or, chacun sait qu'il y eut des grèves très importantes avant 1882, notamment celles pour l'établissement de la journée de 10 heures, de 1845 à 1850. En outre, quand on prétend traiter un tel sujet,

---

(1) *L'Illustration*. N^os^ du 15 et du 22 sept 1902.

on cite ses sources ; M. Gohier s'en dispense presque complètement. A côté des chiffres trouvés dans les statistiques les plus courantes, et, par conséquent, tout-à-fait dépourvus d'intérêt, il en apporte d'autres vraiment fantastiques. D'où les tient il ? Il néglige de le dire (1).

Son ouvrier poseur de briques gagnant 60 francs par journée de 8 heures, me paraît, qu'il me permette de le lui dire, un véritable mythe. Mais, ici, M. Gohier laisse percer le bout de l'oreille. C'est à propos de ce mauvais maçon, aux appointements fabuleux de 1800 fr. par mois, que le fougueux polémiste semble montrer qu'il est allé en Amérique plutôt pour chercher des armes contre les socialistes français et le prolétariat international que pour faire une étude d'économie sociale.

Ecoutez-le :

« ... Je pensais alors à nos ouvriers des champs et de l'usine, à nos professeurs, instituteurs, petits médecins ; je pensais à des naïfs de ma connaissance qui gâchent leur propre vie pour « améliorer le sort des travailleurs manuels »... 60 fr. par journée de 8 h. ! ».

Plus loin, il parle des « charlatans » qui égarent hors de leur voie les organisations ouvrières !

Mais passons.

L'idée maîtresse de l'article de M. Gohier — si tant est qu'il y ait une idée maîtresse — est l'assimilation qu'il fait de la concentration des forces ouvrières — suivant la parfaite expression de M. Vigouroux — avec la concentration des forces capitalistes.

Après avoir dit — oh ! en quelque cinquante lignes,

(1) Je n'accuse certainement pas M. Gohier de les avoir inventés, mais je le soupçonne très fort de s'être fié à des documents tout-à-fait insincères, comme, par exemple, les statistiques, enflées à plaisir, que publient certains journaux démocrates.

dont dix de statistique — ce qu'est le « trust capitaliste », il prétend que les ouvriers, à ce trust, en opposent un autre : « le trust de la main-d'œuvre » ; mais laissons-lui la parole. Voici les deux définitions parallèles qu'il donne :

« Les trusts capitalistes ont pour but de monopoliser une industrie ou un commerce et d'étrangler la concurrence libre pour fixer arbitrairement le prix des marchandises ».

« Les trusts ouvriers ont pour but de monopoliser la main-d'œuvre et d'étrangler le travail libre pour fixer arbitrairement le taux des salaires. »

Je ne relèverai qu'en passant la très imparfaite définition du « trust capitaliste ». Il faut noter cependant que, si M. Gohier parle de la fixation des prix de vente (en y ajoutant arbitrairement l'épithète d'arbitraire), il oublie un élément au moins aussi important et qui suffit parfois à déterminer la formation d'un trust : la réduction des frais de production.

M. Gohier parle du trust ouvrier, comprenant sous ce terme la somme de toutes les associations ouvrières des États-Unis. Que monopolise ce trust? C'est la main d'œuvre. La main-d'œuvre dans l'organisation capitaliste est, en effet, une véritable marchandise et, comme telle, est susceptible d'accaparement. Sans m'attarder à faire remarquer que cette conclusion — possibilité d'accaparer la main-d'œuvre — est bien exagérée, encore qu'elle soit tirée logiquement d'un principe exact, j'affirmerai à M. Gohier que sa conception s'appuie sur une méconnaissance absolue de la réalité : les organisations ouvrières aux États-Unis ne représentent qu'une partie restreinte de l'armée du travail, environ le dix pour cent, suivant Caroll D. Wright, commissaire du Travail.

Il est donc abusif de considérer la monopolisation de la main-d'œuvre — supposée possible — comme réalisée d'ores et déjà. Il est d'ailleurs au moins aventuré de penser qu'elle puisse l'être : je ne prétends pas que le maximum de concentration ouvrière ait été atteint, mais j'affirme et je suis prêt à prouver (1) que bien des causes organiques s'opposent à une concentration qui permette *le commerce de la main-d'œuvre.*

En troisième lieu, il est tout à fait déraisonnable de penser que, dans la société actuelle, la main-d'œuvre puisse être monopolisée.

En effet, la main-d'œuvre est, dans l'organisation capitaliste, traitée comme une marchandise dont le prix se fixe suivant la loi de l'offre et de la demande ; c'est ce que nous appelons la marchandise-travail. La main-d'œuvre est donc bien, *en fait*, une marchandise ; on n'en peut déduire qu'elle le soit *en nature.* C'est le *sophisme de l'accident.*

Rien ne prouve que, dans une autre organisation, la main-d'œuvre qui n'est pas *en nature* marchandise, soit traitée encore comme marchandise.

Il apparaît donc que M. Gohier fasse fausse route lorsqu'il parle d'un trust d'ouvriers. J'ajouterai qu'il fait preuve de malveillance lorsque, sous le titre de *tyrannie ouvrière*, il s'efforce d'établir que ce prétendu trust agit envers ses adhérents avec plus de cruauté que jamais les trusts capitalistes n'en ont mis à ruiner leurs concurrents ou à voler le consommateur.

J'aurais encore une critique facile à opposer à M. Gohier ; mais je me contente de signaler son expression défectueuse de *fixation arbitraire des salaires* !

---

(1) Le cadre de cette simple rectification ne permet pas le développement d'une telle question. Ce sera le sujet d'un prochain article.

En résumé, cet article de M. Gohier se présente comme le résultat d'observations superficielles et d'une documentation indigente (1) ; il paraît donc sans portée. Si je relève quelques-unes des erreurs dont il fourmille, c'est qu'il est écrit dans un double but : le premier est d'attaquer les militants socialistes, — mais ils ils sauront riposter ; — le deuxième est de calomnier les organisations prolétariennes : il importe de les défendre.

C.-A. Maybon.

(1) C'est une manie qu'ont les voyageurs français de se répandre dans les quotidiens et les périodiques dès qu'ils ont passé huit jours hors de leur pays. Je me souviens que, lors du mariage de son fils Boni, le marquis de Castellane vint passer deux semaines à New-York ; il en remporta naturellement un long article. J'étais à New-York lorsqu'il parut, et je certifie à M. Gohier qu'on en rit beaucoup.

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

IX

LÉON FURNÉMONT

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique

César De Paepe écrivait en 1863 :

« Quoi qu'en pensent beaucoup de socialistes et beaucoup de chrétiens, il n'y a aucun lien de parenté entre l'idée chrétienne et l'idée socialiste, entre la fraternité évangélique et la justice égalitaire, entre la charité et la réciprocité des services, entre la communauté religieuse et l'association industrielle, entre la prière et le travail, entre la théologie et la science de l'économie sociale, entre l'Église et la Révolution. »

Et Bebel, dans une étude rééditée par le *Vorwaerts* en 1901, disait :

« Le Christianisme est l'ennemi de la liberté et de la civilisation.

» Il a maintenu l'Humanité dans l'esclavage et l'oppression.

» L'État et l'Église se sont toujours accordés fraternellement pour exploiter le peuple.

» Le Christianisme et le Socialisme sont vis-à-vis l'un de l'autre comme le feu et l'eau. »

Vandervelde, à son tour, répond à la consultation ouverte par le *Mouvement socialiste* en déclarant :

« On l'a dit maintes fois, ce qui nous sépare, c'est la ques-

tion du péché originel : dès l'instant où le travail est considéré comme une expiation, la souffrance et la misère comme des conséquences inéluctables de la malédiction divine, la division des classes comme la réalisation d'un dessein providentiel et, par conséquent, la propriété capitaliste comme un droit inviolable, il est tout naturel d'en conclure que le socialisme est la plus détestable des erreurs. »

L'exactitude de ces postulats nous permet d'affirmer que le *mouvement de la Libre-Pensée*, c'est-à-dire la lutte contre les préjugés religieux, favorise le progrès de l'idée socialiste.

Théoriquement, personne ne conteste que le socialisme soit une doctrine *intégrale*, un véritable *Système du Monde*, ayant pour but l'affranchissement *complet* de tous les êtres humains.

Et, d'ailleurs, comment pourrait-on concevoir une société fraternelle et égalitaire, avec une morale de soumission et d'esclavage ?

Le socialisme contemporain, qui s'est appelé scientifique, pour se distinguer des théories abstraites des premiers réformateurs, est basé sur la conception *matérialiste* de l'histoire. Peut-on imaginer une plus complète élimination de l'absolu, sans lequel aucune religion n'est possible ?

Si le processus de la civilisation est exclusivement déterminé par les formes de la production économique, les religions elles-mêmes n'apparaissent que comme des excroissances de la société capitaliste, destinées à disparaître avec elle.

Mais la loi marxiste n'a point cette rigueur inflexible. S'il est vrai que le facteur économique soit prépondérant, il est certain que les autres facteurs : juridique, politique, familial, éthique, etc., sont devenus des forces agissantes et déterminantes à leur tour. Karl Marx

disait de l'économie politique qu'elle était l'anatomie des sociétés. Celles-ci ont, comme le corps humain, d'autres besoins à satisfaire que les nécessités matérielles de l'existence. Elles ont droit à la vie intellectuelle, idéologique et philosophique.

Le parti socialiste international pourrait-il se déclarer sans philosophie et sans morale ? Ce serait donner au matérialisme la signification abjecte que lui prêtent ses adversaires.

Certes, dans une société communiste, où la misère serait supprimée, où le travail serait la loi de tous, où l'égalité des conditions serait la règle, les controverses philosophiques et religieuses ne présenteraient aucun caractère de gravité, mais prenons garde de tourner dans un cercle vicieux.

On craint que l'affirmation d'une philosophie rationaliste et scientifique n'éloigne de nos organisations un certain nombre de prolétaires, attachés encore « à la foi de leurs pères ».

Crainte respectable, mais vaine. Les révolutions, même sociales, ne sont jamais l'œuvre que d'une minorité consciente. La masse ne comprend qu'après.

Les programmes des divers partis ouvriers donnent d'ailleurs aux prolétaires encore croyants la garantie qu'aucune contrainte ne sera exercée contre leurs convictions intimes, ni contre la libre manifestation de leurs sentiments religieux. Aucun régime social ne leur donna jamais cette assurance. L'adhésion aux revendications socialistes constitue déjà, par elle-même, un détachement presque complet des anciennes idées religieuses. La contagion de l'exemple et la logique des événements feront bientôt le reste.

Il n'y aura même pas de crise, et le danger redouté n'est plus qu'une chimère.

Mais ce qui n'est point, hélas! une illusion des sens, c'est le phénomène contraire, et la prédominance, ou tout au moins la persistance, du sentiment religieux est le principal obstacle au ralliement total du prolétariat autour du programme socialiste.

Il faut ajouter qu'en Belgique, l'Église romaine, avec son nombreux personnel et ses immenses ressources pécuniaires, est le seul agent sérieux de la réaction capitaliste.

Le parti libéral est de plus en plus réduit à l'impuissance. Sa clientèle électorale l'abandonne de jour en jour, et, phénomène pour lui plus grave, l'antagonisme des intérêts sociaux produit ses résultats au sein même de son organisation autonome.

Trois groupes principaux, sans compter les sous-groupes, essaient de s'amalgamer pour constituer un véritable parti politique.

Les libéraux modérés sont prêts à renforcer quand il le faudra la grande armée conservatrice.

Les radicaux ont un programme largement démocratique, contenant presque toutes les réformes d'application immédiate réclamées par le Parti ouvrier.

Entre les deux, oscillent lamentablement, dans un état permanent d'incohérence, la majorité des députés libéraux, s'obstinant à chercher la quadrature du cercle politique et tombant à chaque instant dans les plus étranges contradictions.

Il n'en est point ainsi du parti catholique, s'affirmant à la fois comme politique et *religieux*.

Ses œuvres sociales se dressent en face des nôtres : à nos coopératives, répondent leurs coopératives ; les mutualités socialistes ont pour rivales, presque partout, les mutualités chrétiennes ; il n'est point jusqu'aux syndicats, dont ils ne soient parvenus à faire d'étranges

caricatures, afin de mieux diviser la classe ouvrière.

Quel est donc le ciment de toutes ces organisations de contrebande ? L'idée religieuse, et quelle idée religieuse ? Le fanatisme le plus grossier et le plus étroit, survivance du moyen-âge, héritage de la domination espagnole.

Faut-il faire la guerre à l'Église ? Mais à qui donc devrions-nous la faire ? Aux moulins à vent du doctrinarisme ?

Il faut faire à l'Église une guerre implacable, parce qu'elle organise contre leurs frères une notable partie des prolétaires.

Il faut à tout prix lui ravir la puissance politique la rendant maîtresse de l'enseignement public, dont elle se sert pour corrompre les générations dont nous aurons besoin pour réaliser le socialisme.

Nous devons la combattre sans faiblesse, car elle est la seule puissance constituée internationalement ayant des dogmes, une hiérarchie, des richesses et des agents, dirigés systématiquement et formidablement contre nous.

Parce qu'encore ses doctrines économiques, sa politique, sa morale sont le contre-pied de nos principes et de notre idéal.

Parce qu'elle est la seule force contre-révolutionnaire effective en maintenant dans la servitude volontaire, la pire de toutes, les ouvriers chrétiens, dont on peut dire, selon la forte parole d'un penseur, qu'ils ont tout perdu dans les fers, jusqu'à l'envie d'en sortir.

Parce qu'enfin, comme l'écrivait Bebel :

« Le progrès humain exige que la guerre soit déclarée à tous les privilèges et à toute puissance autoritaire : l'Église n'exerce pas une moindre autorité sur le peuple que l'État.

Il faut combattre tout ce qui, reposant sur l'autorité et la croyance aveugle, s'efforce d'anéantir ce que le socialisme travaille à conserver, la Science et la Civilisation. Le Socialisme, qui est toute l'humanité, réalisera les lois morales ayant, depuis dix-huit siècles, servi d'enseigne à l'Église pour l'oppression et l'exploitation des masses. Il ne veut pas établir l'égalité universelle, l'universel amour des hommes, parce qu'un Boudha, un Jésus, un Mahomet l'ont prêché, mais parce qu'ils sont un but et un idéal vers lesquels l'humanité, sous toutes les latitudes, quelles que fussent leurs constitutions religieuses et politiques, a tendu, sciemment ou instinctivement, mais qu'aucun Boudha, aucun Jésus, aucun Mahomet, ne lui a donnés. »

LÉON FURNÉMONT.

X

ROSA LUXEMBURG

Rédactrice à la *Leipziger Volkszeitung*

I

L'ÉGLISE SOUS LA MONARCHIE ET SOUS LA RÉPUBLIQUE

Quand on parle de politique anti-cléricale du socialisme, il ne peut évidemment jamais s'agir de combattre au point de vue socialiste les convictions religieuses. La religiosité des masses ne disparaîtra complètement qu'avec la société actuelle, quand l'homme, au lieu d'être dominé par le procès social, le dominera et le dirigera consciemment. Ce sentiment d'ailleurs s'émousse déjà à mesure que des couches entières de la population, instruites par le socialisme arrivent à comprendre l'évolution sociale.

Le principe socialiste, « la religion est affaire privée » ne nous oblige à la neutralité et à l'abstention absolues

dans les questions religieuses que dans la mesure où elles relèvent de la conviction intime, de la conscience.

Mais cette règle a encore un autre sens : elle ne constitue pas seulement un principe directeur qui doit déterminer la conduite propre des socialistes, c'est encore une revendication adressée à l'État actuel. Au nom de la liberté de conscience, nous demandons l'abolition de tous les privilèges publics dont les croyants jouissent vis-à-vis des incrédules, nous combattons tous les efforts tentés par l'Église pour devenir un pouvoir dominant dans l'Etat. Il ne s'agit plus ici de conviction, mais de question politique, et, sur ce point, les partis socialistes des différents pays peuvent, suivant les circonstances, adopter une tactique très dissemblable.

L'Allemagne et la France nous offrent une attitude diamétralement opposée. Dans le premier de ces pays, non seulement la démocratie socialiste n'a pas coopéré au Kulturkampf de 1870 et de 1880, non seulement elle intervient régulièrement en faveur de la rentrée des Jésuites. « Il y a plus ». Notre parti fait très peu de propagande en faveur de la réalisation du point de son programme déclarant que la religion est affaire privée ; demandant la suppression de tout emploi des deniers publics à des buts ecclésiastiques et religieux. Sans doute, dans les corps légiférants, nous refusons tous les chapitres du budget affectés à des dépenses religieuses. Mais on ne fait de cette question l'objet d'une propagande spéciale ni dans les réunions, ni dans la presse, ni dans les parlements. La démocratie socialiste allemande fait donc preuve d'une grande réserve non seulement dans l'ordre des convictions religieuses, mais encore dans la politique religieuse ; de même qu'en pratique elle ne s'occupe pas de propagande républicaine, sans faire tort

d'ailleurs pour cela aux sentiments républicains naturels à tout socialiste.

Il est impossible de songer à observer en France une tactique semblable vis-à-vis du cléricalisme. Il est vrai que les conditions sont absolument différentes dans les deux pays. En Allemagne, c'est surtout l'église protestante qui l'emporte ; en France c'est l'église catholique. Sans doute cette dernière est également à considérer en Allemagne, mais elle ne prédomine pas ; il y a dix ans encore elle était opprimée. Le Kulturkampf bismarckien devait naturellement donner naissance à une espèce d'alliance entre socialistes et catholiques, combattus en même temps et pour les mêmes causes réactionnaires au moyen de lois d'exception. Mais aujourd'hui, c'est le contraire et les ultramontains sont arrivés au pouvoir ; mais, c'est comme parti politique, non comme église qu'ils ont réussi à le faire. Aussi la démocratie socialiste a-t-elle l'avantage de pouvoir les attaquer non comme représentants intellectuels d'une foi particulière, mais comme représentants parlementaires des impôts sur les denrées, du militarisme, du marinisme et de la politique mondiale.

La différence fondamentale provient cependant de la forme politique. Si réactionnaire que soit en toute circonstance l'influence de l'Église sur la vie publique, son importance est toute différente suivant qu'elle s'exerce dans une monarchie ou dans une république.

Dans une monarchie, l'Église, monarchique par essence, comme doctrine autoritaire, entre dans le mécanisme de l'État sans en détruire l'harmonie ; c'est un simple appui, c'est la servante et l'instrument du monarchisme. En ce sens, elle ne constitue pas un pouvoir politique indépendant. D'autre part, la monarchie qui puise directement sa propre autorité à la même source

que l'Église, qui est aussi par la grâce de Dieu, a moins de peine à maîtriser l'Église quand elle prend part à la vie publique. Et quelle que soit la docilité et la complaisance du clergé protestant, il est caractéristique que l'Empereur d'Allemagne ait dû bruyamment proclamer, il y a quelques années, dans une occasion insignifiante, qu'il ne pouvait supporter l'existence d'un clergé faisant de la politique.

En Italie nous rencontrons une lutte entre le Quirinal et le Vatican qui paraît contredire ce que nous venons d'exposer; mais c'est qu'il ne s'agit pas là à proprement parler d'une rivalité entre la monarchie et l'Église, mais d'une rivalité entre deux souverains séculiers, l'un régnant, l'autre dépossédé. La Russie nous offre un exemple éclatant qui nous montre combien l'Église, sans différence de rite, constitue, dans toute monarchie, un appui fidèle de l'autorité publique.

Pour ces mêmes raisons, l'Église, élevée au rang d'organe public, forme de prime-abord un élément de dissolution dans la France républicaine. Adversaire par essence des principes fondamentaux de la République, nomination à l'élection de toutes les autorités de l'État et souveraineté du peuple, étrangère aux pouvoirs bourgeois, d'origine purement profane, portée par son propre esprit et par les liens personnels qui la rattachent à l'aristocratie à revêtir un caractère féodal, survivance d'un passé monarchique, l'Église catholique devait naturellement, comme organe de l'État, tendre dans la République bourgeoise à l'indépendance politique et se poser en adversaire de la République. La lutte contre le cléricalisme est comme un fil rouge que l'on retrouve au cours de toute l'histoire de la République bourgeoise en France. Alors que l'Église s'empare peu à peu de l'école pour s'en faire une arme contre la République,

celle-ci s'épuise en efforts impuissants à dompter les récalcitrants et des crises périodiques viennent l'ébranler.

En France, le rôle de l'Église et le rôle de l'armée présentent une analogie complète. Voici ce que nous écrivions il y a plus d'un an, dans la « *Neue Zeit* » à propos de l'affaire Dreyfus et de la crise du socialisme.

« La troisième république s'est développée au point de nous offrir sous sa forme parfaite le type du gouvernement de la bourgeoisie ; mais en même temps elle a développé les contradictions qui lui sont propres. L'une de ces contradictions fondamentales est constituée par l'existence d'une république fondée sur l'autorité du parlement bourgeois et d'une armée permanente considérable, répondant aux exigences de la politique coloniale et de l'impérialisme. Réduite dans une monarchie forte au simple rôle d'instrument docile entre les mains du pouvoir exécutif, l'armée, avec son esprit de caste si prononcé, tend naturellement à devenir un pouvoir indépendant, rattaché par des liens lâches au reste de l'Etat, dans une république parlementaire dont la direction donnée par des civils varie constamment, dont le chef suprême est élu, où tout pékin, ancien compagnon tanneur ou avocat éloquent, peut arriver à exercer la première magistrature de l'Etat.

« L'évolution sociale de la France que la politique des intérêts suivie par la bourgeoisie a poussée à un tel point que cette classe se trouve morcelée en groupes isolés qui, sans le moindre sentiment de responsabilité, ont fait du gouvernement et du parlement le jouet de leur intérêt particulier, cette évolution a, d'autre part, rendu l'armée indépendante. Au lieu d'être un instrument entre les mains du pouvoir public, elle est devenue un groupe ayant ses intérêts propres, prêt à défendre

ses privilèges sans égard pour la république, malgré la république et contre la république.

« L'antagonisme entre la république parlementaire et l'armée permanente ne peut se résoudre que par la rentrée de l'armée dans la société civile et par l'organisation de la société civile en armée. Il faut que l'armée cesse d'avoir pour but la conquête coloniale et se propose uniquement la défense de la nation. Bref il faut remplacer l'armée permanente par des milices. Tant que l'on n'aura pas accompli cette transformation, cette contradiction interne se traduira par des crises périodiques, des conflits entre la république et sa propre armée, conflits où apparaissent les effets palpables de l'indépendance de cette institution : sa corruption et son manque de discipline. L'affaire Wilson, le Panama, les chemins de fer du Sud devaient trouver leur pendant dans l'affaire Dreyfus. »

L'analogie de la situation occupée par l'armée et par l'Eglise vis-à-vis de la République a amené un rapprochement plus intime entre ces deux pouvoirs et donné une couleur monarchique à toutes les dernières crises politiques survenues en France. Chaque fois, ces deux organes de la République se sont trouvés unis dans leur rebellion.

Et de même que la contradiction entre l'armée et la République ne peut se résoudre que par la transformation de l'armée permanente en milices, la contradiction entre l'Eglise catholique et la République ne peut disparaître que quand l'Eglise d'institution publique deviendra association privée, c'est-à-dire quand on aura séparé l'Eglise de l'Etat, chassé le clergé de l'école et de l'armée et confisqué les biens des congrégations.

La démocratie socialiste ne demande certes pas la confiscation partielle de la propriété capitaliste par

l'Etat bourgeois, mais ce n'est pas parce qu'elle est par principe l'adversaire des confiscations. Dans les cas, où nous demandons la socialisation d'une industrie, des chemins de fer par exemple, nous n'avons rien à objecter si cette mesure s'effectue par voie de simple confiscation. Si ce n'est pas là une de nos revendications, si nous ne nous décidons à demander la reprise par l'Etat que dans des cas particuliers, c'est que cette reprise par l'Etat actuel ne modifie nullement le caractère capitaliste de la propriété, c'est qu'elle renforce la puissance d'un Etat réactionnaire. De plus, même là où cette crainte n'est pas justifiée, comme en Suisse, une semblable revendication adressée au gouvernement bourgeois relève d'un socialisme d'Etat utopique.

Mais la démocratie socialiste n'en est que plus justifiée à demander à l'Etat bourgeois de mettre fin aux formes mediévales de la propriété. La main-morte en est incontestablement une. En effet, toutes les fonctions sociales qui s'y rattachaient autrefois : assistance donnée aux pauvres, aux malades, instruction publique, toutes ces fonctions sont actuellement du ressort de l'État moderne. Mais la propriété cléricale, libérée désormais de ses obligations, ne représente plus, dans la société bourgeoise, qu'une simple survivance des temps féodaux. Toute révolution bourgeoise, voulant rester fidèle à ses devoirs, devrait procéder à la confiscation des biens de l'Église. Les socialistes, en préconisant aujourd'hui cette mesure en France, en revendiquant en même temps la laïcisation générale de l'instruction et de l'assistance publique ne font que contraindre la république bourgeoise à aller jusqu'au bout de ses principes et à moderniser bourgeoisement l'État.

Si les camarades français voulaient transporter dans leur pays la tactique allemande qui correspond à des

circonstances tout autres et s'abstenir de prendre part à la lutte politique menée depuis trente ans entre la république et l'Église, s'ils déclaraient que toute cette querelle ne les intéresse pas, ils se condamneraient à la nullité et à la stérilité dans la politique pratique,

II

Anticléricalisme socialiste et anticléricalisme bourgeois.

Les socialistes sont précisément obligés de combattre l'Église, puissance antirépublicaine et réactionnaire, non pour participer à l'anticléricalisme bourgeois, mais pour s'en débarrasser. L'incessante guerilla menée depuis des dizaines d'années contre la prétraille est, pour les républicains bourgeois français, un des moyens les plus efficaces de détourner l'attention des classes laborieuses des questions sociales et d'énerver la lutte des classes, L'anticléricalisme est, en outre, restée la seule raison d'être du parti radical ; l'évolution de ces dernières trente années, l'essor pris par le socialisme a rendu vain tout son ancien programme.

Pour les partis bourgeois, la lutte contre l'Église n'est donc pas un moyen, mais une fin en soi ; on la mène de façon à n'atteindre jamais le but ; on compte l'éterniser et en faire une institution permanente.

Ce que nous venons de dire montre que les socialistes ne peuvent se contenter de suivre les anticléricaux bourgeois ; ils en sont les adversaires et c'est pour les démasquer qu'ils doivent engager le combat contre l'Église.

Ce qui distingue l'action anticléricale du socialisme de celle de la bourgeoisie, c'est non seulement la largeur, la décision plus grande de son programme, mais encore

le point de départ qui est opposé. La campagne, stérile à dessein, sans espoir, que les républicains bourgeois mènent depuis trente ans contre l'Église revêt un caractère particulier : ils s'obstinent à diviser artificiellement en deux questions différentes un problème qui, politiquement est un et indivisible; ils séparent le clergé séculier du clergé régulier et portent des coups ridiculement impuissants aux congrégations qu'il est bien plus difficile d'atteindre, tandis que le nœud de la question est dans la réunion de l'Église et de l'État. Au lieu de trancher ces liens d'un seul coup par la suppression du budget des cultes et de toutes les fonctions administratives abandonnées au clergé, d'atteindre dans sa source l'existence des ordres religieux, on donne éternellement la chasse à des congrégations non autorisées. Au lieu de séparer l'Église de l'État, on cherche au contraire à rattacher les ordres à l'État. Tandis qu'on feint d'arracher l'école aux congrégations, on s'empresse d'enlever à ces tentatives toute efficacité politique en soutenant, en protégeant l'Église comme institution d'État.

L'attitude du cabinet Waldeck-Rousseau est particulièrement typique.

Aussi est-il complètement faux de présenter ces pitoyables mesures anticléricales des ministères radicaux et de la majorité parlementaire comme le début de réformes plus larges, comme une solution partielle du problème. Tout au contraire cette lutte stérile contre les congrégations aboutit à détourner l'attaque du point le plus vulnérable et à couvrir la principale position des cléricaux. Aussi l'Eglise entretient-elle soigneusement la croyance à la fiction favorite des républicains bourgeois, à l'antagonisme politique du clergé régulier et du clergé séculier; elle la manifeste par d'apparentes hostilités.

L'anticléricalisme bourgeois aboutit donc à consolider le pouvoir de l'Eglise, de même que l'antimilitarisme bourgeois, tel qu'il est apparu dans l'affaire Dreyfus, ne s'est attaqué qu'à des phénomènes naturels au militarisme, à la corruption de l'État-major et n'a réussi qu'à épurer et à affermir l'institution elle-même.

Le premier devoir du socialisme est évidemment de démasquer constamment cette politique. Pour remplir cette tâche, il lui suffit d'opposer dans son intégrité sa politique religieuse au programme intentionnellement morcelé des républicains bourgeois. Mais si les socialistes devaient prendre part sérieusement, sans prononcer un mot de critique, aux pitoyables simulacres de combat des parlementaires radicaux, s'ils ne proclamaient pas à toute occasion que les « bourgeois » mangeurs de prêtres sont avant tout des ennemis du prolétariat, le but propre de l'anticléricalisme républicain serait atteint, la lutte des classes serait frappée de corruption. Non seulement le combat contre la réaction cléricale resterait sans espoir, mais le danger qui, pour la République et pour le socialisme, résulte de l'accouplement de l'action prolétarienne et de l'action bourgeoise, serait incontestablement plus grand que les inconvénients que l'on peut redouter des menées réactionnaires de l'Eglise.

Ainsi, à notre avis, voici la solution à laquelle doit naturellement s'attacher le socialisme en France : il ne doit adopter ni la tactique de la démocratie socialiste allemande ni celle des radicaux français ; il lui faut à la fois faire front et contre la réaction de l'Eglise antirépublicaine et contre l'hypocrisie de l'anticléricalisme bourgeois.

ROSA LUXEMBURG.

Berlin, Friedenau, 10, XII, 1903.

XI

Pasteur GOEHRE

Membre de la Démocratie socialiste allemande

La position prise, en vertu de la tradition, par la démocratie socialiste à l'égard de l'Église et du christianisme est absolument négative. On peut en donner deux raisons principales. La première est le caractère réactionnaire de toute Église en tous pays. Il est inutile de perdre le moindre mot à ce sujet. Le réactionarisme de cette institution est actuellement aussi prononcé qu'à toutes les époques antérieures où existaient déjà des Églises. La seconde raison découle du point de vue que les fondateurs intellectuels du socialisme moderne, Marx et Engels, ont adopté à l'égard de la religion. Comme on le sait, ils ont déclaré que toute religion n'était que le produit de la simple imagination, déterminée par les conditions économiques qui pesaient de tout leur poids sur l'homme des époques primitives et contre lesquelles il ne savait se défendre qu'en les personnifiant, en en faisant des divinités et en les honorant comme un fatum. Cette opinion ne reposait pas seulement sur la conception matérialiste de l'histoire qu'ils s'étaient créée, mais encore sur le matérialisme vulgaire considéré comme philosophie générale qui régnait alors.

D'après ce dernier, tout élément intellectuel n'est qu'une fonction de la matière, et, par suite, tout élément religieux n'est qu'un fantôme créé par cet esprit naturellement dépendant. La conception matérialiste de l'histoire ne venait qu'en second lieu pour expliquer par des causes économiques l'origine des prétendus faits

acquis par le matérialisme philosophique d'alors. S'ils étaient uniquement partis de la conception matérialiste ou plutôt économique de l'histoire, il aurait été impossible pour Marx et Engels de s'en tenir à cette hypothèse dédaigneuse sur la nature de la religion.

Mais il nous faut maintenir que ce matérialisme vulgaire, datant de la moitié du siècle précédent, est aujourd'hui abandonné. La théorie du parallélisme psycho-physique l'a remplacé. Suivant lui, la matière et l'esprit sont des puissances réciproquement équivalentes, suivant toute vraisemblance existant côte à côte dès l'origine, dont aucune n'est concevable, n'existe sans l'autre ; ce sont deux aspects du même objet, absolument distincts par nature. Pour nous exprimer comme vient de le faire un savant allemand, il s'agit ici de deux séries absolument différentes qui n'empiètent jamais l'une sur l'autre, qui existent sans présenter entre elles le moindre rapport causal. Dans notre cas particulier, un point nous paraît très essentiel dans cette nouvelle philosophie, qui ne cesse de se développer en profondeur et d'augmenter en crédit : on rend au monde spirituel la même réalité, la même valeur qu'au monde matériel. Dès lors, la religion n'est plus un simple fantôme, mais une manifestation spirituelle ; c'est une réalité, sur l'importance de laquelle, il est vrai, on peut toujours professer et on professera des opinions divergentes. La conception matérialiste de l'histoire peut être de plein droit parfaitement appliquée à ce cas. Comme dans tous les autres problèmes, elle devra étudier dans quelle mesure les diverses formes historiques de la religion et ses organes constitués sont conditionnés par des causes économiques. Mais comme tout autre phénomène spirituel, elle doit accepter comme donné, comme simple, le phénomène religieux, la religion.

Cette nouvelle conception du rapport de la religion et du socialisme me paraît avoir une importance particulière en ce moment, au moins en ce qui concerne l'Allemagne. Les éléments ouvriers qui, dans ce pays, étaient restés indifférents ou même hostiles à la religion ont été depuis longtemps conquis par le socialisme. Maintenant, la démocratie socialiste doit s'assurer des masses qui, jusqu'à présent, et précisément à cause de leurs tendances et de leurs besoins religieux, s'en étaient toujours tenues éloignées, les femmes, les petits paysans, les ouvriers industriels et agricoles catholiques et protestants. La propagande que l'on peut faire parmi eux est infiniment facilitée par cette nouvelle conception de la religion. Elle reconnaît à chacun le droit à la religion. On peut objecter que jusqu'à présent ce fut toujours le cas ; on a toujours maintenu dans le programme du parti que la religion était une affaire privée. Mais comme, en vertu de la tradition, on continuait à voir dans la religion une simple création de l'imagination, nos adversaires pouvaient remarquer fort justement que cet article du programme constituait au fond une contre-vérité, qu'en réalité le socialisme, par la position prétendue scientifique qu'il prenait, aboutissait et devait aboutir à l'abolition de toute religion. Cette objection tombe complètement si l'on s'attache à cette nouvelle conception de la philosophie moderne. Le droit à la religion est ainsi pleinement reconnu, et l'article du programme déclarant que la religion est affaire privée en acquiert une nouvelle profondeur, une signification bien établie.

Sans doute, la tolérance des socialistes à l'égard de toute forme de religion ne s'en trouve pas affirmée par là. Le socialisme ne peut vivre que s'il reste fidèle au progrès constant de la science et fait preuve d'une soli-

darité absolue. La religion même que les camarades du parti revendiquent pour eux et qu'ils doivent revendiquer doit répondre parfaitement à la double exigence de cette science et de cette solidarité ; sans cela, cette religion devient une science atavique, médiévale, une question de parti, une cause antisocialiste. Mais une religion qui réunit ces deux points de vue acquiert par là-même une profondeur infinie ; elle dépasse immensément son niveau antérieur. De plus, une semblable religion, en honneur dans un groupe de socialistes qui la regarde sérieusement comme une affaire privée de l'individu, se trouve de la sorte renfermée dans la sphère qui lui convient seule, celle de la vie intérieure de l'homme, de la conviction intime, et elle renonce volontiers à toutes les pratiques extérieures tendant à honorer la religion. La religion moderne acquiert ainsi un prix bien plus grand. Le socialisme moderne, loin de détruire la religion, en devient le libérateur définitif.

Il la délivre surtout des entraves que lui impose l'Église. Si le socialisme, en effet, pactise volontiers, nécessairement, avec la vraie religion, il lui est impossible de le faire avec toute forme d'Église. L'Église, c'est l'organisation politique et sociale des croyants pour atteindre des buts politiques et économiques sous le couvert de pratiquer en commun la religion. L'Église et la religion s'excluent par nature, comme le démontre dans un livre spirituel, Johm, professeur de Droit canon à Leipzig. L'Église opprime toute vie vraiment religieuse qui ne peut se développer que dans la plus complète liberté individuelle, sans intervention de dogmes. Mais le socialisme doit déjà combattre les Églises, rien que parce qu'elles sont les soutiens les plus puissants de la réaction gouvernementale. C'est

précisément en remplissant cette tâche qu'il devient le libérateur de la religion véritable et éprise de progrès, qu'il la délivre des liens que lui impose l'Église.

On pourrait peut-être faire ici une objection. On pourrait se demander si le socialisme, ayant abandonné son attitude, purement négative autrefois vis-à-vis de l'État, ne pourrait agir de même à l'égard de l'Église et pactiser avec elle. Poser la question, c'est y répondre par la négative. L'Église ne peut être mise en parallèle avec l'État. Quiconque vit pendant un certain temps dans un État doit en faire partie ; c'est pour lui une condition imposée par l'existence. Mais personne n'est tenu d'appartenir à une Église. Dès maintenant l'obligation religieuse tend à disparaître progressivement. En ce sens, l'état naturel consistera en ce que la majorité des hommes vivra sans religion, parce qu'elle n'a pas de besoins religieux. Mais la minorité, formée des esprits religieux, qui existera toujours sans qu'on puisse pour cela la taxer jamais d'infériorité intellectuelle, qui témoigne même plutôt d'une supériorité intellectuelle, cette minorité n'a nullement besoin d'une Église ; il ne lui faut qu'une libre communauté spirituelle.

Aussi, à l'avenir, dans cette question, la devise du socialisme devra être : repousser absolument toute forme d'Église existant actuellement ; pratiquer, par contre, une tolérance infinie à l'égard des natures religieuses qui, comme nous, se tiennent sur le terrain de la science et de la solidarité.

Pasteur P. Goehre.

XII

BELFORT BAX

Membre de la *Social Democratic Federation*

L'opposition entre le socialisme et le cléricalisme est incontestable, malgré les efforts de certains cercles chrétiens, en divers pays, pour établir une contre-façon du socialisme sur une base chrétienne. Le christianisme est dans son essence et dans ses origines un système individualiste *par excellence*, basé, avant tout, sur les relations de l'âme individuelle avec une divinité imaginaire, tandis que le socialisme repose sur les devoirs réciproques de la société humaine, comme telle, sans aucun égard d'une sanction divine.

Pour ce qui me concerne personnellement, je n'ai jamais pu accepter pleinement la position prise dans cette question par le programme orthodoxe du socialisme. La théorie que la religion est une affaire personnelle peut être très belle, mais, si elle est poussée logiquement à l'extrême, elle devient dangereuse à plus d'un point de vue. Elle signifie, si elle a un sens quelconque, que le parti socialiste, comme tel, ne doit jamais attaquer d'une manière consciente les dogmes religieux. Heureusement que ce principe n'est pas observé strictement, car nous trouvons dans maint organe socialiste des attaques plus ou moins ouvertes contre le Christianisme. Ce principe a pour excuse, que si le socialisme prenait une attitude antireligieuse, il détournerait bon nombre de personnes qui,sans cela, seraient de son côté.

Mais est-ce exact ? J'en doute grandement. Le nombre des personnes qui seraient détournées du socialisme par son attitude hostile envers la religion doit être remarquablement petit. Ceux qui sont disposés à accepter les principes du socialisme, sont en général déjà émancipés de la tyrannie des dogmes cléricaux. On répond : « Pourquoi se mêler des croyances religieuses des gens ? N'est-ce pas suffisant de protester contre les empiètements du pouvoir des prêtres ? Nous sommes à coup sûr les ennemis de la domination cléricale ; mais les simples questions de croyances, de foi, nous les mettons en dehors du but de la politique du parti ! »

Cela me paraît être une manière peu clairvoyante de traiter la question. D'où provient la puissance des prêtres, sinon de l'empire que les dogmes religieux exercent encore sur certaines couches de la population ? Ne peut-on pas dire : « Le dogme prime le prêtre ? » Les personnes qui défendent le principe de la neutralité, en ce qui concerne la religion, tout en professant de combattre le cléricalisme, me semblent combattre les conséquences, tout en ignorant la cause. Si on ne proteste pas contre les dogmes chrétiens, ou si, du moins, on n'admet pas, comme l'un des éléments de la propagande de parti, l'explication de l'origine historique du Christianisme et la réfutation des prétentions chrétiennes, comment peut-on s'étonner de l'ascendant du cléricalisme ? Rien n'est plus certain que ce n'est pas simplement le cléricalisme, mais bien la puissance du dogme, qui forme le grand obstacle aux progrès du socialisme. Ces remarques s'appliquent, j'en conviens, moins à vous, à la France, où il n'y a pas de préjudice à craindre d'une attaque ouverte des dogmes chétiens, qu'à certains autres pays, comme

l'ont montré les débats récents, sur ce sujet, dans le parti allemand, au Congrès de Munich.

Mais quelle doit être l'attitude du parti socialiste dans les relations entre la loi et le cléricalisme ? Persuadé, comme je le suis, que la force du cléricalisme réside dans le dogme, et que l'atmosphère de la libre discussion est fatale au dogme, je crois que l'idéal de la législation en ce qui concerne les questions religieuses serait d'exiger que les églises restent ouvertes, après chaque sermon, pour la libre discussion. C'est l'un des procédés que les socialistes pratiquent dans le monde entier, d'offrir ainsi à l'assemblée, après chaque conférence, la discussion libre. La force du dogme chrétien réside dans la manière autoritaire, « ex-cathedra », de sa proclamation. Aussitôt que le prêtre chrétien, de la même façon que l'agitateur socialiste, devra, comme une des conditions de ses fonctions publiques, se soumettre à la critique ouverte, le règne du dogme chrétien et, à plus forte raison, celui du cléricalisme, sera terminé. Mais il va sans dire que les cléricaux combattront à outrance l'adoption d'une pareille mesure, qui les obligerait à lutter, honnêtement, en plein jour.

E. Belfort-Bax.

XIII

Édouard BERNSTEIN

Député au Reichstag d'Allemagne

La question de l'attitude du Parti socialiste allemand à l'égard de l'Église est, à mon sens, résolue en prin-

cipe par les §§ 6 et 7 de la seconde partie de notre programme.

Ces paragraphes disent :

§ 6. — La religion est déclarée affaire privée. — Suppression de toutes contributions du budget de la communauté (État et Commune) à des buts religieux et ecclésiastiques. — Les corporations ecclésiastiques et religieuses doivent être considérées comme des sociétés privées, réglant elles-mêmes leurs affaires, en toute autonomie.

§ 7. — Laïcisation de l'école. — L'école publique d'instruction primaire obligatoire pour tous. Gratuité de l'enseignement, des moyens d'instruction et d'alimentation des élèves dans les écoles publiques primaires, etc...

Qu'on ajoute à cela les prescriptions du programme réclamant l'organisation publique de l'assistance aux malades, et de toute l'assurance ouvrière par l'Empire — c'est-à-dire la nation — et l'on connaîtra assez nettement l'attitude du parti socialiste allemand à l'égard de l'Église.

Le parti aspire, pour ainsi dire, à l'expropriation de l'Église et de toutes les corporations religieuses, en tant qu'agents de la vie sociale et économique de la nation ; et il veut exclure de l'instruction donnée dans les écoles tout élément religieux ou confessionnel.

Le programme ne dit rien de l'attitude du parti à l'égard des croyances religieuses et des diverses conceptions du monde et de la vie. Mais l'esprit du programme implique — et la pratique du parti l'affirme chaque jour — que la démocratie socialiste allemande est pour la science contre les conceptions basées sur des révélations surnaturelles, bibliques ou autres. Toutefois, dans

le domaine où la science, elle aussi, ne saurait prétendre dire son dernier mot, il ne prescrit rien aux consciences : il s'oppose seulement et rigoureusement à toute tentative d'introduction dans les institutions publiques d'un élément confessionnel quelconque.

Édouard BERNSTEIN.

ERRATUM

Une erreur typographique grave — d'autant plus qu'elle se retrouve reproduite dans une citation de ce passage, faite par le citoyen Jean Jaurès, dans la *Petite République* — a dénaturé la traduction de la troisième partie de la réponse de Karl Kautsky à notre Enquête.

Dans notre numéro 110 (15 décembre 1902), page 2267, ligne 24, au lieu de :

On *ressent* une impression....

lire :

On ressentirait....

LES FAITS POLITIQUES

ALLEMAGNE

La lutte contre les tarifs douaniers

Pour comprendre la formidable agitation qui bouleverse l'Allemagne, à propos du renouvellement des tarifs douaniers, il est nécessaire que nous donnions aux lecteurs du *Mouvement socialiste* quelques explications préalables.

On n'ignore point que, de 1860 à 1870, l'Allemagne avait conservé dans sa politique douanière le principe du libre échange pour lequel ses pires adversaires d'aujourd'hui, les agrariens, luttaient également, afin de donner à leur politique conservatrice une vague nuance libérale. Mais, vers 1876, on put constater un accroissement considérable de l'importation des céréales étrangères en Allemagne ; l'importation des blés étrangers atteignait, en effet, de 1861 à 1870, le chiffre de 4,375,000 quintaux, en 1878 de 10,600,000 quintaux.

Il faut dire que cette augmentation n'était pas la conséquence du libre-échange, mais qu'elle était due au grand essor des moyens de communication.

Les agrariens, appelés vulgairement *Junker*, et qui possèdent en Allemagne des milliers d'hectares de terrains producteurs, voyant leurs revenus diminuer par suite de la baisse naturelle des prix provoquée par l'entrée des blés étrangers sur le marché allemand, intervinrent ; pour obtenir un résultat, il fallait spéculer sur un renchérissement artificiel des produits agricoles, pouvant résulter d'un tarif protectionniste qui augmenterait, en Allemagne, fatalement le prix du blé, par l'adjonction des droits de douane.

Le *Junker* est ce qu'on appelle en France un hobereau ; il n'existe que dans la Prusse d'au-delà de l'Elbe ; c'est un homme d'allure cassante, despotique. C'est le *Junker* qui fournit le cadre des hauts officiers, c'est le *Junker* qui occupe les hautes places dans l'Etat, et, comme tel, c'est le *Junker*

qui jouit d'un grand crédit à la Cour et fait agir les ministres dans le sens de ses intérêts. Tous ces avantages sont un reste de féodalité dans l'État moderne.

Leur action ne tarda pas à se faire sentir ; les *Junker* agirent sur le grand homme d'État que fut Bismarck, hobereau lui-même, qui réussit à faire passer en 1879 — après des débats qui mirent à nu la politique intéressée des agrariens et des grands industriels — le tarif douanier inaugurant l'ère protectionniste allemande. Nous insistons sur la tournure honteuse que prirent les débats, ce qui faisait dire au professeur Lotz, de Munich, que le Reichstag était devenu la Bourse.

L'ère bismarckienne de haut protectionnisme continua et eut comme résultats une hausse constante des tarifs sur les blés, en même temps que l'étranger s'opposait de plus en plus à l'entrée chez lui de nos produits d'exportation. En 1891, la situation intérieure s'en ressentit, une crise commerciale s'ensuivit et, ainsi que le dit *Kautsky* dans sa brochure *Handelspolitik und Socialdemocratie :*

Les industriels qui, en 1874, avaient réclamé à grands cris des barrières protectionnistes contre l'étranger, prétendaient que la baisse des prix s'expliquait par les droits protecteurs de l'étranger, qui empêchaient l'écoulement des marchandises allemandes. En même temps, les récoltes furent mauvaises et amenèrent une disette qui rendait le tarif de 5 m. p. 100 kilos impossible.

Le gouvernement, en considération de cette situation et grâce au chancelier de Caprivi, arriva à faire adopter par le Reichstag un tarif douanier à base de traités de longue durée, où l'Allemagne s'assurait, par la concession d'un abaissement à 3.50 m., des tarifs sur le blé, une diminution à son avantage des tarifs protecteurs étrangers.

La droite, composée des agrariens, conservateurs, antisémites, catholiques, était naturellement contre les projets du gouvernement. Un des plus grands propriétaires terriens, le comte de Ploetz, fonda, le 18 février 1893, la Ligue des Agriculteurs (*Bund der Landwirte*), groupe qui ne tarda pas à apporter une centaine de mille adhérents à la politique de haut protectionisme. De Caprivi allait succomber sous cette

coalition formidable, mais, s'appuyant avec habileté sur les gauches libre-échangistes, il arriva à ses fins, malgré les tentatives d'avortement du comte de Kanitz, et il empêcha ce que l'empereur Guillaume avait énergiquement caractérisé « l'usure sur le pain du peuple. » (*Brotwucher*).

La politique du comte de Caprivi eut comme résultat la conclusion de traités commerciaux avec la Russie et l'Autriche, fort favorables à l'Allemagne, ainsi que le prouve son formidable essor industriel,qui date de cette époque. Mais les agrariens, qui ne se tenaient point pour battus, continuèrent leur politique à tendance protectionniste. Le comte de Kanitz présenta un amendement demandant l'étatisation du commerce des blés et la fixation de prix *minima* des céréales.

Cet amendement fut repoussé. Les agrariens réussirent cependant, par la suite, grâce à leur influence sur le gouververnement, à arracher des concessions telles que l'élévation des primes sur les sucres et des droits sur l'alcool, la loi de l'inspection du bétail et de la viande, dont il a été parlé récemment dans le *Mouvement socialiste*, etc., etc. Le gouvernement se dirigea de plus en plus dans le sens des tendances agrariennes.L'agitation du *Bund der Landwirte* aidant, l'âpreté des hobereaux augmenta et, ainsi, la *Landwirtchsftskammer* (Chambre d'Agriculture) proclama la nécesssité d'un retour au protectionnisme. Ce retour devait s'opérer pour le projet de tarifs douaniers qu'on présenterait prochainement, afin de contracter à nouveau, en 1903, avec les diverses nations dont les traités expiraient le 31 décembre 1903. Le gouvernement commença donc sous la direction du comte de Posadowsky, le ministre de l'intérieur, une enquête dans ce but.

Cette enquête fut fort incomplète : on n'entendit que les avis nettement favorables aux agrariens de la Chambre d'Agriculture prussienne, puis les grands industriels, tandis qu'on se plut à ignorer les consommateurs, les ouvriers, les Chambres de commerce même. On pouvait donc prévoir qu'un caractère de protectionnisme intense serait imprimé aux tarifs. Dans leurs réunions et dans leur presse, les agrariens réclamaient un droit sur les blés de 7.50 au lieu de 3.50 (tarif

actuel) et prétendaient aller jusqu'à 10 m. De plus, les réactionnaires demandaient l'établissement d'une échelle de tarifs maxima et minima ; maxima pour ce que l'on pouvait essayer d'atteindre, minima au-dessous de laquelle on ne pouvait pas descendre. Les bruits les plus divers circulaient dans le pays, car le gouvernement gardait un silence absolu. Toutefois on connaissait la tendance du projet et l'agitation commença. La réaction avec les conservateurs, le Centre catholique, les nationaux-libéraux, entonnant l'hymne protectionniste avec plus ou moins de variantes, c'est-à-dire réclamant pour le blé soit des tarifs de 5 marks, soit de 6 marks, soit de 7 marks 50 et même de 10 marks. Mais bientôt les libéraux et la démocratie socialiste allemande se dressèrent devant les Pains-Chers et inaugurèrent une vigoureuse défensive.

Des « feuilles volantes » circulèrent par millions dans le pays, établissant de la manière la plus claire les buts réactionnaires du projet des agrariens affameurs ; des réunions publiques eurent lieu partout : à Annaberg, Berlin, Chemnitz, Dessau, Carlsruhe, Mannheim, Goerlitz, Dresde, Hambourg, Hanovre, Hof, Iéna, Cassel, Kempten, Cologne, Leipzig, Magdebourg, Munich, Mylau, Stolp, Stettin, Brême, Strasbourg, Iserlohn, Francfort, Stuttgart, Würzbourg, Lübeck, etc., etc., et, dans toutes ces réunions, des ordres du jour flétrissant la politique agrarienne furent adoptés.

Pour faire opposition à la propagande effrénée du *Bund der Landwirte*, une société se fonda, sur l'initiative de M. Georges de Siemens, directeur de la *Deutsche Bank*, et prit le nom de *Handelsvertragsverein*. Elle s'imposa comme but une lutte de propagande antiagrarienne pour le maintien des traités de commerce à longue durée. Cette ligue eut bientôt plus de 20,000 adhérents parmi les commerçants de l'Empire et contribua énormément à l'œuvre d'éducation populaire contre les menées agrariennes, complétant ainsi d'une manière efficace la propagande socialiste.

L'attente augmentant encore l'énervement, le *Stuttgarter Beobachter*, organe démocrate wurtembergeois, s'étant procuré par indiscrétion un exemplaire du tarif, quelques dispo-

sitions importantes furent publiées le 16 juillet. Par un vol, les *Daily News* de Londres étaient également entrés en possession d'un exemplaire du projet ; alors, le gouvernement cédant à la crainte d'une divulgation du projet à l'étranger, publia officiellement le projet de tarifs douaniers le 26 juillet 1901.

Il répondait entièrement aux prévisions faites ; son caractère était éminemment protectionniste et agrarien. Il suffira de jeter un rapide coup d'œil sur la nomenclature suivante, où les augmentations sur l'ancien tarif actuel se vérifient facilement :

	ANCIEN TARIF	PROJET
	Marks	Marks
Seigle	3.50	6 » %
Froment	3.50	6.50 —
Orge	2 »	4 » —
Avoine	2.80	6 » —
Maïs	1.60	4 » —
Houblon	14 »	40 » —
Légumes	4 »	10 » —
Chevaux	20 »	30 — 300 » —
Bœuf	25.50	60 » —
Mouton	1 »	2 » —
Porc	5 »	12 » —
Oies	libre	la pièce. 0.70 —
Viande	15 »	30 » —
Volaille	12 »	30 » —
Charcuterie	17 »	45 » —
Beurre	17 »	30 » —
Fromage	15 »	30 » —
Œufs	2 »	6 » —
Miel	libre	40 » —
Margarine	16 »	30 » —

On voit par ces chiffres que ce sont surtout les droits sur les produits agricoles qui sont doublés et triplés même. L'industrie également est protégée par des tarifs très élevés ; nous citerons surtout l'industrie textile, l'horlogerie, les machines, les produits chimiques et l'industrie électrique L'examen de chaque disposition ne rentre pas dans le cadre de notre étude, mais il est une question à laquelle il faut répondre.

Dans l'exposé des motifs gouvernementaux il est dit que le projet actuel a été apporté pour améliorer la situation de

la population agricole, qui se plaint des mauvaises années. Il est donc de nécessité absolue d'examiner si vraiment l'agriculture est en décadence. Plusieurs faits apporteront une preuve certaine du contraire :

En Prusse, le revenu purement agricole a augmenté dans les dernières années de 1.735 à 2.174 millions de marks, c'est-à-dire de 24 °/. en 8 ans. Le capital agricole rapporte, d'après des enquêtes privées et le professeur d'économie politique Sering, de 3 à 8 °/.. S'il y avait décadence de l'agriculture, il faudrait constater une augmentation des faillites agricoles : or, leur nombre présente une diminution dans les 8 dernières années, sous l'empire du tarif à 3,50 m., de 2.229 à 1.210, c'est-à-dire de plus de 53 °/.. La rentabilité d'un bien détermine son prix d'achat : si donc les agriculteurs gagnaient peu ou moins, il faudrait que leurs terrains diminuassent de valeur ; or, c'est tout le contraire qui se produit : les terrains agricoles ont vu leur valeur tripler et même quadrupler.

Le seul symptôme qui pourrait faire croire à une décadence de l'agriculture, c'est la baisse du prix du blé. Mais, en l'examinant de plus près, on constatera aisément que c'est à tort qu'on reproche cette baisse au libre-échange ou aux tarifs à bon marché. Il faut considérer le progrès de l'outillage agricole, la facilité de transports terrestres et transatlantiques, l'agrandissement de la grande agriculture, la production intensive par les engrais chimiques, etc., etc., et on se rendra compte de la vérité.

Quant à l'industrie, on n'a qu'à contempler l'essor prodigieux de l'Allemagne, depuis les traités du comte de Caprivi à nos jours, pour réduire à néant la prétention d'un besoin, d'une protection, qui ne pourraient servir qu'au développement des trusts et cartels.

Mais insistons sur les propositions d'ordre agricole, qui sont indéniablement les plus intéressantes, autour desquelles se livre aujourd'hui la grande bataille. Après avoir discuté si, en général, l'agriculture a besoin d'une protection plus efficace, il s'agirait de savoir quels sont les bienfaits, pour la population agricole, d'une élévation du tarif sur les céréales.

Le 29 mars 1895, le prince de Hohenlohe, alors chancelier de l'Empire, déc'arait, lors de la discussion de l'amendement Kanitz, donnant à l'Etat le monopole de la vente du blé :

De tels amendements ne peuvent profiter à tous les agriculteurs. Il y en a beaucoup pour lesquels cet amendement n'est pas profitable, mais ruineux.

Le chancelier prouva alors, par la statistique de 1882, que les exploitations ne dépassant pas 12 hectares de superficie ne peuvent vendre du blé, car elles produisent moins qu'il ne faut à la consommation du propriétaire, qui est obligé d'en acheter ; dans cette catégorie rentrent les 76 % des exploitations agricoles allemandes. Comme l'Allemagne ne suffit pas à sa consommation de céréales, une importation est nécessaire, et, le prix national du blé se réglant sur son prix mondial, auquel s'ajoute le droit d'entrée, les 76 °/₀ des agriculteurs seraient obligés d'acheter leur blé plus cher, et plus des trois quarts de la population agricole souffriraient donc l'augmentation des tarifs.

Mais l'autre quart, dira-t-on ? Les grands agriculteurs feront des bénéfices énormes, ainsi qu'il résulte d'une statistique publiée par le *Handelsvertragsvereine*, qui établit que, sur une

Superficie d'exploitation de	Il y a en Allemagne : nombre d'exploitations Recensement de 1895	Produisant un excédent vendable par 100 kilos de :	Avec un bénéfice annuel sous un tarif sur le blé de 5 m. °/₀
moins d'un hectare	2.559.000	—	—
de 1 à 2 hect.	707.000	—	—
2 à 3 »	448.000	—	—
3 à 4 »	324.000	—	—
4 à 5 »	244.000	2,5	12,50 m.
5 à 10 »	606.000	8	40 »
10 à 20 »	393.000	24	120 »
30 à 50 »	240.000	58	290 »
50 à 100 »	42.000	137	685 »
100 à 200 »	11.000	297	1.485 »
200 à 500 »	9.600	702	3.510 »
500 à 1000 »	3.600	1.468	7.340 »
1000 et au-dessus	572	3.091	15.455 »

Ceux qui possèdent les dernières exploitations de cette liste, ce ne sont pas les agriculteurs paysans, mais les *Junker*, qui, par un reste de féodalité, conservent d'immenses étendues de terre englobant des centaines de mille d'hectares. Nul mieux que Singer n'a mieux caractérisé l'état de paupérisme euphémistique de ces pauvres agriculteurs :

Messieurs, disait-il à la tribune du Reichstag le 11 décembre 1901, après avoir énuméré les diverses familles nobles individuellement fortement intéressées au tarif, il y a 15 membres de familles souveraines avec 240 propriétés d'un ensemble de 277.373 hectares qui gagnent, par le droit actuel, annuellement, 2.328.491 marks ; par le droit futur, 3.492.931 marks. Il y a, en outre, 89 propriétaires aristocrates avec 1.217 exploitations, d'ensemble 1.025.647 hectares ; bénéfice annuel avec le droit futur : 11.918.946, etc., etc.

C'est ce bénéfice, cette âpreté au profit qui pousse la droite réactionnaire à ce protectionnisme à outrance, qui va jusqu'à menacer le trône impérial, dans le *Sächsische Vaterland*, organe conservateur saxon, d'une révolution d'en haut.

Ils veulent bien être, les *Junkers*, gardiens du trône, de l'autel, de la Patrie, mais à condition qu'on ne nuise pas à leur poche, forçant ainsi le gouvernement, par esprit de classe, selon les vieilles paroles de Marx et d'Engels, à n'être qu'une délégation qui gère les intérêts communs de la classe bourgeoise.

C'est ce qu'il a fait en présentant le projet de tarif douaniers actuel.

Après avoir étudié les effets de la législation douanière projetée sur la population agricole, voyons quels sont ses effets sur le monde ouvrier.

Ainsi que l'on sait, un certain parallélisme entre le prix du pain et le prix du blé existe d'une façon presque absolue : si le blé augmente comme prix, il est évident que le pain sera plus cher.

En exceptant donc les fluctuations du marché mondial du blé et en ne tenant compte que de l'addition d'un droit surélevé, les ouvriers, dont le pain est la nourriture princi-

pale, verront leurs dépenses s'élever de ce chef considérablement, jusqu'à 10 % de leurs revenus pour le pain seul, ainsi que l'a calculé l'économiste Mombert ; et à cela s'ajoutent encore les droits surélevés du bétail, de la viande, des œufs, du beurre, des fruits, etc.

La vie de l'ouvrier sera plus chère et moins saine, ainsi que le démontre le Dr Kurella (1) : une diminution de la nourriture albumineuse se fera sentir et on verra la consommation des pommes de terre et des aliments de médiocre qualité augmenter. Les suites d'une pareille alimentation sont faciles à prévoir ; nous aurons à enregistrer une diminution de la force productive, une augmentation de l'alcoolisme, de la criminalité, un affaiblissement de la santé populaire, une mortalité infantile plus grande, une émigration plus accentuée, et avec tout cela, sous la domination de la crise actuelle, aucun relèvement de salaires.

L'ouvrier allemand a tous les droits de voir son avenir sous les plus noires couleurs en cas d'adoption du projet actuel, mais non seulement l'ouvrier, mais aussi le commerce et l'industrie allemands peuvent être pessimistes, car, par la création d'un tarif minimum pour les céréales, on empêche un arrangement à l'amiable avec les nations contractantes. Le gouvernement sera lié à des chiffres minima, au-dessous desquels il ne pourra descendre.

Il est intéressant, à ce sujet, de signaler la situation de la France avec l'Allemagne.

Elle est réglée, depuis la guerre de 1870, par le traité de Francfort de 1871, qui oblige les deux nations à la réciprocité du traitement de *la nation la plus favorisée* (c'est-à-dire que si, par exemple, la France fait un traité avec l'Italie, favorable à cette dernière nation, la France est obligée d'en faire bénéficier l'Allemagne, et *vice-versa*.) Cet état des choses a pour conséquence que toute augmentation de droit d'entrée

(1) *Der neue Zelltarif und die Lebenshaltung des Arbeiters*, par Dr med. H. Kurella. — Berlin (publication du *Handelsvertragsverein*), 1902.

de la part de l'Allemagne pèse sur notre exportation, tandis que la France ne peut répondre par des augmentations de tarif qu'en modifiant les traités de douane qu'elle a avantageusement signés avec d'autres nations, l'Italie, par exemple. Celle-ci, tout naturellement, riposterait par des mesures sur l'importation française, qui, elles-mêmes, entraîneraient d'autres nations encore, amenant ainsi une conflagration internationale douanière. On voit donc comme la portée de cette question s'élève ; elle n'agite plus seulement les passions politiques d'un pays, mais revêt aussi un caractère essentiellement économique et international.

(A suivre) A. Blumer.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le VII^e Congrès de la Confédération générale du Travail

La participation au Congrès

Au septième Congrès national de la *Confédération générale du Travail*, qui s'est tenu à Montpellier du 22 au 27 septembre dernier, n'y pouvaient envoyer de délégués que les organisations adhérentes à la Confédération.

Il en avait été décidé ainsi, l'an dernier, au Congrès de Lyon. C'est la première fois que s'appliquait cette mesure qui, étant donné la question de l'*Unité ouvrière*, à l'ordre du jour ne touchait pas les Bourses du Travail : celles-ci pouvaient envoyer des délégués ; mais, en tant que délégués de Bourses, ils n'avaient droit au chapitre que sur la question de l'*Unité*.

La mise en vigueur de cette décision explique qu'au Congrès de Montpellier ne se soient trouvés réunis que 150 délégués, mandatés par 410 organisations confédérées et 48 Bourses du Travail, tandis qu'à Lyon, en 1901, près du double avaient pris part aux travaux du Congrès.

L'éloignement de Montpellier a été pour un peu dans cette diminution du nombre de délégués ; mais la cause dominante réside dans l'application de la décision de Lyon. Il serait, d'ailleurs, absolument erroné de conclure de cette diminution du chiffre des délégués à une régression ou à un affaiblissement du mouvement syndical. Quoique, de prime-abord, cela semble paradoxal, c'est le contraire qui est exact : le fait de n'admettre au Congrès corporatif que des éléments confédérés est, en réalité, une preuve de force. C'est la démonstration expérimentable que la *Confédération* est enfin

un organisme vivant, apte à la lutte sociale qui lui incombe.

Jusque-là, tant que l'action de la *Confédération* était insensible, ses Congrès avaient plutôt physionomie de conférences syndicales. Et cela s'expliquait. Alors qu'il était seulement question d'échanger des idées, de se communiquer des opinions, de vulgariser des tactiques, en un mot, de fortifier l'éducation générale par un commun échange de manières de voir, afin de dégager l'orientation dominante du prolétariat, il n'y avait pas d'inconvénients à ce que n'importe quelle organisation syndicale — confédérée ou non — participât aux Congrès corporatifs.

Il en a été autrement dès que, sortant des généralités et des abstractions, et prenant pied dans la réalité, on a visé à réaliser un organisme de lutte. De cette attitude nouvelle résultait forcément la nécessité de prendre des engagements communs, et il devenait compréhensible que ceux qui restent en dehors du pacte consenti ne soient pas appelés à en décider.

Or, c'est à ce degré de croissance qu'est parvenue la *Confédération*. Désormais, il y a un faisceau de points généraux qui n'entrent plus en discussion et qui lui servent de base organique. En même temps, ces points généraux sont les principes élémentaires d'une doctrine sociale qu'on pourrait supposer neuve et qui n'est, en fait, que le retour à la saine doctrine de l'*Association internationale des travailleurs*. Ces points peuvent se résumer comme suit : PRIMO, constituer les travailleurs, par le réseau coordonné de leurs syndicats, en un *parti de classe*, — et ce, sur le solide terrain économique, sans aucunes accointances politiciennes; SECUNDO, orienter le nouveau PARTI DU TRAVAIL vers l'*action directe*, sous toutes ses formes, contre les forces d'exploitation et d'oppression (le Capital et l'État) et préparer la transformation sociale par la *Grève générale*, qui, en désagrégeant révolutionnairement la société capitaliste, permettra aux travailleurs de prendre possession de la production sociale.

Il était logique, une fois ces principes hors de discussion, qu'on se préoccupât de ne pas les laisser indéfiniment à l'état de théoriques affirmations et qu'on visât à s'organiser

dans cette intention. C'est pour cela que la *Confédération*, au lieu de continuer à tenir des assises ouvertes, — qui ne pouvaient guère être que des conférences sans sanction, — a reconnu l'utilité de ne discuter de l'action dont elle est le noyau qu'avec les organisations intéressées.

L'œuvre du Comité Confédéral

A l'ordre du jour du Congrès n'était prévue qu'une seule question : l'*Unité ouvrière*. Mais, avant d'aborder ce problème, il s'agissait d'examiner la gestion propagandiste du *Comité confédéral* au cours de l'année écoulée.

Cet examen a été l'occasion d'une escarmouche entre réformistes et révolutionnaires.

Ces deux fractions sont les deux pôles de la *Confédération*, car il ne faudrait pas supposer que, sur le terrain économique, l'accord soit tellement parfait que ne se manifestent plus aucunes divergences.

Certes, l'organisation syndicale a une puissance de pacification et de cohésion considérables. En son sein, dès qu'ont été complètement éliminées les préoccupations politiques, la virulence des vieilles querelles d'écoles (qui ont tant divisé le socialisme) s'est atténuée au point que, dans le milieu syndical, blanquistes, guesdistes, anarchistes, allemanistes, etc., mènent la lutte en pleine concorde. Les haines qui, hier, grâce au sectarisme des formules, dressaient ces camarades les uns contre les autres, se sont évanouies sous l'influence vivifiante de doctrines qui, nous venons le dire, sont la floraison des germes semés par l'*Internationale*.

Les illusions de points de vue, qui, dans les groupements politiques, engendrent des discordes âpres, parce qu'elles servent de véhicule et d'abri aux ambitions individuelles, s'atténuent promptement dans les groupements syndicaux, car les causes d'excitation — les appétits individuels — y sont, sinon inconnues, au moins très faibles. C'est pourquoi, sur le terrain économique, — où l'identité des intérêts est tangible — s'est réalisée une *Unité morale* qu'on a vainement cherchée ailleurs.

Il serait cependant absurde de supposer que cette cohésion économique a anéanti toutes divergences dans les conceptions de lutte et d'action. Elles persistent au sein de ce récent *Parti du Travail*, avec cette supériorité en leur faveur qu'elles ne sont plus la conséquence d'une différence d'interprétation doctrinale, non plus que des menées d'ambitieux à la recherche d'une clientèle. Elles sont l'aboutissant des deux tendances en conflit continuel : réformisme et révolutionnarisme.

Les partisans de cette dernière tendance sont le bloc dominant à la *Confédération*, et ils ont un atout qui les met en meilleure posture encore que le simple fait d'être majorité : tant que les réformistes eurent en mains les destinées de la *Confédération*, celle-ci n'exista que sur le papier. Elle n'a seulement commencé à émerger de l'inertie que lorsqu'ont afflué en elle les éléments révolutionnaires et nettement anti-parlementaires.

Il y a encore peu de temps, la *Confédération* n'était plus qu'une étiquette. Ce n'est qu'après que le Congrès corporatif de Paris (1900) eût résolu la création de *La Voix du Peuple*, et que ce journal eût paru, que la *Confédération* prit forme vivante. Tellement il est vrai qu'en notre époque le journal est l'outil nécessaire à l'expression et à l'expansion des idées et aussi au groupement des intérêts.

D'abord lente, la croissance de la *Confédération* s'est fortement accélérée, surtout dans l'année écoulée. Lors du Congrès de Lyon (en septembre 1901), n'étaient adhérentes que 27 fédérations diverses et une demi-douzaine de syndicats encore isolés ; au Congrès de Montpellier, le chiffre des Fédérations adhérentes s'élevait à 41 et celui des syndicats isolés à une douzaine. Il est bon de noter que, parmi ces Fédérations récemment confédérées, il en est plusieurs créées grâce à l'initiative du *Comité confédéral*.

A cette croissance matérielle a correspondu un développement d'action.

Sur le terrain de l'agitation proprement dite, le *Comité confédéral* s'affirma par sa participation à l'agitation contre les bureaux de placement ; par son appui à la propagande

anti-militariste — que diffusa un numéro exceptionnel illustré de *La voix du Peuple*, à propos du « Tirage au sort » ; par ses manifestes relatifs à la vulgarisation de l'idée de Grève générale, ou commentant les mouvements qui s'inspiraient d'elle, et par l'enquête qu'elle a ouverte sur l'œuvre qu'auront à accomplir les syndicats au « lendemain de la Grève générale. »

En outre, en mars 1902, le *Comité confédéral*, ému de l'intensité de la crise du chômage, s'efforça de la rendre brutalement tangible en préconisant une grande et simultanée campagne de réunions. A la même date, dans les centres où abondaient les sans-travail, devaient être organisés des meetings de protestation.

Ce synchronisme dans l'action est, en France, une tactique trop peu pratique encore ; aussi l'initiative du *Comité confédéral* n'eut-elle pas tout l'effet désirable. Il n'y en eut pas moins, en un grand nombre de villes, d'importantes réunions, et ce premier essai de simultanéité et de généralisation de l'agitation, pour un résultat fixé d'abord, est un utile jalon.

Le Label

Le *Comité confédéral* ne se borna pas à cette besogne d'agitation, d'une incontestable utilité, mais qui, si féconde qu'elle soit, peut, à certains esprits prévenus, apparaître comme purement négative ; s'inspirant des tactiques anglo-américaines (qui nous ont déjà donné le *boycottage* et le *sabottage*), il créa le *Label*, dont la puissance efficace ne peut être mise en doute par quiconque.

La création du *Label* ou *Marque syndicale* découlait logiquement de l'attitude économique de la *Confédération*. Puisque les travailleurs affirment leur volonté de s'organiser eux-mêmes, sans recours aux puissances extérieures, afin d'aboutir à s'émanciper eux-mêmes, il est normal qu'ils emploient et développent tous les moyens de solidarité et de lutte *directe*.

Le *Label*, tout en ayant ses racines dans la cohésion des travailleurs, — dont il est une manifestation, — relève,

comme le boycottage et le sabottage, de l'initiative des individus. Son usage implique une grande dose de conscience ouvrière, et son extension peut être considérée comme un signe probant du développement de cette conscience.

Le *Label*, réalisé par le Comité confédéral, est de deux ordres: 1° le *Label confédéral*; 2° le *Label commercial* ou *Industriel*.

Le *Label confédéral* est la « marque » qui, à premier examen, distingue les syndicats confédérés de ceux non affiliés. Ces syndicats doivent revêtir de cette estampille leurs appels, circulaires, papier à lettre, enveloppes, etc. C'est le signe de reconnaissance des éléments actifs, une preuve ostensible de l'union ouvrière et un moyen de rendre plus efficace la solidarité entre travailleurs.

Ce *Label*, de la grandeur d'une pièce de cinq centimes, porte en son centre une mappemonde, sur laquelle s'étendent deux mains entrelacées, qui, se reliant par-dessus les continents, sont une affirmation d'internationalisme ; en exergue s'inscrit la devise *Bien-être et Liberté* et, encerclant le tout, la mention *Confédération générale du Travail*.

Désormais, quand une organisation confédérée reçoit un appel à la solidarité, son premier soin est de constater s'il est revêtu du *Label*, — preuve que le groupement quémandeur est uni par le pacte confédéral. Cette précaution s'explique par l'étymologie du mot solidarité : solidarité implique réciprocité, et ceux-là qui ne participent pas à l'œuvre de propagande et d'éducation ouvrière, dont la *Confédération* est le pivot, manquent à la solidarité ; — qu'ils ne s'étonnent donc pas trop de l'indifférence dont ils peuvent être victimes. Certes, pour ces indifférents, on peut plaider l'ignorance; on peut aussi arguer que certaines de ces organisations sont animées d'ardent esprit de lutte et de solidarité; mais c'est l'exception. En fait, la majeure partie des organisations qui négligent ou dédaignent de se confédérer sont imbues d'un particularisme malsain.

Et c'est pour réagir contre ce regrettable particularisme que le Congrès de Montpellier, au cours de la discussion sur

les statuts de la *Confédération*, décida que, dorénavant, les syndicats confédérés ne répondraient pas aux demandes de secours non revêtus du *Label*.

Cette décision n'a pas la rigidité d'un dogme et il est évident que le courant de solidarité est tellement fort dans les masses ouvrières qu'il y sera contrevenu, — comme cela s'est déjà produit. Il faut voir dans cette décision surtout une invite aux indifférents à se confédérer, et, en leur faisant entrevoir qu'ils légitiment l'indifférence à leur égard, les sortir de l'isolement, — isolement aussi néfaste aux organisations qu'aux individus.

Le *Label commercial* ou *industriel*, autrement dit *Marque syndicale*, a été, depuis plusieurs années, mis en pratique par la *Fédération du Livre* sous la forme d'une mention apposée à côté du nom de l'imprimeur et indiquant que l'imprimé qui en est revêtu est l'œuvre de syndiqués.

Le *Comité confédéral* a voulu étendre à d'autres corporations la *Marque syndicale*, qui a donné d'excellents résultats aux typographes. Sur invite de la *Fédération des Coiffeurs*, il a édité une affiche recommandant les commerçants qui s'en nantissent aux sympathies ouvrières.

C'est à un boycottage à rebours qu'aboutit la *Marque syndicale* : au lieu d'être la catégorique mise à l'index d'un commerçant trop exploiteur, elle indique le voisin qui respecte les conditions syndicales et auquel doivent aller les préférences ouvrières.

Il va de soi qu'une telle tactique ne vaut que par la valeur des syndiqués ; si ceux-ci sont des êtres passifs, sans initiative, incapables d'une observation chez le commerçant qu'ils élisent comme fournisseur, l'*affiche-Label* est une pancarte inutile. Mais que les travailleurs aient conscience de la puissance de consommation qu'ils représentent, et les intermédiaires qui vivent et s'enrichissent d'eux sont obligés de tenir compte de leurs vouloirs, — par conséquent, dans les circonstances indiquées, de respecter les conditions syndicales.

Faute de cette conscience indispensable, le *Label commercial* n'est encore que peu répandu.

Seuls se préoccupent de le vulgariser : les coiffeurs et quelques branches de l'alimentation (limonadiers, boulangers, bouchers.) Mais ces camarades auraient tort de se décourager : ce n'est que par une insistance et une propagande sans répit que le *Label* s'imposera.

Ajoutons que le *Comité confédéral* a examiné la possibilité d'étendre davantage le *Label* et de le mettre en application dans les industries les plus diverses, sous forme d'étiquettes ou marques spéciales.

(*A suivre*) ÉMILE POUGET.

LES GRÈVES

FRANCE

La Grève générale des Mineurs

La grève générale qui, pendant plus de deux mois, a agité tout le prolétariat minier de France, s'est peu à peu éteinte. Les uns après les autres, les mineurs du Nord, ceux de la Loire, ceux de Carmaux ont repris le chemin des fosses abandonnées. Maintenant que ce grand mouvement, un des plus vastes qui ait jamais secoué la classe ouvrière sous la troisième République, est terminé ; maintenant que les enthousiasmes qu'il a soulevés au début sont calmés, et que les déceptions mêmes, causées par son échec partiel, s'atténuent, il convient de jeter sur lui un regard d'ensemble ; il devient possible de préciser la leçon qui se dégage pour la classe ouvrière de cet événement.

La menace d'une grève générale des mineurs pesait depuis longtemps déjà sur les pouvoirs publics. Le Congrès de Lens (avril 1901) avait adressé au ministère Waldeck-Rousseau et au Parlement un ultimatum : il les avait menacés d'une grève générale de la corporation, si les mineurs n'avaient pas obtenu pour le 1er novembre 1901 le vote des réformes qui leur paraissaient les plus urgentes (journée de huit heures ; retraite de 2 francs par jour après vingt-cinq ans de travail ; minimum de salaire, etc). Le délai accordé aux pouvoirs publics expira : les mineurs n'avaient pas reçu satisfaction. Néamoins la grève fut différée : les mineurs, prenant acte de la bonne volonté du ministère et des Chambres, bonne volonté manifestée par le vote de la journée de 8 heures par la Chambre des députés, résolurent de leur laisser le temps matériel suffisant pour réaliser leurs projets.

Au Congrès d'Alais (mars 1902), la question de la grève se posa à nouveau, et le Congrès la vota en principe après une

discussion violente qui faillit amener une dissolution de la Fédération nationale et qui y engendra des discussions dont le contre-coup fâcheux devait être ressenti dans la dernière grève. Mais, cette fois encore, l'exécution en fut différée.

Cependant la corporation minière sentait la grève inévitable et les syndicats se préparaient résolûment à une lutte que tous ne désiraient pas, mais où ils étaient entraînés par la force latente d'un sourd mécontentement, longtemps contenu, mais destiné à éclater bientôt. De nouvelles causes n'allaient pas tarder à précipiter le mouvement gréviste, à préciser son but tout en modifiant son caractère. C'était les pouvoirs publics que le Congrès de Lens avait menacés d'une grève générale. C'est contre les Compagnies surtout qu'elle éclata ; et, tandis qu'à Lens et à Alais les mineurs du Pas-de-Calais avaient été l'élément modérateur, cette fois, ils devaient prendre la tête du mouvement. C'est qu'en effet, une grave réduction de salaires, surtout sensible dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, venait d'atteindre, dans le printemps de 1902, les travailleurs de la mine. Et, dès lors, la nécessité de relever les salaires devait passer au premier rang de leurs préoccupations.

Les années de prospérité industrielle, qui caractérisèrent la fin du XIX[e] siècle, avaient amené une telle hausse des prix de vente des charbons que les ouvriers réclamèrent et obtinrent, sous forme de suppléments de salaire, une part des bénéfices extraordinaires réalisés par les Compagnies. C'est ainsi que, dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, les Conventions d'Arras, conclues entre les représentants des Compagnies et des ouvriers, avaient majoré les salaires de primes, qui s'élevèrent successivement à 10 %, 20 %, 30 %, puis enfin 40 %. De même, dans le bassin de la Loire, à la suite de la grève de 1899, la sentence arbitrale rendue par M. Grüner et par le citoyen Jaurès, le 6 janvier 1900, avait alloué aux ouvriers une prime de 9 % de salaire.

Or, dans les premiers mois de 1900, les Compagnies, arguant d'une légère diminution du prix de vente du charbon, manifestèrent leur intention de réduire les salaires. Les

Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais avisèrent leurs ouvriers qu'elles ne renouvelleraient pas la convention du 30 octobre 1900, qui avait porté la prime de 30 à 40 %, et dont l'effet expirait le 31 mai 1902. Les syndicats ouvriers, estimant que les dividendes sans cesse croissants des Compagnies ne justifiaient pas cette brusque diminution de salaire, essayèrent vainement de les faire revenir sur leur décision. Trois entrevues eurent lieu à Arras, les 15, 26 mai et 9 juin entre les patrons et les délégués ouvriers. A la première, les patrons refusèrent de discuter, parce que les délégués ouvriers avaient reçu le mandat impératif de ne consentir à aucune diminution de salaire ; à la seconde, ils opposèrent encore la même fin de non-recevoir, parce que les délégués ouvriers devaient référer de leurs décisions à un Congrès ; mais, à la troisième, alors que les délégués ouvriers revenaient, munis des pleins pouvoirs de leurs organisations, les patrons avaient cette fois un mandat impératif ; il était évident, dès lors, que les Compagnies ne cèderaient que devant la force.

Dans la Loire, les Compagnies avaient agi de même. La sentence arbitrale du 6 janvier 1900 contenait la clause suivante : « Les deux parties s'engagent réciproquement à » n'apporter aucune modification à cette convention jusqu'au » 30 juin 1901. A cette date, et sur un préavis de trois mois, » donné au préfet de la Loire, par l'une ou l'autre des parties, » une procédure arbitrale, semblable à celle qui met fin au » présent conflit, déterminera si les conditions de l'industrie » permettent le maintien intégral ou partiel de cette aug- » mentation. »

Aucun préavis n'avait été donné par les Compagnies, et elles avaient continué à payer la prime de 9 % au delà du 31 mai 1902. Or, le 26 juillet 1902, la Compagnie des Mines de la Loire, bientôt suivie par toutes celles du bassin, fit placarder aux abords des puits un avis notifiant aux mineurs qu'à partir du 16 août, la prime de 9 %, serait réduite à 3 %. Vainement le comité de la Fédération régionale protesta contre cette brusque détermination des Compagnies : aux récla-

mations de leur ouvriers, comme aux démarches du préfet, elles opposèrent la résistance la plus intransigeante.

A la suite de ces événements, une vive agitation régna dans les bassins de la Loire et du Nord, et le Congrès de Commentry, réuni le 24 septembre 1902, fut unanime à voter la grève générale pour le cas où la corporation minière n'obtiendrait pas satisfaction complète du gouvernement et des Compagnies.

Le 1er octobre 1902, le citoyen Cotte, secrétaire du Comité national, adressa au gouvernement et au Comité des houillères de France les mises en demeure du Congrès de Commentry :

Saint-Étienne, le 1er octobre 1902.

A M. Grüner, secrétaire général du comité des houillères de France,

Le Congrès national des mineurs de France, qui vient de terminer ses travaux, nous a chargé de demander au Comité des houillères de France de vouloir bien nommer une délégation pour discuter conjointement avec la délégation ouvrière les questions : 1° des salaires, 2° d'organisation et de règlementation du travail.

La délégation ouvrière se compose de treize membres, soit trois membres par région, plus le secrétaire général. Elle serait heureuse que la délégation patronale eût un nombre de délégués égal au sien.

De plus, nous serions heureux d'avoir l'opinion du Comité des houillères de France sur les questions de la réduction de la durée de la journée de travail à huit heures, ainsi que des retraites à 2 francs par jour après trente années de service et cinquante ans d'âge.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous faire connaître votre réponse dans le plus bref délai, agréez, Monsieur le secrétaire général, l'assurance de notre haute considération. COTTE.

Saint-Étienne, le 1er octobre 1902.

Monsieur le Président du Conseil des Ministres,

Le Congrès national des mineurs de France, qui vient de terminer ses travaux, nous a chargé de demander au gouvernement ce qu'il compte faire des réclamations formulées par la corporation depuis si longtemps déjà, dont, ci-contre, l'énumération :

1° Loi sur la réduction de la journée de travail à 8 heures ;

2° Loi portant la retraite à 2 francs par jour, à 50 ans d'âge et 30 années de service dans les mines ;

3° Minimum de salaire ;

4° Lois portant modification à la loi de 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, à celle de 1898 sur les accidents du

travail, ainsi que celle assimilant notre corporation aux autres pour la prud'homie.

Nous osons espérer que le gouvernement s'emploiera à faire aboutir ces lois avec toute la diligence que nous en attendons. Dans le cas contraire, nous verrions à prendre telles mesures que comporte la situation. Nous vous prévenons en outre, Monsieur le président du Conseil, que le Comité des Houillères de France est aussi par nous saisi d'une demande de désignation d'une délégation, afin d'établir conjointement avec la délégation ouvrière les bases d'un minimum de salaires, entrevue à laquelle nous serions heureux de voir assister des délégués du gouvernement

Dans l'attente d'une prompte et favorable réponse, agréez, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre haute considération.

COTTE.

Par un manifeste adressé aux mineurs, le Comité national les invitait à se tenir prêts à la lutte :

Camarades,

Le Congrès des mineurs de France, réuni à Commentry, vient de prendre des résolutions d'une exceptionnelle gravité, qui doivent appeler toute votre attention.

Le Comité national, investi par le Congrès des pouvoirs les plus étendus, aura pour devoir de vous inviter incessamment à la lutte. Il faut que, dès maintenant, les yeux tournés vers lui, vous soyez prêts à marcher à son premier signal, avec la résolution de combattre avec l'énergie, la constance et la ténacité qui peuvent seules nous donner la victoire.

Camarades de la mine, le prolétariat tout entier a les yeux sur nous. C'est pour lui, pour sa cause sacrée, que vous allez combattre. Aussi vous donnera-t-il, nous en sommes sûrs, tout son concours, tout son appui matériel et moral, gage certain de la victoire, si surtout vous savez garder intacts les liens puissants de solidarité qui nous unissent.

La grève sera un fait accompli si les réponses des Compagnies et du gouvernement, que nous attendons, ne nous donnent pas pleine et entière satisfaction.

Dès à présent, il est apparu au Congrès que la grève générale était le seul moyen d'arrêter les Compagnies dans la voie des iniquités et des vexations pour les obliger à vous donner une rémunération tout au moins proportionnelle à leurs scandaleux profits.

Ce sera sans doute aussi votre unique recours pour faire aboutir les si légitimes revendications que vous formulez depuis vingt ans sans avoir reçu même un commencement de satisfaction.

A notre prochain et imminent appel, vous répondrez : *Présent !*

Ce jour-là, vous serez tous debout avec conscience de vos droits et au cri unanime de : « Vive la grève ! »

Vive la grève générale des mineurs !

Le Comité national.

Mais les mineurs ne devaient pas attendre le « prochain et imminent » appel du Comité national pour cesser le travail. Dès le premier jour de ses séances, le Congrès de Commentry avait appris la grève des mineurs de l'Escarpelle et n'avait pu les décider à reprendre le travail. Dès lors, la grève s'étendit dans tout le bassin du Nord et du Pas-de-Calais : quand le Congrès se sépara, le 27 septembre, il y avait plus de 3.000 grévistes dans le bassin ; quand la grève fut officiellement déclarée, le 9 octobre, il y avait 40.000 grévistes !

Cependant, le Comité national, avant de prendre une décision suprême, attendait les réponses du gouvernement et du Comité des houillères.

Par sa lettre du 3 octobre 1902, le Président du Conseil affirmait sa volonté de soutenir énergiquement devant le Sénat la loi de 8 heures, votée par la Chambre le 5 février 1902. Il promettait d'appuyer devant la Commission de prévoyance sociale et devant le Parlement le projet améliorant les retraites des mineurs. S'il déclarait ne pouvoir donner, sur la question du minimum de salaire, de réponse nette aux vœux des mineurs, il affirmait sa résolution d'examiner avec bienveillance les modifications à apporter à la loi de 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs et à celle de 1898 sur les accidents du travail.

« Laissez-moi, en terminant, ajoutait M. Combes, exprimer » l'espoir que les ouvriers mineurs ont assez de confiance » dans la parole du gouvernement et dans les sentiments » démocratiques des deux Chambres pour s'abstenir de réso- » lutions suprêmes qui pourraient avoir pour effet de leur » aliéner une partie des sympathies qui leur sont acquises ».

Quant au Comité des houillères, sa réponse, dont le Comité national prit connaissance le 7 octobre 1902, se bornait à invoquer sa propre incompétence pour discuter les questions soulevées par les mineurs, et l'inutilité que présenterait pareille discussion en présence d'une grève déclarée sans motifs :

« Aux termes de l'article 2 de nos statuts, disait M. Darcy, président du Comité des houillères, notre association a pour objet la défense des intérêts communs de l'industrie houillère.

» Cette disposition, dont une pratique constante a fixé le sens, exclut des délibérations de l'Association les conditions selon lesquelles il convient à ses membres de gérer l'exploitation économique, technique ou commerciale de leurs entreprises respectives.

» Le Comité serait aussi peu compétent en fait que mal fondé en droit pour donner son avis sur les situations locales ou les intérêts particuliers et pour intervenir de ce chef d'une manière quelconque dans un débat relatif à l'organisation du travail et à la fixation des salaires.

» Les questions de législation rentrent dans notre domaine. . . .

» . . . . . Certes, nous ne manquerions pas de nous rendre à l'appel des Commissions parlementaires, si elles jugeaient à propos de compléter l'étude de tel ou tel point déterminé, de nous interroger sur le mérite de telle ou telle disposition spéciale, et nous ne nous refuserions assurément pas à discuter avec vous devant elles la valeur de notre témoignage.

» Mais vous reconnaîtrez sans doute que l'intérêt serait médiocre de discuter entre nous quand les pouvoirs publics sont saisis ; de reprendre la délibération générale quand vous connaissez nos idées, ou d'approfondir l'examen des chiffres et des articles quand la grève est invoquée à l'appui des conditions posées et que déjà elle éclate sans même attendre de signal ni donner de motif.....»

En présence de cette réponse des Compagnies il ne restait au Comité national qu'à déclarer la grève. Dès le 7 octobre, il envoyait aux syndicats les instructions nécessaires et, le 8 octobre, il lançait un manifeste par lequel il ordonnait la grève pour le 9 octobre au matin :

AUX MINEURS DE FRANCE

Camarades,

La réponse du Comité des houillères de France à la lettre du Conseil national des mineurs lui demandant de nommer une délégation patronale pour discuter conjointement avec les délégations ouvrières du minimum de salaire, de l'organisation et la réglementation du travail dans les mines, a été considérée, par lui, comme un défi auquel le Comité national, acculé, et soucieux du mandat que lui a confié le Congrès de Commentry, répond par l'affirmative, c'est-à-dire par la grève générale de la corporation pour le 9 octobre au matin.

C'est à cette date qu'il vous convie tous à cesser le travail.

Que tous les ouvriers de l'intérieur, de l'extérieur, mécaniens, chauffeurs, etc., désertent les chantiers et ne réintègrent que lorsque l'ordre vous en sera donné par lui.

Pas de défaillances, camarades ! Pas de réclamations ! Tous pour un, un pour tous.

Cessez le travail ensemble ; reprenez-le ensemble !

AU PROLÉTARIAT FRANÇAIS

Travailleurs de la terre et de l'industrie,

C'est contraint et forcé que le Conseil national des mineurs se voit dans l'obligation d'imposer au prolétariat français les conséquences qui peuvent découler de la grève de la corporation des mineurs.

Cette conduite lui est dictée par la réponse hautaine des Compagnies minières, qui, malgré leurs bénéfices considérables qu'elles réalisent chaque année, se refusent à discuter avec nous les bases d'un minimum de salaire qui permettrait aux artisans de ces fortunes considérables de vivre et d'élever leur famille.

Nous vous faisons juges de notre conduite et nous sommes sûrs que vous ferez l'impossible pour aider la corporation dans la lutte gigantesque qu'elle entreprend.

AUX COMMERÇANTS

Nous aurions voulu vous éviter les vicissitudes, les calamités auxquelles vous obligera la grève générale des mineurs de France.

Mais, devant l'attitude provocatrice des Compagnies minières, et malgré les bénéfices scandaleux qu'elles réalisent annuellement, elles ont répondu à nos avances, bien légitimes pourtant, par une fin de non-recevoir.

C'est donc la grève, et la grève générale, pour le 9 octobre. Nous vous demandons de nous être sympathiques. Nous sommes sûrs que tous les gens de cœur approuveront notre conduite.

AUX MINEURS DE TOUS LES PAYS

Camarades d'Angleterre, d'Autriche, d'Allemagne, des États-Unis; mineurs de partout !

La cause que défendent en ce moment les mineurs de France vous est commune.

C'est pour obtenir un peu de mieux-être à notre malheureuse situation qu'en ce moment, acculés à la dernière extrémité, nous luttons pour obtenir une plus juste rémunération journalière, une réglementation meilleure du travail, nous mettant à l'abri de nos plus stricts besoins pour nos vieux ans.

Il serait superflu de vous dicter votre devoir, que vous comprendrez, nous en sommes certains ; et, sûrs de votre approbation, nous vous laissons l'initiative des mesures qui conviendront le mieux pour nous aider dans la lutte que nous entreprenons.

Vive l'Internationale des mineurs !

AUX SOLDATS

Enfants du peuple, en la circonstance, souvenez-vous des événements de Bretagne et souvenez-vous de la conduite du colonel de Saint-Rémy, qui refusa d'obéir à un ordre supérieur parce qu'il était contraire à sa conscience.

Fils et frères de prolétaires, si, dans le conflit actuel, vous vous trouvez armés de fusils et de baïonnettes, en face de nous, complètement désarmés, souvenez-vous que demain vous rentrerez dans la vie civile et qu'un sort pareil vous attend.

Rappelez-vous que nous sommes tous frères et que, comme vous, nous avons été soldats.

Vive l'émancipation prolétaire! Vive la grève générale!

Le Comité national.

En même temps que le Comité national adressait cet appel au prolétariat, le citoyen Cotte donnait acte à M. Combes de la bonne volonté exprimée par le gouvernement et émettait l'espoir que les pouvoirs publics n'abuseraient pas une fois de plus de la magnanimité des mineurs. Quant au défi jeté par le Comité des houillères à la Fédération nationale des Mineurs, le citoyen Cotte le relevait ainsi :

Monsieur le Président,

Le Conseil national des mineurs de France a l'honneur de vous accuser réception de votre réponse à notre lettre du 30 septembre.

Après un examen attentif, le Comité a été obligé de constater que cette réponse équivoque est une fin de non-recevoir, ou plutôt un défi jeté à la corporation des mineurs.

Ce défi, nous sommes chargés de le relever. Nous avons proposé une entente amiable, vous l'avez dédaignée.

Aujourd'hui, nous déclarons la grève, devant votre mauvais vouloir; nous aurons l'opinion avec nous.

Vous arguez de l'article 2 de vos statuts; c'est peu, et les droits que vous prétendez ne pas avoir vous seront donnés, nous l'espérons, devant l'attitude des mineurs. Notre demande, Monsieur le Président, n'était cependant pas excessive et irréalisable. Aussi, depuis ce matin, la grève est un fait accompli. Les mineurs ont quitté les puits et il ne dépend que de vous de les leur faire réintégrer en leur donnant satisfaction.

Nous vous demandons de vouloir, avec nous, régler les conditions de salaire, de réglementation et d'organisation du travail, dans le

but d'éviter aux deux parties les effets désastreux qui suivent les grèves prolongées.

Nous inspirant de sentiments de paix et de concorde, nous espérons que, soucieux de vos intérêts, vous accéderez à notre demande.

Agréez, etc. COTTE.

Cette fois, les hostilités étaient irrémédiablement ouvertes et la grande grève allait suivre son cours jusqu'à ce qu'elle prît fin, par l'épuisement des combattants ou l'intervention d'un médiateur.

Lorsque la grève fut officiellement déclarée, le 9 octobre, il y avait près de 40,000 grévistes dans le Nord et le Pas-de-Calais : les militants du syndicat avaient dû s'avouer impuissants à retarder le mouvement. Dans la Loire, les mineurs n'avaient pas davantage attendu le signal du Comité national et s'étaient mis en grève le 8 octobre. Une fois déclarée officiellement, la grève ne tarda pas à se généraliser. Si elle ne réussit pas à englober tout le prolétariat minier, si Monteeau, épuisé par la douloureuse grève de l'année dernière et gardant quelque ressentiment contre l'attitude de la Fédération nationale, continua le travail ; si, dans les bassins mêmes où la grève fut déclarée, il y eut, comme toujours, des sarrazins pour manquer au devoir de solidarité ouvrière, la grève n'en comprit pas moins les 4/5 de la corporation, et des mineurs tels que ceux de Bruay, de Carmaux, etc., qui n'avaient rien à réclamer ou qui auraient préféré ne pas faire grève, s'empressèrent de répondre à l'appel du Comité national. D'après les renseignements communiqués à l'Office du travail, le 19 octobre, la grève était générale dans onze départements et comprenait 111,266 grévistes. Ces chiffres sont plutôt inférieurs à la réalité.

Mais à peine la grève avait-elle éclaté, et même avant le 9 octobre, dès les premières journées de chômage dans le Nord et le Pas-de-Calais, la partialité, inévitable en régime capitaliste, du gouvernement pour les patrons, se manifestait sous sa triple forme traditionnelle : militaire, administrative et judiciaire. Une véritable invasion armée courut le pays noir : à Monteeau même, où jamais le travail ne cessa,

la ville fut occupée militairement. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les maires de Lens et de Denain, les députés Basly et Selle, protestèrent vainement contre l'exagération des mesures d'ordre : les patrouilles de gendarmes, tandis qu'elles arrêtaient celles des grévistes, favorisaient, d'une façon plus ou moins ouverte, l'embauchage des ouvriers par les porions. Quant aux préfets, dès les premiers jours de la grève, ils avaient tiré de l'arsenal des lois administratives les armes habituelles en ces circonstances, supprimé toute autorisation de fermeture tardive des cabarets et remis en vigueur la loi de 1848 contre les attroupements. De son côté, la justice ne restait pas inactive, et si une circulaire de M. Vallé, d'ailleurs tardive et conçue en un style déclamatoire assez vague devait rappeler aux magistrats du parquet « la nécessité d'assurer tous les justiciables des garanties équivalentes devant les tribunaux de la République », les tribunaux de Douai, de Valenciennes, de Béthune, de Saint-Etienne, n'en réprimèrent pas moins, avec leur sévérité coutumière, les « atteintes à la liberté du travail ».

Cependant, malgré les gênes que l'Administration de M. Combes, à l'instar de ses prédécesseurs, apportait à l'extension de la grève, il est incontestable qu'un fait nouveau s'est manifesté, au cours de cette grève (au moins dans le début), dans l'attitude gouvernementale. La contradiction inévitable qui existe dans la politique d'un ministère radical, appuyé d'une part sur les socialistes et d'autre part sur les transfuges du vieux parti opportuniste, devait se révéler dans la conduite du gouvernement vis-à-vis des grévistes. Tandis que ses préfets, ses juges et ses militaires, continuant les pratiques de 1893, entravaient la grève, il apportait à cette tâche une certaine mollesse, une hésitation qui ont valu à M. Combes, de la part de ses adversaires politiques, l'accusation de n'avoir pas su protéger la liberté du travail. C'est ainsi qu'à la séance du 23 octobre de la Chambre des députés, M. Beauregard disait :

« Il y a un fait qu'on ne vous a pas dit et qu'il faut connaître. Il est tout particulier à cette grève ; c'est la première fois que les choses se

passent ainsi. La grève s'est produite de la façon suivante. Une fois qu'on a eu un premier foyer, dans ce foyer on a organisé des brigades de grévistes. Alors, pendant la nuit, ces brigades faisaient 10, 12, 14 kilomètres, tombaient dans une mine où ceux qui formaient ces brigades étaient parfaitement inconnus, sûrs ainsi d'échapper à toute répression, à toute responsabilité, sûrs qu'on ne les retrouverait pas, et par la violence, à coups de bâtons, brisant portes et fenêtres, ils obligeaient à se mettre en grève les ouvriers qui s'y refusaient. »

Et M. Beauregard reprochait au gouvernement de n'avoir pas su « placer des troupes suffisantes pour empêcher que la » violence ne fût employée par les grévistes pour obliger à » faire grève ceux qui voulaient travailler ».

Il y a dans les paroles du député de Paris une part incontestable de vérité. Sans doute, les accusations de violence qu'il porte contre les grévistes, à part quelques faits individuels inévitables dans des mouvements de cette importance, sont purement gratuites et font partie du système qui consiste à discréditer, par des imputations calomnieuses, l'attitude des organisations ouvrières. Mais il est certain que les patrouilles de grévistes, si elles ont été entravées par la gendarmerie et la troupe, l'ont été bien moins que dans les grèves précédentes : il est incontestable que des cortèges de mineurs ont pu se dérouler pendant dix, vingt kilomètres, allant de fosse en fosse recruter des partisans de la grève, faisant honte aux « cotoyeurs », les forçant, par cette contrainte morale, à se joindre au mouvement gréviste. Il est certain, également, que la troupe avait reçu des ordres pour se montrer pleine de ménagement vis-à-vis des grévistes, et que malgré les arrêtés des préfets, les manifestations ont pu se dérouler avec une liberté réelle sous la protection de municipalités socialistes.

Tantôt c'est sous un aspect grandiose que s'exerce cette liberté des manifestations : ce sont des cortèges de mineurs, précédés de clairons et de tambours, déroulant, dans la campagne, les troupes disciplinées des mineurs, aux accents de l'Internationale ; tantôt, ce sont des marches savantes et silencieuses par lesquelles on s'approche en petits groupes d'une mine réfractaire à la grève, pour accueillir les cama-

rades à la sortie du puits et les entraîner par l'exemple de la solidarité ; ou bien encore, c'est quelqu'une de ces anecdotes où se révèle la gaité bon-enfant du mineur, comme celle que nous rapporte Maurice Monnier, dans le *Réveil du Nord*:

« A Billy-Montigny, les rues sont plus animées; une centaine de citoyens sont massés devant une maison.

Que se passe-t-il ?

Est-ce une manifestation ?

Je m'approche, je m'informe, un gréviste me répond :

C'est jour d'arrivée du tabac de zone, et, comme il est exigé par le débitant que chaque fumeur vienne faire lui-même sa provision, nos grévistes se sont dérangés avant la conférence qui doit être faite par l'ami Cordier.

Mais il y a autre chose.

Un vrai fumeur ne peut pas résister à sa passion, et les grévistes espèrent que les rares « blanques-oreilles » qui travaillent encore se décideront à venir quérir de quoi « pétuner ».

En effet, on voit arriver un jeune gaillard, la mine plutôt honteuse, l'air gêné, que des cris accueillent aussitôt : « Vive la grève ! A bas les rouffions. »

Il entre, prend son tabac, paie et cherche à s'esquiver.

Mais les grévistes ne l'entendent pas ainsi.

J'entends ces mots : « Il faut le faire prisonnier », et craignant des violences, je me dis avec navrement que les racontars de l' « *Écho* » et de la « *Dépêche* » sont peut-être justifiés...

Mais aucune bousculade ne se produit ; les grévistes se sont rangés autour du réfractaire, l'ont entouré et lui ont dit : « Tu viens avec nous à la réunion ! Tu présideras ! ».

Et il en a pris son parti et il sourit même, se tournant de mon côté en disant :

« C'est moi qui suis le président ! »

Un cortège se crée, le « président » en tête, et, après une pose chez notre camarade le « zouave » Tournay, se rend au lieu de réunion.

Pas un cheveu du « non-gréviste » n'a été touché. »

Si l'attitude gouvernementale, malgré la persistance des vieux procédés de défiance et de répression, manifeste quelque amélioration dans le sens de la liberté de la grève, la conduite du prolétariat révèle, dans l'organisation encore trop rudimentaire de la solidarité ouvrière et internationale, des progrès évidents.

Le Comité international des mineurs n'a pu qu'assurer les

mineurs français de sa sympathie : l'organisation du bureau international, décrété en principe au Congrès de Dusseldorf (1), ne fonctionne pas, et, dans ces conditions, une grève internationale de la corporation minière n'a pu être tentée. Les mineurs belges ont bien songé un moment à répondre par la grève à l'appel de leurs camarades de France. Mais leur mouvement, mal engagé, ne s'est pas généralisé, et ils se sont bornés à déclarer qu'ils ne feraient pas d'heures supplémentaires. C'est ce que les mineurs allemands ont également décidé. Les mineurs anglais affirmèrent aussi leur sympathie par l'envoi de subsides. Mais, en somme, pas plus que la grève de Pensylvanie, la grève de France n'a entraîné les mineurs à un mouvement international.

De même, dans les autres corporations, la solidarité ouvrière ne s'est guère manifestée que, suivant la forme traditionnelle, par des souscriptions pécuniaires. La Confédération générale du travail admit bien un moment la possibilité de lier un mouvement de grève générale à celle des mineurs, pourvu que cette grève fût révolutionnaire, c'est-à-dire tendît à la transformation de la société elle-même. Mais, outre qu'une pareille proposition ne pouvait être d'aucune utilité pour le mouvement économique et corporatif des mineurs, elle ne fut même pas adressée au Comité national des mineurs. Seule, une corporation ouvrière, qui depuis quelques années est passée à l'avant-garde du prolétariat pour l'organisation de l'action internationale et interprofessionnelle, les ouvriers des ports, firent plus que de témoigner leur sympathie morale ou pécuniaire aux mineurs en grève. Dès le 11 octobre, le citoyen Manot, secrétaire des dockers de France et d'Algérie, avisait Cotte qu'il allait inviter les dockers de tous les ports de France à ne pas décharger des charbons de provenance étrangère. Les dockers de Dunkerque, après une réunion organisée par leur secrétaire, Sauvage, et à laquelle le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais avait délégué Basly, adoptè-

(1) Voir le compte rendu que j'ai fait de ce Congrès dans le *Mouvement socialiste*, n° 97, du 21 juin 1902.

rent, le 12 octobre, par 853 voix contre 10, un ordre du jour ainsi conçu :

Les ouvriers du port de Dunkerque s'engagent :
1° A ne décharger que les navires venant habituellement à Dunkerque, dits lignes régulières ;
2° A continuer à décharger les navires en cours, mais à ne plus le faire, à partir de ce jour, pour aucun navire de charbons étrangers venant remplacer les charbons français et nuire ainsi aux mineurs en grève, et ce, jusqu'à la reprise complète du travail dans les fosses.

Les dockers de Calais adoptèrent le même ordre du jour par 301 voix contre 38.

Le 19 octobre, les ouvriers du port de Marseille prenaient une décision analogue.

Malheureusement, ce beau mouvement de solidarité devait être compromis par les graves évènements survenus à Dunkerque, les 22 et 23 octobre. Une véritable émeute éclata, des magasins furent pillés, des barricades furent élevées dans les rues ; un escadron de cavalerie cerné par les grévistes, fut dégagé à grand'peine, et c'est merveille si la troupe n'eut pas à faire usage de ses armes. On ne saurait dire quelle fut la cause exacte de ces troubles : la présence parmi les émeutiers arrêtés d'anciens détenus de la prison départementale de Loos, la coïncidence singulière de ces événements avec l'interpellation sur la grève générale à la Chambre, la joie mal dissimulée de l'opposition parlementaire à l'annonce de ces troubles, permettent de supposer qu'ils n'avaient pas la spontanéité d'un mouvement ouvrier. Ce qui est certain, c'est que le syndicat protesta avec énergie contre les actes des émeutiers et que sa responsabilité doit être mise hors de cause. Mais la grève des dockers, ainsi souillée par ces événements regrettables, était compromise et, le 24 octobre, les grévistes décidèrent de reprendre le travail.

Tandis que les dockers donnaient au prolétariat l'exemple de la solidarité interprofessionnelle, les « cotoyeurs », au sein de la corporation minière, donnaient celui du manquement au devoir de solidarité ouvrière. Les « rouffions », pour employer une des expressions par lesquelles l'argot pitto-

resque des mineurs désigne ces mauvais camarades, ne sont pas des figures nouvelles. A chaque grève des mineurs, on les a vus se rendre à la fosse, encadrés d'une double haie de cavaliers ou de gendarmes, qui les protègent contre les « violences » des grévistes. Le voyageur étranger qui débarquerait brusquement dans le bassin en grève croirait, à voir ces misérables « fuir » plutôt qu'ils ne marchent au travail, qu'ils sont quelques forçats employés à des travaux publics : mais l'économiste orthodoxe salue avec attendrissement ces apôtres de la « liberté du travail » ! Les « rouffions » sont indispensables dans une grève : ce sont eux qui justifient toutes les mesures d'hostilité prises par le gouvernement contre la grève : l'occupation militaire, les arrêtés draconiens des préfets, les poursuites arbitraires des parquets de la République ! Cependant, la grève de 1902 a révélé un aspect nouveau dans l'attitude des « cotoyeurs ». Depuis qu'ils ont constitué sous le nom de « jaunes » un simulacre de parti ouvrier, ils ont quitté leur attitude humiliée de jadis et pris vis-à-vis des « rouges » quelque peu de l'arrogance de leurs bienfaiteurs patronaux. Les « jaunes » ont adopté cette attitude bruyante et arrogante dans la grève actuelle.

Le 11 octobre, M. Lanoir faisait à la Bourse de la rue des Vertus une distribution d'armes et de revolvers aux émissaires qu'il envoyait dans les divers bassins houillers, et il déclarait que les jaunes résisteraient, même par la force des armes. A Denain surtout, les jaunes s'agitaient. Ils prétendaient grouper, sous la bannière de Sainte-Barbe, 5,000 travailleurs, et, plus d'une fois, les élus ouvriers, notamment le député Selle, durent intervenir pour arrêter les troubles suscités par les précautions des « jaunes ». Mais tout à coup, après quelques jours de grève, les jaunes changèrent d'avis : abandonnés des 5,000 adeptes, qui n'avaient jamais existé que dans leur imagination et dans les colonnes de journaux capitalistes, les jaunes, c'est-à-dire quelques centaines de malheureux soudoyés par les hommes de la rue des Vertus pour jeter la discorde et provoquer des troubles dans le prolétariat, se déclarèrent plus révolutionnaires que les

rouges et se prononcèrent pour la grève à outrance. Ce brusque changement de conduite n'eut d'autre résultat que de les couvrir de ridicule aux yeux de la classe ouvrière. A la fin de la grève, ils devaient encore tenter une nouvelle diversion et réclamer le droit de participer à l'arbitrage ; mais, ainsi que nous le verrons, cette tentative suprême devait misérablement échouer devant la résistance indignée des « rouges » et le mépris des patrons eux-mêmes.

(*A suivre*). Raoul Briquet.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

La Politique agraire du Parti socialiste, par Karl Kautsky, traduit par Camille Polack. (Paris, Giard et Brière, 1903). — Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* connaissent cette seconde partie de *Die Agrarfrage* de Kautsky, dont Camille Pock publie aujourd'hui la traduction. Notre collaborateur Georges Weill leur en présente une analyse consciencieuse et précise, dans les numéros du 1er et du 15 avril 1901 (nos 55 et 56). Ils ont pu se rendre compte de l'importance de l'œuvre du célèbre théoricien marxiste. C'est dire qu'ils liront avec un intérêt d'autant plus grand le livre lui-même qui paraît sous ce titre : *La Politique agraire du Parti Socialiste*, qui complète le volume précédent publié, il y a déjà deux ans : *La Question agraire*.

Kautsky, dans cette seconde partie de son œuvre, n'a voulu qu'appliquer les *tendances générales* dégagées dans la première partie à un milieu spécialement étudié par lui : la Prusse. Si les *tendances* sont générales, les *formes* sont différentes dans chaque pays. C'est ce qui rend impossible l'élaboration d'un programme agraire unique pour toute la démocratie socialiste internationale. — Aussi Kautsky prie-t-il, dans la préface de l'édition française, de ne pas transporter purement et simplement aux conditions françaises ce qu'il dit de l'Allemagne. C'est dans cet esprit qu'il faut suivre attentivement cette étude, une des plus utiles à connaître pour les socialistes français, dont la tactique agraire est si incohérente et si peu fixée.

Historia del Socialismo Obrero Espanol, par Francisco Mora, (aux bureaux de *El Socialista*, Espíritu Santo, 18, 2° izquierda. Madrid.)

Francisco Mora a rendu un grand service au socialisme espagnol en en publiant l'histoire. Il nous dit d'abord le but poursuivi : « Rafraîchir la mémoire de ceux qui ont oublié les faits passés, pour les empêcher de retomber dans les anciennes erreurs, et montrer l'histoire du mouvement contemporain à ceux qui ne la connaissent pas. » Il ajoute : « Il y a beaucoup d'erreurs dans la relation de la plupart des faits qui se rapportent au socialisme espagnol. Benoît Malon, en France; Laveleye, en Belgique; Magalhaes Lima, en Portugal, et les écrits des anarchistes en Espagne prouvent jusqu'à l'évidence notre affirmation. »

Dans ce sens, on peut dire que Mora a fait non seulement une étude historique, mais aussi un travail de rectification et de critique.

Personne n'y était plus autorisé que lui, puisque Francisco Mora est un ancien militant qui a vécu toute l'histoire qu'il a écrite, et qui a pris une part très active à tous les évènements ouvriers de l'Espagne. D'abord secrétaire du groupe qui fonda l'Internationale en Espagne, devenu plus tard secrétaire du Conseil Fédéral qu'on plaça à la tête de la formidable Association (plus formidable, un moment, en Espagne qu'ailleurs) Francisco Mora peut juger la réalité avec autant de sûreté et de documentation qu'on peut le désirer.

L'*Historia del Socialismo Obrero Español*, comprend deux parties qui sont précédées d'une introduction et suivies d'un chapitre final. — Dans l'introduction l'auteur explique l'origine et le développement du Socialisme moderne. La première partie, divisée en trois sections, est l'histoire de l'Internationale en Espagne. Voici l'ordre suivi : première section, depuis la fondation de l'Internationale en 1868 jusqu'au Congrès ouvrier de Barcelone du mois de juin 1870 ; seconde section, depuis le Congrès de Barcelone jusqu'à celui de Saragosse en avril 1872 ; troisième section, depuis le Congrès de Saragosse jusqu'à la chute de l'Association, chute causée par le Gouvernement qui se constitua le 3 janvier 1874. — Dans la seconde partie, qui se subdivise aussi en trois sections, Mora expose l'histoire du mouvement ouvrier espagnol contemporain, sous ses trois différents aspects. Dans la première section, il étudie le mouvement purement sociétaire ; dans la deuxième, le mouvement socialiste, et dans la troisième, le mouvement anarchiste. — Enfin, dans le chapitre-conclusion, Mora se livre à des considérations d'un caractère général.

Telle est l'excellente étude historique de notre camarade Francesco Mora, que doivent connaître tous ceux qui s'intéressent à cette vaillante fraction du socialisme international que constitue le *Parti Ouvrier Espagnol*.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Le Socialiste, organe central du « Parti Socialiste de France ». — *N° 4* : *Paul Lafargue* fait une critique serrée des *Primes* ; *Dubreuilh* commente avec beaucoup de vérité la *faillite des Universités Populaires* ; *Compère-Morel* combat la *coopérative de production agricole*. — *N° 5* : *Maurice Allard* rappelle une opinion de Littré sur la question sociale ; *Dubreuilh* dit ce que doivent penser de l'*arbitrage* gouvernemental — intervenu au cours de la grève des mineurs — tous les vrais socialistes ; *Charles Bonnier* relève une invitation faite par Jaurès à quelques élus socialistes « de

devenir des *spécialistes en finances.* » — *N° 6 : Paul Constans* expose la faillite du budget du ministère Combes-Rouvier ; *Dubreuilh* signale le vote des députés socialistes ministériels contre la proposition d'un député nationaliste de soumettre *l'élection des sénateurs au suffrage universel* ; le *Dr Cherechewski* donne sur la question des *Bouilleurs de cru* des renseignements statistiques intéressants. — *N° 7 : Dejeante* expose son opinion sur la question, qui fait l'objet de l'enquête du *Mouvement Socialiste : Socialisme et Anticléricalisme.* Il est très partisan que le Parti socialiste mène violemment la lutte anticléricale ; *Dubreuilh* insiste sur ce fait qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre les socialistes révolutionnaires et les socialistes ministérialistes ; *Edouard Vaillant*, à qui les socialistes ministériels avaient reproché de demander au gouvernement la stricte application de la loi Millerand-Colliard qu'il avait fortement combattue, répond que sa question n'a rien de contradictoire avec son attitude première : il y a une loi, et quelle qu'elle soit, quoiqu'on en pense, il faut au moins que les quelques garanties qu'elle donne soient observées ; *Compère-Morel* voudrait voir se créer un organe socialiste agraire, comme *Le Laboureur*, en Belgique. — *N° 8 : E. Landrin* signale que les économies que prétend réaliser le conseil municipal socialiste de Paris portent toutes sur le petit personnel, surtout sur le personnel ouvrier ; *Dubreuilh* voit dans les suites de la grève générale de Genève et surtout dans l'attitude du Millerand suisse : *Thiébaud*, une confirmation de la tactique socialiste révolutionnaire ; *Bonnier* attribue l'échec de la grève générale des mineurs à l'influence des idées pernicieuses des ministérialistes, qui détournent le prolétariat de son devoir de classe ; *N° 9 : Bonnier* déclare que la tactique révolutionnaire en servant du *parlementarisme bourgeois* le détruit, tandis que la tactique ministérielle le consolide ; *Dubreuilh* raille une proposition de *Donier*, de l'Ain, consistant à présenter aux élections sénatoriales du 4 janvier une liste où figureraient côte à côte : *Jaurès, Vaillant* et *Guesde ;* Le *Dr Cherechewski* commente les chiffres effrayants fournis par le Ministre de la Guerre lui-même sur la mortalité dans l'armée française ; *N° 10 : Marcel Sembat*, à propos de la guerre du Vénézuéla, indique les vrais dessous de ce qu'il appelle les *guerres financières ; Dubreuilh* souligne une récente déclaration de guerre faite par P. O. S. R. (allemaniste) au Parti socialiste français (ministériels) ; *Charles Rappoport* relève un article de Jaurès où ce dernier parle de l' « Idéal » socialiste. — Tous ces numéros, outre ces articles, publient des chroniques bien informées et régulières : *Le Bulletin du Parti ; A travers la Semaine*, par *Bracke ;* Le *Mouvement International*, par *Charles Rappoport ; Les Grèves*, par *P.-B. André ; La Vie ouvrière et socialiste.*

La Revue socialiste. — (Novembre). — *La Politique anticléricale et le socialisme*, étude remarquable de notre collaborateur

Edouard Berth, à lire attentivement, et que nous regrettons de ne pouvoir que signaler : *Emile Zola*, par *P Boz ; La chanson « Rougè » au dix-neuvième siècle*, par *Albert Livet ; Le Congres socialiste de Munich*, par *J.-G. Prod'homme* ; les documents relatifs à la *Grève des mineurs* ; *Mouvement social* et *Revue des Livres*.

(*Décembre*). — *Edouard Berth* consacre à la question des *Classiques et Modernes* la seule étude d'inspiration vraiment socialiste qui ait paru sur ce sujet ; *W. Rakhmetow* donne la fin de son étude sur la *Situation de la Classe ouvrière en Russie ; Paul-Louis Garnier* décrit un quartier juif à Londres, dans *Autour d'une Procession ; Jean Longuet* publie la premiere partie d'une étude complète et fouillée de la *Grève des Mineurs en Pensylvanie ; Mouvement social* et *Revue des Livres*.

LANGUE ANGLAISE

The Social-Democrat (15 octobre). — Le correspondant du *Vorwaerts* à Londres, le citoyen M. Beer, rappelle à propos de la mort de Zola un entretien qu'il eut avec le grand écrivain, auquel il exprima la profonde sympathie des milliers de prolétaires juifs de New-York. Askew critique l'exposé du matérialisme économique de M. E. Seligman, professeur à l'Université Columbia de New-York, remarquable cependant par la grande loyauté intellectuelle de son auteur.

Ce numéro contient, en outre, la reproduction d'un des articles de Kautsky sur la conception matérialiste de l'histoire, publié il y a quelques années dans la *Neue Zeit*, en réponse à des articles de Belfort Bax ; le passage très intéressant de l'article de Tom Mann sur l'arbitrage obligatoire en Nouvelle-Zélande, publié dans la *Nineteenth Century Review* de septembre ; une analyse de l'article de M. Caroll Wright, directeur de l'Office du Travail américain, paru dans la *Contemporary Review*, sur les organisations ouvrières aux Etats-Unis ; la suite des lettres de Marx à Kugelmann ; enfin plusieurs passages du Crainquebille d'Anatole France, traduits d'une façon tres vivante par Jacques Bonhomme (Smith).

LANGUE ITALIENNE

Critica sociale. *N° 19.* Dans ce numéro, *Pietro Chiesa* et *Gino Murialdi* continuent leurs études sur l'organisation économique du prolétariat industriel. Ils nous fournissent d'intéressants renseignements sur l'organisation intérieure des bourses du travail (Chambres du travail), sur les fédérations nationales de métiers et les rapports qui doivent exister entre ces organisations et le parti socialiste. Dans le numéro suivant (N° 20), ils traitent de la question des grèves, de la grève générale et concluent en demandant à tous les socialistes de favoriser la création de groupements corporatifs ;

de mettre à la disposition de ceux-ci des membres du parti pour les aider dans leur tâche. Ils réservent aux bourses du travail l'action locale, et aux fédérations de métiers l'action nationale. Ils n'admettent les grèves qu'à titre transitoire et exceptionnel et se prononcent catégoriquement contre la grève générale « que l'on doit toujours combattre et empêcher ».

N° 20. Le *Dr Giulio Cosalini* commence une série d'articles sur les habitations populaires, critiquant le projet de loi préconisé par Luzzatti. Dans le *N° 21* il examine la question au point de vue de l'hygiène. Dans le *N° 22* il répond aux objections qui émanent soit d'amis, soit d'adversaires. Enfin *Angelo Sicchirollo* et *G. Salvémini* s'occupent des questions scolaires soulevées récemment dans les derniers congrès.

Il socialismo. XIV-XV. Ce double fascicule est consacré presqu'entièrement au compte-rendu du VII° congrès national socialiste d'Imola. *E. Ferri* et *G. Ferrero* s'élèvent assez vivement contre le « pseudo reformisme » du congrès, tout en affirmant hautement que « les deux tendances » ne vont pas jusqu'à menacer l'unité du parti.

XVI. *E. Ferri* se demande en quoi doit consister l'action du parti socialiste dans l'Italie méridionale. Selon lui la tactique à observer doit être la suivante : il faut « combattre sous toutes ses formes le parasitisme économique (grande propriété foncière), politique et administratif, puis organiser tous ceux qui vivent uniquement ou en grande partie de leur propre travail ». Il faut combattre le chômage et le régime fiscal et réduire les dépenses improductives.

L'Art, la Littérature

LA MAISON DU CRIME (1)

Au poète Maurice Maeterlinck. *Vox populi, vox Dei*

Lorsque, vers 1873, Napoléon Dupuis avait acheté l'enclos funèbre, avec l'intention, maintes fois annoncée, d'y bâtir, une réprobation générale avait soulevé l'alentour. C'était, entre la grande route et la tranchée profonde du chemin de fer, un sinistre coin de verdure sombre au pied d'un très ancien calvaire. En haut, dans une nef fruste, un Christ grossier saignait sur la croix flanquée de statues de saints naïvement barbouillées et de prétentieux bouquets de fleurs artificielles. Vers son agonie, processionnaient, sur deux rangs, des sapins noirs, immobiles pèlerins de deuil ; et, en un coin, ils se massaient plus noirs et plus lugubres, plus vigoureux aussi dans un sol exagérément fertile. Là, depuis le mois d'août 1833, trente-huit mineurs, noyés par une soudaine irruption des eaux souterraines dans les galeries d'un charbonnage à présent disparu, dormaient leur dernier sommeil.

Quand arriva cette épouvantable catastrophe d'autrefois, ce fut, par tout le pays, une longue angoisse consternée. Avec une violence inouïe, les eaux nocturnes, les eaux meurtrières s'étaient précipitées dans les travaux de la houillère et nul de ceux qui y peinaient ne put échapper aux affreux torrents tourbillonnants. Pendant des jours et des jours, et des nuits plus longues, des fils avaient appelé leur père; aux abords de la fosse avaient sangloté des mères et des veuves...

Et lorsqu'on put les retirer, les pitoyables victimes, ils

(1) D'un volume qui vient de paraître : *Quelques Histoires de Miséricorde*, chez l'éditeur Larcier, à Bruxelles.

revinrent à la lumière, livides, bleus et verts, hideux et gonflés, pauvres noyés loin du soleil ! Et bien vite, ensevelis dans leurs habits de labeur comme des soldats en un drapeau, on creusa un vaste trou carré où fraternellement ils s'étendirent tous, sous la bénédiction du vieux Calvaire. Le village entier y vint s'agenouiller pour les trépassés.

Puis les sapins grandirent puissants et forts. Puis le vent passa dans leurs feuilles frémissantes, éparpillant dans les airs le souvenir de ces vaillants...

Et cet endroit, d'abord perdu dans la campagne, près d'un chemin solitaire, peu à peu s'entoura de maisons, d'usines fiévreuses, dans l'afflux d'une population croissante et changeante, véritable poussière humaine tassée là par le souffle des industries prospères. Et, par degrés, s'adoucit la tristesse, l'effroyable commotion à demi s'oublia ; il resta seulement pour ce lieu une vénération vague, qui faisait se signer le passant attardé quand la lune brillait au travers des sapins noirs...

Plus tard, à la suite du prodigieux développement de l'activité de cette région, on dut élargir la tranchée du chemin de fer ; mais elle s'arrêta précisément à côté de la sépulture. Ceux dont les parents gisaient là purent croire que, pour jamais, les martyrs du Travail, de ce travail qui faisait au pays une grandeur éclatante et brusque, reposeraient là du repos qui ne finit point, au ronron incessant des wagons lourds roulant sans trêve, reposeraient jusqu'au retour impalpable à la grande nature, par les bruissements des sapins et les pleurs de la pluie...

Aussi, il y eut de l'étonnement d'abord, puis un blâme très énergiquement accentué quand on apprit le sacrilège projet de Dupuis. Une ambition opiniâtre, excitée par la vanité d'une ménagère coquette, lui avait inspiré le désir tenace de s'élever au-dessus de sa condition inférieure de prolétaire. A des clauses dérisoires, il avait acheté ce terrain improductif et se promettait d'y avoir bientôt Sa maison. Spéculation qui parut odieuse à beaucoup.

Bien qu'il fût ouvrier excellent, sobre, économe, entreprenant, généralement aimé, tout à coup il vit tiédir les affections qui l'entouraient et plusieurs s'écartèrent de lui.

Esprit fort, il ne s'en soucia guère. Les beaux sapins, il les abattit sans hésitation ; des branches, il fit des fagots et garda les troncs pour la carcasse de sa demeure future. Des bois meurtris, s'égouttèrent de longues résines vermeilles, comme des larmes et comme du sang, de ces arbres grandis dans la chair et le sang des houilleurs...

Lui-même, sa journée faite, vint aider les terrassiers... Malgré cette ambition qui lui gonflait le cœur et sa suffisance d'esprit fort, il eut une sensation glaçante et l'effroi subit de la chose qu'il faisait, un jour que le fer de sa bêche enfonça dans un crâne. Il lui sembla confusément qu'il avait commis un forfait, — comme s'il eût à nouveau tué ce mort, — et que sa vieille honnêteté n'était plus entière.

Mais il était trop loin déjà pour s'arrêter, et cette impression se dissipa rapidement. Presque narquois, il déterra les crânes et les fémurs, les humérus et les tibias dont quelques-uns s'enfonçaient encore dans de massives bottines que les vers n'avaient pu manger, et cela fit un grand tas d'ossements, couronné de têtes de mort, aux dents branlantes, qui ricanaient d'un rire furieux et menaçant. On les porta dans le cimetière communal, au milieu des murmures des habitants indignés. Il n'est pas bon de venir troubler le sommeil des morts, disaient les vieux du village ; malheur arrivera au téméraire...

Et d'autres histoires furent en même temps rappelées. De bizarres coïncidences avaient fait à cet endroit une renommée de superstitieuse terreur... En 1855, un enfant avait été frappé, en plein front, d'une pierre lancée par une main restée inconnue, tandis qu'il priait sur les marches du Calvaire, et le pauvret était mort dans les bras de sa mère terrifiée, la tête trouée d'une étoile rouge.

Douze ans plus tard, trois ouvriers, qui avaient recherché sous l'ombrage funeste des sapins un abri contre un formidable orage, avaient été gravement blessés par la foudre...

Vraiment cette terre était toute marquée de douleur humaine et, par un magnétisme étrange, attirait le malheur...

La maison, pourtant, s'édifia. Briques plâtrées de terre glaise et retenues par des montants en bois ; baraque chétive composée d'un rez-de-chaussée et d'un grenier, elle parut superbe comme un palais à Dupuis, dans sa joie vaniteuse de propriétaire. Il y vint s'installer avec sa femme et ses enfants. Avec ses dalles rouges bien lavées et festonnées de sable, ses cuivres reluisants, ses meubles bien nets et des rideaux blancs aux fenêtres, la bicoque eût semblé presque gaie, n'eût été le goudron dont Dupuis avait cru devoir la badigeonner pour protéger, contre la furie des averses, les murs minces, et qui la faisait toute noire, comme en deuil...

Le blâme public persista.

Les premières satisfactions de l'aménagement passées, Dupuis, qui avait compté sur l'estime de ses camarades, — et sur leur envie — le plaisir de se voir jalousé étant pour moitié dans le bonheur du propriétaire, — fut très affecté de les voir se détourner de lui, avec une gêne manifeste. Ayant remarqué qu'à son entrée les conversations se taisaient et qu'un silence contraint l'accueillait, insensiblement il cessa de fréquenter les estaminets où il pouvait rencontrer des amis. Il devint taciturne et morne, s'enferma dans sa noire baraque, exagérant, par une susceptibilité douloureuse, la répulsion qu'il excitait. Son front s'inclina, traversé d'un gros pli soucieux. La mélancolie s'abattit comme un oiseau triste sur la demeure, où les enfants paraissaient plus silencieux et plus graves... Sa haute taille se courba et des cheveux blanchirent sur sa tête ; il allait comme un homme qui porte un remords...

Un dernier espoir lui restait : il travaillait maintenant avec rage, accumulant les économies, comptant sur la bassesse naturelle des humains pour retrouver, par le prestige de l'or, la considération qui lui manquait..

Un jour, la malignité ambiante se précisa dans une lettre

anonyme, lâcheté fréquente en nos plèbes wallones, lui révélant son malheur conjugal : sa femme le trompait, dissipait les écus, péniblement assemblés, avec un de ses compagnons d'atelier, un des rares qui ne lui eussent pas tourné le dos. Il les épia et acquit peu à peu la certitude, à l'aide d'indices mal précis, la triste conviction que l'hostile dénonciateur n'avait point menti...

Il n'eut point de colère, mais un grand accablement. Il comprit que sa vie était ratée et, impuissant à démêler les causes, il songea, un soir, que c'était peut-être la vengeance des trépassés. L'idée traversa son cerveau, fut rejetée, puis reprise, et s'y implanta bientôt avec la force d'une certitude.

Dès lors, il se sentit mal à l'aise dans cette maison, cause de son isolement et de la débâcle lamentable de son existence. Il eut de fantastiques cauchemars ; il rêvait qu'il entendait tous ces morts, dessous lui, chuchoter et se plaindre de leurs tombes profanées ; il les sentait s'agiter, se remuer pour soulever l'oppressant fardeau des murailles ; et souvent, quand il prenait un verre, un outil, un objet quelconque, il avait l'hallucination furtive de toucher des ossements. Les chambres lui paraissaient hantées ; il sursautait au craquement des meubles ; et, à la tombée du jour, dans les coins obscurs, il croyait voir des apparences troubles qui s'enfuyaient. Il n'osa plus descendre à la cave ni rester sans lumière. Avec une acuité extrême lui revint le souvenir, perdu dans les profondeurs de sa mémoire, de l'impression atroce de la bêche entrant dans le crâne, et il conclut qu'ayant tué déjà, il devait tuer encore.

Tout ce travail mental dura six mois, un an, deux ans peut-être, qui sait ! Sombre et silencieux, toujours replié sur lui-même, farouche comme une bête blessée, ne causant plus qu'avec ses visions, qui dira le détraquement de cette pauvre cervelle ? Il acheta un revolver et le mit sous l'oreiller...

Une nuit de septembre 1878, alors que passait le tonnerre des trains dans la tranchée du chemin de fer, il contempla quelque temps le sommeil calme, à ses côtés, de sa femme infidèle, et, *avant de faire la chose qui devait être faite*, effleura

d'un baiser de pardon les cheveux dénoués ; puis, obéissant au Destin, il lui plaça doucement le canon de l'arme contre la tempe et lui cassa la tête. Avec la même résignation à l'Inévitable, il se tira deux coups de revolver dans la bouche. Les détonations se perdirent dans le tapage de la gare voisine. Réveillés, les enfants accoururent, mais Dupuis, qui râlait, leur fit signe de se taire. Et, jusqu'au matin, ces petiots muets d'angoisse et ne comprenant pas, restèrent tremblants, devant le lit tout rouge, avec leur mère assassinée et leur père agonisant, la figure ouverte..., toute une longue nuit dont le silence se coupait, par instants, du grondement des trains et des sifflets stridents et prolongés, appels plaintifs des locomotives...

Sur un carton, en grandes lettres gauches, à l'orthographe impossible et touchante, Dupuis, avant de mourir, avait écrit ce laconique testament : « On laisse tout faire. Venez à présent constater les morts. C'est plus facile à la justice. Et qu'il continue ses méfaits. Dieu lui fera son compte. » A dater de ce temps, la tragique baraque ne porta plus d'autre nom que la *Maison du crime*.

Et l'on eût dit, en vérité, que sur elle planait une malédiction. Alléché par l'appât d'une location infime, un cabaretier de mœurs douteuses, dit Jean de la Viole, s'y vint établir et alluma, tous les soirs, au-dessus de la porte d'entrée, une lanterne rouge qui saignait sur la route et annonçait le taudis aux passants. Il eut des servantes aux complaisances faciles et des commères de renfort qu'il faisait venir du voisinage aux époques de grande débauche, quand le salaire des « quinzaines » se dissipait stupidement pour des breuvages et des caresses également impurs. Une viole piaulait très tard dans le bouge et, parfois, on y dansait d'obscènes rondes.

L'attention fut tout à coup attirée de nouveau sur la *Maison du Crime*. Une des servantes du tenancier avait été l'unique témoin d'une affaire mystérieuse que l'instruction la plus minutieuse n'avait pu éclaircir et qui passionnait l'opinion : un jeune homme disparu, peut-être tué à coups de

marteau dans un estaminet mal famé d'une petite ville des environs. Toutes les recherches avaient été vaines quand cette femme se décida à parler. Peu de temps après, Jean de la Viole, gêné sans doute de ce tapage et de cette intempestive lumière projetée sur ses allures suspectes, déguerpit pour des pays inconnus.

Des successeurs reprirent la lucrative industrie. Le café borgne, avec son œil rouge qui saignait sur le chemin, s'achalanda de plus belle. Oh ! malheur à l'imprudent qui, aux sons flûtés de la viole et aux sourires des filles, s'y attardait un instant les soirs de paie. Seuil funeste qu'il repassait les poches vides, le cœur lourd et mécontent de sa faiblesse, furieux contre soi-même et prêt à s'irriter contre la femme et les enfants attendant le pain, et auxquels il ne rapportait rien, rien que des injures et des coups. Le jour durant, la baraque tenait ses volets mi-clos, comme les yeux d'un animal qui digère sa proie, et on s'en écartait avec mépris. Mais, le soir, l'attrait fatal du mauvais lieu fit bien des victimes. Que de ménages disloqués, partis à la dérive ; d'unions, qui auraient pu être heureuses, brisées ; que de lamentations de femmes délaissées, que de souffrances d'enfants abandonnés, que de vies suppliciées et tordues par la sinistre maison noire ! Mais, aussi, que de malédictions de mères et d'épouses, que de malédictions ardentes sur son toit !

En vérité, cette maison fut bien des fois maudite... L'ignoble métier, d'ailleurs, a, par lui-même, des dangers. Successivement, deux ménages de ces proxénètes orduriers furent frappés par la justice, pour habituelle corruption de mineures. Deux fois, les tribunaux résilièrent, par l'internement dans les prisons de l'État, les baux de ces locataires malchanceux...

Et il sied d'affirmer ici, semble-t-il, la véracité absolue de cet invraisemblable récit dont les faits, dates et noms mêmes sont d'une rigoureuse exactitude, d'affirmer l'étrange réalité de cette continuité de vicissitudes, afin de faire réfléchir ceux qui pensent, avec Hamlet, qu'il y a plus de choses sur la terre et dans les cieux que n'en expliquent toute la science et les philosophies.

D'autres encore étaient venus tenter le sort. Ils furent, à leur tour, accusés d'avoir dépouillé, de nuit, par violences et menaces, un batelier muni d'une somme assez importante. Et, encore une fois, les gendarmes emmenèrent les habitants de la demeure néfaste. C'était en novembre 1889.

La bicoque resta déserte et vide, salie par le goudron et la fumée, sous la tristesse du ciel d'automne, où le vent chassait des nuées grises chargées de pluie...

En vérité, ce fut une maison maudite...

On avait démoli le très ancien calvaire, et les âmes pieuses en furent scandalisées. La maison de Dieu est par terre, dirent-elles, et celle du Diable reste debout. Mais, cependant, ce qui devait suivre ne fut pas l'expression d'un fanatisme religieux, car la voix de la population entière avait condamné la *Maison du Crime*...

Le 10 novembre, une bande de gamins qui passait sur la grand'route jeta des pierres dans les fenêtres, et, le bruit des carreaux fracassés les amusant, sûrs de l'impunité dans l'approbation universelle de la contrée, ils s'attroupèrent. D'autres, et d'autres encore, accoururent. Une centaine, en quelques instants. S'excitant mutuellement, ils prirent d'assaut la baraque. La porte fut enfoncée, et les montants arrachés servirent de bélier pour trouer les murailles. Les briques tombèrent, ouvrant des blessures énormes. Sur le toit, des audacieux enlevaient les tuiles. Toute la façade fut mise en miettes et la charpente vacillante resta seule, avec les murs du fond, comme ces maisons coupées en deux par les boulets sur le champ de bataille.

Instruments inconscients d'une nécessité supérieure, ils étaient persuadés, par une intuition informulée et plus près peut-être de la Vérité définitive que les dédains indifférents et les sentences faciles des esprits superficiels, ils étaient persuadés qu'une expiation était devenue indispensable, et ils la demandèrent, d'instinct, au purificateur suprême, le feu !

Une paillasse, des brindilles, des déchets de bois flam-

bèrent, mais sans violence suffisante pour consumer le bâtiment, qui resta béant, prêt à s'effondrer..

Confusément, les destructeurs se disaient que des vapeurs de vice s'élevaient de ce lieu maudit, que la terre et les murs étaient imprégnés d'influences maléficieuses, comme peuplés d'abominables larves, habités d'esprits élémentaires épiant l'occasion de ravager les âmes faibles...

La population, satisfaite, approuva. La police, non avertie, laissa faire. Et, maintenant encore, les ruines sont au bord du chemin.

Le 22 février 1890, la plupart de ces enfants comparaissaient devant le tribunal correctionnel. Par une assez bizarre anomalie, les uns arrivaient là comme témoins, les autres comme accusés, et, à l'interrogatoire, reconnaissaient tous avoir pris quelque part à ces « actes de vandalisme », avaient dit les gazettes. Tous, de 9 à 12 ans, endimanchés pour cette solennité et un peu tremblants quand ils entendaient le magistrat parler d'incendie, de provocation au pillage, de destruction immobilière, de recel et de vol.

C'étaient de pauvres faces souffreteuses d'enfants. Et une tristesse infinie vous prenait à les voir, si émus, si embarrassés ; têtes douloureuses et déformées, comme les figures mal achevées de têtards et d'êtres embryonnaires que dessine Odillon Redon, avec des yeux sans jeunesse et sans fraîcheur et des teints blêmes révélant les logements étroits, les nourritures mauvaises, le surmenage des ateliers, la vie sans air et sans liberté, le servage du peuple ouvrier....

Après de courts débats, ils furent acquittés. Excellemment, le tribunal déclara qu'ils avaient agi *sans discernement*. Sentence profonde, car nous-mêmes, sommes-nous sûrs de discerner et de comprendre l'aveugle impulsion qui les fit agir ?

Jules Destrée.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Les problèmes de la propriété et de la ristourne

dans les Coopératives socialistes

Les coopératives, pendant longtemps, n'ont été considérées que comme des auxiliaires de l'action socialiste. Ne sont-elles que cela ?

Beaucoup de militants disent qu'il y a une coopération véritablement socialiste ; est-ce vrai ? C'est par la critique rigoureuse des tendances, des idées, et des façons d'agir des socialistes coopérateurs, que nous pouvons seulement arriver à répondre à ces interrogations ; et sans faire une critique d'ensemble, qui serait aujourd'hui prématurée, je voudrais examiner deux problèmes sur lesquels les administrateurs de coopérative ont maintes fois ouvert eux-mêmes la discussion.

I

LE PROBLÈME DE LA PROPRIÉTÉ DANS LES COOPÉRATIVES

Pour fonder une coopérative, il faut de l'argent. Comment s'en procurer ? en s'adressant aux coopérateurs, en formant avec eux une Société anonyme par actions ou en participation.

On sait ce qui se passe souvent dans ces conditions. Les salariés se considérant comme les actionnaires d'une entreprise, prennent exactement les mœurs des actionnaires capitalistes, avec cette aggravation que, n'étant aucunement habitués à gérer des intérêts industriels, ils sont plus âpres et plus exigeants que des actionnaires bourgeois. Ils poursuivent de gros dividendes ou de fortes ristournes sans se préoccuper beaucoup du développement ultérieur de l'entreprise ;

on connaît dans les milieux parisiens l'histoire de ces coopérateurs auxquels une grave erreur de comptabilité permit de distribuer une année un dividende de 20 %, qui empochèrent joyeusement l'argent et ne le rendirent point quand l'erreur fut découverte ; la coopérative est une maison productive de gros intérêts, et rien de plus ; elle est une bonne affaire à la portée des petites bourses.

Cette conception est laide ; les militants socialistes la combattent avec ardeur ; aux intérêts individuels, ils opposent avec force les intérêts généraux ; ils parlent de solidarité. Et comme il arrive en de pareilles circonstances, ils exagèrent en sens inverse. Ils négligent les intérêts individuels, ne leur donnant satisfaction que le moins possible. La Coopérative, pour beaucoup d'entre eux, devrait être la Maison commune, à laquelle chacun abandonnerait tout ce qu'il possède, dans laquelle chacun trouverait tout ce dont il a besoin ; elle serait le centre même de la vie ouvrière, concentrant tous les intérêts pour les détruire et les satisfaire à la fois, absorbant les forces individuelles pour créer une force collective qui s'opposerait à la force collective des capitalistes.

Cette seconde conception, née d'une réaction contre la première, est également mauvaise ; d'ailleurs les faits viennent constamment la détruire. De nouvelles tendances apparaissent, tendances bien incertaines encore, mais dont la direction s'apercoit; les coopératives ne seraient plus des entreprises à esprit capitaliste petit-bourgeois, mais elles ne seraient plus non plus des entreprises à esprit mystique, des associations vaguement communistes.

Cependant le problème essentiel, celui de la propriété, n'a pas encore été franchement abordé.

Il ne faut d'ailleurs pas s'en étonner. Si la critique socialiste nous met sur la voie, nous conduit à certaines solutions générales, elle n'a point résolu tout entier le problème ; nous n'avons pas d'idée très nette sur la propriété individuelle ; après l'avoir simplement niée, on réagit actuellement ; l'étude des questions rurales montre que le petit propriétaire a un rôle à jouer dans l'évolution sous l'action socialiste ; peut-être l'étude d'autres questions, et en particulier des coopératives de consommation, nous amènera-t-elle à des idées nouvelles sur la petite propriété au moment où elle se constitue par l'épargne.

Il n'y a pas longtemps, les militants socialistes critiquaient fortement l'épargne, dénonçant — et non sans raison — les bourgeois qui recommandaient aux ouvriers de faire des économies sur leurs salaires ; il s'agissait, en effet, tout d'abord de montrer aux ouvriers que leurs moyens d'existence étaient insuffisants, afin de les lancer dans la voie de la révolte qui ouvre celle de la justice ; les ouvriers devaient normalement dépenser tout ce que la bourgeoisie leur concédait sous forme de salaires, et demander toujours davantage ; la lutte des classes, c'était alors purement la lutte des salariés pauvres contre les bourgeois riches ; ce n'était en rien la construction d'un nouveau régime à travers le régime actuel. Actuellement les idées sur l'épargne ouvrière sont en voie de transformation. La formule : l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes, est devenue la formule favorite des militants ; on l'entend volontiers, on la comprend ; et l'on en déduit que les institutions ouvrières, nées logiquement de la conception de la lutte des classes, doivent trouver leurs seules ressources dans les bourses ouvrières.

C'est au mouvement syndical qu'il faut attribuer ce

revirement. Le mouvement coopératif n'y est pour rien. Et il est temps de se demander quels doivent être les rapports normaux entre l'épargne ouvrière et la coopération : ainsi serons-nous conduits, je crois, à résoudre convenablement le problème de la propriété dans les coopératives.

Une coopérative, comme toute entreprise, a besoin d'un capital financier qui sera absorbé dans la constitution de ses services et de ses approvisionnements ; si nous voulons que ce capital présente des caractères nouveaux, qu'il s'adapte en quelque sorte aux idées socialistes, qu'il aide à les réaliser dans une certaine mesure, il faut bien que nous nous occupions de lui au moment même où il prend naissance ; c'est alors seulement que nous pourrons en faire ce que nous voudrons Le grand tort des socialistes coopérateurs, en France tout au moins, c'est de ne s'occuper de lui que quand il est constitué selon les idées capitalistes, quand il a produit des actions, ou des parts, susceptibles de rapporter des intérêts *variables* (1), et par conséquent d'augmenter de valeur par le mécanisme ordinaire de la spéculation.

Il faut, selon moi, concevoir ainsi la formation du capital d'une Coopérative : *l'accumulation de cotisations* ; celui qui a versé ses cotisations n'ayant plus aucun droit sur elles du moment qu'il profite ou a profité de l'entreprise. La cotisation, c'est ce dont est capable normalement le salarié, et il peut, en cas de haut salaire, payer de nombreuses cotisations sans que se modifie jamais son caractère de salarié.

(1) Je confonds ristourne et dividendes ; c'est inexact en droit ; mais en fait, les coopérateurs actionnaires ne distinguent pas, ils ne considèrent que les sommes touchées en fin d'exercice.

En fait, remarquons-le, c'est ainsi que les choses se passent dans un grand nombre de coopératives, la souscription d'actions n'étant qu'un droit d'entrée ; mais cela n'est pas admis en droit, parce que la législation ne s'y prête pas facilement, et aussi, et surtout, parce que les premiers coopérateurs étaient animés du plus pur esprit petit-bourgeois, et qu'on les imite plus ou moins inconsciemment.

C'est cet antagonisme entre le fait et le droit, entre la réalité et son cadre juridique, qui rend si difficile l'administration convenable des Coopératives à tendances socialistes et statuts capitalistes. Il faut le détruire. C'est un problème de droit à résoudre.

Cette conception nouvelle du capital d'une Coopérative sans actionnaires entraîne évidemment de nombreuses conséquences ; il me suffira d'en montrer une seule, la plus importante il est vrai, pour faire sentir quel travail d'ordre juridique il reste à accomplir pour établir sur des bases solides la coopération socialiste.

Aujourd'hui les consommateurs tirent leur droit de s'occuper d'administration de ce fait qu'ils sont actionnaires ; les statuts qui règlent leurs pouvoirs sont copiés sur les statuts des sociétés anonymes, en conformité avec les lois qui ont sanctionné le développement de la propriété mobilière ; et si dans leurs assemblées générales ils se préoccupent des intérêts généraux de l'entreprise, ce n'est qu'en les voyant à travers leurs intérêts personnels de propriétaires-actionnaires. Dans toute coopérative, l'élément administration est soumis à l'élément propriété. Pour démontrer le fait, est-il nécessaire de rappeler que les employés des coopératives parisiennes ont dû se syndiquer, non pas seulement dans un but largement professionnel, mais aussi pour défendre leurs salaires et discuter des conditions de

leur travail? Pour les actionnaires, les administrateurs sont réellement des délégués qui doivent conduire l'entreprise dans un esprit analogue à celui des administrateurs de sociétés anonymes. Il y a là une situation qui a frappé beaucoup de militants socialistes ; chacun connaît d'ailleurs les luttes curieuses entre les assemblées générales et tout administrateur qui n'a pas comme premier souci les intérêts des consommateurs en tant qu'actionnaires ; et l'on voudrait réagir, diminuer les pouvoirs des assemblées générales. Diminuer les pouvoirs des assemblées générales, d'autre part, serait grave ; seules, elles peuvent empêcher que les coopératives deviennent la proie de quelques hommes audacieux et ambitieux, comme il est normal d'en trouver partout. Et le problème paraît insoluble.

Mais si les consommateurs d'actionnaires deviennent simplement des cotisants, si les administrateurs représentent l'élément fonctionnaire au lieu de l'élément propriétaire, si la coopérative passe entre les mains de professionnels, si les consommateurs prennent comme seules attributions le contrôle — qu'on peut organiser d'une manière très rigoureuse, — alors les difficultés disparaissent ; l'effort principal porte sur la bonne marche des services, sur le développement régulier et normal de l'entreprise ; les assemblées générales de consommateurs-cotisants ne peuvent plus s'occuper que d'une chose : empêcher qui que ce soit de s'approprier quoi que ce soit de l'entreprise. C'est d'ailleurs ainsi que les choses se passent généralement en Belgique, en fait sinon en droit : les questions administratives sont résolues dans des assemblées générales où figurent presque seuls les employés.

Ainsi la coopérative change complètement d'aspect ; mais je ne vois pas que cela puisse effrayer le moins

du monde ; que les coopératives cessent d'être des coopératives au sens premier du mot, qu'elles deviennent une sorte de services publics constitués hors de l'Etat et des municipalités, que leur capital n'appartienne plus à personne, qu'il ne soit plus propriété indivise mais propriété indivisible et impersonnelle, que leur administration soit confiée à des groupements syndicaux professionnels, que leur contrôle seul appartienne à tout le monde, — tout cela me paraît au contraire parfaitement conforme aux idées qui se dégagent de toute critique socialiste.

II

La Ristourne

Le second gros problème actuel relatif aux coopératives socialistes, est celui de la ristourne.

Les militants socialistes — ainsi d'ailleurs qu'un nombre de militants « bourgeois » — veulent la suppression de toute ristourne. Il est impossible de justifier une telle pratique par des considérations juridiques ; la ristourne paraît absolument juste ; sa suppression, un acte absolument arbitraire, que l'on ne peut chercher à justifier que par des considérations purement morales.

Les socialistes sentant l'importance de la question propriété dans les coopératives, et ne sachant pas, il me semble, l'attaquer directement, veulent l'attaquer indirectement en supprimant la ristourne. Si, en effet, les coopérateurs en assemblée générale n'ont pas à s'occuper de répartir des trop-perçus pour leur plus grande satisfaction personnelle, ils ne peuvent agir en actionnaires de société capitaliste. Le procédé est ingénieux. Mais combattre les instincts égoïstes ne suffit

pas ; beaucoup de militants, je l'ai signalé déjà, se sont fait une conception très vague et purement idéologique de la coopération, conception dangereuse car elle leur fait négliger totalement le droit. Ce qu'ils désirent en réalité, c'est augmenter le plus possible et le plus rapidement possible la richesse sociale, et cela par tous les moyens ; le mot d'ordre est de ne distribuer de ristourne que dans la mesure où c'est nécessaire pour maintenir les adhérents ; ce qui serait le mieux, ce serait même que les denrées fussent vendues plus cher que dans les magasins de détail ! ils citent avec admiration le fait de ce coopérateur gantois qui accepte un vêtement très mal fait afin de ne pas nuire à l'institution. Si la coopérative absorbait toutes les ressources de ses adhérents, quelle belle œuvre elle ferait ! elle réorganiserait la vie ouvrière totalement ; elle fournirait non seulement le nécessaire et l'utile, mais aussi le superflu ; elle ouvrirait des écoles socialistes, elle ferait des fêtes socialistes, elles assurerait des retraites aux vieillards socialistes, elle créerait le journal socialiste.... ; ce serait, sur tout ce qui vit, l'expansion du socialisme, ce serait la conquête définitive, et les Palais du Peuple s'éleveraient sur les ruines des Cathédrales. Ah ! si les ouvriers consentaient à se laisser absorber par la coopérative, s'ils avaient l'âme vraiment coopérative, comme ce serait beau !

Ce serait très beau, évidemment : ce serait beau comme une rêverie de poète ; mais ce serait dangereux comme la politique ecclésiastique. Le socialisme ne doit pas frayer avec le mysticisme ; ce qu'il a à résoudre, ce sont des questions juridiques. Si des services s'organisent pour répartir les denrées dont chacun a journellement besoin, il ne faut pas que certains hommes, même d'une moralité supérieure, puissent prélever

arbitrairement des impôts indirects sur les consommateurs, en les assurant avec la meilleure foi du monde qu'en les tondant ras ils leur procureront le bonheur ; ce serait là des façons d'hommes d'Eglise, et non pas de socialistes. Un coopérateur socialiste, écartant toute rêverie et tout arbitraire, ne se préoccupant que des questions de droit, ne peut se poser le problème administratif qu'ainsi : une entreprise fonctionne dans le but de fournir des denrées et sans qu'elle permette l'appropriation individuelle d'aucune richesse ; elle achète les denrées en gros ; à quel taux de répartition peut-elle les livrer au public ?

Le problème se pose simplement, cela ne veut pas dire que sa solution se trouve aisément. Envisager le droit pur, cela ne veut pas dire qu'on doit bouleverser complètement les pratiques actuelles. Les coopératives trop souvent aujourd'hui vivent au petit bonheur, au hasard des circonstances, leur administration est sans méthode ; il leur faut trouver une méthode, régulariser leurs opérations commerciales, formuler des principes d'administration financière ; il faut qu'elles acquièrent dans leurs actes la précision qui est nécessaire à tout service d'intérêt général ; mais si elles se transforment intérieurement, cela ne veut pas dire que les taux des denrées baisseront fortement, et que les administrateurs ne devront se préoccuper que de manipulations et de répartitions.

Cherchons, en effet, comment l'on peut établir logiquement les taux de répartition des denrées. Il ne faut pas se contenter de tenir compte des frais de magasinage, de manipulation et d'administration ; il faut aussi considérer : 1° les charges du capital de l'entreprise ; 2° les variations de cours des denrées.

Les charges du capital sont fort diverses. J'ai assimilé la souscription initiale du coopérateur à une cotisation ; cette cotisation-souscription, elle ne procure que des ressources minimes, car elle ne peut jamais être très élevée ; aussi est-il nécessaire d'avoir recours à des emprunts, souscrits par de nombreux coopérateurs économes, ou par quelques capitalistes. Ces emprunts rapporteront normalement des intérêts aux prêteurs, et ils doivent être amortis ; le paiement des intérêts et l'amortissement grèveront donc les denrées. Il est inutile d'insister sur ce point. Mais il me faut signaler en passant combien est vicieux le procédé qui consiste à faire des emprunts par voix indirecte, c'est-à-dire à augmenter le capital social en majorant le taux des denrées ; on établit ainsi un impôt général sur la consommation qui frappe très inégalement les consommateurs, et dont on doit combattre le principe avec les mêmes arguments dont on se sert pour combattre les impôts indirects de l'État.

Outre les frais généraux de divers ordres et les charges du capital, il est nécessaire, pour établir les taux de répartition, de tenir compte d'une autre charge, d'un genre particulier, que je n'ai jamais vu signaler nulle part et dont la considération me paraît de première importance : celle qui résulte des variations de cours de denrées.

Jamais il ne faut perdre de vue que les coopératives sont organisées pour l'usage des salariés ; c'est cette remarque essentielle sur la coopération socialiste qui m'a permis d'indiquer une théorie nouvelle de la propriété dans les coopératives ; c'est elle qui va maintenant me permettre d'indiquer une solution de problème de la ristourne. Ce qui caractérise le salarié, ce n'est nullement ce qu'il gagne, mais ce fait que toutes

ses ressources lui sont assurées par son travail journalier, qu'il ne peut suivre les variations de cours des produits de son travail, que le taux de son salaire n'est jamais suffisant pour que normalement il puisse fortement épargner. Or les institutions commerciales ordinaires — il faut bien le remarquer — ne correspondent aucunement à la situation du consommateur salarié ; elles supposent toujours chez le consommateur une certaine puissance d'épargne, l'existence d'une certaine réserve pécuniaire qui permet de faire face aux dépenses exceptionnelles (meubles, vêtements...) et de supporter sans trouble les variations de prix des denrées alimentaires et les actes de spéculation des petits commerçants eux-mêmes. Il faut voir dans la coopérative une institution nouvelle du genre commercial, qui trouve sa première raison d'être en ceci qu'elle s'adaptera exactement à la condition du salarié. Laissant de côté la répartition des meubles, vêtements, ustensiles de ménage, etc., sur laquelle il y aurait fort à dire, mais sur laquelle nous sommes en réalité assez peu documentés aujourd'hui, ne considérant que la répartition des denrées alimentaires, l'on conclut à ceci : cette répartition doit se faire de telle sorte que le salarié — dont nous pouvons avec une suffisante approximation considérer ici le salaire comme fixe — soit mis à l'abri des variations du cours des denrées. Ainsi se trouve justifiée la majoration des taux normaux de répartition, d'une certaine fraction qu'on peut appeler : *prime d'assurance contre les risques de hausse.*

La considération de telles primes d'assurance pesant sur les taux de répartition, conduit à des conséquences très simples mais intéressantes. Tout d'abord est mise en évidence l'importance des services d'achats, qui ne doivent pas être confiés à des administrateurs qui sont

seulement d'honnêtes gens de bonne volonté, mais à des professionnels ayant des aptitudes spéciales et convenablement payés; l'achat domine la vente, on l'oublie trop dans les milieux coopérateurs. Puis les primes d'assurance peuvent s'employer dans les opérations les plus diverses que concevront des administrateurs financiers expérimentés : établissement de magasins où s'accumulent les denrées achetées quand les cours sont bas, ouverture d'emprunts pour la construction de ces magasins, achats faits en commun avec d'autres coopératives et ouverture de magasins fédéraux, installation d'ateliers de transformation de denrées à l'intérieur même de la Coopérative, etc. Il ne s'agit pas en effet d'accumuler en caisse les primes pour se garantir contre les perturbations du marché ; mais bien de combattre directement ces perturbations; aussi est-il permis à ceux qui se plaisent à deviner l'avenir, d'imaginer la mort de toute spéculation et la régularisation de toute la production alimentaire par suite de l'heureuse administration des primes d'assurance accumulées et utilisées.

Dans la pratique, en calculant ainsi les divers éléments : frais généraux, charges du capital, primes d'assurance, et en tenant compte de la nécessité de majorer largement les prix pour faire face à l'imprévu (grèves, déplacement brusque de population pour cause industrielle, etc...), on arrive à établir les taux de répartition aux environs des taux actuels; mais la ristourne qui correspondra exactement aux prudentes erreurs de calcul des administrateurs, pourra se déterminer avec une précision mathématique, et ainsi se trouveront évités les conflits actuels entre administrateurs et assemblée générale de propriétaires, ainsi sera facilité le contrôle financier des consommateurs si l'élément propriétaire est éliminé.

III

Le problème général de la Coopérative socialiste

Je suis donc amené à formuler ces deux conclusions :

1° Élimination de l'élément propriété individuelle de la Coopérative socialiste, prépondérance de l'élément compétence commerciale et financière avec contrôle administratif par les consommateurs.

2° Calcul méthodique des taux de répartition, en considérant spécialement l'assurance contre les risques de hausse, et détermination précise de la ristourne juste.

Ainsi je ne résouds pas le problème général, je n'établis point une théorie complète de ce qu'on continuera, par respect pour les origines, à appeler Coopération socialiste, alors que bientôt il n'y aura plus de coopératives au sens premier du mot. J'ai seulement examiné deux problèmes particuliers, et je pense avoir montré avec eux que les coopérateurs socialistes ne s'occupent pas assez de questions juridiques, alors qu'à s'en occuper ils tireraient grand profit.

Le problème général, je l'ai posé incidemment quand j'ai fait remarquer que le commerce des objets usuels n'était actuellement organisé que pour satisfaire les consommateurs petits-bourgeois, et que les Coopératives cherchaient à répartir ces objets selon le mode qui convient aux salariés. Je voudrais insister sur ce point ; il ne me semble pas qu'on puisse examiner avec fruit les nombreux actes administratifs des Coopératives socialistes, si l'on ne considère pas ainsi leur but.

L'importance politique des salariés, le mouvement ouvrier lui-même la montre aux bourgeois surpris : et les conditions économiques de leur existence, les grèves les dénoncent, comme pour justifier l'agitation poli-

tique. En même temps, les syndicats viennent définir nettement la situation sociale des travailleurs industriels, et opposer la production à la propriété. Mais on peut considérer autre chose que la puissance politique et la puissance syndicale ; l'ensemble des salaires peut être examiné indépendamment des volontés générales des salariés, et il a une valeur financière qui mérite d'être mise en évidence autrement que dans les livres. Pour cela deux moyens : le premier, organisation de mutualités de tout ordre, d'assurances de tout genre, le salaire payé par journée de production devant assurer la vie les jours sans travail ; le second, organisation de coopératives de types divers, le salaire devant permettre de satisfaire les exigences multiples de la vie moderne.

La mutualité est fort négligée dans les milieux ouvriers français ; tout au plus peut-on signaler quelques mutualités syndicales et quelques caisses de secours dans quelques coopératives. Mais la coopération prend une importance croissante. Elle se saisit en quelque sorte d'une force qui se trouve à l'état potentiel dans le prolétariat, sa force de consommation, et elle l'ordonne, elle l'organise, alors que le petit commerce la détruit perpétuellement et asservit le salarié en tant que consommateur. Il est inutile, il me semble, de montrer le rôle néfaste joué par les commerçants en temps de grève, et le rôle bienfaisant que dans les mêmes circonstances jouent les coopératives solidement instituées.

C'est en considérant ainsi les coopératives, organes commerciaux adaptés au salariat, que l'on voit combien leur étude intéresse les socialistes.

Est-ce à dire qu'il faut se hâter de résoudre le problème général de la coopération socialiste ? Il ne me

paraît pas. Sur ce point comme sur tous les autres, il y a lieu d'examiner le jeu des phénomènes naturels avec une patience toute scientifique ; il serait très dangereux peut-être de s'essayer dans une théorie générale ; la critique socialiste ne sait que régulariser, elle n'a pas qualité pour créer ; c'est le mouvement ouvrier qui crée ; et l'on convient de cela, quand on dit que le socialisme ne peut se réaliser que par le mouvement ouvrier.

Celui-ci, il faut bien le voir, est d'ordre presqu'exclusivement psychologique, je veux dire qu'il se produit sans s'appuyer sur la méthode scientifique positive, en condensant, en concentrant, en faisant éclater des désirs, des sensations et des sentiments, des actes gauches de volontés incertaines mais fortes. Il procède par révoltes, par enthousiasmes ; il est puissant mais brusque ; il fait naître des conceptions toutes neuves sur tous les problèmes humains les plus généraux comme sur les plus médiocres, et s'essaie toujours à les réaliser. Le rôle de la critique socialiste est de pénétrer le mouvement ouvrier, de réviser en quelque sorte les créations de l'enthousiasme, et de donner aux institutions ouvrières naissantes les seuls fondements qui en puissent assurer la solidité : les principes juridiques.

Dans les coopératives, l'enthousiasme et toutes les forces d'ordre psychologique sont bien loin d'être épuisées ; un grand nombre de problèmes spéciaux ont été soulevés sans qu'on ait essayé de les résoudre, et d'autres problèmes spéciaux encore seront soulevés, on peut l'affirmer

Il faut donc que la critique attende — et longtemps selon moi — avant que scientifiquement elle puisse établir une théorie dogmatique d'ensemble de la coopérative socialiste. CHARLES GUIEYSSE.

LETTRES A KUGELMANN

(SUITE [1])

Londres, samedi 13 octobre 1866.

Cher ami,

Comme je veux vous répondre immédiatement, et que votre lettre m'arrive avant que la poste ne ferme (demain, dimanche, les lettres ne partent pas), je veux en quelques mots vous donner la quintessence de mon « intercepted letter » (2) (la saisie des lettres n'est certainement pas agréable, parce que je n'ai nullement l'intention de faire de M. de Bismarck le confident de mes affaires privées ; par contre, s'il désire connaître mes opinions sur la politique, il peut s'adresser directement à moi et je ne lui mâcherai pas la vérité).

Ma situation financière a tellement empiré à la suite de ma longue maladie et des nombreuses dépenses qu'elle nécessitait, que dans un avenir très-prochain, je me trouverai dans une position critique, chose qui, outre l'action directe qu'elle aurait sur moi et sur ma famille, me ruinerait au point de vue politique, parce qu'ici, à Londres, il faut garder les apparences. Ce que je voulais apprendre de vous, c'est si vous connaissez quelqu'un ou quelques personnes peu nombreuses (car en aucune circonstance la chose ne doit devenir « public ») qui pourrait m'avancer environ 1000 thalers à 5 ou 6 % pour 2 ans au moins. Je paie maintenant 20 à 50 % pour les petites sommes que j'emprunte, mais malgré tout je ne puis tenir plus longtemps mes

(1) Voir notre numéro du 1er octobre 1902.

(2) Lettre interceptée. Il s'agit de la lettre du 23 août que Kugelmann ne reçut que le 27 novembre, parce qu'il était absent.

créanciers en échec et ma maison menace de me tomber sur la tête.

Depuis mon avant-dernière lettre, j'ai eu plusieurs rechutes ; aussi n'ai-je pu continuer mes études théoriques que d'une façon très intermittente. (Le travail pratique pour l'Association Internationale se poursuit, et il est très considérable : j'ai en fait à diriger toute la Société).

Le mois prochain, j'enverrai les premières feuilles à Meissner et je continuerai à le faire jusqu'à ce que j'aille porter moi-même la fin à Hambourg. Dans ce cas j'irai certainement vous trouver.

Ma situation (les vicissitudes corporelles et sociales ne me laissent aucun répit) fait que le 1er tome doit paraître d'abord, et non les deux ensemble comme je l'avais d'abord projeté. L'ouvrage comprendra vraisemblablement 3 tomes.

En effet, l'œuvre tout entière se divise comme suit :

Livre I. *Procès de production du capital.*

Livre II. *Procès de circulation du capital.*

Livre III. *Formes de l'ensemble du procès.*

Livre IV. *Contribution à l'histoire de la théorie.*

Le premier tome comprendra les deux premiers livres.

Le troisième livre remplira, je pense, le tome II et le quatrième le tome III.

J'ai jugé nécessaire de recommencer *ab ovo* dans le premier livre, c'est-à-dire de résumer en un chapitre sur la marchandise et l'argent mon premier écrit paru chez Duncker. Je tiens la chose pour nécessaire, non pour être plus complet, mais parce que même de bons esprits ne comprennent pas exactement la chose ; il devrait donc y avoir des lacunes dans la première exposition, surtout dans l'analyse de la marchandise.

. . . . . .

Le *London Council* des *English Trades Unions* (son secrétaire est notre président Odger) discute en ce moment s'il se transformera en *British Section of the International Association.*

Si le fait se produit, le gouvernement de la classe ouvrière passera ici *in a certain sense* entre nos mains et nous pourrons fortement *push on* le mouvement.

Salut, Votre
KARL MARX.

VIII

Londres, 25 octobre 1866.

Mon cher ami,

Je vous envoie immédiatement ces quelques lignes :

1° Pour vous remercier de vos démarches ;

2° Pour vous apprendre que j'ai reçu votre lettre ainsi que les précédentes.

3° Vous méconnaissez la nature de mes relations avec Engels ; c'est mon ami le plus intime. Je n'ai pas de secrets pour lui ; sans lui, il y a longtemps que j'aurais été obligé de me mettre dans les affaires. Je désire donc que sous aucun prétexte un tiers n'intervienne en ma faveur auprès de lui. D'ailleurs, il ne peut naturellement pas dépasser certaines limites.

4° Le docteur Jacobi (1), d'après ce que m'écrivent des ouvriers, est devenu un parfait bourgeois. Aussi n'a-t-il, en aucune façon, à s'empêtrer de mes affaires privées.

Il faut que je voie ce que je dois faire, mais je

(1) S'il s'agit ici de Johann Jacobi, Marx a modifié son jugement sur lui comme nous le montre une autre lettre datant de 1870.

comprends que vous avez tenté tout ce qui vous était possible. Je vous prie donc de considérer l'incident comme clos.

Je n'écris pas au *Commonwealth*.

Votre
KARL MARX.

Miquel et compagnie peuvent attendre longtemps pour devenir ministres prussiens.

IX

Londres, 18 février 1867.

Cher Kugelmann,

Voulez-vous vous inquiéter de savoir si l'on pourrait faire paraître la réponse suivante (1) dans la *Zeitung für Norddeutschland* et, si elle s'y refuse, dans un autre organe hanovrien. C'est important pour moi, parce que j'ai l'intention de me rendre en Allemagne dans quelques semaines. Toute la note sent le Stieber.

Je vous envoie au premier jour le rapport officiel sur le Congrès de Genève, qui paraît par numéros dans une feuille d'ici, anglaise et française. Le *Commonwealth* est entièrement tombé dans le *reform movement*. Sa rédaction est en de très mauvaises mains. Nous avons momentanément des raisons de le laisser faire, bien que nous puissions intervenir comme actionnaires.

Ces derniers temps, notre Société a eu toute espèce

(1) La réponse disait à la rédaction de la *Zeitung für Norddeutschland* : « Il me semble que la note parue sans doute par erreur dans le N° 5522 de votre journal :

« Le Dr Marx, qui vit à Londres,... paraît être disposé à passer sur le continent pour faire de la propagande en vue de cette entreprise (la prochaine insurrection de Pologne), » — est un produit policier forgé en vue de je ne sais quelle entreprise.

de difficultés avec M. Bonaparte. Je vous en dirai bientôt plus long. Faites-moi savoir, s'il vous plaît, ce que fait Liebnecht et où il perche.

Votre
MARX.

X

Londres, 10 juin 1867.

Cher ami,

Le retard apporté à cette réponse peut me faire soupçonner plus ou moins justement d'être mauvais camarade. Comme circonstance atténuante, je ne vous dirai que ceci : il y a peu de temps que je suis réinstallé à Londres. Dans l'intervalle, j'étais à Manchester, chez Engels. Mais vous et votre femme, vous me connaissez maintenant suffisamment pour trouver chez moi les péchés épistolaires chose habituelle.

J'étais pourtant chaque jour auprès de vous. Je compte mon séjour à Hanovre comme un des oasis les plus beaux et les plus souriants du désert de ma vie.

A Hambourg je n'ai eu d'autre aventure que de faire la connaissance de M. Wilhelm Marr, malgré toutes mes mesures de précaution. C'est un Lassalle christianisé, avec beaucoup moins de talent, naturellement. De plus, M. Niemann jouait pendant les quelques jours que j'y ai séjourné, mais j'étais trop gâté par la société de Hanovre pour supporter, au spectacle, une moins bonne compagnie. Aussi, me suis-je passé de M. Niemann.

. . . . . .

La traversée de Hambourg à Londres a été en somme favorable, sauf du mauvais temps le premier jour. Quelques heures avant d'arriver, une demoiselle allemande, dont l'allure militaire m'avait déjà frappé, me déclara qu'elle voulait partir le même soir de Londres pour Weston-sur-Mer, et qu'elle ne savait pas comment

elle pourrait se tirer d'affaire avec tous ses bagages. Le cas était d'autant plus fâcheux qu'en Angleterre les mains secourables manquent le jour du Sabbat.

Je me fis indiquer la gare de Londres à laquelle cette demoiselle devait se rendre. Des amis la lui avaient écrite sur une carte. C'était la *Northwestern Station*, où je devais également aller. En bon chevalier, je lui offris de l'y déposer. Accepté. Mais après réflexion, je me dis que Weston-sur-Mer était au sud-ouest ; la station où je devais descendre, et qu'on avait indiquée à la demoiselle, était au nord-ouest. Je consultai le *Sea captain* : c'était exact : il se trouvait que je devais la déposer dans une partie de Londres opposée à celle où j'allais moi-même. J'étais cependant engagé et je devais faire « bonne mine à mauvais jeu ». Nous arrivâmes à 2 heures de l'après-midi. Je conduisis la *donna errante* à sa station, où j'appris que le train ne devait partir qu'à 8 heures du soir. *So, I was in for it* (1) ; il me fallait tuer 6 heures avec « Mademoiselle » en nous promenant dans Hyde-Park, nous arrêtant dans les *ice shops*. Or j'appris qu'elle s'appelait Elisabeth de Puttkamer et qu'elle était la nièce de Bismark, chez qui elle venait de passer quelques semaines à Berlin. Elle avait sur elle tout l'annuaire militaire, cette famille fournissant abondamment notre brave armée d'hommes d'honneur et de belle taille. C'était une jeune fille instruite et gaie, mais aristocrate et façonnière jusqu'au bout des ongles. Elle ne fut pas peu étonnée quand elle apprit qu'elle était tombée dans les mains d'un « rouge ». Je la consolai cependant et lui assurai que notre « rendez-vous » se passerait sans effusion de sang. Et je la vis s'en aller saine et sauve vers sa destination. Pensez-donc quelle aubaine

(1) J'étais pris.

ce serait pour Blind et les autres démocrates vulgaires : Ma *conspiracy with Bismark !*

J'ai expédié aujourd'hui la 14e feuille de corrections. J'en ai reçu la plus grande quantité chez Engels, qui s'est montré extraordinairement satisfait de mon œuvre, à l'exception des feuilles 2 et 3 qu'il trouve écrites d'une façon trop intelligible. Son jugement m'a tranquillisé, parce que, quand ils sont imprimés, mes travaux me déplaisent fort, surtout à première vue.

. . . . . .

Adio, Votre
Karl Marx.

XI

Londres, 13 juillet 1867.

Cher ami,

. . . . . .

Mon livre est gros *about* (1) de 50 feuilles. Voyez comme j'ai mal calculé *as to its extent* (2). Il y a quelques jours, j'ai envoyé à Leipzig le supplément sous le titre : *La forme de la valeur*, *Supplement au chapitre I, 1*. Vous connaissez l'auteur de ce plan (3) auquel je fais ici mes remerciements pour sa *suggestion*....

Votre
Karl Marx.

Une dame, Mss. Law, a été nommée membre de notre Conseil général.

(à suivre)

(1) Presque.
(2) Quant à son étendue.
(3) Kugelmann lui-même.

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

XIV

P. KNUDSEN

Membre du *Parti Social-démocrate* de Danemark

D'accord avec presque tous les partis socialistes des autres pays, la démocratie socialiste de Danemark a inscrit dans son programme l'article suivant : « La religion est déclarée chose privée. » En conséquence, nous réclamons que l'État tolère toute opinion religieuse et accorde aux citoyens de n'importe quelle confession les mêmes droits et la même liberté d'exercer leurs cérémonies religieuses. Dans les limites fixées par les lois civiles en général, de concert avec nos compagnons des autres pays, nous luttons pour l'émancipation de l'humanité entière, sans distinction de race, de sexe, de nationalité ni de religion, et nous regardons comme étrangère à l'action de notre parti toute immixtion dans les opinions religieuses de nos concitoyens en général — et en particulier de ceux qui ont fait adhésion à notre parti.

Il en est tout autrement quand une église autorisée ou certaines sectes religieuses cherchent à acquérir ou

(1) Voir les numéros 107, 108, 109, 110, 111, du *Mouvement Socialiste*.

même revendiquent une suprématie sur les citoyens, soit au point de vue religieux, soit au point de vue civique, ou bien qu'elles travaillent à exciter à l'abhorration ou à la haine du socialisme et, partant, entravent nos efforts pour l'affranchissement politique et économique de l'humanité. Il faut que la démocratie socialiste se mette en hostilité contre ces agissements, non seulement parce qu'ils sont contraires à la liberté que nous cherchons à amener dans le domaine de la religion, mais aussi parce qu'ils conduiront à l'asservissement et à l'oppression même purement civils des citoyens et, en particulier, de la classe ouvrière.

Le cléricalisme, c'est-à-dire la domination de l'Église en matières tant civiles que religieuses, a de tout temps entraîné l'oppression spirituelle, politique et économique de la grande majorité de la population. Un clergé organisé s'est toujours efforcé et s'efforcera toujours de consolider et d'étendre sa propre puissance et de défendre les intérêts économiques qui lui sont particuliers. Il provoque l'intolérance et les persécutions contre les opinions divergeant de la sienne, surtout contre les personnes qui se vouent à l'émancipation spirituelle, politique et économique de la population. En tout temps, il se rangera du côté des puissants de la société, avec lesquels il a le plus de rapports. C'est pourquoi, dans les conditions sociales du moment, il s'alliera avec le capitalisme pour l'aider à maintenir la classe ouvrière dans l'ignorance et la dépendance, tout en affermissant et développant son influence à lui. D'où il s'ensuit que la démocratie socialiste doit combattre le cléricalisme partout et sous quelque forme qu'il se manifeste.

C'est avec la plus vive attention et sympathie que le parti démocrate-socialiste de Danemark a suivi la lutte

que nos compagnons de France, en appuyant le gouvernement libéral et radical de la République, a engagée contre le cléricalisme. Nous applaudissons particulièrement à ce fait que le gouvernement de la République se soit donné à tâche de circonscrire et rétrécir l'influence du clergé sur les écoles et, partant, sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Mais ce n'est pas seulement le clergé catholique qui cherche à accaparer une puissance injuste pour l'exercer au détriment du peuple. Dans les pays protestants, comme le nôtre. la robe noire ne le cède en rien à celle des nations catholiques, ni pour sa convoitise de puissance, ni pour sa manière de procéder.

L'Église luthérienne est celle qui, en Danemark, a été autorisée et est subventionnée par l'État, sous le nom « d'Eglise populaire ». Bien que chacun soit libre d'appartenir ou non à cette Église, sa position est telle que la grande majorité de la population y adhère. Sans qu'il y ait l'obligation du baptême, presque tous les enfants de parents appartenant à l' « Église populaire » sont baptisés dès le jeune âge. Le mariage civil n'y existe que pour les personnes se tenant en dehors de « l'Église populaire » ; du moins il faut que l'un des époux n'appartienne pas à cette Église, pour que le mariage civil puisse s'accomplir. Dans nos écoles populaires, les doctrines de l' « Église populaire » rentrent dans le plan de l'instruction ; et, pour ce qui est de l'enterrement, les prêtres exercent une autorité quasi-souveraine, vu qu'ils ont la faculté de prohiber pour ainsi dire toute manifestation en l'honneur des défunts.

Au sein de notre « Église populaire » s'est formée une espèce de secte se disant « la mission intérieure », laquelle, pour ce qui est de l'intolérance et des aspirations tyranniques, ne le cède en rien aux éléments les

plus réactionnaires de l'Église catholique. C'est particulièrement cette « Église dans l'Église », ennemie de l'instruction et de la liberté, qui exploite la position privilégiée détenue par le clergé relativement aux baptêmes, aux unions nuptiales, aux écoles et aux enterrements, et cela souvent d'une manière révoltante et scandaleuse, en outrageant, méprisant et condamnant les personnes envers lesquelles ils doivent exercer leur ministère, surtout quand les intéressés sont des ouvriers socialistes. Maintes fois, les prêtres ont refusé à nos drapeaux syndicaux et politiques l'accès des cimetières et des chapelles y attenant, et défendu aux parents ou camarades d'un défunt de lui dire un dernier adieu devant la tombe entr'ouverte. En général, ils ne négligent aucune occasion d'affirmer et élargir leur pouvoir et celui de l'Église.

Depuis sa fondation, le parti des démocrates-socialistes du Danemark n'a cessé de travailler à faire adopter comme unique forme de mariage légal l'union nuptiale devant l'autorité civile, à faire éliminer de nos écoles populaires et publiques la religion, et faire de l'inhumation civile une règle générale et officielle. Bref, nous luttons pour reléguer en toutes circonstances les prêtres à la place qui leur convient, c'est-à-dire être les serviteurs des communautés auxquelles ils appartiennent, sans pouvoirs ni autorité sur des questions qui, uniquement, doivent ressortir aux lois et prescriptions civiles.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas réussi à réaliser les réformes que nous nous sommes proposées. Toutefois il semble qu'on est en train de reconnaître l'équité de nos revendications sur ce point.

P. Knudsen.

XV

FRANCIS DE PRESSENSÉ

Député du Rhône

Le parti socialiste n'a pas *inventé* la question cléricale : il l'a trouvée sur son chemin comme une quantité d'autres qui retardent l'accomplissement de son programme spécifique, mais qui, une fois posées, ne sauraient être ajournées sans danger. C'est là proprement la politique : on n'y peut suivre cette ligne droite qui est le plus court chemin d'un point à un autre; on s'y voit forcé de prendre des détours, mais on ne peut se soustraire à la nécessité de résoudre au fur et à mesure ces problèmes connexes, pourvu seulement qu'on ne se laisse pas égarer par ces diversions et qu'on ramène inflexiblement l'action propre du socialisme à sa fin essentielle qui est la transformation radicale de notre société et en particulier des formes de la propriété.

Ces réflexions générales sont très banales : au risque cependant de verser dans le lieu commun, j'ai cru devoir rappeler ces quelques notions préliminaires avant de m'engager dans l'examen de mon sujet.

Il est hors de doute que la politique anticléricale est en mauvaise odeur auprès de tous ceux qui n'aiment ou n'admirent les méthodes de la République bourgeoise depuis vingt ans. On a pu dire que c'était un paravent tendu pour que derrière il ne se passât rien, un peu de poudre jeté aux yeux de la démocratie pour qu'elle en oubliât ses revendications essentielles politiques et surtout sociales, quelques moines ou quelques prêtres offerts en guise de gâteau au Cerbère populaire pour l'amadouer.

Et cela a été vrai.

Il y a toutefois une distinction à faire, même à cet égard. Une première phase exista pendant laquelle les créateurs de l'opportunisme, Ferry surtout, dont le nom demeure attaché à cette époque, tentèrent de bonne foi de mâter la pression cléricale. Ils s'y prirent mal, je le crois. La politique des décrets était vouée à l'impuissance et à l'insuccès, tant qu'elle demeurerait en l'air, tant qu'on essayerait d'en faire, non le point de départ d'un divorce radical des deux sociétés par la séparation absolue des Eglises et de l'Etat, mais un tout en soi, une alternative à des mesures plus énergiques et plus efficaces.

De là, à ce que je pense, vint tout le mal. L'esprit d'opportunisme corrompit jusqu'à l'anticléricalisme qui était le seul vestige, pourtant, de l'offensive républicaine. Bien vite on se rendit compte qu'on ne pouvait pousser à bout les congrégations et mener à bien leur élimination, qu'à la condition de ne pas s'en tenir là, d'aller plus loin, de procéder à la destruction complète de l'œuvre néfaste du Concordat. Et alors on prit peur.

Tout doucement, sans bruit, on se relâcha dans l'exécution des décrets. Sans crier gare, on laissa rentrer par la porte ceux qu'on avait feint d'expulser par les fenêtres. On se donna bien garde de changer de langage à l'égard des congréganistes. Même quand les désabusés de l'opportunisme, les Challemel-Lacour et les Spuller inventèrent la fiction dangereuse de l'*esprit nouveau*, quand on rêva je ne sais quels nouveaux arbres de la liberté plantés par le clergé séculier, quand Méline, qui ne fit que continuer logiquement l'œuvre de ses prédécesseurs, après avoir reconstitué, par son protectionnisme, le privilège du propriétaire foncier et

le profit du capitaliste, ouvrit la porte et livra les clefs de la citadelle aux ralliés et aux prêtres, on affecta de maintenir les formules de l'anticléricalisme.

Ce fut cette hypocrisie qui acheva de puer au nez des gens à principes. Les socialistes, à juste titre, se dirent qu'il n'y avait rien à faire pour eux avec un parti qui ne combattait les enfants perdus de l'Eglise que pour créer des diversions et qui s'empressait de conclure des pactes secrets avec le Nonce, les évêques et le Pape.

Les choses ont changé depuis lors. Les cléricaux ont trop montré leur main. Ils ont cru que l'éveil du nationalisme, de la contre-révolution était venu, sous le masque de patriotisme, leur offrir des chances inattendues. Ils se sont mis en pleine bataille ou plutôt ils ont sourdement conspiré, ils ont dirigé les consciences (révérence parler !) des généraux factieux ; ils ont excité les tentatives de *pronunciamentos*, ils ont soufflé sur le feu de la guerre civile : bref ils ont reparu comme les moines cuirassés des processions de la ligue, et du coup, cela a ouvert les yeux à beaucoup de républicains qui, comme leur grand homme d'Etat, M. Waldeck-Rousseau, avaient besoin de cette leçon pour apercevoir tout ensemble les moines ligueurs et les moines d'affaires.

On a repris la lutte. Dans un autre esprit et autrement. Il ne s'agit plus de livrer quelques frocards à un Démos qui a besoin de quelque chose à se mettre sous la dent : il s'agit d'une lutte qui peut être décisive contre une puissance inévitablement hostile aux principes du monde moderne.

Déjà la bataille a donné d'autres résultats que n'attendait le Moltke de cette campagne. M. Waldeck-Rousseau était parti pour faire un Concordat des Régu-

liers en supplément au Concordat des Séculiers : le Parlement a adopté une mesure qui n'est pas parfaite, qui porte trop de traces de ces contradictions et de ces à coup, mais d'où peut sortir, si l'on sait vouloir, la destruction des congrégations. Ce n'est donc plus la petite guerre pour rire : c'est une vraie guerre.

Or, n'est-il pas vrai que toute lutte énergique, consciencieuse, contre une des institutions qui étayent la société actuelle, peut et doit aboutir à un avantage pour la Révolution, pour cette Révolution intégrale qu'est le socialisme ? N'est-il pas vrai que, telles que les choses sont engagées, il est devenu possible de ramener les républicains sincères à leur programme d'antan, c'est-à-dire à la séparation des Églises et de l'État ?

J'ai, quant à moi, élaboré un projet qui, pour *la première fois*, offre la solution pratique de toutes les questions complexes que soulève cette grande opération. Je ne me suis senti, je ne me sens libre de faire ce que j'envisage comme mon devoir républicain dans cette campagne anticléricale qu'à la double condition de ne pas me prêter à des demi-mesures, de pousser ma pointe jusqu'au bout — et de faire porter à cette grande réforme la totalité de ses conséquences non-seulement politiques, mais sociales.

En dernière analyse les socialistes ne sont pas dans l'éther, pas même dans les

Edita doctrinâ sapientum templa serena.

Nous vivons dans la République française, au milieu ou à côté d'une démocratie qui est républicaine et qui veut le demeurer. Qui osera contester que la défaite radicale du cléricalisme soit une condition d'existence de la République ? Elle l'est de par l'antagonisme radi-

cal, l'irréconciliable antinomie des principes. Ceci tuera cela ou cela tuera ceci.

L'histoire est là pour confirmer les résultats de la réflexion théorique. D'abord l'histoire terrifiante des pays, nos congénères et nos voisins, qui, avec des dons de nature égaux aux nôtres, sont chûs dans une irrémédiable décadence grâce au triomphe et à la toute-puissance de l'Eglise. Puis le nôtre même celle du passé qui nous montre le sinistre parallélisme de nos abdications et des victoires cléricales, celle d'hier et d'aujourd'hui, nous montre dans le parti clérical et dans le clergé le cadre permanent de la contre-révolution.

Ces constatations me suffisent. Convaincu comme je le suis que la République est le milieu nécessaire du socialisme, qu'il est chimérique et coupable de séparer leurs destinées,que la forme adéquate du gouvernement de la démocratie est l'instrument indispensable de la révolution économique et sociale, il me suffit de reconnaître que la guerre anticléricale est à cette heure le premier devoir et le premier intérêt de la République pour ne pas hésiter sur l'intérêt et le devoir des socialistes.

Et d'ailleurs ne savons-nous pas aussi que, comme socialistes, en dehors de notre étroite solidarité avec les républicains, nous devons voir dans l'Eglise une de nos pires ennemies ? Je ne parle pas religion ici. Je ne combats, je ne préconise aucune théorie métaphysique. Je m'en prends au fait social de l'Eglise et je demande s'il est possible que des socialistes sincères ne voient pas dans la destruction de tout caractère public de cette institution une condition *sine qua non* de leur succès ? A-t-elle donc cessé d'être le plus puissant contrefort de l'édifice de notre société capitaliste ? A-t-elle cessé de faire le jeu de l'exploitation humaine ? Croit-on que

tant que l'Etat entretiendra de ses deniers, investira de ses privilèges, entourera de sa protection ce formidable établissement, nous aurons chance d'opérer notre révolution et de socialiser la propriété ?

En vérité, pas n'est besoin d'enfoncer des portes ouvertes. Le socialisme est l'ennemi né de l'Eglise. Il a une grande querelle intellectuelle et morale engagée avec elle. Il oppose la notion de justice à celle de charité. Et dans le domaine des faits, il sait ce que c'est que Notre-Dame de l'Usine. Il sait ce que sont les Bons Pasteurs et autres bagnes de ce genre. Il sait ce que c'est que l'exploitation éhontée de la misère, de la faiblesse, de la charité même dans ces maisons auxquelles notre société bourgeoise a lâchement permis d'usurper les fonctions de l'assistance publique. Il sait ce que c'est que ces écoles où l'on forme tout, sauf des citoyens pénétrés de leur droit et résolus à l'exiger.

Et qu'on me permette de signaler, en passant, que les radicaux bourgeois eux-mêmes ne pourront appliquer leur loi jusqu'au bout et enlever à la Congrégation ces hospices, ces asiles où elle s'est embusquée, sans être forcés de faire un pas gigantesque en avant et de créer enfin un service vraiment social de l'Assistance publique, germe et prototype d'institutions pleinement socialistes.

Donc pour toutes ces raisons, pour d'autres encore, ne faisons pas la petite bouche et ne refusons pas notre concours à une besogne salutaire. Il est puéril de se croiser les bras, comme un Siméon stylite sur sa colonne, parce que l'évolution ne suit pas le cours que lui aurait tracé notre doctrine, et parce que la Révolution ne se fait pas selon notre formule. Les vrais artisans de Révolution s'emparent de tous les leviers, saisissent toutes les armes et ils allument leurs torches libéra-

trices non pas seulement au feu sacré que des vestales intransigeantes préservent soigneusement sur un autel, mais à la flamme inopinée des incendies accidentels. N'oublions pas les leçons de l'*Affaire* et qu'il est des orthodoxies qui ne sont que des impuissances ou des abdications.

Est-ce à dire que les socialistes doivent confondre leur action avec celle des radicaux, resserrer les liens du *bloc* et s'enfoncer, s'enliser plus avant dans une solidarité compromettante ? Telle n'est pas, telle est moins que jamais, après six mois d'expérience parlementaire, ma pensée, et je compte demander, sous peu, au *Mouvement socialiste*, l'hospitalité pour développer les idées que me suggère une situation, d'après moi, un peu fausse et dangereuse.

Il nous appartient de livrer le combat contre le cléricalisme à notre manière. C'est à nous de rappeler sans cesse aux radicaux que nous ne souffrirons pas qu'ils abusent de cette question pour écarter les autres ; que nous ne serons ni dupes ni complices le jour où nous verrons reparaître l'anticléricalisme d'apparat et de mensonge qui mange du prêtre et qui n'en fait manger au pays que pour tromper la faim de réformes. C'est à nous de leur signifier qu'il ne s'agit pas d'une entreprise bornée, mais bien d'une liquidation ; que ce que nous voulons avec toute la démocratie, c'est la dénonciation du Concordat et la séparation des Églises et de l'Etat, la laïcisation de l'école.

Ici comme partout notre rôle à l'égard de ceux qui n'ont pas su prendre le parti viril de renoncer à la fiction mortelle de la propriété individuelle est double. Il consiste, d'une part, à les pousser l'épée dans les reins jusqu'à l'accomplissement intégral de ce programme de réformes politiques et de législation du tra-

vail qui est tout ensemble l'*oméga* du radicalisme et l'*alpha* du socialisme. Il consiste d'autre part à tirer d'ores et déjà des réformes qui s'accomplissent par notre impulsion et avec notre concours toutes les conséquences sociales qu'elles comportent et, par exemple dans le domaine de la lutte anticléricale, à occuper immédiatement, au profit d'une institution d'assistance vraiment nationale, le terrain évacué par les Congrégations.

Enfin, il importe que, tout en participant à ces escarmouches, nous remettions sans cesse sous les yeux du Parlement et du pays l'objet propre de notre activité, c'est-à-dire que nous formulions sans ambages, par dessus ces réformes auxquelles nous coopérons volontiers, la Révolution intégrale dont rien ne doit nous détourner et que rien ne saurait remplacer. A ces conditions je ne vois pas quel mal pourrait nous faire — et je vois très bien quel bien nous fera notre collaboration résolue à l'œuvre de l'anticléricalisme.

Francis de Pressensé.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Fin de Chambre

Si l'on consacrait à la confection des réformes la moitié de l'ardeur dépensée dans l'attaque ou la défense des ministres au pouvoir, il y a beau temps que la République aurait apporté au pays des fruits appréciables. Mais le malheur est dans notre constitution monarchique, que toute action parlementaire se traduit en fin de compte par un vote, non pas pour telle ou telle réforme en cause, mais bien pour ou contre le ministère en place.

(Maurice ALLARD).

Le parlementarisme ne jouit pas, pour l'heure, d'une excessive popularité. Le *Radical* comme la *Lanterne* accusent sa paresse et les journaux réactionnaires, plus que jamais furieux, dénoncent son action malfaisante. L'heure des réformateurs a sonné. M. Jules Lemaitre, qui a de l'esprit, et qui ne craint pas les idées neuves, propose de faire plébisciter le Président de la République. Certains amis l'en déconseillent. Rochefort trouve qu'un président de la République, plébiscité ou non, est un personnage inutile et il se souvient du 2 Décembre. Drumont, depuis son échec à Alger, refuse sa confiance au suffrage universel et rappelle que sous le Directoire un nommé Thibaudeau — aujourd'hui totalement ignoré — fut élu par 32 départements. M. Charles Benoist qui, pendant la période électorale, a ébloui de sa science les citoyens du VI[e] arrondissement, propose tout simplement que le corps électoral, qui a choisi tant d'hommes illustres, M. Grévy comme M. Félix Faure, soit un peu élargi. Cependant les socialistes pensent que la meilleure besogne qui s'impose à un gouvernement, c'est de préparer le peuple à se

passer un jour de tout gouvernement (1). En attendant, ils essaient d'obtenir tout ce qu'ils peuvent de la vieille machine parlementaire.

Les citoyens J.-L. Breton, Vaillant, Antide Boyer ont proposé à la Chambre la nomination de grandes commissions permanentes au début de chaque législature, qui se répartiraient le travail. Cette réforme a été combattue par M. Ch. Benoist, qui craint de voir nos Chambres faire un pas de plus dans la voie où elles ne se sont que « trop engagées » depuis quelques années : « celle qui mène à la suppression du pouvoir exécutif. » M. Aulard, pour répondre à ces critiques, a invoqué dans *La Dépêche*, de Toulouse, l'exemple des assemblées révolutionnaires qui avaient adopté cette méthode de travail : « Au début de la législature, chaque député s'inscrivait pour le comité dont les travaux convenaient le mieux à ses aptitudes et à ses préférences. Il se formait autant de listes qu'il y avait de comités, et c'est sur ces listes que l'assemblée élisait les membres de chaque comité. » Les résultats furent excellents et, au reste, M. Aulard ajoute que l'objection tirée de l'esclavage où on nous dit que ces commissions réduiront les ministres, est absurde : « C'est des bureaux que les ministres sont esclaves. »

La discussion sur les grandes commissions fut longue et obscure. Le rapport de J.-L. Breton, concluait à nommer, au début de chaque législature, quinze grandes commissions :

Commission des douanes, commission du travail, commission d'assurance et de prévoyance sociales, commission de l'agriculture, commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, commission de l'armée, commission de la marine, commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, commission de l'administration générale, départementale communale et des cultes, commission du commerce et de l'industrie, commission de la législation fiscale, commission de l'hygiène publique, commission des postes et télégraphes, commission de l'enseignement et des beaux-arts.

(1) Lire: *La fin du parlementarisme*, de Jules Destrée.

Le principe fut adopté par 381 voix contre 179 et une commission des économies vint s'ajouter à la liste des quinze premières.

On ne s'entendit pas sans difficultés sur le mode d'élection. Le citoyen J.-L. Breton, après une longue critique du système actuel de nomination des commissions par les bureaux. proposait que pour faire partie de l'une des grandes commissions il suffise d'y être délégué par seize membres de la Chambre — tout délégué ne pouvant donner qu'une seule fois sa délégation et ne faire partie que d'une seule des grandes commissions. Par 412 voix contre 149 la Chambre repoussa le projet de J.-L. Breton. Après ce vote la discussion s'éternisa : les amendements succédèrent aux amendements. Le citoyen Sembat qui tout d'abord avait soutenu la motion Breton, déposa un texte d'après lequel l'article 17 du règlement qui admet la possibilité pour la Chambre d'élire la commission au scrutin de liste quand la proposition en est faite par un de ses membres put s'appliquer à la nomination des grandes commissions — Ce texte fut adopté par 362 voix contre 263.

Avant l'élection des commissions — composés chacune de 33 membres — les groupes de gauche se réunirent pour arrêter la liste de leurs candidats par bureaux. La part qu'ils ont laissé à la minorité est maigre. Le citoyen Jaurès, tout en rejetant la faute de ces nominations sur l'opposition qui a repoussé le système du scrutin de liste avec représentation des minorités, que les républicains lui offraient (1), ne peut s'empêcher de regretter certains échecs. M. Méline notamment est battu à la Commission des douanes par M.

---

(1) Le *Figaro* a répondu au citoyen Jaurès :

« Le scrutin de liste a éveillé, chez beaucoup de députés, des appréhensions et des défiances graves. Ils ont craint, par exemple, que la majorité ne bloquât, dans telle ou telle commission, dont les études lui tiennent plus spécialement au cœur, une masse compacte contre laquelle seraient venus se briser tous les efforts d'une minorité impuissante et asservie. *Voyez-vous d'ici vingt socialistes dans les commissions du travail, de la prévoyance, de l'enseignement, de la marine et de la guerre?* »

Hubert, — et cette Commission compte 21 protectionnistes contre 12 libre-échangistes! Les réactionnaires ont beau jeu pour répéter le mot fameux: « Il fallait un calculateur ; c'est un danseur qui fut choisi. » Toutes nos réserves faites, il est bon cependant de leur faire remarquer que les compétences s'acquièrent et, pour ne prendre qu'un exemple, M. Lockroy, avant d'être un grand marin, fut un vaudevilliste médiocre. Au reste, la politique élève si haut les esprits que la minorité, devenant majorité, aurait eu pour premier soin de pratiquer l'ostracisme qu'elle reproche aujourd'hui à ses adversaires. C'est là une constatation tout à fait consolante.

La « loi boiteuse » de M. Waldeck-Rousseau — pour parler comme la *Dépêche* — a encore donné quelque travail aux parlementaires, cette fin de législature. Devant le Sénat, M. Combes dut à nouveau justifier ses décrets par les arguments qui déjà avaient été produits devant la Chambre. La discussion donna à M. Clémenceau l'occasion d'intervenir et d'exposer sa politique anticléricale. Il dénia d'abord aux réactionnaires le droit de se réclamer de la liberté. « Je veux la liberté pour tous, mais j'entends dire que vous êtes le parti de l'autorité. Vous ne vous adressez à nous qu'en désespoir de cause, à l'exemple de Panurge naufragé, qui, ayant invoqué tous les saints, finissait par invoquer le diable. »

La liberté, au reste, n'a rien à faire avec la congrégation. « L'individu dans tous les contrats sociaux ou civils y apporte l'intégralité de son droit ; il n'en apporte aucun dans la congrégation puisque, en entrant, il abdique la personnalité du maire. » La suppression de toutes les congrégations par la remise en vigueur des lois de la Révolution (lois de 1790 et 1792) qui furent soutenus alors par les plus modérés, s'impose donc. Après avoir détruit les organes de la tyrannie de l'Eglise, puissance politique, séparé l'Eglise de l'Etat et donné une bonne loi de police des cultes, Clémenceau veut organiser la liberté de l'enseignement : « Loin d'être des adversaires déloyaux, nous offrons à nos adversaires vaincus, la paix par la liberté, la paix sans castes, sans privilèges, avec égalité des droits pour chacun dans la plénitude de la

vie. » L'ordre du jour de confiance obtint au Sénat 163 voix contre 90.

La Chambre discuta un projet de loi de M. Combes, tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste sans autorisation. Il s'agissait d'ajouter à l'article 16 de la loi sur les associations les dispositions suivantes :

Seront passibles des peines portées à l'article 8, paragraphe 2:

1° Tous individus qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13, paragraphe 2, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, de quelque nature qu'il soit, que cet établissement appartienne à la congrégation ou à des tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs congréganistes ;

2° Tous ceux qui auraient continué à faire partie d'un établissement dont la fermeture aura été ordonnée, conformément à l'article 13, paragraphe 3 ;

3° Tous ceux qui auront favorisé l'organisation ou le fonctionnement d'un établissement visé par le présent article.

Cette modification était nécessaire, car si la loi a prévu le cas où une congrégation se constituerait au mépris des dispositions de l'article 13 et si elle a, par l'article 16, établi les sanctions pénales pour réparer les infractions commises, il apparaît aussi qu'aucune sanction d'ordre pénal n'a été édictée pour le cas où une congrégation autorisée créerait un établissement sans s'être pourvue au préalable d'une autorisation, ni même pour le cas où, un décret de fermeture étant intervenu, il n'y serait pas obéi par les personnes faisant partie de l'établissement (1).

Deux amendements furent déposés par l'abbé Lemire : l'un,

(1) Les articles 13 et 15 de la loi du 1er juillet sont ainsi conçus :

« Art. 13. — Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement. Elle ne pourra fonder aucun établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État. La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres. »

« Art. 16. — Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2. La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double. »

limitant l'application du texte nouveau aux seuls « établissements scolaires », et l'autre demandant qu'il soit ajouté au paragraphe 3 les mots : « en consentant l'usage du local qui leur appartient ». Le premier fut repoussé et le second adopté. Le Sénat, par 165 voix contre 75, a voté, lui aussi, le projet de loi gouvernemental.

Pour assurer l'application de la loi sur les associations, le gouvernement se trouvait aux prises avec un règlement d'administration publique absolument inextricable. — De l'article 21 de ce règlement, il résultait l'obligation de soumettre au Parlement les projets de refus aussi bien que d'autorisation pour les congrégations religieuses.

Certains radicaux roublards, partisans du « Vite et Tout » résolurent facilement la difficulté : et M. André Lefèvre résumait ainsi leur théorie dans un article de la *Petite République* :

Sans l'accord des deux Chambres il ne saurait y avoir de loi et par conséquent d'autorisation. Le refus d'une seule suffit pour la rendre impossible. A quoi bon dans ces conditions transmettre au Sénat une demande qui ne peut plus avoir aucune utilité puisque, reçût-elle un accueil favorable au Luxembourg, la décision prise au Palais-Bourbon suffirait à empêcher toute autorisation régulière.

Le ministère demanda cependant au Conseil d'Etat de modifier l'article 21, de le rédiger sous cette forme : « Le ministre..... soumet aux Chambres les demandes d'autorisation formées par les Congrégations en leur donnant la forme de projet de loi. » L'assemblée générale du Conseil d'Etat, par les deux tiers de ses membres, a admis avec une légère modification le texte qui lui était présenté :

Le Conseil d'Etat reconnaît que la solution indiquée dans le projet de décret et qui consiste dans l'envoi aux Chambres de toutes les demandes des congrégations sous forme de projets de loi approbatifs peut se justifier par la nécessité de concilier les règles spéciales de la loi de 1901 avec celles de la procédure parlementaire ; mais il estime qu'en prescrivant dans un règlement d'administration publique cette façon de procéder à l'exclusion de toute autre, il porterait atteinte à l'indépendance que les lois constitutionnelles assurent au pouvoir exécutif.

En conséquence le conseil a substitué au projet de décret une

disposition qui, tout en rappelant l'obligation résultant pour le gouvernement de la combinaison des articles 13 § 1, et 13 § 2, de la loi de 1901, lui laissera pleine liberté de soumettre aux Chambres les demandes des congrégations suivant le mode qui lui paraîtra le plus expedient.

Le président du Conseil a déposé au Parlement les 60 demandes d'autorisation des congrégations d'hommes : une partie de ses demandes a été déposée à la Chambre et l'autre au Sénat. Le gouvernement a saisi la Chambre de 54 demandes pour lesquelles il conclut au refus de l'autorisation. Il a saisi le Sénat de 6 demandes, savoir : les 5 pour lesquelles il conclut l'autorisation et 1 pour laquelle il conclut le rejet.

Voici le résumé du dispositif, qui en marque l'esprit :

La demande d'autorisation formée par la congrégation de... est approuvée, conformément à ses statuts.

Toutefois, pour les cinq congrégations en faveur de l'approbation desquelles le gouvernement se prononce, un second article fixe les conditions de fonctionnement de l'association.

La loi du 1er juillet 1901 dispose, en effet, dans son article 13 « qu'aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement ».

Les cinquante-cinq congrégations pour lesquelles le refus d'autorisation est proposé sont réparties en cinq catégories, par nature d'objet, et pour chaque catégorie il y a un exposé des motifs unique.

Pour les congrégations enseignantes, l'exposé des motifs indique d'abord que la tolérance dont ces congrégations ont bénéficié jusqu'à ce jour dans l'exercice de leur œuvre n'a pas pu constituer un droit à l'autorisation.

L'exposé ajoute que l'enseignement est un service auquel l'Etat pourvoit et dans l'accomplissement duquel il ne saurait être suppléé par des associations qui ne sont pas susceptibles de donner un enseignement conforme aux besoins de la société moderne.

Pour les congrégations vouées à la prédication, au ministère ecclesiastique, aux missions à l'intérieur, l'exposé des motifs dit que ces associations empiètent sur le rôle du clergé séculier dont le fonctionnement est réglé par le Concordat, et qu'il y a dans l'existence de ces congrégations une véritable superfétation.

La demande de la congrégation des chartreux, congrégation dont l'objet est distinct de toutes les autres, forme un projet de loi spécial.

L'exposé des motifs donne pour motif du refus d'approbation que les chartreux constituaient jadis une congrégation contemplative et commerçante; qu'ils ont fait partir de France tous leurs établisse-

ments religieux proprement dits pour n'y conserver que leur entreprise industrielle ; que dès lors il n'y a pas lieu d'autoriser cette dernière.

Ces projets ont été renvoyés à la Chambre à la commission des congrégations déjà en exercice, et au Sénat, à la commission semblable qui devra y être instituée.

La Congrégation des Chartreux est parmi celles qui n'ont pas obtenu l'avis favorable du gouvernement. *Le Socialiste de l'Isère*, à ce propos, nous apporte la nouvelle que le Conseil municipal de Grenoble qui compte parmi ses membres des « francs-maçons avérés » n'est pas de l'avis de M. Combes. Cela nous remet en mémoire un article de M. Henry Maret, paru dans le le *Radical*, et qui juge sévèrement parfois, mais toujours avec esprit, l'action de ses amis :

Je sais, dit-il, des villages où les gens veulent conserver leur curé, dans l'unique but de le faire enrager. Nous, il semble que nous plaisions à fortifier l'armée ennemie, pour avoir le plaisir de lui livrer bataille. Nous savons que, si nous ne nous en occupions plus, elle se débanderait. Mais on dirait vraiment que nous contemplions cet avenir avec encore plus de terreur que les plus fidèles d'entre les croyants.

Cela vient peut-être de ce que, n'ayant plus à lutter contre le péril clérical, nous serions obligés d'opérer des réformes que nous ne sommes pas autrement fâchés de renvoyer aux calendes.

Les radicaux qui acceptent volontiers l'aide des socialistes quand il s'agit de « manger du curé », parce que le repas est vraiment trop abondant pour leurs appétits, n'acceptent pas volontiers de toucher au gâteau capitaliste. Nous avons eu à ce sujet plusieurs discussions fort significatives.

Au Sénat, les décrets Millerand sur les conseils du travail ont été violemment attaqués et même détournés de leur but. M. Béranger, comme M. Francis Charmes sont favorables aux *syndicats* comme aux *conseils du travail*, mais ils ne veulent pas que les seconds émanent des premiers. La loi de 1884, d'après eux, ne permet pas qu'on fasse du syndicat un électeur. M. Strauss leur répondit et demanda que le droit électoral soit concédé à la fois aux syndicats professionnels et aux conseils de prud'hommes et M. Trouillot défendit les décrets Millerand au point de vue de la légalité — la loi de 1884

n'étant pas de nature à empêcher la désignation par décret, du corps électoral, ayant capacité pour élire les représentants des ouvriers ou des patrons dans les conseils du travail. Voici les articles adoptés par le Sénat en fin de discussion.

« Art. 1er. — Il peut être institué par décret rendu en conseil d'État, sous le nom de conseils consultatifs du travail, partout où l'utilité en sera reconnue, soit à la demande des intéressés, soit d'office, après avis du conseil général, des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures du département, des conseils composés en nombre égal de patrons et d'ouvriers.

» Leur mission est d'être les organes des intérêts matériels et moraux de leurs commettants :

» De donner, soit d'office, soit sur la demande du Gouvernement, des avis sur toutes les questions qui concernent ces intérêts ;

» De répondre aux demandes d'enquête ordonnées par le Gouvernement. »

« Art. 2. — Chaque conseil est divisé en deux sections comprenant, l'une les patrons, l'autre les ouvriers.

» Les sections nomment chacune, pour la durée de chaque session, un président et un secrétaire pris dans leur sein.

» Elles peuvent délibérer séparément.

» Elles se réunissent en conseil, soit sur l'initiative de l'un de leurs bureaux, soit sur la demande du Gouvernement, pour une délibération commune alternativement présidée, pour la durée de la délibération, par le président de chacune d'elles, en commençant par le plus âgé des deux. Le secrétaire de l'autre section devient celui du conseil.

» En cas de partage des voix dans le conseil, les sections peuvent désigner un ou plusieurs membres désignés d'accord entre elles, et qui auront voix délibérative. »

« Art. 3. — Il y a autant de conseils que de professions. Toutefois, lorsque le nombre des professions de même nature est insuffisant, un certain nombre de professions similaires peuvent, sur l'avis conforme des intéressés, être réunies en un même groupe.

» Le ressort de chaque conseil est déterminé par le décret qui l'institue. »

« Art. 4. — Le décret d'institution fixe le nombre des membres du conseil. Il varie de six à douze par section, suivant l'importance des industries représentées.

» Des délégués suppléants seront nommés dans chaque section en nombre égal à la moitié des titulaires.

» La durée des pouvoirs des délégués et des suppléants est de quatre ans.

» Sera considéré comme démissionnaire celui qui, sans excuse valable, ne répondra pas à trois convocations successives, qui quittera la région, ou qui cessera d'être éligible par le corps électoral qu'il représente. »

« Art. 5. — Sont électeurs, à la condition d'être inscrits sur la liste électorale politique :

» Pour la section patronale :

» 1° Tous les patrons exerçant une des professions fixées par le décret d'institution ;

» 2° Les directeurs et les chefs de service appartenant à la même profession et l'exerçant effectivement depuis deux ans.

» Pour la section ouvrière :

» Tous les ouvriers et contremaîtres appartenant à la même profession et l'exerçant effectivement depuis deux ans.

» Sont éligibles les électeurs de la section âgés de vingt-cinq ans accomplis;

» Les femmes françaises ayant l'exercice de leurs droits civils, non frappées de condamnations entraînant la perte des droits politiques et résidant dans la commune depuis six mois au moins, sont électeurs à vingt et un ans et éligibles à vingt-cinq ans accomplis, après deux ans d'exercice effectif de la même profession.

» Pour la composition des listes, les opérations électorales et les recours dont elles peuvent être l'objet, il sera procédé conformément aux règles en vigueur pour les conseils de prud'hommes. »

» Art. 6. — Dans le cas où les électeurs patrons sont en nombre égal à celui qui est fixé pour la composition des conseils, tous en sont membres.

» S'ils sont en nombre inférieur, ils désignent entre eux pour se compléter des électeurs appartenant à la même profession ou à des professions similaires dans les circonscriptions voisines.

» Dans les circonscriptions où la profession est représentée par des sociétés par actions, les membres du conseil d'administration ayant la capacité électorale politique sont électeurs patronaux. »

» Art. 7. — Chaque section se réunit au moins une fois par trimestre à la mairie de la commune de son siège et sur la convocation de son bureau chaque fois qu'il y aura lieu de lui soumettre un objet de sa compétence. »

» Art. 8. — Toutes discussions politiques et religieuses sont interdites. »

» Art. 9. — Toute délibération excédant la limite des attributions fixées par la loi est annulée par le ministre.

» Si le conseil ou la section, une fois averti, persiste à sortir de son rôle, sa dissolution peut être prononcée. »

» Art. 10. — Un décret rendu en la forme de règlement d'admi-

nistration publique déterminera les conditions de fonctionnement de la présente loi. » — (Adopté).

L'amendement de M. Strauss, demandant que les Conseils du travail soient élus par les syndicats professionnels et par les Conseils de prud'hommes, fut repoussé par 184 voix contre 60, malgré l'appui du gouvernement.

La loi Millerand-Colliard est encore revenue en discussion à la Chambre. M. Lhopiteau interpellait « sur les inconvénients que présente, pour les ouvriers travaillant en plein air, l'application de la loi du 30 mars 1900 (1) ». Les citoyens Albert Poulain, Vaillant et M. Millerand intervinrent pour empêcher de nouvelles dérogations à la loi. M. Trouillot fit aux interpellateurs une réponse assez peu nette : « Nous croyons, dit-il, qu'il y a lieu de rechercher s'il est possible de combiner les dispositions un peu obscures de la loi en une législation générale et plus souple, s'appliquant à tous les adultes et *comportant certaines dérogations*, dont la nécessité serait reconnue. » Un ordre du jour hypocrite, présenté par M. Violette et auquel se rallia M. Lhopiteau, mit fin à la discussion qui pouvait endommager « le bloc » :

La Chambre, *approuvant les déclarations du gouvernement* et comptant sur lui pour appliquer, *dans sa lettre et dans son esprit*, la loi du 30 mars 1900, passe à l'ordre du jour.

Le citoyen Vaillant, pour ses amis, et le citoyen Selle pour Basly et Lamendin, déclarèrent qu'ils ne donneraient pas leur approbation aux déclarations du gouvernement, qui s'affirmait prêt à de nouvelles dérogations au texte de la loi. Ils voteraient la seconde partie de l'ordre du jour et s'abstiendraient sur l'ensemble. Tous les députés socialistes, au reste,

(1) Le citoyen Vaillant avait été un des adversaires de la loi Millerand-Colliard au moment de son vote — ses adversaires lui reprochèrent son attitude passée. Il répondit dans le *Socialiste* qu'il avait attaqué la loi parce qu'il croyait que l'application stricte de l'art. 3 de la loi du 2 Novembre 1892 permettait d'obtenir le même résultat sans élever d'une heure le travail des enfants. Maintenant il défend la législation du travail avec énergie.

se sont abstenus sur l'ensemble, sauf Bouhey Allex, Antide Boyer, Krauss et Colliard.

La discussion du projet de loi adopté par le Sénat et relatif à la contribution des patentes mit encore en relief le réactionnarisme des républicains avancés et même de certains socialistes. La question des coopératives fut en effet soulevée et l'on sait que cette question n'est pas sans effrayer les politiciens qui veulent avoir en même temps que les voix ouvrières, les voix des petits commerçants. La lecture des affiches électorales est à ce point de vue intéressante. Il est vrai que certains ont trouvé moyen de concilier leurs intérêts électoraux et leurs principes : au risque de détruire le caractère spécifique de la coopération, ils demandent la patente pour toutes coopératives. La justice est ainsi respectée disent-ils aux commerçants et se tournant vers les coopérateurs ils leur annoncent timidement, craignant d'être entendus des profanes, que leurs affaires se développeront quand leurs magasins seront ouverts à tous. Ils sont bien souvent crus et c'est tant pis pour les électeurs.

Le projet voté par le Sénat qui, d'après la *Petite République*, « constitue une amélioration indéniable du régime actuel, » pourrait bien pour les petits commerçants n'être qu'une réforme illusoire. Le citoyen Constans, dans le *Socialiste de l'Allier*, a calculé que le dégrèvement serait de 4 francs 20 en moyenne par patentable et il déclare que si l'on veut faire quelque chose d'utile — momentanément en faveur des petits commerçants il faut en venir à cet article du programme socialiste : Suppression de tous les impôts indirects et remplacement des impôts directs par un impôt progressif sur les revenus dépassant 3000 fr. Mais les aveugles petits boutiquiers n'aiment guère qu'on leur dessille les yeux et les hommes politiques n'ont pas tous la franchise de Constans.

Aussi, quand après maints amendements, le projet de loi ut bouleversé, on entendit des cris de détresse sur tous les bancs : le citoyen Colliard, comme M. Binder, criaient bien fort pour être entendus de leurs électeurs, et, naturellement,

Colliard,qui est élu à Lyon, criait plus fort que Binder, député de Paris.

C'est l'amendement Binder — tendant à faire payer la patente aux coopératives, *même ne possédant pas de magasin de répartition* — qui échauffa la discussion (1). Cet amendement repoussé par 471 voix contre 36, le citoyen Constans, dans l'intérêt, *bien entendu*, des coopérateurs, déposa l'ordre du jour suivant :

« Les Sociétés coopératives de consommation, lorsqu'elles possèdent des établissements, boutiques ou magasins pour la livraison au public de denrées, produits ou marchandises, sont passibles du droit de patente au même titre que les sociétés ou particuliers exerçant des professions similaires.

» Les économats sont passibles des droits de patenteau même titre que les sociétés ou particuliers exerçant des professions similaires. »

L'amendement Constans,qui distinguait — entre une vraie coopérative et un économat d'une part et une coopérative vendant au public et une coopérative ne répartissant des denrées qu'à ses membres d'autre part — fut repoussé par 290 voix contre 239 (2).

Malgré l'intervention de M. le président de la Commission des patentes, M. Deker David fit adopter par 464 voix contre 127, cet amendement.

« Les syndicats agricoles groupant les commandes de leurs adhérents et les distribuant dans leurs magasins ne sont pas soumis à la patente. »

Le citoyen Cadenat profita de ce vote avec beaucoup d'habileté : il montra que les coopératives ne font comme les

---

(1) Voici le texte relatif aux Coopératives adopté par le Sénat : *Art. 9.* — Les sociétés coopératives de consommation et les économats, *lorsqu'ils possèdent* des établissements, boutiques ou magasins pour la vente ou la livraison des denrées, produits ou marchandises, sont passibles des droits de patente au même titre que les sociétés ou les particuliers exerçant des professions similaires.

(2) Ont voté *contre* : Bouhey Allex, Colliard, Krauss, Millerand.
Se sont *abstenus* : Poulain, Briand, Baynol, Baron, Boyer, Breton, Cardet, Carnaud, Charpentier, Fournier, Gérault-Richard, Clovis Hugues, Jaurès, Lasalle, Meslier, Pastre, Piger, de Pressensé, Rouanet, Veber.

syndicats agricoles que grouper des produits pour les distribuer à leurs adhérents. C'est alors que M. Lhopiteau proposa de disjoindre l'amendement repoussé au fond par la Commission, pour le reprendre au moment de la loi de finances et l'y incorporer. Le socialiste Fournier déclarait d'ailleurs qu'il refusait l'exemption aux syndicats agricoles, parce qu'ils sont composés de réactionnaires.

La Chambre, par 340 voix contre 215, s'opposa à la disjonction. Le lendemain, M. Decker-David, d'accord avec le gouvernement et la Commission des patentes, déposait un nouvel amendement :

« Les sociétés coopératives constituées par des syndicats agricoles seront dispensées de la patente, même si elles ont un magasin de dépôt, lorsqu'elles se borneront à l'industrie agricole. »

C'était l'acceptation pure et simple de la patente pour les Coopératives de consommation rurales et urbaines. Le citoyen Cadenat intervint à nouveau :

« Si vous adoptez l'amendement de M. Decker-David et si vous repoussez le mien, que vous le vouliez ou non, cela signifiera que vous avez défendu les intérêts des propriétaires agriculteurs et négligé les intérêts de leurs ouvriers. *(Interruptions à droite).*

« Vous ne voudrez certainement pas commettre une telle injustice. Je compte donc que vous ne ferez pas de différence entre les intérêts des propriétaires et ceux des ouvriers agricoles et que vous voterez mon amendement ». (*Très bien ! très bien ! à gauche et sur divers bancs*).

L'amendement Cadenat fut pris en considération par 268 voix contre 239. Les citoyens Krauss et Colliard votèrent contre l'amendement Cadenat.

La grève des inscrits maritimes amena à la tribune de la Chambre le citoyen Cadenat, qui protestait contre la violation du droit de grève par le gouvernement. « En réquisitionnant, comme vous le faites, dit-il, les navires des Compagnies et en y mettant des marins de l'État, vous allez forcer à capituler les inscrits maritimes, qui ne peuvent rester longtemps sans travailler. »

M. Trouillot fit voter le renvoi de la discussion par 415 voix contre 91. Le citoyen Henriot, dans le *Progrès du Havre*,

souligne ce vote : « Le fameux bloc se désagrège aisément, déclare-t-il, lorsqu'il s'agit de défendre les capitalistes contre les travailleurs. Il n'y a plus ni dreyfusards ni antidreyfusards devant le coffre-fort ! »

L'action hésitante et qui n'aboutit pas de nos parlementaires, nous l'avons critiquée. Il est bon maintenant de constater que, grâce à nos députés, nous aurons, à partir du 1er septembre 1903, le sucre à bon marché. Nous cesserons, cette année, de payer aux gros sucriers 100 millions de francs par an pour leur permettre de vendre bon marché leurs sucres aux Anglais, — 100 millions que nous payions sans aucun avantage pour les petits producteurs de betteraves, qui vendaient leurs betteraves sous le régime des primes à des prix aussi peu rémunérateurs qu'auparavant. Et, comme la fermeture du marché anglais obligeait à chercher un débouché à l'intérieur à nos sucres indigènes, on a dû recourir aux moyens que les socialistes préconisent depuis longtemps : la réduction de l'impôt sur les sucres. De 64 fr. par 100 kilos, le droit vient d'être, en effet, abaissé à 27 fr.

Les Parisiens peuvent aussi remercier la Chambre d'avoir repoussé par 334 voix contre 179 la convention Chamon, que le Conseil municipal avait acceptée et qui était si onéreuse. Ils auront maintenant le gaz à 20 centimes et pour cela ils n'auront pas souscrit aux exigences vraiment excessives de leur Compagnie du Gaz. C'est un échec pour les nationalistes.

Puisque, après le vote de la proposition de Charles Bos, qui stipule l'incompatibilité du mandat de député ou de sénateur et de conseiller municipal de Paris et de l'amendement Gérault-Richard qui fixe à 2 mois le délai de convocation des électeurs, nous sommes appelés à avoir bientôt des élections municipales à Paris, il faut espérer un peu de clairvoyance de la part des Parisiens. En tous les cas les nationalistes perdront peut-être de leur assurance. Je n'en suis pas bien sûr pourtant. N'auront-ils pas toujours à accuser un ministère de trahison. Pelletan, cette fois, sera le grand criminel, car il faut remarquer que si le général André est relativement peu attaqué, son collègue de la marine a concentré toutes les haines nationalistes.

Pelletan donne en effet l'exemple déprimant d'un ministre qui applique au pouvoir les principes qu'il avait dans l'opposition. Il est décidé à ne pas laisser piller son budget et à dévoiler derrière le nationalisme outrancier de certains les misérables intérêts financiers qui se cachent. Il ne connaît non plus aucun secret d'Etat, il avait demandé le rapport Voiron au ministère Waldeck-Rousseau, il a cru devoir le communiquer maintenant qu'il en est le possesseur. Ses collègues sont effrayés de tant de loyauté, ses amis le défendent mal et les nationalistes l'attaquent avec d'autant plus de rage qu'il est moins bien soutenu.

Entre temps, la Chambre a continué la vérification des pouvoirs. Un Castellane a été invalidé, qui avait commis sans doute les mêmes crimes que le Castellane validé il y a quelques mois. M. Caperan, un ministériel élu à une voix de majorité, a été validé; enfin le bagout de M. Loque permit à ce nationaliste ministériel d'être accepté dans l'auguste assemblée. Il est certain que les jugements de la Chambre ne sauraient être acceptés facilement. Les députés ont pour la plupart commis, avec moins de cynisme, les malpropretés qu'ils reprochent à quelques-uns de leurs collègues et ils ne sauraient, sans parti-pris, juger leurs adversaires politiques. S'ils se décident, parfois contre un ennemi, croyez bien que la justice n'a rien à voir dans leur jugement : c'est qu'ils ont ri ou que leur digestion a été bonne.

Mais comment s'opposer à l'immoralité du suffrage universel. Tout d'abord, il faut assurer la sincérité du vote, par des mesures depuis bien longtemps proposées. Pour nous, socialistes, il nous faut ensuite une organisation solide. Si les coopérateurs ne se décidentque pour ceux qui les soutiennent sans hésitations hypocrites, si les syndiqués ne votent que pour les candidats qui acceptent leurs revendications et si les groupes politiques ne sont plus des groupes purement électoraux, les députés se laisseront moins aller à trahir leurs mandats. Le peuple a les représentants qu'il mérite. A l'heure actuelle, beaucoup de socialistes tolèrent que les candidats cachent une partie de leur programme : il se rattrapera à la

Chambre, pensent-ils, et, au reste, ses adversaires usent des mêmes procédés. Comment pourraient-ils, après cela, se plaindre d'avoir été trahis.

Il est bien certain que ce mandat des élus, que nous souhaitons presque impératif, ne saurait convenir à beaucoup de candidats qui veulent bien pendant la période électorale subir les pires rôles, mais qui, une fois élus, ne veulent plus de contrôle sur leurs actes. Il vaut cependant mieux être un commis actif et diligent qui rend fidèlement compte de ses actes à des mandants conscients et organisés, que d'être un mandataire élu par fraude, à la merci de quelques gros électeurs et toujours suspect. Emile Buré.

ALLEMAGNE

La lutte contre les tarifs douaniers

(Suite [1])

Une question de l'importance des tarifs douaniers intéresse d'une façon directe tout consommateur, tout citoyen qui trouve dans le député son représentant. Le tarif douanier devait selon la Constitution être soumis à l'approbation du Conseil fédéral et du Reichstag.

Le Conseil fédéral réunit les représentants des nations confédérées qui ont élaboré le projet de loi dont il était question. Bien qu'il fût présenté au nom des nations confédérées, il ne faudrait pas croire à une unanimité parfaite dans cette assemblée, à qui l'on ne peut reprocher pourtant ses tendances trop libérales, — étant donné son caractère essentiellement gouvernemental, par conséquent conservateur et réactionnaire. Il s'est trouvé, paraît-il, des Etats nettement hostiles à une élévation des droits; on cite les représentants des villes hanséatiques : Hambourg, Brême et Lübeck et la petite principauté de Reuss. Les Etats commerciaux de l'Allemagne par excellence reconnaissaient donc le mal qui pourrait résulter

(1) Voir notre dernier numéro.

d'une législation protectionniste et préconisent le maintien du *statu quo*.

Mais peu importe, les voix agrariennes prussiennes et bavaroises l'emportèrent et le tarif fut présenté à la haute approbation du Reichstag.

Le Reichstag est le meilleur champ de bataille pour soutenir les revendications populaires et c'est ici que s'est livré le combat décisif, entraînant avec son dénoûment l'appauvrissement des masses au profit d'une petite minorité et le ralentissement de l'essor industriel et commercial.

Pour mieux comprendre cette lutte politique ardente, il faut en examiner les éléments : les partis politiques.

Le *parti conservateur allemand* tablait sur son programme de 1892. Ce programme établit l'assurance d'une protection suffisante en faveur de l'agriculture et éventuellement en faveur de l'industrie ; mais, ainsi que le formule la résolution adoptée à l'assemblée provinciale de Brandebourg, le libre-échange ou le protectionnisme n'ont jamais été un principe dans le parti, mais vu la situation actuelle économique, le Parti avait décidé la protection du travail national, indispensable, et il demandait, sans être adversaire des traités de commerce, une protection *efficace* de l'agriculture et une échelle de tarifs *minima* pour les produits agricoles.

Ce parti réclamait un tarif de 7 m. 50 pour le blé. Il se compose des éléments les plus réactionnaires ; les plus grands noms de hobereaux s'y trouvent. Il compte 55 députés, parmi lesquels MM. de Massow, de Dönhoff, de Kanitz, de Stolberg, de Levetrow, etc. Mais l'âpreté de ce parti a été avivée par la propagande active de son aile droite, les membres affiliés au « Bund der Landwirte », ligue dont il a été déjà question au cours de cette étude. Ceux-ci poursuivent ouvertement la protection exagérée de l'agriculture qui trouve en MM. de Waugenheim, de Ploetz, de Normann, de Limburg Stirum, de Hohenlohe Ochringen, etc., les plus grands propriétaires terriens de l'Allemagne, leurs plus zélés protagonistes. Les revendications de ce groupe vont jusqu'à 10 marks pour le blé et un prélèvement de l'échelle de tarifs minima

exagéré. Ce dernier groupe a prévalu parmi les conservateurs qui sont devenus des protectionnistes à outrance devant lesquels M. Méline paraît piteux par la modestie de sa politique.

Les *antisémites* qui s'affublent comme leurs collègues de France de titres ronflants constituent le *parti réformateur socialiste allemand*. Dans son Congrès tenu à Leipzig, le 6 octobre 1901, ce parti avait adopté une résolution condamnant la politique de Caprivi, réclamant une augmentation des droits de douane en faveur de l'agriculture et de l'industrie, mais n'admettant des traités de commerce qu'à la condition que, contrairement au passé, ils ne favorisaient pas uniquement les entreprises des gros capitalistes juifs, mais tiendraient compte aussi des besoins et des droits de l'agriculture, qu'il faut sous traire à la concurrence étrangère : 11 députés composent ce parti.

Continuant notre revue à travers les partis, nous arrivons aux deux partis les plus intéressants : le parti du Centre catholique et les national-libéraux. Nous disons intéressants, car ils ont formé le centre de gravité de la majorité gouvernementale.

Le Centre, composé de 102 membres, est le parti le plus fort du Reichstag. Il forme actuellement, le parti décisif. C'est la plus forte fraction du Parlement, et c'est pourquoi sa position constitue un poids dans la balance de la législation allemande. Depuis les derniers projets d'augmentation de l'armée et de la marine, depuis l'adoption des lois de prohibition sur les viandes, le centre s'est engagé dans une tactique curieuse.

Elle consiste, tout d'abord, en une sorte d'opposition molle au Gouvernement : ce dernier ayant absolument besoin des 102 voix cléricales, fait des concessions dans le silence absolu des commissions, soit dans le sens de tolérance religieuse, soit sur le domaine économique. Arrivée à ce point, l'opposition du Centre chancelle et le gouvernement obtient ce qu'il veut. Nous ne voulons point parler ici des votes du Centre, en eux-mêmes caractéristiques, des dernières années : ils ne peuvent rentrer dans le cadre de cette étude, mais

nous voulons toutefois constater la politique adoptée par le Centre autrefois et aujourd'hui en matière douanière.

Windhorst et Majunke, les célèbres chefs du centre, étaient radicalement contre toutes les contributions indirectes ; mais depuis leur mort, le Centre étant devenu parti « gouvernemental », sa politique douanière devait prendre une tournure gouvernementale aussi, et c'est ce qui arriva. C'est au Centre qu'on doit la législation défectueuse sur la bourse, les primes d'exportation pour les régimes des sucres, des alcools, etc., les augmentations de la flotte et de l'armée, les impôts nouveaux qui s'ensuivirent, etc., etc.

Pour le projet de tarifs douaniers, le Centre devait choisir entre satisfaire soit l'agriculture et les paysans, soit les ouvriers et l'industrie. Ces derniers appartenant déjà à l'armée de la socialdemocratie pour la plupart, ils préférèrent perdre des voix ouvrières et gagner 100.000 voix paysannes, qui sont, grâce au service d'agent électoral que rend le curé dans les paroisses, plus faciles à acquérir. La Ligue des agriculteurs ayant entretenu dans ce milieu une agitation artificielle, les paysans demandaient, dans des réunions habilement préparées, une protection efficace de l'agriculture; le Centre se résolut donc à la politique protectionniste et réclama un droit de 6 marks sur le blé et les tarifs minima.

Quant au parti national-libéral il déclarait en 1896 qu'au point de vue de la politique économique, il est indispensable de sauvegarder les intérêts de l'agriculture et ceux de l'industrie moyenne; il faut surtout faire ressortir l'état critique de l'agriculture. Pour le tarif douanier, le parti exprimait, selon sa résolution du 27 octobre 1901, l'espoir que, quand le projet de loi douanier avec tarif annexé serait présenté au Conseil fédéral, on proposerait pour les produits de l'agriculture les tarifs les plus élevés possible, tout en se maintenant dans des limites qui rendraient réalisables des traités de commerce à longue durée, dont profiteraient à la fois l'industrie, l'agriculture, le commerce et le travail.

Le parti national-libéral introduit donc dans son programme d'action, d'une part la protection, de l'autre la possi-

bilité des traités de commerce. On verra par la suite comment et dans quelles conditions les nationaux-libéraux ont poursuivi leur idée.

En quittant les nationaux-libéraux, nous arrivons dans les partis des gauches, avec un sentiment d'hostilité marqué, presque unanime au régime protectionniste.

En effet, l'*Union nationale-sociale*, la *Freisinnige Vereinigung*, la *Freisinnige Volkspartei* avaient, dans leurs Congrès respectifs, adopté des résolutions anti-protectionnistes et repoussant toute aggravation de droits sur les denrées alimentaires.

Le parti de la social-démocratie a été, comme on le sait, un adversaire acharné du projet de tarif douanier actuel. Sa conduite se basait sur le programme d'Erfurt, réclamant :

L'abolition de tous les impôts indirects et droits de douanes qui sacrifient les intérêts du peuple au profit d'une minorité favorisée.

Les considérations économiques signalées dans la première partie de cette étude ont déterminé le parti socialiste démocrate à adopter en 1901, au Congrès de Lübeck, la résolution suivante :

Le nouveau projet de tarif douanier dépasse les appréhensions les plus pessimistes justifiées par les antécédents et son histoire.

Ce projet, s'il est adopté, lèsera les intérêts vitaux de l'immense majorité de la population, favorisera par contre de la façon la plus éhontée les intérêts de classe des agrariens coalisés avec la grande bourgeoisie.

Si ce projet est adopté, il établira une spéculation sur le pain et les denrées alimentaires, entraînera l'appauvrissement du prolétariat courbé sous le joug du féodalisme agrarien et industriel ; il brouillera ensuite l'Allemagne avec toutes les nations civilisées et entralnera son isolement politique et économique.

Le projet contient les dispositions les plus opposées aux intérêts du peuple et du progrès qu'on peut proposer à une nation civilisée ; il prouve que ses auteurs sont non seulement les pires ennemis du prolétariat, mais encore les dangereux adversaires des intérêts politiques et économiques de l'Allemagne.

Le Congrès de la Social-démocratie allemande proteste énergiquement contre ce projet inspiré par un brutal égoïsme agrarien et industriel : il invite les classes ouvrières allemandes, sans distinction de parti ni de sexe, à organiser des réunions publiques, à voter

des résolutions et des pétitions au Reichstag et à organiser un formidable mouvement de protestation.

En particulier, les électeurs ouvriers doivent faire savoir à leurs députés que s'ils votent en faveur du tarif douanier, ils trahissent les intérêts du prolétériat et ne sont plus dignes de les représenter au Parlement.

Il ne faut cependant point perdre de vue que les partis non-socialistes de la gauche envisagaient le tarif d'une façon toute différente des socialistes. Ces partis voyaient dans la réalisation du tarif actuel des difficultés insurmontables pour la conclusion des traités de commerce, qui, en ne s'effectuant pas, nuiraient aux intérêts directs des commerçants, des banquiers, des industriels qu'ils représentent pour la plupart. Le parti socialiste, au contraire, voyait le tarif au point de vue de la lutte de classe; il le combattait pour empêcher l'appauvrissement des masses au profit d'une minorité agrarienne; il le combattait au point de vue libre-échangiste essentiel de sa politique commerciale; il le combattait comme défenseur du progrès contre les forces réactionnaires réunies de l'aristocratie, du cléricalisme et de la bourgeoisie.

C'est dans ces conditions que fut présenté le projet de tarif douanier au vote du Reichstag.

Aussitôt le projet présenté, les partis de droite, en commençant par les conservateurs pour aboutir aux nationaux-libéraux, trouvèrent la protection de l'agriculture insuffisante et réclamèrent à cors et à cris une augmentation nouvelle sur les droits proposés par le gouvernement.

La première lecture devant le plenum occupa le Reichstag durant 9 séances; les délibérations où Bebel et Singer se distinguèrent par des discours décisifs et M. Richter par un pamphlet énergique et spirituel, aboutirent à la nomination d'une Commission de vingt-huit membres devant laquelle le projet devait être étudié.

A ce moment le Parti socialiste, aidé du « Handelsvertragsverein » et des partis populaires engagea une nouvelle agitation de protestation envers le tarif douanier et les prétentions exagérées de la droite et du Centre. Une pétition socialiste, qui circula dans tout l'Empire, ne récolta pas moins de

trois millions et demi de signatures. Chiffre éloquent ! Il prouvait que la masse du peuple allemand approuvait la politique soutenue par les socialistes contre les menées agrariennes, et c'est ainsi que dans toutes les élections complémentaires au Reichstag (nécessaire par le décès de députés) on a pu constater une augmentation des voix socialistes et anti-agrariennes. A la conclusion de cet article, nous reviendrons sur ces élections.

Donc le tarif passa en lecture de commission. Les agrariens trouvèrent le projet, ainsi qu'il a été dit plus haut, insuffisant, et malgré les déclarations catégoriques de M. de Bülow, s'opposant à toute nouvelle augmentation, les partis protectionnistes décidèrent, après une reculade de « la Ligue des agriculteurs » et des débats fort violents à l'adresse du gouvernement et de la gauche, un compromis qui fut signé par les conservateurs de toute nuance, à l'exception de la Ligue des agriculteurs, le Centre catholique, les antisémites et les national-libéraux.

Ce compromis augmentait les tarifs minima du projet gouvernemental sur

le froment de M. 5.00 à 5,50
le seigle de M. 5,50 à 6.00

Le gouvernement déclara ces tarifs inacceptables et cela à plusieurs reprises. Les travaux furent longs et difficiles : la gauche, ayant tout intérêt à présenter la question des tarifs aux élections prochaines de 1903, retardait la fin de la discussion par trop rapide de la droite, par un examen approfondi et critique du projet. La Commission siégea pendant les vacances parlementaires et se fit octroyer des diètes pour son travail (voir *Mouvement Socialiste* du 24 mai 1902, pages 988 et 989).

C'était, dans le combat s'engageant à peine, une première rupture de la Constitution de l'Empire allemand, qui stipule dans son chapitre cinquième, à l'article 32, que les membres du Reichstag ne peuvent point toucher comme tels de traitements ni d'indemnités. Les socialistes n'ont jamais été, en principe, contre l'établissement de diètes, mais l'accommo-

dement éventuel d'une constitution à la confection d'une loi est cependant blâmable. On verra que la majorité et le gouvernement ne s'en sont point tenus seulement à cette mesure.

Après 102 séances, la Commission termina, à la fin de l'été de 1902, la lecture du tarif qui allait être présenté maintenant de nouveau au plenum du Reichstag, en octobre.

Dans cette pause du combat, les partis eurent l'occasion de préciser à nouveau leurs positions respectives.

Le parti national-libéral confirma, ou plutôt précisa, son point de vue relativement au tarif; sous la conduite de MM. De Heyl, Criola, Münch Ferber, il fit du principe de protectionnisme à outrance un point de son programme ; le célèbre professeur d'économie politique à l'Université de Munich, M. Lotz, pourtant, eut le courage de son opinion, et démontra, dans un discours au Congrès d'Eisenach, le danger du tarif douanier tant dans la forme du compromis que dans la forme gouvernementale. Finalement, le Congrès adopta une résolution en faveur du compromis, mais dessinant déjà entre les lignes, la retraite sur le projet du Gouvernement.

Le Centre, les conservateurs, maintinrent dans leurs diverses réunions et assemblées le principe du compromis, disant que pour des tarifs inférieurs, ils ne seraient point à obtenir et que dans ce cas, ils laisseraient tomber le projet.

La « Freisinnige Vereinigung », à Offenburg, flétrit à nouveau le projet et ses tendances agrariennes et décida la lutte à outrance pour le faire échouer.

L'autre fraction populaire, la « Freisinnige Volkspartei », siégea à Hambourg, et se déclara hostile au projet gouvernemental ; mais, ainsi que son leader, M. Richter, le déclara dans son discours, le parti devait lutter d'une part contre les junkers, d'autre part, contre la Socialdemocratie qui cherchait à profiter de la situation créée par le projet de tarif douanier en vue des élections de 1903. Il est utile de constater ici la position du parti du libéral M. Richter, ainsi que dans les diverses élections complémentaires.

Il était de tout intérêt à quiconque ne voulait point du

tarif protectionniste que le Reichstag augmentât le nombre de ses députés libre-échangistes; or, en diverses élections, il a été facile de fixer la colossale augmentation de voix socialistes et libérales; dans plusieurs circonscriptions, le candidat socialiste arrivait en tête de ligne pour le ballottage; mais, dans l'aveuglement de voir un socialiste en plus, les libéraux prêchèrent l'abstention et se désistèrent même en faveur de candidats agrariens; ce cas s'est produit à Merwel-Heydekrug, à Bayreuth, à Fürth, assurant ainsi l'entrée d'un agrarien, à l'aide de voix libérales. A Döbeln, circonscription rurale saxonne, nos amis eurent la victoire sur les réactionnaires.

M. Richter, par un silence parfait, approuvait tacitement cette tactique; mais l'évolution de Richter ne s'arrêta pas là, ainsi qu'on va s'en apercevoir.

La majorité agrarienne, à la vue des triomphes socialistes, chercha à gagner du temps et à insinuer que les élections ne devaient point se faire en juin 1903, date jusqu'ici admise par le fait que la législature expire cinq années après son élection (16 juin 1898), mais en septembre 1903, à cinq ans de la date d'ouverture de la première session du Reichstag actuel.

A l'aide de la Constitution, on prouva qu'il n'en était point ainsi et que les élections devaient avoir lieu en juin 1903. Le gouvernement se rallia à cette idée, soutenue d'ailleurs par les plus grands professeurs de droit politique, entre autres le professeur Laband de Strasbourg.

Le parti socialiste fixa encore une fois, après le splendide discours de Bebel au Congrès de Munich, sa position, tant pour le tarif que pour les élections (voir *Mouvement Socialiste* du 1er novembre 1902).

L'arme au pied, les partis antiprotectionnistes étaient prêts pour la bataille qui s'engageait. Les partis agrariens étaient désunis, mais les socialistes ne se faisaient aucune illusion et prévoyaient une entente finale qui constituerait — employons ce mot fameux à Paris — le « bloc » protectionniste.

Le 16 octobre, la deuxième lecture s'ouvrit devant le Reichstag ; immédiatement, le chancelier de Bülow prit la

parole. Son discours fut long, il chercha à démontrer l'utilité du tarif de 5 marks pour le blé, en s'appuyant sur des exemples peu probants, sur lesquels nous ne pouvons insister, vu le caractère restreint de notre étude ; son discours culmina au point où solennellement il déclara, au nom des Etats confédérés, qu'il était impossible d'élever au delà du tarif gouvernemental les droits minima sur le blé et de fonder de nouveaux tarifs minima pour d'autres positions. Ainsi, encore une fois, le Gouvernement déclara les décisions de la Commission innacceptables. Le chancelier, ensuite, crut nécessaire d'engager le Reichstag à éviter toute obstruction, qui nuisait, à l'en croire, aux principes du parlementarisme.

La droite conservatrice déclara encore une fois les tarifs proposés par le gouvernement insuffisants, disant que le compromis était la meilleure preuve de sa condescendance envers le gouvernement, qui pourrait également faire des concessions.

Gothein, l'orateur de la « Freisinnige Vereinigung », montra les dangers du tarif relativement au commerce et à l'industrie et combattit l'idée d'obstruction, mais déclara un examen critique et approfondi du projet comme nécessaire. Il conclut que la question devait être tranchée par les électeurs qui, lors de la constitution du Reichstag en 1898, ne pouvaient prévoir un pareil projet. M. de Kardorff (conservateur), prétendit que les tarifs décidés par la commission constituaient la ligne moyenne à suivre. Mais, avec l'entrée dans la joute oratoire de nos amis, la situation gagna en clarté. Le citoyen Fendrich parla pendant quatre heures et demie d'horloge, flétrissant la politique agrarienne, clouant au pilori les profits qu'empochaient les Junkers. La droite, exaspérée par le procès d'une longueur inattendue que lui faisait la gauche, envoya M. de Wangenheim à la tribune, qui répéta qu'une entente avec le gouvernement ne pourrait avoir lieu sans concessions de sa part :

Si le gouvernement continue la politique de Caprivi, il sciera lui-même la racine de l'arbre de la monarchie. (*Très bien à droite, rires à gauche*).

Par ces paroles, il n'avait point contredit l'article de la « Saechsische Vaterland » que nous citions récemment. La droite monarchiste ne restera monarchiste qu'aussi longtemps que la royauté protègera ses intérêts. — Le ministre wurtembergeois, de Buchenberger, fixa encore une fois la position inébranlable du Gouvernement, inaccessible à toute proposition de conciliation. Alors on vit notre camarade Stadthagen empiler d'immenses ballots de documents sur la tribune qu'il gravit aussitôt. Stadthagen parla 4 heures durant. Il blâma d'abord le Centre et lui opposa la conduite de Windhorst et de Reichensperger dans les questions douanières, il montra le jésuitisme de leur proposition tendant à affecter une partie des recettes des nouveaux droits à une caisse de veuves et d'orphelins, comparant cette action à celle de prendre 50 francs dans la poche droite pour rendre 50 centimes à la poche gauche. Il expliqua la honte de l'usure sur le pain à travers les siècles et répondit à la remarque du chancelier sur l'obstruction, en la déclarant justifiée et compatible avec l'honneur du Parlement. Il expliqua que jusqu'alors les socialistes n'avaient procédé qu'à une critique approfondie du tarif et rappela les bienfaits sur la race future anglaise de l'obstruction faite en 1771, au Parlement, lors du bill sur les pénalités des imprimeurs. Il approfondit la question des tarifs minima, qui constituent en fait un viol de Constitution, puis rentra dans l'examen de la question économique, en gardant toujours le point de vue essentiellement socialiste.

Le comité de Schwerin s'en tint aux déclarations déjà faites par la Ligue des agriculteurs et conclut en disant qu'eux aussi ayant fait leur possible, le gouvernement devait faire le sien.

Encore une fois, le gouvernement vint à la rescousse fortifier les assertions du Chancelier de Bülow, par l'organe du ministre wurtembergeois de Pischeck. Sattler (national-libéral) fit ressortir le danger du vote sur les premières positions des tarifs minima, étant donné les déclarations solennelles faites par le gouvernement et le « bloc ». Il demanda

que, si au premier vote, le gouvernement était en minorité, celui-ci retire son projet, car à une conciliation en troisième lecture, il était presque impossible d'y songer. Le gouvernement n'aurait qu'à tirer les conséquences et en cas de défaite retirer le projet et dissoudre le Reichstag. D'autres orateurs parlèrent, soit en faveur soit contre le tarif. Puis le Dr Barth (Freisinnige Vereinigung) critiqua à fond le projet et demanda la dissolution du Parlement, demandant à ce que la question fût soumise par les élections au plébiscite de la nation allemande. Baudert (socialiste) expliqua le rôle de la social-démocratie dans la question et rappela en cas de dissolution du Reichstag, les succès électoraux remportés par le Parti, le jour auparavant, pour le renouvellement des Diètes d'Oldenburg et du grand duché de Schwarzburg-Rudolstadt. Dans le premier Parlement, les socialistes firent leur entrée avec 6 sièges, dans l'autre ils obtinrent 8 sièges sur 18.

Le jour suivant, M. de Bülow répéta les paroles gouvernementales des autres jours et confirma d'une façon non moins solennelle que, à n'importe quel moment des débats, le gouvernement repousserait les décisions de la Commission, de M. de Wangheneim, comme inacceptables.

Le moment du scrutin arriva. Avant qu'on y procédât, une vive discussion de principes s'engagea entre Singer et Richter. Ce dernier montra, par son refus obstiné de ne point mettre la proposition socialiste principielle de liberté de droits sur les céréales, sa tendance de bourgeois apeuré, facilitant le jeu de la réaction.

Les socialistes demandèrent le vote nominal, pour que le pays pût connaître les députés protectionnistes et pour faciliter l'atermoiement légal du projet. Toutes les propositions sur les positions 1 et 2 furent écartées, puis le tarif de la Comsion fut adopté par 187 contre 152 voix.

Ce scrutin infligeait en fait une défaite complète au gouvernement, car, dans les 152 voix de la minorité, se trouvaient environ 70 qui lui étaient hostiles.

Dans tout autre pays, une démission du ministère se serait imposée dans ce cas; mais ici, de part et d'autre, gouverne-

ment et partis de la majorité firent preuve de leur manque de caractère absolu. La majorité, insinuant que le gouvernement lui ferait des concessions et le gouvernement croyant que la majorité reviendrait sur le tarif proposé, c'était une sorte de méfiance réciproque. Aussi, comme si de rien n'était, on continua tranquillement la discussion sur le troisième et quatrième article du paragraphe premier du projet de loi douanier. Nous ne voulons point rentrer dans le détail de la discussion que nous n'avons voulu que caractériser. La gauche et surtout notre parti montra une force de discussion extraordinaire, réclamant à chaque scrutin l'appel nominal qui ennuyait par sa longueur la droite impatientée. Aussi longtemps qu'il s'agit de tarifs minima, la Chambre adopta, contrairement au gouvernement, les chiffres proposés par la commission.

Le gouvernement essuyait défaites sur défaites, impassible, se laissant gifler par ce Reichstag avide de lucre.

C'était réconfortant, dans ces journées assombries par l'assouvissement des intérêts personnels, d'entendre la voix de nos amis et surtout celle de notre superbe Bebel, qui,après avoir discuté à fond les droits minima sur les bestiaux et touché en même temps l'actuelle question de la disette de la viande, concluait :

Je comprends que le Centre en dehors de la sauvegarde des intérêts agrariens tient à la réussite du projet de loi. Vous avez promis solennellement, lors de l'augmentation de la flotte, que si les recettes de l'Empire ne suffisaient pas à couvrir les dépenses augmentées de l'Etat, aucune augmentation des impôts indirects n'oserait avoir lieu et qu'on recourrait à l'impôt direct. Devant cette augmentation de l'impôt direct vous tremblez et vous chercherez, du moment que l'Empire est dans la purée (*Rires*), où le déficit apparaît de tout côté, étant donné que vous vous êtes barré le chemin de l'impôt indirect, à recourir à l'augmentation des douanes.

Le déficit produit par les dépenses pour l'armée, la marine, la politique coloniale et mondiale augmentera dans les années suivantes encore. Sans un surplus annuel de recettes de moins de 200 millions, le Gouvernement ne pourra s'en tirer. De l'imposition directe vous ne voulez rien savoir et c'est pourquoi on vous trouve derrière ce projet.

Nous, socialistes, sommes d'un autre point de vue. Si nous nous

laissions aller à donner nos voix pour un tarif pareil, nous mériterions d'être chassés à coup de cravache par les ouvriers allemands de ce parlement. Cela serait le juste salaire pour une action de trahison populaire pareille. C'est pourquoi vous comprendrez que contre un pareil projet, il n'existe pour nous que le combat, toujours le combat, un combat au couteau, un combat jusqu'à la destruction ! (*Applaudissements frénétiques à gauche*).

Malgré les défaites continuelles du gouvernement, la discussion continuait toujours, tandis que dans l'ombre on voyait s'agiter M. Spahn, le chef du parti clérical, coiffé d'un chapeau haut de forme, devenu légendaire, car quand cet homme choisit ce mode de couvre-chef, c'est qu'il va trouver le chancelier, les ministres pour accomplir des œuvres d'entente, sur la base des concessions réciproques que nous appelons Kuhhandel (marché de bestiaux), expression impropre en France, mais caractérisant le système, en le comparant aux louches transactions des marchands de bestiaux. Tous les jours on entendait des rumeurs d'entente entre la majorité et le gouvernement, mais cela n'avancait pas rapidement. Pendant ce temps le projet de loi était discuté à fond par nos camarades, appuyés de la « Freisinnige Vereinigung ». Mais les partis de droite, voyant que la gauche, par les appels nominaux, gagnait du temps, présentèrent un projet de réforme sur le règlement de la Chambre, bientôt connu sous le nom de l'amendement Aichbichler. Cet amendement remplaçait l'appel nominal par la distribution de cartes où le député devait marquer son vote par un formulaire imprimé d'avance; On économisait ainsi un quart d'heure par appel nominal, mais, ainsi que les socialistes le prouvèrent, des abus devaient inévitablement se produire, comme introduction de doubles cartes, remise des cartes des absents par un député, etc., etc. En outre la lex Aichbichler portait un coup à la constitution du Reichstag ; plus de vingt amendements de correction furent présentés, mais en vain, la majorité consomma le viol du règlement en passant à l'ordre du jour.

C'était de nouveaux viols de Constitution ; Richter, le célèbre libéral, facilita par sa conduite le jeu de la réaction.

Un autre jour on discutait le paragraphe 7 de la loi doua-

nière prévoyant les dépenses de droit. Les socialistes, voulant discuter logiquement matière par matière, en furent empêchés par un scrutin passant à l'ordre du jour ; aussi Stadthagen (socialiste) fit l'effort incomparable de parler durant toute une séance, c'est-à-dire pendant cinq heures et demie.

Mais pendant que le travail au plein jour occupait les esprits, le travail de taupe des cléricaux et du bloc agrarien continuait. Dans des dîners parlementaires, soit chez le Chancelier, soit chez le président du Reichstag M. de Ballestrem, l'entente fut arrêtée, et les plans de famine contre le peuple allemand décidés entre deux bouchées de caviar et des gorgées de champagne.

La droite entière reculait d'après le compromis sur le projet gouvernemental, tandis que le gouvernement fixait un nouveau tarif minima sur l'orge ainsi qu'une élévation sur ce même article.

Quand on lit ceci, on ne peut en croire ses yeux. Comment ? D'une part le « bloc » s'était enferré sur les décisions de commission, tandis que le gouvernement avait déclaré toute élévation nouvelle ou tout nouveau droit minima inacceptable ! Le caractère de l'un vaut le caractère de l'autre.

Mais, l'entente s'étant établie, il s'agissait maintenant de rattraper le temps perdu, de finir la deuxième lecture du projet en décembre, car le budget occuperait les travaux de la Chambre jusqu'à Pâques, et il fallait arriver à la troisième lecture pour la terminer avant les élections de 1903. Aussi, quand arriva la fin du projet et le commencement de la discussion sur le tarif même, la droite fit, par l'entremise de M. de Kardoff, une proposition signée de tous les partis de la majorité.

Cette proposition demandait l'adoption *en bloc* du tarif, qui comprend 946 positions différentes. C'était le coup d'État le plus monstrueux qu'on ait jamais vu dans les annales des Parlements. Il consistait à faire passer une loi de 946 articles par un seul scrutin, sans discussion sur le fond, qui est du plus haut intérêt pour l'Allemagne commerciale, industrielle et ouvrière. Qu'on se figure la discussion d'un Code civil, d'un

Code pénal, touchant diverses fonctions de la vie publique dans ses milliers de paragraphes, adopté par une motion unique, disant : « La Chambre adopte le Code pénal, le Code civil en bloc ! » C'est rendre le parlementarisme un corps de législation inutile et mettre un peuple à la merci de l'absolutisme. Sans aucune honte, conservateurs, cléricaux, nationaux-libéraux même, prêtèrent leur concours à cette loi honteuse. M. de Ballestrem, le président du Reichstag, un clérical, mais un juste, douta même de la validité constitutionnelle de la proposition Kardorff. L'indignation qui fit place sur les bancs de la gauche fut indescriptible, et quoiqu'il se passât des scènes regrettables, elles ne furent que justifiées. Notre camarade Ulrich et toute la gauche invectivèrent la droite d'appellations méritées, telles que : voleurs, pick-pockets, brigands. Ulrich eut presque une attaque de rage. Au milieu de la tourmente, Singer éleva sa voix habile et flétrit vivement l'acte inconstitutionnel des partis du bloc. De nombreux orateurs se succédèrent à la tribune, tels que Payer, Brömel, Gothein, Paschnilee, de la gauche libérale ; parmi nos amis parlèrent Singer, Stadthagen, Thiele, Zubeil. A plusieurs reprises, la séance, vu le désordre, dut être suspendue. Dans la discussion, Bebel désigna Richter comme le traître de la minorité. Blême, le pseudo libéral bourgeois Richter demanda la protection du président.

Le lendemain, M. de Krőcher, un des esprits les plus réactionnaires de la droite, fit le procès aux socialistes, de leur obstruction, et s'éleva en des termes de coup d'Etat qui laissaient entrevoir des tendances à des lois d'exception contre les socialistes, à l'abolition du suffrage universel. Après ces fanfaronnades caractéristiques du hobereau, Richter prit la parole. On s'attendait à ce qu'en face des dangers actuels, il fit honneur à ses trente années de parlementarisme pour redevenir l'adversaire farouche de la réaction qu'il était autrefois, mais loin de là, il chargea à fond de train sur les socialistes, leur reprochant d'avoir, par leur obstruction, amené l'état actuel contre lequel il s'élevait,

— mais ô combien faiblement! Le débat prit une tournure magnifique par l'intervention de Bebel qui, dans un grand discours flétrit les tendances de M. de Krócher, du coup d'État, cloua au pilori la trahison de Richter, la dégénérescence du Centre, la faillite du libéralisme, et il concluait toujours dans cette belle et large envergure qui lui est familière :

Vous voulez à tout prix que pour Noël les classes possédantes puissent chanter devant le caviar et les oies truffées.

O joyeuse, sainte, fête de Noël. Que pour les millions de prolétaires ces paroles ne signifient qu'ironie et blague cela vous est égal, pourvu que vous puissiez empocher votre profit (*Bruit au centre*). Jamais les représentants de la paix n'ont agi aussi contrairement à leur mission que dans cette campagne douanière. Sur toutes les pétitions atteignant par milliers aux diverses positions, l'amendement Kardorff passe sans tambour ni trompettes. Nous considérons comme notre bon droit, comme notre droit sacré, de présenter devant le verdict des électeurs ce tarif dont en 1898 personne ne pouvait prévoir la tendance agrarienne. Si vous ne le voulez pas, cela ne prouve que votre peur de ce verdict. Les nations confédérées se font les complices de ce coup d'État parlementaire, en ajoutant qu'à leur acquiescement tacite, elles piétinent leurs solennelles déclarations.

Ainsi les suites de l'amendement Kardorff amèneront la faillite complète de la présidence du Reichstag, de l'impartialité de laquelle on doutera, plus loin le suicide politique et moral des partis qui l'ont signé : cet amendement représente un monument de honte pour le Parlement qui le met au rang du Sénat romain sous Caligula et Néron.

Nous veillerons à ce que le peuple exprime son verdict sur les partis qui ont appuyé un pareil amendement. (*Bravos frénétiques sur toute la gauche*).

Voici où nous en étions arrivés : la réaction ourdissait les plans les plus noirs pour étouffer les droits sacrés d'une minorité ; cette majorité, aveuglée, ne pouvait plus revenir sur le chemin du droit. La gauche en face de ces coups de force, ne pouvait que passer à la politique obstructionniste. Quoique en principe l'obstruction nuise au parlementarisme par le fait théorique que la majorité est censée représenter la majorité du pays et que la minorité par l'obstruction contrecarre les idées de cette majorité, ici il en était autrement ; c'est la minorité qui représentait la majorité du pays, tandis que la

majorité actuelle n'est qu'artificiellement soutenue par un découpage de circonscriptions électorales qui favorise l'élément rural à l'élément des grandes villes et constitue en lui-même un suffrage plural en faveur des réactionnaires. Par ces motifs la majorité du Reichstag devient une majorité représentant la minorité qui a inscrit sur son programme la défense de ses intérêts particuliers aux frais de la majorité de la population allemande, intérêts s'exprimant de la façon la plus claire dans le projet du tarif douanier.

La nation allemande trouve dans le parti socialiste le défenseur et de ses idées et de ses intérêts, et si le parti socialiste combat actuellement isolé, il a derrière lui le plus formidable allié possible, le peuple allemand reconnaissant tout entier.

André Blumer.

(A suivre)

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le VII^e^ Congrès de la Confédération générale du Travail

(SUITE) (1)

RÉFORMISTES ET RÉVOLUTIONNAIRES

Sur ces diverses besognes, il était difficile d'incriminer le Comité Confédéral. Il se présentait au Congrès avec un bagage d'action qui devait désarmer les plus acharnés à la critique.

La bataille s'engagea à propos d'un manifeste *Aux Travailleurs Organisés* que le Comité Confédéral avait cru devoir lancer pour mettre en garde les syndicats contre les racontars de *La Petite République*.

Ceci demande explications. Quelques politiciens du socialisme qui, il y a quelques années encore, faisaient la pluie et le beau temps dans les syndicats, sont fort marris de se voir nettement évincés. De plus en plus rares sont les groupements corporatifs qui participent aux Congrès « Socialistes. » La direction du monde du travail a complètement échappé à des hommes qui ne voyaient en lui qu'un levier propice à leurs ambitions. Les militants des syndicats — de quelque école socialiste qu'ils se recommandent, — ont fini par constater que toutes les chicanes et les discordes dont ils souffraient étaient l'œuvre des politiciens. Dès lors, s'esquissa une œuvre d'élimination de ces agents de trouble qui, commencée au Congrès de Nantes, en 1894, se continua aux Congrès suivants et, d'année en année, alla s'accentuant.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

C'est au Congrès de Limoges, en 1895, que fut créée la *Confédération*. Mais, comme de juste, du premier jet, ne pouvait se réaliser un organisme adéquat avec la mentalité grandissante. La *Confédération* végéta, sans vigueur ni vitalité. Il faut dire que, malgré l'article de ses statuts stipulant que « les éléments la constituant se tiendraient en » dehors de toutes les écoles politiques », elle resta sous l'influence de diverses fractions bien en cour près de la *Petite République*. Inutile d'ajouter que ce quotidien ne fit rien pour aider l'organisation ouvrière à exister autrement que sous la forme d'un timbre en caoutchouc. Même aux mains de ses amis, cette organisation lui portait ombrage.

Au surplus, il était logique qu'il en fût ainsi. A quoi bon la *Confédération*, si elle n'eût été qu'un reflet des opinions politiciennes se disputant le tremplin ? Elle n'avait de raison d'être qu'en s'inspirant de l'esprit qui avait animé ses créatures et « en se tenant en dehors de toutes écoles poli- » tiques ».

Cette croissance offusqua les politiciens. Eux qui, jusque-là, avaient ignoré la *Confédération* et n'avaient rien tenté pour la sortir des limbes — même au temps où leurs amis avaient la haute main —, ils s'avisèrent de battre en brèche cet organisme ouvrier qui, en se développant en dehors d'eux, risquait d'annihiler très prochainement leur influence.

L'approche du Congrès de Montpellier suscita l'espoir de créer dans les syndicats un courant favorable à l'immixtion de la politique dans les organisations corporatives, et, quelques mois avant, s'ouvrit dans la *Petite République* une agressive campagne, au cours de laquelle l'œuvre du Comité Confédéral était qualifié de « politique malsaine », « d'agitation stérile », etc.

Même en ces formes peu courtoises, cette façon de dénigrer pouvait être de la polémique ; il fut tôt prouvé que ce n'en était point. A la première attaque de la *Petite République*, le camarade Griffuelhes répliqua dans *La Voix du Peuple*, l'organe de la *Confédération*. Sur ces entrefaites, le rédacteur de la *Petite République* émit la prétention de répondre dans

La Voix du Peuple. Le camarade Griffuelhes, en son nom personnel, proposa un moyen d'établir un débat courtois et égalitaire : attaques et ripostes paraîtraient tant dans la *Petite République* que dans *La Voix du Peuple* ; de la sorte, les lecteurs auraient pu prononcer en toute connaissance de cause.

Cette proposition loyale (la seule qui permît d'établir une discussion entre un journal hebdomadaire et un quotidien), fut repoussée, et le dénigrement du Comité Confédéral continua de plus belle dans la *Petite République*.

Ne voulant, ni se laisser vilipender, sans protester, ni engager dans des conditions d'infériorité matérielle une polémique qui était désirée dans un espoir de désagrégation, le Comité Confédéral se borna à « mettre en garde » les travailleurs organisés contre les menées du journal politico-socialiste, par le manifeste suivant qu'approuvèrent tous les délégués présents à la séance où il fut voté :

Les membres du Comité Confédéral, dans la séance du 22 juillet 1902, se déclarent *à l'unanimité* solidaires des résolutions prises par le Comité Confédéral, sur les points qu'il a eu à examiner, soit que ces décisions aient été prises à l'unanimité, soit qu'elles l'aient été à la majorité ;

Considérant que les actes du Comité Confédéral ne relèvent que des organisations confédérées et du Congrès Corporatif, ils affirment leur ferme dessein de rester en dehors de toute campagne ou polémique, poursuivie par des éléments étrangers et contraires.

Le Comité Confédéral, convaincu d'avoir fait son devoir, attend avec confiance le Congrès de Montpellier, qui aura à se prononcer, en toute connaissance de cause, sur ses actes et ses travaux, résumés en un Rapport, qui, sous peu, sera soumis aux organisations adhérentes.

D'ici là, il affirme sa volonté de continuer son action dans les conditions qu'il jugera les meilleures pour les intérêts de la classe ouvrière organisée, dont ses membres font partie et dont il est le représentant.

Le Comité Confédéral n'entend pas se mettre au-dessus de tout examen ; il reconnaît à tous, quels qu'ils soient, amis ou adversaires, le droit de critique sur ses décisions et ses actes, et désire simplement que cette critique s'exerce en des formes loyales ; mais, ne voulant pas se laisser entraîner à des polémiques recherchées dans un but de désorganisation ouvrière, il se borne à mettre les travail-

leurs en garde contre la campagne de désunion syndicale à laquelle se livre le journal la *Petite République.*

C'est ce manifeste que, au Congrès, quelques rares délégués désapprouvèrent ; de ce nombre furent les camarades Guérard (du Syndicat des travailleurs des chemins de fer) et Hardy (de la Fédération de la maréchalerie).

Après une passionnée discussion, au cours de laquelle il fut surabondamment démontré que la *Petite République* n'en était pas à sa première attaque contre l'élément syndicaliste, le rapport du Comité Confédéral fut mis aux voix. Si ce rapport n'eût contenu le Manifeste ci-dessus, il n'eût soulevé aucune objection. C'est dire que les voix qui ne se prononcèrent pas affirmativement, désapprouvèrent l'attitude du Comité Confédéral, à l'égard de la *Petite République.* Le résultat du vote fut catégorique : par 355 voix contre 1 et 37 bulletins blancs, l'ordre du jour suivant était adopté :

Le Congrès approuve sur tous les points le rapport du Comité Confédéral et l'engage à continuer énergiquement son œuvre révolutionnaire et syndicaliste, qui, seule, nous permettra de renverser la société bourgeoise.

La Voix du Peuple

Après ce vote, le Congrès examina la situation de l'organe Confédéral qui s'est d'ailleurs améliorée depuis le Congrès de Lyon ; en un an est accusé un gain de 550 abonnés et une augmentation de la vente au numéro. Sans faire encore totalement ses frais, *La Voix du Peuple* n'en est pas moins en bonne posture. Si, au point de vue financier, sa situation laissait à désirer, il en était autrement de sa situation morale que le rapport résumait ainsi :

« Quoique la *Voix du Peuple* ne soit encore qu'hebdomadaire, elle n'en a pas moins tracé un profond sillon, qui légitime son existence et doit nous encourager à redoubler d'efforts pour la développer et accroître ainsi son action.

Par elle, les organisations corporatives ont eu les moyens de formuler leurs conceptions ; elles ont pu se dégager de la tutelle des journaux quotidiens, qui, par cela même qu'ils sont tous des entre-

prises capitalistes, sont dominés par des préoccupations autres que de devenir la tribune libre des Syndicats.

A notre époque, un groupe d'hommes — quel qu'il soit — n'arrive à dégager son opinion et à la matérialiser que par le journal. Le journal est l'organe de vulgarisation de l'idée; sans lui, l'idée ne rayonne pas. C'est pour cela que, jusqu'à la création de la *Voix du Peuple*, la doctrine syndicaliste restait imprécise, faute de pouvoir se concréter par le journal et s'épurer au feu de la discussion.

Nous ne signalerons que quelques-uns des points dont la *Voix du Peuple* a facilité l'élucidation :

L'an dernier, à propos du Referendum organisé par le gouvernement sur la question des *Retraites ouvrières*, concurremment à l'Enquête officielle, elle publiait un nombre considérable de Réponses, dont l'indiscutable intérêt est présent à la mémoire de tous ;

Grâce à elle, encore, la question de l'*Unité ouvrière* a été traitée dans toute son ampleur, et la besogne du Congrès en sera facilitée ;

D'autre part, elle a aidé, dans une forte proportion, à la mise en pratique du *Label*, qui, créé à peine depuis quelques mois, est déjà entré dans les mœurs syndicales ;

N'a-t-elle pas, aussi, aidé à rendre plus claire, plus nette, l'idée de grève générale, qui gagne du terrain dans tous les milieux ?

Actuellement, elle publie les Réponses à l'Enquête sur la besogne de réorganisation sociale dont doivent se préoccuper les Syndicats, afin de ne pas être pris au dépourvu en période révolutionnaire.

Ajoutons que cette besogne d'élucidation spéculative n'empêche en rien les organisations ouvrières de mener le combat quotidien, de résister au jour le jour aux empiètements patronaux, d'exiger des conditions meilleures. Par la grève, le boycottage, le sabottage, etc., — pratiques dont la *Voix du Peuple* explique et commente le mécanisme, — les travailleurs s'efforcent à réaliser de minimes et successives expropriations partielles, qui sont un acheminement vers l'expropriation générale du Capitalisme..... »

Le rapport notait ensuite l'insuffisance de la *Voix du Peuple* au point de vue documentaire et informations, et il concluait que, pour réaliser l'amélioration nécessaire, il fallait que s'accroisse le nombre des abonnés et des acheteurs.

Cette pénurie de documents et d'informations fut critiquée par le camarade Coupat (de la Fédération des mécaniciens) et après une courte discussion il fut décidé que, désormais, une plus large place leur sera réservée.

La question de la *Voix du Peuple* résolue, une proposition incidente fut vivement tranchée par la négative : la *Mine ouvrière* des Petits Châteaux, coopérative à base communiste,

demandait à être placée sous le contrôle du Comité confédéral. S'engager dans cette voie eut été gros de conséquences. Une brève discussion suffit pour faire rejeter cette proposition ; le Congrès estima — malgré toutes ses sympathies pour la Mine des Petits Châteaux — que ce serait faire dévier la confédération de sa fonction que de lui attribuer cette besogne de contrôle.

L'UNITÉ OUVRIÈRE

L'après-midi du mardi 23 septembre, le Congrès aborda le gros morceau de son ordre du jour, l'*Unité ouvrière*.

(*A suivre*) Emile POUGET.

LES GRÈVES

FRANCE

La Grève Générale des Mineurs

(FIN) (1)

Le Comité National, en déclarant la grève générale, avait émis la prétention de forcer le Comité des houillères à discuter avec lui les revendications des mineurs. Le Comité des houillères soutenait au contraire qu'il n'aurait pu, sans usurper les droits des Compagnies, se prêter à pareille discussion.

Il eût été désirable, pour le succès de la grève entreprise, que le Comité National pût faire prévaloir, auprès des Compagnies comme des pouvoirs publics, l'idée de la nécessité d'une discussion générale et d'un règlement d'ensemble entre les exploitants et les travailleurs des mines de France. Malheureusement, le Comité National fut mal soutenu par les mineurs. Les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, qui n'avaient pas attendu pour déclarer la grève, la décision du Comité National, n'attendirent pas davantage ses ordres pour négocier avec les Compagnies houillères. Tandis qu'une lettre de Cotte (12 octobre 1902) réduisait à leur juste valeur les scrupules juridiques mis en avant par le Comité des houillères, dans une nouvelle lettre de M. Daray (10 octobre 1902); tandis qu'il signalait aux mineurs la volonté, mal dissimulée par les Compagnies, d'affaiblir l'élan des mineurs en les amenant à des discussions partielles et en faisant prédominer les intérêts locaux sur les intérêts généraux de la corporation, les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, réunis en Congrès à Lens (10 octobre 1902), chargeaient le Comité de leur Fédération régionale de s'aboucher avec les directeurs des Compagnies houillères. Le Congrès, en votant cette décision,

(1) Voir notre dernier numéro.

par 100 voix du Pas-de-Calais et 12 du Nord, contre 12 voix du bassin d'Anzin et 5 du Pas-de-Calais, prenait acte des déclarations d'incompétence du Comité des houillères et constatait que les questions de salaires « ne peuvent d'ailleurs être discutées que régionalement, les salaires et les conditions de la vie ouvrière variant avec chaque bassin. »

Cette décision de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais provoqua le blâme du Comité national. Dans sa réponse à Cotte, Basly défendit les syndicats du Pas-de-Calais et du Nord d'aucune pensée d'égoïsme régional, mais il émettait cet avis que les discussions régionales sur les questions de salaires n'empêchaient pas une action d'ensemble de la corporation des mineurs. La suite des événements devait cependant montrer aux syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, la faute commise par eux, en adhérant aussi facilement à la thèse du Comité des houillères.

Les Compagnies ne se montrèrent d'ailleurs pas plus empressées de discuter que le Comité des houillères. Dès le 11 octobre, Basly avait, par lettres rendues publiques, prié les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, d'inviter les Compagnies houillères à se prêter à une discussion avec les délégués ouvriers. Aux lettres que leur envoyèrent les préfets, les directeurs des houillères du Pas-de-Calais et du Nord, réunis respectivement les 16 et 18 octobre (une semaine après le Congrès de Lens !) répondirent qu'ils n'avaient pas eu le temps de convoquer leurs Conseils d'administration et qu'ils ne pouvaient encore répondre à la proposition qui leur était faite ! D'autre part, les directeurs du Pas-de-Calais (lettre de M. Reumaux, directeur de la Compagnie de Lens, 16 octobre 1902) appelaient la bienveillante attention du Préfet « sur la situation tout à fait insolite qu'a créée dans le Pas-de-Calais une si brusque cessation de travail se produisant avant qu'on ait tenté une de ces discussions amiables auxquelles les Compagnies houillères s'étaient toujours prêtées » ; et ceux du Nord (lettres de M. François, directeur de la Compagnie d'Anzin, 18 octobre 1902) signalaient au Préfet du Nord la situation que leur créait « une grève qui n'a pas été précédée

» des réclamations directes de nos ouvriers et qui est imposée » par la violence à un grand nombre d'entre eux. » Ces affirmations, en contradiction aussi évidente avec l'histoire des démarches tentées à trois reprises différente par les syndicats ouvriers pour proroger les Conventions d'Arras, suffisaient à montrer que les Compagnies houillères n'étaient disposées à aucune concession : que l'incompétence, arguée par le Comité des houillères était un prétexte d'une valeur à peu près égale à l'insuffisance du délai, invoquée par les directeurs du Nord et du Pas-de-Calais, pour convoquer leurs conseils d'administration.

Il était évident que les mineurs ne pourraient rien espérer de la bonne volonté des compagnies et que celles-ci ne cèderaient que devant une force supérieure à la leur. Cette force reposait dans l'organisation des mineurs, et c'est pourquoi les Fédérations régionales comme le Comité National, par des manifestes aux mineurs, par des appels à la solidarité du prolétariat, par des manifestations incessantes, s'efforcèrent de pousser la grève à outrance. Mais elle pouvait aussi trouver un appui considérable dans les pouvoirs publics : les mineurs, qui ne connaissent pas pour la politique la répugnance qu'ont d'autres organisations ouvrières et qui, dans tous les pays du monde, savent associer, pour l'amélioration de leur sort, le bulletin de vote à la grève, chargèrent les députés socialistes d'interpeller le gouvernement et de l'amener à intervenir, pour contraindre les Compagnies à une discussion et à une solution amiable du conflit. D'autre part, un grave évènement, qui n'avait d'ailleurs avec la grève qu'une relation indirecte, s'était produit à Terrenoire, près de Saint-Etienne. Dans la soirée du 10 octobre, un garde privé avait, sans aucune sommation, tiré un coup de revolver sur trois ouvriers mineurs qui passaient par un chemin particulier et il avait grièvement blessé l'un d'eux. D'autres mineurs, accourus au bruit de la détonation, voulurent emmener le garde à la gendarmerie. Mais le brigadier s'y refusa ; toutefois il consentit à ouvrir une enquête, et tandis qu'entré avec quatre témoins à la gendarmerie, il avait laissé les autres grévistes

(une dizaine) à la porte, une discussion s'engagea entre un de ceux-ci et un des deux gendarmes qui gardaient la porte ? Que se passa-t-il alors ? Les gendarmes furent-ils accueillis à coups de pierre ? Manquèrent-ils de sang-froid, comme semble l'avoir établi l'enquête de Briand, député de la Loire ? C'est à l'instruction judiciaire qu'il appartiendra de le dire. Quoi qu'il en soit, l'un des deux gendarmes déchargea tout-à-coup son revolver et le gréviste Colombet roula à terre, mortellement atteint. Cet événement tragique, un moment exploité, comme plus tard les troubles de Dunkerque, par la presse réactionnaire, — provoqua dans le bassin de la Loire une émotion considérable, qui amena le citoyen Aristide Briand à interpeller le ministre sur l'attitude de la force armée dans les grèves.

C'est le 21 et le 23 octobre que furent discutées les interpellations sur la grève des mineurs. La cause des mineurs fut soutenue par les citoyens Thivrier, Basly, Briand, Selle, Bouveri et Jaurès. Parmi les défenseurs les plus habiles des patrons, il faut citer MM. Plichon et Beauregard. Le *Mouvement Socialiste* (1) a déjà rendu compte de cette interpellation et il a cité les passages les plus saillants des discours des orateurs socialistes et des déclarations gouvernementales. Il ne convient donc d'y revenir que dans la mesure nécessaire à l'intelligence et à l'exactitude de notre récit.

Le citoyen Thivrier, dans un discours à la fois très pondéré et très ferme, montra l'exagération des déplacements de force armée dans les pays en grève et dénonça leur inévitable partialité en faveur des patrons. Mais c'est surtout l'intervention de Briand qui projeta une lumière éclatante sur cet aspect de la grève. Avec une modération et une exactitude scrupuleuse, Briand fit l'historique de l'attentat de Terrenoire ; il montra que si cet événement n'avait qu'un rapport indirect avec la grève, c'était cependant un *fait de grève* :

(1) Voir l'article de notre ami E. Buré, *Mouvement Socialiste*, n° 108 (15 nov. 1902).

C'est un *fait de grève*, en ce sens qu'il ne se serait pas produit en temps ordinaire, en période normale. Si ce n'avait été en temps de grève, d'abord le gardien de l'usine Pichon ne se serait pas trouvé, le revolver à la main, embusqué sur le bord d'une route pour tirer sur des grévistes. Et si le gendarme Breuil n'avait pas eu des grévistes, en face de son revolver, l'arme ne serait pas partie, pour ainsi dire, toute seule.

Puis, prenant les faits à un point de vue plus général et plus élevé, Briand montra que la présence de troupes et de gendarmes était une cause de conflits inévitables entre la force armée et la population, qu'elle constituait en même temps qu'une atteinte à la liberté de la grève, une menace constante d'événements semblables à ceux de Fourmies ou de Terrenoire. Et il adjurait le Gouvernement de rompre avec les erreurs passées et d'inaugurer enfin, en matière de grève, une politique républicaine, en remettant aux ouvriers organisés, le soin de faire eux-mêmes leur police :

Outre qu'il n'est nullement démontré, disait Briand (comme s'il eût prophétisé dès lors les troubles de Dunkerque), que la présence des gendarmes et des soldats dans une grève soit un obstacle insurmontable aux désordres que vous semblez redouter, que sont-ils à côté des malheurs irréparables qui résultent toujours d'une collision entre ouvriers et soldats ?

Si vous connaissiez mieux le degré d'évolution de la classe ouvrière, vous sauriez d'abord que, dès maintenant, grâce au développement de l'organisation syndicale, ces risques ont considérablement diminué, et que c'est précisément, monsieur le président du conseil, dans une grève générale comme celle des mineurs, qui implique de la part des ouvriers une discipline plus grande, des efforts mieux coordonnés et plus méthodiques que gît le minimum de risques. Alors apparaîtrait au gouvernement tout l'avantage qu'il y aurait à utiliser cette force de discipline, en laissant aux syndicats ouvriers eux-mêmes la police des grèves avec tous les devoirs qu'elles imposent et les responsabilités qui en découlent.

Le président du Conseil répondit au citoyen Briand, que l'organisation syndicale ne constitue pas encore une force suffisamment puissante et disciplinée pour qu'un gouvernement puisse, sans imprudence, lui laisser entièrement la charge et la responsabilité de la police de la grève. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'intervention militaire devrait être

réduite au minimum, *ne jamais contrarier la liberté des manifestations* et se tenir dans une réserve discrète, prête à intervenir lorsque la paix publique serait vraiment troublée par des *éléments généralement étrangers à la grève*.

Basly retraça l'histoire des causes de la grève dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais. Il mit en lumière la mauvaise volonté des Compagnies. Avec une documentation impeccable, il révéla la situation excessivement prospère des Compagnies, les bénéfices considérables réalisés par elles et l'accroissement continu des dividendes en dépit d'une baisse apparente du prix de vente des charbons.

C'est incontestablement le discours du citoyen Jaurès qui traita la question de la façon la plus complète. Il traça au Gouvernement et à la majorité le devoir qui s'imposait à eux. Après avoir montré toute l'urgence qu'il y avait pour les pouvoirs publics à ne pas différer plus longtemps le vote de la loi de huit heures, des retraites ouvrières et d'une amélioration à la loi sur les accidents du travail, le citoyen Jaurès aborda la question des salaires. Il montra qu'en dépit d'une légère baisse dans le prix de vente de la tonne de houille, les Compagnies ne pouvaient sans injustice diminuer les primes, parce que leurs bénéfices n'avaient pas diminué et que les ouvriers n'avaient pas exigé, lors de la prospérité exceptionnelle des années 1899, 1900 et 1901 toute l'augmentation des salaires à laquelle la hausse des charbons leur donnait droit (1) :

Ah ! si la hausse des salaires avait été calquée sur la hausse des prix et sur la hausse des bénéfices, alors, oui, le salaire, ayant été soulevé par la marée, descendrait avec elle ; mais on n'a accordé, sous forme de primes, qu'un accroissement léger, modéré, qui représentait d'avance une sorte d'abonnement en vue des chutes possibles du prix, et on n'a pas le droit de supprimer aujourd'hui une prime qui était un abonnement.

M. Maujan. — C'est la participation aux pertes tout simplement.

M. Jaurès. — J'ai vu cela de près dans le bassin de la Loire. J'ai eu l'honneur, dans la grève des premiers jours de janvier 1900, d'être appelé comme arbitre et de rendre une sentence arbitrale

(1) Nous renvoyons nos lecteurs à l'article de Buré, déjà cité, pour un autre passage important de ce discours.

signée à côté de moi, au nom des compagnies, par l'honorable M. Gruner, le remarquable secrétaire général du Comité des houillères de France.

Nous avons examiné de bonne foi les livres, la comptabilité et, à la fin de 1899, il ressortait de tous les éléments qui nous ont été soumis que le prix moyen de la tonne de charbon dans la Loire était entre 15 et 16 fr.

Et c'est sur ce prix de 15 et 16 fr. que nous avons, très modestement d'ailleurs, calculé la prime de 9 p. 100 des salaires accordée aux ouvriers. Cette prime, appliquée à la totalité des salaires, représentait 2 millions 100,000 fr. par an. Mais presque au lendemain de la sentence arbitrale, la grande vague de hausse du premier semestre de 1900 s'est produite et les prix sont passés dans le bassin de la Loire d'un peu moins de 16 fr. à 18 fr. 75 la tonne et les compagnies minières de la Loire ont reçu de ce fait un supplément imprévu, qui n'était pas calculé dans la sentence arbitrale, de 11 millions par an.

Maintenant les prix de la houille ne sont pas redescendus dans le bassin de la Loire au niveau où ils étaient au moment de l'arbitrage et des primes et pourtant ces compagnies qui ont reçu en dehors des limites de l'arbitrage, 11 millions par an de bénéfices imprévus, ces compagnies osent retirer à leurs ouvriers les 2 millions de salaires calculés sur une base modeste et qu'on n'a pas encore retrouvée.

Messieurs il en est de même dans le Pas-de-Calais et malgré la baisse prétendue, malgré, je le reconnais, une certaine baisse, le prix moyen de la tonne dans le Pas-de-Calais est supérieur encore de 6 francs à ce qu'il était avant la période où les primes de 40 °/₀ ont été successivement constituées....

Le citoyen Jaurès adjurait le gouvernement d'intervenir pour forcer les Compagnies à une solution pacifique et montrait la nécessité de négociations générales.

Eh bien ! comment mettre un terme à ce déplorable conflit ? Tout d'abord, il faut établir les négociations, il faut qu'entre les représentants des mineurs et les représentants des compagnies, la conversation soit reprise et que la Chambre, que le Gouvernement me permettent de le leur dire, il faut que cette négociation soit une négociation d'ensemble.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait pas des intérêts distincts suivant les régions et suivant les bassins, nous ne prétendons pas imposer la même formule et la même solution à la diversité des intérêts, mais tous les mineurs ont formulé à la même heure certaines revendications communes Tous ont demandé au Parlement des gages de bonne volonté qu'il leur donne et qu'il leur donnera à coup sûr. Tous

ont demandé aux compagnies le maintien des primes acquises. Il y a donc des revendications d'ensemble communes à tous les bassins. Et si la grève se dénouait pour une région avant de se dénouer pour les autres, si dans certaines régions les mineurs isolés, abandonnés, restaient seuls, après la solution des conflits engagés ailleurs, dans un conflit qui ne se dénouerait point, c'est là que seraient les risques de souffrance aiguë, de colère et de violence.

Ah! il faut se féliciter du calme admirable qui dans l'ensemble n'a cesse de régner pendant cette grève. . . . . .

. . . . . .

Mais, messieurs, ce calme, vous risqueriez de le troubler, d'y porter atteinte, si vous laissiez telle ou telle partie de la grande corporation des mineurs en dehors de la solution qui doit intervenir et s'il restait des tronçons de grèves exaspérés après la clôture de la grève.

Voilà pourquoi il faut des négociations générales. Je ne comprends pas pourquoi le Comité central des houillères s'est dérobé ; c'était sa fonction. Les ouvriers mineurs ne lui demandaient pas de stipuler pour chaque bassin aux lieu et place des compagnies ; ils lui demandaient de jouer le rôle, qu'il a toujours joué devant le Parlement, d'interprète général et collectif de la corporation minière. On lui demandait d'entrer en négociations avec les ouvriers, et d'établir non pas la conformité des solutions mais la simultanéité des solutions.

Eh bien ! si le comité des houillères, par imprévoyance, et peut-être parce qu'il est travaillé aussi par de misérables rivalités d'influence et d'amour-propre qu'on s'acharne parfois à ne relever que dans le monde ouvrier, si, dis-je, le Comité des houillères a manqué à sa fonction, à sa mission, peut-être le Gouvernement pourra-t-il l'y rappeler encore.

En tout cas et à coup sûr, le Gouvernement pourrait proposer aux patrons et aux ouvriers de nommer un arbitre pour chaque région minière, sauf à ces arbitres, quand ils auront discuté les intérêts particuliers à chaque région, à se réunir à Paris, à s'y rencontrer et à y coordonner en une solution générale toutes ces résolutions partielles. Si le Gouvernement le veut, il le peut.

Et, dans une éloquente péroraison, faite pour entraîner la majorité républicaine, si l'instinct de classe n'était souvent plus fort chez elle que le sentiment de la justice, l'orateur invoquait la nécessité d'associer dans une politique indivisible l'œuvre de réformes sociales et l'œuvre de laïcité.

Les déclarations du président du Conseil manifestaient, comme ses lettres au Comité des mineurs, toute la sympathie du gouvernement pour les travailleurs de la mine, et sa

volonté de faire aboutir le plus rapidement possible leurs desiderata législatifs. Mais le Président du Conseil n'avait pas le courage de renoncer à la politique d'occupation militaire du pays noir et il déclarait, en ce qui concerne la fixation des salaires, ne pouvoir s'en remettre qu'à un accord des partis en présence.

Toutefois, le gouvernement revendiquait, contre les orateurs de la droite, le mérite d'avoir donné à la troupe l'ordre d'user de la plus grande modération vis-à-vis des grévistes et il se déclarait prêt à intervenir pour hâter une solution amiable de la grève :

En résumé, disait M. Combes, le gouvernement est décidé à faire tout ce qui dépendra de lui pour obtenir les satisfactions les plus larges dans la limite du possible à cette catégorie de travailleurs, une des plus laborieuses et des plus intéressantes. S'il ne lui est pas permis d'imposer des formules, il lui est permis d'user de tout son crédit auprès du Parlement pour obtenir les solutions les plus favorables.

A cet effet, il est prêt à intervenir pour rapprocher et conseiller les deux parties en présence (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*) et, en les rapprochant et les conseillant, à leur faciliter une discussion pacifique en vue d'une entente cordiale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Il a, dès le début de la grève, donné des instructions dans ce sens à ses préfets. Comme la Chambre, comme le pays tout entier, il appelle de ses vœux et aidera de toutes ses forces la cessation d'une grève qui risque, en se prolongeant, d'engendrer des misères et d'appauvrir, peut-être même de ruiner par place, l'industrie houillère, en même temps qu'elle réjouit nos concurrents de l'étranger, parce qu'elle leur ouvre sur notre territoire des débouchés inattendus. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Après avoir repoussé les ordres du jour, déposés soit par le groupe socialiste parlementaire, soit par le groupe socialiste révolutionnaire et qui blâmaient l'intervention de la force armée dans les grèves, la Chambre des députés adopta par 372 voix contre 164, l'ordre du jour déposé par les groupes de gauche (Gouzy, Sarrien, Etienne, Jaurès) :

La Chambre, prenant acte de la déclaration du président du Conseil qu'il pressera dans les deux Chambres la discussion et le vote des réformes intéressant les ouvriers mineurs; confiante dans

sa fermeté et sa sagesse pour maintenir tout ensemble la liberté du travail et le libre exercice du droit de grève, l'invite à user de toute son influence pour faire accepter l'arbitrage par les parties en présence (1), et, affirmant sa volonté d'organiser sans délai par une loi les Conseils permanents de conciliation pour régler les différends collectifs entre patrons et ouvriers, passe à l'ordre du jour.

Le défaut de cet ordre du jour est qu'en s'attachant à maintenir dans un juste équilibre, ce que les économistes et les patrons appellent la liberté du travail et ce que les syndicats entendent par le libre exercice du droit de grève, il cherche à concilier deux termes inconciliables. En fait, l'ordre du jour approuve la politique confuse du ministère, intervenant comme tous les ministères précédents pour restreindre la liberté de la grève, mais usant d'une large tolérance et mollesse indéniable vis-à-vis de ce qu'on appelle « les atteintes á la liberté du travail ». Et, il faut bien le reconnaître, dans l'état actuel de la loi, en l'absence d'une organisation du droit de grève, et en présence de l'insuffisance de l'organisation syndicale, il est difficile à un gouvernement qui veut favoriser les ouvriers tout en restant dans la légalité, de faire autre chose que d'user vis-à-vis de la grève d'une large tolérance. D'autre part, la volonté affirmée par la Chambre et par le gouvernement d'intervenir pour contraindre les patrons à discuter avec leurs ouvriers, constituait pour les mineurs une satisfaction de la plus haute importance. C'est ce qu'ont bien compris les députés socialistes et ils ont été unanimes à voter l'ensemble de l'ordre du jour, malgré l'hommage que ce dernier rendait au principe sacrosaint de la liberté du travail ! Il est vrai que les députés socialistes révolutionnaires et quelques membres du groupe socialiste parlementaire n'ont pas voté, lors de la division de l'ordre du jour, la partie relative à la liberté du travail. Mais ils ne l'ont pas repoussée non plus et se sont contentés d'exprimer, par une abstention, leurs regrets pour cette partie fâcheuse d'un ordre du jour qui, dans sa généralité, constituait pour le prolétariat houiller une promesse importante.

(1) La phrase qui suit est due à une addition de M. l'abbé Lemire.

Malheureusement, cette promesse ne devait pas donner aux ouvriers mineurs tous les résultats qu'ils en espéraient. Tandis que le Comité national déclarait se soumettre à l'arbitrage de M. Combes, les Compagnies houillères continuèrent à opposer aux démarches de leurs ouvriers et aux interventions des préfets une mauvaise volonté évidente. Le président du Comité des houillères fut convoqué par M. Combes, mais le Comité ne revint pas sur ses déclarations d'incompétence. L'arbitrage du président du Conseil parut suspect aux Compagnies qui, pressenties par le préfet, le repoussèrent universellement. Bien mieux, certaines Compagnies refusèrent de se plier à aucune tentative de conciliation ou d'arbitrage et prirent des mesures pour embaucher des ouvriers nouveaux. Questionné à la séance du 30 octobre par le citoyen Jaurès, le Président du Conseil fit espérer qu'une entente allait bientôt s'établir dans tous les bassins. Cependant l'idée d'une négociation générale, si fortement exprimée par le citoyen Jaurès au cours de son interpellation, était abandonnée et c'est par régions que le conflit fut arbitré.

Dans le Pas-de-Calais, les délégués des ouvriers et des patrons se réunirent à Arras le 31 octobre. Dans une lettre au préfet, M. Reumaux, directeur des mines de Lens, déclarait que la question de l'arbitrage était prématurément posée, mais que, néanmoins, les Compagnies consentaient à discuter avec les ouvriers. A la réunion d'Arras, le citoyen Basly présenta à la délégation des Compagnies les réclamations ouvrières au nombre de cinq :

1° Relèvement des salaires;
2° Contrôle des salaires;
3° Minimum des salaires;
4° Suppression du surmenage;
5° Engagement de n'exercer aucun renvoi pour faits de grève.

Mais il demanda préalablement aux Compagnies de déclarer si elles acceptaient ou non l'arbitrage. Les délégués patronaux répondirent qu'ils l'acceptaient en principe, sauf à déterminer les points sur lesquels porterait cet arbitrage.

On passa ensuite à l'examen des diverses questions soulevées par les mineurs.

Les réponses des Compagnies, en ce qui concerne le contrôle des salaires, la suppression du surmenage, l'engagement de n'exercer aucun renvoi pour fait de grève donnaient satisfaction à peu près entière aux ouvriers mineurs. Mais sur la question du minimum de salaires, les Compagnies furent intransigeantes et repoussèrent absolument toute discussion sur un pareil principe qui, suivant elles, désorganiserait complètement le travail.

Quant à la question du relèvement des salaires, les Compagnies et les ouvriers ne purent se mettre d'accord sur elle. Tandis que celles-là soutenaient avoir observé scrupuleusement les conventions d'Arras et ne pouvoir maintenir une prime supérieure à 30 %, ceux-ci prétendaient que l'abaissement de la prime était injustifié. Finalement, on résolut de soumettre à un arbitrage la solution de cette question : les arbitres devaient dire si, d'après les conventions d'Arras, la prime devait être augmentée. La question du minimum de salaire était formellement exclue. La sentence des arbitres serait souveraine.

Les délégués des Compagnies déclarèrent ensuite que si les ouvriers renonçaient au maintien de la prime de 40 %, les Compagnies consentaient à majorer, pour une durée de cinq ans, les retraites des ouvriers mineurs âgés de 55 ans ans et ayant 30 ans de service, de façon à porter le chiffre de la retraite à 600 francs par an. Mais les délégués ouvriers, tout en prenant acte de cette concession importante, refusèrent d'abandonner leurs revendications relatives aux salaires et exprimèrent l'espoir que les Compagnies ne mettraient pas leur ouvriers dans la nécessité de choisir entre les deux termes de ce dilemme.

Dans le Nord, les patrons et les ouvriers se réunirent à Lille le 2 novembre 1902. Les syndicats jaunes du bassin d'Anzin avait émis la prétention d'y prendre part, mais une lettre énergique de Bexant (31 octobre 1902) avait prévenu le préfet que les syndicats rouges refuseraient de discu-

ter avec un syndicat dont on pourrait contester la validité pour deux raisons : « la première parce que le soi-disant » syndicat ne compte pour ainsi dire que les employés de » tous grades occupés par la Compagnie ; secondo : les quel- » ques ouvriers qui le complètent ayant en maintes circon- » stances et, par leur attitude même, démontré qu'ils » n'avaient rien à réclamer à ces mêmes Compagnies. »

Cependant, M. Lanoir et quelques délégués jaunes se trouvaient à l'Hôtel de l'Europe quand la délégation « rouge » y arriva. Le citoyen Basly déclara formellement aux patrons que les « rouges » ne discuteraient pas, si les délégués jaunes n'étaient exclus de la délibération. Malgré les protestations de M. Lanoir, et ses supplications d'être entendu à titre consultatif, on ne permit pas aux jaunes, suivant l'expression d'un délégué patronal lui-même de « jouer la comédie » et ils durent se retirer, ajoutant à la honte de leur trahison envers la classe ouvrière le ridicule d'un affront infligé par les Compagnies.

La réunion de Lille aboutit à des résultats presque identiques à ceux de la réunion d'Arras. Les Compagnies se montrèrent intransigeantes sur la question du minimum des salaires ; elles acceptèrent l'arbitrage sur la question des salaires, d'après les bases posées à Arras ; elles offrirent, aux mêmes conditions, les mêmes majorations des retraites de vieillesse.

Dès l'issue de la réunion d'Arras, le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais avait prié le ministre des Travaux Publics de lui désigner un arbitre. Ce fut M. Delafon, inspecteur général des mines. Les mineurs du Nord acceptèrent le même arbitre. Quant aux patrons du Pas-de-Calais ils choisirent M. Brasselin, ancien inspecteur général du Conseil des Ponts-et-chaussées. Les patrons du Nord choisirent M. Heurteau.

Tandis que les arbitres réunis à Paris, au ministère des Travaux publics, entendaient les explications des délégués ouvriers et patronaux, et que les jaunes tentaient vainement une nouvelle démarche pour se faire entendre par les arbitres, les Compagnies, peu scrupuleuses sur le choix des moyens,

n'hésitaient pas à provoquer partout de nouveaux embauchages. Mais les syndicats, confiants dans l'issue de l'arbitrage, maintenaient par des manifestes enflammés et des patrouilles incessantes, l'enthousiasme et la généralité de la grève.

Aussi, lorsque les mineurs connurent la sentence arbitrale du 5 novembre, par laquelle les arbitres du Pas-de-Calais, puis celle du 7 novembre par laquelle les arbitres du Nord décidaient « qu'il n'y avait pas lieu, aux termes des conventions dites d'Arras, de relever les primes actuellement en vigueur », la déception et la colère furent grandes dans tout le bassin. En vain, les Compagnies s'étaient-elles engagées à relever les retraites ouvrières dans les conditions qu'elles avaient indiquées aux entrevues d'Arras et de Lille : les ouvriers mineurs ne leur surent pas gré d'une concession achetée au prix d'une diminution de salaire qu'ils considéraient comme illégitime. Un Congrès des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, réuni à Lens le 8 novembre 1902, décida, malgré une lettre éloquente des mineurs de Carmaux, faisant appel aux sentiments de discipline et de solidarité des houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais, et malgré les conseils des militants de la Fédération régionale, de ne pas accepter l'arbitrage et de poursuivre la grève jusqu'à satisfaction complète. En présence de cette décision, l'ancienne délégation minière déclarait sa mission terminée et une nouvelle délégation, où dominait l'élément hostile à Basly et à Lamendin, était nommée pour s'aboucher à nouveau avec les Compagnies. Mais celles-ci refusèrent de discuter à nouveau.

Si fâcheuse que fût la décision du Congrès de Lens, parce qu'elle constituait un manquement du prolétariat organisé à la parole donnée, elle s'expliquait cependant par la vive déception des ouvriers, trompés dans leurs espérances. Et, s'il est vrai que l'on a, suivant le proverbe, « vingt-quatre heures pour maudire ses juges », c'était bien le cas en la circonstance. Mais le gouvernement ne le comprit pas ainsi et il employa à faire respecter l'arbitrage un zèle qui n'est pas de nature à rendre cette institution sympathique à la classe

ouvrière. En effet, dès que la sentence arbitrale fut rendue, la tolérance et la modération déployées par la force armée vis-à-vis des grévistes cessèrent tout-à-coup. De nouvelles instructions du commandement en chef prescrivirent de réprimer sévèrement tout attroupement, toute atteinte à la liberté du travail, et, dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10, à Lens, le préfet du Pas-de-Calais dirigea en personne le service d'ordre grâce auquel les porions, escortés de gendarmes, purent, dans les corons cernés d'un cercle de fer, pratiquer le réembauchage des ouvriers.

A la suite de ces procédés autoritaires et grâce au bon sens du prolétariat et à son esprit de discipline, un nouveau Congrès, tenu à Lens le 13 novembre, décida la reprise du travail. Il est seulement fâcheux que les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais n'aient pas cru devoir différer jusqu'à l'acceptation de l'arbitrage par toutes les Compagnies cette reprise du travail. Vainement, par un télégramme du 7 novembre, le secrétaire-général avait-il menacé de considérer comme « traître à la cause commune » quiconque reprendrait le travail sans que tous le reprennent. Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, qui n'avaient pas attendu le signal du Comité National pour faire grève, n'attendirent pas ses ordres pour reprendre le travail.

Les efforts tardifs du Comité National pour généraliser la grève des mineurs à toutes les corporations ne furent pas plus heureux. Le 10 novembre il lança au prolétariat organisé l'appel suivant :

Camarades de toutes les corporations, tout en comptant sur votre appui moral, nous n'avons pas voulu jusqu'à ce jour vous engager avec nous par une solidarité plus effective, dans la rude bataille que nous livrons à nos exploiteurs. Tant que nous avons pu espérer vaincre par nos seules forces, nous avons, dans un esprit de fraternité que vous apprécierez, tenu à rester seuls exposés aux coups de la bataille.

Aujourd'hui, la lutte devenant plus ardente et plus âpre, par la résistance plus acharnée et la mauvaise foi grandissante de nos patrons, nous sentons toute la responsabilité qui pèserait sur nous si, pour avoir négligé un seul élément de succès, pour n'avoir pas fait appel au concours de tous les travailleurs, nous laissions échap-

per une victoire à laquelle est intéressé le prolétariat tout entier.

Nous ne nous sentons plus le droit de rester isolés, et nous vous demandons de venir prendre à nos côtés, dans la bataille, la place qu'imposent à tous, les circonstances graves où nous sommes.

Nous vous en prions, camarades de toutes les corporations, réunissez-vous, consultez-vous ; dites si l'heure n'est pas venue d'appuyer les efforts des mineurs d'une action générale, énergique, décisive de tous les travailleurs.

Camarades, tous debout pour l'émancipation prolétarienne !

Vive la Grève générale !

Le Comité national.

Mais la *Confédération générale du Travail*, qui n'avait pas cru devoir agir, alors que la grève entraînait toute la corporation des mineurs, ne pouvait évidemment répondre à un pareil appel, alors que les mineurs eux-mêmes avaient, dans le bassin le plus important, décidé de reprendre le travail, sans se soucier du sort de leurs camarades de lutte. A l'unanimité le Comité confédéral, réuni le 15 novembre à la Bourse du travail de Paris, vota la résolution suivante :

Etant donnée la reprise du travail dans le Nord et le Pas-de-Calais, rendant impossible toute tentative de la généralisation de la grève, le comité confédéral considère qu'il ne peut être actuellement question que de venir en aide aux centres miniers où il existe encore des grèves partielles.

Dans ces conditions, le comité confédéral invite toutes les fédérations d'industries et de métiers, fédérations locales, syndicats nationaux, Bourses du travail, etc., à organiser dans chaque département des grands meetings, tenus conformément aux décisions des congrès corporatifs, où seront commentés les événements actuels et où il sera démontré au prolétariat combien il eût été facile de greffer sur le mouvement des mineurs un mouvement révolutionnaire, afin que lorsque pareille éventualité se représentera, le prolétariat conserve sur les mesures nécessaires l'attitude seule conforme à son intérêt de classe.

Le prolétariat témoignera par ces meetings sa solidarité avec les mineurs encore en grève, qui ne peuvent abandonner leur lutte qu'après satisfaction pleine et entière.

Des collectes seront faites, à chacune de ces réunions, au profit des mineurs.

D'autre part, des listes de souscription seront lancées par les soins des fédérations et des syndicats, afin de réunir des fonds et de rendre la plus effective possible la solidarité envers les mineurs.

Le Comité confédéral.

Dans le bassin de la Loire, la résistance des Compagnies au principe de l'arbitrage fut beaucoup plus vive que dans le Nord et le Pas-de-Calais, mais, la question mieux posée par les délégués ouvriers, aboutit à une solution plus favorable aux travailleurs. Après de nombreuses discussions, après de multiples interventions du préfet, après le refus bien net des Compagnies d'accepter M. Combes pour arbitre, les ouvriers et les patrons tombèrent enfin d'accord sur le choix de M. Ballot-Beaupré, premier président de la Cour de Cassation, comme tiers arbitre chargé de départager le citoyen Briand, arbitre des ouvriers, et M. Cholat, arbitre des Compagnies.

Une convention intervenue le 15 novembre entre les délégués ouvriers et patronaux accorda aux ouvriers d'importantes concessions : la reconnaissance du Comité fédéral de la Loire par les Compagnies ; la limitation de la journée de travail à trois heures de l'après-midi ; la mise à l'essai du système des fiches ; une répartition équitable du travail ; le versement des amendes aux Caisses des Sociétés de secours mutuels ; l'amnistie pour les faits de grève, sauf pour les ouvriers condamnés. Enfin la question de relèvement de la prime, abaissée de 9 °/₀ à 3 °/₀, fut soumise à la décision des arbitres. Les arbitres des partis n'ayant pu se mettre d'accord, M. Ballot-Beaupré rendit, le 28 novembre 1902, sa sentence arbitrale :

Attendu que, dans les conditions où elles se trouvent aujourd'hui placées, les Compagnies du bassin de la Loire sont incontestablement fondées à réduire la prime de 9 °/₀ établie par la sentence du 6 janvier 1900 ;

Mais qu'en présence d'une cessation de travail, qui a, pour tous, de si graves conséquences, il importe de rechercher dans quelle juste mesure la réduction doit avoir lieu ;

Attendu qu'examen fait du dossier, — en ayant, d'une part, tel égard que de raison aux considérations de diverse nature invoquées par les ouvriers, notamment en ce qui touche, soit leur acceptation du *statu quo* après le 30 juin 1901, malgré la hausse exceptionnelle des charbons, soit l'inscription aux frais généraux de redevances tréfoncières non prévues par la loi ; — en tenant compte, d'autre part, des renseignements comparatifs fournis au nom des Compagnies pour l'ensemble des dernières années en ce qui concerne le *quantum* de la production, les prix de revient, les prix de vente, le

montant des bénéfices réalisés, les sommes qui, sur ces bénéfices ont été, soit prélevées pour constituer des réserves, soit employées pour l'exécution de travaux neufs, etc.; — en envisageant enfin, non seulement l'état de la crise que subit en ce moment l'industrie minière, mais encore les éventualités à prévoir, et pour le premier semestre de 1903 et pour les deux qui suivront, — il nous paraît équitable de fixer dans l'espèce une prime qui, décroissant par périodes successives jusqu'à l'expiration du terme stipulé dans le compromis (30 juin 1904), sera de 5 °/₀ jusqu'au 30 juin 1903, de 4 °/₀ pour le deuxième semestre de 1903 et de 3 °/₀ pour le premier semestre de 1904;

Par ces motifs, décidons :

1° La prime des salaires, réduite de 9 à 3 °/₀ depuis le 16 août 1902, sera, jusqu'au 30 juin 1906, portée à 5 °/₀ du salaire de chaque ouvrier, sans pouvoir être ni inférieure à 20 centimes ni supérieure à 35 centimes par journée de travail;

2° Elle sera de 4 °/₀ pour le deuxième semestre de 1903, avec un minimum de 15 centimes et un maximum de 25 centimes;

3° Elle sera de 3 °/₀ pour le premier semestre de 1904, avec un minimum de 10 centimes et un maximum de 20 centimes.

BALLOT-BEAUPRÉ.

Dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, les ouvriers avaient désigné comme arbitre le citoyen Parassols, maire de Sainte-Florine, qui, durant toute la grève, avait fait preuve de la plus grande présence d'esprit et qui avait réussi à maintenir l'ordre sans aucune intervention de la force armée jusqu'au 26 octobre, date à laquelle les préfets, cédant aux objurgations des Compagnies, couvrirent tout à coup le pays d'un véritable réseau de troupes. Mais les Compagnies, qui, par cette occupation militaire, complaient sans doute réduire les grévistes à leur discrétion, paraissaient peu disposées à négocier. Le 15 novembre, les Comités de la grève dénonçaient l'attitude des Compagnies qui n'avaient encore consenti à aucune entrevue avec leurs ouvriers.

Néanmoins, grâce à l'intervention du citoyen Cardet, député de Paris, et de M. Combes, grâce à l'esprit de conciliation des mineurs qui relevèrent Parassols de ses fonctions d'arbitre, pour le remplacer par de Pressensé, un accord put s'établir le 22 novembre entre les parties en lutte. Les ouvriers réussirent à faire porter l'arbitrage non seulement sur le prix de vente des charbons, mais sur les dividendes des Compagnies. La prime fut maintenue pour 1903. Les mineurs

obtinrent également gain de cause sur des points secondaires. Enfin la Compagnie Commentry-Fourchambault-Decazeville déclarait abandonner le puits de Bouxhors, qui deviendra, sous le contrôle du Comité national, une nouvelle mine ouvrière.

Dans le Tarn, l'arbitrage rencontra les mêmes résistances de la part des Compagnies. La Compagnie de Carmaux contestait aux mineurs le droit de se faire accompagner dans leurs entrevues avec la Compagnie, par le député et le maire de Carmaux, les citoyens Jaurès et Calvignac. Vainement, par la voie de la presse, par des démarches auprès du gouvernement, les mineurs de Carmaux cherchèrent à faire revenir la Compagnie sur sa décision. Elle fut intransigeante et les mineurs durent, pour ne pas désavouer les citoyens Jaurès et Calvignac, renoncer à toute discussion préliminaire avec la Compagnie et aborder directement l'arbitrage. Le citoyen Viviani fut leur arbitre; la Compagnie choisit Me Ménard, avocat à la Cour de Paris. Les mineurs n'avaient pas réussi à faire comprendre dans cet arbitrage la question des retraites. Il porta uniquement sur la question des salaires.

La sentence arbitrale, rendue le 3 décembre 1902, par le citoyen Viviani et Me Ménard, accorde du 1er janvier 1903 au 1er janvier 1904, le paiement d'une prime de 5 °/₀ (au lieu de 7 °/₀). La Compagnie devra prévenir les ouvriers de ses intentions quinze jours au moins avant le 1er janvier 1904. La Compagnie s'engage à ne prononcer aucun renvoi pour fait de grève.

D'autre part, le citoyen Viviani avait obtenu, le 17 novembre, de la Compagnie de Cagnac, le maintien du contrat du 6 mars 1902 et la prorogation jusqu'au 1er juillet 1903 de la prime de 5 °/₀. Celle-ci ne sera supprimée que si la Compagnie s'y trouve réduite et après discussion contradictoire avec les ouvriers.

Tels sont, dans les principaux bassins, les résultats de l'arbitrage. Par eux, on peut constater que, si la grève n'a pas réalisé toutes les espérances des mineurs, elle ne cons-

titue pas non plus une victoire des Compagnies. Les mineurs n'ont pas réussi à maintenir dans son intégralité la prime accordée dans les dernières années de prospérité exceptionnelle, mais, dans la plupart des bassins, les Compagnies ont dû revenir sur une partie de la réduction ou bien accorder des délais à son abaissement. Dans le Pas-de-Calais et le Nord même, l'arbitrage a eu pour effet de consolider la prime de 30 °/₀, fort souvent violée par les Compagnies. D'autre part, dans le Nord et le Pas-de-Calais, la question de retraite a fait un pas considérable : sans doute les Compagnies, en accordant plutôt une retraite qu'une augmentation de salaire, en faisant de la continuité du travail dans le bassin houiller une condition *sine qua non* du droit à cette retraite majorée, ont voulu maintenir chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais des tendances particularistes dangereuses pour l'intérêt général des mineurs, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles se déclarent capables, dans l'état actuel de l'industrie, de payer une retraite de 600 francs par an, et c'est là un exemple précieux donné au législateur qui devra s'en autoriser pour porter à un chiffre plus élevé les retraites insuffisantes promises par le projet de loi soumis aux Chambres.

Mais ce ne sont peut être pas les résultats immédiats qui sont les plus profitables pour les mineurs. Le prolétariat est, en effet, une classe en formation, en ascension perpétuelle, et s'il a besoin d'améliorations immédiates, il a surtout besoin de la lutte, des grands mouvements d'ensemble qui maintiennent son ardeur révolutionnaire, son sentiment de la solidarité ouvrière, et qui lui font sentir la nécessité d'une forte organisation et les défauts de son organisation actuelle. Comme Pierre-le-Grand, c'est à force d'être vaincu qu'il se prépare à la victoire ; et de même qu'au soir de Poltawa, le tzar vainqueur de Charles XII, saluait dans les officiers suédois ses « maîtres dans l'art de la guerre », le prolétariat victorieux reconnaîtra dans la classe capitaliste, si puissante, si habile à défendre ses privilèges, son maître dans l'art de combattre et de s'organiser. Une grève générale, telle que celle qui vient de se terminer, est pour le prolétariat la plus

féconde des leçons. C'est d'abord un fait capital que, pendant des semaines, 120.000 mineurs cessent le travail sans que l'ordre public en soit troublé. C'est également un fait de la plus haute importance que l'organisation nationale des mineurs, si imparfaite soit-elle, réussisse à maintenir pendant un temps aussi long l'esprit de solidarité, l'enthousiasme, la résignation aux souffrances individuelles supportées dans un intérêt commun. Sans doute, la grève s'est terminée moins superbement qu'elle n'avait commencé. L'un après l'autre, les bassins ont repris le travail : le Comité national, encore obéi au début, a dû, à la fin, se contenter d'enregistrer les mouvements des mineurs. Mais si l'on compare la rentrée des mineurs à la fosse, à ce qu'elle avait été précédemment, quels progrès réalisés ! Partout les Compagnies se sont engagées à n'exercer aucun renvoi pour fait de grève : il est possible qu'en fait elles violent cette promesse, mais c'est le droit des ouvriers à la suspension collective du contrat de travail, c'est l'entente des mineurs prenant à leur charge la responsabilité encourue par les militants ou par les camarades plus ardents, qui s'affirme, tendant ainsi à faire prédominer dans le régime du contrat de travail la notion *juridique* de la solidarité ouvrière.

Cependant des fautes ont été commises, il faut le reconnaître. L'esprit trop particulariste de certains bassins, les avances faites par les ouvriers aux Compagnies pour des négociations régionales, ont compromis la cause d'un arbitrage général. Aucune idée d'ensemble n'a présidé aux discussions des divers arbitres : chaque bassin a négocié pour ses propres intérêts ; il en résulte, qu'en l'absence d'une direction centrale, la question de l'arbitrage a souvent été mal posée : si au lieu de porter sur le prix de vente de la tonne de houille, il avait porté sur les dividendes des Compagnies, la réduction des salaires n'aurait pas eu lieu, au moins dans des proportions aussi considérables. Enfin, quand les divers bassins ont eu obtenu satisfaction pour eux-mêmes, ils ne se sont pas préoccupés du sort de leurs camarades de luttes, ils ont repris le travail. Il y a là

un déplorable manque de solidarité. Même, certains bassins tel Monceau, n'ont jamais cessé le travail.

Il était inévitable qu'un premier mouvement de grève générale révèlerait des lacunes dans l'organisation et des défaillances dans la solidarité. Il appartient aux mineurs de tirer les conclusions de cette grande bataille économique en développant leur organisation nationale et internationale. La grève générale des mineurs ne sera réellement dangereuse pour la classe capitaliste, que lorsqu'à l'appel du Comité national, *tous* les mineurs de France cesseront le travail, lorsque les dockers de tous les ports refuseront de décharger aucun navire de charbons, et lorsque les mineurs de tous les pays prendront des mesures effectives pour ne pas contrarier le mouvement de leurs camarades de France. La grève générale qui vient de se terminer, a montré qu'une mobilisation générale des mineurs n'était pas impossible, que la solidarité des dockers n'était pas un vain mot. Bientôt la *Fédération internationale des mineurs* aura constitué son Bureau permanent.

Que les mineurs s'unissent, s'organisent, espèrent ! La grève générale, dont ils nous ont donné un simple aperçu, sera, s'ils le veulent, dans un avenir prochain, une réalité.

Raoul BRIQUET.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la *Bibliographie* et l'*Art et la Littérature*.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Le Parti Ouvrier belge et l'Église catholique [1]

Citoyennes et Citoyens,

Lorsque les Étudiants collectivistes m'ont proposé de prendre pour sujet de cette conférence *le Socialisme et la Religion*, j'ai immédiatement accepté, mais à la condition d'ajouter en sous-titre : *L'attitude du Parti ouvrier belge vis-à-vis de l'Église catholique.*

Cette attitude diffère dans une certaine mesure, et doit nécessairement différer, de celle qui paraît avoir les préférences du plus grand nombre de nos camarades français.

Ce serait, d'ailleurs, une absurdité que de poursuivre l'identification des méthodes dans des milieux aussi différents que la Belgique, où une grande partie de la population reste foncièrement cléricale, et la France, où, dès à présent, des régions entières sont complètement déclericalisées.

Mais il peut être intéressant et utile de comparer nos points de vue.

Car, si les questions ne se posent pas de même, ce sont, du moins, les mêmes questions qui se posent partout où la démocratie se trouve en face de l'Église catholique.

Tout d'abord, la question scolaire.

Elle n'est pas moins discutée, en ce moment, chez nous que chez vous.

Seulement, tandis que les anticléricaux français songent à interdire les écoles congréganistes, les cléricaux belges rêvent de supprimer les écoles publiques.

De même, la question des couvents est tout aussi brûlante.

Seulement, vous obligez les congréganistes à partir ; nous avons charge, au contraire, de les recevoir, et, pour peu que votre administration se complète, la Belgique aura le privilège de posséder plus de moines français que la France elle-même!

(1) Conférence faite à l'Hôtel des Sociétés savantes, le 21 janvier, sous les auspices du *Groupe des Étudiants collectivistes de Paris*.

Aussi ne faut-il point s'étonner qu'au spectacle de cette invasion, et surtout, au souvenir des événements d'avril 1902, nous assistions, dans les milieux socialistes belges, à une incontestable recrudescence des préoccupations anticléricales.

Rien de plus naturel, au surplus, et de plus légitime que ces préoccupations.

Nul, parmi nous, ne conteste que l'Eglise catholique soit, pour le capitalisme, une sauvegarde puissante, pour le socialisme, une adversaire implacable.

Seulement, ce qui prête à discussion, ce que je voudrais discuter avec vous, c'est le point de savoir si, pour la combattre efficacement, il faut l'isoler des autres forces de réaction et accentuer l'action directement anticléricale, ou bien, au contraire, rester fidèles aux traditions des Partis ouvriers et accentuer, plus que jamais, l'action nettement socialiste.

C'est ici qu'apparaît la divergence des deux conceptions que l'on rencontre, partout, sous des étiquettes diverses, et que l'on a coutume de désigner sous les noms de *radicalisme socialiste* et de *socialisme marxiste*.

Pour les radicaux-socialistes — j'entends ceux qui veulent sincèrement une transformation profonde de la société actuelle — l'Eglise est la clef de voûte du capitalisme : ce sont les prêtres qui assurent le maintien de toutes les servitudes temporelles, par l'abrutissement systématique des malheureux. Supprimez l'idée religieuse, et tous les privilèges politiques et sociaux sont condamnés à disparaître : c'est donc à elle, c'est à la domination des prêtres qu'il faut s'attaquer avant tout, et, dans cette lutte, tous ceux qui acceptent de marcher avec nous, sans distinction, sont nos alliés naturels : *le cléricalisme, voilà l'ennemi !*

Pour les marxistes, au contraire — plus marxistes, souvent, que Marx lui-même — l'Eglise n'est que le couronnement de l'édifice capitaliste. C'est la société qui crée la religion à son image, ou mieux, c'est la « structure économique sous-jacente » qui explique, en dernière instance, les faits reli-

gieux comme les autres faits historiques. Si l'on veut, par conséquent, assurer l'émancipation intellectuelle du prolétariat, il faut transformer avant tout la structure économique de la société : *le capitalisme, voilà l'ennemi !*

C'est, par exemple, ce que déclare avec une rigidité doctrinale inflexible, la résolution suivante, adoptée le 24 septembre 1902 par le XX^e^ Congrès national du *Parti Ouvrier Français* :

> Décidé à poursuivre, jusqu'au bout, sa tâche éducatrice, en mettant en garde les travailleurs contre toute tentative de détournement de leur lutte propre, le *Parti Ouvrier Français* leur rappelle, avec l'Internationale, que l'affranchissement intellectuel ne peut pas précéder, qu'il ne peut que suivre l'affranchissement économique, et que, par conséquent, le seul anticléricalisme sérieux, en régime bourgeois, est l'anticapitalisme.
>
> Les religions, ainsi que toutes les conceptions surnaturelles, ne disparaîtront que dans une société où, toute classe exploitante disparue, l'humanité, maîtresse de ses moyens de production, sera devenue sa propre Providence.

Nous voilà donc devant des formules qui, du moins à première vue, semblent inconciliables.

Remarquons-le, cependant, ce ne sont que des formules dont l'inévitable concision n'embrasse pas toute la réalité.

Elles peuvent servir à marquer l'importance relative que l'on attache aux diverses questions, mais, par la force des choses, elles doivent subir, dans la pratique, des atténuations sensibles.

D'une part, les radicaux-socialistes, ou même les radicaux tout court, sont bien obligés de reconnaître qu'un peuple ne vit pas d'anticléricalisme et qu'il ne suffit pas de dire aux gens qui réclament du pain : « Mangez du prêtre! »

D'autre part, les marxistes, quelle que soit la superbe de leur dédain pour toute idéologie, iraient directement à l'encontre des enseignements de Marx et d'Engels eux-mêmes, s'ils prétendraient nier la réaction des croyances sur les intérêts, des phénomènes religieux sur les phénomènes économiques.

Nous n'en voulons pour preuve que ce passage caracté-

ristique d'une lettre écrite par Engels; en 1894, et qui fut publiée, dans le *Sozialistische Akademiker* du mois d'octobre 1895 : « L'évolution politique, juridique, philosophique, religieuse, littéraire, artistique, etc., a pour base l'évolution économique. Mais toutes, elle réagissent l'une sur l'autre et sur la base économique ».

Il est, d'ailleurs, parfaitement oiseux de recourir à des citations, quand il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre de la mutuelle dépendance des phénomènes sociaux.

Mais cette dépendance n'empêche pas que les conditions économiques et, spécialement, les modes de production, exercent une influence prépondérante sur le mouvement des idées.

La première préoccupation de l'homme, c'est de pourvoir à ses besoins matériels.

Primo vivere, deinde philosophari.

Aussi longtemps qu'un individu ou un groupe se trouvent dans l'obligation de consacrer tout leur temps à l'obtention du strict nécessaire, leur vie intellectuelle se réduit fatalement au minimum.

Ceux mêmes qui repoussent la théorie matérialiste, ou si l'on préfère l'interprétation économique de l'histoire, ne peuvent méconnaître cette vérité, banale à force d'évidence, que les faits économiques sont les conditions nécessaires des autres faits de la vie sociale :

S'ils ne se produisaient pas — dit, par exemple, Seignobos, dans son livre sur la *Méthode historique* — les autres faits seraient impossibles ; il n'y aurait pas de société, s'il n'y avait pas une population et un travail économique, et, pour qu'une société arrive à un certain degré d'activité dans toutes les autres branches, il lui faut une certaine quantité, d'ailleurs indéterminée, de population et de richesse.

On ne saurait mieux dire.

Mais, pour que la population et la richesse se développent, il faut que la productivité du travail social le permette.

Sans l'industrie, la Belgique ne pourrait nourrir plus de deux cents habitants par kilomètre carré, les nations civilisées, en général, ne posséderaient pas les richesses qui leur

permettent de faire œuvres d'art, de science ou de philosophie.

Ainsi que le disait P.-J. Proudhon, l'idéal est une fleur qui a ses racines dans les conditions matérielles de l'existence.

Et, ce qui est vrai des individus ou des sociétés, ne l'est pas moins des classes sociales.

Dans l'état actuel des choses, les classes déshéritées, le prolétariat industriel, et, plus encore, le prolétariat agricole, se trouvent, en général, dans l'impossibilité matérielle de libérer leur esprit.

Certes, il existe d'héroïques exceptions.

Je m'incline, très bas, devant ces manouvriers, qui trouvent encore la force et l'énergie d'ouvrir un livre, d'écouter une conférence, de discuter une question philosophique, après douze heures d'un épuisant travail.

J'applaudis aux tentatives, plus ou moins heureuses, des hommes de bonne volonté et de grand savoir qui s'efforcent de partager le pain de l'âme avec l'élite des ouvriers.

Mais, si l'on veut prétendre que les questions religieuses ou philosophiques doivent avoir le pas sur les autres; qu'il faut, avant tout, arracher les travailleurs à l'influence de l'Église; que l'on doit, au besoin, diviser le prolétariat pour mieux l'émanciper; je réponds, de toute la puissance de ma conviction, qu'il faut avant tout arracher les travailleurs à la misère et que tous nos efforts, toute notre politique, toute notre activité doivent tendre à les unir, à les organiser pour la lutte contre le capitalisme!

C'est dans cet esprit que, récemment, le *Conseil général* du *Parti Ouvrier Belge* a pris, unanimement, une résolution qui a fait quelque tapage dans les milieux anticléricaux.

Un des militants de la démocratie chrétienne nous avait posé la question suivante : « Catholique sincère, mais respectueux des libertés modernes, j'adhère entièrement au programme économique et politique de la démocratie socialiste. Puis-je, sans abdiquer mes croyances religieuses, être admis dans vos rangs? »

Il lui fut répondu que, dès l'instant où il acceptait, sans réserves, les statuts et la déclaration de principes du *Parti ouvrier*, nul n'avait à lui demander compte de ses opinions sur l'existence de Dieu ou sur l'immortalité de l'âme.

Certains se sont étonnés de cette réponse et ont cru voir, dans la délibération du *Conseil général*, une tactique nouvelle.

Elle est absolument conforme, cependant, à la pratique généralement suivie dans tous les pays, et notamment en France ou en Allemagne.

Pour ce qui concerne la France, la question s'est posée l'an dernier, à la suite d'une lettre que deux professeurs protestants, les citoyens Passy et R. Biville, ont adressée aux différentes fractions socialistes, leur demandant si elles exigeaient de leurs membres une profession de foi nationaliste.

Le *Parti ouvrier français* n'a pas répondu.

Le *Parti socialiste révolutionnaire*, fidèle à la devise de Blanqui : « ni Dieu, ni Maître », a déclaré n'admettre que les socialistes qui s'engagent à ne pratiquer aucun culte. A ce compte, il faudrait exclure de la démocratie socialiste, des hommes comme Goehre, en Allemagne, ou comme Keir Hardie, l'unique député socialiste de la Chambre des Communes de l'Angleterre.

En revanche, le *Parti socialiste français* (Briand, Jaurès, Pressensé, etc.), a répondu par la lettre suivante, signée par le secrétaire du *Comité interfédéral* :

Il ne peut y avoir plusieurs modes d'interprétation du sens de la phrase qui figure dans la Déclaration de principes du Parti (sur la liberté de penser) ; vous êtes absolument dans le vrai en l'interprétant comme vous le faites et en conservant votre foi et vos croyances. Bien que, personnellement, j'aie une conception philosophique toute différente de la vôtre, il ne m'est jamais venu à la pensée que le Parti socialiste devait asservir le cerveau de ses adeptes et leur imposer, en dehors de la doctrine immuable qu'il professe, une philosophie à lui. Le problème économique est suffisamment ardu et sa réalisation assez pénible, pour que le Parti ne vienne encore troubler les esprits et diviser sa méthode. Il laisse à ses membres le soin de s'affranchir de leurs préjugés ou de conserver leurs croyances.

Il y a donc place, dans les cadres du socialisme français, pour ceux qui, sans être cléricaux, restent attachés à une confession religieuse. Et, je n'ai guère besoin d'ajouter, au lendemain du Congrès de Munich, qu'il en est de même de la social démocratie allemande. C'est, d'ailleurs, ce que déclare, formellement, l'article 6 du programme d'Erfurt :

La religion est affaire privée (Erklärung der Religion zur Privatsache). Suppression de toutes subventions des deniers publics, pour des buts religieux ou ecclésiastiques. Les associations cléricales ou religieuses doivent être considérées comme des associations privées, ayant à pourvoir elles-mêmes à leurs dépenses.

Mais il va sans dire — cela résulte, d'ailleurs, du texte même — que cette formule « la religion est affaire privée », ne signifie pas seulement que la social-démocratie fait appel à tous les travailleurs croyants ou incroyants. Elle doit être entendue avec toutes ses conséquences politiques, et ces conséquences sont la liberté absolue de tous les cultes, mais l'indifférence non moins absolue des gouvernements en matière de religion, la séparation complète des Églises et de l'État, la laïcisation de tous les services publics, depuis l'état civil jusqu'à l'enseignement et à l'assistance sociale.

C'est en restant fidèle à ce programme, en mettant la même énergie à défendre les droits de la société, entre toutes les prétentions cléricales et les droits de la conscience individuelle, entre toutes les intolérances que le socialisme réalisera, le plus sûrement, *l'union des forces prolétariennes* indispensable pour atteindre son but final, son objectif suprême : l'émancipation intégrale des travailleurs.

En principe, du reste, l'accord se fait aisément entre socialistes. Les difficultés ne commencent que dans l'application, et ces difficultés proviennent, soit de la composition du parti socialiste, soit de l'attitude que prend l'Église vis-à-vis du socialisme.

En ce qui concerne, d'abord, la composition des partis socialistes, tous, ou presque tous, — je parle des militants, de ceux que les bourgeois appellent des meneurs, — nous sommes

d'anciens libéraux, nous avons passé par le radicalisme, et, chez un grand nombre d'entre nous, le vieil homme est très loin d'avoir complètement disparu.

Grattez le socialiste et, trop souvent, en dépit des programmes et des déclarations de principe, vous trouverez l'anticlérical à l'ancienne mode, avec les traditions, les habitudes d'esprit, les arguments ou les procédés du libéralisme, ou plutôt de ce libéralisme *sui generis*, de ce *libéralisme anti-libéral* qu'un ministre belge, M. Jules Bara, définissait un jour « l'art d'embêter les curés ».

Pareille politique est évidemment fort commode.

Elle n'exige pas grande étude chez ceux qui la pratiquent. Elle apparaît aux *beati possidentes* comme un dérivatif salutaire. Elle est assurée d'un accueil favorable auprès du populaire, qui, dans son misoneïsme robuste, préfère toujours les vieux clichés aux nouvelles formules.

Mais, d'autre part, cette politique est, à la fois, incurablement stérile et directement contraire aux intérêts du socialisme, car elle n'a et ne peut avoir aucune prise sur les travailleurs restés croyants.

Ce n'est pas en « embêtant les curés », en organisant contre l'Eglise des persécutions, d'ailleurs inoffensives, en interdisant les processions, en défendant aux prêtres de porter la soutane, en applaudissant ce maire socialiste qui empêche les petites sœurs des pauvres de recueillir des légumes ou des rogatons, à la porte des riches, que l'on préparera l'union des travailleurs et que l'on fera du XX^e^ siècle le siècle de la révolution sociale.

Aussi importe-t-il de réagir et de ne jamais perdre une occasion de mettre en lumière la vanité de cet anticléricalisme superficiel et la nécessité d'une action réellement socialiste, qui s'attaque, à la fois, à toutes les tyrannies, en les atteignant dans leurs causes profondes, dans leurs racines économiques.

Est-ce à dire que la lutte directe contre le cléricalisme doive nous laisser indifférents ?

Nous songeons d'autant moins à le prétendre, qu'indépen-

dauiment de toutes autres considérations, l attitude de l'Eglise vis-à-vis du Socialisme nous met dans l'obligation absolue d'être des anticléricaux.

C'est ici que nous rencontrons la seconde et la principale difficulté d'application des principes que nous avons exposés tout à l'heure.

Rien de plus simple, en effet, que de proclamer la religion affaire privée, lorsqu'on se trouve en présence d'une doctrine purement métaphysique, d'une secte sans prétentions politiques, ou trop faible pour les faire valoir.

Mais il en va tout autant de l'Eglise Romaine.

Pour cela, la religion n'est pas seulement une doctrine métaphysique ; c'est une doctrine politique et sociale, dont les idées maîtresses sont, pour ainsi dire, le contrepied des idées socialistes.

On l'a dit maintes fois, ce qui nous sépare, c'est la question du péché originel.

Le socialisme apporte la délivrance et la joie, la joie profonde, fille de la fraternité humaine, que Beethoven célébra dans l'ode finale de la IX^e^ Symphonie.

L'Église catholique, au contraire, enseigne la douleur, la renoncement et l'expiation.

C'est par la malédiction divine, poursuivant, de génération en génération, les descendants du premier couple, qu'elle explique et justifie la souffrance, l'asservissement du travail, la pérennité de la misère.

Ecoutez, par exemple, Léon XIII, sur l'Encyclique *Rerum Norarum* :

Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme dans l'*état* même d'*innocence*, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais, ce que la volonté eut embrassé librement, comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur et l'a imposé comme une expiation. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.* Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ; ici-bas, elles n'auraient pas de fin, ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les

hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu.

Donc, il y aura toujours des pauvres, et, par conséquent, il y aura toujours des classes.

C'est par un décret de la Providence que les sociétés humaines se partagent en capitalistes sans travail, nés pour la jouissance, et en travailleurs sans capital, nés pour l'expiation.

Quoi que nous disions, quoi que nous fassions, quoi que nous tentions pour affranchir le travail, supprimer la misère, mettre fin aux souffrances causées par l'injustice sociale, nos efforts sont condamnés d'avance.

Que les pauvres se résignent !

Que les riches les aident à prendre patience par « d'abondantes effusions de charité ».

Certes, le temps viendra, dans un monde meilleur, où toutes choses seront rétablies, où les comptes seront apurés, où les premiers seront les derniers, où les mauvais riches devront expier, où les bons pauvres auront leur tour de jouir.

Mais, en attendant, « ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir » (1), de conserver intactes les hiérarchies, de sauvegarder le principe d'autorité ; et, contre ceux qui se révoltent, qui affirment que la division des classes ne sera pas éternelle, qui prêchent la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste, l'Église prononce l'anathème, le Pape s'allie à l'Empereur, l'orthodoxie chrétienne fait cause commune avec l'orthodoxie économique :

« ... La théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc établi que le premier fondement à poser pour tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée.

(*A suivre*). Émile VANDERVELDE.

(1) *Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII. — De la condition des ouvriers.* — Bruxelles. Schepens, 1891, p. 31.

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

I

Limitation du problème

Avant d'aborder le sujet de cette étude, il faut tout d'abord que je me justifie de la grave suspicion que le titre de mon étude a pu éveiller dans l'esprit de bien des gens. *Le lendemain de la Révolution !* Cela ne prouve-t-il pas que nous autres, marxistes « orthodoxes », nous ne sommes au fond que des blanquistes déguisés, qui espèrent pouvoir un jour, par un coup de main, s'emparer de la dictature sociale ? Et n'est-ce pas revenir aux procédés démodés des utopistes que de vouloir dès aujourd'hui édicter des prescriptions pour un moment précis, alors que nous ignorons quand et dans quelles conditions il viendra ?

Il est certain que, si mon titre avait cette signification, on aurait les meilleures raisons du monde pour ne lire mon travail qu'avec la plus grande défiance. C'est pourquoi je m'empresse de remarquer que je considère la révolution comme une phase historique, dont la durée sera plus ou moins longue, et qui peut, à travers des luttes acharnées, se prolonger des dizaines d'années. Je suis convaincu d'ailleurs que nous n'avons pas à nous creuser la tête pour inventer des recettes pour l'avenir ; un exemple va prouver combien peu je m'en préoccupe.

Lorsque, il y a plus de dix ans, la démocratie socialiste allemande discutait un nouveau programme, on

proposa d'y introduire des mesures qui faciliteraient le passage de la production capitaliste à la production socialiste. J'étais parmi ceux qui s'élevèrent contre l'adoption de telles propositions, parce que je considérais comme une erreur de vouloir dès à présent fixer au parti sa voie pour un événement que nous ne pouvons pas nous figurer, dont nous ne pouvons avoir qu'un vague pressentiment et qui peut nous ménager bien des surprises. Mais je crois que c'est un excellent exercice de la pensée, un moyen de donner de la netteté et de la consistance à nos idées politiques que de s'appliquer à déduire toutes les conséquences de nos aspirations et à sonder les problèmes qui pourront naître de la conquête du pouvoir politique. Cela est aussi très avantageux au point de vue de la propagande ; d'une part, en effet, nos adversaires prétendent que notre victoire nous mettrait en face de problèmes insolubles ; d'autre part, il s'est trouvé dans nos rangs mêmes des hommes qui ont fait le tableau le plus noir des conséquences de notre victoire. Le jour de la victoire contiendrait, disent-ils, le germe de la défaite. Il est donc important de rechercher s'il en est ainsi et quelle part de vérité il y a dans leur dire.

Mais pour que de telles réflexions donnent des résultats précis, n'aillent pas se perdre dans le vague, il faut étudier les problèmes qui surgissent sous leur forme la plus simple, sous laquelle ils ne se présentent pas dans la réalité, et les dégager de toutes les circonstances qui les compliquent. C'est le procédé ordinaire de la science ; et l'on sait très bien, que dans la réalité, les choses se comportent autrement, ne se déroulent pas si uniment qu'on le suppose dans l'abstraction.

J'ai déjà dit que la révolution sociale est un processus de longue durée ; mais, si nous voulons la réduire à sa

plus simple expression, il faut que nous admettions qu'un beau jour toute la puissance politique écherra d'un coup au prolétariat, sans réserve aucune, qu'il ne sera guidé que par ses intérêts de classe dans l'usage qu'il fera du pouvoir et qu'il s'en servira au mieux ; la première hypothèse ne se réalisera certainement pas, et il n'est pas nécessaire non plus que la seconde soit le cas général. Il faudrait pour cela que le prolétariat fût une masse plus unie, plus homogène. On sait qu'il se divise en groupes différents dans leur évolution, différents par leurs traditions, par le degré de leur développement intellectuel et économique. Mais il est fort vraisemblable que d'autres couches sociales, voisines du prolétariat, s'élèvent en même temps que lui : une fraction des petits bourgeois, des petits paysans, qui ne partagent pas tout-à-fait les opinions du prolétariat ; de là pourront naître des frottements, des malentendus de tous genres ; nous ne pourrons pas toujours ce que nous voulons, et nous ne voudrons pas toujours ce que nous devons. Mais il nous faut ici négliger ces facteurs discordants. Il faut, d'un autre côté, que nous parlions dans cette étude d'hypothèses connues ; nous ne pouvons pas la fonder sur une situation telle qu'elle pourra être dans l'avenir sans bâtir sur le sable. Et cependant on comprend bien que nous n'arriverons pas au pouvoir si la situation reste ce qu'elle est aujourd'hui. La révolution elle-même suppose des luttes longues et sérieuses qui, elles seules, modifieront déjà notre constitution politique et sociale actuelle. Lorsque donc le prolétariat aura conquis le pouvoir politique, des problèmes, ignorés aujourd'hui, se poseront, tandis que d'autres, qui nous occupent aujourd'hui, seront résolus. Mais il surgira aussi des moyens, que nous ne soupçonnons même pas aujourd'hui, pour résoudre ces différents problèmes.

De même que le physicien étudie la loi de la chute des corps dans le vide et non dans l'air en mouvement, de même nous étudions ici la situation du prolétariat victorieux dans certaines hypothèses, qui ne se réaliseront jamais parfaitement ; celle-ci, par exemple, qu'il deviendra d'un coup le seul maître demain et qu'il disposera pour s'acquitter de la tâche qui lui incombera des moyens employés aujourd'hui. En procédant ainsi, nous pouvons arriver à des résultats qui différeront de ce qui se passera en réalité, comme les lois de la gravitation diffèrent de la chute effective des divers corps. Mais, malgré ces perturbations, les lois de la gravitation subsistent réellement et président à la chute de chaque corps particulier, chute qu'on ne comprend que lorsqu'on a compris ces lois.

De même les espérances et les difficultés que nous déterminons en procédant comme nous l'avons dit seront effectivement réservées au prolétariat victorieux — en supposant naturellement que nous appliquions bien notre méthode — et elles joueront un rôle décisif dans les luttes de la révolution sociale et dans leurs prodromes, quand même la réalité pourra s'écarter de ce que nous admettons ici. Et ce n'est que de cette manière qu'on peut arriver à des jugements scientifiquement établis sur les espérances de la révolution sociale. Celui à qui ce moyen de pronostiquer n'offre pas assez de garanties n'a qu'à se taire, quand il est question de la révolution sociale, et à dire simplement : « Qui vivra verra. » Cela est indubitablement ce qu'il y a de plus sûr.

On ne peut discuter en fait de problèmes relatifs à la révolution sociale que ceux qu'on découvre par la voie que nous venons d'indiquer. Pour tous les autres, on ne peut se prononcer ni dans un sens ni dans l'autre.

II

Expropriation des expropriateurs.

Admettons donc que le beau jour vient de naître qui apportera tout d'un coup tout le pouvoir au prolétariat. Qu'en fera-t-il ? Je ne dis pas : que va-t-il en faire en s'appuyant sur telle ou telle théorie, mais que sera-t-il forcé de faire sous la pression de ses intérêts de classe et de la nécessité économique ?

Il va de soi qu'il fera d'abord ce que la bourgeoisie a négligé de faire. Il balaiera tout ce qui reste de la féodalité et fera une vérité du programme démocratique, qui a été aussi un jour celui de la bourgeoisie. Comme il constitue la dernière des classes, il est la plus démocratique de toutes. Il introduira le suffrage universel dans toutes les corporations, la liberté absolue de presse et de réunion ; il effectuera la séparation de l'Église et de l'État et abolira tous les privilèges héréditaires ; il aidera les communes à se rendre tout-à-fait autonomes et se débarrassera du militarisme, ce qui pourra se faire de deux manières : ou bien en armant toute la nation ou en procédant au désarmement. La politique exige l'armement de la nation ; les finances exigent le désarmement. L'armement de la nation peut, dans certains cas, être aussi dispendieux qu'une armée permanente ; il peut être nécessaire pour consolider la démocratie, pour enlever au gouvernement la principale force qu'il puisse tourner contre la nation. Le désarmement a pour principal but de diminuer le budget de la guerre. Il peut se faire de telle manière que la puissance des gouvernements en soit encore augmentée ; cela arrive quand on remplace l'armée

fournie par le service militaire obligatoire par un ramassis d'hommes sans aveu, qui, pour de l'argent, sont prêts à toutes les besognes. Un régime prolétarien songera nécessairement à concilier les deux systèmes : à armer la nation tout en cessant de renouveler l'armement : on ne fabriquera pas de nouveaux fusils, de nouveaux canons, de nouveaux cuirassés ; on ne construira pas de nouveaux forts.

Il va de soi aussi que le prolétariat victorieux réformera radicalement le système des impôts. Il s'appliquera à supprimer tous les impôts qui accablent aujourd'hui la classe ouvrière, surtout les impôts indirects qui renchérissent les vivres; par l'impôt progressif sur les revenus ou même sur les richesses, il demandera surtout aux gros rentiers, aux grosses fortunes, les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de l'État. Je reviendrai d'ailleurs sur cette question.

Mais ce qui sera de la plus haute importance pour nous, ce sera l'instruction publique. L'instruction primaire a de tout temps préoccupé les partis prolétariens et a déjà joué un grand rôle chez les anciennes sectes communistes du Moyen-Age. Arracher aux classes riches le monopole de l'éducation a dû, de tout temps, être le vœu de la partie intelligente du prolétariat. Il va de soi que le nouveau régime multipliera et perfectionnera les écoles, qu'il améliorera la situation des professeurs et augmentera leur traitement. Mais on fera encore plus. Le prolétariat victorieux, quelque radical qu'il soit, ne pourra pas d'un coup faire disparaître les différences de classes ; elles sont le résultat d'une évolution de plusieurs milliers d'années, et elles ne peuvent s'effacer avec toutes les conséquences qui en découlent aussi simplement qu'on efface d'un coup d'éponge la craie sur le tableau. Mais l'école peut y préparer les esprits,

et elle contribuera puissamment à niveler les classes en instruisant également tous les enfants, également bien nourris, également bien vêtus; en donnant à tous la même facilité de développer intégralement leurs aptitudes intellectuelles et physiques. Il ne faut pas exagérer l'influence de l'école. La vie en a une plus puissante qu'elle, et, si elle veut se mettre en opposition avec la réalité, elle ne pourra qu'échouer. Si, par exemple, nous voulions tenter de faire disparaître dès aujourd'hui la distinction des classes au moyen de l'école, nous arriverions à un piètre résultat. Mais, quand l'école agit dans le sens de l'évolution effective de la société, elle peut la favoriser et la hâter. Ainsi, partout où il y a tendance à faire disparaître les différences de classes, l'école peut prendre les devants et réaliser, au moins dans un domaine restreint, chez la génération qu'elle élève, ce qui se développe dans toute la société avec cette génération.

Le radicalisme bourgeois s'est déjà proposé tous ces buts, mais il n'a pu les atteindre parce qu'il fallait être puissamment armé contre le capital et sans aucun ménagement pour lui ; ce n'est le cas d'aucune classe bourgeoise. L'école, réorganisée d'après le plan que je viens d'indiquer dans tout l'empire, exigerait, d'après le calcul que j'en ai fait dans ma *Question agraire*, annuellement un milliard et demi, peut-être même deux milliards : presque le double du budget actuel de la guerre! De telle sommes ne peuvent être consacrées aux écoles que là où la chose publique est aux mains d'un prolétariat que le respect des gros revenus ne paralyse pas.

Mais la Révolution ne s'arrêtera pas après avoir opéré ces transformations. Elle n'est pas précisément une révolution bourgeoise démocratique, c'est une révolution prolétarienne. Comme nous l'avons déjà dit,

nous ne rechercherons pas maintenant ce que le prolétariat voudra faire en se fondant sur telle ou telle théorie; nous ne savons pas, en effet, quelles théories peuvent encore se produire ni dans quelles conditions, sous quelles influences la révolution s'accomplira. Nous rechercherons simplement ce que le prolétariat, sous la pression de la situation économique, sera contraint de faire s'il veut agir efficacement.

Il y a un problème qui s'impose avant tous les autres à l'attention de tout régime prolétarien. Il aura dans tous les cas à trouver le remède à la misère des sans-travail. Le chômage est pour l'ouvrier une véritable malédiction; il est synonyme de misère, d'humiliation, de crime. L'ouvrier ne vit que de la vente de sa force de travail, et, s'il ne trouve pas d'acquéreur, la faim le guette. Même quand l'ouvrier travaille, l'idée du chômage le tourmente, car il n'a aucune sécurité du lendemain : le chômage le menace, et avec lui la misère. Un régime prolétarien devra s'appliquer à remédier à cette situation, même si les prolétaires, au lieu d'être socialistes, sont simplement libéraux, comme en Angleterre. Nous ne rechercherons pas ici de quelle façon pourra se résoudre la question du chômage. Il y a des méthodes très diverses, et nombre de théoriciens ont fait à cet effet les propositions les plus variées. La bourgeoisie elle-même a cherché à parer à la misère résultant du chômage et a fait des projets d'assurances contre le chômage qui ont été en partie réalisés. Mais la société bourgeoise ne peut rien faire de complet sur ce terrain, parce qu'elle couperait elle-même la branche sur laquelle elle est posée. Seul, le prolétariat victorieux pourra prendre des mesures — et il le fera — capables de faire disparaître la misère du chômage, qu'il soit produit par la maladie ou par tout autre cause. Pour que

tous les sans-travail puissent être efficacement secourus, il faut que le rapport des forces entre le prolétariat et la bourgeoisie, entre le prolétariat et le capital, se déplace; c'est ainsi que le prolétariat deviendra le maître à l'atelier. Si les ouvriers se vendent aujourd'hui aux entrepreneurs, s'ils sont dans la nécessité de se laisser exploiter et asservir, c'est parce que le spectre du chômage les hante, parce que la peur de la faim les cingle comme un fouet. Si, au contraire, l'ouvrier a son existence assurée, même en cas de chômage, rien ne lui sera plus facile que de mettre le capital en échec. Alors il n'aura plus besoin du capitaliste, qui ne pourra pas, sans l'ouvrier, continuer son exploitation. Quand on en sera là, l'entrepreneur aura le dessous dans tous les conflits avec ses ouvriers et sera forcé de céder. Les capitalistes pourront alors continuer de diriger les fabriques, mais ils cesseront d'en être les maîtres et les exploiteurs. Mais si les capitalistes reconnaissent qu'il ne leur restera plus que des risques à courir et des charges à supporter, ils seront les premiers à renoncer à la production capitaliste et à insister pour qu'on leur achète leurs entreprises, dont ils ne tireraient plus de profits. Des faits analogues se sont déjà produits. Ainsi, pour donner un exemple, quand en Irlande l'agitation agraire était à sa période la plus violente, que les propriétaires fonciers ne pouvaient plus toucher leurs rentes, les lords eux-mêmes demandèrent que l'État se rendît acquéreur de tout le sol. Sous le régime prolétarien, nous pourrions attendre la même chose de la part des entrepreneurs capitalistes. Même si ce régime n'était pas guidé par des théories socialistes et ne visait pas *a priori* à faire des moyens de production capitalistes une propriété sociale, les capitalistes demanderaient eux-mêmes qu'on achetât leurs moyens

de production. La domination politique du prolétariat et la continuation de la production capitaliste sont deux choses incompatibles. Celui qui admet la possibilité de la première doit aussi admettre la disparition de la dernière. A qui les capitalistes pourraient-ils bien vendre leurs entreprises? Certaines fabriques, des mines, etc., pourraient être cédées aux ouvriers mêmes qui y travaillent et pourraient être exploitées collectivement. D'autres pourraient être vendues à des coopératives de consommation, d'autres encore aux communes ou à l'Etat. Mais il est certain que le capital s'adressera le plus souvent aux acquéreurs les plus sûrs, les plus solvables, à l'État et aux communes, et, pour cette raison déjà, le plus grand nombre des entreprises deviendront propriété de l'État ou des communes. On sait que ce sera là la solution préférée de la démocratie socialiste quand elle arrivera au gouvernail. D'un autre côté, un prolétariat qui ne serait pas guidé par des idées socialistes viserait également *a priori* à transformer en propriété nationale ou communale toutes les industries qui naturellement — les mines, par exemple — ou par leur organisation — les trusts — sont devenues des monopoles. Ces monopoles particuliers deviennent dès à présent insupportables non seulement aux salariés, mais à toutes les classes de la société qui n'y sont pas directement intéressées. Ce n'est que l'impuissance de la bourgeoisie vis à-vis du capital qui fait qu'elle ne s'attaque pas à ces monopoles. Une révolution prolétarienne aurait nécessairement pour conséquence l'abolition de la propriété privée de ces monopoles. Mais ils ont déjà aujourd'hui une très grande extension; ils dominent dès à présent toute la vie économique et se développent rapidement. Les nationaliser et les communaliser, c'est rendre la société et ses organes: l'État

et la commune, maîtres de tout le processus de la production.

Les moyens de transport — chemins de fer, machines à vapeur — sont le plus propres à être nationalisés; il en est de même de la production des matières premières qu'on tire des mines, des forêts, des hauts fourneaux, des fabriques de machines, etc. C'est aussi dans ces domaines que la grande exploitation et les cartels se développent le plus souvent. La mise en œuvre des matières premières, des produits manufacturés, pour l'usage des consommateurs et du commerce de détail a le plus souvent un caractère local et est encore fortement décentralisée. Dans ce domaine, ce seront les communes et les coopératives qui joueront le premier rôle; l'exploitation par l'État ne viendra qu'au second rang. Mais, avec le progrès de la division du travail, la production pour la consommation personnelle devient de moins en moins importante relativement à celle des moyens de production. Et ainsi s'agrandit le domaine de la production par l'État. Ce domaine se développe encore par ce fait, que le développement de la circulation et de la grande exploitation ouvrent un marché plus vaste à toutes les productions locales et les transforment l'une après l'autre en industries nationales. L'éclairage au gaz, par exemple, est évidemment une affaire communale; en revanche, le développement de l'éclairage électrique et de la transmission de la force motrice dans les pays de montagnes y rend nécessaire la nationalisation de la force hydraulique. De ce fait, l'éclairage, qui est une exploitation communale, devient une affaire de l'État. D'un autre côté, le cordonnier, autrefois, ne travaillait que pour le marché local, tandis que la fabrique de chaussures fournit ses produits non à une seule commune, mais à tous le pays; aussi est-elle

mûre non pour être communalisée, mais pour être nationalisée : il en est de même des raffineries de sucre, des brasseries, etc. La tendance de l'évolution est donc de faire prédominer de plus en plus l'exploitation par l'État sous le régime prolétarien.

Ne disons rien de plus sur la propriété des moyens de production de la grande exploitation, qui comprend naturellement les exploitations agricoles. Mais qu'adviendra-t-il du capital-argent et de la propriété foncière ? Le capital-argent est cette portion du capital qui peut se placer à intérêts. Le capitaliste proprement dit n'a pas de fonctions personnelles à remplir dans la vie économique ; il est inutile, et on peut sans aucune difficulté l'exproprier d'un trait de plume. On y arrivera d'autant plus vite que c'est précisément cette portion inutile de la classe des capitalistes, la haute finance, qui se rend de plus en plus maîtresse de toute la vie économique. Elle est aussi maîtresse des grands monopoles privés, des trusts, etc. Et l'on ne peut pas exproprier le capital industriel et s'arrêter devant le capital-argent. L'un et l'autre sont trop étroitement confondus. La socialisation des exploitations capitalistes (c'est ainsi que nous désignerons brièvement le transfert de la propriété à l'État, à la commune, aux coopératives) aura comme conséquence naturelle la socialisation d'une grande partie du capital-argent. Quand on nationalise une fabrique ou un domaine, leurs dettes sont également nationalisées ; de dettes privées, elles deviennent dettes de l'État. S'il s'agit d'une société par actions, les actionnaires deviendront créanciers de l'État.

Reste à considérer la propriété foncière. Je parle ici de la propriété du sol et non des exploitations agricoles. Les grandes exploitations agricoles régies par le capital suivront naturellement la même évolution que les

autres grandes exploitations. Elles n'auront plus de salariés et seront forcées d'offrir à l'État ou aux communes l'achat de leurs possessions, et ainsi elles seront également socialisées. Les petites exploitations paysannes resteront probablement des propriétés privées. J'y reviendrai plus loin.

Il ne s'agit donc pas d'exploitation agricole, mais de la propriété foncière, indépendante de l'exploitation, de la propriété privée du sol, qui procure au propriétaire une rente foncière sous la forme de fermage, de loyer ou d'intérêts hypothécaires, qu'il soit question de propriété foncière urbaine ou rurale.

Ce que nous avons dit du capitaliste financier s'applique également au propriétaire foncier. Lui non plus n'a aucune fonction personnelle à remplir dans la vie économique et peut être facilement éliminé. Dans certains milieux bourgeois, on constate dès à présent le désir de socialiser la propriété foncière privée, comme on y cherche à socialiser les monopoles privés dont nous avons parlé antérieurement ; cette propriété privée devient en effet de plus en plus oppressive, de plus en plus nuisible, dans les villes surtout. Dans ce cas aussi, il suffit simplement d'être assez fort pour arriver à la socialisation, et le prolétariat vainqueur aura la force nécessaire. L'expropriation des exploiteurs revient à une pure question de puissance. Elle résulte fatalement des besoins économiques du prolétariat et elle sera la conséquence inévitable de sa victoire.

III

Confiscation ou rachat

La nécessité et la possibilité de l'expropriation des expropriateurs ne laissent pas de doute dans notre esprit ;

nous ne pouvons répondre avec la même assurance à cette autre question connexe : l'expropriation sera-t-elle une confiscation ou un rachat ? les propriétaires actuels seront-ils dédommagés ou non ? A cette question, nous ne sommes pas en état de répondre dès à présent. Ce n'est pas nous qui serons chargés d'effectuer cette évolution : on ne peut pas prévoir quelles seront les circonstances, ni de quels poids elles feront pencher vers l'une ou l'autre solution. Et cependant il y a de nombreuses raisons pour croire qu'un régime prolétarien préférera la voie du rachat et cherchera à dédommager les capitalistes et les propriétaires fonciers. Je donnerai seulement deux de ces raisons, celles qui me paraissent les plus sérieuses. Le capital-argent est devenu, comme nous l'avons déjà dit, une puissance impersonnelle, et aujourd'hui toute somme d'argent peut être convertie en capital sans que le possesseur ait besoin de faire acte de capitaliste. Nous savons que si nous avons économisé une pièce de 5 fr., nous pouvons la placer à intérêts sans pour cela devenir un capitaliste. C'est un phénomène qui est largement exploité par les défenseurs optimistes de l'ordre social actuel. Ils concluent qu'il serait très possible par ce moyen d'exproprier les capitalistes, qu'il suffirait que tous les ouvriers portassent à la Caisse d'épargne leurs petites économies et eussent ainsi eux-mêmes une part de capital. Ces mêmes optimistes ont dit ailleurs : « Si nous confisquions aujourd'hui le capital, nous ne prendrions pas seulement le capital des riches, mais aussi celui des ouvriers, nous confisquerions aussi les petites économies des pauvres, des veuves et des orphelins. » En agissant ainsi, nous susciterions un grand mécontentement, même parmi les ouvriers : c'est une raison pour les exciter à renverser leur propre domination, renversement que

ces glorificateurs du régime actuel attendent avec sécurité.

Je ne m'arrêterai pas au premier argument : il est trop dénué de bon sens. Les gens qui veulent exproprier le capital par l'augmentation des petites économies, ne voient pas que le grand capital augmente bien davantage. D'un autre côté, il est juste de dire qu'un régime prolétarien qui se proposerait une confiscation générale, confisquerait aussi l'épargne des petites bourses, mais cela ne fera pas que les ouvriers se dégoûtent de leur propre souveraineté — il faut avoir bien peu d'arguments sérieux à opposer à la révolution sociale pour se bercer de telles espérances —, mais cela pourra amener le prolétariat à renoncer à la confiscation des moyens de production.

Dans ce cas, on peut se demander quel avantage la classe ouvrière tirera de l'expropriation? Elle n'aura d'autre effet que de convertir tout le capital en capital-argent, en dettes nationales, communales ou corporatives ; et la plus-value que les capitalistes tiraient jusque là directement des ouvriers, leur parviendrait par l'entremise de l'Etat, des communes ou des corporations. Et cela change-t-il en rien la situation des ouvriers?

Question très juste. Mais même si le régime prolétarien devait payer au capital la même somme de profits qu'il touchait auparavant, l'expropriation sous le régime prolétarien aurait quand même ce très grand avantage de rendre impossible désormais toute augmentation de l'exploitation. Le capital ne peut plus produire de rente nouvelle, celle-ci ne peut plus s'accroître. Cela seul serait déjà un beau résultat de la révolution prolétarienne. Toute augmentation de la richesse sociale deviendrait donc un avantage pour toute la société.

Mais il y a encore un autre avantage. Dès que la propriété capitaliste aura pris la forme de dette inscrite de l'Etat, de la commune, des corporations, il sera possible d'établir un impôt progressif sur les revenus, sur la fortune, sur les successions, plus élevé qu'on n'aurait pu le faire auparavant. C'est déjà une de nos revendications aujourd'hui de remplacer par de tels impôts tous les autres et tout particulièrement les impôts indirects. Mais si nous étions aujourd'hui assez forts pour les introduire, grâce à l'appui d'autres partis — ce sur quoi il ne faut pas compter, car aucun parti bourgeois n'irait aussi loin —, nous ne laisserions pas de rencontrer de très grandes difficultés. C'est un fait reconnu que plus les impôts sont élevés, plus il y a tentation de frauder le Trésor. Et quand même on réussirait à empêcher toute dissimulation de revenu et de richesses, on ne serait pas encore en état d'élever à volonté les impôts sur le revenu et sur la richesse, parce que les capitalistes trop imposés quitteraient le pays, et l'Etat en serait pour ses frais: il aurait bien l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la richesse, mais revenus et impôts auraient disparu. Ces impôts ne peuvent donc dépasser une certaine mesure aujourd'hui, même si le pouvoir politique est aux mains des prolétaires. Mais la situation change du tout au tout, si toute la propriété capitaliste prend la forme de dette publique. Cette propriété, qu'on ne peut pas évaluer exactement aujourd'hui, sera mise en pleine évidence. Il suffira de décréter que toutes les dettes doivent être inscrites au nom du propriétaire et l'on pourra estimer exactement les revenus et la fortune de chacun. Alors on pourra à volonté élever les impôts, sans qu'aucune fraude ne devienne possible. Il ne sera plus possible non plus d'échapper à l'impôt par l'émigration, car, les intérêts étant payés par les

institutions publiques du pays, par l'Etat lui-même, il lui sera facile de retenir l'impôt sur les revenus à payer. Dans ces conditions, il sera possible d'élever l'impôt progressif sur le revenu et sur la fortune autant qu'il le faudra. En cas de besoin, cette élévation ressemblera fort à une confiscation des grandes fortunes.

Mais, me demandera-t-on, quel avantage y a-t-il à prendre cette voie détournée au lieu de confisquer directement les grosses fortunes ? N'est-ce pas une pure comédie pour dissimuler les apparences de la confiscation que de racheter les capitaux à leur vraie valeur et de s'en emparer ensuite par l'impôt : la différence entre ce mode de procédé et la confiscation directe n'est que dans la forme.

Il y a une différence. La confiscation directe des capitaux les frappe tous également, ceux des invalides du travail comme ceux des travailleurs, les petits comme les grands. Avec cette méthode il est difficile, souvent impossible de distinguer les gros revenus des petits, les uns et les autres étant engagés dans les mêmes entreprises financières. La confiscation directe se ferait promptement, tout d'un coup, tandis que la confiscation par l'impôt permet d'arriver à la suppression de la propriété capitaliste par un lent processus dont le mouvement s'accentuera à mesure que la nouvelle organisation se consolidera et manifestera des heureux effets. Elle permettra de faire durer cette confiscation des dizaines d'années, de sorte qu'elle ne deviendra pleinement efficace que pour la génération nouvelle qui aura grandi dans ce nouvel état de choses, et à qui on aura appris à ne plus compter sur le capital et les intérêts. La confiscation perd ainsi ce qu'elle a de pénible, on s'y habituera, elle paraîtra moins douloureuse. Plus la conquête du pouvoir politique par le

prolétariat se fera pacifiquement, plus solidement ce pouvoir sera organisé, plus il sera éclairé, et plus on pourra s'attendre à ce que la forme plus raffinée de l'impôt progressif soit préférée à la forme plus primitive de la confiscation.

Je me suis longuement arrêté sur cette question, parce qu'elle est une des principales objections de nos adversaires, et non pas parce que la solution présente de très grandes difficultés. Ce n'est que plus tard que nous nous trouverons en présence de très sérieuses difficultés. L'expropriation des moyens de production est relativement le plus simple des grands changements qu'entraînera la révolution sociale. Pour l'opérer il suffit d'avoir la puissance nécessaire, et cette puissance est l'hypothèse sur laquelle repose toute notre étude. Les difficultés du régime prolétarien ne sont pas du domaine de la propriété, mais de celui de la production.

Karl KAUTSKY.

(A suivre.)

(Traduit par Camille Polack).

Le Militarisme et les Socialistes Italiens

L'Espagne exceptée, l'Italie porte le poids le plus lourd, de tous les pays de l'Europe, pour les dépenses improductives de la marine, de l'armée et des pensions militaires.

En fait, si on fait le total de la dette publique (687 millions) et des dépenses militaires (411 millions), on arrive au chiffre de 1098 millions, c'est à-dire à 64,2 pour cent des dépenses générales de l'État.

Et lorsque, de 1876 au moment présent, les dépenses pour les services civils ont été augmentées de 126 millions, les dépenses militaires se sont élevées à 159, et si, en 25 ans, on a employé dans les dépenses productives (agriculture, enseignement, travaux publics, etc.) 2176 millions, — pour la dette publique, les services militaires et la dotation royale, on a gaspillé **25.591 millions**.

On comprend aisément que dans ces conditions toute élasticité du budget de l'État, toute possibilité de dégrever les impôts, les octrois, les prix du blé et du sel, d'introduire des réformes pour les classes travailleuses, de construire des chemins de fer, des aqueducs, etc., est rendue impossible, malgré l'essor économique que, depuis quelques années, l'Italie a pris et qui augmente de quelque peu la totalité des recettes.

Toute bonne intention va donc se heurter contre le bloc d'airain des budgets militaires, qu'il faut réduire coûte que coûte. Or, le Parti socialiste depuis deux années a mené une campagne très active dans les meetings en plein air, dans la Chambre, par les articles des journaux et par les brochures, pour persuader l'opinion

publique qu'il faut réduire les forces de l'armée permanente. Et déjà quelque bon résultat se fait sentir, si l'on songe qu'il y a quelque temps toute critique de l'armée et des dépenses militaires était interdite, et qu'aujourd'hui même des propriétaires, des Chambres de commerce, des Communes émettent des vœux pour la réduction du budget de l'armée, et que tous les journaux de la bourgeoisie discutent la question.

Mais, pour mettre en demeure les partis adverses et le gouvernement, le Parti socialiste a fait plus : il a rédigé deux projets de loi qui établissent en détail les réductions à apporter à l'organisation technique de l'armée,

Selon le premier de ces projets, l'armée permanente serait ramenée à 8 corps et à 17 divisions militaires territoriales (il y en a aujourd'hui 25) ; les 96 régiments d'infanterie seraient réduits à 64 ; les 12 de bersaglieri à 8 ; les 24 régiments de cavalerie à 8, etc... Par contre, la milice mobile serait augmentée de 133 compagnies d'infanterie : 33.250 hommes.

Les officiers en trop seraient mis en disponibilité. On supprimerait le tribunal suprême de la guerre et de la marine, les tribunaux militaires, l'académie militaire, l'école militaire et l'école de santé militaire.

Le second projet donne une base territoriale au recrutement, et réduit le service qui, aujourd'hui est de 34, 30, 18 et 6 mois selon l'arme, à trois ans pour les volontaires, à deux pour la cavalerie et l'artillerie, et 18 mois pour les autres armes. En outre, le contingent, qui est aujourd'hui de 95.000 hommes, serait porté à 115.000.

Par l'adoption de ces deux projets on obtiendrait une économie de 45 millions au moins, qui, peu à peu, après liquidation complète, arriverait à 55 millions.

Huit millions pourraient être gagnés encore par les économies introduites dans l'administration militaire par un projet qui est à l'étude. Au total, il y a 63 millions qu'on pourrait épargner sur les dépenses de l'armée, c'est-à-dire le double du surplus qu'on compte avoir cette année, sur le budget de l'Etat, et qui est formé par les taxes de douane sur le blé.

Ce projet que j'ai appelé non pas un projet «socialiste» mais un projet présenté par « des socialistes », est le moins qu'on puisse faire aujourd'hui, eu égard aux nécessités du pays ; mais c'est aussi le plus qu'on pouvait obtenir dans l'état actuel de l'opinion publique, encore égarée par l'esprit militariste par les superstitions de la défense nationale, par l'illusion de la paix armée.

En tout cas, c'est une plate-forme positive sur laquelle la bourgeoisie est appelée à discuter la question, sans pouvoir s'y soustraire, en s'abritant derrière les arguments d'ordre technique, et l'objection que la critique des socialistes est vague et utopique.

Toutefois une des objections qui reste encore (et le *Corriere della Sera*, l'organe des conservateurs lombards, l'a déjà signalée), c'est que l'Italie ne peut être la première à commencer le désarmement, si elle n'est pas suivie par les autres grandes nations, et qu'il faut pour cela que les socialistes italiens s'entendent préalablement avec leurs camarades des autres pays, pour présenter en même temps dans les autres Parlements, des projets de réductions semblables.

Bien qu'en France les socialistes appuyent le service de deux ans, et qu'en Autriche, à présent, ils mènent une campagne contre l'augmentation des dépenses militaires, il est évident qu'une action simultanée des

partis socialistes dans tous les Parlements où ils ont des représentants, pour une réduction des dépenses militaires, aurait une grande valeur, si on pense que toutes les nations souffrent du gaspillage militaire, et que la moyenne du pourcentage des dépenses militaires et de la dette publique dans *tous* les pays de l'Europe, grands et petits, monte à *42.16* des dépenses totales, et que chaque année en Europe, il y a *6917* millions octroyés au Moloch militariste.

Mais pour cette action simultanée, il faudrait l'œuvre du *Bureau socialiste international* qui, malgré les sollicitations d'Hyndman et de l'*Avanti*, est resté inerte et muet.

D'autant plus que je crois que le projet des socialistes italiens vient à propos pour poser la question de la réduction des budgets militaires sur le terrain pratique et positif des propositions à faire aux socialistes de tous les pays. Je ne doute pas qu'au prochain Congrès socialiste international d'Amsterdam, une des questions qui occupera la plus grande partie des débats, ne soit celle de la lutte contre le militarisme.

Et j'espère que le résultat de la discussion ne sera pas une simple affirmation contenue dans un ordre du jour platonique, mais bien un accord parfait pour une action commune et simultanée dans les différents pays, pour arriver au but précis et déterminé qui est posé : réduction du contingent permanent, réduction du service militaire.

C'est une première marche, une toute petite marche, je le reconnais, radicale-bourgeoise si l'on veut, mais la seule possible aujourd'hui et qui entame le principe militariste, pour arriver à la transformation de l'armée :

cependant elle aurait l'avantage de nous apporter quelques millions pour les services productifs.

Je ne crois pas que cette tâche soit indigne du Parti socialiste, qui, aujourd'hui, par la force dont il dispose, ne peut écarter les problèmes qui ne sont pas strictement bornés à la lutte économique, et dont la solution réduirait l'action d'organismes parasitaires de notre société, et le pouvoir de la classe capitaliste dont ils soutiennent la domination.

ALESSANDRO SCHIAVI.

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

XVII

A M. SIMONS

Directeur de l'*International Socialist Review* de Chicago.

Je ne crois pas que rien de bien intéressant puisse être écrit ici sur les relations de l'Eglise et de l'État aux États-Unis, et, en fait, il n'y a aucune littérature du sujet. La séparation de l'Eglise et de l'Etat est, chez nous, absolument complète. Il n'y a aucune loi empêchant des individus, quels qu'ils soient, d'organiser un culte quelconque. S'ils veulent posséder en commun, ils le peuvent, comme association non commerciale, ou, s'ils préfèrent, se faire « incorporer » (posséder la personnalité civile). Dans ce cas, la plupart des législations d'État leur permettent de s'organiser, sous la forme de « corporations » sans but commercial. C'est de cette façon, d'ailleurs, que le parti socialiste est organisé, dans un certain nombre d'États, pour la publication de ses journaux, etc. Il n'y a pratiquement aucune intervention de la loi dans ce cas, ces associations étant assimilées à des sociétés de secours mutuels.

Je crois que quelques églises catholiques possèdent la personnalité civile et la forme commerciale pure. Dans la plupart des États, les propriétés appartenant à des institutions religieuses sont exemptes d'impôts.

(1) Voir les numéros 107 à 112 du *Mouvement Socialiste*.

Au point de vue des relations de l'Église et du socialisme, la récente exclusion ou démission forcée du P. Mac-Grady à cause de sa propagande socialiste est un fait intéressant. Mac-Grady est un prêtre catholique qui demeure à Bellevue, dans le Kentucky, et qui, depuis des années, avait été très actif, comme propagandiste socialiste, par la parole et par la plume. Après de nombreuses réprimandes, on l'a finalement mis en demeure de se retirer ou de se rétracter. Il a préféré la première attitude, et il pense maintenant se consacrer tout entier à la propagande socialiste.

Cela doit sembler étrange à nos camarades français, qu'un prêtre catholique fasse de la propagande socialiste, mais nous en avons plusieurs, dans ce pays, en dehors du P. Mac-Grady. Les plus connus sont l'abbé Hagerty et l'abbé Hare. C'est là naturellement une chose qui ne peut se produire que dans un pays où la séparation de l'Église et de l'État est complète ; il serait d'ailleurs faux de prétendre que cet état de choses soit accepté tranquillement par l'Église catholique. Ici, comme partout, elle a déclaré la guerre au socialisme, et la plupart de ses hauts dignitaires nous combattent de toutes leurs forces. Mais étant donné que le parti socialiste a de nombreux et énergiques défenseurs dans le sein de l'Église catholique, les socialistes qui n'appartiennent pas à l'Église se sont abstenus d'intervenir dans ces luttes.

Je pense d'ailleurs, comme l'a affirmé récemment un haut dignitaire de l'Église protestante, l'évêque Spalding, qu'il n'y a rien de commun entre le socialisme et la religion. « Un socialiste, dit-il justement, peut être athée ou déiste, spiritualiste ou matérialiste, chrétien ou agnostique. Un grand nombre de socialistes sont, il est vrai, athées ou matérialistes, mais leur

ardent désir de trouver les moyens de délivrer les masses profondes de la pauvreté et de la misère, du vice et du crime qui en résultent, sont en pleine harmonie avec l'esprit d'amour et de sacrifice de Celui qui a tant souffert pour l'humanité. »

A.-M. Simons.

XVIII

Auguste BEBEL

Député au Reichstag allemand

La meilleure réponse que je puisse faire à votre enquête, c'est l'envoi de passages essentiels de mon intervention, à notre récent congrès de Munich, sur ce point.

Le camarade Welker, au cours de sa discussion sur la tactique électorale à adopter à l'égard du Centre catholique, avait cité divers passages d'une brochure de moi : *Christianisme et Socialisme* (reproduisant une polémique datant de 1874). Je crus utile de fournir les quelques explications suivantes :

... Welker s'est référé à quelques phrases de ma brochure « Christianisme et Socialisme ». Je n'ai jamais pu comprendre comment ces conclusions, très claires à mon avis, pouvaient trouver une semblable interprétation. Il me faut très sérieusement vous mettre en garde là-contre ; et si le reste du discours de Welker ne m'en fournissait l'occasion, les mots par lesquels il le termine, « *Ecrasez l'infâme* ! », m'y obligeraient (*Très bien*). C'est la formule grâce à laquelle Voltaire excitait à la destruction de l'Église. Vraiment, ce serait un beau spectacle que de voir le parti démocrate socialiste adopter cette devise pour les élections (*Très bien*) ! Au début de son premier discours, Welker a déclaré expressément qu'il était nécessaire de montrer quelles contradictions renferment les idées religieuses, — en d'autres termes, et c'est

ce que Vollmar a relevé très justement, nous devrions nous engager dans une espèce de « Kulturkampf ». Notre parti perdrait absolument son caractère, nous deviendrions une sorte de concile (*Très bien*). Personne ne peut douter que cette attitude viole la lettre même de notre programme : « la religion est chose privée ». Cette formule se trouve dans notre programme parce que cela s'entend de soi, et cela va de soi parce que nulle part il n'y est dit que nous nous inquiétions des convictions religieuses. Chacun peut croire ce qu'il veut. Comme démocrate socialiste, il peut être catholique, protestant, matérialiste et athée; dans le parti, la chose n'intéresse personne. Ce n'est que quand il veut faire, comme démocrate socialiste, de la propagande au sein du parti en faveur de ses convictions religieuses, que nous protestons énergiquement ; il viole en effet le principe « la religion est privée » (*Très bien*). D'ailleurs, notre programme explique nettement, clairement ce que nous pensons quand nous faisons cette déclaration. Nous nous élevons contre la confusion des pouvoirs publics et religieux, nous demandons leur séparation absolue. Nous représentons l'opinion que l'État soit purement laïque et que les communautés religieuses sont des sociétés privées. Nous nous opposons de la façon la plus décidée à ce que l'Etat, grâce à la législation, grâce à ses moyens coercitifs, oblige quelqu'un à appartenir à une communauté ou à contribuer à l'entretien de cette communauté, à ce que l'Etat puise dans les ressources générales fournies par l'impôt au profit des communautés religieuses. Je pense donc que, quand nous discuterons plus tard les propositions qui demandent que l'on fasse des brochures de propagande dirigées contre le Centre, on insistera surtout sur ce point. Il est désirable que, dans une brochure, nous disions clairement, objectivement ce que nous entendons quant à l'article VI de notre programme : nous déclarons que la religion est chose privée (*Très bien*). Nous ne devons en aucune façon prendre texte de ce point de notre programme pour choquer jamais les idées religieuses de l'individu. Nous sommes d'avis, au contraire, — et c'est notre conviction la

plus sacrée, — que dans les questions religieuses nous devons observer une neutralité absolue, et uniquement la neutralité (*Très bien*). Mais je proteste très énergiquement que Welker n'avait pas la moindre raison d'interpréter dans son sens les phrases qu'il m'a empruntées. Je le prie très instamment de prendre en considération ce que je lui dis ici et de ne pas retomber quand il fera de la propagande dans la faute qu'il vient de commettre. Je puis lui affirmer seulement que si, par hasard, il devait être candidat dans une circonscription déterminée — ce que j'ignore — où l'élément catholique est en particulier représenté, cette façon de procéder ne lui vaudrait pas un grand succès (*Vive approbation*). Ce qu'à son point de vue Welker considérait comme un vice dans notre parti, constitue précisément sa plus grande qualité. Il pensait que jusqu'à ce jour notre propagande avait été mal dirigée et que c'était pour cette raison que nous ne nous étions acquis qu'une faible influence dans les circonscriptions électorales appartenant au Centre. Mais quel crédit lui et ses amis se sont ils donc ménagés dans les dix ans qu'a duré leur propagande ? (*Très bien*). Contestera-t-il que cette espèce de propagande sente de plus en plus le terrain se dérober ? La Bavière est un pays catholique où le parti du Centre est fortement représenté. Mais l'attitude prise dernièrement au Landtag par les députés démocrates socialistes, dans la question des indemnités de logements pour les fonctionnaires subalternes, a fait infiniment plus de propagande en faveur du parti démocrate socialiste et au détriment du Centre ; et mille discours de Welker, semblables à celui dont il nous a donné un échantillon aujourd'hui, n'auraient pu arriver à un résultat analogue (*Vive approbation*). Cela ne se manifeste pas seulement dans cette question, mais dans d'autres encore. Dans des questions aussi pratiques, notre point de vue apparaît clairement. On voit que la démocratie socialiste veut donner son appui à tous les opprimés. Et voilà la plus efficace de toutes les propagandes (*Vifs applaudissements*) !

Telle est mon opinion sur la question que vous m'avez posée. Auguste Bebel.

XIX

Dr W. ELLENBOGEN

Député au Reichsrat autrichien

Voici en substance mon avis : Il va de soi que la démocratie socialiste doit combattre le cléricalisme en tant que principe ; dans les cas particuliers, la question est d'ordre purement *tactique*. Les cléricaux constituent un parti bourgeois comme les autres, et on les doit combattre plus ou moins vigoureusement, selon la situation politique que possède telle ou telle fraction de la bourgeoisie ; à un moment donné, on peut se servir contre eux du concours et de l'alliance des autres partis bourgeois, en les lançant comme des béliers contre la forteresse cléricale, ou bien lui donner l'assaut à la tête de l'anticléricalisme bourgeois.

Mais il n'est pas moins utile peut-être de combattre en même temps que les cléricaux le reste de la bourgeoisie réactionnaire ou libérale, quand il s'agit de défendre les droits du prolétariat ou de la conscience, comme le fait s'est déjà produit en Autriche, en Italie et en Allemagne. En tous cas, les questions transcendantales de *la religion* doivent rester à l'écart de la lutte contre les cléricaux, considérés comme partie organisée de la bourgeoisie souveraine. Dans la mesure où se trouvent, au fond des idées religieuses, des éléments scientifiquement insoutenables, les progrès de l'investigation scientifique et les modifications qui en résultent pour notre intelligence se chargent de les détruire.

Mais il y a, dans la complexité de la conscience humaine et du sentiment, des questions qu'il est impossible aujourd'hui, sinon toujours, de résoudre *ex cathedra*. La morgue scientifique ne suffit pas à les écarter

et il ne reste plus à un parti libéral qu'à respecter les opinions, qui, formées dans les cerveaux intelligents et habitués à la pensée, s'appellent des *convictions*, et auxquelles on donne le nom de *foi*, quand on les rencontre dans des esprits moins capables de réflexion.

Dr W. Ellenbogen.

(A suivre)

LES FAITS POLITIQUES

SUISSE

Les Élections au Conseil national en Suisse

En vertu des dispositions de la Constitution fédérale Suisse de 1874, le Conseil national, — parlement suisse — est élu tous les trois ans, le dernier dimanche d'octobre, qui en 1902, est tombé le 26. Les représentants sont nommés à raison de 1 par 20.000 habitants ou fraction de plus de 10.000 habitants. Tout Suisse ayant accompli sa vingtième année et jouissant de ses droits de citoyen actif est électeur et éligible. Le collège électoral n'élit pas un seul député comme en France, mais on en choisit plusieurs au scrutin de liste sans representation proportionnelle. Ce système favorise à l'excès les grands partis.

Depuis les élections de 1891, on a apporté certaines modifications à la loi électorale ainsi qu'aux dispositions distribuant les circonscriptions. On a par exemple déclaré suffisante la majorité relative dans le cas de ballotage dès le second tour de scrutin, alors que précédemment elle n'était décisive qu'au troisième. Les changements introduits dans la répartition des circonscriptions ont été occasionnés par les résultats du recensement du 1er décembre 1900 qui a accusé une augmentation de la population, passée de 2.917.754 en 1888 à 3.313.817. Il devait s'ensuivre un accroissement du nombre des sièges au Conseil national, allant de 147 à 167. Ce furent principalement les villes et les régions industrielles qui se trouvèrent touchées, et tout particulièrement les collèges des cantons de Zürich, de Saint-Gall, de Bâle,

de Berne, de Genève, etc. Le plus simple aurait été d'attribuer tout simplement aux circonscriptions qui, par suite de l'augmentation de la population, avaient droit à un nombre plus grand de représentants, le chiffre de députés qui leur revenait. C'est à quoi l'on s'est arrêté dans la plupart des cas ; mais, dans certaines circonscriptions, on a suivi la géométrie électorale que le parti au pouvoir, le parti radical, sait pratiquer à son profit avec tant de maîtrise. Le collège électoral de Zürich s'en trouva particulièrement atteint : étant donnée l'augmentation relevée dans sa population, il aurait dû avoir à nommer 10 conseillers au lieu de 6 ; mais pour des considérations tirées de la situation générale du canton on ne lui en attribua que 9. Dans ce but, on diminua l'étendue de la circonscription, on en sépara deux communes voisines de la ville de Zürich comptant une quantité considérable de travailleurs industriels, pour les réunir à une circonscription rurale. Par contre, dans l'intérêt des partis bourgeois, on adjoignit à Zürich le district réactionnaire d'Affoltern.

Pour des raisons politiques, on décida de même que le canton des Grisons ne formerait qu'un collège électoral, alors que depuis un demi-siècle il se divisait en trois circonscriptions pour élire ses représentants. Cette réunion de circonscriptions, cette extension de la circonscription à tout le canton est fort intéressante. Deux ans auparavant, les politiciens radicaux avaient combattu cette mesure avec la plus grande vivacité, ils en prenaient texte pour s'élever avec l'impudente démagogie qui leur est habituelle contre les partis composant la minorité : ceux-ci réclamaient ce remaniement pour introduire la représentation proportionnelle. Quelques remarques à ce sujet ne seront pas inutiles.

Désirant se soustraire à l'oppression constante exer-

cée par le parti radical qui détient le pouvoir et voulant en même temps susciter un nouveau progrès démocratique, les démocrates-socialistes, les démocrates, les ultramontains et les conservateurs s'étaient unis pour arriver par une action commune à obtenir la nomination du Conseil fédéral par le peuple et l'introduction du vote proportionnel dans les élections au Conseil national. On organisa deux iniatives tendant à la révision de la constitution fedérale et les 50.000 signatures exigées furent rassemblées. Les radicaux et ceux qui jusqu'alors s'étaient appelés démocrates perdirent la tête, tant cette action semblait menacer leur suprématie. Les democrates renièrent honteusement leur programme, en tête duquel se trouvait à titre de revendication l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Ils montrèrent ainsi quelle valeur peuvent avoir tous les beaux programmes des bourgeois. Les passions de parti furent excitees au plus haut point et les politiciens radicaux et democrates et leurs clients réussirent à faire rejeter par le peuple, le 4 novembre 1900, les deux initiatives. Celle qui demandait l'élection, par le peuple, du Conseil fédéral, fut repoussée par 270.522 voix contre 145.926; pour la seconde, qui revendiquait l'introduction du vote proportionnel dans les élections au Conseil national, 244.666 voix se prononcèrent contre elle, et 169.008 en sa faveur. Abstraction faite des cantons et districts catholiques, les radicaux ont, de leur côté, l'immense majorité des paysans. Ils ont su les amadouer grâce à un scandaleux système de subventions qui assure une contribution fédérale à la moindre étable à cochons possédée par un campagnard. En empêchant tout progrès social, ils se sont d'ailleurs parfaitement entendus à flatter toutes les idées réactionnaires hostiles, que professe la population rurale à l'égard de toute poli-

tique favorable à l'ouvrier. Au reste, cette politique aide aussi le mieux la bourgeoisie à faire ses affaires.

Les dernières élections eurent donc lieu dans des conditions exclusivement favorables aux radicaux (les démocrates y compris) ; une savante géométrie électorale avait découpé les circonscriptions à leur profit, et, dans leur intérêt, le scrutin de liste et le système de la majorité étaient maintenus. Les modifications apportées à la délimitation des collèges et l'augmentation du nombre des conseils nationaux auxquelles nous avons fait allusion provoquèrent les changements suivants :

NOMBRE DES CONSEILLERS NATIONAUX A ÉLIRE DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION	NOMBRE DES CIRCONSCRIPTIONS	
	1902	1899
9	1	—
7	2	—
6	4	1
5	5	6
4	6	9
3	15	11
2	10	17
1	6	8
Total	49	52

Le remaniement des circonscriptions a donc diminué le nombre des collèges de 52 à 49, tandis que le nombre des députés montait de 147 à 167. Le nombre des circonscriptions n'ayant à élire qu'un ou deux représentants est tombé de 25 à 16.

La situation politique générale n'offrait rien de particulier. La question des nouveaux tarifs douaniers énormes, avec leurs 1164 articles et le relèvement des droits de 300 et de 400 % portant tant sur les produits agricoles que sur les produits industriels, est vidée au point de vue parlementaire. Il ne s'agit plus maintenant que de recueillir 30.000 signatures pour que la nation puisse se prononcer sur eux et les repousser. Dans l'assemblée fédérale, les politiciens bourgeois, sans distinction de parti, même contre l'avis des représentants du Conseil fédéral, cherchèrent à se concilier l'esprit des paysans en approuvant les tarifs les plus élevés possibles. Mais ils comblèrent du même coup les vœux des industriels et des artisans. Les partis bourgeois s'étaient donc créé une situation électorale excellente. Seulement les consommateurs, surtout la masse ouvrière, avaient été absolument laissés de côté, comme quantité négligeable; mais ce n'était pas chose nouvelle; il n'y avait là rien de surprenant. C'est ainsi que les travailleurs sont toujours traités par chacun, ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, le jour des élections, de voter pour les « messieurs », soit parce qu'ils sont encore arriérés, soit parce qu'ils y sont habitués, soit parce qu'ils s'y croient obligés. Dans les villes et dans les districts industriels, les patrons et leurs acolytes exercent, en effet, toujours une pression soit directement soit indirectement, et à la campagne, les « matadores » de village agissent de même. De plus, en protégeant le travail national contre la concurrence étrangère en appliquant des tarifs de douane élevés, on fait vibrer la corde patriotique, et l'on arrive ainsi à masquer fort bien l'égoïsme plus brutal et cupide auquel seul obéissent les protectionnistes. Les partisans de l'apaisement ont crié bien haut que ces tarifs de combat sont unique-

ment destinés à provoquer la conclusion de nouveaux traités de commerce plus avantageux, tandis qu'ils ne désiraient qu'une chose, voir ces tarifs devenir habituels, sans quoi ils ne serviraient de rien à nos pauvres paysans, toujours si maltraités. Mais qu'en résultera-t-il pour les pauvres ouvriers, toujours si écrasés ? Les protectionnistes ne s'en préoccupent nullement.

Cependant, au cours de la campagne électorale menée par la démocratie socialiste, dans la presse de notre parti, dans les manifestes et les placards électoraux, dans les réunions électorales, le grand danger, le caractère profondément nuisible des tarifs excessifs a été suffisamment signalé.

Nous avons de même soumis à une critique sévère le militarisme qui, depuis des années, pèse de plus en plus sur notre pays. Le manifeste électoral, lancé par le comité directeur du parti dans toutes les circonscriptions où se présentaient des candidats démocrates socialistes, s'exprime à ce sujet de la façon suivante : « Nos colonels, quelle que soit leur incapacité, singent l'étranger : leur idéal serait l'accroissement constant des charges militaires qui pèsent aujourd'hui si lourdement sur le peuple. De nouveaux forts, de nouveaux canons, augmentation de la durée du service, les périodes d'exercice rendues annuelles, telle est la triste perspective qui menace notre pays. Concitoyens ! si cet esprit n'est pas le vôtre, si vous voulez mettre un terme à cette tendance ainsi qu'aux traitements indignes qu'on inflige à nos milices, ralliez-vous à la classe ouvrière. Un Conseil national, où les colonels seront les maîtres, approuvera sans retenue de nouvelles dépenses militaires et favorisera le développement d'une caste qui se nourrit de votre substance ». Le manifeste montre ensuite la relation qui unit l'accroissement des dépenses mili-

taires et l'élévation des nouveaux tarifs protecteurs qui constituent une augmentation annuelle d'impôts de 25 à 30 millions de francs, imposant ainsi de nouvelles charges à la nation, élèvent le prix des denrées et des objets usuels et renforcent le militarisme.

Par contre, la démocratie a pour tâche de se préoccuper de la misère de milliers de citoyens et de réaliser une réforme sociale profonde. Elle réclame en particulier la révision de la loi sur les fabriques, de la loi sur la journée de repos en faveur du personnel des transports dans le sens de la journée de dix heures, rétablissement de l'assurance contre la maladie dans le sens de la gratuité des soins médicaux, la réalisation de la subvention aux écoles populaires par la gratuité des moyens d'instruction et par des secours accordés aux établissements de bienfaisance destinés aux écoliers pauvres, l'accomplissement des promesses faites au peuple avant la nationalisation des chemins de fer, la réalisation de l'unité dans le domaine juridique sans oublier la protection dû aux malheureux, l'établissement du vote proportionnel dans les élections fédérales.

La presse hostile a exploité avec une adresse toute particulière contre la démocratie socialiste les critiques modérées et opportunes adressées aux produits du militarisme. Se plaçant à un point de vue démagogique, on les a détournées de leur sens, on a abusé des sympathies que le peuple suisse témoigne toujours à ce qui intéresse la défense nationale.

La grève générale survenue à Genève au commencement d'octobre a fourni des arguments en abondance. Sans qu'il y ait nécessité pressante, le gouvernement cantonal avait requis la troupe, et montré ainsi une fois encore qu'il n'était peut-être pas d'État en Europe plus pressé de mettre abusivement l'armée au service

des capitalistes que la république démocratique. Rappelons qu'en 1875 déjà, à l'occasion de la grève des travailleurs employés à la construction de la ligne du St-Gothard, la troupe avait été requise et tira brutalement sur les grévistes ; en 1889, à Berne, l'armée fut opposée aux imprimeurs en grève; en 1901, on s'en servit contre les ouvriers travaillant au tunnel du Simplon, policiers et militaires montrèrent l'arbitraire et la brutalité la plus indigne. La police et l'armée usèrent à peu près des mêmes procédés contre les grévistes genevois. Les démonstrations pacifiques de ces derniers furent brutalement dispersées, on procéda à des arrestations en masse de plus de 300 personnes ; plus de 100 ouvriers étrangers, dont plusieurs étaient pères de famille et travaillaient et habitaient dans la ville depuis des années furent brutalement arrachés à leurs familles et expulsés, c'est-à-dire livrés à la police, à la frontière de leur pays d'origine. L'élégance du procédé, cette façon énergique de soumettre les ouvriers excita la plus vive satisfaction dans toute la bourgeoisie suisse. Mais la goutte d'amertume ne manqua cependant pas au calice. Le secrétaire ouvrier Sigg, et, avec lui, 500 à 600 miliciens appartenant au prolétariat, refusèrent d'obéir à l'ordre de convocation et, sur l'injonction d'un gouvernement bourgeois dégénéré, de tirer ou de tomber à coup de crosses ou de baïonnette sur leur père, leur mère, leurs frères et sœurs, leurs amis, leurs camarades. Devant cette conduite, la bourgeoisie entra dans une fureur inouïe, une persécution répugnante sévit contre les ouvriers courageux qui ne voulurent pas tomber dans le rang de domestiques en armes et en uniforme des capitalistes, s'abaisser à être les bouchers de « l'ennemi intérieur. »

Le Congrès du parti démocrate-socialiste du canton

de Zürich, réuni le 12 octobre à Bassersdorf, adopta à l'unanimité la résolution suivante au sujet des événements de Genève :

« Le Congrès, réuni à Bassersdorf, exprime la profonde indignation que lui inspirent les événements de Genève. Il condamne tout d'abord la conduite du gouvernement genevois qui a sacrifié le bien et la sécurité publics à l'intérêt des capitalistes et a suscité les excès par ses provocations. Il proteste surtout contre l'intervention des troupes fédérales contre des citoyens suisses, et s'élève contre l'idée de faire marcher des soldats suisses contre le soi-disant « ennemi intérieur. » A l'avenir, il combattra le militarisme plus encore qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Le Congrès croit enfin que la dignité du pays aurait été mieux ménagée, si le Conseil fédéral avait dès le début usé de son influence pour amener une entente à l'amiable ou mettre de nouvelles troupes à la disposition des gouvernements genevois. »

Huit jours plus tard, la grande réunion électorale convoquée par la démocratie socialiste pour choisir les candidats du parti du Conseil national s'occupa de l'attitude courageuse des 600 prolétaires miliciens auxquels elle témoigna sa sympathie par l'adoption, à l'unanimité, de la résolution suivante :

« La réunion électorale démocrate socialiste de la première circonscription confédérale exprime toute sa considération et toute sa sympathie aux soldats suisses qui ne se sont pas rendus à l'appel qui leur a été fait pour réduire la grève générale de Genève. Dans la prison à laquelle ils ne pourront échapper, en vertu des dispositions du Code militaire, ils seront heureux de savoir que la classe ouvrière de Zürich et de la Suisse tout entière ne les regarde pas comme des condamnés, mais comme des accusateurs. Puisse l'exemple qu'ils ont

donné être suivi partout où un gouvernement ne craint pas, pour servir les intérêts des capitalistes, d'opposer au citoyen en civil le citoyen en uniforme et en armes. La réunion ajoute à cette déclaration de sympathie une énergique déclaration contre le militarisme et contre la politique de classe que la milice suisse veut cesser de suivre contre le prétendu ennemi intérieur et contre la classe ouvrière organisée. »

Ces deux résolutions ont pris une grande importance dans la période électorate. Nos adversaires, faisant preuve d'un esprit démagogique inouï, s'en sont servis contre la démocratie socialiste, qui, disaient-ils, voulait laisser la patrie sans défense et détruire les institutions militaires. Prise par un parti, par une bourgeoisie, dont l'histoire ne consiste qu'en révolutions, cette attitude témoignait d'une hypocrisie énorme, répugnante. Mais elle eut le succès qu'on en attendait. Elle fit un tort incontestable au parti démocrate socialiste. La grande majorité des travailleurs suisses ne possède pas encore cet esprit critique qui lui aurait permis de comprendre et d'apprécier la correction dont faisait preuve la démocratie socialiste.

La position respective des partis politiques était la suivante. A Zürich, les progressistes (radicaux ou libéraux) unis aux démocrates, nous accordaient deux sièges : un de plus qu'autrefois ; leur liste comprenait 7 bourgeois et 2 démocrates socialistes ; la nôtre, 2 candidats socialistes et 7 bourgeois. Dans la circonscription de Winterthur, les bourgeois nous accordèrent le nouveau siège créé, mais refusèrent de porter notre candidat sur leur liste « à cause de la résolution de Bassersdorf. » Dans le canton de Bâle (campagne) le conseiller sortant, socialiste, Gschwind, restait sans concurrent. Dans le canton de Saint-Gall, les démo-

crates, les ultramontains et les socialistes avaient conclu un accord ; deux de nos camarades étaient portés sur la liste ; il y avait 3 circonscriptions. A Burgdorf (canton de Berne), les démocrates socialistes et les conservateurs s'étaient également entendus. En résumé, dans 22 circonscriptions, notre parti présentait 35 candidats, 5 d'entre eux furent élus au premier tour et 2 au second, ce qui donne en tout 7 conseillers démocrates socialistes. Le nombre des suffrages recueillis par nos candidats dans les circonscriptions où ils ont obtenu plus de 1000 voix est le suivant : (le nom des camarades élus est en italiques) :

CIRCONSCRIPTIONS	ANNÉES			
	1902	1899	1896	1893
Zürich :				
Vogelsanger	16033	18522	14254	1256
Greulich	12168	8767	6973	—
Ernst	9259	8627	5897	—
Seidel	7944	8004	4606	3868
Albisser	7623	8130	3708	—
Fähndrich	7459	7673	—	—
Barnz	7305	—	—	—
Zurich (Oberland) :				
Ernst	3431	2728	2790	2179
Winterthur :				
Docteur Studer	7063	2443	2588	—
Berne :				
Moor	4105	2963	2339	2308
Thun :				
Scherz	1346	—	—	—

CIRCONSCRIPTIONS	ANNÉES			
	1902	1899	1896	1893
BURGDORF :				
Müller	4158	1159	1450	—
BIENNE :				
Baumann	3716	3520	2397	1728
LUCERNE :				
Albisser	2276	—	1790	—
SOLEURE :				
Fürholz	3572	2800	1000	2908
Kessler	3557	—	—	—
BALE (ville) :				
Docteur Brüstlein	2598	4337	4635	2602
Arnold	2161	2680	—	—
BALE (campagne) :				
Gschwind	3188	3208	—	—
APPENZELL :				
Docteur Hertz	1492	1687	1650	994
SAINT-GALL :				
Brandt	4731	—	—	—
RORSCHACH :				
Scherrer	9143	—	—	—
LAUSANNE :				
Rapin.	4370	5413	3200	2891
Von der Aar	3472	—	—	—
NEUFCHATEL :				
Schweitzer	4779	3803	2096	2468
GENÈVE :				
Triquet	3116	6474	1857	798
Sigg	3202	—	—	—

Si nous négligeons, dans le calcul du nombre des voix recueillies par notre parti, les candidats démocrates-socialistes portés sur les listes d'autres partis, Vogelsanger, Greulich, Brandt, Scherrer, Gschwind, et Müller, nous obtenons 53.597 suffrages dans 18 circonscriptions. Il faut y joindre les voix socialistes obtenues par Brandt, Scherrer, Gschwind, Müller, dans leurs circonscriptions, les suffrages socialistes émis dans les cantons de Thurgovie et de Glaris, ainsi que dans la circonscription de Toggenbourg (canton de St-Gall) et que l'on peut estimer à 10.000. Le chiffre total des voix socialistes s'élève donc à 63.000 en chiffres ronds. En 1899, ce chiffre était de 50.000 environ, ce qui accuse un progrès de 13.000 suffrages. Sans le conflit de Genève et ses conséquences, la somme aurait été plus élevée de quelques milliers. Il ne faut pas oublier que nous ne tenons pas compte de 24 collèges électoraux où notre parti n'avait pas posé de candidats, mais où des démocrates-socialistes habitent cependant. Les 63.000 voix obtenues n'accusent donc pas toutes les forces du parti démocrate socialiste en Suisse.

L'élection de 7 conseillers appartenant à notre parti constitue cependant un progrès. Il y a trois ans, nous n'avions conquis que trois sièges. A la fin de la législature, le Conseil national ne comptait que trois membres socialistes. Au printemps, notre camarade Wullschleger s'était retiré à la suite de son élection au Conseil du gouvernement. Nous avons perdu le siège de Genève qui nous avait appartenu jusqu'à présent. A la suite de la grève générale et des excès commis par le gouvernement de ce canton, l'alliance conclue entre les radicaux et les démocrates-socialistes a été rompue et nos camarades ne sont pas encore suffisamment forts pour élire, à eux seuls, un représentant de nos

idées. Les radicaux, de leur côté, ont payé de la perte de plusieurs sièges leur politique réactionnaire. Le nombre de leurs représentants est tombé de 7 à 2, les conservateurs, par contre, disposent de 5 sièges. C'est ainsi que la bourgeoisie genevoise a remercié le parti radical d'avoir sauvé l'État et la société.

Le nouveau Conseil national se compose donc des éléments suivants, que nous avons rangés par partis et comparés à ceux qui formaient l'ancien Conseil :

	ANNÉES	
	1902	1899
Radicaux	105	84
Ultramontains	35	34
Conservateurs	17	19
Démocrates-socialistes. . . .	7	4
Total	167	147

Les radicaux ont donc gagné 20 sièges, les ultramontains 1 et les démocrates socialistes 3, tandis que les conservateurs et les démocrates ont perdu des sièges. Les radicaux, simple parti d'argent qui représente avec le même manque de scrupules les intérêts de tous les possédants et combat sans le moindre égard les intérêts des non-possédants, rentrent au Conseil national plus nombreux que jamais. Cette victoire signifie que la politique sociale, conçue dans un esprit favorable aux ouvriers, va subir un nouvel arrêt. Les financiers et les agrariens vont jouir de nouveaux avantages, le militarisme trouver de nouvelles forces.

Les conseillers nationaux, démocrates-socialistes, sont : le secrétaire ouvrier *Greulich*, le conseiller municipal *Vogelsanger*, tous deux de Zürich ; le Dr *Studer*, (Winterthur), juge de district, jusqu'en ces derniers temps où il démissionna ; *Brandt* (Zürich), rédacteur du « Grütlianer » ; *Scherrer* (St-Gall), conseiller de gouvernement ; le Dr *Brüstlein* (Berne), avocat ; le fabricant *Gschwind* (Oberwil). Notre fraction se compose donc de 7 membres. Vers 1860 le « Lahrer Hinkende Bote » écrivait : « Au Reichstag allemand ne se trouvent que 7 démocrates socialistes (il y en avait 9, à vrai dire) ; mais ils font du bruit comme s'ils étaient sept fois sept. » Il voulait ainsi dire que les représentants socialistes étaient toujours à leurs postes, toujours pleins d'activité et d'initiative, toujours prêts à lutter contre la réaction et pour le progrès. Puissions-nous toujours tenir le même langage au sujet des 7 démocrates-socialistes qui font partie du Conseil national suisse.

Dionys Zinner.

LES SYNDICATS OUVRIERS

ÉTATS-UNIS

Le XXIIme Congrès de la Fédération Américaine du Travail

C'est à la Nouvelle-Orléans, dans la Louisiane, qu'a eu lieu cette année le Congrès de la *Fédération Américaine du Travail.* Il s'est réuni un peu plus tôt que les précédents congrès de la Fédération (qui se tinrent en décembre), du 13 au 22 novembre 1902.

Le Congrès de la Nouvelle-Orléans était le vingt-deuxième congrès de l'organisation centrale du mouvement syndical américain, qui fut constituée en 1881 sous le titre de *Federation of Trade and Labor Unions* (Fédération des syndicats ouvriers) et qui prit en 1886, au congrès de Colombus, dans l'Ohio, le titre définitif de *American Federation of Labor* (Fédération Américaine du Travail). Son développement, un moment arrêté par l'organisation à forme franc-maçonnique qu'était l'*Ordre des Chevaliers du Travail*, est, depuis 1892, absolument incontestable. Elle réunit aujourd'hui la grande majorité des organisations syndicales de l'Amérique du Nord. Elle se distingue surtout de l'organisation ouvrière anglaise par un groupement beaucoup plus centralisé, plus méthodique aussi. Alors que les trade-unions britanniques n'ont eu jusqu'ici qu'un seul organe central: le comité parlementaire, dont le secrétaire seul est payé, qui ne dispose pour ainsi dire d'aucuns fonds et qui ne peut être selon l'expression du *Quaterly Journal of Economics* (1), un « réel ministère ouvrier », que leur congrès annuel n'a en fait qu'un pouvoir très restreint de décisions et de contrôle, ainsi que l'ont montré

(1) *Quaterly Journal of Economics*, Boston, novembre 1902.

les Webb (1), le comité exécutif de la *Fédération Américaine du Travail* a un pouvoir centralisateur considérable.

Le Congrès de novembre dernier a été par le chiffre des syndiqués qui y étaient représentés, par le nombre des délégués comme par l'intérêt des débats, l'un des plus brillants que la *Fédération Américaine du Travail* ait tenu. Surtout il fut caractéristique par le progrès des idées socialistes qu'il nous permet de constater dans l'organisme trade-unioniste américain, jusqu'ici très réfractaire aux tendances universelles du prolétariat révolutionnaire.

Quoique le Congrès se tînt à une des extrémités du continent nord-américain — à l'extrême Sud de la grande république — plus de 300 délégués étaient présents, alors que le Congrès de Scranton, en Pensylvanie, n'en avait réuni que 285, l'an dernier. Les délégués représentaient plus d'*un million* de travailleurs syndiqués — exactement 1.025.300 cotisants — alors qu'en 1897 la Fédération n'en comptait encore que 265.000 au Congrès de Nahsville (Tennessee).

Parmi ces délégués aux origines ethniques si différentes, aux langages si variés, les organisations dominantes sont celles des typographes (Typographical International Union), des fondeurs (Iron Moulders of America), des cigariers, des métallurgistes (Amalgamated Union of Steel and Metal Workers), des charpentiers (Broterhood of Carpenters and Joiners), des mineurs (United Mine Workers of America), des marins; c'est-à-dire que tous, sauf les marins, appartiennent à des métiers *skilled* (qualifiés).

Enoch Edwards et Arrandale représentaient à la Nouvelle-Orléans le dernier congrès des trades-unions anglaises; John H. Kennedy le congrès des trades unions du Canada. En outre, plusieurs délégués représentaient les organisations syndicales récemment constituées à Porto-Rico par les travailleurs indigènes de langue espagnole, actuellement citoyens des Etats Unis et qui viennent en outre de constituer des sections du parti socialiste.

(1) *Beatrice et Sydney Web.* « History of Trade-Unionism » et « Industrial Democracy ».

Le rapport de Gompers (1).

Le rapport lu devant le congrès par le président de la *Fédération Américaine du Travail*, Samuel Gompers, débute par le salut habituel aux travailleurs de l'usine, de l'atelier, du magasin et de la mine. Il constate avec joie les progrès accomplis par l'idée trade-unioniste depuis le précédent congrès. Jamais les forces de la *Fédération* n'avaient été aussi compactes, jamais sa croissance numérique, l'augmentation de son influence n'avaient été aussi grandes.

Six nouvelles unions nationales ont été formées pendant l'année et deux autres sont en voie d'organisation.

En tout, le nombre des « chartes » d'affiliation à la *Fédération* délivrées dans l'années étaient :

Unions nationales et internationales. . . .	14
Fédérations d'État	6
Unions d'une ville (« Central labor Union ») .	127
Syndicats locaux.	877

En somme la *Fédération* avait enregistré 1.024 adhésions nouvelles.

Le 30 septembre 1902 les forces totales de la *Fédération* comprennent :

Unions nationales et internationales (comprenant 14.000 syndicats locaux).	97
Fédérations d'État	26
Union de syndicats d'une ville	424
Syndicats locaux affiliés directement	1.483

Parmi ces syndicats locaux affiliés directement à la *Fédération*, on compte un grand nombre d' « unions ouvrières fédérales » composées d'ouvriers de différents métiers, trop peu nombreux pour former un syndicat proprement dit et pour pouvoir s'organiser en Union Nationale (2). Ces « unions

(1) D'après l'*American Federationist*, organe officiel de la *Fédération Américaine du Travail*, numéro de décembre.

(2) Ces Unions ouvrières fédérales ont évidemment été organisées sur le modèle fourni par les *Chevaliers du Travail*, qui voulaient grouper les ouvriers dans des syndicats constitués sans distinction de métiers.

M. Vigouroux nous apprend dans son livre sur la *Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord* (page 205) qu'en

fédérales » comprennent parfois des ouvriers *skilled* ou qualifiés; mais, en règle générale, ils sont surtout composés de manœuvres, d'*unskilled*. Dès qu'une de ces unions fédérales comprend un assez grand nombre d'ouvriers d'une seule profession, ils sont invités à s'organiser en union ordinaire et à constituer ensuite un syndicat national de la profession.

Les grèves

En dehors de la grande grève des mineurs de Pensylvanie, qui joue au congrès de la Nouvelle-Orléans le même rôle capital dans l'histoire du mouvement ouvrier de l'année, que la grève des métallurgistes en 1901 à Scranton, il n'y eut pas de grands conflits économiques pendant l'année 1902. Les autres grèves qui se produisirent, eurent en général pour cause des questions de salaire et de durée du travail, et un grand nombre furent victorieuses. Une des organisations adhérentes à la *Fédération* affirme, selon le rapport de Gompers, qu'elle a procuré à ses membres une augmentation de salaires de un million de dollars, soit cinq millions de francs, pendant l'année. Toutes celles qui n'ont pas encore la journée de huit heures ont obtenu tout au moins d'importantes réduction de la durée du travail.

Abordant ensuite l'historique du vaste conflit qui a mis aux prises les 147.000 mineurs d'anthracite de Pensylvanie et le trust du charbon, Gompers en retraça les phases principales. Nous n'insisterons pas sur cette partie de son rapport, notre ami John Spargo, de New-York, devant donner prochainement au *Mouvement Socialiste* la seconde partie de son étude sur ce vaste conflit un des plus importants qui ait jamais éclaté

---

novembre 1896 l'Union fédérale n° 5.915, de Boston, comprenait des demoiselles de magasins, des maîtres d'écoles, des professeurs d'économie politique et de littérature et d'histoire, deux prêtres, etc. Elle avait été fondée par un conducteur de tramways qui, au bout de quelque temps, put constituer, grâce aux nombreuses adhésions de ses camarades, une union locale d'employés de tramways. Selon M. Vigouroux, Gompers a pu comparer l'union fédérale à un nid d'où s'échappe de temps en temps un oiseau devenu assez fort pour voler de ses propres ailes.

entre le capital et le travail. Gompers montra l'étendue du vaste mouvement de solidarité en faveur des grévistes qui s'est non seulement produit d'un bout à l'autre du continent américain, mais qui avait, malgré les distances, provoqué l'appui fraternel des mineurs anglais, belges et allemands.

A propos de la grève de Pensylvanie, Gompers eut l'occasion de donner son opinion sur l'arbitrage obligatoire, qu'il condamna de la façon la plus explicite, voyant dans cette idée, qui a, disait-il, des partisans chez certains amis du travail, « un remède pire que le mal » actuel. Il s'éleva de même très vivement contre la proposition d' « incorporer », c'est-à-dire de donner la personnalité civile aux trade-unions, proposition formulée en Angleterre par les ennemis du mouvement syndical, à la suite du fameux procès de la Cie de la Vallée de la Taff contre le syndicat des employés de chemin de fer et depuis reprise par les capitalistes américains.

Il est à ce propos intéressant de noter que ces deux grandes panacées — arbitrage obligatoire et personnalité civile des syndicats — dont le ministère Waldeck-Rousseau s'est fait le champion en France et que certains ont la naïveté de considérer comme des mesures « socialistes », sont combattues dans le mouvement ouvrier international non-seulement par la presqu'unanimité des organisations et des militants socialistes, mais aussi par les leaders trade-unionistes conservateurs d'Angleterre et des États Unis, chez lesquels l'instinct de classe sur le terrain économique se manifeste fortement dans ces questions, malgré leurs tendances réactionnaires habituelles sur le terrain politique.

Samuel Gompers fit appel à toutes les organisations adhérentes à la *Fédération* pour obtenir d'elles plus de régularité dans l'envoi des données statistiques qui permettent à l'*American Federationist*, organe de l'organisation centrale, de publier ses indications propres sur le marché du travail, indépendantes de celles que donnent l'*Office du Travail* du gouvernement américain.

Il souhaita ensuite la bienvenue aux délégués des organisations syndicales anglaises, canadiennes et porto-ricaines.

Les uns et les autres n'étaient pas des étrangers, mais des trade-unionistes livrant les mêmes combats que les travailleurs des Etats-Unis.

Le mouvement syndical au Canada et à Porto-Rico

Les relations entre les organisations du Canada et la *Fédération américaine du Travail* soulèvent un certain nombre de difficultés. La plupart des grandes organisations syndicales américaines étendent leurs ramifications sur le Canada: de là vient qu'elles s'intitulent très souvent « Union internationale ». Depuis quelques années, un mouvement séparatiste s'est produit chez un certain nombre d'unionistes canadiens, qui voudraient constituer un mouvement syndical autonome. La *Fédération américaine du Travail*, qui tient beaucoup à l'adhésion des ouvriers canadiens, s'oppose énergiquement à toute scission « basée sur les divisions de la géographie politique ».

Dans leur congrès des « métiers et du travail » récemment tenu à Berlin dans la colonie d'Ontario, la résolution suivante fut votée par les trade-unions canadiennes :

Considérant que ce congrès du Canada s'est déclaré nettement partisan de l'organisation syndicale internationale (c'est-à-dire en réalité inter-américaine) et que cette décision a pour résultat une importante diminution de ses ressources financières par l'affiliation directe d'un certain nombre d'unions locales canadiennes aux Unions des États-Unis,

Le congrès déclare, en tant que représentant des organisations syndicales du Canada, que toutes les unions fédérales et les unions de syndicats du Canada devraient être placées sous le contrôle et la juridiction du congrès canadien. Le comité exécutif du congrès est invité à entrer en négociations à ce sujet avec la *Fédération Américaine du Travail*

Ce congrès considère que l'existence, au Canada, d'unions ouvrières fédérales rivales, adhérentes les unes au congrès canadien et les autres à la Fédération américaine du Travail, est un fait regrettable et nuisible au développement de l'organisation ouvrière au Canada.

En exposant ces faits, Gompers demandait au congrès de nommer à ce sujet une commission spéciale dans laquelle les délégués des unions canadiennes seraient admis.

Gompers exposait ensuite la lutte difficile que les travail-

leurs de Porto-Rico devaient soutenir contre les autorités américaines, qui prétendaient appliquer à leurs organisations syndicales l'ancienne législation espagnole contre les coalitions ouvrières.

C'est dans ces conditions que l'organisateur de la *Fédération* à Porto-Rico, le citoyen Santiago Iglesias, avait été arrêté et condamné à la peine monstrueuse de quatre années de prison. Plusieurs des autres militants de l'île avaient été frappés presque aussi durement. Ces condamnations scandaleuses motivèrent une prompte intervention de la *Fédération américaine du Travail* auprès du président Roosevelt. A la suite de ces faits, le gouverneur de l'île, M. Hunt, proposait dans son message au parlement local, qui doit prochainement se réunir, des modifications dans la législation de l'île, autorisant les coalitions de salariés pour régler la durée et la rémunération du travail. En outre, la Cour d'appel de Porto-Rico a cassé le jugement prononcé contre les militants ouvriers, qui ont été remis en liberté.

Mais les militants syndicaux de l'ancienne colonie espagnole ne sont pas au bout de leurs peines. Les capitalistes porto-ricains ont constitué une sorte de syndicat jaune, *las turbas* (la foule), qui s'est livré à toutes sortes de persécutions et de violences contre les trade-unionistes.

Malgré tout, les efforts de Santiago Iglesias et des autres militants, ininterrompus depuis quatorze mois, ont été fructueux. De nombreuses unions locales ont été formées et ont été ensuite reliées à l'organisation internationale de leur métier, tandis que là où il n'y avait pas d'organisations internationales, l'adhésion était donnée directement à la *Fédération américaine du Travail*.

L'Organisation interne de la Fédération.

Le président Gompers insistait ensuite longuement sur la question des *conflits de juridiction* entre unions, qui est l'une de celles qui soulèvent les plus âpres dissensions dans le sein des organisations syndicales. Il s'agit, dans ces débats, de dissidents d'une union qui ont fondé une union locale et

cherché à s'affilier à une autre union nationale, ou bien d'ouvriers organisés dans un nouveau métier qui sont revendiqués par plusieurs Unions nationales. C'est le cas, par exemple, des conflits entre l'*Union des Brasseurs* et l'*Association Internationale des Mécaniciens*, revendiquant chacune de leur côté les ouvriers mécaniciens brasseurs ou l'*Union Internationale typographique* et l'*Association Internationale des Mécaniciens*, réclamant chacune pour son organisation les mécaniciens du linotype. Naturellement, cette question devait occuper une grande partie du congrès de la Nouvelle-Orléans, et Gompers y fit plusieurs fois allusion dans son rapport.

La *Fédération américaine du Travail* a 15 organisateurs salariés permanents et 39 autres organisateurs consacrant un à six mois par an à la propagande syndicale et payés en conséquence. Ces organisateurs ont été envoyés maintenant dans les Etats de l'Ouest, du Sud et du Centre, trop longtemps délaissés pour les Etats seuls de l'Est et du Centre-Est.

La *Fédération* a dépensé pendant l'année pour :

Organisateurs salariés . . .	24.950 dollars	(124.750 fr.)
» occasionnels . .	3.235 »	(16.175 »)
Livres, brochures et pamphlets.	1.031 »	(5.755 »)
Paiement des employés et des sténographes.	3.000 »	(15.000 »)
Frais de poste et de télégraphe.	1.500 »	(7.500 »)
Dépenses du comité exécutif et frais occasionnés par la tournée de propagande du Pacifique	2.500 »	(12.500 »)
Total. . . .	36.216 dollars	(181.080 fr.)

Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses occasionnées par les tournées de propagande exceptionnelles, ni les dépenses du comité législatif ou parlementaire dont les dépenses ont été de 4.860 dollars, soit 24.305 francs, ni le déficit de l'organe mensuel de la *Fédération*, l'*American Federationist* riche magazine de 60 à 90 pages in-octavo, et dont les nombreuses annonces promettent de payer bientôt la publication.

Voilà en résumé le budget de la *Fédération* pour l'exercice décembre 1901 à novembre 1902 :

Les recettes ont été de 144.498 dollars, soit 722.000 francs environ, contre 115.220 dollars, soit 576,000 fr., l'an dernier.

Les dépenses, de 119.084 dollars, soit 595.520 francs, contre 118.708 dollars, soit 503.540 francs, l'année dernière.

Il y a donc eu une augmentation de 146.000 francs dans les recettes et de 1.980 francs seulement dans les dépenses ; c'est-à-dire que la situation financière de *la Fédération* est aussi prospère que possible.

L'action parlementaire de la Fédération.

L'action politique de la *Fédération américaine du Travail* a jusqu'ici consisté dans une pression sur les partis politiques bourgeois, desquels il s'agit d'obtenir le maximum possible en régime bourgeois et en se plaçant au point de vue de la société actuelle. C'est le *lobbying*, le marchandage dans les couloirs du parlement fédéral de Washington ou auprès des parlements des Etats et des corps municipaux.

A cette action politique du vieux trade-unionisme s'oppose la tactique du mouvement ouvrier moderne, du socialisme international qui vise à constituer partout le prolétariat en parti de classe sur le double terrain politique et économique, en vue de la transformation complète de la société capitaliste.

Même en vue d'obtenir les réformes les plus minimes, la représentation directe des intérêts prolétariens par ses propres mandataires, choisis et contrôlés par lui, apparaît comme bien supérieure aux concessions obtenues par l'action d'élus bourgeois « sympathiques » au mouvement ouvrier.

Naturellement, Samuel Gompers, qui est par excellence le représentant du vieil unionisme conservateur, consacre une notable partie de son rapport aux résultats minimes qu'il se flatte d'avoir obtenus par les efforts du comité législatif de la *Fédération*. A vrai dire ces résultats nous semblent bien maigres et sauf sur un point — à propos de l'immigration des ouvriers étrangers où il ne rencontrait pas la violente opposition des intérêts capitalistes — il ne semble pas que dans une seule question des résultats certains aient été obtenus depuis le congrès de Scranton.

Comme l'an dernier, la loi proposée par le député Gardner, de New-Jersey, qui établit la journée de huit heures pour tous les travailleurs employés dans les établissements ayant des contrats avec l'État américain (les employés directs de l'État ont déjà la journée de huit heures) et qui a été votée par la Chambre des Représentants, parce qu'elle savait que le Sénat l'arrêterait au passage, est toujours en souffrance à la Chambre Haute qui semble bien résolue à la repousser. De même le projet de loi interdisant aux juges la dangereuse pratique des *injonctions* contre les grévistes a été amendé à un tel point par le Sénat, qu'au lieu de protéger les ouvriers il aggravait encore leur situation juridique.

La Chambre des Représentants l'a alors repoussé et les choses restent en l'état. Cependant la récente grève de Pensylvanie et les injonctions lancées notamment par le juge Jackson de la Virginie Occidentale contre la « mère » Jones, la vaillante organisatrice des mineurs, ont montré combien était intolérable la situation légale actuelle des militants syndicaux sur les champs de grève.

M. Gardner, député démocrate de l'État de New-Jersey, qui est habituellement le porte-parole de la *Fédération Américaine du Travail* au Parlement, a déposé une loi ayant pour bût d'empêcher la concurrence que le travail des prisons fait au travail libre. Dans les États de New-York et de Pensylvanie, des mesures législatives ont été prises par les parlements locaux. A Washington, le projet de loi de M. Gardner n'a pas encore abouti.

Il en est de même de la nouvelle loi réclamée par la *Fédération* contre l'émigration chinoise, pour empêcher l'entrée des coolies par le Mexique et le Canada, les lois antérieures s'opposant à leur entrée dans l'Union américaine par la côte du Pacifique.

De même encore rien n'a été fait législativement pour mettre un terme aux abus monstrueux dont l'enfance ouvrière est victime dans certains Etats du sud qui rappellent les atrocités que l'on vit se produire au début du XIX^e^ siècle dans l'industrie anglaise et dont Marx a donné un si vivant tableau dans le premier volume du *Capital*.

Une proposition de loi de M. Barthold, député du Missouri, tendant à protéger les musiciens civils contre la concurrence déloyale qui leur est faite par les musiciens de l'armée et de la flotte américaine, n'a pas davantage abouti.

On est péniblement parvenu à obtenir l'ajournement d'une proposition de M. Allen, du Maine, tendant à rétablir l'ancienne législation interdisant le droit de grève aux inscrits maritimes.

En revanche — et c'est le seul point sur lequel Gompers peut réellement se flatter d'avoir obtenu des résultats appréciables — au sujet de l'immigration européenne, une nouvelle législation était adoptée par le Parlement; la *Fédération Américaine du Travail* y a introduit un article par lequel il était stipulé que les immigrants adultes devaient être en état de lire, dans une langue quelconque, la Constitution des Etats-Unis. Exception était faite pour les femmes mariées et les enfants de moins de 18 ans et les parents de plus de 50 ans, pourvu que le chef de la famille pût remplir les conditions stipulées. Par ces stipulations, déclare Gompers, la plupart des immigrants originaires de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, d'Allemagne, de France et de Scandinavie ne seront pas écartés, pas plus que les immigrants du Nord de l'Italie. Seuls, un grand nombre d'Italiens du Sud et d'immigrants Slaves seront atteints par ces mesures. Mais c'est là un résultat très heureux, selon le président de la *Fédération*, les travailleurs américains ayant le plus grand intérêt à écarter du territoire de la république des immigrants extrêmement dégradés par la misère et l'ignorance et qui sont des victimes toutes désignées pour un patronat sans scrupules.

Par un vote unanime, cette proposition, soutenue par la *Fédération*, a été adoptée par la Chambre des Représentants de Washington.

Comme nous le disions plus haut, ce succès d'une proposition soutenue par les syndicats et qui en elle-même n'est peut-être pas mauvaise, est attribuable à ce qu'au fond elle ne blesse pas les intérêts essentiels du capitalisme. En revanche, elle présente, en même temps qu'un caractère favorable

aux intérêts ouvriers, celui d'une mesure de « paix sociale » susceptible de réunir les suffrages des partis bourgeois.

Samuel Gompers soulignait enfin avec un enthousiasme quelque peu exagéré le passage du « Message » de M. Roosevelt au Congrès, dans lequel le président de la République américaine reconnaissait l'intérêt qu'il y avait pour les travailleurs à s organiser dans les trade-unions, « pourvu qu'ils reconnussent la légitimité des droits des autres », c'est-à-dire des capitalistes.

(A suivre) Jean LONGUET.

ESPAGNE

L'Union générale des Travailleurs

1° *La Méthode*

L'Union general de Trabajadores — d'après son organe *La Union Obrera* — se constitua pour aider en temps de grève les sections adhérentes. Mais elle ne peut fournir des secours à toutes les grèves. S'il en était ainsi, en effet, la vie de l'organisation serait toujours en danger ; il suffirait que quelques groupements se missent en grève au même moment pour que les efforts des autres fussent inefficaces.

La grève est une lutte, et, comme telle, doit être préparée. Elle ne peut pas toujours être engagée quand on la croit désirable : il faut qu'elle soit possible. L'*Union*, en même temps qu'elle veut empêcher ses membres d'agir suivant leur seule et unique volonté, quand celle-ci peut nuire aux autres, tient à empêcher les mouvements non prémédités des différents groupes qui la composent. Ainsi elle évite à ses membres et à ses collectivités adhérents de tomber dans une situation plus détestable encore que celle où ils se trouvent. Une grève qui échoue entraîne pour les ouvriers des pertes lamentables, et porte atteinte aux intérêts communs quand elle ne modifie pas, au désavantage des travailleurs, les conditions individuelles du travail. En outre, les éléments

directeurs de l'organisation, certainement les plus capables, élus pour cela par leurs camarades, sont sacrifiés. L'échec signifie un recul important dans la voie de l'organisation. L'éducation de la classe ouvrière est souvent entravée.

Mais on ne doit pas croire pour cela que l'*Union* empêche les sections adhérentes de faire leurs grèves, de même qu'elle n'empêche pas ses membres de quitter une usine quand les conditions du travail ne leur conviennent pas. Seulement ils agissent alors pour leur propre compte et ne doivent pas causer de préjudices aux autres.

Pour cela, l'*Union* a établi qu'on ne peut considérer une grève comme possible que si elle remplit les conditions exigées par l'article 17 des statuts, minimum des garanties exigibles. Faire des grèves au petit bonheur pourra paraître très courageux à ceux qui regardent seulement la surface des choses, mais en réalité ce n'est parfois qu'un peu insensé.

Les conditions prévues par l'article 17 des statuts, obligent les sections à faire certaines demandes devant le Comité national pour que celui-ci prenne une décision pour ou contre la grève.

Il faut bien faire attention que cette déclaration implique une grave responsabilité pour le comité, attendu qu'avec la dite déclaration, les fédérés sont obligés de faire parvenir des secours aux grévistes. Si la grève échoue, les sections adhérentes pourront réclamer et dire qu'il ne faut pas gaspiller inutilement l'argent lorsqu'on n'a que de faibles ressources très péniblement réunies.

Une section désire-t-elle que la grève projetée soit approuvée par le comité et secourue ? Elle doit en ce cas, et *tout d'abord*, prouver que la grève réunit les conditions réglementaires, et c'est après avoir obtenu l'approbation nécessaire qu'elle peut l'engager. Elle ne peut compter sur l'aide du comité, si elle lui demande son approbation après être entrée en lutte.

Une caisse est nécessaire pour secourir, pendant une durée de deux semaines, les camarades en leur fournissant tout ce qui est prévu dans le règlement particulier de chaque

section. Il faut que la majorité des travailleurs du métier appartienne à la section — et qu'ils y soient inscrits depuis *un an*. La grève ne doit pas être faite à une époque critique. La crise est dénoncée quand le nombre d'ouvriers en chômage atteint une certaine importance un tant pour cent du personnel qui travaille. Tout cela doit être exposé au Comité National avec chiffres et données exactes à l'appui — vérifiables facilement. Les circonstances que la section revendique pour envisager la possibilité de la grève doivent aussi être connues.

Toutes ces précautions peuvent paraître un peu superflues aux sections qui, n'importe de quelle façon, veulent améliorer le sort de leurs adhérents ; mais elles sont nécessaires pour sauvegarder le bien de tous.

2° *Balance du dernier semestre*

L'Union general de Trabajadores a encaissé ce dernier semestre 3.098 pesetas et en a dépensé 2.398. Parmi les grèves soutenues 14 ont obtenu un succès complet, 2 se sont terminées par une transaction, 6 ont échoué et 16 sont en cours.

3° *Développement de l'Union*

Le tableau suivant fera connaître l'état de l'*Union general de Trabajadores* depuis sa fondation et permettra de connaître son développement :

Mois	Années	Sections	Fédérés
—	—	—	—
Novembre .	1889	27	3.355
Septembre .	1890	36	3 896
Avril . . .	1891	54	5.457
Août . . .	1891	58	5.304
Février . .	1892	79	7.170
Août . . .	1892	97	8.014
Février . .	1893	110	8.848
Août . . .	1893	97	8.353
Mai . . .	1895	79	6.276
Février . .	1896	69	6.134

Mois	Années	Sections	Fédérés
Septembre .	1899	65	15.264
Mars . . .	1900	69	14.737
Septembre .	1900	126	26.088
Mars . . .	1901	172	29.383
Octobre . .	1901	198	31.558
Mars . . .	1902	226	32.778
Actuellement		267	43.535

Ainsi l'*Union* comprend actuellement 43.535 adhérents, répartis dans 267 sections qui siègent dans 65 villes. Depuis cette dernière statistique elle s'est accrue encore de 41 sociétés et de 10.757 membres.

4° Les attaques contre l'Union

Les chiffres que nous venons de donner prouvent que depuis la grève de Barcelone, en février dernier, l'*Union,* loin d'avoir subi des pertes, comme certains l'ont affirmé sur la foi de faux renseignements, s'est au contraire beaucoup développée.

L'*Union general* et le *Parti Socialiste Espagnol* ont été accusés d'avoir fourni aux *Trade Unions* anglais, sur la grève de Barcelone, des documents erronés. — On croyait ainsi discréditer notre organisation ; mais l'augmentation de nombre de ses adhérents dément cette calomnie. Au reste, le camarade *Mitchell*, dans une lettre adressée à notre ami *Garcia Quejedo*, a fait bonne justice de tous les racontars suspects ; sa lettre a été publiée dans le journal *El Socialista* et nous en détachons le passage essentiel :

> Je peux vous déclarer qu'on a essayé (à Londres) de discréditer l'*Union General de Trabajadores*... Cette misérable calomnie ayant échoué, je puis vous assurer que depuis longtemps l'*Union General de Trabajadores* est reconnue comme l'Union nationale des Travailleurs de l'Espagne. C'est toujours à vous, en tant que secrétaire de l'*Union*, que je m'adresserai, quand il s'agira d'avoir une information relative au mouvement ouvrier en Espagne.

Ces renseignements étaient nécessaires pour répondre à tous ceux qui, sans discernement, ont combattu notre action sans la bien connaître. MARIO ANTONIO.

LES COOPÉRATIVES

ANGLETERRE

Le V^e^ Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale

La *Bellevilloise*, une des plus belles coopératives de Paris, vient de publier une brochure, où notre camarade Heliès, envoyé par cette société au congrès de Manchester, rend compte de sa délégation. Nous en avons profité pour demander au camarade Heliès de résumer pour les lecteurs du *Mouvement socialiste* les travaux du dernier congrès de l'*Alliance Coopérative internationale*.

On nous reprochera peut-être d'abandonner l'actualité pour parler aujourd'hui de choses déjà vieilles de six mois, mais nous aimons mieux encourir ce reproche, que de passer sous silence un congrès qui doit marquer une date importante dans l'histoire du mouvement coopératif.

Le Congrès de Manchester, en effet, a consacré le déclin de cette forme de coopération que dans les milieux ouvriers on appelle communément la *Coopération Bourgeoise* et qui eut pour promoteurs, pour défenseurs des partisans de la « *Paix sociale* »; — les possédants souhaitent la paix sociale, c'est-à-dire la résignation des classes opprimées. De grands patrons, des bourgeois philanthropes, des personnages officiels ont cherché ainsi dans les différents pays, et avec plus ou moins de succès, à créer un mouvement coopératif qui pût s'opposer aux revendications sans cesse croissantes du prolétariat organisé.

C'est sur ces principes que s'organisa dès ses débuts l'*Alliance Coopérative internationale* fondée par MM. de Boyve et Charles Robert pour la France, par Vansittart Neale, Holyoake, Greening, pour l'Angleterre, après le congrès de Rochdale en 1892 (1). « Les fondateurs de la première tentative d'alliance internationale, dit » M. de Boyve, dans un rapport présenté cette année au Congrès de Manchester, avaient l'intention d'opposer aux internationalistes qui prêchent la haine des classes, d'où ne peuvent » sortir que la violence, la ruine, le meurtre, une internationale » nouvelle qui prêche la fusion des meilleurs éléments de toutes les » classes. » Dans la pensée de ses fondateurs, l'*Alliance* devait grou-

---

(1) Il y eut, auparavant, plusieurs tentatives pour former un groupement coopératif international et le mot d'Alliance Coopérative fut même prononcé à plusieurs reprises, notamment dans les comptes-rendus des congrès de Plymouth 1886, Lyon 1887.

Néanmoins, ce n'est qu'en 1892 que fut fondée l'Alliance. Elle ne fonctionna d'ailleurs qu'en 1895, après son premier congrès à Londres.

per, dans tous les pays, les sociétés et les individus partisans d'une forme bourgeoise et atténuée de la coopération, et aussi les personnalités sympathiques à la doctrine de la participation aux bénéfices. Ce principe venait d'être repoussé par les coopératives anglaises adhérentes au Wholesale de Manchester, et il est à remarquer que c'était en partie contre elles que se formait la nouvelle organisation internationale.

Pour que la coopération, qui malgré tout doit grouper des ouvriers, ne puisse sortir de la route où les coopérateurs bourgeois voulaient la voir piétiner, il fallait que la direction du mouvement ne fût point laissée aux intéressés eux-mêmes, qui, poussés par les nécessités de leur situation sociale, eussent vite fait de transformer leurs organisations coopératives, à l'image des autres organisations ouvrières, en organes de lutte contre la société capitaliste ; c'est pourquoi nous avons toujours vu à la tête de la coopération bourgeoise des individus sans mandat cherchant à diriger le mouvement, prétendant parler au nom des coopérateurs, et souhaitant de former à eux seuls les congrès.

Cette absence de démocratie se retrouvait dans l'*Alliance Coopérative* au début, comme elle se retrouve encore dans l'*Union générale des Associations coopératives allemandes* et pour une large part dans l'*Union coopérative française* et dans son *Comité central*.

C'est contre cette forme de coopération qu'ont lutté certains théoriciens socialistes (j'entends surtout parler de ceux qui n'ont pas combattu la coopération par simple intérêt électoral.) C'est la coopération bourgeoise qu'ils semblent avoir étudiée, parce que seule elle eut longtemps les honneurs de la littérature et que les théoriciens même socialistes vivent plus avec les livres que dans le mouvement réel des hommes et des choses. Longtemps ils sont restés sans voir qu'il y avait à côté de la coopération bourgeoise une autre forme de coopération, directement issue du mouvement ouvrier, animée du même esprit que les autres produits de ce mouvement, qui s'associait avec eux à la lutte immédiate contre la classe bourgeoise, et qui convergeait enfin, avec les autres formes d'action ouvrière, vers un but final, la disparition de la production et de l'échange capitaliste par l'avènement d'une société sans classes où tout consommateur serait producteur.

Depuis plusieurs années, cependant, c'est cette forme de coopération, la *Coopération ouvrière*, qui s'est surtout développée. Elle fait aujourd'hui la force du mouvement coopératif dans les principaux pays d'Europe, de plus en plus elle prend conscience d'elle-même et s'oppose à la coopération bourgeoise. En Allemagne, les coopératives ouvrières, la meilleure part de l'Union Générale allemande, viennent de se séparer bruyamment de la coopération bourgeoise et petite bourgeoise. Les coopératives du Parti Ouvrier sont à l'heure actuelle, en Belgique, les plus puissantes et les plus

nombreuses. En France, malgré bien des défauts d'organisation, la partie la plus vivante du mouvement coopératif, les coopératives ouvrières de Paris, du Nord, du Pas-de-Calais, du Nord Ouest, du Jura, des Ardennes, des villes industrielles comme Amiens, Monteeau, St-Quentin, gravitent autour de la *Bourse des coopératives*, loin du contact des coopératives jaunes et réactionnaires. En Angleterre, enfin, l'ensemble des sociétés affirme chaque jour de plus en plus ses tendances réellement ouvrières, par son accord avec le mouvement syndical, par son action en faveur des retraites, par sa lutte contre les projets du gouvernement conservateur.

Si l'*Alliance coopérative*, fondée comme nous venons de le dire, pour propager les principes de la coopération bourgeoise et de la participation aux bénéfices, avait suivi la voie que lui avaient tracée ses fondateurs, elle n'aurait sans doute joué qu'un rôle bien effacé; si la coopération ouvrière s'en était désintéressée, l'*Alliance* aurait continué à grouper beaucoup d'individualités mais peu d'organisations, et serait ainsi restée comme une sorte d'académie sans pouvoirs, comme un conseil tutélaire de la coopération officielle sans relations avec la réalité coopérative. Mais les sociétés anglaises comprirent les avantages d'une fédération internationale des coopératives et firent adhésion à l'*Alliance*, et à la suite d'un voyage du citoyen Wolff en France, en Allemagne, en Belgique, les coopératives ouvrières de ces pays suivirent l'exemple des Anglais. Or, les coopératives ouvrières avaient partout crû en nombre et en force ; elles devaient donc faire subir à l'*Alliance* de profondes modifications. Celle-ci ne pouvait plus être seulement le reflet des opinions de MM. de Boyve, Charles Robert ou Holyoake, elle était en voie de devenir un organe international représentant réellement des organisations coopératives ; avec le mouvement coopératif ouvrier la démocratie devait s'introduire dans l'*Alliance* et les individualités sans mandat étaient appelées à disparaître. Ce furent nos camarades anglais qui entreprirent une action en ce sens. Ils décidèrent cette année à leur Congrès International de Manchester de ne plus accepter dorénavant dans les congrès que des coopérateurs régulièrement mandatés par des organisations et, grâce à l'appui des délégues des coopératives ouvrières des autres pays, la motion fut votée.

Ce vote, qui est une victoire pour la coopération ouvrière, puisqu'il met fin à la période des individualités, fait du congrès de Manchester le plus important des congrès internationaux. Désormais les congrès de l'*Alliance* pourront être l'image du mouvement coopératif international.

Et de plus l'élection au Comité central de l'*Alliance* de notre camarade Hellès, ouvrier syndiqué et administrateur de sa société, contre Monsieur Rostand, du citoyen Serwy, secrétaire de la Fédération coopérative du parti ouvrier belge, en remplacement de M. de Quecker, montrent que des tendances nouvelles se font jour au

sein de l'*Alliance*. Ce sont ces tendances nouvelles qui feront un jour sa force, car il n'y a d'avenir pour la coopération que dans la coopération ouvrière, — seule la classe ouvrière, qui ne craint de léser aucun droit de propriété, a intérêt à pousser la coopération jusqu'à ses conséquences dernières.

Il faut, pour compléter cette première victoire, que les sociétés ouvrières de France et de l'étranger adhèrent à l'*Alliance* : il y en a trop qui se tiennent encore à l'écart ; la nécessité d'une fédération internationale n'est plus à démontrer. Il y a maintenant des questions qui intéressent les ouvriers coopérateurs du monde entier, il y a des relations à créer entre les coopératives des différents pays. Il faut enfin hâter le jour où, suivant les paroles de Mac Innes, au congrès de Manchester, les coopérateurs auront conscience qu'ils sont les unités vivantes d'une république internationale.

Ph. L.

LE CONGRÈS DE MANCHESTER

Le 5e Congrès de l'*Alliance coopérative internationale* s'est tenu en juillet dernier à Manchester. Le 1er Congrès de l'Alliance eut lieu en 1895 à Londres ; le 2e en 1896 à Paris ; le 3e en 1898 à Delft (Hollande) ; le 4e enfin à Paris en 1900.

Le Bureau de « l'Alliance Coopéravive» avait fait parvenir aux membres du Congrès les Rapports avec les questions qui étaient à l'ordre du jour ; il devait y avoir, la veille du Congrès, une séance où l'on discuterait de la Participation aux bénéfices, puis, le lendemain, ouverture officielle, vérification des pouvoirs, nomination du Bureau et discussion sur l'ordre du jour qui comprenait :

1re Journée : Présentation du Rapport du Comité Central et du Rapport Financier, Comptes rendus sur la Coopération dans les divers pays.

2e Journée : Qu'est-ce que la Coopération peut faire pour aider à résoudre le problème des habitations ouvrières ?

3e Journée : Qu'est-ce que la Coopération peut faire pour aider à résoudre le problème de la colonisation interne et faire prospérer les petits cultivateurs ?

4e Journée : La Coopération et la Paix. La nécessité de l'alliance pour rapprocher tous ceux qui veulent la solution des questions sociales par les voies pacifiques.

Les séances avaient lieu le matin ; l'après-midi était consacré aux visites des Usines.

Participation aux bénéfices

Cette question ne figurait pas à l'ordre du jour du Congrès, elle fut donc traitée dans une réunion spéciale qui eut lieu la veille, et où se rendirent ceux qui voulaient prendre part à la discussion.

Il y avait peu de monde, car la plupart des coopérateurs anglais ou continentaux semblent de plus en plus se désintéresser de cette question ; parmi les délégués se trouvaient des représentants officiels des gouvernements, des philanthropes bourgeois, des théoriciens, des économistes. Néanmoins la discussion fut animée et l'on s'aperçut bien vite que les avis étaient partagés.

Dans les différents pays les coopérateurs sont divisés sur cette question.

En France par exemple, l'école de Nîmes, avec MM. Gide et de Boyve demande l'application de ce système dans les sociétés coopératives et dans l'industrie privée, tandis que la *Bourse des Coopératives*, qui représente la coopération ouvrière, combat la participation aux bénéfices dans l'industrie capitaliste et n'a jamais fait campagne pour qu'elle soit appliquée dans les sociétés coopératives.

En Angleterre, l'*Union Coopérative* milite en faveur de la participation aux bénéfices, tandis que le Wholesale anglais en est résolument adversaire.

Ordinairement, on divise en deux parties la question de la Participation aux Bénéfices : 1° Participation aux bénéfices dans l'Industrie privée ; 2° Participation aux bénéfices dans les Sociétés Coopératives.

A la réunion qui eut lieu avant l'ouverture du congrès, on ne discuta que l'application de la Participation aux bénéfices dans l'industrie privée.

G.-J. Holyoake proposa la résolution suivante.

Le Congrès estime :

Qu'il est désirable qu'une propagande soit faite en faveur de la participation aux bénéfices, spécialement parmi les patrons, en leur montrant les avantages *qu'ils peuvent en retirer*, et en les invitant à l'adopter plus généralement.

Sur cette motion, l'assemblée se divisa ; d'un côté les théoriciens, les bourgeois philanthropes, les délégués des gouvernements ; de l'autre, les coopérateurs représentant des organisations ouvrières.

La motion fut votée à trois voix seulement de majorité. Pour la France, MM. Gide, de Boyve, de Rocquigny, Barré (de la *Banque Coopérative des Sociétés de Production*) votèrent pour ; la délégation de la *Bourse des Coopératives*, le représentant de la *Bellevilloise* vota contre, avec les camarades des coopératives ouvrières belges, allemandes et un certain nombre de camarades anglais.

Si les Coopératives françaises avaient envoyé plus de délégués, notre opinion aurait triomphé, et il eût été heureux que le principe de la participation aux bénéfices eût été définitivement écarté des congrès coopératifs. Car s'il est une forme d'exploitation honteuse, pour la classe capitaliste, c'est celle qui consiste à faire de l'homme qu'elle exploite un soutien pour s'assurer le maintien de ses privilèges. Des travailleurs pourraient supposer que les patrons abandonnent véritablement une partie de leurs bénéfices, la chose paraît alléchante, mais quand on raisonne à fond on voit que le patron se garantit par là le moyen d'exploiter pour un temps indéfini la classe ouvrière. Et d'ailleurs, comment celle-ci pourrait-elle se contenter de cette participation qui réellement serait prise sur son salaire ? Si quelques bourgeois (sincères, je le crois), s'occupant des questions économiques, voient là une solution de la question sociale, c'est qu'ils ne sont pas, comme nous, ouvriers, sous la domination capitaliste.

S'ils veulent véritablement aider à l'affranchissement du prolétariat, ils n'ont qu'à admettre et soutenir les décisions des Congrès ouvriers, qui se sont en particulier opposés à la participation aux bénéfices ; les ouvriers sont, en effet, les premiers intéressés à la question, puisqu'ils subissent l'exploitation capitaliste, ils sont donc poussés à chercher et à trouver les bons moyens de la faire cesser.

Le citoyen Charles Gide disait avec raison dans son allocution aux Pionniers de Rochdale : « que la science de cabi-

» net, la science des professeurs, la pensée des Stuart Mill » et des Proudhon ne vaut pas celle de ceux qui souffrent en » travaillant ».

PREMIÈRE SÉANCE

Le Congrès s'ouvre sous la présidence de M. Wolff (président de l'*Alliance Coopérative Internationale*). Chaque nation est représentée au bureau. Le président prononce un discours où il souhaite la bienvenue aux délégués. Il espère qu'il sortira du Congrès de la bonne besogne et que l'*Alliance Internationale* resserrera les liens d'amitié qui doivent unir les coopératives du monde entier.

Modifications aux statuts de l'Alliance

MM. Wolff (président de l'*Alliance*) et *Gray* (secrétaire) avaient élaboré un projet de statuts, pour remplacer les anciens. Quelques paragraphes de ces nouveaux statuts apportaient de profondes modifications à la constitution de l'*Alliance*, et parmi ceux-ci le paragraphe 4, qui prévoyait l'exclusion des membres individuels, non mandatés par des sociétés.

C'est à la suite d'une motion votée par le Congrès national d'Exeter (mai 1902), que Wolff et Gray avaient introduit ce paragraphe dans leur projet. Gray avait été chargé par le congrès d'Exeter de défendre au congrès international cette modification aux statuts de l'*Alliance*.

Le projet dans son entier ne fut pas soumis au congrès et le paragraphe 3, visant les membres individuels, détaché de l'ensemble, fit l'objet d'une proposition spéciale.

La discussion sur ce point aurait dû, à elle seule, occuper notre première séance, mais d'autres propositions, moins importantes, portant modification soit des statuts anciens, soit du projet Wolff-Gray ayant été déposées, on commença par les discuter.

Au début, *H. Müller* (Suisse) dépose une résolution demandant que l'on supprime des statuts les passages qui

excluent de l'*Alliance* les sociétés qui reçoivent aide de l'État (1).

Johnston (Anglais) pense que la coopération doit être prise dans son sens le plus large. Les entreprises municipales, dit-il, sont au fond de la coopération faite par l'ensemble des habitants d'une commune et à leur profit ; il en est de même des entreprises d'intérêt collectif dirigées par l'Etat. Le paragraphe des statuts de l'*Alliance* qui n'accepte que les sociétés fondées sur le principe de l'initiative individuelle (*self-help*) doit donc être modifié. Il termine en rappelant que la question des logements ouvriers n'a été jusqu'à présent qu'imparfaitement résolue par les sociétés coopératives, et que l'on n'obtiendra de résultats sérieux que du jour où la question sera traitée du point de vue municipal.

Vivian (Anglais) appuie la résolution. *Anseele* (Vooruit, Gand) souhaite que l'on exige comme condition d'adhésion des sociétés à l'*Alliance* qu'un versement soit fait pour l'éducation des coopérateurs et qu'une rémunération équitable soit donnée aux travailleurs employés.

Le président fait alors voter sur la résolution *Muller*, qui est acceptée par 120 voix contre 12. Mais la résolution Anseele n'est pas mise aux voix. Nous protestons, Belges et Français ; mais le président passe outre. (Nous avons appris depuis que, suivant le parlementarisme anglais, pour qu'une proposition ait droit au vote, il fallait qu'elle soit appuyée par un autre délégué).

Un membre de l'*Alliance Coopérative*, *O. Greening* (Anglais), vient ensuite proposer que l'on impose aux sociétés qui veulent adhérer à l'*Alliance*, une clause qui les oblige à faire participer leurs employés dans les bénéfices. Un débat confus s'engage alors, auquel met fin *Gray*, secrétaire de l'*Union Coopérative anglaise*, en demandant aux auteurs des différents amendements de bien vouloir retirer ceux-ci, afin que l'on puisse discuter la question la plus importante : l'exclusion de la représentation individuelle.

---

(1) Il est dit dans les statuts que seules les sociétés fondées sur le principe du *self-help* (initiative individuelle) et non patronées par l'État, peuvent faire partie de l'*Alliance*.

Les amendements sont alors retirés, et Gray soumet au congrès la proposition suivante, déjà votée, comme nous l'avons dit plus haut, au congrès national anglais, et qui forme le paragraphe 3 du projet Wolf-Gray :

L'*Alliance Coopérative internationale* doit être, autant que possible, une union formée de sociétés ou d'organisations coopératives. Dans les pays où, d'après l'avis du Comité central, la coopération n'est pas organisée d'une manière suffisante, le comité aura la faculté d'élire des individualités comme membres de l'*Alliance Coopérative internationale*. Ces membres auront les mêmes droits que ceux qui auront été délégués par les sociétés, excepté en ce qui concerne le droit de vote individuel aux congrès. Toutefois ils pourront nommer un représentant avec droit de vote en se règlant sur la cotisation payée dans leurs pays respectifs par les délégués des sociétés. Dans le cas où il y aurait plus de 10 membres délégués à l'*Alliance* dans ce pays, chaque groupement de 10 membres et toute fraction au-dessus pourra nommer un délégué dans les conditions indiquées.

La discussion s'engage sur ce texte en excluant les individus sans mandat. *Mac Innes* appuie la résolution. Il dit qu'il faut réveiller dans la masse des Coopérateurs le sentiment qu'ils sont les « Unités vivantes d'une future République Internationale ». (*Applaudissements*).

Grenning parle contre la proposition disant que la coopération a besoin des lumières des gens compétents et instruits. Ceux-ci ne voudraient pas affronter les suffrages et se mesurer avec des ouvriers pour se faire déléguer à l'*Alliance*, ils ne pourraient donc venir à nous, mettre leur influence, leurs connaissances et leur argent au service de l'idée coopérative. D'ailleurs, ajoute-t-il, dans certains pays on se désintéresse de l'*Alliance* ; en France, par exemple, M. de Boyve a porté la question devant les Sociétés (!!!). Eh bien, elles s'en sont désintéressées. Aujourd'hui l'organisation de l'*Alliance* en France n'est que l'œuvre de quelques hommes qui se réunissent dans une maison privée. En conséquence, il faut conserver les membres individuels.

Le délégué de *la Bellevilloise* s'opposa à cette façon de voir en disant qu'en France les organisations étaient assez fortes pour être représentées directement à l'*Alliance* et que

les valeurs individuelles n'avaient qu'à adhérer aux organisations qui pourraient alors, reconnaissant le travail accompli, les déléguer de nouveau à l'*Alliance*.

Williams propose alors une transaction qui était que, sauf les pays où la section nationale déclarerait le contraire, le Comité Central pourrait élire des membres individuels à l'*Alliance Coopérative Internationale*.

Cette proposition fut repoussée par 80 voix contre 36 et la proposition Gray, qui n'admet les membres individuels que dans les pays où l'organisation n'est pas assez forte, tels que Bulgarie, Russie, Norvège, etc., fut adoptée par 64 voix contre 4.

DEUXIÈME SÉANCE

Les sociétés coopératives et la question des habitations ouvrières

La séance s'ouvre par la lecture de plusieurs rapports, dont les plus intéressants furent ceux de MM. O. Lepreux, pour la Belgique; Berthold, pour l'Allemagne; Mac Innes, pour l'Angleterre; et Gœdhart, pour la Hollande.

M. O. Lepreux, directeur général de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite belge, expose ce qui a été réalisé en Belgique en fait d'habitations ouvrières.

Les lois du 9 août 1889 et du 30 juillet 1892, ont autorisé la Caisse d'Épargne belge à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts faits à des sociétés ayant pour but :

Soit la construction ou l'achat de maisons ouvrières (*Sociétés de Construction*) ;

Soit l'avance de fonds sur garantie hypothécaire aux sociétaires désireux d'acheter ou de construire une habitation (*Sociétés de Crédit*). Ces dernières sociétés sont de beaucoup les plus nombreuses.

Une société de construction ou de crédit constituée sous la forme de société anonyme peut emprunter à la Caisse d'Épargne une somme telle que l'ensemble de ses emprunts (à la caisse ou à des tiers) n'excède pas :

a) la moitié du capital souscrit ;

b) la moitié de la valeur des immeubles appartenant à la société ;

c) les 3/5 de toute garantie fournie à la société sur des immeubles dont la valeur devra excéder d'un neuvième au moins le chiffre de prêt correspondant.

Une société constituée sous la forme de société coopérative (sociétés à personnel et capital variables) peut aussi emprunter à la Caisse d'Épargne, mais son pouvoir d'emprunt est limité ; le paragraphe *a*) relatif aux sociétés anonymes ne lui est pas applicable. Elle n'offre pas, en effet, les mêmes garanties que ces dernières sociétés. Dans la société coopérative, les associés peuvent se retirer en demandant le remboursement de leur part, le capital est essentiellement variable, il ne peut donc être pris en même considération par le prêteur que le capital souscrit des sociétés anonymes.

Les sociétés coopératives ne peuvent donc prêter à leurs associés désireux de faire construire ou d'acheter leur maison que les 3/5 de la valeur de l'immeuble (Paragraphe *c*). Ceux-ci doivent donc en posséder les 2/5 et peu d'ouvriers peuvent faire assez d'économies pour disposer de cette somme. Aussi les sociétés coopératives en matière d'habitations ouvrières se sont peu développées en Belgique. Il y avait au 1er août 1902 parmi les sociétés s'occupant des habitations ouvrières, 139 sociétés anonymes contre 9 sociétés coopératives. Les sociétés anonymes sont assez florissantes, la Caisse d'Épargne leur a déjà avancé environ 43 millions.

Le sociétaire qui a fait un emprunt à la société de crédit se libère soit par annuités ordinaires, calculées au taux de 4 %, soit par le système de l'assurance mixte. Dans cette dernière combinaison, qui rencontre beaucoup de faveur, l'emprunteur verse annuellement, en plus de l'intérêt de son emprunt, une prime d'assurance mixte sur la vie, établie pour une durée égale à celle du prêt consenti par la société, généralement 25 années ; au bout de cette période de 25 ans, le sociétaire vivant est libéré de son emprunt. S'il meurt avant, l'assurance rembourse la société et les héritiers du défunt deviennent propriétaires de l'immeuble.

Pour avoir une maison d'une valeur de 3.000 francs, un sociétaire doit verser immédiatement 300 francs et payer mensuellement (avec le système de l'assurance mixte) une somme de 18 francs pendant 25 ans.

Après le rapport de M. Omer Lepreux, *M. Berthold* (de Blumenthal, Hanovre), président de la *Section des Associations de Construction* dans l'*Union Coopérative Allemande*, devait donner lecture d'une étude sur les *associations coopératives pour la construction des maisons en Allemagne* ; mais M. Berthold, malade, ne put assister au congrès ; on nous donna communication de son rapport, où se trouve exposée la question des *habitations ouvrières en Allemagne*.

En voici les grandes lignes :

Les sociétés coopératives de construction n'ont commencé réellement à se développer que depuis 1890. Les circonstances qui ont favorisé ce développement sont avant tout le vote de la loi coopérative de 1889, qui a supprimé la responsabilité illimitée des sociétaires et la création des retraites pour l'invalidité et la vieillesse.

Grâce à cette dernière institution, des capitaux énormes furent accumulés, et l'on pensa bien vite qu'il était naturel de les employer pour diminuer les causes d'invalidité prématurée chez un travailleur, et en première ligne pour lui donner une demeure salubre et à bon marché, — ce qui par retour pouvait devenir pour les Caisses de retraite et d'invalidité une source d'économie. Dès le début, la loi sur les retraites permit le remploi en entreprises de constructions d'un quart des capitaux recueillis. Depuis, des articles additionnels ont été votés, qui permettent aux caisses d'employer la totalité des capitaux qui leur sont versés en avances sur garanties de constructions — (une moitié des capitaux jusjusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles donnés en garantie, l'autre moitié au delà de cette limite. — Les prêts sont faits aux taux de faveur de 3 à 3 1/2 %.

En 1901, il y avait 420 sociétés coopératives de construction, et la valeur des maisons construites peut être estimée à 60 millions. Autrefois, la tendance des sociétés coopératives

de construction était de construire des maisons particulières destinées à devenir la propriété des sociétaires. Mais, depuis quelque temps surtout, depuis l'expérience peu satisfaisante de la *Cité Ouvrière* de Mulhouse, la construction de propriétés collectives est devenue plus populaire.

Les différentes sociétés sont malheureusement isolées ; il n'y a pas de groupement fédératif les unissant. Aujourd'hui 4 fédérations distinctes, sans lien les unes avec les autres, groupent avec peine 3/5 des sociétés de construction.

Les sociétés de construction ont servi souvent d'intermédiaires au patron qui désire procurer le logement à ses ouvriers. D'un côté le patron dégage sa responsabilité et, de l'autre, l'ouvrier trouve avantage à cette combinaison parce qu'il a voix au chapitre dans la direction de la société qui lui fournit le logement et surtout parce qu'il n'a pas à craindre d'être chassé de chez lui en cas de difficulté avec son patron.

Le gouvernement prussien, qui est le plus gros patron de l'Allemagne, avec ses chemins de fer, ses mines, ses fermes, ses forêts, recourt à ce système pour procurer le logement à ses ouvriers et employés.

Enfin certaines municipalités, voulant aborder la question des habitations ouvrières municipales, ont eu recours à des sociétés coopératives de construction, et il est probable que cette manière de faire se généralisera, lorsqu'une loi aura été votée par le Parlement pour pousser les municipalités à s'occuper de la question des habitations. Car il est peu probable que les municipalités s'embarquent elles-mêmes dans des entreprises de construction et de gérance d'immeubles.

Le rapport de *Mac Innes* (de l'*Union coopérative anglaise*) étudie une des faces les plus intéressantes de la question : savoir, comment la coopérative de consommation peut procurer des demeures à ses membres ? Il expose ce qui a été fait en Angleterre. Les sociétés de consommation ont recours à trois systèmes pour procurer le logement à leurs membres :

(*a*) Certaines achètent ou font construire des maisons qu'elles louent, à des prix raisonnables, aux sociétaires ;

(*b*) D'autres achètent ou font construire des maisons qu'elles revendent aux sociétaires contre un remboursement par annuités ;

(*c*) D'autres enfin accordent à ceux qui veulent acheter ou faire construire des maisons pour eux-mêmes, des prêts sur hypothèque remboursables par annuités.

En 1900, un relevé fait pour 224 sociétés coopératives de consommation avait donné les résultats suivants :

Valeur des maisons possédées par les Sociétés	22.934.925 francs
Valeur des maisons construites par des sociétés et vendues à leurs membres	20.695.575 »
Valeur des fonds avancés par des Sociétés à leurs membres se bâtissant ou achetant leurs maisons	85.057.650 »
Total	128.688.150 francs

Mac Innes, dans son rapport, étudie dans quelles conditions peuvent s'appliquer les différents systèmes énoncés ; puis, il indique les difficultés que peuvent rencontrer les sociétés quand elles entreprennent la construction. Il ne conseille pas aux petites et moyennes sociétés de construire elles-mêmes ; il vaut mieux qu'elles s'adressent à un entrepreneur qui a des ouvriers permanents et un outillage toujours prêt. Seules, les grandes sociétés peuvent bâtir sans passer par l'entrepreneur capitaliste.

Citons enfin le rapport de M. Gœdhart (Hollande), où l'auteur expose que, jusqu'à ces derniers temps, la situation en Hollande était déplorable au point de vue des habitations ouvrières, mais que, depuis, une nouvelle loi est intervenue qui autorise les municipalités à exproprier, pour le prix des matériaux, les maisons impropres au logement et à faire des avances pour établir des habitations ouvrières. Les municipalités en déficit peuvent avoir recours au fonds de l'Etat ; actuellement, il y a 40 sociétés coopératives de constructions, et, grâce à la nouvelle loi, le nombre de ces sociétés va certainement augmenter.

Après la lecture des rapports, commence la discussion de la question.

O. Greening reproche au système le plus généralement employé, celui du prêt au sociétaire, de ne pas être satisfaisant pour le travailleur qui n'est pas sédentaire ; si ce dernier possède une maison, s'il est en cours de remboursement, qu'adviendra-t-il s'il quitte le pays ? Greening expose alors un système permettant à l'ouvrier propriétaire de sa maison, d'en réaliser rapidement la valeur, lorsqu'il quitte le pays.

Dans ce système, ce que l'emprunteur verse périodiquement en plus de l'intérêt du prêt que lui a fait la société, est converti en actions négociables. Le système semble compliqué, les camarades anglais font à son auteur une série d'objections que ce dernier ne nous semble pas avoir réfutées victorieusement.

Bastard (Leicester) est partisan, pour la question des maisons ouvrières, des deux systèmes de la propriété collective et individuelle. Il souhaite que les maisons soient construites par les coopératives elles-mêmes ; il ne faut pas regarder, dit-il, à payer un peu plus cher que l'on ne payerait à des entrepreneurs qui, eux, exploitent leurs ouvriers.

Duquesne, de Roubaix, explique le système pratiqué par la société qu'il représente, qui émet des actions de 100 francs produisant 4 °/₀ d'intérêt. Les maisons achetées sont louées sur le taux de 4 °/₀ de leur valeur d'achat et les dépenses d'administration sont couvertes par la société coopérative.

Williams parle des habitations à construire autour des sociétés coopératives et des usines. On ferait ainsi des cités modèles, et les terrains aux alentours subiraient une plus-value dont profiterait la société.

Murphy (Birtley, Durham) dit que, dans son district, les maisons sont données gratis aux mineurs par les compagnies, mais qu'elles sont chères, même à ce prix, tant elles sont insalubres et incommodes. La société coopérative de Birtley va construire des maisons pour ses membres. Elle a acheté un domaine où elle bâtira des maisons entourées de jardins, des jardins publics, des bains, etc.

Le Congrès, après avoir entendu les différents rapports et la discussion sur la question des logements, vote la motion suivante :

La Coopération offrant un moyen de résoudre cette question, il invite les sociétés coopératives de tous les pays à s'en occuper activement et il affirme qu'il est légitime de demander que les fonds qui sont accumulés dans les Caisses d'épargne soient avancés aux sociétés coopératives pour leur permettre d'entreprendre la construction des maisons ouvrières.

La motion est votée à l'unanimité.

Le Boycotage de Sainte-Hélène

Le citoyen Lord (Draylsten) informe les délégués que, pendant qu'ils sont assemblés, les coopérateurs de Ste-Hélène, près de Manchester, se préparent à mener un rude combat. Les commerçants de la ville se sont organisés contre les coopérateurs pour les boycotter en leur faisant perdre leur travail ; il espère que le Congrès votera la résolution suivante :

Le Congrès, représentant des sociétés de tous les pays, regrette que les commerçants de Sainte-Hélène aient décidé de boycotter les coopérateurs et il engage ceux-ci à lutter fermement pour réduire les commerçants à l'impuissance.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Depuis, l'*Union Coopérative* a fait appel aux sociétés qui ont souscrit 2.500.000 francs pour engager la lutte contre le commerce boycotteur, et loin de diminuer, le nombre des membres de la Société de S^{te}-Hélène et son chiffre d'affaires ont augmenté dans de sensibles proportions.

Louis Hellès,

Administrateur de la *Bellevilloise*, Membre du *Comité central de l'Alliance Coopérative internationale.*

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

La Science et l'Hypothèse, par H. Poincaré (E. Flammarion, Paris, 1903). Voici un livre considérable. C'est l'ouvrage d'un savant qui passe, à juste titre, pour l'un des représentants les plus éminents des sciences mathématiques et physiques. Nous n'avons pas la prétention de l'analyser en quelques lignes, ni d'en souligner les mérites. Mais nous invitons nos lecteurs à le lire. On ne sera point déçu. Au moment où tant de « philosophes » loquaces et de « sociologues » imperturbables ne s'arrêtent pas d'entasser volumes sur volumes, il est réconfortant de se retremper dans la lecture des œuvres pures, sobres et lumineuses. C'est une chose singulière, à notre époque, que ceux qui n'ont rien à dire écrivent le plus. La prolixité passe pour de la fécondité. Avant de composer ce petit livre si important, M. Poincaré s'était contenté de travailler au développement de quelques sciences. C'est ainsi qu'il a augmenté le domaine de la connaissance par sa *Théorie mathématique de la Lumière*, sa *Théorie analytique de la Propagation de la Chaleur*, son *Calcul des Probabilités*, son *Électricité et Optique*, son livre sur *Les Méthodes nouvelles de la Mécanique céleste*, etc. Son dernier volume *Science et Hypothèse* peut être considéré comme le fruit de ses réflexions et de ses méditations ; il renferme une idée maîtresse qui est celle-ci : Ni le mathématicien, ni l'expérimentateur ne peuvent se passer de l'hypothèse ; son rôle est non seulement nécessaire mais souvent il est légitime. « Nous verrons aussi, dit M. Poincaré dans l'Introduction, qu'il y a plusieurs sortes d'hypothèses, que les unes sont vérifiables et qu'une fois confirmées par l'expérience, elles deviennent des vérités fécondes ; que les autres, sans pouvoir nous induire en erreur, peuvent nous être utiles en fixant notre pensée, que d'autres enfin ne sont des hypothèses qu'en apparence et se réduisent à des définitions ou à des conventions déguisées ». Et M. Poincaré ajoute hardiment que ces derniers se rencontrent surtout dans les mathématiques et dans les sciences qui y touchent. « C'est » justement de là que ces sciences tirent leur rigueur ; ces conven- » tions sont l'œuvre de la libre activité de notre esprit, qui, dans » ce domaine, ne reconnaît pas d'obstacle. Là, notre esprit peut » affirmer parce qu'il décrète ; mais entendons-nous ; ces *décrets* » s'imposent à notre science, qui, sans eux, serait impossible ; ils ne » s'imposent pas à la nature. Ces décrets, pourtant, sont-ils arbi-

» traires ? Non, sans cela ils seraient stériles. L'expérience nous laisse » notre libre choix, mais elle le guide en nous aidant à discerner le chemin le plus commode. Nos décrets sont donc comme ceux d'un » prince absolu, mais sage, qui consulterait son Conseil d'État ».

M. Poincaré développe sa pensée avec une aisance et une liberté d'esprit parfaites. A le lire attentivement, comme il convient, on s'aperçoit que le savant s'élève au-dessus de lui-même; et, à cette hauteur, il regarde avec les yeux d'un artiste.

Social-Democratie et Anarchisme, par Léon Troclet (brochure en vente au journal *Le Peuple*, 35, rue des Sables, Bruxelles). — Le Parti ouvrier belge a dû récemment se séparer des anarchistes qui contrecarraient son action. Parmi ces derniers se trouvait Lucien Henault, directeur du *Reveil des Travailleurs* de Liège.

La brochure actuelle reproduit un discours prononcé par Léon Troclet dans une réunion contradictoire avec Lucien Hénault. Notre camarade Troclet reprend les arguments de la social-democratie contre l'anarchisme — notamment ceux de Plekhanow. Troclet croit profondément à l'actioa parlementaire : il pense que « la classe ouvrière n'a pas intérêt à trop s'éloigner des gouvernements », et sa polémique est subordonnée à sa conception générale.

L'Église, la République et la Liberté, par Georges Clémenceau (Paris, P.-V. Stock, 1903). Publication du retentissant discours de Clémenceau au Sénat, dans la discussion sur les congrégations. On relira cet ardent plaidoyer pour la liberté, dans la lutte ardente à mener contre le cléricalisme. Un appendice ajoute plusieurs articles de Clémenceau sur le même sujet.

Aux Travailleurs, par le C^te^ Léon Tolstoï, traduit par Bienstock et Birukov (Paris, P.V. Stock, 1903). Cette lettre aux Travailleurs montre à la fois l'admirable puissance de critique de Tolstoï appliquée aux relations sociales de la vie moderne et son absolue incompréhension de l'évolution historique. De ce point de vue, ce petit opuscule a une réelle importance et vaut qu'on le lise. Il est précédé d'une photographie récente, inédite et curieuse.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit. *N° 5. Kurt Eisner* étudie l'œuvre de Zola. Il lui reproche de s'être arrêté à un socialisme idyllique. — *Ernst Ebhard*, traitant de la question agricole, montre que les paysans doivent, au lieu d'accorder leur confiance aux agrariens, se rallier à la démocratie socialiste.— *Wilhelm Düvell* critique la statistique des accidents du travail. — *Paul Louis* publie un examen historique de la grève des mineurs français et de ses causes.

N° 6. La rédaction apporte une contribution à l'étude de la révolution de mars 1848. — *Max Grunwald* fait un article à la mémoire de Cornélie Huygens. — *M. Beer* examine les théories des utilitaires anglais à propos des œuvres de Leslie Stephen. Se plaçant au point de vue marxiste, il critique Jeremie Bentham, James Mill et John Stuart Mill qui, s'il avait fait partie de l'Internationale, se serait incontestablement rangé du côté de Bakounine. — Le Dr *Ludwig Teleky* se préoccupe des limites de l'hygiène publique dans l'état social actuel et *A.-M. Simons*, de la concentration des capitaux aux Etats-Unis.

N° 7. La revue publie de *Cornélie Huygens* une étude sur la philosophie de Dietzgen. Elle demanderait un examen plus approfondi qu'il n'est possible de le faire dans une revue des revues. — *K. Hilferding* fait l'historique de la théorie de la valeur. — *Ad. Braun* nous entretient de la lutte menée en Autriche pour la réforme du régime de la presse.

N° 8. La rédaction juge sévèrement l'attitude de la majorité dans la discussion sur les tarifs de douane, c'est un suicide parlementaire. — *Otto Hué* dépeint la triste situation des ouvriers travaillant le lignite et démontre que plus que quiconque ils ont intérêt à la promulgation d'une loi protégeant le travail des mineurs. — *Max Quarck* montre de quelle façon les luttes de classe se font sentir dans l'administration des communes.

N° 10. G. Plekhanow poursuit l'étude de *la théorie de la lutte des classes à ses débuts* en montrant combien les conceptions bourgeoises ont varié sur ce point par des exemples empruntés surtout à Guizot et à Augustin Thierry. Puis il examine comment le socialisme antérieur à Marx comprenait la lutte des classes. Tandis que les utopistes, Saint-Simon, Fourier et même Louis Blanc ne reconnaissaient point au prolétariat le droit de lutter contre la bourgeoisie comme celle-ci avait lutté contre l'aristocratie, les membres des sociétés secrètes, communistes pour la plupart, étaient arrivés à des idées plus justes. Enfin *Plekhanow* s'arrête à la contribution fournie par Marx et Engels à l'étude de cette théorie ; à ce propos, il réfute quelques-unes des objections adressées par Sombart, B. Crocce à la conception marxiste qu'il résume en quelques lignes à la fin de son article. — *F. Diederich* examine l'influence exercée sur l'Allemagne par l'œuvre de *Bjornstjerne Björnson*. — A propos de l'*Histoire du socialisme ouvrier espagnol* publié par *Mora*, *H. Cunow* s'occupe du socialisme et de l'anarchisme en Espagne.

N° 11. La rédaction de la *Neue Zeit* s'élève contre les violations des règles parlementaires du Reichstag à propos des débats sur les tarifs des douane. — *Vera Sassoulitch* commence une très intéressante série d'articles sur le *Terrorisme en Russie*. — *H. Cunow* continue son étude sur le mouvement révolutionnaire en Espagne. Il semble croire que la « *Mano Negra* », malgré les déclarations du

congrès anarchiste tenu en octobre 1883 à Valence, constituait l'aile gauche du parti révolutionnaire espagnol. D'autres historiens s'y sont laissés tromper. (Cf. la lettre de M. Seignobos, l'*Européen*, n° du 6 décembre 1902). — *Otto Rühle* traite de la question de l'instruction en Allemagne.

N° 12. Paul Singer fait une critique des moyens employés au Reichstag pour hâter le vote des tarifs douaniers. —*Vera Sassoulitch* continue à nous donner des renseignements sur le *Terrorisme en Russie* dans ces dernières années. — *Akademikus* traite de l'*Histoire de la pédagogique sociale.* — M. P. donne un aperçu du mouvement démocrate socialiste en *Croatie.* — Enfin dans les « notices » *F. Mehring* s'inscrit en faux contre la critique faite par Bernstein dans les « Documents du Socialisme » (novembre-décembre 1902) du troisième tome des œuvres complètes de Marx et de Engels. *Mehring* n'a pas trahi la pensée de Marx, qui n'a pas donné une appréciation *ad usum delphini* du mouvement chartiste.

LANGUE ESPAGNOLE

La Revista Socialista (n° 1). Nous saluons l'apparition de ce nouvel organe socialiste espagnol, qui sera la revue des principaux militants d'au-delà les Pyrénées. La *Revista Socialista* compte, en effet, parmi ses rédacteurs et collaborateurs : Pablo Iglesias, Doctor Jaime Vera, Matias Gomez Latorre, Francisco Morra, T. Urbina, Javier Perdel, J. Verdes Montenegro, Antonio Atienza, Alvaro Ortiz, Rafael G. Ormaechea, Isidoro Acevedo, Luis Villaoz, C. Cernaldo de Quiros, Juan Moran, Ricardo Oyuelos, E. Garcia Herreros, Jose Diestro, Doctor Juan B. Justo, J.-M. Llanas Aguilaniedo, Timoteo Orbe, Pedro Dorado, Doctor Carlos de Vicente. — Le premier numéro indique le but que poursuit la revue et sa raison d'être. — *Pablo Iglesias* insiste sur ce fait que le parti socialiste est un parti politique. — *Ricardo Oyuelos* étudie les diverses manifestations de l'*influence socialiste.* — Dans une conférence faite par *M. Sales y Ferré*, au Cercle de l'Union du commerce et de l'industrie, à Madrid, l'auteur avait examiné les causes de la *Décadence espagnole.* C'est le texte de cette conférence qu'il commence à publier dans la *Revista Socialista.* Nous analyserons plus longuement cette étude quand elle aura paru en entier. — *Rafael Garcia Ormaechea* donne la première partie d'une étude sur *Proudhon.* — La revue publie la réponse d'*Enrico Ferri* à l'Enquête du *Mouvement Socialiste* sur l'*Anticléricalisme et le Socialisme.*

L'Art, la Littérature

CRITIQUE D'ART

L'Exposition Constantin Meunier

Pendant quelques semaines d'octobre et de novembre derniers fut ouverte, dans les salons du Cercle Artistique de Bruxelles, une importante exposition d'œuvres de Constantin Meunier. Nous en parlons un peu tard, mais l'artiste est de ceux qui dépassent l'actualité. Il y avait là près de cent cinquante œuvres : sculpture, tableaux, dessins, pastels, aquarelles, résumant l'effort de dix ans. Ce fut un événement sensationnel. La *Section d'art* de la *Maison du Peuple* y conduisit ses membres un dimanche d'octobre, et MM. Dumont-Wilden et Vandenborren se firent les ciceroni aimables et érudits des ouvriers, au milieu de ces œuvres qui célèbrent si superbement le Travail de l'homme.

Il serait inutile, sans doute, de faire, auprès des lecteurs du *Mouvement socialiste*, la louange de Constantin Meunier. Il n'est guère, dans tout l'art moderne, de gloire plus justement célébrée que la sienne. Après avoir connu les débuts les plus pénibles, il lui fut réservé cette fortune, dont peu d'artistes furent favorisés, de se voir, de son vivant, estimé comme il convenait par ses contemporains. Les critiques d'avant-garde, d'abord, claironnèrent sa maîtrise, qui bientôt, d'année en année, s'imposa, non seulement en Belgique, mais en France et par toute l'Europe.

Constantin Meunier ne se révéla à lui-même que tardivement. Ce n'est guère que depuis 1877 qu'il perçut et traduisit la beauté de l'industrie de notre temps. En cet an-là fut exposée la *Coulée de l'acier* ; puis, suivirent la *Sortie des Mineurs*, le *Creuset brisé*, le *Port d'Anvers* et tant d'autres chefs-d'œuvre. Et trouvant la peinture insuffisante pour dire

son impression de puissance et de douleur héroïque, il revint, alors qu'il avait près de cinquante ans, à la sculpture, dont il avait fait, en sa première jeunesse, quelques essais. Et dès lors, son génie s'épanouit en une production d'une abondance magnifique.

Ce sera l'impérissable gloire pour Constantin Meunier d'avoir été à l'Ouvrier, comme Millet avait été au Paysan, d'en avoir compris et célébré la souffrante grandeur. Il lui fallut quelque courage au début, pour aller seul, en dépit des criailleries et des étonnements, vers ce peuple dédaigné. Le premier, il a vu la beauté du travail de ce siècle, de l'usine, avec sa vie ardente, son fracas de roues et de marteaux, les feux incandescents courant à travers les halles fumeuses et noires, les merveilleux contrastes d'ombre et de lumière. Il a vu la tragique horreur des machines pleines de fatalité muette, horribles broyeuses d'hommes et dompteuses de fer. Il a vu les charbonnages sinistres avec leurs cheminées et leurs lourds terris, avec leurs échafaudages fantastiques et menaçants, étrangement silhouettés dans l'air. L'âpre mélancolie du paysage industriel, nul ne l'avait dite avant lui, tout au moins en peinture, et, dans ce magnifique décor, là où seulement l'homme moderne peut apparaître encore dans sa beauté plastique, Meunier a animé le travailleur, admirable dans son effort comme un héros antique.

Car, c'est directement aux marbres grecs et aux bronzes romains qu'il faut remonter pour retrouver d'analogues accents de dignité humaine. Telle de ses figures d'ouvriers ou lamineurs a la majesté des demi-dieux, la forme auguste et merveilleusement éloquente des grands siècles d'autrefois. Mais, en plus, Constantin Meunier s'émut d'une grande tendresse; ses superbes créations disent combien son large cœur compatit à la misère des déshérités, et sa sculpture, si poignante et si humaine, est profondément révolutionnaire.

Je ne sais rien de plus impressionnant que ce groupe du *Grisou*, cette mère penchée vers un cadavre de mineur, que ce petit *Puddleur* assis, écrasé sous la fatalité d'un labeur excessif, que le *Marteleur* bardé de fer et de cuir comme un

combattant, que ce *Débardeur*, coiffé d'un sac et si crânement campé, que ce *Carrier* portant sur l'épaule une lourde pierre... Que d'autres encore ! Il faudrait tout citer ! Voici tout le peuple immense et divers du travail, drapé en figures synthétiques, ceux du verre et du fer, ceux du charbon et du blé, ceux des champs et des bois et de la mer...

Un grand monument : La *Glorification du Travail*, sera comme la récapitulation de cette œuvre gigantesque. Il comprendra quatre grands hauts reliefs à exécuter en granit : la *Moisson*, la *Mine*, l'*Industrie*, le *Port* et comme couronnement, une épique figure de *Semeur*. Des fragments considérables en sont dès maintenant terminés ; la maquette de l'ensemble était exposée au Cercle artistique et d'instantes démarches sont faites auprès du Gouvernement pour qu'il décide sans tarder l'érection de ce monument sur une des grandes places de la capitale. Cette apothéose du travail moderne vaudra infiniment plus, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, que les statues que nous fûmes habitués à voir élever aux princes et aux conquérants !

Il y a vingt ans, dans une de ses chroniques de l'*Art moderne*, J. K. Huysmans demandait, s'étonnant de ce que nul artiste ne l'eut encore tenté, qui dira la beauté de l'industrie et de l'ouvrier ? On peut répondre à présent.

Jules Destrée.

Le Mouvement Artistique

LES REVUES

Emile Zola devant les Littérateurs. — *La Plume* dans son numéro du 15 octobre avait posé cette question : *Que pensez-vous d'Emile Zola*, comme écrivain et comme homme, à un certain nombre de ses collaborateurs. Nous citerons quelques opinions particulièrement intéressantes.

M. Stuart Merrill est très élogieux, mais ses restrictions sont précises :

La famille des Rougon Macquart est aussi fabuleuse que celle des Atrides. Zola, tout comme un poète a rêvé, imaginé, créé ses personnages. Ceux-ci sont vraisemblables, non réels. L'art sera toujours l'harmonieux mensonge, qui enchante la crédulité des mortels.

Le plus curieux, c'est que Emile Zola se croyait doué d'esprit scientifique. Jamais homme n'en fut plus dépourvu. Il confond sans cesse dans son œuvre la science pure et la science appliquée, ou plutôt, il n'est capable de saisir la pensée du savant que sous une forme concrète..... Je crois qu'il ne comprit jamais rien au socialisme scientifique. Il est, en tout cas, constant qu'il ne distinguait guère entre l'absolu et le relatif, entre ce qui pourrait être un bien dans une société idéale et ce qui est un mal dans la société actuelle. Il fut presque malfaisant en prêchant la fécondité trop nombreuse..... Zola était avant tout un poète, c'est-à-dire un homme de tempérament, et c'est son tempérament seul qui nous importe. Or, ce tempérament fut celui d'un observateur et d'un lutteur. Emile Zola, en deux mots, aima la force et la vérité..... Grâce à Zola, les bornes de la pudeur sont reculées ; espérons qu'elles seront bientôt effacées à jamais. La pudeur est la plus obscène des vertus et a certes fait plus de mal dans le monde que tous les excès imaginables. Dans la société future, les mères n'auront plus honte de l'acte sacré qui perpétue la race, les enfants connaîtront tout ce qui leur est aujourd'hui celé, et les amants ne se déroberont plus comme des bêtes immondes pour donner et recevoir les suprêmes baisers. L'amour libre régnera sur une société d'hommes forts et de femmes saines. La grâce et la beauté refleuriront au monde, et l'humanité de ces temps pourra chanter ces vers sublimes de Walt Whitman :

Là où se dresse la cité de la propreté des sens,
Là où se dresse la cité des pères au beau sang,
Là où se dresse la cité des mères au beau corps,
Là se dresse la grande cité.

Emile Zola aima aussi la force et ses manifestations. Il célèbre en ses héros la force des muscles, la force du sang, la force du cerveau. Il se livre avec volupté à la foule qui est la force anonyme et inconsciente. Il éclate en hymnes mystiques devant la force majestueuse et terrifiante de l'usine, de la machine, de la mine...

M. Georges Pioch :

Emile Zola : ce fut dans la nature, une force, un énorme poète ; dans la société un grand cœur ; dans l'histoire, le suprême beau cri et le suprême beau geste de la bourgeoisie française morte d'elle-même.

M. Maurice Beaubourg :

1° Comme homme, Zola fut un esprit *éminemment religieux* (il croyait à la liberté, à la vérité, à la justice; donc à l'absolu : donc à Dieu.)

2° Comme écrivain, il fut en somme *le vrai chef de l'école idéaliste*, puisqu'il voulait, comme dans la vie, que les idées conduisent les hommes *(les Quatre Evangiles)*; et que même dans ses romans dits naturalistes, ce sont de pures entités, la pierre, la terre, la chair, l'art, la science, etc..... qui servent de cadres aux individus.

M. Léon Balzagette :

Zola est à la fois un réaliste et un romantique.

Un réaliste par le choix de ses sujets et le programme qu'il se traça; un romantique par la façon dont il les a traités et par son tempérament.....

M. Emile Verhaeren :

. . . . . .

Au total, le plus considérable des écrivains de France, non pas un homme de tact, ni de goût, ni de talent, mais quelqu'un de génie, contre qui toute critique, même juste, apparaît vaine, inutile, inconvenante.

M. Jean Canora :

Doué d'une faculté d'observation très nette, qu'enluminait son imagination puissante; artiste entre tous à faire comprendre la vie de chaque groupe social, Zola fut meilleur peintre des conditions que des caractères.

M. Paul Adam :

Avec Flaubert, Balzac et Taine, Zola me semble avoir interprété précisément l'âme française au XIX[e] siècle. En ce qui regarde le monde, il a presque détruit le principe d'hypocrisie, forcé les esprits à la franchise, jeté bas les masques sentimentaux des instincts, rétabli la nudité terrible de nos pensées véridiques. Au point de vue littéraire, il a seul inauguré l'étude des foules et objectivé ce que les sociologues appellent l'interpsychique gloire considérable et suffisante pour immortaliser sa mémoire.

M. Laurent Tailhade :

Ce que je pense de Zola comme écrivain ? C'est le plus grand ou pour dire mieux, le seul poète épique de la France.....

M. Marcel Batilliat :

..... Je ne veux aujourd'hui que protester contre une classification imbécile, qui ferait de lui le chef d'une école, ou le romancier d'une période littéraire : Zola était mieux que cela, il était le poëte de tout le présent, le prophète de tout l'avenir.

M. Jean Viollis :

Comme écrivain au sens strict du mot, je place Zola en médiocre rang.

Zola manqua toujours de culture classique : ainsi s'expliquent sa syntaxe si lâche, si invertébrée et son vocabulaire si restreint. Son œuvre est admirable par le lien logique qui en unit étroitement les partis.

Mais c'est surtout par son caractère que Zola mérite d'intéresser la jeunesse.

C'est dans la numéro du 1[er] novembre, que finit l'enquête sur Émile Zola. On y trouve l'opinion de M. Prozor, à retenir :

Et de même que dans l'Œuvre de Zola, l'âme humaine pénètre la nature et les choses, de même, à son tour, la nature chez lui, pénètre l'homme et se révèle par lui, ce qui rend à la fois l'homme très petit, simple instrument des ambiances et des hérédités et très grand, souveraine incarnation des forces au juste de l'univers. Son socialisme rappelle beaucoup le socialisme chrétien. Les apôtres qu'il nous présente sont de véritables apôtres, comme saint Simon et Enfantin, et non des philosophes et des paladins comme Lassalle, des calculateurs comme Marx ou d'âpres lutteurs comme Bebel et Wollmar.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

L'Évolution du Trade-Unionisme en Angleterre[1]

Dans les dix dernières années du XIX^e^ siècle, le mouvement syndical a traversé dans le Royaume-Uni des phases remarquables. En les étudiant, on ne manquera pas d'en tirer des conclusions importantes pour son histoire. Nous remarquons d'abord une extension régulière du mouvement accompagnée de certaines grèves qui appellent l'attention, certaines modifications apportées à l'organisation syndicale et certaines modifications introduites dans la législation. Tous ces phénomènes peuvent être considérés comme normaux. Depuis 1889, le monde syndical n'a pas sensiblement changé ni dans sa structure ni dans son activité. Les « méthodes » syndicales touchant l'assurance mutuelle, les contrats collectifs et la sanction législative, les diverses « réglementations » syndicales sur le salaire normal et sur la journée normale, sur de nouveaux modes de travail ou sur de nouvelles machines, sur l'entrée dans un métier, toutes ont leur place dans la lutte permanente que mène l'ouvrier pour maintenir et améliorer l'existence de sa classe. Mais si le monde syndical est resté presque identique, les dernières années du XIX^e^ siècle ont vu se modifier l'appréciation que la loi et l'opinion publique portaient sur le Trade-Unionisme.

---

(1) Nous croyons utile de porter à la connaissance de nos lecteurs cette étude sur le mouvement trade-unioniste anglais, publiée par Béatrice et Sidney Webb, l'an passé, dans *Die Sociale Praxis*.

Le grand retentissement qu'eurent ces articles dans le public préoccupé des questions sociales, l'intérêt que les publicistes socialistes y apportèrent (v. les études de Kautsky sur les Réformes et la Révolution et l'article de Beer sur la Nouvelle-Zélande, parus dans cette Revue), — nous faisaient un devoir d'en donner ici la traduction. Ils constituent, en effet, la suite naturelle — et le complément indispensable — à la célèbre *Histoire du Trade-Unionisme en Angleterre*, des mêmes auteurs.

Nous remercions M. et M^me^ Webb et le Directeur de *Die Sociale Praxis* d'avoir bien voulu autoriser cette reproduction.

N. D. L. R.

Ce changement de sentiment vient de se manifester soudainement, dramatiquement. Une série de jugements de la Chambre haute qu'il faut retenir ont sérieusement restreint l'emploi d'une méthode syndicale, le contrat collectif. En même temps un grand revirement s'est produit dans l'opinion publique en Angleterre, surtout depuis qu'une série tout aussi importante d'essais législatifs, tentés dans les possessions anglaises d'outre-mer, a permis de concevoir la possibilité de trancher légalement les conflits en suivant une méthode que l'on ne soupçonnait pas. Nous examinerons ces trois points en trois articles séparés.

A. *Progrès numériques et autres accomplis par le Trade-Unionisme de 1892 à 1902.*

Le grand essor pris par l'industrie de 1889 à 1890, dont la grève des docks de Londres constitua l'incident dramatique, eut pour effet d'augmenter considérablement le chiffre des membres et les ressources des Trade-Unions (1).

En 1892, le nombre total des syndiqués s'élevait dans le Royaume-Uni au chiffre élevé de 1.502.358, si l'on en croit le rapport du *Board of Trade*. Dans les trois années qui suivirent 1892, année où l'on atteint le maximum, le chiffre moyen baisse un peu. Le nombre total des syndiqués n'était, en 1895, que 1.407.836, bien que ce fût encore un chiffre considérable, auquel on n'arriva jamais à une époque quelconque avant 1889. Mais, depuis 1895, ce chiffre augmente constamment et s'élève, en 1900, à 1.905.116. Cette progression dénote un accroissement. Remarquons que, dans cette même période, la population s'était augmentée, cependant, d'une façon très considérable, de 27 par cent ou de trois fois la moyenne.

Le mouvement syndical se répartit dans les différentes industries à peu près de la même façon qu'en 1892 ; notons seulement cette dérogation caractéristique, l'accroissement est plus considérable dans les industries qui sont déjà les

(1) Cf. notre *Histoire du Trade-Unionisme* (Paris, Giard et Brière).

mieux organisées. Généralement parlant, les corporations fortes sont devenues plus puissantes encore; celles qui étaient déjà faibles auparavant, le sont devenues davantage encore. Le tableau suivant, qui est emprunté au rapport du *Board of Trade* pour 1900, nous montre les modifications subies par le nombre des syndiqués dans les différents groupes d'industrie.

TABLEAU du chiffre moyen des syndiqués dans les divers groupes d'industrie de 1892 à 1900 (1)

ANNÉES	BATIMENT	MINES et CARRIÈRES	Métallurgie, Construction de machines, Constructions navales	INDUSTRIE TEXTILE	VÊTEMENTS	TRANSPORTS	AUTRES CORPORATIONS	TOTAL GÉNÉRAL
1892	157.971	315.272	279.534	204.022	83.299	154.947	307.313	1.502.358
1893	172 870	318 112	266 813	205.546	80.768	142.084	293.224	1.479.417
1894	178.721	307.276	263.572	214.331	81.786	123.896	266.718	1.436.300
1895	179 283	280.065	269.169	218.805	78.560	120.475	261.479	1.407.836
1896	193 341	279 977	303.518	217.930	76.997	134.877	287.805	1.494.465
1897	215.603	283.054	319.745	218.612	75.852	183.994	317.131	1.613.998
1898	232.880	353.780	309.387	214.465	71.202	148.111	318.907	1.648 732
1899	250.537	425.497	331.711	220.605	67.224	163.547	341.738	1.800.869
1900	263.822	501 290	338.075	220.685	67.424	171.219	352.601	1.905.116

Les mineurs, les ouvriers du coton, toutes les corporations du bâtiment, toutes les corporations intéressées aux constructions navales, les mécaniciens et les employés de chemin de fer ont vu s'augmenter considérablement le nombre de leurs adhérents. D'autre part, le Trade-Unionisme a perdu parmi les travailleurs agricoles, les marins et les pêcheurs, dans l'industrie du vêtement et dans les grandes masses d'ouvriers non éduqués et non spécialisés. On ne remarque pas un progrès du mouvement parmi les ouvrières. Sans doute, le nombre total des adhérentes est passé ici de 100 000 en 1892 à 122 047 en 1900; mais cette augmentation de l'organisation volontaire s'est produite presqu'exclusivement dans

(1) Report on Trade-Unionism for 1900 (Cd. 773).

l'industrie textile où, ce qui mérite considération, le travail des femmes est le mieux protégé par la loi. Si l'on excepte l'industrie textile, le nombre des ouvrières syndiquées ne s'élève qu'à 13.065 en 1900, ce qui ne constitue pas un progrès sur le chiffre obtenu en 1892.

La répartition au point de vue géographique des membres des syndicats reste, en somme, la même qu'en 1892, si l'on ne tient pas compte que les districts agricoles sont plus faiblement représentés, les districts industriels plus fortement que jamais. Si nous retenons les 20 sociétés nationales en activité qui correspondent aux industries les plus importantes, nous pourrons remarquer que toutes figurent dans le tableau et que toutes, à l'exception de deux, ont vu s'augmenter leurs ressources et le chiffre de leurs adhérents. Chez les tailleurs et les cordonniers, le nombre des adhérents a sans doute baissé et les fédérations les plus étendues des marins, des travailleurs de la terre, des déchargeurs de charbon et des ouvriers des ports se sont montrées sans importance. Mais l'Union des ouvriers du gaz, fondée en 1889, a fait exception ; le chiffre de ses adhérents s'élève aujourd'hui à 48.000 contre 36.000 il y a 8 ans.

La situation financière est encore plus satisfaisante. La statistique du *Board of Trade* ne porte ici que sur 100 unions principales qui comprennent presque les 2/3 du nombre total des syndiqués. Depuis 1892, les ressources réunies par ces associations se sont plus que doublées. La clôture de l'exercice 1900 n'accuse pas moins de 3.766.625 liv. st., somme qui n'avait jamais été relevée dans l'histoire du travail ni en Angleterre ni autre part.

L'organisation intérieure des grandes corporations s'est constamment, mais lentement, améliorée. Les deux fonctionnaires typiques des syndicats, le secrétaire général et l'administrateur, que nous avons dépeints dans notre *Histoire du Trade-Unionisme*, se sont augmentés en nombre et ont gagné en influence. Par contre, le troisième type, l'organisateur ouvrier, avec ses fonctions moins déterminées, occupe une place beaucoup moindre dans le mouvement.

L'administration des grandes unions nationales, dont la comptabilité est naturellement compliquée et dont les affaires financières sont fort importantes, est conduite avec plus de netteté et plus de précision.

Si les fonctionnaires syndicaux ne sont pas beaucoup plus qualifiés que les chefs d'il y a une génération, ils deviennent cependant peu à peu plus instruits, et quelques-uns d'entre eux font de louables efforts pour se mieux préparer par l'étude à remplir leur tâche si pleine de responsabilité. D'un autre côté, leur travail devient de plus en plus difficile. Les difficultés corporatives et les problèmes économiques auxquels ils ont affaire exigent d'année en année des vues plus larges, une connaissance plus approfondie des méthodes employées par les syndicats, une compréhension plus nette des principes économiques Chercher dans chaque industrie à mettre d'accord toutes les conditions techniques d'un travail intensif, où la plus grande production possible s'unit à l'amélioration constante des méthodes de travail, avec le maintien et l'amélioration progressive de l'existence du travailleur manuel constitue un des problèmes les plus difficiles que l'humanité se soit jamais posé. Et si nous réfléchissons combien est rare pour les ouvriers l'occasion d'acquérir cette vaste éducation économique que l'employeur lui-même ne possède que rarement, nous sommes d'autant plus justifiés à nous féliciter que les chefs des Trade Unions anglaises se soient conduits comme ils l'ont fait.

Regrettons cependant que les examens professionnels dont les résultats ont guidé pendant une génération les travailleurs du coton dans le choix de leurs fonctionnaires ne se soient pas étendus à d'autres industries. Regrettons encore que jamais on n'examine les connaissances acquises par les fonctionnaires des syndicats sur des sujets tels que l'histoire du Trade-Unionisme, sur les formes des organisations syndicales, sur les méthodes qu'elles emploient dans d'autres industries, dans d'autres pays. Regrettons enfin qu'il ne soit donné qu'à un si petit nombre de jeunes ouvriers d'étudier activement ces sujets. D'ailleurs les syndicats n'ont pas

renoncé encore, quand ils se trouvent en présence de difficultés, de faire appel à des hommes compétents dans les questions juridiques ou parlementaires ou d'instituer un état-major suffisant de fonctionnaires payés, tirés de leur sein.

Si nous passons maintenant de l'organisation intérieure du syndicat isolé à l'organisation du mouvement syndical pris dans son ensemble, nous pourrons remarquer des changements, mais peu d'améliorations. Le nombre des unions locales de syndicats-unions locales des branches des diverses fédérations nationales d'une localité — et de leurs adhérents s'élève, il est en effet de 171 unions comptant 753.924 adhérents, mais l'organisation, l'action et l'influence de ces organes sont encore très restreintes et très faibles. On a réformé en apparence le congrès des Trade-Unions ; mais les mêmes inconvénients qu'il y a dix ans subsistent toujours. Le comité parlementaire se compose toujours d'une douzaine de chefs syndicaux, mais un personnel payé, une organisation systématique lui font encore défaut, et dans ces conditions il ne pourra pas remplir la place qui lui revient dans le monde des Trade-Unions. Toute l'organisation souffre encore des même défauts, présente encore les mêmes lacunes qu'en 1890 et en 1892.

Ajoutons cependant que deux autres tentatives de créer un lien étroit entre les syndicats a eu quelque succès. Il existe aujourd'hui une union générale des syndicats, fondée en 1899, à laquelle appartenaient, à la fin de 1900, 64 sociétés particulières comprenant 386.696 membres. Son but est, en prélevant une minime cotisation sur un grand nombre d'adhérents, de se créer les moyens d'aider chacune des associations affiliées engagée dans une lutte sérieuse. De plus, une conférence, réunit, outre 40 syndicats comptant 400.000 membres, deux organisations socialistes : le Parti Ouvrier Indépendant et la Société Fabienne. Son but exclusif est de soutenir la candidature de députés ouvriers. Seul le temps peut nous prouver la durée et l'efficacité de cette nouvelle organisation.

Si nous considérons les événements qui méritent notre attention, nous pouvons dire que, sauf quelques conflits assez étendus, les dix dernières années du XIX^e^ siècle ont été une période de paix industrielle. Le tableau suivant, tiré des rapports du *Board of Trade*, nous donne le total des journées perdues dans les luttes du travail dans les neuf dernières années du siècle.

TABLEAU par année, de 1892 à 1900, du nombre des luttes ouvrières (grèves ou lockouts), des ouvriers intéressés, et de leur durée moyenne en journées de travail (1).

ANNÉES	Nombre des luttes ouvrières commencées dans une année	Nombre des ouvriers intéressés			Durée moyenne en journées de travail pour chaque année
		Directement	Indirectement	Ensemble	
1892	700	—	—	356.799	17.381.936
1893	783	—	—	636.686	31.205.062
1894	1061	—	—	324.245	9.322.096
1895	876	—	—	263 758	5.542.652
1896	926	147.950	50.240	198.190	3.746.368
1897	864	167.453	62.814	230.267	10.345.523
1898	711	200.769	53.138	253.907	15.289.478
1899	719	138.058	42.159	180.217	2.516.416
1900	648	135.145	53.393	188.538	3.152.694

Ces chiffres paraissent considérables et sont souvent mal interprétés. Si nous calculons en journées de travail perdues ces conflits ouvriers, le lecteur ordinaire comprendra mieux quelle quantité de temps de travail a été ainsi gaspillé, quand nous lui dirons que pour un nombre total d'ouvriers manuels de 9 millions, chacun d'eux perd environ, par an, à la suite de ces conflits, une journée 1/4 de travail. En réalité, les grèves

(1) Ce tableau a été établi d'après le " Report on Strikes and Lockouts for 1876 » (C — 8643) et 1900 (Cd 689 de 1901) p. X, XII. La méthode suivie a un peu changé au cours des neuf années, mais trop peu pour que le résultat en soit modifié.

et les lockouts font dans l'année perdre moins de temps que notre louable coutume de chômer certains jours ouvriers.

Peu des conflits survenus dans ces neuf dernières années méritent qu'on s'y arrête. En 1893 se produisit la grande grève des bassins miniers du Yorkshire, Lancashire, et des Midlands. Si on mesure l'importance en journées perdues, elle dépasse en extension toutes les autres luttes menées dans ces dix ans. Les revendications, précises, opiniâtres, formulées par la fédération des mineurs, lui ont donné une valeur historique : il y était dit que l'existence des ouvriers ne devait pas dépendre du succès ou de l'insuccès des engagements fixant le prix du charbon, conclus entre les propriétaires des mines et les commerçants en gros. Les patrons peuvent préférer employer beaucoup ou peu d'ouvriers, mais les travailleurs qui sont employés doivent toucher un salaire convenable, leur assurant leur existence. Ce salaire minimum doit être mis sur le même pied que les impôts publics et être considéré comme une charge fixe pesant sur l'industrie.

L'expression claire de cette idée remonte à 1874. Bien que la fédération de mineurs n'ait pas obtenu pleine satisfaction, la grève fait faire des progrès énormes à cette tendance ; les partisans de la fixation d'un minimum au-dessous duquel le salaire ne peut tomber, sont devenus beaucoup plus nombreux. Depuis lors, les propriétaires des mines n'ont pas encore osé donner aux mineurs moins que le minimum syndical ; et il est certain que s'ils tentaient de le faire, ils rencontreraient la résistance la plus énergique.

La longue bataille qui se livra dans l'industrie de la chaussure en 1895 est surtout due à ce que les patrons, au moins autant que les ouvriers, ignoraient les causes des différents modes de paiement du salaire, les difficultés qui en résultent et la façon dont de semblables difficultés ont été complètement surmontées dans d'autres branches. Le conflit éclata parce que les patrons rejetèrent le système fort compliqué de conciliation et d'arbitrage auquel ils avaient antérieurement adhéré.

Les ouvriers demandaient le salaire aux pièces, les patrons leurs imposaient opiniâtrement le salaire au temps. Ce conflit se termina grâce à l'influence officieuse du *Board of Trade*.

Sous sa pression, patrons et ouvriers signèrent une nouvelle convention, et jusqu'à présent aucune difficulté sérieuse ne s'est encore élevée.

Un des traits qui caractérise au plus haut point les luttes ouvrières importantes dans ces dix dernières années, c'est l'acceptation du principe du contrat collectif. Il est vrai que lord Penrhyn, le propriétaire des établissements de Bethesda, persiste dans l'ancienne attitude, presque universellement en faveur autrefois : il se refuse à conclure le moindre arrangement collectif au sujet des conditions du travail. Ce conflit, momentanément apaisé en 1896, a éclaté de nouveau en 1900 et persiste jusqu'à aujourd'hui. Lord Penrhyn se place au point de vue suivant : il veut faire de sa propriété ce qui lui plaît, et fermer ses établissements s'il ne trouve pas d'ouvriers consentant à laisser fixer leur salaire par voie de contrat individuel. Le *Board of Trade* est impuissant à détruire cette faible survivance de l'ancienne « guerre privée. »

Dans la grande lutte menée en 1897-98 par les ouvriers mécaniciens (constructeurs de machines), bien que d'autres contestations fussent également soulevées, la question du contrat collectif fut directement posée. Les patrons prétendaient, justement à ce qu'il semble, que les conditions du travail, alors existantes, influaient défavorablement sur le rendement ; ils se plaignaient de rencontrer des résistances quand ils introduisaient de nouvelles machines ou de nouveaux procédés ; les ouvriers se refusaient à fournir un travail aussi intensif qu'ils l'auraient pu.

Ces difficultés avaient déjà été observées dans d'autres industries au stade correspondant de leur développement économique ; on les a rencontrées en particulier dans l'industrie du coton, et il y a plus d'une génération qu'on les a résolues avec un plein succès dans cette branche. Les patrons mécaniciens ne mirent pas à profit l'expérience que les filateurs

avaient achetée si cher. Ils cherchèrent à atteindre leur but en suivant une autre voie. Après d'être défendus de vouloir réaliser une baisse générale des salaires, ils revendiquèrent pour chaque employeur la liberté complète de fixer à son gré ses conditions dans sa propre fabrique, pour chaque machine, pour chaque pièce et même pour chaque ouvrier. Des tentatives analogues avaient déjà été faites dans d'autres branches ; elle n'avaient pas réussi à augmenter la production d'une manière durable, mais elles avaient eu des résultats désastreux pour l'ouvrier et pour l'ensemble de l'industrie.

Les constructeurs de machines anglais ne semblent pas avoir bien compris ce fait. En tous cas, supposant que le contrat collectif habituel leur était défavorable, ils cherchèrent à arriver à leur but, à l'augmentation la plus forte possible de la production, par l'introduction du contrat individuel dans la mesure où le mode de salaire, le mode de travail, les salaires aux pièces et le sur-temps étaient en jeu.

(*A suivre*). Béatrice et Sidney Webb.

(Traduit par Léon Rémy).

Le Parti Ouvrier belge et l'Église catholique

(FIN [1])

Or, cette propriété privée, que l'on déclare inviolable, ce n'est pas seulement la propriété personnelle, associée au travail, mais la propriété capitaliste, dissociée du travail, fondée sur le travail des autres.

Par l'organe de son chef — qui a, d'ailleurs, pris la précaution de ne point parler comme pape infaillible — l'Eglise déclare donc lier son sort aux destinées du régime social actuel.

Elle se proclame la protectrice de l'inégalité, la défenderesse de l'exploitation capitaliste, l'adversaire irréconciliable de la démocratie socialiste.

Et, c'est en s'appuyant sur l'Encyclique que, dans son *Traité d'Apologétique chrétienne*, l'évêque actuel de Liège, Mgr Rutten répond de la manière suivante à cette question :

« Quel est le devoir des catholiques en face du socialisme ?

Ils doivent le combattre sous toutes ses formes, et cela, avec d'autant plus d'énergie que cet ennemi s'attaque aux bases même de toute société civilisée ».

Que ce mot d'ordre, ou d'autres analogues, aient été suivis, en Belgique et ailleurs, c'est ce que notre expérience à tous démontre à l'évidence.

Partout où le socialisme grandit, il trouve l'Église catholique parmi ses plus acharnés adversaires.

Dans ces conditions, ce serait une duperie que d'observer vis-à-vis d'elle une attitude passive, sous prétexte que la religion est affaire privée.

Pareille formule ne vaut qu'à l'égard des croyances individuelles.

Ainsi que le fait remarquer Aulard, dans sa préface au

---

(1) Voir notre précédent numéro.

livre de Paul Bert, sur le *Cléricalisme*, il importe de faire une distinction nette entre l'Eglise et les individus qui professent une religion déterminée.

A ceux-ci, nous devons, sous peine d'intolérance, de cléricalisme à rebours, la liberté de conscience, le libre exercice de leur culte, le droit de constituer, moyennant certaines garanties légales, des associations religieuses ou philosophiques.

Mais l'Église catholique n'est pas seulement une association religieuse : c'est un corps officiel, une puissance politique, une organisation économique, qui tire, de sources divines, des revenus innombrables.

Tout d'abord, la plupart des États salarient le clergé séculier.

Cela représente une demi-douzaine de millions en Belgique, une soixantaine de millions en France.

Mais, en France, tout au moins, ces avantages matériels trouvent leur contre-partie dans les obligations que le Concordat impose au clergé. En Belgique, au contraire, l'État n'a que des charges, l'Eglise n'a que des privilèges.

En vertu de l'article 117 de la Constitution, le gouvernement a l'obligation de payer des traitements aux ministres du culte, mais il n'a aucun droit d'intervenir dans leur nomination ou de les contrôler dans l'exercice de leurs fonctions.

Socialistes et libres-penseurs, nous devons donc, en notre qualité de contribuables, payer des fonctionnaires sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, entretenir, dans chaque commune, des agents salariés, qui mettent à profit leur indépendance absolue, pour nous combattre, nous injurier, nous vilipender, nous représenter, dans leurs sermons de chaque dimanche, comme les ennemis de la société, les adversaires sataniques de la religion, de la propriété et de la famille.

Un tel régime est évidemment intolérable.

Plus que partout ailleurs, la suppression du budget des cultes s'impose, dans un pays comme le nôtre, où, sauf la question d'argent, les Églises sont, dès aujourd'hui, séparées de l'État.

Mais, en admettant que, tôt ou tard, cette réforme s'accomplisse, ce serait une illusion de croire que la puissance économique de l'Église s'en trouverait sensiblement réduite.

Les subventions de l'État ne sont que peu de chose auprès des subventions volontaires, provenant des fidèles, ou des profits, directs ou indirects, réalisés par les entreprises cléricales.

Supprimez le budget des cultes, l'Église n'en aura pas moins les revenus des biens de main-morte, des capitaux mobiliers possédés par les congrégations, des collectes, des souscriptions, des legs, des donations, des ventes d'objets pieux, des affaires industrielles et commerciales, depuis la manufacture des dentelles dans nos Flandres, jusqu'à la fabrication de la chartreuse, de la bénédictine, de la trappistine et autres boissons alcooliques, distillées *ad majoram dei gloriam*. Sans parler de cette industrie, lucrative entre toutes, qui consiste à échanger, contre espèces sonnantes, des valeurs fictives, des services imaginaires, sous forme de baptêmes, de bénédictions nuptiales, ou de messes pour les morts !

Or, ces ressources ne servent pas surtout à payer les frais du culte, ou à entretenir, plus ou moins grassement, l'innombrable milice des prêtres, des moines, des religieux de toutes sortes et de tous ordres.

Elles sont également un trésor de guerre, consacré, presque tout entier, à des œuvres de réaction et d'asservissement.

C'est, d'abord, la bienfaisance cléricale, qui enchaîne les misérables, en leur assurant quelques avantages matériels. Ce sont les écoles congréganistes, dont un ministre belge, catholique modéré, cependant, disait, un jour, qu'elles nous préparent des « générations de crétins ». Ce sont enfin, dans les régions où l'organisation libre du prolétariat contraint les catholiques à faire la part du feu, des syndicats jaunes, des associations mutualistes consacrées à tous les saints du Paradis, des coopératives, industrielles ou agricoles, sous la haute direction des curés, des patronages où l'on attire les

jeunes gens de la classe ouvrière, en leur offrant des cigares, des consommations à prix réduit, des billards ou des jeux de quille.

En Belgique, par exemple, nous ne pouvons pas ouvrir une Maison du Peuple, organiser un syndicat, fonder une coopérative, sans que les cléricaux, pour diviser la classe ouvrière, inaugurent une Maison des Ouvriers, ou créent, à leur tour, des institutions syndicales ou coopératives.

Et maintenant que notre propagande se tourne vers les campagnes, les vicaires et les curés se font marchands d'engrais, éleveurs de cochons, fabricants de beurre ou distillateurs agricoles, pour immuniser leurs ouailles contre la contagion socialiste !

De telles entreprises sont, à la fois, un témoignage de force et de faiblesse.

Pour nous combattre, en effet, l'Église se trouve réduite à employer nos propres moyens, à singer nos associations libres, à promettre aux travailleurs des avantages matériels supérieurs à ceux qu'ils peuvent obtenir par leur seul effort.

Mais, si le malheur des temps la contraint à nous faire des concessions plus ou moins réelles, il est impossible de ne point s'émouvoir des ressources infinies dont elle dispose et de l'immense effort qu'elle déploye pour conserver les générations actuelles et s'emparer des générations à venir !

Devant pareil effort, nul évidemment n'a le droit de déserter la lutte.

Toute la question est de savoir s'il faut employer, dans cette lutte, les armes traditionnelles des anciens partis, ou s'il faut recourir à des armes perfectionnées.

Certains de nos amis, chaussant les bottes des radicaux, n'hésitent pas à déclarer que, dans les pays où la démocratie détient le pouvoir, il faut recourir contre l'Église — *salus populi suprema lex* — à des mesures d'exception.

Les intolérants, dit-on, n'ont pas droit à la tolérance. Les ennemis de la liberté n'ont pas droit à la liberté.

Et, dans le chimérique espoir d'en finir, une bonne fois, avec les menées cléricales, on propose de réserver le monopole

de l'enseignement à l'État et de supprimer, purement et simplement, les congrégations religieuses.

Le temps me manque pour discuter ici, comme ils devraient être discutés, c'est-à-dire longuement et complètement, les arguments que font valoir ceux qui défendent le monopole de l'État, en matière d'enseignement.

Cependant, je ne saurais dissimuler les appréhensions que leur politique m'inspire.

Non pas que je considère le droit d'enseigner comme un de ces droits primordiaux, de ces prérogatives indispensables, qui doivent, sans condition, appartenir à tous les citoyens.

Il est parfaitement légitime, au contraire, que l'État, en décrétant l'instruction obligatoire, exige des garanties, ne reconnaisse comme instituteurs primaires, ayant le droit de délivrer des certificats d'études, que ceux qui réunissent certaines conditions de savoir et de moralité.

Mais, quand je songe à ce que peut être, à ce que pourrait devenir le monopole scolaire, aux mains d'un gouvernement insoucieux, hostile à certaines tendances, ou sourdement inquiet de voir les travailleurs acquérir une instruction plus complète, je me refuse, soit à enlever aux autres, soit à supprimer pour moi-même, le droit d'ouvrir des écoles, pour échapper à un enseignement officiel qui froisserait nos consciences ou ne répondrait pas à nos aspirations.

Et, si l'on m'objecte que, pratiquement, la liberté d'enseignement ne profite guère qu'à l'Église, seule puissance à même de rivaliser avec l'État, je réponds qu'il n'en sera peut-être pas toujours ainsi et que d'ailleurs, dès à présent, un petit nombre d'écoles modèles, vraiment libres, peuvent exercer une action éminemment favorable sur les méthodes suivies dans les écoles publiques.

Quant aux mesures que l'on propose contre les congrégations religieuses, je n'hésite pas à dire, qu'en principe, elles me paraissent très défendables.

De même que le Code civil interdit à un homme d'engager ses services à perpétuité, je comprends parfaitement que le

législateur déclare illicites des vœux perpétuels qui consacrent la déchéance de la personnalité humaine.

Seulement, ceux-là se feraient d'étranges illusions qui attribueraient une importance pratique considérable à des mesures législatives toujours faciles à éluder.

D'autre part, on ne détruit que ce que l'on remplace : aussi longtemps que l'État ne sera pas en mesure de substituer aux écoles et aux œuvres d'assistance congréganistes, une organisation supérieure de l'enseignement et un vaste système d'assurances contre tous les risques d'incapacité et de privation de travail, le législateur bourgeois devra forcément reculer devant des mesures décisives.

Par contre, supposez que, partout, il y ait des écoles publiques assez vastes et assez nombreuses, pour répondre à tous les besoins, dirigées par des instituteurs convenablement rémunéres, complétées par des œuvres scolaires, pareilles à celles de Lille ou de Roubaix ; supposez que tous les citoyens aient la certitude d'obtenir du travail ou des moyens de subsistance, en cas de chômage, de vieillesse ou d'invalidité, sans devoir recourir à la bienfaisance cléricale ; n'est-il pas évident que la suppression des ordres religieux perdrait, dans une large mesure, son importance pratique, et que la République sociale n'aurait plus besoin de recourir, pour combattre l'Église, à des mesures exceptionnelles.

Le droit commun pourrait lui suffire, mais, bien entendu, le droit commun rigoureusement appliqué, sans faveurs et sans privilèges pour aucune institution religieuse.

Liberté des cultes, mais suppression du budget des cultes.

Liberté d'enseignement, mais suppression de toutes les subventions, de tous les avantages, directs ou indirects, que, dans la plupart des pays, l'État accorde à l'enseignement religieux.

Liberté d'association, mais limitation du droit de posséder à ce qui est nécessaire pour que chaque association remplisse son but.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les idées directrices du Parti Ouvrier belge sur la question religieuse.

Certes, il existe entre nos militants certaines différences d'appréciation sur la tactique à suivre.

Les uns veulent accentuer la lutte contre l'Église ; les autres, au contraire, estiment que les questions sociales et économiques doivent primer les questions religieuses.

Mais, sur le principe, tout le monde se trouve d'accord : à ceux qui viennent au Parti Ouvrier, qui acceptent de lutter avec nous, pour l'affranchissement des travailleurs, nous ne demandons pas ce qu'ils pensent sur les choses du ciel.

En tant que parti politique, en tant qu'organisation économique du prolétariat, le Parti Ouvrier n'a pas à s'occuper des questions religieuses, des problèmes métaphysiques.

Seulement, il appartient aux socialistes qui font partie des groupes de libre-pensée, et d'une manière générale, à tous les groupes de libre-penseurs, de contribuer à l'émancipation ouvrière, en travaillant à libérer les esprits, au point de vue religieux et philosophique.

Et, pour arriver à ce résultat, nous ne connaissons pas de moyens plus efficaces que la propapande par l'exemple et la propagande par l'enseignement.

Autant les plaisanteries faciles sur la religion, les attaques bouffonnes et grossières contre des croyances qui ont droit au respect, sont, à la fois stériles et haïssables, autant nous considérons comme un élémentaire devoir, pour les libres-penseurs, de conformer, en toutes circonstances, leurs actes publics à leur pensée intime.

Si tous ceux qui ne croient plus, rompaient ouvertement avec l'Église, refusaient systématiquement de participer à des cérémonies qui ne représentent plus pour eux que de vains simulacres, il n'est point douteux que cette propagande par le fait serait incompatiblement plus influente que les déclamations anticléricales de ces francs-maçons libéraux, de ces bourgeois voltairiens, de ces « mangeurs de prêtres » qui envoient leurs enfants dans les écoles congréganistes et, dans toutes les circonstances solennelles de leur vie, n'hésitent pas à réclamer les secours de la religion.

Aussi, considérons-nous, comme une obligation inflexible,

pour ceux-là, surtout, dont l'exemple peut avoir une action décisive, de faire la *grève religieuse*, de ne pas donner le démoralisant spectacle d'une adhésion apparente à des dogmes, dont on proclame la fausseté.

Mais il ne suffit pas de s'affranchir : il faut encore travailler à l'affranchissement des autres, en organisant, dans les milieux populaires, la propagande par l'enseignement, en exposant, à ceux qui n'ont d'autre conception du monde, que celle qui leur a été fournie par le cathéchisme, les principaux résultats de la science moderne.

Nous savons bien que, pour les esprits subtils, passés maîtres dans l'art de transformer les dogmes en de purs symboles. ces notions scientifiques peuvent s'accommoder avec les croyances religieuses.

Mais il en va tout autrement pour l'homme du peuple, qui prend les enseignements de l'Église à la lettre, et qui cesse de croire, du jour où il s'aperçoit que le monde réel ne ressemble guère aux descriptions de son curé.

L'astronomie lui montre, dans les profondeurs du ciel, non plus des théories d'anges et de saints, des bienheureux « resplendissants et agiles, subtils et impassibles », mais des mondes innombrables, des théories de solides, entraînant leur cortège de planètes, à travers l'infini.

La géologie lui découvre, au lieu des six mille ans de la chronologie chrétienne, la succession des âges de la terre, depuis la nébuleuse primitive, jusqu'aux formations de l'époque moderne.

Les sciences naturelles, à leur tour, emportent les dernières citadelles de la fixité métaphysique des choses, substituant définitivement la catégorie du devenir à la catégorie de l'être.

Enfin, le transformisme des institutions, des mœurs et des croyances, achève de mettre en lumière le caractère local, transitoire, relatif des métaphysiques et des religions.

Que l'on enseigne donc, simplement, sans commentaires inutilement agressifs, l'histoire du monde, l'histoire de la terre, l'histoire de la vie, l'histoire des sociétés, et l'incompatibilité de la foi et de la science éclatera pour tous ceux qui

n'ont pas intérêt à la dissimuler, ou à tenter d'impossibles conciliations.

Mais, gardons-nous de l'oublier, la pénétration de cette propagande, si active soit-elle, trouvera fatalement ses limites dans la condition économique du prolétariat.

Aussi longtemps que la grande masse des hommes sera condamnée à vivre pour travailler, au lieu de travailler pour vivre, ce serait folie d'espérer des transformations décisives dans la mentalité générale.

C'est pour cette raison que l'anticléricalisme bourgeois est nécessairement superficiel, ou bien foncièrement hypocrite, lorsqu'il prétend libérer les esprits, en n'apportant que des modifications insignifiantes à l'organisation capitaliste actuelle.

Dans un état social où les classes possédantes ont intérêt à maintenir « une religion pour le peuple », où les enfants des travailleurs, lorsqu'ils vont à l'école, n'y vont que pendant un petit nombre d'années et n'y reçoivent qu'un enseignement rudimentaire, tout imprégné encore de cléricalisme, où la majorité des travailleurs eux-mêmes n'échappent à l'isolement du travail agricole et du travail à domicile, que pour connaître la servitude de la caserne ou l'esclavage de la fabrique, il est inévitable que l'Église, alimentée par l'État, soutenue par les riches, mais, enracinée surtout dans la misère et l'ignorance des pauvres, soit en mesure de résister à toutes les attaques, d'échapper à toutes les réfutations.

Par conséquent, pour faire de l'anticléricalisme sérieux, il faut, avant tout, faire du socialisme.

On l'a dit et redit, depuis Marx, mais il est de vieilles vérités toujours bonnes à redire, ce sont les révolutions dans les conditions matérielles de la vie, qui préparent et rendent possibles les révolutions dans les idées.

Partout où subsistent encore les formes anciennes de la production et de la propriété, le cléricalisme règne en maître.

Partout, au contraire, où la technique progresse, il subit un irrémédiable déclin.

Dans notre lutte contre l'Église, nous avons, avec nous,

le machinisme, le progrès des moyens de communication, la concentration industrielle, le rapprochement des villes et des campagnes, la mobilité croissante des travailleurs, toutes les forces, en un mot, qui favorisent le contact des intelligences et la circulation des idées.

C'est le secret de nos victoires, contre un adversaire dont la puissance n'a d'égale que notre apparente faiblesse.

Hier, nous n'étions rien. Aujourd'hui, nous ne sommes encore que peu de chose. Nous avons, contre nous, la coalition de tous les pouvoirs, de tous les privilèges, de toutes les inerties. Mais nous avons pour nous le grand courant des tendances modernes.

Ceux qui luttent contre ce courant n'aboutiront même pas à rester en place.

Ceux qui se laissent porter, au contraire, ne doivent faire d'efforts que pour aller plus vite.

Et, c'est afin d'aller plus vite, de toucher plus tôt à l'autre rive, que je vous dis en terminant : évitez les courants secondaires, prenez garde aux bancs de sable de l'anticléricalisme vulgaire, nagez, ferme et droit, vers la terre promise, où la liberté du travail ne sera plus un mensonge et la liberté de conscience une impossibilité !

Emile VANDERVELDE.

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

(SUITE [1])

IV

Comment intéresser l'ouvrier au travail

Nous avons vu que la révolution sociale met un terme au mode de production capitaliste, que la domination politique du prolétariat est nécessairement liée à une révolution économique dirigée contre la production capitaliste afin d'en arrêter le développement. Mais il faut que la production soit continuée, elle ne peut pas s'arrêter, pas même quelques semaines, sans que toute la société ne périsse. C'est donc un devoir urgent du prolétariat victorieux d'assurer la continuation de la production en dépit de tout ce qui peut la troubler, et de ramener à la fabrique et aux ateliers les ouvriers qui leur tournent le dos, de les y maintenir afin que la production ne soit pas interrompue.

Quels sont les moyens dont dispose à cet effet le nouveau régime ? On n'aura certainement pas recours à l'aiguillon de la faim, ni aux moyens coercitifs. S'il y a des gens qui s'imaginent que le gouvernement prolétarien ressemblera à une maison de correction, que l'autorité assignera à chacun sa tâche, c'est qu'ils connaissent mal le prolétariat qui, se donnant lui-même ses lois, sera bien plus imbu de l'amour de la liberté que les professeurs serviles et byzantins qui s'indignent contre le caractère correctionnel de l'Etat futur.

---

(1) Voir notre précédent numéro.

Jamais le prolétariat victorieux ne s'accommodera du régime de la caserne ou de la maison de correction. Il n'en a pas besoin ; il dispose d'autres moyens pour maintenir les ouvriers au travail.

Il faut d'abord ne pas oublier la grande force de l'habitude. Le capital a accoutumé l'ouvrier à travailler du matin au soir, il ne saurait rester sans rien faire. Il y a même des personnes qui sont tellement habituées à leur besogne qu'elle ne savent que faire de leurs heures de liberté ; elles se sentent malheureuses dès qu'elles ne travaillent plus. Il y a peu de personnes qui seraient heureuses de ne jamais travailler. Je suis convaincu que lorsque le travail n'aura plus le caractère rebutant du surmenage, quand la journée de travail sera raisonnablement réduite, la masse des ouvriers se livrera, par pure habitude, à un travail régulier dans les fabriques et dans les mines.

Il va sans dire qu'on ne peut compter sur ce seul stimulant, c'est le plus faible de tous. Un autre, bien plus puissant, est l'esprit de *discipline* du prolétariat. Nous savons que lorsqu'un syndicat décide la grève, l'ouvrier organisé est assez discipliné pour s'imposer volontairement toutes les épreuves, toutes les terreurs d'un chômage, pour ne pas manger à sa faim des mois durant, dans l'intérêt de la cause commune. Je pense donc, que si la discipline est assez forte pour arracher l'ouvrier à la fabrique, elle le sera aussi pour l'y maintenir. Quand un syndicat reconnaît la nécessité d'un travail régulier qui ne doit subir aucune interruption, nous pouvons être persuadés que dans l'intérêt de la collectivité, il y aura à peine un membre qui abandonnera son poste. Cette même force qui fait aujourd'hui du prolétariat une arme de guerre contre la production, en fera alors un moyen efficace pour assurer la marche

du travail social. Plus est parfaite, dès à présent, l'organisation syndicale, plus on pourra espérer que la production se poursuivra sans interruption, après la conquête du pouvoir politique par le prolétariat.

Mais la discipline du prolétariat n'est pas la discipline militaire ; elle n'est pas l'obéissance passive à une institution établie d'en haut ; c'est la discipline démocratique, la soumission volontaire à une direction élue et aux résolutions de la majorité des compagnons. Pour que cette discipline démocratique ait une action dans la fabrique, il faut que le travail y soit organisé démocratiquement, que la fabrique démocratique ait remplacé la fabrique autocratique d'aujourd'hui. Il va de soi qu'un régime socialiste n'aura rien de plus pressé que d'organiser démocratiquement la production. Mais si le prolétariat victorieux n'avait pas de prime-abord cette intention, il y serait amené par la nécessité d'assurer la continuité de la production. On ne maintiendra dans le travail la discipline qui y est indispensable, qu'en introduisant la discipline syndicale dans le processus de la production.

Tout cela ne pourra pas se faire partout de la même manière : chaque industrie a son caractère propre, qui est une indication pour l'organisation de ses ouvriers. Il y a, par exemple, des exploitations qui ne peuvent pas se passer d'une organisation bureaucratique, tels les chemins de fer. Voici quelle pourrait être dans ce cas l'organisation démocratique : les ouvriers éliraient des délégués qui formeraient une sorte de parlement ayant pour mission de régler le travail et de surveiller l'administration bureaucratique. D'autres exploitations peuvent être confiées aux syndicats ; d'autres, enfin, peuvent être laissées aux mains des corporations. Il y a donc dans les industries une très grande variété dans l'orga-

nisation démocratique, et nous ne pouvons pas espérer voir adopter pour toutes un seul et même modèle.

Nous avons vu qu'il pouvait y avoir différentes sortes de propriétés : propriété de l'Etat, propriété de la commune, propriété des associations; mais bien des moyens de production pourront continuer à être des propriétés privées, ainsi que nous le montrerons. Nous venons de voir à l'instant que l'organisation des exploitations sera très variée.

Quelque puissants stimulants que puissent être la discipline démocratique et l'accoutumance à un travail régulier, elles ne sont peut-être pas encore une garantie suffisante d'une participation constante de tous les ouvriers à la production. Nous ne pouvons pas espérer que l'organisation syndicale comprenne dans la société actuelle la majorité des ouvriers. Quand la classe ouvrière arrivera au gouvernail, il n'y aura probablement encore qu'une minorité de ses membres qui seront organisés et disciplinés. Il faudra donc trouver d'autres stimulants au travail. Celui qui s'offre tout d'abord à un régime prolétarien est l'attraction du travail. On devra s'efforcer de faire un plaisir de ce travail, qui, aujourd'hui encore, est une peine. Si le travail devient agréable, on s'y rendra gaiement.

Certes, cela n'est pas chose facile; mais le prolétariat pourra, dès qu'il sera maître de la situation, faire un premier pas dans cette voie en abrégeant la journée de travail. En même temps, on s'efforcera de rendre les ateliers plus hygiéniques, plus agréables, d'enlever autant que possible au travail ce qui peut le rendre désagréable ou répugnant. Toutes ces mesures ne feront que développer ce que les lois de protection ouvrière se proposent dès à présent. Mais, pour réaliser de grands progrès dans cette voie, il faut transformer les bâtiments

et la technique. et ces changements ne peuvent pas se produire du jour au lendemain. Il sera difficile de rendre promptement attrayant le travail de la mine et de la fabrique. Il faudra donc, outre l'attrait du travail, mettre une autre attraction en œuvre, celle du salaire.

Je parle ici de salaires, et l'on me dira sans doute : « Y aura-t-il donc encore des salaires dans la nouvelle société? Ne voulons-nous pas supprimer le travail salarié et l'argent? Comment peut-il alors être question de salaires? » Ces objections seraient fondées si la révolution sociale voulait se mettre immédiatement à supprimer l'argent. Chose qui me semble impossible. L'argent est jusqu'à présent le plus simple des moyens connus pour faciliter la circulation des produits et leur répartition entre les différents membres de la société, dans le mécanisme si compliqué de la production moderne et la division du travail poussée à l'extrême. L'argent met chacun à même de satisfaire ses besoins selon ses penchants (naturellement dans les limites de sa puissance économique). Comme moyen de circulation, l'argent restera indispensable tant qu'on n'aura rien trouvé de mieux. Il perdra, à la vérité, certaines de ses fonctions, du moins dans la circulation intérieure; il ne sera surtout plus la mesure des valeurs. Quelques remarques sur la valeur ne seront pas hors de propos ici; elles élucideront ce que nous dirons plus loin.

Rien n'est plus erroné que de croire qu'il incombe à un régime socialiste de faire exécuter rigoureusement la loi des valeurs, de veiller à ce qu'il y ait égalité entre les valeurs échangées. La loi des valeurs est plutôt une loi propre à la société productrice de marchandises.

La production de marchandises est le mode de production dans lequel, avec une division du travail très développée, plusieurs producteurs indépendants les uns

des autres, produisent les uns pour les autres. Mais aucun mode de production ne peut subsister sans une certaine proportionnalité. Le nombre des bras dont dispose une société est limité, et pour qu'elle puisse satisfaire à ses besoins et continuer à produire, il faut que les forces productrices disponibles soient réparties convenablement entre les différentes branches de la production. Dans une société communiste, le travail est méthodiquement réglé, les ouvriers sont répartis d'après un plan déterminé entre les différentes industries. Mais dans la production commerciale, cette réglementation se fait d'après la loi de la valeur. La valeur de toute marchandise est limitée non par le temps qui a été employé à la produire, mais par le temps que sa production nécessite dans l'état social existant. Nous ne parlerons pas ici de la modification que cette loi subit dans la production capitaliste par le profit, nous compliquerions inutilement notre analyse, sans jeter de lumière nouvelle sur la question. Le temps nécessaire à une production quelconque dans une société donnée, est déterminé tout d'abord par le degré de développement qu'y a atteint la technique de cette production, par la plus ou moins grande ardeur mise au travail, bref, par la force productive moyenne de l'ouvrier, ensuite par la quantité des produits dont la société a besoin et enfin par le total des ouvriers dont la société dispose. Grâce à la libre concurrence, le prix des produits, c'est-à-dire la quantité d'or qu'on peut obtenir en échange, se rapproche de leur valeur toujours déterminée par la durée du travail qu'ils ont nécessité dans l'état social donné. C'est ainsi qu'il arrive que la production dans une industrie quelconque, sans être réglée par un organe central, ne s'écarte jamais trop, ni pour longtemps, de son niveau normal. Sans la loi

de la valeur, la production marchande, au milieu de l'anarchie qui y domine, deviendrait bientôt un chaos inextricable.

Un exemple va rendre la chose évidente ; choisissons-le aussi simple que possible. Comme objets de la production sociale prenons deux marchandises quelconques : les pantalons et les bretelles.

Admettons que dans une société : la fabrication des pantalons dans un temps déterminé nécessite 10.000 journées de travail, et que celle des bretelles, dans le même espace de temps, n'en demande que 1.000. Autrement dit : voilà le nombre des journées de travail nécessaires, dans un état donné de productivité du travail, pour fournir à la société les pantalons et les bretelles qui lui sont nécessaires. Si la journée de travail vaut 10 marks, la valeur des pantalons sera de 100.000 marks et celle des bretelles de 10.000 marks.

Si un seul ouvrier s'écarte de la production normale de la société, si son travail n'équivaut qu'à la moitié environ de celui de ses camarades, le prix du produit de sa journée de travail ne sera aussi que la moitié environ de celui du produit de la journée de travail de ses camarades. Cela est un fait connu. Mais la même chose se présente quand la proportionnalité des travaux devient anormale. Si, par exemple, la fabrication des bretelles attire plus d'ouvriers que la société le nécessite, ces ouvriers feront défaut ailleurs, puisque le nombre des ouvriers dont la société dispose est limité. Admettons pour plus de simplicité que les tailleurs seuls fournissent cet excédent d'ouvriers en bretelles ; qu'au lieu de 10.000 journées de travail, les tailleurs n'en fournissent plus que 8.000, et que les ouvriers en bretelles, au lieu de 1.000 journées en fournissent 3.000. Il y aura surabondance de bretelles, mais on manquera

de pantalons. Qu'en résultera-t-il ? le prix des bretelles baissera, celui des pantalons haussera. Les 3.000 journées de travail qui sont effectivement consacrées à la fabrication des bretelles ne représenteront cependant que la valeur des 1.000 journées dont la société a besoin, et la valeur d'une paire de bretelles sera réduite au tiers de sa valeur primitive, son prix tombera probablement encore au-dessous du tiers. La valeur des pantalons sera encore comme auparavant déterminée par les 10.000 journées de travail nécessaires à la société, et non par les 8.000 journées qui y sont consacrées effectivement, et la valeur de chaque pantalon sera les 5/4 de la valeur antérieure. Par suite, la fabrication des bretelles cesse d'être profitable, le nombre des ouvriers qui s'y livrent diminuera et ils vont de nouveau grossir les rangs des tailleurs en pantalons dont le travail sera devenu extraordinairement rémunérateur. C'est ainsi que la valeur est régulatrice de la production, là où il y a libre concurrence. Ce n'est pas le meilleur moyen de régler la production, mais c'est le seul possible avec la propriété privée des moyens de production. Lorsque la propriété des moyens de production sera collective, la production sera aussi réglée collectivement. Il ne sera plus nécessaire de la régler par l'échange de valeurs égales. En même temps, l'argent ne sera plus la mesure des valeurs, ne sera plus un objet de valeur. La monnaie métallique pourra être remplacée par toute autre monnaie. Les produits pourront être maintenus à des prix indépendants de leur valeur. Mais le temps employé à les produire sera toujours d'une importance capitale dans leur évaluation, et il est tout indiqué qu'on tiendra compte des prix qu'avaient les objets antérieurement. Mais s'il y a de l'argent et si les produits sont estimés,

il faudra bien payer le travail avec de l'argent, et il y aura nécessairement des salaires.

Malgré cela, ce serait une erreur de croire que le salariat actuel persistera, comme le font certains Fabiens qui prétendent que la tâche du socialisme n'est pas d'abolir le salariat, mais de le généraliser. Cela n'est juste qu'en apparence. Au fond le salaire est tout autre chose dans un régime prolétarien que dans le capitalisme. Aujourd'hui, il est le prix du travail considéré comme marchandise : il est déterminé en dernier ressort par les frais d'entretien de l'ouvrier ; ses oscillations dépendent de la loi de l'offre et de la demande. Cela ne sera plus ainsi dans une société où dominera le prolétariat, l'ouvrier ne sera plus forcé de vendre son travail, qui ne sera plus une marchandise, dont le prix est déterminé par les frais de production et ce prix ne dépendra plus du rapport de l'offre à la demande. Ce qui déterminera désormais le taux du salaire, ce sera en dernier ressort la quantité des produits qu'on aura à répartir parmi les ouvriers. Plus cette quantité sera considérable, et plus le niveau général des salaires pourra s'élever et s'élèvera effectivement. Sans doute que l'offre et la demande conserveront toujours une certaine influence sur les salaires relatifs des différentes industries. Comme on n'assignera pas militairement telle ou telle industrie à l'ouvrier, qu'il s'y portera volontairement, il pourra arriver que certaines industries soient encombrées, tandis que d'autres manquent de bras. Pour rétablir l'équilibre, il n'y aura qu'à baisser les salaires là où les ouvriers surabondent, et à les élever là où ils sont en nombre insuffisant, jusqu'à ce que chaque branche d'industrie ait autant d'ouvriers qu'il lui faut. Mais le niveau général des salaires de tous les ouvriers ne dépendra plus du

rapport de l'offre à la demande, mais bien de la quantité des produits disponibles. Il ne se produira plus de baisse générale des salaires, à la suite de la surproduction. Plus on produira, et plus les salaires en général s'élèveront.

Voici une nouvelle question qui se pose : pour assurer la continuité de la production, il sera nécessaire d'y attacher les ouvriers par une augmentation générale des salaires. Mais comment payera-t-on ces salaires augmentés ? autrement dit : où prendra-t-on la quantité nécessaire de produits ?

Si nous admettons, — ce que nous n'avons pas fait, — le cas le plus favorable au nouveau régime, celui d'une confiscation générale, si tous les revenus des capitalistes revenaient aux ouvriers, il en résulterait déjà une jolie hausse des salaires. Dans mon travail sur la Réforme et la Révolution, j'ai reproduit une statistique établissant qu'en Angleterre, en 1891, les revenus des ouvriers se sont élevés en chiffres ronds à 700 millions de livres sterl., et ceux des capitalistes à 800 millions environ. J'ai fait remarquer en outre que cette statistique me semblait embellir la situation, qu'elle exagérait le chiffre des salaires, et diminuait celui des revenus capitalistes. Mais admettons ces chiffres de 1891 : ils montrent en tous cas que si le revenu des capitalistes devenait le lot des ouvriers, tous les salaires pourraient être doublés. Mais malheureusement, cela ne se fera pas si facilement. Si nous exproprions le capital, il faudra que nous nous chargions de ses fonctions sociales. Parmi celles-ci, il y a l'importante fonction de l'accumulation des capitaux. Les capitalistes ne consomment pas tous leurs revenus; ils en réservent une partie qui sert à étendre la production. Un régime prolétarien devra agir de même pour donner de l'exten-

sion à la production : pour cette raison déjà, même si la confiscation du capital était radicale, les ouvriers n'obtiendraient pas tous les revenus antérieurs ; les capitalistes sont d'ailleurs obligés de donner à l'État sous forme d'impôts une partie de la plus-value qu'ils empochent. Cette partie sera considérable, lorsque l'impôt progressif sur le revenu et sur la fortune sera l'unique imposition de l'État et de la Commune. Les impôts ne diminueront certainement pas. J'ai déjà indiqué quelles dépenses nécessitera rien que la nouvelle organisation de l'instruction publique ; il faudra, en outre, constituer une assurance avantageuse contre la maladie, une assurance pour les invalides du travail, pour la vieillesse, etc...

Nous voyons donc que même si nous confisquons tout le capital d'un coup, il ne restera pas beaucoup du revenu des capitalistes à consacrer à la hausse des salaires. Il en restera encore bien moins, si nous voulons indemniser les capitalistes. Il sera donc absolument nécessaire, pour pouvoir élever les salaires, de produire plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Il est donc urgent pour la révolution sociale, non seulement de continuer la production, mais de l'augmenter. Le prolétariat victorieux devra se hâter de développer la production, s'il veut être à la hauteur des nombreuses exigences auxquelles le nouveau régime aura à satisfaire.

V. — Augmentation de la production

Il y a différents moyens d'augmenter rapidement la production. Deux de ces moyens les plus efficaces ont déjà acquis une grande importance. Tous deux sont employés avec succès par les trusts américains qui, en

général, nous apprendront bien des choses sur les méthodes de la révolution sociale. Ils nous montrent comment on peut, d'un coup de baguette, augmenter la productivité du travail. On y arrive simplement en concentrant toute la production dans les exploitations les plus parfaites et en laissant chômer toutes celles qui n'ont pas atteint ce degré de perfection.

Le trust des sucres, par exemple, a, il y a quelques années, utilisé un quart seulement des raffineries qu'il possédait, et a produit autant de sucre dans ce quart de ses usines, qu'on n'en produisait auparavant dans toutes les usines réunies. Le trust du Whisky a acheté 80 grandes distilleries dont 48 ont été mises immédiatement hors d'usage ; il n'en a utilisé que 12 qui ont bientôt fourni plus de Whisky que n'en produisaient auparavant les 80 distilleries. Un régime prolétarien procédera de même et le pourra d'autant plus facilement qu'il ne sera pas contrarié par la propriété privée. Là où les exploitations particulières sont des propriétés privées, l'élimination des établissements insuffisants ne se fait que lentement sous l'action de la libre concurrence. Les trusts ont pu immédiatement laisser de côté les exploitations qui ne réussissaient pas, parce que toutes étaient réunies dans une main et qu'elles n'étaient plus des propriétés privées. La méthode que les trusts peuvent appliquer dans un domaine relativement restreint de la production, pourra être étendue à toute la production sociale par un régime prolétarien qui abolira toute la propriété privée capitaliste. Mais sa méthode d'augmenter la productivité par l'élimination des exploitations insuffisantes se distinguera de celle des trusts actuels, non seulement par sa plus grande extension, elle aura encore une autre efficacité et servira encore à d'autres fins. Le nouveau régime opérera ce

changement surtout afin de pouvoir élever les salaires. Le trust au contraire ne se soucie nullement des ouvriers. Il abandonne tout bonnement ceux qui deviennent superflus dans les industries où il y a trop de bras. Il s'en sert tout au plus pour exercer une pression sur les ouvriers occupés, abaisser leurs salaires et augmenter leur dépendance. Le prolétariat victorieux procédera tout autrement. Il enverra aux exploitations en activité les ouvriers devenus superflus là où l'exploitation a cessé. Les trusts sont d'autant plus disposés à mettre des ouvriers à pied, que leur but n'est pas d'augmenter considérablement la production.

Plus la quantité des produits augmente, plus il y a d'offre et plus les prix baisseront, toutes les autres circonstances restant les mêmes. Mais les trusts se proposent précisément de réagir contre la baisse des prix, ils cherchent donc plutôt à restreindre la production qu'à l'augmenter. S'ils n'utilisent que les meilleurs exploitations, c'est uniquement pour diminuer les frais de la production et augmenter ainsi les profits en maintenant les prix ou même en les augmentant, mais leur but n'est pas d'augmenter la production. Sous le régime prolétarien, il s'agit au contraire d'étendre la production, car ce régime veut augmenter les *salaires* et non les *profits*. Il augmentera donc autant que possible le nombre d'ouvriers, dans les meilleures exploitations et il peut augmenter la production, en faisant travailler dans une exploitation les uns après les autres plusieurs équipes d'ouvriers. La chose est possible et exercera une grande influence sur la production : je vais le montrer par un exemple. Les chiffres que je vais donner sont absolument fictifs et peuvent ne pas répondre à la réalité ; mon exemple n'est cependant pas une pure œuvre d'imagination ; il est emprunté à ce qui

se fait dans les trusts. Considérons, si vous voulez l'industrie textile en Allemagne: elle occupeaujourd'hui, en chiffres ronds environ un million d'ouvriers (1895 : 993.257). Plus de la moitié de ces ouvriers (1895 : 587599). travaillent dans des exploitations comptant plus de 50 ouvriers. Nous admettrons encore que l'exploitation la plus grande, la plus vaste est aussi la plus parfaite. Cela n'est pas toujours vrai : une exploitation avec 20 ouvriers peut être mieux aménagée techniquement qu'une autre qui compte 80 ouvriers ; mais il en est ainsi en général, et nous pouvons d'autant mieux l'admettre ici qu'il s'agit d'un exemple utile à la démonstration et non de la base d'un projet devant dès demain être mis à exécution. Admettons donc que les exploitations les plus imparfaites soient celles qui comptent moins de 50 ouvriers. Toutes celles-ci cesseront de travailler, et les ouvriers en seront transférés dans celles qui occupent plus de 50 ouvriers ; on pourrait alors les faire travailler successivement en les divisant en deux équipes. Si aujourd'hui leur journée de travail est de 10 à 11 heures, on pourrait la réduire à 8 heures à peu près pour chaque équipe. A partir de ce moment on travaillerait donc journellement 6 heures de plus, l'utilisation des machines augmenterait en proportion, quoique chaque ouvrier travaille deux heures de moins qu'auparavant. Nous pouvons admettre que la production de chaque ouvrier ne sera pas diminuée, car de nombreux exemples ont montré que les avantages d'une journée de travail ainsi raccourcie contre-balancent au moins en général les désavantages qui y sont inhérents. Si nous admettons en outre que dans une exploitation non perfectionnée, un ouvrier produit annuellement une quantité de travail d'une valeur de 2.000 marks et que l'ouvrier produit dans les exploitations plus

grandes, deux fois plus (Sinzheiner adopte ce rapport de productivité entre la petite et la grande exploitation), c'est-à-dire une valeur de 4.000 marks. Ce demi-million d'ouvriers employés dans les petites exploitations de l'industrie textile produira donc une valeur d'un milliard de marks, l'autre demi-million d'ouvriers employés dans les exploitations plus grandes produira une valeur de deux milliards ; la valeur des produits du million d'ouvriers sera donc de trois milliards.

Mais si, sous le nouveau régime, tous les ouvriers sont concentrés dans les exploitations contenant plus de 50 ouvriers, le travail annuel de chaque ouvrier aura une valeur de 4.000 marks, celui de tous les ouvriers en tissus sera donc d'une valeur de quatre milliards de marks, c'est-à-dire d'un milliard de marks de plus qu'auparavant.

Nous admettons pour faciliter la comparaison qu'on produira des valeurs après comme auparavant.

On pourrait aller encore plus loin, et faire cesser le travail non seulement dans les petites exploitations, mais aussi dans les exploitations moyennes comptant de 50 à 200 ouvriers, et concentrer toute l'industrie textile dans les plus grandes fabriques, dans celles qui comptent plus de 200 ouvriers. Le nombre des ouvriers allemands qui y travaillaient en 1895 était de 350.306, un tiers environ du nombre total des ouvriers en tissus. Il faudrait donc diviser les ouvriers en trois séries travaillant à tour de rôle, pour les occuper tous dans ces grandes exploitations. Admettons que pour éviter le travail de nuit, la journée de chaque ouvrier soit réduite à 5 heures, à la moitié de la durée actuelle du travail. Aujourd'hui l'ouvrier des plus grandes fabriques produit peut-être quatre fois plus que l'ouvrier des petites exploitations, c'est-à-dire une valeur de 8.000 marks

d'après la supposition toute gratuite que nous avons faite. La réduction de la journée de travail n'entraîne pas une réduction proportionnelle des produits, car l'ouvrier qui a moins d'heures de travail travaille mieux que l'ouvrier surmené. Si nous admettons que dans 8 heures, il produira autant qu'en 10 heures aujourd'hui, on ne sera pas trop optimiste en admettant que lorsque la journée de travail sera réduite de 8 heures à 5 heures, le travail produit ne subira pas plus de 25 % de diminution, que cette réduction sera certainement au-dessous de 37 %. D'après cela, chaque ouvrier produira annuellement une valeur de 5.000 marks au minimum à 6.000 marks, et tous ensemble une valeur de 5 à 6 milliards.

La production totale pourra donc être le *double* de ce qu'elle est aujourd'hui *et par conséquent les salaires pourront aussi être doublés*, — en faisant complètement obstruction de toute confiscation des capitaux — *en même temps que la journée de travail sera réduite de moitié*. Dans certaines circonstances même, l'augmentation des salaires, en se fondant sur les chiffres que nous venons de donner, pourra être encore plus grande. Admettons que le produit annuel des industries textiles que nous évaluons à trois milliards se répartisse ainsi qu'il suit : un milliard est affecté aux salaires, un milliard aux matières premières, aux machines, etc., et un milliard constitue le profit du capital. Sous le nouveau régime, elles produiront six milliards, dont deux seront affectés aux matières premières, aux machines, etc., dont un servira à indemniser les capitalistes expropriés et à rétribuer les services qu'ils rendaient à la société, et il restera trois milliards à distribuer en salaires qui seraient ainsi *triplés*. Et tout cela s'obtiendra sans qu'il soit nécessaire de faire de nouvelles installations de nouvelles machines ; il suffira

d'arrêter le travail des petites exploitations et d'amener les ouvriers devenus disponibles dans les grandes. Nous n'avons pour cela qu'à exécuter en grand, ce dont les trusts nous donnent l'exemple en petit. Seule la propriété privée des moyens de production entrave ce développement des forces productrices modernes.

Cette méthode peut être envisagée encore d'un autre point de vue. Nos adversaires nous objectent volontiers, que longtemps encore, il sera impossible de nationaliser la production, à cause du nombre considérable d'ateliers existant. Il se passera encore bien du temps avant que la concurrence ait détruit les petites exploitations, et ait ainsi rendu possible la production socialiste. L'empire d'Allemagne compte en effet 2 1/2 millions d'exploitations industrielles : les seules industries textiles en comprennent plus de 200.000. Comment l'État pourrait-il diriger une telle quantité d'exploitations !

La tâche paraît en effet effrayante, mais elle se simplifie considérablement, si nous admettons que le régime prolétarien emploie la méthode des trusts, qu'il exproprie toutes les exploitations, mais qu'il n'utilise que les grandes exploitations perfectionnées. Sur les 200.000 exploitations textiles, il n'y en a que 3000 qui emploient plus de 50 ouvriers.

Il est clair que si l'industrie textile se concentre dans ces dernières, cela simplifiera déjà beaucoup la réglementation sociale de la production.

Elle sera encore plus simplifiée si, comme nous l'admettons, le nouveau régime ferme toutes les fabriques qui comptent moins de 200 ouvriers ; des 200.000 il n'en restera plus alors que 800.

La surveillance et le contrôle de 800 exploitations ne sont plus une impossibilité.

De là un nouveau point de vue digne de remarque.

Nos adversaires et les pessimistes qui se trouvent dans nos propres rangs doutent de la maturité de notre société pour la production socialiste, à cause des nombreuses petites industries qui végètent et dont elle est incapable de se débarrasser promptement. Et avec un air de triomphe, on nous rappelle sans cesse le grand nombre de petites exploitations qui subsistent encore. Mais notre maturité pour le socialisme ne se mesure pas par le nombre des petites exploitations qui subsistent encore, mais par le nombre des grandes exploitations qui existent déjà. Sans le développement de la grande exploitation, le socialisme est impossible. Mais là où la grande exploitation est déjà bien développée, il sera facile au socialisme d'y concentrer la production et de faire promptement table rase de la petite exploitation. Les oiseaux de mauvais augure qui ne savent prédire au socialisme que les malheurs qui l'attendent, se cramponnent opiniâtrement à ce fait que de 1882 à 1895 le nombre des petites exploitations a augmenté de 1,8 % dans l'empire d'Allemagne ; ils ne veulent pas voir cet autre fait, que dans le même intervalle le nombre des grandes exploitations comptant plus de 50 ouvriers a augmenté de 99 % et celui des exploitations gigantesques de plus de 1000 ouvriers, de 100 %. C'est cette augmentation qui est la condition préalable du socialisme, et elle est largement remplie. Si le nombre absolu des petites exploitations ne diminue pas, cela prouve simplement que les débris que le régime prolétarien aura à balayer, sont encore considérables. En attendant, les trusts nous permettent de nous préparer la besogne même sur ce point.

Sur d'autres points encore, ils pourront nous servir de modèles. Les trusts actuels augmentent leurs profits non seulement en augmentant la productivité de leurs

ouvriers, mais encore en faisant toutes sortes d'économies. Une production socialiste devrait en faire de plus grandes sur le matériel, sur les produits accessoires, sur le transport. Pour nous en tenir à l'exemple de l'industrie textile, il faut des dépenses bien plus considérables pour transporter les matières premières et les accessoires dans 200.000 exploitations que pour les transporter dans 800 usines. Même économie dans les frais de direction. Les plus petites exploitations, celles qui occupent moins de 5 ouvriers, n'ont à la vérité pas besoin de surveillance spéciale. Le directeur est en même temps ouvrier ; abstraction faite de celles-ci, il en reste 12.000 dont la direction exigera certainement un plus nombreux personnel que celle de 800 grandes exploitations. Les trusts réalisent encore de grandes économies en supprimant toute concurrence. Depuis qu'ils se propagent aux États-Unis, le nombre des commis-voyageurs diminue. Le cas le plus frappant, nous est signalé dans un travail de J. W. Jenks :

Un trust qui a tellement étendu sa production que le nombre de ses ouvriers s'est accru depuis sa fondation de 31 °/₀ parmi ceux qui n'ont pas fait d'apprentissage et de 14 °/₀ parmi les professionnels. En revanche, le nombre de ses voyageurs a diminué de 75 °/₀ dans le même intervalle. Le même Jenks nous apprend que certains trusts, d'après leurs propres renseignements, épargnent de 40 à 85 °/₀ sur les frais d'insertions et de réclame, et souvent encore davantage.

L'élévation des salaires dans l'industrie aura encore pour résultat d'affranchir quantité de travailleurs qui aujourd'hui mènent l'existence parasitaire des intermédiaires. Ils vivent péniblement dans leurs petites boutiques, non pas parce que celles-ci sont nécessaires, mais parce que leurs possesseurs désespèrent gagner de

autrement leur pain, ou bien parce qu'ils ont des salaires insuffisants, et qu'ils sont obligés de rechercher quelque ressource nécessaire.

Des deux millions de personnes qui, aujourd'hui sont occupées en Allemagne dans le commerce et les affaires (les postes et les chemins de fer non compris), la moitié peut être deviendraient des membres actifs de la société au lieu de se livrer à des occupations parasitaires, si les salaires étaient plus élevés, dans l'industrie, si on y avait besoin de plus de bras.

Voici les deux méthodes qui permettent d'augmenter la productivité des ouvriers : la suppression des occupations parasitaires et la concentration de l'exploitation dans les établissements les plus parfaits. En employant ces deux méthodes, un régime prolétarien portera immédiatement la production à un niveau tel qu'il lui sera possible d'élever sensiblement les salaires en même temps qu'il réduira la journée de travail. Chaque hausse des salaires, chaque réduction de la journée de travail, donnera un nouvel attrait au travail et attirera vers la production des ouvriers qui jusqu'alors s'occupaient en parasites, étaient domestiques, détaillants, etc. Plus les salaires sont élevés, plus il y aura d'ouvriers. Mais dans une organisation socialiste, on peut renverser la proposition : plus il y a d'ouvriers, par conséquent, moins il y aura d'oisifs dans la société, et plus on produira et plus les salaires seront élevés. Cette loi serait absurde dans une société de libre concurrence, où les salaires s'avilissent d'autant plus qu'il y a une plus grande offre de bras, toutes autres circonstances restant les mêmes. C'est la loi des salaires de la production socialiste.

(La fin au prochain numéro). Karl Kautsky.

(Traduit par Camille Polack).

LES FAITS POLITIQUES

ETATS-UNIS

Les Élections nationales et le socialisme

Il avait été jusqu'ici impossible de donner un compte-rendu complet du résultat des dernières élections, étant donné que les agences bourgeoises qui communiquent les nouvelles aux journaux omettent volontairement les votes socialistes et que les chiffres officiels n'ont pas encore été publiés pour tous les Etats.

Voici le relevé des votes socialistes des Etats, sur lesquels nous possédons actuellement des données précises :

ÉTATS	Votes Socialistes	
	1900	1902
Alabama	.....	200
Arizona	.....	800
Californie	7 554	9.592
Colorado	654	7.128
Connecticut	1.029	2.857
Delaware	57	600
Floride	601	1 200
Idaho	.....	1.704
Illinois	9.687	20.167
Indiana	2.374	7.134
Iowa	2.778	6.360
Kansas	1.605	3.236
Kentucky	646	1.886
Maine	878	1.974
Maryland	908	1.100

ÉTATS	Votes socialistes 1900	1902
Massachusetts	9.607	33.609
Michigan	2.826	5.000
Minnesota	3.065	10.021
Missouri	6.139	5.335
Montana	708	5.000
Nebraska	832	3.171
New-Hampshire	798	1.032
New-Jersey	4.609	6.000
New-York	12.869	23.400
Dakota du Nord	518	1 245
Ohio	4.847	14.270
Oklahoma	.....	1 963
Oregon	1.466	3.532
Pensylvanie	4.831	21.910
Rhode-Island	.....	1.091
Dakota du Sud	176	2.738
Tennessée	710	900
Texas	1.841	5.000
Utah	720	3.000
Virginie Occidentale	.....	600
Washington	2.006	4.739
Wisconsin	7.065	15.957
Wyoming	.....	552

Il y a eu beaucoup de réclamations contre les fraudes électorales et il est certain que de nombreux votes socialistes ont été escamotés dans beaucoup d'Etats. Ceci étant donné, on peut affirmer que le chiffre total des voix recueillies par le Parti socialiste n'a pas été inférieur à 250.000. D'autre part, le « Socialist Labor Party » de De Léon a recueilli entre 40 et 50.000 voix, ce qui donne un total d'environ 300 000 voix socialistes aux Etats-Unis.

Il est d'ailleurs nécessaire d'ajouter que, en dehors de New-York (et même là) une large proportion des votes accordés

au « Socialist Labor Party » était destinée au Parti socialiste, les électeurs ayant été trompés par la similitude des noms. Ceci est particulièrement vrai à Chicago, où il y eut 5.000 votes accordés au S. L. P., alors qu'il ne compte pas 20 adhérents dans toute la ville et que pour ainsi dire aucune propagande n'y avait été faite par lui. L'enquête faite après les élections par nos amis, permit à des centaines de personnes d'affirmer qu'elles avaient voté pour le S. L. P. alors qu'en réalité elles entendaient voter pour le Parti socialiste.

D'ailleurs le parti de De Léon a pour ainsi dire cessé aujourd'hui d'exister. Lucien Sanial, le seul homme en vérité qui méritât le respect parmi ses leaders, vient d'être « expulsé », et dans un récent discours prononcé à Philadelphie il s'est déclaré partisan de l'union avec le parti socialiste.

Ces élections avaient pour but d'élire les membres du Parlement fédéral de Washington, les gouverneurs et les Parlements locaux d'un grand nombre d'Etats. Elles n'excitent pas habituellement le même intérêt que les élections présidentielles et le nombre des votants est toujours moins élevé.

Une étude du vote par région montre que le vote socialiste n'a pas une tendance à se concentrer exclusivement dans certains Etats, ce qui est heureux selon nous. La plus grande partie des votes socialistes a été encore recueillie dans la région Nord-Est des Etats-Unis, mais si l'on en excepte l'Etat de Massachussetts, ce n'est pas dans cette région que les progrès les plus rapides ont été accomplis. Le Massachussetts est l'Etat où ont été exprimés le plus grand nombre de votes socialistes de toute l'Union Américaine. Trois des nôtres ont été élus membres du Parlement qui siège à Boston et le parti socialiste est très solidement constitué dans tout l'Etat. L'excellente organisation de l'enseignement dans le Massachussetts, — c'est l'État qui compte le moins d'illettrés dans toute la République —, est une des raisons qui ont été données pour expliquer les progrès de notre parti.

La grande grève minière de Pensylvanie, en même temps qu'une active propagande et un progrès économique général,

ont déterminé un large accroissement des votes socialistes dans cet Etat industriel. Parmi les grandes villes des États-Unis, New-York tient encore le premier rang pour le chiffre absolu des suffrages socialistes exprimés, ensuite vient Chicago. Quelques-uns des Etats de l'Ouest nous ont permis de constater une remarquable croissance de notre parti, surtout le Colorado et l'Etat de Washington.

Aux trois députés socialistes élus dans le Massachussetts il faut ajouter cinq élus à la législature de l'Etat de Montana, un des Etats du Nord-Ouest, et dans divers autres Etats un certain nombre d'élus municipaux et autres de moindre importance. Le lieutenant-gouverneur du Colorado a adhéré au parti socialiste depuis son élection, et au moment même où je vous écris, la nouvelle m'arrive que deux membres de la législature de l'Arkansas — Etat dans lequel nous n'avions pas eu de candidat du parti — viennent de demander leur admission au groupement central de notre organisation.

La seule partie de l'Union où l'endosmose socialiste ne se soit pas encore produite, c'est la « Ceinture Noire » des Etats du Sud. Mais même là des signes d'un éveil du prolétariat existent et le Parti se prépare à envoyer un organisateur dans les anciens Etats esclavagistes.

Les militants socialistes américains sont très occupés en ce moment par un certain nombre de problèmes internes. L'attitude du parti à l'égard des « Union labor parties » (Partis ouvriers) qui se sont organisés dans diverses régions du pays est un des plus passionnants. Ces partis ont généralement un programme semi-socialiste et sont dirigés par les trade-unions. Un certain nombre de membres du parti socialiste pensent que lorsqu'une organisation de ce genre se constitue, les socialistes doivent s'effacer devant elle. Mais la majorité croit très-fortement à la nécessité de conserver une attitude nette, sans compromission avec une action politique absolument indépendante.

Une autre question qui suscite de nombreuses discussions dans le sein du parti socialiste et à laquelle j'ai déjà fait

allusion dans de précédents articles du *Mouvement Socialiste* est celle des relations des diverses organisations d'Etat avec le groupement central. Etant donné l'énorme étendue de l'Union et la diversité des conditions économiques, il n'est pas possible d'obtenir l'uniformité complète d'organisation, aussi y a-t-il toujours plus ou moins des frottements entre les organisations d'Etat et l'organisation nationale. La tendance actuelle semble être de donner aux organisations de chaque Etat une autonomie pour ainsi dire complète sur toutes les questions qui n'affectent point les principes socialistes.

Un des traits caractéristiques de la récente croissance du socialisme aux Etats-Unis, c'est le progrès rapide de la littérature socialiste. Il ne se passe pour ainsi dire pas une semaine sans que de nouveaux journaux socialistes n'apparaissent, tandis que le tirage de ceux qui existaient déjà ne cesse de monter. Je crois ne pas exagérer en affirmant que le chiffre total des publications socialistes, comprenant les brochures et les périodiques, *double tous les six mois.*

Le tirage total des journaux socialistes (presque tous hebdomadaires) atteint certainement 2 000.000 d'exemplaires par mois.

Nos prochaines élections nationales, d'après lesquelles le Président sera élu, auront lieu en novembre 1904. Les préparatifs sont déjà faits pour cette campagne, et il est certain que les socialistes y obtiendront un large accroissement de leurs forces.

Chicago, janvier 1903.

A.-M. Simons,
Directeur de l'*International Socialist Review*

(Traduit par Jean Longuet).

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le VII^e Congrès de la Confédération Générale du Travail

(FIN[1])

L'UNITÉ OUVRIÈRE

Durant une quinzaine de mois, les organisations corporatives ont été suggestionnées par le désir d'*Unité*. La Bourse du Travail d'Aix, la première, en lança l'idée, et le camarade Niel, secrétaire de la Bourse du Travail de Montpellier, s'en fit le vulgarisateur.

La Bourse du Travail d'Aix regrettait l'enchevêtrement des divers organismes fédératifs ; elle en trouvait le réseau trop compliqué et souhaitait sa réduction à une forme simpliste et unitaire. Envisagée sous cet aspect, la tendance à l'*Unité* pourrait donc être tenue pour régressive. C'est à peu près comme si l'homme se plaignait de la complication de son organisme, — réseau sanguin, lymphatique, nerveux, — et regrettait de n'avoir pas « l'Unité » des polypes ou de tels êtres inférieurs à organisme rudimentaire.

L'Unité est le point de départ, et la diversité, la multiplicité des organes sont la conséquence de l'accroissement de vie. L'être le plus actif est celui qui s'affilie à davantage de groupements, se dépense et rayonne le plus. Tels aussi les syndicats : moins ils sont particularistes, moins ils restreignent leur action à leur milieu, plus ils se créent des relations variées avec d'autres groupements et plus féconde est leur activité.

---

(1) Voir les numéros 111 et 112.

Ce qui est exact pour les espèces animales l'est aussi pour les groupements : la fonction crée l'organe. Tant que les idées restent imprécises et flottantes, le groupement unitaire suffit. Mais, dès qu'une tendance spéciale se dégage, dès qu'une idée se matérialise, la nécessité impose une division du travail de propagande et des groupements surgissent ayant, pour fonction précise, la vulgarisation de l'idée nouvelle.

Exemple : l'idée de Grève Générale. Son expansion a donné naissance à ses Comités de propagande.

Si donc, l'idée d'*Unité ouvrière* eut été prise dans son sens étroit, elle eut abouti à une diminution d'activité. Il n'en a pas été ainsi. L'organisme nouveau, élaboré au Congrès de Montpellier, n'a fait disparaître aucune des formes de groupement existantes. La *Fédération des Bourses du Travail* et l'*Union des Fédérations de métier et d'industrie* (qui portait le titre de *Confédération générale du Travail*) conservent leur autonomie. Il a seulement été décidé l'union officielle des deux branches qui, en fait, était déjà réalisée.

Cette *Unité Morale* n'avait pourtant pas toujours existé.

Il y a quelques années, alors que ce qu'on appelait la *Confédération*, sous l'influence de militants plus préoccupés de politique que de propagande syndicale, ne manifestait guère son existence ; la *Fédération des Bourses*, impulsée par Pelloutier, faisait, sur le terrain essentiellement économique, une besogne excellente.

Entre un groupement végétatif et un groupement qui se dépensait avec ardeur, l'antagonisme devait surgir fatalement. Par la force des choses, la *Fédération des Bourses* fut amenée à se préoccuper de questions de propagande générale, qui eussent relevé de la compétence de l'*Union des Fédérations*, mais auxquelles celle-ci était trop faible pour songer.

En 1897, le Congrès Corporatif de Toulouse avait esquissé une organisation confédérale se rapprochant de celle qui vient d'être décidée à Montpellier. Mais cette organisation ne put fonctionner par suite de la divergence d'activité des deux sections, — l'une vivait, l'autre somnolait ! Aussi, l'année suivante, au Congrès de Rennes, la séparation des deux orga-

nismes fut décidée et la *Fédération des Bourses* continua sa propagande, sans avoir à s'embarrasser du poids mort qu'était malheureusement à l'époque la section des *Fédérations Nationales*.

Ces incidents étaient choses résolues quand fut lancée la question de l'*Unité ouvrière*. L'élément révolutionnaire et d'action économique qui avait vivifié la *Fédération des Bourses* ayant pénétré la *Confédération*, celle-ci avait rattrapé le temps perdu et les deux sections propagandaient de front : il en résultait une entente tacite et une concordance dans l'action qui aboutissait, en fait, à l'*Unité Morale*.

Cependant, c'est de ces divergences disparues que le camarade Niel prit texte pour argumenter en faveur du projet d'*Unité Ouvrière*. Il montrait les deux sections s'occupant de besognes identiques, et il ajoutait que, de cette dualité, résultait une regrettable superfétation, faisant du corps syndical quelque chose comme un monstre à deux têtes. Toutefois, lorsqu'il vint à préciser son projet en articles de statuts, Niel reconnut la nécessité de conserver les deux sections avec leur autonomie et de se borner à les mettre en contact permanent.

La discussion sur l'Unité

C'est dans l'après-midi du mardi 23 septembre, que s'ouvrit la discussion sur l'*Unité Ouvrière*.

Une seule voix s'éleva « contre » le principe de l'Unité ; celle du camarade Victor, au nom du syndicat des maçons de Reims :

Coaliser les Bourses avec les Fédérations de métier et d'industrie, dit le rapport de ce syndicat, ce serait diminuer la force révolutionnaire de celles-ci ; cela, parce que les Bourses manquent de l'indépendance nécessaire dans la lutte ; rares sont celles qui s'affirment carrément révolutionnaires. La plupart des Bourses ont les yeux tournés vers la subvention qu'elles reçoivent de leur municipalité ; pour conserver ce *nerf de la guerre*, qui, en l'occurrence, est plutôt le *nerf de la résignation*, elles consentent à de petites concessions qui n'en sont pas moins un amoindrissement. Étant donné cette tendance, au lieu de s'efforcer à faire une unité matérielle, qui

risquerait d'entraver l'action ouvrière, mieux vaut s'efforcer de créer une unité morale, en développant la conscience des travailleurs, — conscience trop peu nette, même chez nombre de militants !

Pour l'instant, le projet d'Unité auquel se rallieraient les maçons de Reims, serait celui qui laisserait l'autonomie absolue à chacune des sections. Puis, ce qu'il faudrait, c'est que soient bien définies les bases de lutte du syndicalisme, de manière qu'il en soit fait affirmation dans les statuts de tous les syndicats confédérés. Par exemple devrait être éliminée de la Confédération, toute organisation n'acceptant pas les points suivants de la réelle lutte de classes : entente internationale des travailleurs, suppression des armées permanentes qui ne sont qu'une gendarmerie nationale toujours au service du patronat contre les travailleurs, abolition du salariat et de la propriété individuelle, prise de possession par la classe ouvrière des moyens de production et d'échange.

Il est à remarquer que, tout en s'affirmant « contre » l'*Unité*, le syndicat des maçons de Reims concluait pour l'acceptation de l'organisation ouvrière, telle qu'elle est sortie du Congrès.

C'est la preuve que, sous cette discussion, existaient surtout des différences d'interprétation et non de conception. De ces dernières, il fut fait formellement justice, grâce à la conjonction « *et* ».

Voici comme : le Congrès d'Alger venait de se prononcer sur un texte obscur ; il avait dit que la *C. G. T.* serait formée « des syndicats adhérant à une Fédération nationale *ou* à une Bourse du Travail. »

Une telle décision avait la tendance répressive que j'indiquais plus haut : elle aboutissait à une diminution d'activité et de rayonnement. C'était caresser les sentiments particularistes des travailleurs s'éveillant à la vie militante que d'affirmer remplies toutes les nécessités de la lutte de classe, par cela seul qu'ils auraient adhéré soit à une Bourse du Travail *ou* à une Fédération corporative.

C'était rabaisser l'*Unité ouvrière* à la solution simpliste qui, par comparaison, consisterait à prétendre qu'un être humain pourrait se restreindre à vivre soit sans le réseau sanguin, ou lymphatique, ou nerveux, — et ce, sans se diminuer !

La Bourse du Travail est un groupement localisé qui ne dépasse que rarement le rayon d'une ville et jamais celui du département. Quant à l'union des Bourses du Travail par le lien fédératif, sa dominante est la tendance éducative. Autre est la fonction des Fédérations corporatives qui, en groupant les syndicats d'un même métier ou de même industrie, épars sur la surface de la France, les orientent vers davantage de combativité. Il eut donc été regrettable de prétendre que l'un de ces deux modes de groupement pouvait suffire. Le Congrès s'en est gardé : il a indiqué que, pour remplir leur fonction militante, les syndicats doivent s'affilier à leur Bourse du Travail et à leur Fédération Nationale.

Cette thèse ne fut pas contredite par le camarade Niel qui se borne à expliquer qu'il ne faut pas confondre « concentration » avec « centralisation », et qu'une plus grande cohésion syndicale n'offre aucun danger pour le prolétariat :

Le principe de l'Unité dont il s'est fait le propagateur, ajoute-t-il, il l'a puisé dans l'étude de l'*Association Internationale des Travailleurs* qu'il est nécessaire de faire revivre en l'appuyant sur le mouvement exclusivement économique des syndicats.....

Et il conclut :

Les Bourses ont l'avantage de faire disparaître les rivalités professionnelles qui tenaient à l'écart, les uns des autres, les exploités en blouse, en paletot et en redingote. A la Bourse, ces travailleurs ont appris qu'ils sont les éléments d'un parti de classe, sans distinction de politique et de religion. Il y a donc nécessité d'organiser, dans la nation, ce qu'a réalisé, dans la localité, la Bourse du Travail.

Le camarade Luquet, de la Fédération des Coiffeurs, touche au nœud de la discussion :

Le mot *Unité*, dit-il, comporte avec lui une affirmation sentimentale qui nous fera nous prononcer, tous, en sa faveur. Mais, il ne faut pas se payer de mots et il ne faudrait pas, sous prétexte d'Unité, créer un organisme permettant à l'une des deux branches d'absorber l'autre. Alors, au lieu d'Unité, on n'aurait abouti qu'à accroître les divisions.....

Il n'est pas possible, termine-t-il, d'admettre aux avantages de la Confédération un syndicat qui se bornerait à adhérer à une

Bourse et ne s'affilierait pas à sa Fédération nationale. La double adhésion est indispensable. Lorsqu'un syndicat se crée, il va de préférence à la Bourse, parce qu'il y trouve une facilité de vie matérielle, grâce aux subventions municipales. Mais si, par exemple, cela suffisait pour que ce syndicat bénéficie du *Label Confédéral*, il serait à craindre, l'intérêt étant le mobile de toutes les actions humaines, qu'il néglige de faire partie de sa Fédération nationale. Il ne faut pas cela : il faut que Bourses et Fédérations se recrutent mutuellement des adhérents et que, pour être confédéré, un syndicat soit aux deux.

Le camarade Hardy, de la Fédération des Maréchaux, fait une digression. Après s'être prononcé pour la représentation proportionnelle, il demande la modification du paragraphe disant que « les éléments confédérés se tiennent en dehors de toute école politique. » Et ce, dit-il, parce qu'on est obligé de compter avec les Pouvoirs Publics et que ce n'est qu'au fur et à mesure que les électeurs les ont démocratisés que le prolétariat a pu s'organiser en syndicats.

Cette thèse, — qui est celle de la minorité du Congrès, — est contredite par les camarades Bousquet et Bourchet. Ce dernier, pour préciser que c'est l'*Unité morale* et non l'*Unité matérielle* qu'il faut réaliser, en un rapide exposé, rappelle des origines de la Confédération :

Au Congrès de Nantes, en 1894, lorsque la Fédération nationale des Syndicats, rongée par le virus politique, eut donné sa dernière preuve de sectarisme, il fut décidé de créer un organisme dégageant le mouvement syndical de toute coterie politique. Ce fut le *Conseil national ouvrier*.

Un an s'écoula et, en 1895, au Congrès de Limoges, après avoir constaté que, faute de ressources, le Conseil national n'avait pas vécu, on créa la Confédération, et on la créa sur la base de l'Unité qu'on prône aujourd'hui ; elle devait réunir dans son sein, syndicats, fédérations, Bourses, etc.

A Tours, en 1896, était signalée une sourde lutte, pour étouffer le nouvel organisme ; on modifia les statuts, et il fut décidé que les Bourses du Travail ne pourraient plus adhérer à la Confédération.

Lors du Congrès de Toulouse, en 1897, la crise n'avait fait que s'accroître, et il fut convenu que la Fédération des Bourses deviendrait section de la Confédération ; l'expérience aboutit à de tels heurts qu'en 1898 le Congrès de Rennes prononça le divorce définitif.

Depuis cette époque, les luttes d'influence se sont amoindries, et

l'on peut même dire que, lorsqu'a été lancée l'idée de l'Unité ouvrière, l'apaisement était complet : la Fédération des Bourses et la Confédération, chacune dans sa sphère d'action, concouraient à la lutte générale.

Aujourd'hui, la question d'Unité se repose et, pour qu'elle aboutisse, il faut que nul élément ne soit sacrifié, que les attributions soient bien distinctes, et, surtout, que la direction soit laissée à ce qu'on appelle actuellement la Confédération, car les Bourses n'ont pas l'indépendance nécessaire à l'impulsion à donner. Les Bourses ont reçu près de trois millions et demi pour leur aménagement et les subventions annuelles qu'elles touchent s'élèvent après de 400.000 francs. Ne sent-on pas qu'il serait trop facile de jeter la perturbation dans l'organisme confédéral, si les Bourses y avaient la prédominance?

L'Opinion des Bourses du Travail

Tout l'après-midi du mardi ayant été pris par des exposés généraux, le lendemain, à l'ouverture de la séance du matin, le camarade Niel, au nom des Bourses du Travail qui avaient participé au Congrès d'Alger, résume les décisions auxquelles ce Congrès s'était arrêté.

Après avoir expliqué qu'à Alger il n'avait pas été fait œuvre définitive, afin de laisser au Congrès de Montpellier le soin de mener à bien l'œuvre commencée, il indique que, sur trois points seulement, décision catégorique avait été prise :

1° Quelle sera la place exacte de la Fédération des Bourses dans la nouvelle Confédération ? 2° Quelle sera la liberté laissée à chaque groupe dans l'emploi des fonds ? Les Bourses auront-elles la latitude de tenir une réunion avant le Congrès, pour traiter des questions purement administratives ?

Sur le premier point, le Congrès d'Alger s'est prononcé pour deux sections autonomes : l'une, *Fédération des Bourses* ; l'autre, *Union des Fédérations de métier et d'industrie.*

Sur le deuxième point, il a été convenu que chaque section percevra les cotisations de ses éléments.

A propos du troisième point, les Bourses ont affirmé leur désir de tenir, si elles le jugent utile, dans la semaine qui précédera le Congrès de la Confédération et dans la même ville, une réunion pour discuter de questions administratives, sauf à dresser un rapport d'ensemble, qui sera soumis à l'approbation du Congrès.

Sur tous les autres points, le Congrès d'Alger s'en est rapporté aux décisions qui pourront être prises à Montpellier.

Ce résumé clôtura la discussion générale. Il fut ensuite procédé à la nomination d'une Commission de 15 membres, chargée d'élaborer un projet de statuts en s'inspirant de la discussion de la veille, des projets publiés par *La Voix du Peuple* et de celui voté par le Congrès d'Alger.

La Constitution Confédérale

Cette Commission siégea quatorze heures et, le lendemain jeudi, son rapporteur, le camarade Bourchet, présentait son œuvre au Congrès :

Le travail dont vous nous avez chargé, expliqua-t-il, était particulièrement ingrat. Aurons-nous réussi ? Apportons-nous le projet définitif de l'Unité qui va souder les forces ouvrières éparses ?... Nous déclarons sans honte que le projet que nous vous apportons contient de nombreuses lacunes et de non moins nombreuses imperfections.

Après quatorze heures d'une discussion parfois passionnée, après de réciproques concessions, nous avons abouti au projet actuel...

Ce projet est un immense pas en avant pour donner au mouvement syndical plus d'homogénéité et il aboutit à plus de coordination des forces ouvrières...

Il impose aux syndicats, à vous tous militants, davantage d'action, davantage de propagande.

A l'œuvre tous !

Envisageant au-dessus de nos conceptions personnelles l'intérêt supérieur de la classe ouvrière opprimée, cherchons dans plus d'union l'arme libératrice qui doit lui donner son émancipation.

De suite après cette péroraison, qu'accueillent les applaudissements, le Congrès passe à l'examen des articles des statuts.

L'*article premier* indique que la C. G. T. a pour objet :

1° Le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels ;

2° Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salariat et du Patronat.

Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'attaché à une fonction quelconque de la Confédération dans un acte électoral quelconque.

Sur ces divers points, nulle opposition ne se produit. L'article est adopté sans discussion.

L'article 2 indique de quels éléments se constitue la C. G. T. Elle est constituée :

1° Par les Fédération nationales (à leur défaut, les Fédérations régionales) d'industrie, de métier et par les Syndicats nationaux;

2° Par les Bourses du Travail, considérées comme unions locales, départementales ou régionales de corporations diverses;

3° En outre, par les Syndicats dont les professions ne sont pas constituées en fédérations soit d'industrie, soit de métier, ou dont la fédération n'est pas adhérente à la C. G. T.

Les syndicats admis isolément seront groupés par industrie ou métier dès qu'il seront trois syndicats adhérents.

Le camarade Guérard critique la constitution de cet organisme; le seul projet qui le satisfasse et qui réaliserait l'*Unité* est celui présenté par le syndicat des Métallurgistes de l'Oise. Ce projet, au lieu de placer entre les syndicats un intermédiaire (Fédération ou Bourse du Travail) par le canal duquel ils adhèrent à la *Confédération*, stipulait que la *Confédération* serait une vaste agglomération de syndicats admis isolément.

Il fut passé outre, après que Bourchet eut déclaré que, malgré toute l'excellence de ce projet, ce serait aller contre le but visé que de l'adopter ; force est de réaliser l'Unité avec les éléments existants.

Cette question vidée, se greffe une question irritante. Le camarade Reisz voudrait qu'on liquide la question des fédérations d'industrie et de métier ; il se prononce en faveur des premières et voudrait que, désormais, ne soient plus admises à la Confédération de fédérations de métier. C'est aussi l'avis de Bousquet.

Le camarade Coupat soutient la thèse contraire ; il dit que les fédérations de métier permettent le plus facile groupement des travailleurs, satisfont mieux aux luttes quotidiennes et développent davantage la conscience ouvrière.

Un tel débat ne pouvait avoir de sanction. Il ne suffit pas d'une décision de Congrès pour résorber tel ou tel mode de groupement. Si, un jour, les fédérations d'industrie absorbent

celles de métier, c'est qu'elles auront par davantage de propagande démontré expérimentalement leur supériorité.

C'est ce qu'explique Pouget et, sur sa proposition, il est décidé de s'en tenir à la décision du Congrès corporatif de Paris (1900) et de laisser aux Syndicats le choix entre la Fédération d'industrie et la Fédération de métier.

L'*article* 3 pose l'importante question de l'adhésion et à une Fédération corporative et à une Bourse du Travail. Elle est résolue par l'affirmative et un délai d'un an est laissé aux syndicats ne remplissant pas encore cette double condition pour s'y conformer.

Cette décision est celle qui donnera le plus d'heureux résultats, parce qu'elle va tendre à fortifier les organisations existantes et à accroître les liens divers qui les unissent à d'autres groupements. Il est bon de remarquer que le problème de l'*Unité Ouvrière* qui, dans son exposé primitif, pouvait être considéré comme rétrograde, puisqu'il visait à une diminution des liens de solidarité, sous prétexte de simplification, aboutit — grâce à cette décision — à multiplier les rapports entre groupements.

La représentation proportionnelle

A propos de l'*article* 4 qui détermine la composition du Comité Confédéral, le camarade Hardy, au nom de la minorité de la Commission, développe sa proposition touchant la représentation proportionnelle :

> On doit, dit-il, avoir plus de confiance dans une organisation qui en compte une centaine. Les fortes organisations, qui sont appelées à payer plus, n'auraient pas plus de voix qu'un syndicat d'une quinzaine de membres ?
>
> La solution serait d'accorder à chaque délégué au Comité Confédéral une voix par 1.000 membres payants ou fraction de 1.000 membres.

Bourchet répond que la commission a repoussé cette proposition à l'unanimité moins quatre voix. Il ajoute que ce projet a des dangers ; par exemple : si une fédération de

cinquante mille syndiqués se confédérait, elle écraserait, sous le poids du nombre. toutes les autres confédérations ; la Confédération serait sa chose ! Les grandes organisations devraient être les dernières à demander la représentation proportionnelle ; au contraire, elles devraient être les tutrices des petites, les aider à se développer.

Le camarade Lauche, délégué des mécaniciens, se prononce pour la représentation proportionnelle et il trouve qu'il serait mieux, quand une question vient en discussion, qu'au lieu de dire : « tant de syndicats sont pour cela » on puisse déclarer : « tant de milliers de syndiqués se sont prononcés pour cela. »

Guérard est aussi partisan de la représentation proportionnelle ; à l'appui de sa thèse, il cite le vote quasi unanime qui fut émis, il y a quelques années, dans le syndicat des chemins de fer, en faveur de la Grève générale. On n'avait eu que l'avis des délégués de groupe. On s'en aperçut quand, en octobre 1898, le moment de cesser le travail se présenta : il n'y eut qu'une infime minorité pour agir. Or, s'il eut été procédé par voie de referendum, cette déception eut probablement été évitée.

Le camarade Lelorrain est aussi un fervent de la représentation proportionnelle :

A la Fédération des Tabacs, dit-il, qui est superbement organisée, rien ne se fait sans qu'il en soit référé aux groupes. C'est par referendum qu'a été décidée la dernière grève générale qui a donné d'excellents résultats...

La Confédération est surtout alimentée par les grandes organisations ; il est donc naturel que celles-ci aient un nombre de voix proportionnel à leurs versements...

Plusieurs délégués, entre autres Luquet et Tabard, combattirent la représentation proportionnelle, objectant, avec raison, que son adoption aurait pour conséquence l'étouffement des organisation faibles.

Sur ce sujet, il fut procédé à un vote par mandats qui donna le résultat suivant :

Contre la représentation proportionnelle.	392
Pour » »	76
Bulletin blanc	1

La décision ne pouvait être autre que celle-là. L'approbation de la représentation proportionnelle eut impliqué la négation de toute l'œuvre syndicale qui est la résultante de l'action révolutionnaire de minorités. Or, si l'on admet que la majorité fasse loi, à quel point s'arrêtera-t-on ? Sur cette pente savonneuse on risque d'être entraîné loin. Ne se peut-il pas que, sous prétexte de proportionnalité, une majorité d'inconscients dénie le droit de grève ou de révolte à une minorité de militants conscients ? Et, en vertu de quel critérium s'opposera-t-on a cette masse seule, si, soi-même, on a énervé l'action efficace des minorités, en les étouffant sous la proportionnalité.

Et puis, dans le cas qui nous occupe, chacune des Fédérations ouvrières en présence, quelle que soit sa force numérique, représente une des branches de l'activité humaine. Or, toutes ces branches s'équivalent en utilité. Les céramistes sont aussi nécessaires que les métallurgistes, quoique pouvant n'être que dans la proposition d'un céramiste contre dix métallurgistes.

A un autre point de vue, il est à noter que les partisans de la représentation proportionnelle firent confusion en l'assimilant au referendum. Ce sont pourtant deux choses distinctes :

La représentation proportionnelle est un procédé pour classifier les opinions d'assemblées délibérantes, et non pour dégager leur manière de voir sur un point précis. Ses effets peuvent différer de tendance, — être progressistes ou tardigrades, — suivant le milieu.

Sur le terrain politique, la masse entière étant plus ou moins appelée à se prononcer, par le suffrage universel, la proportionnalité peut permettre aux minorités de se dégager. Sur le terrain économique, alors que ne sont groupés que les hommes de bonne volonté, le contraire risque de se produire ; ce sont les minorités qui seront annihilées, grâce à la proportionnalité, par les organisations que des circonstances diverses auront amené à un développement numérique supérieur.

Le référendum est une opération toute différente et qui n'a rien de commun avec la représentation proportionnelle : il sert à indiquer les divergences d'opinion d'une masse, sur une question très précise. Sa mise en pratique est toute naturelle quand il s'agit de dégager l'orientation d'une catégorie de travailleurs et les explications qu'à ce sujet donnèrent, au Congrès, les camarades Guérard, Lelorrain et Lauche étaient on ne peut plus judicieuses. Seulement, ils eurent le tort d'en vouloir faire un argument favorable à la représentation proportionnelle.

L'Organisme Confédéral

La question de la représentation proportionnelle liquidée, l'approbation des divers articles des statuts n'entraîne guère de discussions.

Il est convenu qu'au sein du Comité Confédéral ou des réunions de chaque section, chaque délégué aura droit à une voix, qu'il soit mandaté par une Fédération, une Bourse ou un Syndicat.

La fixation du titre des sections est prétexte à querelles de mots. Au nom du Congrès d'Alger, le camarade Niel s'élève contre le titre d'*Union des Bourses du Travail* donné à la branche des Bourses; il se prononce pour le maintien de l'ancien titre, *Fédération des Bourses du Travail.* Plusieurs délégués observent qu'une appellation similaire pour chaque section serait préférable, afin que, de prime abord, saute aux yeux la tendance unitaire et l'accord se fait sur les deux titres suivants : la première section s'appellera *Section des Fédérations d'industrie et de métier;* la deuxième, *Section de la Fédération des Bourses du Travail.*

La Voix du Peuple, l'organe de la Confédération, sera désormais commun aux deux sections et publié par les soins d'une Commission de 12 membres, pris mi-partie dans chaque section. Il est décidé que le journal n'acceptera d'annonces d'aucune sorte et aussi que toutes les organisations confédérées devront avoir au moins un abonnement.

Le *Comité de propagande de la Grève Générale*, précédemment autonome, est rattaché à l'organisme Confédéral, sous le titre *Commission des Grèves et de la Grève Générale*, formée de douze membres, six de chaque section. Cette commission pourvoiera à ses besoins de propagande par un prélèvement de 5 °/. sur les cotisations confédérales. Comme par le passé, sera encouragée la constitution de *Sous-Comités de propagande* formés dans tous les centres, par les syndicats partisans de l'idée de Grève Générale. Ces sous-comités seront autonomes.

La Commission de Contrôle comprendra douze membres ; six de chaque section.

Le Comité Confédéral est formé par la réunion des deux sections ; il se réunit tous les trois mois et traite des questions d'ordre général.

A propos de l'*article* 22, qui stipule qu'étant donné que les éléments constituant la Confédération doivent se tenir en dehors de toute école politique, les conférences, causeries, etc., devront être d'ordre économique ou scientifique, le rapporteur, Bourchet, fait remarquer qu'une proposition du camarade Hardy demandant la création d'un Comité Parlementaire a été repoussée par l'unanimité de la Commission, moins deux voix :

Nous demandons à l'État, ajoute-t-il, aux parlementaires, aux politiciens, de laisser les syndicalistes faire leurs affaires eux-mêmes, car nous n'oublions pas que c'est à la politique que les travailleurs doivent les divisions qui les affaiblissent...

Après qu'est écarté, sans discussion, ce projet de Comité Parlementaire, il est décidé qu'étant donné que la section des Fédérations a un caractère plus combatif que celle des Bourses du Travail, c'est au secrétaire de la première qu'incomberont les fonctions de Secrétaire général de la Confédération.

Le taux des cotisations est fixé comme suit : 1° les Bourses du Travail ou Unions de Syndicats divers, 0,35 par syndicat les constituant et par mois ; 2° les Fédérations d'industrie ou de métier, et les syndicats nationaux, 0,40 par

cent membres et par mois ; 3° les syndicats isolés, 0,5 centimes par membre et par mois.

Après l'adoption de divers articles secondaires, la décision prise à Lyon, en 1901, au sujet de la tenue des Congrès, est confirmée : les Congrès corporatifs n'auront lieu que tous les deux ans.

Afin de dégager la tendance du mouvement syndical, pour ne pas fausser les indications du Congrès, il est reconnu nécessaire d'éviter la superfétation des délégations. Désormais, ne pourront participer aux Congrès que les unités syndicales, — les syndicats — et les Bourses du Travail, de même que les fédérations n'y pourront envoyer de délégués qu'à titre consultatif. Pour éviter le trop grand nombre de délégués, chacun pourra avoir, au maximum, dix mandats.

Le Secrétariat international

Le dernier article des statuts confédéraux n'est pas le moins important : il a trait aux relations internationales et il stipule l'adhésion de la Confédération au Secrétariat international corporatif.

Pouget rappelle qu'à la Conférence qui s'est tenue à Stuttgart en juin dernier, le camarade Griffuelhes, qui y était délégué, annonça l'adhésion de la France, sous réserve de ratification du Congrès Il rappelle, entre autres points, qu'à cette conférence il a été décidé que, désormais, grâce à l'entente de solidarité internationale, les secours de grève ou autres ne seront accordés qu'après avis de l'organisation ouvrière centrale intéressée (pour la France, c'est le Comité confédéral) et que n'y auront pas droit les organisations non confédérées.

Ces explications données, le Congrès décide, à l'unanimité, l'adhésion de la C. G. T. au Secrétariat International corporatif.

L'Enquête sur la Grève Générale

C'est seulement dans la matinée du vendredi que se termina l'adoption des statuts. Or, le Congrès devant se clore le soir même, il ne restait plus le temps nécessaire pour aborder la question à l'ordre du jour : l'*Enquête sur la Grève Générale*.

Cette enquête, en vertu d'une décision prise l'année précédente, au Congrès de Lyon, le Comité confédéral l'avait ouverte par le questionnaire ci-dessous :

Jusqu'ici, la Grève générale n'a été examinée qu'au point de vue combatif, et c'est surtout l'action dissolvante qu'elle exercera sur la société capitaliste qui a été le but des préoccupations ouvrières.

Il serait exagéré d'affirmer que, sur ce point, tout a été dit, que plus rien ne peut être ajouté.

Mais un côté trop négligé, trop laissé dans l'ombre et sur lequel il est surtout indispensable d'attirer l'attention des travailleurs, c'est la question de savoir quelle sera l'attitude du Prolétariat au lendemain d'un mouvement triomphant de Grève générale.

Il est d'autant plus nécessaire d'y songer que des conceptions dont la classe ouvrière sera imprégnée dépendra, pour elle, le succès définitif : si elle a des idées nettes, précises, elle pourra passer de suite à leur réalisation et n'aura pas à craindre un retour en arrière ; si, au contraire, elle n'a que des notions vagues, confuses, et qu'elle attende pour agir un mot d'ordre qui, forcément, viendra trop tard — ou qui ne viendra pas — elle se préparera de nouvelles et cruelles déceptions.

Cette question, d'importance capitale : **Que faire au cas de grève générale triomphante ?** sera examinée au prochain Congrès corporatif de Montpellier.

Le Comité Confédéral a cru nécessaire de préluder à cette discussion par une enquête faite près de toutes les organisations ouvrières.

Au lieu de procéder, pour répondre à cette interrogation, par une étude qui risquerait d'être le reflet d'idées personnelles, le Comité Confédéral a cru préférable de soumettre la question à l'étude des organisations elles-mêmes, afin qu'elle soit discutée et largement étudiée et mûrie par les intéressés, qui, au jour voulu, auront justement à passer de la théorie à la pratique.

Il a donc décidé de soumettre la question aux organisations, en les priant de la discuter et de lui faire connaître leurs réponses, non point en se bornant à émettre des généralités et des abstractions, mais en se plaçant sur le terre-à-terre de leur corporation, afin

d'avoir, autant que faire se pourra, la facilité de dégager de l'ensemble des réponses qu'il recevra la tendance qui présidera à la réorganisation sociale.

Camarades,

Nous vous prions donc (sans vous étendre sur les moyens propres à donner la victoire au peuple) de nous faire connaître, *en supposant le peuple maître de la situation*, comment vous pratiqueriez pour réorganiser la production dans votre corporation et comment vous concevez que pourrait s'assurer la circulation et la répartition des produits ?

1° Comment agirait votre syndicat pour se transformer de groupement de lutte en groupement de production ?

2° Comment opéreriez-vous pour prendre possession de l'outillage vous afférant ?

3° Comment concevez-vous le fonctionnement des usines et ateliers réorganisés ?

4° Si votre syndicat est un groupement de voirie, de transport de produits, de transport de voyageurs, de répartition de produits, etc., comment concevez-vous son fonctionnement ?

5° Quelles seraient, une fois la réorganisation accomplie, vos relations avec votre Fédération de métier ou d'industrie ?

6° Sur quelles bases s'opérerait la distribution des produits et comment les groupes productifs se procureraient-ils les matières premières ?

7° Quel rôle joueraient les Bourses du Travail dans la société transformée et quelle serait leur besogne au point de vue de la statistique et de la répartition des produits ?

Des journaux socialistes-parlementaires se sont gaussés d'un tel Questionnaire, trouvant abracadabrant que les travailleurs examinent par quels moyens ils pourraient assurer le fonctionnement d'une société communiste.

Ceux qui ont formulé ces critiques inconsidérées ont-ils songé que, par cela même, ils niaient toute espérance de transformation sociale ? Le Questionnaire ne peut être un enfantillage qu'à cette condition. Mais alors, qu'on le dise ! Qu'on ne nous parle plus de Révolution, d'avenir communiste ! Et qu'on proclame qu'en dehors du suffrage universel tout est vanité !

Quoi qu'il en soit, les syndicats ne se sont pas émus de ces moqueries et si le Congrès de Montpellier n'a pu aborder cette partie de son ordre du jour, l'Enquête sur la Grève

générale reste ouverte et les réponses se publient dans la *Voix du Peuple*.

Le Droit de Coalition

Sur la proposition du camarade Bourchet et d'une vingtaine de délégués, la dernière séance du Congrès fut employée à l'examen des moyens permettant de défendre le *droit de coalition* et aussi des meilleurs modes de groupement du prolétariat agricole.

Bourchet relate par quels procédés les tribunaux s'efforcent de rendre vain le *droit de coalition* ; une jurisprudence s'établit, en vertu de laquelle les syndicats sont frappés. Il cite quelques exemples typiques : le syndicat des fondeurs en cuivre de la Seine a été condamné à 5.000 francs de dommages-intérêts ; celui des mouleurs en fonte de la Seine à 3.000 francs ; celui des robinettiers de Lyon à 2.000 francs ; celui des mouleurs de la même ville à 1.000 francs... Et ce n'est pas tout ! A ces exemples, il pourrait facilement en ajouter une vingtaine d'autres.

Il conclut en préconisant une vigoureuse campagne de protestation pour enrayer cet arbitraire et obtenir, sinon l'abrogation de l'article 1382, au moins qu'il ne soit plus applicable aux conflits du Travail et du Capital.

Le camarade Guérard approuve la campagne protestataire que préconise Bourchet, et il insinue qu'elle est un croc-en-jambes à la tactique d'indifférence parlementaire que préconise la majorité du Congrès, étant donné que l'abrogation d'une loi ne peut s'obtenir que par une autre loi. A son avis, le moment est venu d'examiner si les syndicats seront réformistes ou révolutionnaires ; il les conçoit réformistes quant au présent, révolutionnaires dans l'avenir.

Le camarade Lauche émet une opinion identique et il entrevoit la nécessité de poser un ultimatum aux députés.

Avec netteté, le camarade Bourchet dissipa cette équivoque. Il souligna le « distinguo » qu'il y a, entre faire la critique des lois, pour obtenir leur abrogation, et subordonner toute activité à des fins parlementaires et électorales.

Demander l'abrogation d'une loi, expliqua-t-il, n'est pas faire du parlementarisme, attendu que c'est par l'abrogation des lois que se caractérise la conquête des libertés. On est obligé de tenir compte du milieu ; mais, il serait absurde de conclure que nous acceptons avec joie les contingences actuelles, parce que force nous est de les subir. Nous les subissons à regret, — et nous faisons tous nos efforts pour nous soustraire à leur joug...

Puis, faisant allusion à l'affaire Dreyfus, Bourchet indiqua la bonne tactique pour obtenir revision ou abrogation de lois, — tactique qui n'a rien à voir avec des démarches directes faites au Parlement :

Il y a quelques années, un capitaine au nom fameux fut condamné, paraît il, pour une faute qu'il n'avait pas commise. La famille, qui disposait de millions, mit tout en œuvre pour faire reviser le procès. Tous les moyens légaux — les fameux moyens — furent employés. Ce fut en vain. Alors on eut recours à l'agitation dans le pays. On créa des ligues, on fit des réunions, des manifestations dans la rue. On employa, en un mot, les moyens révolutionnaires. Et c'est grâce à eux qu'on obtint ce qu'on n'avait pu obtenir des moyens légaux : la libération du capitaine!

Ce que le peuple a fait pour la cause d'un millionnaire, il peut le faire pour sa propre cause!...

En conclusion, Bourchet déposa une motion engageant les organisations confédérées à entreprendre un vaste mouvement d'agitation pour faire respecter le droit de coalition dans son intégralité. Cette motion fut adoptée à l'unanimité.

Une proposition, déposée par le camarade Lauche, quoique inspirée d'une compréhension différente, était rédigée en termes tellement similaires qu'elle fut confondue avec celle de Bourchet.

De telles similitudes sont communes : au surplus, l'accord sur une formule, en vue d'un but particulier, signifie peu ; seule importe la conception motrice. Or, dans le cas ci-dessus, c'était la tendance anti-parlementaire et la tendance parlementaire qui se trouvaient en accord momentané.

Le prolétariat agricole

Ce n'est pas dans les trois quarts d'heure qui purent être accordés à la discussion d'une si importante question qu'il était possible de l'envisager sous toutes ses faces.

A la tribune, montent des délégués de syndicats de campagnards. C'est le camarade Milhaud, délégué du syndicat des agriculteurs de Méze (Hérault) et le camarade Farras, délégué du syndicat des travailleurs de terre d'Agde. Ils exposent la précaire situation du prolétariat agricole et affirment leur conviction qu'aucune amélioration n'est possible que grâce aux syndicats de paysans. De ces groupements, il en existe déjà un certain nombre, principalement dans le Midi de la France, et même, dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales : non contents de se syndiquer, les travailleurs de la terre ont fédéré leurs syndicats. La voie est toute tracée... Mais, pour activer la besogne, il est de l'intérêt des ouvriers des villes d'aider leurs frères des champs à se grouper.

Le camarade Messiet, comme palliatif à la situation du prolétariat agricole, préconise le *sabottage* :

Lorsque le patron aura vu les effets du sabottage, conclut-il, il comprendra qu'il lui est moins préjudiciable d'améliorer le sort de ses exploités que de courir le risque d'avoir des vignes abîmées, son matériel...

Après que plusieurs orateurs ont, à nouveau, préconisé le groupement des paysans, il est adopté plusieurs ordres du jour engageant les travailleurs à se préoccuper de la question. Il est aussi décidé qu'elle sera à l'ordre du jour du prochain Congrès Corporatif, où elle sera traitée avec ampleur.

La clôture du Congrès

Il ne reste plus qu'à fixer la ville où se tiendra ce Congrès. La ville de Bourges est choisie.

Pour bien marquer la tendance qu'a la classe ouvrière à

faire ses propres affaires et à ne compter que sur soi, le camarade Hervier, secrétaire de la Bourse du travail de Bourges, déclare que c'est avec leurs propres ressources, et sans subvention, que les syndicats du Cher organiseront ce Congrès.

Sur cette déclaration, après quelques paroles chaleureuses du camarade Niel, au nom de la Commission d'organisation, se clôt le Congrès aux cadences de l'*Internationale*.

Émile Pouget.

ÉTATS-UNIS

Le XXIIme Congrès de la Fédération Américaine du Travail

(fin [1])

Les conflits entre syndicats

Nous avons déjà montré l'importance, pour l'avenir du mouvement ouvrier américain, de la question des conflits de « juridiction » entre syndicats. Elle reproduit sous une forme légèrement modifiée par les conditions locales, la lutte entre partisans des *fédérations de métier* et *fédérations d'industrie* qui divisa fréquemment de récents Congrès syndicaux en France.

Les « autonomistes » défendent l'organisation des fédérations de métiers et s'opposent violemment aux « empiètements » des fédérations d'industrie qui prétendent réunir dans leur organisation non seulement les ouvriers d'une profession déterminée mais tous les ouvriers des métiers similaires.

Dans certains cas ces conflits semblent presque inextricables, comme par exemple dans cette lutte entre « l'Union

(1) Voir notre dernier numéro.

Internationale des Machinistes » et « l'Union des Brasseurs » à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui est motivée par la question de savoir à laquelle des deux organisations doivent adhérer les mécaniciens employés dans les brasseries.

En Amérique, ce sont surtout les éléments avancés de la *Fédération*, les socialistes qui défendent la tactique industrialiste, alors que les vieux unionistes sont partisans du principe de « l'autonomie ».

La question soulevait tellement de passions dans le congrès que plusieurs journées furent occupées par les récriminations échangées entre les organisations des charpentiers et des travailleurs du bois, des brasseurs et des mécaniciens, des marins et des pêcheurs, des mouleurs et des polisseurs sur métaux, des plombiers et des électriciens, des travailleurs du bois et des facteurs en piano.

C'est lorsque le congrès fut absolument lassé par ces débats stériles que plusieurs délégués socialistes, notamment Hayes, Slayton et Barnes, proposèrent d'appliquer, dans ce conflit entre organisations ouvrières, la méthode d'arbitrage et de négociations savantes si chères aux dirigeants conservateurs de la *Fédération* dans les conflits entre les capitalistes et les salariés.

Pris à leur propre piège, les leaders syndicalistes conservateurs durent se rallier à cette sage tactique et tous les conflits entre unions furent renvoyés par le congrès à des commissions arbitrales composées par quantités égales de représentants des unions intéressées.

Quels que soient les résultats de cette procédure elle ne donnera certainement pas de plus mauvais résultats que celle qui avait été suivie précédemment et qui consistait à renvoyer les conflits devant le Comité exécutif de la *Fédération* dont l'impartialité était très douteuse, les « autonomistes » y ayant une majorité des trois quarts.

Les sanctions manquent d'ailleurs dans ces différends. En somme la Fédération en est réduite en dernière instance à expulser les récalcitrants, et, comme le citoyen Hayes le fait observer dans l'*International Socialist Review*, on contribue

simplement ainsi à diviser le mouvement ouvrier et, tout en créant un précédent déplorable, on ne résout aucunement la question.

Ce que Hayes appelle l'« imbroglio Schaffer-Gompers », c'est-à-dire les accusations portées par le président de l'*Union des Métallurgistes* Schaffer contre Gompers, au lendemain de la grande grève de 1901, ne donnèrent pas lieu aux débats animés auxquels on s'attendait. Schaffer avait accusé Gompers de mauvaise foi et de mensonge pour obtenir la fin de la grève, même au détriment des ouvriers. Sur la proposition de Sullivan de l'« Amalgamated » des métallurgistes, une commission de cinq membres fut élue pour examiner les accusations de Schaffer. Celui-ci ne fournit pas les preuves de ses allégations et la commission fit un rapport favorable au président de la *Fédération américaine du Travail* que le Congrès endossa. La question est maintenant revenue devant l'« Amalgamated ».

Le Socialisme et les Unions américaines

La doctrine socialiste a rencontré depuis longtemps déjà un certain nombre de partisans en Amérique, surtout parmi les ouvriers allemands et juifs de New-York.

Au congrès de Denver en 1894 un effort considérable fut tenté par le « socialist labor party », dont Daniel de Léon était le leader, pour faire voter par les unions américaines une résolution en faveur de la socialisation des moyens de production et d'échange. Malgré les circonstances locales, les unions de l'Ouest étaient alors très imprégnées d'un populisme semi-socialiste et le congrès se tenait dans la capitale du Colorado, malgré l'excitation révolutionnariste énorme produite par la grande grève de Chicago, la motion fut repoussée.

Eût-elle été votée que la signification de ce vote n'eût pas été très grande à cette époque, où le socialisme n'existait presque pas aux États-Unis. Déjà les Chevaliers du Travail avaient voté des résolutions « collectivistes, » de même que les congrès des trade-unions anglaises, sans que pour cela les

forces réelles du mouvement socialiste eussent été sensiblement accrues en Amérique ou en Angleterre. L'adhésion au principe *abstrait* de la socialisation des moyens de production ne signifie pas grand chose si elle n'est pas accompagnée d'une adhésion formelle à la *tactique de classe*, à l'organisation du prolétariat en un parti nettement distinct de tous les partis bourgeois poursuivant la conquête du pouvoir politique.

Son échec exaspéra le parti socialiste et après une nouvelle défaite essuyée en 1895 au congrès de la Fédération tenu à New-York, Daniel de Léon, Sanial, Vogt fondaient sous le nom de « Socialist Trades aud Labor Alliance » une organisation syndicale dissidente qui, par ses attaques violentes et injustes contre tout le mouvement ouvrier américain, ne contribua pas médiocrement à retarder les progrès du socialisme dans le milieu trade-unioniste.

La fraction importante de l'ancien « socialist labor party » qui a constitué en 1900 avec les groupements de Debs le « Socialist Party », a heureusement rompu avec ces errements et sa tactique a puissamment favorisé les progrès du socialisme dans le sein de la *Fédération Américaine du Travail*. Cette question des rapports du mouvement socialiste avec les unions est d'ailleurs, ainsi que le fait observer le citoyen Hoehn dans le dernier numéro de l'*International Socalist Review* de Chicago, une question vitale pour l'avenir du parti socialiste, dont le développement, quoique moins considérable jusqu'ici, a cependant été parallèle à celui de la *Fédération*.

Ce fut au début de la séance du mercredi 19 novembre que vint, devant le Congrès de la Nouvelle-Orléans, la discussion sur le socialisme, et toute la journée, soit six heures de discussion, fut consacrée à cette question.

La commission des résolutions dans laquelle la majorité appartenait aux dirigeants conservateurs de la *Fédération*, avaient rejeté les sept propositions socialistes soumises au Congrès et proposait de s'en tenir à la résolution votée l'année précédente au Congrès de Scranton. Celle-ci affirmait entre autres, que :

« Les buts poursuivis, les désirs et les aspirations des trade-unionistes comprennent tout ce que l'on peut désirer pour le bien-être de la famille humaine et pour cette raison, nous attendons et désirons l'entier concours des forces progressives qui luttent pour l'amélioration du sort de l'humanité ».

Elle ajoutait « que la *Fédération américaine du Travail* était d'accord avec l'ensemble des socialistes dans leurs efforts pour obtenir de meilleurs conditions pour le travail ». Elle invitait en outre les unions et leurs membres à discuter les questions politiques et économiques mais refusait de leur indiquer pour quel parti ils devaient manifester leurs sympathies.

Le citoyen Max Hayes de Cleveland, délégué de l'Union internationale des typographes, déposa alors la motion suivante :

« Considérant que le Capital est le produit du travail accumulé de toutes les générations humaines et qu'il n'est pas possible de considérer que le salaire soit l'équivalent du travail fourni par l'ouvrier, que la mission des syndicats est de protéger les salariés contre l'oppression, de les délivrer de toutes les formes de l'iniquité, par conséquent,

« Le vingt-deuxième congrès annuel de la Fédération Américaine du Travail invite la classe ouvrière à organiser son pouvoir économique et politique afin d'obtenir pour la classe productrice le produit intégral de son travail, la suppression du salariat et l'établissement de la république socialiste (« an Industrial cooperative democracy»).

Hayes exposa très nettement qu'il ne demandait pas au congrès d'adhérer au parti socialiste, mais qu'il désirait voir la Fédération se placer sur le terrain de la lutte des classes et reconnaître la vérité des bases doctrinales du socialisme moderne. Vainqueurs ou vaincus dans le débat les socialistes n'en continueraient pas moins à marcher avec leurs camarades non-socialistes des unions chaque fois qu'une grève éclaterait ou qu'un boycottage serait déclaré. Mais ils continueraient aussi à aller plus loin et à frapper l'ennemi capitaliste plus sérieusement au scrutin.

Il insista sur le développement croissant des trusts et des monopoles, sur l'impuissance des deux partis bourgeois a y changer quelque chose. Il termina en adressant un ardent appel aux leaders de la *Fédération* leur demandant de prendre enfin une attitude nette contre les classes et les partis qui oppriment le prolétariat.

John B. Lemon, trésorier de la *Fédération*, parla le premier contre la proposition socialiste, se plaçant au point de vue du vieil unionisme. Il déclara que les trade-unions avaient obtenu davantage pour la classe ouvrière que les socialistes, que la seule organisation trade-unioniste suffisait pour défendre les intérêts ouvriers et que les réformes que les trades-unions avaient obtenues étaient palpables, tandis que nul ne savait ce que le socialisme donnerait.

Le citoyen Victor Berger, de Milwaukee, l'un des principaux militants du parti socialiste américain — dans lequel il représente la tendance bernsteinienne —, affirma la nécessité pour les travailleurs de se servir de leur pouvoir politique. Il montra les progrès considérables faits par le socialisme en Allemagne et dans tous le pays d'Europe.

Il termina en affirmant que contre les baïonnettes des miliciens et les injonctions des juges, le vote compact et discipliné d'un parti de classe pourrait seul faire quelque chose de décisif.

C'est alors que l'un des représentants de la puissante organisation syndicale des mineurs les *United Mine Workers of America*, William B. Wilson, d'Indianapolis, intervint dans le débat et déclara qu'il se rallierait à la proposition de Hayes si celui ci consentait à en supprimer le dernier membre de phrase, en s'arrêtant aux mots « produit intégral de son travail », les mots suivants lui semblant superflus.

Le délégué P. Reese, des mineurs de l'Iowa, déclara au nom de toute la délégation des mineurs qu'ils se ralliaient à la résolution si elle était ainsi amendée. Il ajoutait que son adoption contribuerait, selon lui, à accroître la force grandissante du prolétariat organisé. Hayes y consentit. Les adversaires du socialisme dans la Fédération et les « impossibi-

listes » antisyndicalistes du parti de De Leon ont essayé de tirer de ce fait des conclusions perfides sur le réel caractère de la motion ainsi modifiée et sur le socialisme de ceux qui votèrent pour elle. Gompers notamment, dans le numéro de janvier de l'*American Federationist*, ergote longuement sur la valeur socialiste des votes obtenus par la proposition de Hayes.

C'est là l'éternelle histoire de tous les congrès ; chaque fois qu'un vote a eu lieu sur une question importante, on discute ensuite à perte de vue sur la valeur et le sens précis de chaque mot employé. Ainsi que le fait observer Hayes, dans l'article qu'il a consacré au congrès de la Nouvelle-Orléans dans l'*International Socalist Review*, le libellé de la résolution importait peu, « c'était sur le socialisme que la discussion était engagée et aucun des orateurs n'eut le temps de couper les cheveux en quatre et de ratiociner pour savoir si c'était par une république sociale ou autrement que le travailleur recevrait le produit intégral de son travail. »

« Les adversaires de ma résolution, ajoute-t-il, déclarèrent très énergiquement que son adoption serait interprétée comme l'adhésion de la *Fédération américaine du Travail* aux principes socialistes, et c'est d'après cette interprétation que toute la bataille fut menée » (1).

Les vieux-unionistes Furetеth, des marins, délégués de Californie ; James Duncan, des tailleurs, premier vice-président de la *Fédération*, prirent ensuite la parole, s'efforçant de détruire l'effet produit par les arguments des orateurs socialistes. Duncan fut particulièrement prolixe, parlant pendant plus d'une heure et retraçant l'histoire de l'humanité depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Henry White, des tailleurs, se prononça également contre la résolution, déclarant que l'organisation politique des travailleurs en un seul parti ne serait pas possible. En revanche, Wilson, des mouleurs sur cuivre, appuya la motion, qui fut encore combattue par David Hayes, sixième vice-

(1) *International Socialist Review* (décembre). The New-Orleans Convention, by Max Hayes.

président de la Fédération. et soutenue par Wheeler, des charpentiers de Californie.

Les discours qui furent prononcés par deux militants socialistes de la Pensylvanie, Slayton, des charpentiers d'Erie, et Barnes, des cigariers de Philadelphie, faillirent enlever le vote du Congrès.

En termes précis, avec une rare concision, Barnes traça l'évolution de l'industrie, le développement du machinisme, de la division du travail, la concentration et la centralisation du capital. Le salarié moderne, comme l'esclave antique, comme le serf du moyen-âge, n'avait d'autre richesse que sa force travail, alors que les seigneurs du capitalisme, comme les barons du moyen-âge et les patriciens romains, possédaient toutes les sources de la vie.

Slayton enfin montra, avec force, l'acuité sans cesse plus grande des luttes qui mettaient aux prises les prolétaires et les capitalistes. Seule la prise de possession du pouvoir politique par le prolétariat organisé mettrait un terme aux souffrances des travailleurs. C'est ce que 300.000 citoyens américains venaient d'affirmer aux élections dernières en votant pour le parti socialiste. Il invitait le congrès à marcher à l'unisson du mouvement ouvrier de tous les pays.

C'est alors que — dernier orateur inscrit — Samuel Gompers intervint et jeta dans la balance le poids de son influence prépondérante dans la *Fédération*.

Longuement, âprement, avec perfidie, il attaqua le parti socialiste. Il s'efforça de venger des attaques socialistes les piètres résultats politiques obtenus par la Fédération au Parlement de Washington et prétendit que son action législative avait été féconde dans les couloirs du Congrès. « Victor Berger, s'écria-t-il, nous a parlé des résultats merveilleux obtenus par son parti en Allemagne. Mais c'est dans ce pays, où les socialistes ont réuni plus de 2 millions de voix, que les conditions matérielles de la classe ouvrière sont les plus misérables ! (1).

(1) M. Gompers a en l'occurrence fait preuve ou d'ignorance ou de mauvaise foi, car l'œuvre d'assurances sociales de l'Allemagne est

En terminant, le président de la *Fédération Américaine du travail* se servait contre ces adversaires des pssages de la *Misère de la Philosophie* dans lesquels Marx attaque les « socialistes », c'est-à-dire alors les proudhoniens, et il tenta d'assimiler l'attitude des proudhoniens s'opposant aux grèves à celles des socialistes qui doivent à Marx leur conception essentielle de la lutte économique et politique. Avec une rare mauvaise foi il déclara que le fondateur du socialisme moderne avait traité les socialistes d' « ennemis de la classe ouvrière », oubliant seulement d'ajouter ce que Marx entendait en 1847 par « socialistes ».

On passa ensuite au vote et une proposition demandant l'ordre du jour pur et simple fut écartée à une énorme majorité. Le vote par mandats eut ensuite lieu sur la proposition de Hayes. Elle obtint 4.203 contre 4.865. C'était le chiffre le plus considérable qui eut encore été obtenu par une proposition socialiste dans un congrès de la Fédération du Travail.

Elle avait été combattue par tous les leaders des organisations et notamment par quatre membres du bureau de la *Fédération* dont le président et deux vice-présidents. Encore avait-il fallu, pour obtenir son rejet, les manœuvres peu loyales de Gompers que nous venons d'exposer. Les socialistes pouvaient donc être fiers du résultat obtenu. Il montrait que contrairement aux allégations des De Leonistes il était possible de faire pénétrer les idées socialistes dans le sein de l'organisme syndical américain. Si les unions de l'Ouest qui se sont séparées de la Fédération à la suite des tendances conservatrices de ces dirigeants, et qui comptent plus de 100.000 travailleurs syndiqués et des hommes de la valeur de Boyce, des mineurs, et d'Eugène Victor Debs, le « Lasalle américain », avaient été représentées, à la Nouvelle-Orléans, nul doute que la proposition de Hayes n'eût été votée.

---

incontestablement en avance sur celle de tous les autres pays — les Etats-Unis compris. La législation sociale de Bismark est d'ailleurs, tout le monde le sait, sauf M. Millerand, due tout entière à l'ardente action de la démocratie socialiste.

Les progrès du parti socialiste se manifestèrent encore dans le choix des délégués fraternels au Congrès des Trades-Unions britanniques. Pour la première fois à côté d'un délégué vieil-unioniste Martin Lawler, des chapeliers, un délégué socialiste fut choisi par la Fédération et ce délégué n'était autre que l'auteur même de la motion socialiste, le citoyen Max Hayes, de l'*Union Internationale des Typographes*.

Le congrès réélut ensuite tout le bureau fédéral, la « gauche » ayant décidé de faire montre de conciliation en ne combattant pas la réélection de Gompers.

En revanche les rivalités de métiers se manifestèrent à propos d'un des postes de vice-président.

La Fraternité des charpentiers présentait la candidature de son secrétaire général, Frank Duffy, contre le vice-président sortant, J. Kidd, des scieurs à la mécanique, mais ce dernier fut réélu à une forte majorité.

En revanche, un autre délégué des charpentiers, John Coleman, fut choisi, après une lutte mouvementée, comme représentant de la Fédération au congrès des syndicats ouvriers du Canada.

Dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 novembre, à 3 heures du matin, se termina le vingt-deuxième congrès de la *Fédération américaine du Travail*, le plus important qui eût encore été tenu par cette grande organisation prolétarienne.

Jean LONGUET.

LES COOPÉRATIVES

ANGLETERRE

Le V^e Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale

(FIN [1])

TROISIÈME SÉANCE.

Le président, M. Wolff, rappelle que, suivant les règles qui ont été adoptées, les membres individuels siégeant à l'*Alliance* cesseront de faire partie de cette organisation après la clôture du Congrès, à moins que le *Comité Central* juge à propos de les y maintenir.

Personnellement, le président souhaite que ces membres individuels deviennent régulièrement délégués et qu'ainsi la coopération ne perde pas le bénéfice de leur action. Puis, l'on commence à lire les rapports sur la question.

Qu'est-ce que peut faire la coopération pour l'établissement et le maintien des petits cultivateurs sur le sol?

Les deux rapports présentés le premier par M. R. Winfrey, le second par Sir Robert Edgcumbe, sont sans intérêt. Ils parlent des expériences faites pour reformer une petite propriété rurale, par le morcellement de grands domaines et invitent les sociétés anglaises à suivre cet exemple. Mais jusqu'à présent les résultats obtenus ont été si peu importants qu'il ne nous paraît pas que cette manière de faire puisse être l'avenir en Angleterre, même avec l'appui des sociétés coopératives. Les capitaux coopératifs, en effet, peuvent, en matière agricole, trouver un meilleur emploi que dans la *reconstitution* de la propriété paysanne et dans son organisation en coopératives. Déjà la ferme de Roden, possé-

(1) Voir notre dernier numéro.

dée et exp'oitée par le *Wholesale* lui-même, montre la bonne voie aux coopérateurs anglais.

Dans d'autres pays, là où par malheur existe encore la petite propriété foncière, comme en Danemark, comme dans certaines parties de la France, la question se pose différemment, et il est possible que l'organisation des petits propriétaires en coopératives soit un progrès et qu'elle doit être aidée par les sociétés ouvrières de consommation.

Une courte discussion s'ouvrit sur la question, après lecture des rapports — à laquelle prirent part MM. d'Aldridze, Prof. Fowler (Californie), Madame Diggs (Kansas), Vivian. Citons enfin les renseignements intéressants donnés par les coopérateurs danois et en particulier par le citoyen Hogsbrö :

M. S. Hogsbrö (Danemark). — « Au Danemark, il n'y a pas de ville comme Manchester, par contre les questions agricoles sont très étudiées.

» Il y a environ vingt années, un acte fut passé au Parlement établissant deux Sociétés de Crédit, une pour chaque division du pays. Un petit fermier, qui ne possède des terres et des bâtiments que pour 10,000 francs au plus, peut obtenir un prêt égal à la moitié de son avoir, au taux de 4 0/0. L'Etat donne sa garantie.

» Il y a quatre ans, un autre acte passait au Parlement, lequel inscrivait à son budget un crédit de 2,500.000 francs pour permettre aux travailleurs agricoles d'acheter de petites fermes. Si ceux-ci achètent eux-mêmes la ferme et font bâtir la maison, ils peuvent emprunter jusqu'aux 9/10 de leur avoir à 3 1/2 0/0.

» La Coopération a une importance très grande pour ces petits fermiers, puisqu'ils vendent aux Coopératives la plus grande partie de leurs produits et principalement le lait. »

Holyoake fait alors la proposition suivante :

Le Congrès, après avoir entendu divers rapports sur les méthodes employées pour établir de petits cultivateurs sur le sol, déclare que la Coopération offre un moyen utile pour arriver au même résultat. Il demande aux Sociétés qui ont des fonds de les employer pour arriver au but énoncé.

Cette motion est appuyée par MM. Goedhart et Greening, qui demandent que l'on fasse des conférences à ce sujet.

La résolution de Holyoake, mise aux voix, est adoptée.

Quatrième Séance

Nomination des Membres de l'Alliance

On procéda ensuite à la nomination des membres du *Comité central* de *l'Alliance coopérative.*

C'est alors que nous protestâmes contre la représentation française, qui ne comprenait pas un seul membre travailleur. MM. Ladousse, Buisson, de Boyve et Barré étaient candidats ; nous exigeâmes qu'un représentant des coopératives socialistes fût parmi le *Comité central.* Les délégués de la Bourse coopérative proposèrent alors au Congrès ma candidature, qui fut soutenue par un membre du Bureau, comme cela se fait en Angleterre, et ce fut avec bonne grâce que le citoyen Charles Gide appuya ma nomination.

Les ouvriers anglais exigèrent que je me montre, et ils éclatèrent en bravos, car ils éprouvent une grande sympathie pour les délégués qui appartiennent à la classe ouvrière et n'ont qu'une confiance relative pour les messieurs s'occupant de questions économiques.

Je fus donc nommé membre du *Comité central* de l'*Alliance coopérative* par 110 voix contre 7 ou 8 appartenant à des associations de production françaises, ne voyant pas d'un bon œil ma nomination. M. Eugène Rostand, mon concurrent, n'obtint que les 7 à 8 mêmes voix ; il fut donc battu.

La Bellevilloise a donc remporté un succès par sa délégation, car c'est le premier travailleur qui entrera au Comité central comme Français.

D'autres résultats, au point de vue socialiste, sont à citer. Le même effet se produisit pour la Belgique où le citoyen *Serwy* fut nommé à la place de M. de Queker. Le citoyen *Serwy* est le secrétaire du *Bureau Socialiste International* ;

le *Comité central* a donc fait là une bonne recrue pour le développement des idées sociales.

Le citoyen *Salas-Anton*, conseiller municipal socialiste de Barcelone, fut nommé pour l'Espagne, et le citoyen *Kauffmann*, des coopératives ouvrières allemandes, pour l'Allemagne. Les autres candidats, pour la plupart, siégeaient déjà au Comité.

Enfin, à l'avenir, nous pourrons être représentés par des vrais coopérateurs délégués de coopératives, ce qui est de toute logique.

La Paix internationale

M. Gide proposa la résolution suivante :

Le congrès note avec satisfaction les résolutions votées au congrès de la paix recommandant au Bureau international de la paix d'agir de concert avec les sociétés coopératives, et déclare que l'Alliance Coopérative est prête à entrer en relations avec ledit bureau et à coopérer avec lui pour l'établissement de la paix universelle.

Il termine en disant que cette question tient trop au cœur des coopérateurs pour qu'il soit nécessaire de faire un discours.

Slotemaker appuie la proposition ; il ne veut entendre parler que d'une seule guerre, celle contre les capitalistes. Dans cette guerre, dit-il, les coopérateurs de tous pays marchent côte à côte, et c'est pourquoi, dans ce combat pour la liberté, nous devons tendre la main à nos frères étrangers en souhaitant que la guerre soit abolie, et que règne la paix universelle.

M. *de Boyve* appuie la résolution et parle en faveur de l'arbitrage entre les nations.

M. *Bland* (vice-président au Wholesale), dépose la motion suivante :

Le Congrès, composé de délégués d'un grand nombre de pays, après avoir pris connaissance du projet de traité d'arbitrage (1) entre

(1) Projet élaboré par M. Barclay, président de la Chambre de Commerce anglaise à Paris.

la France et l'Angleterre, estimant qu'un tel traité ne serait pas seulement avantageux pour les deux pays, mais encore pour le monde entier, auquel il servirait d'exemple, appuie fortement la proposition et souhaite qu'elle passe dans les faits le plus tôt possible.

Plusieurs orateurs appuient la proposition.

Un représentant par nation prend la parole pour appuyer ces différentes propositions de paix.

M. *Salas-Anton* (Espagne) dit que si l'Espagne avait été une République coopérative, elle n'aurait pas eu la guerre avec l'Amérique.

Madame *Riggs* (Kansas, Amérique) est heureuse de parler après un Espagnol. Il n'y a pas de guerre que l'on ne puisse éviter; les Coopérateurs ne connaissent pas d'ennemis parmi les hommes, ils ne connaissent que ceux de l'humanité : le froid, la faim, la maladie, et c'est pour combattre ceux-là qu'ils se sont réunis les uns aux autres.

Anseele (Vooruit, Gand) est partisan de faire la « guerre à la guerre » et d'appliquer partout la devise : « Tous pour chacun, chacun pour tous »; mais, dit-il, il ne faut pas oublier non plus cette guerre qui sévit d'une façon permanente dans la société et qui est l'exploitation de l'homme par l'homme.

La résolution est votée par acclamations. Le président annonce qu'elle sera envoyée aux agents diplomatiques de France et d'Angleterre. M. Fowler demande qu'on l'envoie aux représentants de tous les pays, ce qui est voté.

Nécessité de l'Alliance pour la Pacification sociale

M. de Boyve dépose un rapport animé du vieil esprit de la coopération bourgeoise où il demande que l'*Alliance*, dont les tendances ont un peu dévié depuis le jour où elle fut fondée par les apôtres de la participation aux bénéfices, (MM. Greening, Greenwood, Holyauke, Th. Hughes, Charles Robert et de Boyve, réunis après le Congrès anglais de 1892) affirmât nettement son but et ses tendances. Il rappelle les paroles de Vanullart Neale, qui désirait, au Congrès d'Ipswiels, en 1889,

voir adopter un programme qui *puisse être opposé* au collectivisme et à l'anarchisme, et propose au Congrès de voter la résolution suivante:

1° Nous ne préconisons pas la haine des classes, mais l'union de tous les hommes de bonne volonté, à quelque classe, à quelque religion, à quelque contrée qu'ils appartiennent, dans le but de développer l'organisation commerciale et industrielle, conformément aux principes des *pionniers de Rochdale*, qui sont ceux du *Comité central de l'Union coopérative française.*

Cette alliance repose sur la vraie fraternité qui ne connaît pas de distinction de classes.

2° Cette alliance n'a pas pour but la disparition des nationalités, mais leur développement moral et intellectuel, avec la pensée et l'espoir d'inspirer à tous l'horreur des luttes meurtrières et barbares pour les remplacer par les luttes pacifiques des nations travaillant à l'envi et de concert à réaliser les principes les plus élevés de la coopération.

Nous faisons remarquer à M. de Boyve qu'il semble oublier que ce ne sont pas les travailleurs qui sont responsables de la division de la société en classes, et que s'ils ont de la haine envers ceux qui les oppriment, c'est qu'ils sentent en toute circonstance la distinction qui existe entre eux et la bourgeoisie, qui bénéficie de leur travail. Ce n'est que le jour où disparaîtra l'exploitation capitaliste et où règnera la justice et l'équité, que seulement cessera la haine de classe.

La partie de la proposition de M. de Boyve qui parle de la haine de classe fut retirée, grâce à l'intervention de nos camarades belges ; nous votâmes cependant contre la proposition, parce que dans la dernière phrase du premier paragraphe, il était encore dit à peu près la même chose.

Le citoyen *Guillemin*, au nom de la *Bourse des Coopératives*, lit un rapport où est définie l'action de la *Bourse Coopérative*.

Weyliek donne lecture d'une étude sur les moyens de terminer les conflits entre le capital et le travail.

Le président demande que l'on excuse la longueur des rapports qui viennent d'être lus ; puis, il met aux voix les

résolutions qu'ils contiennent. Ces résolutions sont votées.

Le délégué de la Hongrie demande que le prochain Congrès ait lieu à Buda-Pest. On décide de laisser le soin au Comité central de désigner la ville où se tiendra le futur Congrès.

Le président remercie alors les organisateurs et déclare le Congrès clos.

Une exposition internationale des produits coopératifs était installée à Manchester, dans une des plus belles salles de la ville. Les associations de production et surtout les Usines des *Wholesales* anglais et écossais avaient envoyé leurs produits ; les coopératives agricoles de Hollande, de Suisse et de Danemark y étaient représentées, mais peu de sociétés françaises avaient exposé ; on ne comptait que quelques coopératives vinicoles.

Les séances du Congrès avaient lieu le matin ; l'après-midi était consacrée aux visites des organisations coopératives anglaises. C'est ainsi que nous eûmes le plaisir de voir en détail :

Les usines du *Wholesale* anglais : usines de savon, de confitures, de tabacs, d'ébénisterie, le moulin à farines, la biscuiterie, etc., etc.

La société des *Équitables Pionniers de Rochdale* fondée, comme chacun sait, le 26 octobre 1884, par 28 tisserands, qui ont montré la route au mouvement coopératif universel. Aujourd'hui cette société est une des plus florissantes d'Angleterre.

L'usine de *Hebden Bridge* (fabrique de draps et futaines), qui est le type des sociétés de production autonome.

Devant ces merveilles coopératives, nous avons songé au chemin qui nous restait à parcourir en France. Nous avons souhaité que la classe ouvrière de notre pays soit capable de

montrer les qualités de sang-froid et de ténacité, de réflexion et d'enthousiasme indispensables pour mener à bien son œuvre d'émancipation.

Déjà, heureusement, notre mouvement coopératif, comme notre mouvement syndical, est sorti de l'ère des hésitations et des tâtonnements. Il existe, il s'organise de plus en plus. Nous avons un but défini et nous savons par quels moyens l'atteindre. Ce qu'il nous reste encore à faire, c'est de rallier à nous la masse de nos frères ouvriers, dont l'inertie et l'ignorance alourdissent notre élan et retardent notre marche. Et c'est pour cela que nous nous proposons de parler souvent de ce que des travailleurs comme nous ont fait par ailleurs par la coopération. L'exemple des œuvres accomplies et l'exposé des résultats acquis a une force de conviction plus grande que les plus belles promesses et les plus savants raisonnements.

Louis Heliès,

Administrateur de la *Bellevilloise*, Membre du *Comité central de l'Alliance Coopérative internationale.*

BIBLIOGRAPHIE

REVUE CRITIQUE

Le Féminisme, par Lily Braun (1)

La littérature du féminisme en Allemagne s'est enrichie l'an passé d'un nouveau volume. Il a paru chez Hirzel, à Leipzig ; son titre : *die Frauenfrage, ihre geschichtliche Entwickelung und ihre wirthschaftliche Beite* (le Féminisme, son évolution historique et son côté économique), par Lily Braun. L'auteur a déjà publié dans ces dernières années, dans le recueil : « Archiv fur sociale Gesetzgebung und Statistik » de Heinrich Braun, toute une série d'excellents articles sur l'histoire du mouvement féministe et sur sa situation. Ces travaux, puisés aux meilleures sources, forment comme les prolégomènes du livre que nous avons sous les yeux. Ce livre tient ce que les articles avaient promis. N'y cherchez pas des considérations générales, philosophiques, psychologiques sur le féminisme : Mme Braun préfère nous donner une description détaillée des faits, étayée de chiffres, de beaucoup de chiffres. Les arguments qu'on a élevés contre l'admission des femmes dans certaines professions sont ressassés un peu partout : Mme Braun nous en fait grâce, mais elle nous fournit des données statistiques sur les femmes qui travaillent et sur leur travail, et elle a bien soin de distinguer la femme bourgeoise de la femme prolétaire : celle-là réclame à cor et à cris son admission à toutes les professions bourgeoises, celle-ci succombe sous le poids d'un labeur pénible et multiple.

Comme introduction, Mme Braun nous fait à grands traits le portrait de la femme aux différents âges de l'histoire : la femme de l'antiquité, le christianisme et la femme, la situation économique de la femme au moyen-âge, la femme dans la vie intellectuelle de la Renaissance, les femmes de la Révolution : voilà les titres de ces tableaux saisissants de vérité. Puis elle aborde l'exposition de la lutte pour le travail entre-

(1) Nous nous sommes inspiré, — pour cette brève analyse — d'un excellent article publié sur le sujet par Conrad Schmidt, dans les *Sozialistische Monatshefte* de janvier 1902.

prise par les femmes de la bourgeoisie ; ce chapitre est des plus nourris : l'auteur a su y grouper méthodiquement un grand nombre de faits qui, ailleurs, ne se trouvent que disséminés ; dans cette lutte l'Allemagne s'est laissé dépasser par tous les pays civilisés, même par l'Autriche. Voici d'ailleurs les chiffres que Mme Braun a pu établir : sur 100 personnes adonnées aux professions bourgeoises, les femmes comptent 11,46 en Allemagne, 21,98 en France, 22,33 en Angleterre, 18,75 aux États-Unis. Si ces chiffres ne sont pas d'une exactitude mathématique, ils fournissent quand même de précieuses indications.

Après avoir enregistré ces succès lents mais continus des femmes bourgeoises, l'auteur va s'occuper du travail de la prolétaire, question des plus importantes, par suite traitée avec un grand luxe de détails.

L'invasion des ateliers par les femmes est intimement liée au machinisme. Dans l'usine, beaucoup de travaux peuvent se faire sans apprentissage, et quand les fabricants demandèrent des bras, les femmes, les filles et les enfants des prolétaires s'offrirent à l'envi pour des salaires dérisoires et firent ainsi concurrence à leurs maris mêmes dont les salaires diminuèrent. Et les mêmes fabricants qui invoquaient les devoirs de l'épouse, de la mère, quand il s'agissait de fermer aux femmes l'accès des professions bourgeoises, ne soufflaient plus mot de tous ces devoirs sacrés, du moment qu'ils tiraient profit de l'admission des femmes dans leurs usines. Et le nombre des malheureuses qui s'engouffrent dans les fabriques va toujours en augmentant : de 1841 à 1890, nous apprend Mme Braun, le nombre des ouvriers hommes dans l'industrie anglaise s'est accru de 53 %, seulement, celui des femmes de 221 %.

Le chapitre suivant nous montre, toujours à l'aide de statistiques, l'extension qu'a prise le travail de la femme prolétaire dans les différents pays civilisés. En Allemagne, par exemple, sur 100 ouvriers occupés dans l'industrie, il y avait 35,47 femmes en 1882, et 36,35 en 1895. Les femmes se répartissent inégalement entre les différentes industries ; en

1882, l'agriculture en comptait 42,43 %, les domestiques 98,11 % ; c'est l'industrie proprement dite où la proportion est le plus faible, mais partout cette proportion se trouve augmentée au dernier recensement, en 1895.

Mais un autre fait à constater, c'est que le nombre des salariés irait plus rapidement que le chiffre de la population et ce sont les femmes surtout qui fournissent cet accroissement ; les ouvrières se recrutent principalement parmi les jeunes filles et les célibataires. Sur mille ouvrières, on ne compte que 215 femmes mariées, et 83 veuves. Toutefois, le nombre des femmes mariées a considérablement augmenté de 1882 à 1895 : de 507.784, le chiffre en est monté à 807.172. Bien que les femmes soient occupées dans les industries les plus variées, Mme Braun constate cependant la tendance de la femme à se cantonner dans certaines spécialités : la confection, la couture, les modes, la fabrication des fleurs, des plumes, des dentelles, etc. Ce sont les travaux les plus faciles, ceux qui exigent une certaine habileté des doigts qui attirent particulièrement les femmes, et il est propable que de longtemps elle ne sera pas chassée de ce domaine. Le tissage et la filature emploient à peu près autant de femmes que d'hommes.

Mais c'est surtout l'industrie à domicile qui occupe un nombre toujours croissant de femmes, et ce qui est caractéristique, c'est dans les branches d'industrie atteintes par la concurrence des machines, le tissage à domicile par exemple.

Après nous avoir ainsi renseigné sur l'étendue, la croissance et la répartition du travail féminin dans l'économie moderne, l'auteur nous dépeint, avec la même abondance de détails, la vie de la femme assujettie au travail dans la grande industrie, à domicile, dans le commerce, dans l'agriculture, la vie des domestiques et des filles de service dans les hôtels et les brasseries, et nous voyons partout la même misère : insuffisance absolue des salaires, surmenage et conditions hygiéniques compromettant la santé, logements non moins insalubres et, comme conséquence fatale : la prostitution avec toute sa dégradation.

Tandis que la femme bourgeoise cherche dans le travail un moyen d'affranchissement, le travail est un moyen d'asser-

vissement pour la femme prolétaire. Le joug est plus lourd pour elle que pour son compagnon de chaîne. Ce n'est qu'en l'ayant pour allié dans sa lutte qu'elle peut espérer un soulagement dans le présent, un affranchissement complet dans l'avenir. En adoptant ce point de vue, l'auteur traite dans les derniers chapitres : le mouvement des ouvrières, l'agitation du féminisme bourgeois en présence de la question des ouvrières, et la législation politique sociale.

L'organisation des ouvrières devrait avant tout avoir le caractère d'une agitation de classe. Elles n'ont rien à attendre de la bourgeoisie : ce qui le prouve le mieux, c'est l'attitude froide, parfois hostile des associations de femmes bourgeoises vis-a-vis de l'agitation des gens de service de ces dernières années.

L'adhésion des femmes aux syndicats suit une marche très lente. L'auteur nous en donne les raisons ; en voici les principales : leurs salaires trop faibles, leur instabilité, la plupart des jeunes filles espèrent se marier et quitter le métier, leur isolement, conséquence du travail à domicile si fréquent chez les femmes, l'absence enfin de tout esprit de solidarité.

A défaut de l'organisation syndicale, par laquelle les femmes pourraient sensiblement améliorer leur situation, il est urgent que la loi intervienne pour protéger l'ouvrière, comme la démocratie socialiste l'a déjà demandé, mais en vain, vers 1870. Ce qui a déjà été fait dans ce sens est exposé dans le dernier chapitre du volume. Un tableau synoptique nous montre pour l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Suisse et la Grande-Bretagne, les dispositions légales réglant pour les femmes la durée de la journée, les industries auxquelles s'appliquent ce règlement, les dispositions concernant les femmes enceintes et les femmes en couches. Un autre tableau nous fait connaître les règlements des différents pays relatifs aux assurances des ouvriers contre la maladie, contre les accidents, pour les invalides et pour les vieillards.

La critique va de pair avec l'exposition ; l'auteur déplore la situation des employées du commerce, nous montre l'ouvrière agricole privée de toute protection, et flétrit l'ordonnance sur les domestiques ; elle s'élève surtout contre

l'industrie à domicile ; c'est, à ses yeux, la source de tout le mal et c'est elle que la législation doit chercher à détruire, le salut est à ce prix. La législation sociale n'a pas ses coudées franches dans notre société capitaliste où le travailleur est exploité. Mais les quelques victoires qui ont déjà signalé la grande lutte du prolétariat font espérer un avenir meilleur et où la femme sera rendue à sa haute mission ; celle d'être mère et d'élever une génération forte et heureuse de vivre. L'auteur nous promet un second volume qui traitera de la femme devant le droit civil et le droit public. Nous souhaitons le plus grand succès à tout l'ouvrage de Lily Braun, mais les nombreux détails, tout intéressants qu'ils sont, grossissent les volumes et effrayent certains lecteurs. Aussi, nous permettons-nous — à notre tour — d'exprimer le vœu que Lily Braun publie une sorte de sommaire de son excellent travail ; nous lui en serions reconnaissants ; ce serait le meilleur moyen de populariser son ouvrage. Camille POLACK

Notices

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ANGLAISE

International Socialist Review *(Novembre)*. On sait que les organisations ouvrières de l'Ouest américain se sont séparées depuis quelques années de la *Fédération Américaine du Travail* pour former une organisation autonome, la *Western Labor Union*, dont les tendances sont nettement socialistes. Le célèbre agitateur ouvrier Eugène-Victor Debs défend dans un brillant article la tactique de ses amis des États de l'Ouest qui se sont séparés de la fédération dont Gompers est le leader, à cause de ses tendances conservatrices et du peu d'appui que les mineurs de l'Ouest et leur énergique président le citoyen Boyce en reçurent pendant leurs grèves de 1896-1898. Debs affirme que les unionistes de l'Ouest ont donné de nombreuses preuves de leurs sentiments de solidarité aux syndiqués de l'Est et se plaint des attaques dont la *Western Labor Union* a été l'objet de la part d'un certain nombre de socialistes qui lui reprochent de diviser le mouvement ouvrier. Il affirme que lorsque les éléments socialistes de la *Fédération Américaine du Travail*, conduits par des militants comme Hayes, Slayton et Barnes auront obtenu la majorité sur les éléments réactionnaires à la Gompers, les syndiqués de l'Ouest rejoindront sans difficultés le gros de l'armée ouvrière américaine. Andrews discute la « tyrannie de la mode » et

Raphaël Buch examine les survivances individualistes que pourrait comporter un régime socialiste; Austin Lewis expose la « théorie des crises » de Kautsky et W.-H. Miller répond à l'article de Jack London qui demandait « une nouvelle interprétation de l'évolution. »

Notre collaborateur et ami A.-M. Simons expose les résultats de la grève des mineurs de Pensylvanie et à propos du prochain Congrès d'Amsterdam examine quel doit être le but des congrès socialistes internationaux. Il trouve désastreuse la méthode suivie par le congrès de Paris, tout entier absorbé par la discussion du cas Millerand. Un congrès socialiste international ne doit selon lui s'occuper que de questions générales concernant les rapports du mouvement socialiste et du mouvement ouvrier, des questions d'enseignements, de criminalogie, sur lesquels les spécialistes les plus éminents de chaque pays pourraient fournir d'utiles contributions.

Untermann donne un exposé du mouvement socialiste international et Max Hayes sa chronique habituelle sur le mouvement syndical.

(Décembre). — W. Mocs montre que toute l'attitude soi-disant impartiale du président Roosvecit au cours de la grève de Pensylvanie n'avait d'autre but que de protéger les intérêts des capitalistes.

Le congrès socialiste d'Indianapolis constitua une commission chargée d'élaborer un programme municipal, composée des citoyens Job Harriman, V. Berger, E. Lies, Chase et A.-M. Simons. Celui-ci expose le résultat actuel de ses travaux et son projet de programme comprenant la réorganisation de l'enseignement (cantines scolaires, enseignement professionnel, bains et gymnases dans chaque école, écoles de vacances, etc.) l'organisation des grands services publics municipaux (tramways, électricité, gaz, téléphone) et diverses mesures d'hygiène et de protection ouvrières.

Peter Burrowes, à propos de la récente « campagne contre le vice » des « réformistes » de New York, raille les « moralisateurs bourgeois » et Ernest Untermann donne le programme municipal des socialistes allemands. Simons critique la tendance de certains socialistes américains au « short cut » (court chemin) vers la société communiste. Celle-ci ne sera possible que lorsque le prolétariat aura pleinement conscience de sa mission et des moyens de la réaliser. Il donne aussi la statistique des voix socialistes dans les dernières élections et Hayes rend compte du congrès de la « Fédération américaine du travail » tenu à la Nouvelle-Orléans.

Edouard Bernstein proteste énergiquement contre les opinions que le Dr Rubinow lui avait prêtées dans le numéro d'octobre de *l'International Socialist Review*. Il affirme que dans son livre « si attaqué » « Die Voraussetzungen des Sozialismus » il a, contrairement à ce que prétendait le citoyen Rubinow, constaté la concentration capitaliste et le progrès des méthodes techniques, dans un nombre croissant de branches de l'industrie.

Untermann rend compte du mouvement socialiste en Russie, en Allemagne, en France, en Italie et en Suisse.

L'Art, la Littérature

Au Petit-Palais : La collection Dutuit

Millionnaire aux vêtements râpés, à la vie chiche, pingre et prodigue, déjeunant pour vingt sols et payant quatre-vingt-dix mille francs un chandelier Renaissance, Dutuit fut un des héros de l'antiquairerie. Il fut l'un des plus ardents, l'un des plus fins, l'un des plus maniaques parmi ces êtres de passion, de ruse et souvent aussi de goût délicieux que sont les collectionneurs d'art. Sans doute l'avenir socialiste ne connaîtra plus trottinants, inlassables, les cousins Pons fureteurs qu'un Chine authentique ravit et qui vont, à travers les brocantes, à la chasse des trésors cachés. Leur race sera morte de la mort même du commerce privé. L'antiquaire actuel est le produit d'un âge de capital et de trafic ; mais, de même que toute autre propriété individuelle tend à devenir collective, les merveilles qu'il amasse font souvent retour à la communauté : nous avons eu le legs La Caze, le legs du Sommerard ; nous avons le legs Thomy Thierry, le legs Dutuit. Ainsi, comme il est équitable, les œuvres de beauté, longtemps disséminées et inaccessibles, sont peu à peu rassemblées en un patrimoine dont tous peuvent jouir.

La collection Dutuit ne renferme rien de médiocre : un jugement sûr, une rare délicatesse la composèrent. Elle offre une méthodique variété ; elle a sa chronologie : l'antiquité gréco-romaine, par des patères, des vases, des bronzes ; le moyen-âge, par des reliquaires, des manuscrits, des ivoires travaillés ; la Renaissance, par des émaux, des faïences, le XVII[e] et le XVIII[e] siècles, par des tableaux, des dessins, des meubles, des livres, des statuettes, y sont représentées : les comparaisons utiles y sont possibles dans le temps, possibles aussi entre des pays divers, France, Flandre, Italie, Pays-Bas, Chine. De plus, on n'y rencontre point de ces pièces, —

suprême ambition de certains amateurs, — qui n'ont pour mérite que d'être uniques ou quasi introuvables et dont le charme esthétique est nul. Tout y est marqué au bon coin et les chefs d'œuvres y sont nombreux :

Voici d'incomparables manuscrits ; sur les vélins se pressent les lettres gothiques majestueuses et compliquées, brillent, se détachant d'un fond d'or, les enluminures merveilleuses. L'art patient et naïf, l'art aux grâces infinies, au coloris si tendre, l'art poétique et réaliste des « miniateurs » donne un inestimable prix au « Grand coutumier de Normandie, » au « Nouvelin de Vénerie. » aux « Heures de la Vierge, » à « l Histoire d'Alexandre. » Là se voient, en effet, des « images » qui, pour la beauté des tons, pour la « ligne » des attitudes, le naturel et le sentiment, peuvent défier maint tableau fameux et qui ne sont rien moins que d'adorables petites fresques.

Parmi les livres, les Tragédies de Racine et les Fables de La Fontaine se signalent, ornées de planches dont l'élégance tantôt simple et tantôt maniérée semble déceler l'époque de la Régence — et qui sont tout à fait exquises.

Un reliquaire rhénan du XIII[e] siècle avec ses figurines et ses frises de cuivre, ses gros clous de gemmes et ses émaux d'azur mat est un travail barbare et puissant. Un ivoire français du XIV[e] siècle (scènes de la Vie du Christ) est délicat et vibrant. Une Vierge byzantine, sur une plaque d'évangéliaire, est admirable de noblesse et de bonté.

Une extraordinaire série d'émaux de Limoges qui l'emportent, à mon gré, sur ceux du Louvre et que Dutuit ne dut jamais contempler sans un frisson d'orgueil, tant ils sont beaux. Entre tous un calvaire de Jean Courtois et une Sainte Famille de Pénicaud sont d'une gloire inoubliable. Il n'est pas de plus étrange splendeurs que celles de leurs « bleus » nocturnes et jaspés qu'on dirait coulés dans des nacres profondes, et animés d'une vie troublante.

Des céramiques italiennes peuplent une vitrine entière. Leurs formes sont harmonieuses, opulentes ; leurs couleurs où l'ocre jaune et le bleu dominent sont pleines et chaudes.

Ceux qui décorèrent et modelèrent ces belles pièces sont les cadets de Véronèse et du Titien. Et pourtant cette magnificence est lourde et finit par lasser. Plus que les citules, les aiguières, les grands plats mythologiques et transalpins me plaisent, les Rouen riches et sobres à la fois, et surtout une miraculeuse aiguière et son bassin, tous les deux ornés de fleurs rouges, d'éventails bizarres... et qui sont des choses chinoises.

Avec les émaux limousins, les eaux fortes de Rembrandt sont le plus bel honneur du nouveau Musée. Le génie de Van Ryss s'y montre à vif ; délivré de la superbe surcharge des couleurs, il apparaît dans son essence, comme un don prodigieux de marier ou d'opposer la lumière et l'ombre, comme un déconcertant pouvoir d'unir la plus profonde magnificence à la plus douloureuse, la plus humble misère, et de surnaturels aspects à des expressions d'humanité poignante. C'est un devoir de connaître les « Trois Croix » où le Christ des pauvres gens agonise lucidement entre les deux voleurs, sous une terrible tente de ténèbres, déchirée au milieu par une grande lumière, et le « Jésus avec la Samaritaine » si riche, si familier, d'un si curieux arrangement, et l'inoubliable « Résurrection de Lazare », ce convalescent de la mort, si triste et si pâle dans la clarté du jour revenu.

La plupart des tableaux sont originaires des Pays-Bas. Ils sont d'une parfaite honnêteté, mais leur air placide n'émeut guères. Paysages, ils manquent de vibrations, scènes d'intérieur, ils rassemblent des personnages indifférents les uns aux autres, et fort ternes de visage. Téniers est un habile copiste, Jean Steen, Terburg le passent de très loin, mais restent froids, Hobbéma est un brave homme. Cependant, Ruysdaël a une gravité qui en impose, Van der Neer une poésie fine et enveloppante, Rembrandt une somptuosité intense et un je ne sais quoi d'égaré, qui fascinent.

J'ai remarqué un très beau Claude Lorrain, sombre et voilé d'or, puis un Hubert Robert et un Pater des plus aimables.

Des groupes et un bas-relief de Clodion (Cortège de Flore

sans doute) m'ont enchanté. Il ne se peut rien de plus agile, de mieux rythmé, de plus gracieusement voluptueux. Paganisme délicieux frère de celui d'André Chénier.

Tels sont mes impressions et mes souvenirs. J'ai négligé beaucoup d'objets charmants. Mais il a fallu et j'en ai dit assez pour faire naître en chacun la tentation d'y aller voir. Là se borne le rôle d'un raisonnable chroniqueur.

J'ai cru m'apercevoir — ceci pour conclure philosophiquement — que la plupart des visiteurs, gens très mondains, appartenant aux sphères supérieures, ne venaient si nombreux et ne témoignaient tant de déférence et n'exhalaient de tels murmures d'étonnement devant les rares beautés de la collection que parce que ces beautés avaient été payées très cher par un propriétaire gorgé d'or.

Chez Georges Petit, Société internationale

Un éclectisme abusif fait tort à cette exposition et lui inflige quelque incoherence. C'est ici qu'il est donné de voir les bons et les mauvais, les vivants et les trépassés, voisiner sur la cimaise. Les trépassés ne sont que trop nombreux : j'appelle ainsi ceux qui n'ont rien dans l'âme, et qui font de l'art purement manuel, d'après des procédés surannés et frigides. Leurs produits sont mort-nés et dignes seulement d'être vendus. Il est très certain que MM. Brouillet, Lynch, et le fatal procréateur de Pierrots et de danseuses, Carrier Belleuse, écouleront à bon prix leurs portraits en sucre, leurs Colombines pour gravures de modes. Mais ils devraient avoir le tact de faire bande à part, de ne pas se mêler aux ouvriers sincères et d'exposer dans un magasin spécial leurs tableaux dûment et visiblement tarifés : 5.000 fr., 10.000 fr., 25.000 fr., etc. Que ne font-ils, en ces sens, des proposition au Bon Marché ? M. Alma Taddéma s'empresserait de se joindre à eux ; lui, le Gérôme Anglais, dont les Romaines assises sur des gradins de marbre fondant ont une toute britannique fadeur, et nous serions bien débarrassés. St-Germier, qui campe d'assez gauches pelotaris dans un très heureux décor

de ciel ardent et de maisons fortement colorées, Legoût-Gérard dont le marché breton fourmillant de coiffes blanches et de robes noires et d'un réalisme très perspicace et plein d'action, Chudant qui traite avec plus d'intelligence que d'émotion, la nuit, les vieilles maisons, les arbres et les eaux noyés d'ombre, manquent sans doute d'envergure, mais sont intéressants, assez pittoresques et semblent peindre, autant que faire se peut, pour le bonheur de peindre. Il y a un grand sentiment, exprimé en teintes puissantes et tristes dans le tableau de Franz Charlet : le Veuf : un marin, sur le quai d'un port peuplé de bateaux, contemple avec une mélancolie indécise, la forêt mobile des mâts qui montent dans le soir : près de lui deux petites filles orphelines. De bons Friesecke, solides, bien en valeurs, et dont le meilleur est la Dame décolletée, hautainement assise dans un fauteuil que drapent les plis de son ample robe noire. Mais les quatre paysages de Morrice doivent être mis hors de pair : Voilà de l'excellente peinture, riche, étoffée, savoureuse, et si je puis dire, « très en dedans ». Quel accent de familiarité calme et douce dans le Quai du Pont-Neuf, avec ses arbres réguliers, ses étalages de bouquins, et les hautes maisons de la rive opposée, quelle tiédeur ouatée de l'atmosphère et des flots porteurs de voiles blanches dans le paysage marin ! même beauté forte et sympathique dans les deux autres tableaux : la « grande route » boueuse et grise où s'en reviennent des petites filles, entre les talus neigeux, sous le ciel lilas, et la « Rue du village », assoupie sous l'hiver, la rue où passe un traîneau, la rue où tout dort, sauf une lueur, à une fenêtre.

Société moderne

Ensemble très supérieur à celui d'à côté, où seul Morrice donne la sensation maîtrise. Mileendeau, Auburtin, Rouanet font au visiteur un admirable accueil. Un chemin sablonneux et qui descend, un clocher de village qui émerge d'un bouquet d'arbres, puis une immense plaine coupée de longues et parallèles rangées de verdure ; à l'extrême lointain la

tache éclatante d'un toit de ferme, un ciel bas, lourd, pluvieux, qui noircit, gonfle et humidifie les verts, avive les rouges, — une route toute rose de soleil, et une campagne où les feuillages, parce que la lumière et les nuages luttent, sont pâles et blêmis, au-dessus, un azur décoloré de chaleur, tels sont les deux paysages où Milcendeau a fait revivre la nature, non seulement dans ses aspects, mais dans l'intimité même de sa matière. Facture synthétique, d'une rude et puissante franchise.

Auburtin est le peintre de la sérénité magnifique, voluptueuse et infinie. Qu'il fasse ou non sortir des flots les sirènes, la mer qu'il célèbre semble toujours habitée par l'âme du monde antique, fleurie d'une splendide et innocente joie païenne. C'est à des chœurs sauvages et purs sur l'herbe des falaises et sur les vagues que j'ai songé devant le vaste horizon méditerranéen qu'il a fixé ici dans une œuvre magistrale : la mer est glauque, le ciel est couleur de la mer et s'unit à elle par un merveilleux flottement d'atomes. C'est la lumière du matin, tendre, exquise, noyée de douceur souveraine. Sur la côte, les rochers sont touchés de teintes roses et violettes, les pins sont d'un vert intense et clair. La divinité fière et virginale des heures premières du jour est là tout entière. Cinq aquarelles représentant elles aussi d'adorables étendues marines, vues à travers des arbres élancés, du haut de sombres granits riverains, attestent de quelle délicieuse passion Auburtin est animé pour la clarté des aubes fines, pour les crépuscules légers. Deux autres où sont hiératiquement perchés un vautour et un condor l'égalent aux meilleurs animaliers japonais. Je ne sache pas qu'Auburtin ait jamais décoré un monument public. C'est un simple oubli, je pense.

Rouault est un artiste épris du passé : il a pris aux maîtres d'autrefois leur amour des fonds sombres, leur optique très différente de la nôtre, leurs scrupules, leur conscience. Ses deux portraits de femme et de vieillard semblent remonter à Rembrandt. C'est du pastiche! Pas le moins du monde, ce sont des œuvres pleines d'âme, singulièrement expressives

et révélatrices, et je ne vois pas pourquoi on refuserait à Rouault le droit d'être, en peinture, un homme de jadis. Le paysage étrange où au fond d'un vallon embrumé par le soir un Christ, debout dans une barque, sur un fleuve, parle pour des hommes vaguement apparus dans l'ombre, est, avec ses arbres aux formes anciennes, ses pavillons arrondis, son pont de bois, une vision composite, enveloppante, évocatrice de poésie complexes, de rêveries profondes. Il n'y a pas de bonne raison pour défendre à un artiste d'être en un siècle le continuateur des siècles éteints. Pourquoi la piété envers les disparus dont nous sortons ne pourrait-elle pas se traduire par des ouvrages sincères et touchants ? — C'est impossible ! Ces ouvrages seront d'un dilettante, sans conviction, sans chaleur. On ne peut échapper à son temps, ni se faire le cœur et l'esprit d'un autre âge. — La réponse est chez Georges Petit.

Ayez vu aussi les envois de Bourget qui font songer à des Latouche moins beaux de lumière, plus lourds, plus gros, un peu mous, les dessins de Monod très caressés, très doucement séduisants, les crudités parfois dures, les perspectives curieuses de l'espagnol Yturrino peignant choses et gens d'Espagne.

René Fleury.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

(FIN[1])

VI. — L'organisation du Processus de la Reproduction

En appliquant à la production les deux méthodes des trusts que nous venons d'examiner, un régime prolétarien n'aura pas encore assez fait pour assurer la continuation de la production.

Le processus de la production qui implique le renouvellement, qui est comme une reproduction continuelle, ne réclame pas seulement que la production ne soit jamais interrompue ; la circulation elle aussi ne doit être arrêtée par aucun obstacle. Si la production doit être continue, il ne faut pas seulement des ouvriers qui fabriquent les produits, il faut qu'il n'y ait pas non plus d'arrêt dans l'arrivage des matières premières, des matières accessoires (houille, outillage et machines, vivres pour les ouvriers), il faut de plus que les produits achevés trouvent des débouchés. Un arrêt de la circulation est une véritable crise économique. Il y a arrêt quand il y a eu surproduction d'une certaine marchandise. Dans ce cas, les fabriques qui la fournissent, ne peuvent rester en pleine activité, par suite du manque de débit de leurs produits. Elles ne tirent plus d'argent, et par suite elles manquent de ressources pour acheter de nouvelles matières premières, pour payer les salaires, etc. Mais une crise peut aussi résulter de l'insuffisante production d'une certaine marchandise :

(1) Voir nos précédents numéros.

ce fut le cas, par exemple, de la crise cotonnière qui sévit en Angleterre à la suite de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, pendant laquelle la production du coton avait fortement diminué.

Les crises sont les pires fléaux de la production moderne. Un régime prolétarien n'a pas d'obligation plus urgente que de les éviter. On ne peut y arriver qu'en réglant méthodiquement la production et la circulation, c'est-à-dire la reproduction.

L'organisation de la production est généralement désignée comme la tâche du socialisme. Mais le capital se charge en partie de cette tâche quand, à la place d'un grand nombre de petites exploitations, il organise une grande exploitation où des milliers d'ouvriers sont employés. Les trusts arrivent à organiser toute une branche d'industrie. Mais ce dont un régime prolétarien seul peut se charger, c'est la réglementation méthodique de la circulation, des rapports entre les différentes industries, entre les producteurs et les consommateurs, le mot étant pris dans son sens le plus large, comprenant à la fois ceux qui consomment personnellement et ceux qui consomment pour la production. Le fil qu'emploie le tisserand, par exemple, est une consommation productive, le pain qu'il mange est une consommation personnelle.

Le prolétariat seul peut réglementer la circulation des produits en supprimant la propriété privée des exploitations ; non seulement il le peut, mais il le doit, afin d'assurer la marche continue de la production et de consolider son régime. Il doit fixer quelle doit être la production de chaque fabrique sociale en fondant son calcul sur les forces productives disponibles (ouvriers et moyens de production) et sur les besoins, et il doit avoir soin que chaque fabrique reçoive les

ouvriers et les moyens de production qui lui sont nécessaires, et que ses produits soient déposés chez les consommateurs.

Mais ce problème n'est-il pas insoluble dans un grand Etat moderne ? Qu'on se représente l'Etat en Allemagne dirigeant la production de 2 millions de fabriques et chargé comme intermédiaire de la circulation de leurs produits dont les uns, comme moyens de production, sont l'objet d'échanges réciproques, dont les autres, objets de consommation, doivent être fournis à 60.000.000 d'habitants, dont chacun a des besoins particuliers et variables. La tâche semble écrasante, même si l'on arrivait à régler d'en haut les besoins des hommes d'après un modèle très simple, à les réduire à leur extrême limite, à les rationner comme à la caserne, bref à faire descendre de plusieurs degrés la vie civilisée de nos jours. Notre idéal serait-il la vie de caserne ou celle de la maison de correction ? Certes, la tâche n'est pas simple, elle est la plus difficile de celles qui incomberont au régime prolétarien et elle lui donnera plus d'une fois du fil à retordre. Mais il ne faut cependant pas exagérer la difficulté.

Faisons remarquer tout d'abord qu'il ne s'agit pas de créer du jour au lendemain une organisation toute nouvelle de la production et de la circulation. Cette organisation nouvelle existe déjà jusqu'à un certain point, sans quoi la société moderne serait impossible. Il s'agit simplement de faire sciemment ce qui se fait à l'insu des intéressés, péniblement, au milieu des frottements, des crises et des banqueroutes, effets ordinaires de la loi de la valeur. Au lieu d'attendre du jeu de l'offre et de la demande un remède souvent pire que le mal, il faut laisser agir les facteurs essentiels que nous avons précédemment examinés. La proportion-

nalité des différentes branches du travail existe déjà, bien qu'imparfaitement et sans continuité ; on n'a donc pas à l'établir, il suffit de la rendre plus parfaite, plus stable. Comme dans la question des prix et de l'argent, il faut aussi ici nous rattacher à la tradition, ne pas tout changer de fond en comble, mais simplement donner de l'extension par ci, faire des restrictions par là et consolider ce qui manque de fermeté.

Mais le problème se simplifie considérablement par ce fait que nous avons établi : qu'en concentrant la production dans les usines les plus perfectionnées, on diminue sensiblement le nombre des exploitations. Sur 2.146.972 exploitations que comptait en 1895 l'industrie allemande, il n'y a que 17.941 grandes exploitations occupant chacune plus de 50 ouvriers (en tous cas elles emploient 3.000.000 d'ouvriers, alors que toute l'industrie en occupe 8.000.000). Je ne soutiens naturellement pas que ces grandes exploitations seront seules mises en activité. Il serait ridicule de vouloir préciser par des chiffres la situation de demain. Tous les chiffres que nous avons donnés n'ont d'autre but que de jeter un peu de lumière sur les problèmes qui ne manqueront pas de surgir, ils ne sauraient donner un tableau exact de ce qui sera réellement. Ce rapport de 2.000.000 d'exploitations industrielles à 18.000 grandes exploitations montre simplement que sous le régime prolétarien le nombre des exploitations diminuera sensiblement. A part cette réduction des exploitations, il y a encore autre chose qui pourra faciliter l'organisation de la production.

La production peut se diviser en deux grands domaines, celui de la production en vue de la consommation, et celui de la production en vue de la production. La production des moyens de production est,

grâce à la division extrême du travail, devenue aujourd'hui la partie la plus importante de la production et prend chaque jour une plus grande extension. Il n'y a, pour ainsi dire pas un seul objet de consommation qui sorte des mains d'un seul producteur, tous passent par une série d'ateliers, et l'ouvrier qui y met la dernière main, est le terme extrême d'une longue série. La production pour la consommation et la production pour la production ont chacune leur caractère tout particulier. La production des moyens de production est le domaine des exploitations gigantesques : telles sont les industries du fer, les mines, etc. Elles sont déjà fortement organisées, grâce aux associations des entrepreneurs, aux cartels, aux trusts, etc. Mais même parmi les acheteurs de ces moyens de production, les associations des entrepreneurs se sont déjà bien développées.

Le plus souvent les affaires ne se traitent plus entre entrepreneurs particuliers, mais entre des syndicats d'entrepreneurs. Et même lorsqu'il y a peu de syndicats d'entrepreneurs, il y a toujours un nombre relativement petit de producteurs en présence d'un petit nombre de consommateurs. Le consommateur, en effet, n'est pas, dans ce cas, un individu, mais toute une exploitation. En 1895, 1.152 exploitations, comptant 17.047 ouvriers, s'occupaient de la fabrication des machines à filer et à tisser : sur ce nombre, 774 exploitations, avec 1474 ouvriers, sont insignifiantes.

On ne comptait que 73 grandes exploitations faisant travailler 10.355 ouvriers. Elles se trouvent en présence de 200.000 exploitations en tissus (il n'y a pas que des tissages et des filatures), mais le nombre pourrait, comme nous l'avons vu, en être réduit à quelques milliers, peut-être à quelques centaines.

Lorsque la production aura été concentrée dans les

exploitations les plus perfectionnées, il restera peut-être d'un côté 50 fabriques de machines, de l'autre côté 2000 tissages ou filatures. Sera-t-il impossible qu'il y ait entente entre les unes et les autres afin de régler méthodiquement la production des machines ?

Le nombre des producteurs et celui des consommateurs étant relativement assez faibles, on comprend assez facilement que dès à présent on ne produise plus que très peu de moyens de production pour le marché, qu'on ne les produise que sur commande. C'est donc la production méthodique, la production et la circulation prévues qui se développent.

La production des objets de consommation a un autre caractère. Ici encore, nous avons des exploitations gigantesques (raffineries et brasseries) mais en général c'est la petite industrie qui règne dans ce domaine, où, le plus souvent, il s'agit de se conformer, aux besoins individuels des clients ; la petite industrie le peut plus facilement que la grande. Les exploitations sont nombreuses, et le nombre n'en peut être réduit dans la même mesure que celui des exploitations fournissant les moyens de production.

Le nombre des syndicats d'entrepreneurs est bien moindre. L'organisation de la production et de la circulation des produits de consommation sera donc bien plus difficile que pour les moyens de production. Mais dans ce cas encore, il y a une distinction à établir entre les objets de consommation indispensables et les objets de luxe. La demande des objets de consommation indispensables subit relativement de très petites fluctuations, elle est à peu près constante. Un jour comme l'autre, il faut les mêmes quantités de chaussures et de linge. Par contre, la demande d'un objet de consommation subira des fluctuations d'autant plus grandes, qu'il aura plus

le caractère d'un objet de luxe ; il est agréable de posséder de tels objets, d'en jouir ; mais ils ne nous sont pas indispensables, leur consommation dépend des circonstances. Mais, si l'on regarde de plus près, on reconnaît que ces variations dans la demande sont plus souvent amenées par l'industrie elle-même que par les acheteurs. On sait, par exemple, que si les modes changent si souvent, ce n'est pas parce que le public est inconstant dans ses goûts, mais parce que les producteurs éprouvent le besoin de mettre hors d'usage les anciennes marchandises déjà vendues, et d'engager ainsi les consommateurs à acheter du nouveau. Pour cela, il faut que le nouveau diffère sensiblement de l'ancien. A part l'agitation perpétuelle qui est au fond même de la production moderne, c'est cette tendance du producteur qui est la principale cause des fréquents changements de la mode. C'est lui qui crée les nouvelles modes et qui les impose ensuite au public.

Les fluctuations de la demande des objets de consommation, des objets de luxe surtout, dépendent encore plus des variations des revenus des consommateurs que des changements de la mode. Ces variations de revenus, en tant qu'elles ne sont pas des cas isolés, quand elles atteignent une grande partie de la société proviennent des alternatives de temps prospères et de temps de crise, de moments où les bras manquent et d'autres où le chômage s'étend. Mais, si nous recherchons d'où viennent ces alternatives, nous trouverons qu'elles proviennent du domaine de la production des moyens de production. On sait généralement, et personne ne le conteste, que c'est aujourd'hui l'industrie du fer qui surtout occasionne les crises.

Les vicissitudes des affaires et par suite les grandes oscillations dans le commerce des objets de consom-

mation, naissent donc dans le domaine de la production des moyens de production, que la concentration des exploitations et l'organisation de la production ont dès à présent, tellement développée, que l'organisation de la production et de la circulation pourra s'y parfaire plus tôt que partout ailleurs. Si les moyens de production sont l'objet d'une production sans variation, il n'y aura pas non plus grande variation dans la demande des objets de consommation (cette constance pourra se prouver par la statistique), sans qu'on ait à réglementer la consommation.

Il n'y a qu'une perturbation de la circulation qui puisse devenir fatale à un régime prolétarien ; en tant qu'elle naît de la production, c'est l'insuffisance et non l'excès de la production. Aujourd'hui, c'est la surproduction qui est la principale cause des crises ; ce qui est surtout difficile, c'est la vente, c'est le placement des produits. L'achat, l'acquisition des produits dont on a besoin, occasionne en général peu d'embarras, du moins à ceux dont la bourse est assez bien garnie. Mais dans un régime prolétarien, c'est tout l'opposé qui se produit. On n'a pas beaucoup à s'inquiéter du placement des produits fabriqués : Ce ne sont plus des particuliers qui produisent pour d'autres particuliers, c'est la société qui produit pour ses propres besoins. Dans ce cas, il ne peut y avoir de crise, si la fabrication des produits destinés à la production ou à la consommation personnelle devient insuffisante. Mais s'il y a par ci, par là, ou même partout surproduction, il y aura, à la vérité du travail gaspillé, c'est-à-dire une perte pour la société, mais la production, ni la consommation ne seront entravées dans leur marche. La grande préoccupation du nouveau régime sera de produire suffisamment dans tous les domaines ; il songera

en même temps à ne pas dissiper ses forces de travail en des productions superflues, car toute dissipation de ce genre se traduit tout d'abord par une prolongation de la journée de travail.

VII. — Restes de la propriété privée des moyens de production

Nous avons vu que le régime prolétarien s'empressera de mettre fin à la petite exploitation partout où elle représente l'imperfection, dans l'industrie, comme dans le commerce de détail.

Les efforts pour organiser la circulation mentionnés il y a un instant, tendront aussi à la suppression rapide du petit commerce qui sera remplacé soit par des coopératives de consommation, soit par des organisations communales. Il importe, en effet, dans l'intérêt de la surveillance et de l'activité de la production, que la direction ait à faire, non à un nombre prodigieux d'acheteurs, mais à un petit nombre d'organisations.

Les coopératives de consommation et les communes devront aussi produire tous les objets de consommation nécessaires à la commune : le pain, le lait, les légumes, les logements.

Mais, il ne faut pas croire que de cette façon toutes les petites industries privées disparaîtront ; les industries agricoles surtout se maintiendront ; celles qui sont déjà devenues des exploitations capitalistes deviendront des exploitations nationales, ou communales ou coopératives. En même temps beaucoup de nos paysans « nains » renonceront à leur genre d'existence et deviendront ouvriers dans les grandes exploitations industrielles ou agricoles qui leur assurent une situation meilleure. Mais on peut admettre qu'il y aura toujours

des paysans qui continueront à exploiter leur petit bien avec les membres de leur famille ou tout au plus avec un valet ou une servante. Etant donné le tempérament conservateur de nos paysans d'aujourd'hui, il est fort vraisemblable que bon nombre d'entre eux voudront continuer à exploiter comme par le passé.

Le gouvernement prolétarien ne sera d'ailleurs nullement disposé à entreprendre des exploitations aussi petites. Et aucun socialiste qui mérite d'être pris au sérieux, n'a jamais demandé que les paysans fussent expropriés, ou que leurs biens fussent confisqués. Il est bien plus probable qu'on permettra au paysan de continuer son train de vie comme dans le passé. Le paysan n'a rien à redouter d'un régime socialiste.

Il est même vraisemblable que ces exploitations paysannes acquerront une nouvelle force sous le nouveau régime. Plus de charge militaire, dégrèvement des impôts, administration autonome, écoles et voies de communications entretenues par l'État, plus d'indigents à nourrir, dettes hypothécaires nationalisées ou même réduites, autant d'avantages pour lui et la liste n'en est pas épuisée. Mais nous avons aussi vu que le prolétariat victorieux a toutes les raisons de multiplier les produits, et parmi ceux qui seront de plus en plus demandés, il faut mettre les produits agricoles, en toute première ligne. En dépit de toutes les réfutations du paupérisme, il y a encore beaucoup d'affamés à rassasier, et ce seul fait nous autorise à admettre que la hausse des salaires se manifestera surtout par une plus forte demande des produits agricoles. Le régime prolétarien aura donc un grand intérêt à augmenter la production des paysans et il les secondera puissamment à cet effet. Dans son propre intérêt, il relèvera les exploitations paysannes arriérées en leur procurant du bétail, des machines, des

engrais, en amendant le sol, etc. C'est ainsi qu'il arrivera à développer les produits agricoles, même dans les exploitations qui ne seront pas encore socialisées.

Mais ici encore comme dans d'autres domaines, les circonstances imposeront la nécessité de simplifier le processus de la circulation, en remplaçant beaucoup d'organisations privées qui échangent leurs produits entre elles, par un petit nombre d'organisations s'associant entre elles dans des buts économiques : l'Etat fournira plus volontiers du bétail, des machines, des engrais à des communes ou à des associations de paysans, qu'à des particuliers. Ces mêmes communes et associations trouveront comme acquéreurs de leurs produits, non plus des détaillants privés mais des groupements (des coopératives de consommation, des communes, des exploitations de l'Etat (moulins, brasseries, raffineries, etc.). Dans ce cas aussi, l'économie privée cédera insensiblement le terrain à l'économie sociale, qui finira par transformer aussi l'exploitation paysanne et constituer une grande exploitation sociale par la réunion de plusieurs exploitations collectives ou communales. Les paysans réuniront leurs terres et les travailleront en commun, surtout s'ils voient que l'exploitation collective des grandes exploitations expropriées réussit, quand il apparaîtra qu'avec la même dépense de travail, elles produisent considérablement plus que ne peut le faire la petite exploitation, que pour une même quantité de produits, elles laissent à l'ouvrier beaucoup plus de loisir. Si la petite industrie agricole se soutient encore, ce n'est pas du tout parce qu'elle tire plus de travail de ses ouvriers que ne le peut faire la grande exploitation.

Il est indéniable que les paysans travaillent beaucoup plus que les ouvriers salariés des grands proprié-

taires fonciers. Le paysan n'a presque jamais une heure de liberté et même pendant ses rares loisirs il réfléchit encore aux moyens d'améliorer son exploitation. Il ne connaît rien d'autre que son exploitation et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons tant de peine à le gagner à notre cause. Mais tout cela ne s'applique qu'à la vieille génération ; la nouvelle a déjà une autre manière de voir ; elle éprouve un grand besoin de plaisirs, d'amusements, de gaîté, mais aussi de plus de culture intellectuelle. Et comme elle ne trouve pas à la campagne la satisfaction de ce besoin, elle afflue vers les villes en abandonnant la rase campagne. Si le paysan voit qu'il peut rester dans l'agriculture sans avoir à renoncer aux loisirs et à la culture intellectuelle, il ne fuira plus la campagne, mais il passera de la petite à la grande exploitation, et cela fera disparaître un des derniers remparts de la propriété privée.

Le prolétariat victorieux ne songera pas à employer la violence pour hâter cette évolution et cela pour cette excellente raison déjà qu'il ne se souciera pas de susciter sans nécessité des luttes sanglantes. Et il ne faudrait pas s'attendre à autre chose, si l'on essayait d'imposer au paysan un nouveau mode de production. Quelque haute idée que nous ayons de la combativité, de l'intrépidité du prolétariat, nous savons qu'il ne s'attaquera pas aux petites gens, que tous ses efforts seront dirigés contre les grands exploiteurs.

Outre l'agriculture, il y aurait encore à considérer les petites exploitations industrielles. Celles-ci non plus ne disparaîtront pas avant un certain temps. Certes, partout où des exploitations mal organisées seront en concurrence avec d'autres plus perfectionnées, le nouveau régime s'appliquera à faire cesser les premières et

à en placer les ouvriers dans les dernières : on les y attirera facilement en leur offrant des salaires plus élevés. Mais il y a encore des industries où la machine ne peut pas soutenir avec succès la concurrence avec le travail à la main, où elle est impuissante à donner les mêmes résultats. En tous cas, il est bon de signaler qu'en parcourant la statistique de l'industrie de l'empire d'Allemagne, je n'ai pas trouvé d'industrie où la petite exploitation domine exclusivement (il n'y a d'exception que pour 4 exploitations ayant chacune un ouvrier). Je vais donner ici quelques chiffres qui, à ce que je sache, n'ont pas encore été publiés. Dans les industries suivantes, la petite exploitation est encore à peu près exclusive (plus de 97 °/₀ du total des exploitations) ; la grande exploitation (avec plus de 50 ouvriers) y est presque inconnue.

	NOMBRE DES EXPLOITATIONS		NOMBRE
	de 3 à 5 ouvriers	de 6 à 50 ouvriers	des moteurs
Fabricants de pierres à aiguiser	77	2	52
Fabricants de violons	1.037	24	5
Préparateurs de pièces anatomiques	126	3	
Equarisseurs	971	2	11
Filatures (Sans indication de moteur)	275	3	2
Tissages (Sans indication de moteur)	608	6	5
Jouets en caoutchouc	4		
Perruquiers et coiffeurs	60.035	470	6
Brosseurs et cireurs de bottes	744	4	7
Ramoneurs de cheminées	3.860	26	
Peintres et sculpteurs	5.630	84	2

Si nous laissons de côté les artistes, les coiffeurs, les

ramoneurs, les fabricants de violons, et, si vous voulez, les équarisseurs et les cireurs de bottes, il reste infiniment peu de petites exploitations travaillant sans concurrence d'exploitations plus importantes.

Accordons, je le veux bien, encore quelque avenir aux petites exploitations dans certaines industries qui travaillent directement pour la consommation individuelle ; les machines, en effet, fabriquent, comme on le sait, des produits par masses, tandis que beaucoup de clients veulent qu'on tienne compte de leur goût particulier. Il est même possible que le nombre des petites exploitations industrielles augmente sous le régime prolétarien, car ce régime répandra un plus grand bien-être dans les masses, et par suite les objets fabriqués à la main pourront être plus demandés, le métier d'art pourra prendre un nouvel essor. Nous ne pouvons sans doute pas espérer voir se réaliser cet avenir que nous dépeint William Morris, dans lequel la machine ne joue aucun rôle ; c'est une gracieuse utopie. La machine continuera à diminuer le processus de la production. Elle n'abdiquera jamais en faveur de la main-d'œuvre. Mais cela ne veut pas dire que le travail manuel ne redevienne pas florissant dans quelques industries d'art, et qu'il ne puisse gagner du terrain. Bref, le travail manuel qui, aujourd'hui subsiste le plus souvent comme industrie à domicile fort misérable, ne pourra exister dans un état socialiste que comme un luxe dispendieux qui pourra se répandre grâce au bien-être général.

La base du processus de la production sera toujours la grande exploitation à l'aide des machines. Les petits métiers dont il est question feront l'effet d'îlots disséminés dans l'océan des grandes exploitations sociales. Dans celles-ci même, la propriété des moyens de produc-

tion, le placement de leurs produits peuvent affecter les formes les plus variées. Elles peuvent être des dépendances d'une grande exploitation nationale ou communale, en recevoir leurs matières premières et leurs machines, et lui fournir leurs produits; elles peuvent produire pour des particuliers ou pour le marché, etc. Comme aujourd'hui, un ouvrier pourra alors travailler successivement dans plusieurs industries : une couturière, par exemple, pourra travailler un jour dans une fabrique de l'Etat, une autre fois, travailler chez elle, pour une cliente, ou aller en journée, ou enfin s'associer à d'autres ouvrières pour ouvrir une maison de confection ou pour travailler sur commandes.

Sous ce rapport, comme sous tous les autres, il pourra y avoir la plus grande variété, la plus grande liberté de mouvement. Rien n'est plus faux que de se représenter un milieu socialiste, comme un mécanisme simple et rigide qui une fois mis en mouvement se meut toujours de la même façon.

La propriété des moyens de production peut exister sous les formes les plus variées dans un Etat socialiste : il peut y avoir les unes à côté des autres, des propriétés nationales, communales, privées ; les coopératives de consommation, les coopératives de production peuvent également être propriétaires. L'exploitation peut affecter toutes ces formes imaginables, elle peut être bureaucratique, syndicale, corporative, individuelle : même variété dans le payement du travail ; appointements fixes, payement à la journée, aux pièces, participation aux économies sur les matières premières, sur le matériel, etc. ; participation aux bénéfices d'un travail plus intensif ; même liberté pour la circulation des produits — contrats de livraison, achat dans les maga-

sins de l'État, des communes, des coopératives de consommation, des producteurs eux-mêmes, etc., etc. Le mécanisme économique d'un Etat socialiste admet la même variété que celui d'aujourd'hui. Ce qui disparaîtra, c'est notre agitation enfiévrée, c'est cette lutte à outrance où il s'agit de vaincre ou de mourir, à laquelle nous condamne le système actuel de la concurrence, ce qui disparaîtra enfin, c'est l'antagonisme entre les exploiteurs et les exploités.

VIII. — La production intellectuelle

Nous n'en dirons pas plus des problèmes si importants que soulèvera tout d'abord la domination politique du prolétariat, ni des solutions qu'ils comportent. Il serait pourtant bien tentant de développer notre sujet, et de rechercher ce qu'il en sera de la vie de famille, des relations internationales, des rapports entre la ville et la campagne; toutes choses qui seront profondément modifiées par la domination prolétarienne, qui ne pourront rester ce qu'elles sont aujourd'hui. Mais je puis me dispenser de traiter tous ces thèmes : l'essentiel de ce que je pourrais en dire, je l'ai déjà dit ailleurs. J'ai exposé dans *Coup d'œil sur l'État de l'avenir*, p. XIX et sq., quelle sera la situation d'une communauté socialiste vis-à-vis des colonies et du commerce mondial, dans ma *Question agraire*, ce que deviendra le foyer domestique. Il n'y a qu'un seul point, un point bien obscur encore, que je voudrais examiner ici : c'est l'avenir de la production intellectuelle.

Jusqu'ici nous n'avons étudié que les problèmes de la production matérielle qui est la fondamentale, mais

sur son soubassement s'élève la production des objets d'art, d'études scientifiques, des œuvres littéraires les plus variées.

La continuité de cette production n'est pas moins nécessaire pour l'homme civilisé de nos jours que la continuité ininterrompue de la production du pain, de la viande, du charbon, du fer. Une révolution prolétarienne révolutionnera aussi cette production. Mais comment la transformera-t-elle ? J'ai déjà dit dans ma brochure : « Réforme et Révolution », qu'il n'y a plus un homme raisonnable qui redoute que le prolétariat victorieux agisse comme les anciens barbares, et considère les arts et les sciences comme des meubles inutiles qu'il faut mettre au grenier ; le prolétariat, au contraire, est de toutes les classes de la société, celle qui témoigne le plus d'intérêt, le plus d'estime pour l'art et la science. Tout ce que je recherche ici d'ailleurs, ce n'est pas ce que le prolétariat victorieux voudra faire, mais ce qu'il pourra ou devra faire, en vertu de la logique des faits.

Les ressources matérielles ne feront pas défaut aux sciences et aux arts : Nous avons vu, en effet, comment le régime prolétarien, en supprimant la propriété privée des moyens de production, permettra d'éliminer très promptement tout ce qui survit des anciens moyens et méthodes de production qui, aujourd'hui, paralysent encore de toutes parts les forces productives modernes et ne disparaissent que lentement et imparfaitement sous l'action de la concurrence. Grâce à cela, la richesse sociale dépassera bien vite le niveau atteint par la société capitaliste.

Mais les ressources matérielles ne suffisent pas. La richesse seule ne produit pas une puissante vie intellectuelle. Il s'agit de savoir si les conditions de la

production des biens matériels dans un Etat socialiste sont compatibles avec les conditions nécessaires d'une production intellectuelle très développée. Nous entendons souvent soutenir par nos adversaires qu'elles ne le sont pas.

Voyons d'abord de quelle nature est aujourd'hui la production intellectuelle. Elle se présente sous trois formes, elle est : 1° l'œuvre d'organismes sociaux, servant directement à la satisfaction des besoins sociaux ; 2° elle prend la forme d'une marchandise produite par un seul individu ; 3° celle d'une marchandise, produit d'une exploitation capitaliste.

Le premier genre de production intellectuelle comprend tout l'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université. Si nous faisons abstraction des écoles privées de si mince importance, tout l'enseignement est dès à présent un service public, et si la société s'en charge, ce n'est pas pour faire une affaire, pour en tirer des bénéfices : Cela s'applique surtout aux écoles nationales et communales, mais aussi à ces écoles qui, remontant au moyen-âge, sont des organisations de l'Eglise ou des fondations d'utilité publique et qui sont encore assez nombreuses, notamment dans les pays de civilisation anglo-saxonne.

Cet enseignement social est de la plus haute importance pour la vie intellectuelle, la vie scientifique surtout, et cela ne tient pas seulement à son influence sur la génération grandissante. Il domine aussi de plus en plus la recherche scientifique en faisant de ses maîtres, de ceux des universités surtout, les possesseurs exclusifs de tout l'appareil scientifique sans lequel toute recherche scientifique devient à peu près impossible aujourd'hui. Cela est vrai surtout des sciences de la nature dont la technique a pris un tel développe-

ment que, à part quelques millionnaires, l'Etat seul dispose de ressources suffisantes pour l'établissement et l'entretien des institutions qu'exigent les sciences. Même bien des parties des sciences sociales, l'ethnologie, l'archéologie et autres, réclament pour leurs recherches un apparat de plus en plus dispendieux. Ajoutons à cela que la science devient de plus en plus un métier de crève-de-faim, qui ne nourrit plus son homme, et ceux-là seuls peuvent s'y consacrer que l'Etat paye à cet effet, à moins qu'ils n'aient été très prévoyants dans le choix de leurs parents — ou de leur femme. Pour acquérir les connaissances préliminaires à des travaux scientifiques féconds, il faut déjà beaucoup d'argent, et il en faut toujours plus. Et c'est ainsi que le gouvernement et les classes riches monopolisent la science de plus en plus.

Un régime prolétarien ne pourra que faire disparaître tous ces obstacles aux recherches scientifiques. Il devra organiser l'enseignement de telle façon que tout homme doué puisse acquérir toute la science enseignée dans tous ses établissements. Il aura besoin d'un nombre considérable de professeurs et de savants adonnés aux recherches scientifiques. Enfin, en faisant disparaître tout antagonisme de classes, il donnera aux savants qui étudient les sciences sociales au service de l'Etat pleine liberté, pleine indépendance. Tant qu'il y aura des antagonismes de classes, il y aura aussi différents points de vue, plusieurs manières de considérer la société. Il n'y a pas de plus grande illusion, pas de plus grande hypocrisie que de parler d'une science qui est au-dessus des antagonismes de classes. La science n'existe que dans le cerveau des chercheurs, et ceux-ci sont des produits de la société, ils ne peuvent ni s'en détacher, ni s'élever au-dessus d'elle. Même dans un

régime socialiste, la science ne sera pas indépendante des conditions sociales, mais celles-ci seront au moins harmonieuses au lieu d'être contradictoires.

Mais il y a quelque chose de pire que cette dépendance des conditions sociales à laquelle aucun savant ne peut se soustraire, c'est cette dépendance matérielle dans laquelle se trouvent beaucoup d'entre eux vis-à-vis du gouvernement ou d'autres puissances constituées, les Eglises, par exemple. C'est elles qui les poussent à adapter leurs opinions à celles des classes dominantes; ils ne sont plus libres dans leurs recherches, ils se servent des procédés de la science pour justifier par des arguments l'état actuel des choses, pour repousser les couches nouvelles qui tendent à s'élever. C'est ainsi que la domination de classe exerce sur la science une action démoralisante. Elle respirera à son aise quand le régime prolétarien balaiera hors de nos écoles toute domination directe ou médiate des capitalistes et des propriétaires fonciers. La vie intellectuelle, en tant qu'elle se rattache à l'enseignement, n'a donc rien à redouter de la victoire du prolétariat, elle peut au contraire beaucoup en espérer.

Voyons maintenant ce qu'il en sera de la production intellectuelle pour le marché.

Examinons d'abord les travaux industriels : nous avons à considérer surtout la peinture, la sculpture et une partie des travaux littéraires.

Un régime prolétarien permet ce genre de production, tout comme il permet la petite exploitation privée dans la production matérielle. La palette et le pinceau, l'encre et la plume ne seront pas plus que le dé et l'aiguille rangés parmi les moyens de production qu'on devra nécessairement nationaliser. Mais il est bien possible que lorsque l'exploitation capitaliste aura pris fin,

les acheteurs solvables disparaîtront qui, jusqu'à présent, formaient la clientèle des artistes. Cela ne sera certainement pas sans influence sur la production artistique ; mais elle n'en mourra pas, elle n'aura qu'à se transformer. Le portrait et la statuette, qui peuvent se transporter, passer dans d'autres mains, se placer à volonté, sont le vrai type de la production artistique pour le marché ; ils prennent le plus facilement la forme d'une marchandise, on peut les collectionner, les accumuler comme des pièces d'or, soit pour les revendre avec bénéfice, soit pour les conserver comme un trésor. Il est possible que cette production, en vue de la vente, rencontre de sérieux obstables dans un Etat socialiste. Mais, par contre, il pourra naître d'autres formes de productions artistiques.

Un régime prolétarien augmentera considérablement le nombre des édifices publics, il s'appliquera aussi à enrichir d'ornements, à rendre attrayants tous les lieux où le peuple se réunit pour travailler, pour délibérer ou pour s'amuser. Au lieu de produire des statues et des tableaux qui sont lancés dans la circulation comme une marchandise quelconque et finissent par être placés dans un lieu entièrement inconnu de l'artiste, dans un but qu'il ignore absolument, il y aura entente entre l'architecte et les artistes, comme aux époques où l'art florissait, comme au temps de Périclès à Athènes, comme pendant la Renaissance en Italie ; un art soutiendra et relèvera l'autre ; l'œuvre d'art aura un but social connu de l'artiste, et rien ne dépendra plus du hasard, ni son action, ni son cadre, ni son public.

D'un autre côté, il n'y aura plus nécessité de produire des œuvres d'art pour le marché. D'une façon générale, il n'y aura plus nécessité de faire des travaux intellec-

tuels pour gagner de l'argent, de faire de ces œuvres un travail salarié, une marchandise.

J'ai déjà signalé qu'un régime prolétarien s'appliquera, ce qui est tout naturel du point de vue de l'ouvrier salarié, à abréger la journée de travail et à élever les salaires. J'ai montré aussi, jusqu'à quel point cela peut se réaliser immédiatement, dans un pays de production capitaliste développée, en faisant simplement cesser le travail dans les fabriques arriérées et en développant, autant que possible, les exploitations perfectionnées. Il n'est pas du tout chimérique d'admettre qu'il soit possible immédiatement de doubler les salaires et de réduire de moitié la journée de travail. Et les sciences techniques ont fait assez de progrès, pour faire espérer les meilleurs résultats. Plus on avancera, et plus il deviendra possible que les ouvriers qui s'occupent de la production matérielle, s'adonnent en même temps à des travaux de l'esprit, même sans arrière-pensée de profit matériel, des travaux qui trouvent en eux-mêmes leur récompense, qui sont par conséquent de l'ordre le plus élevé. Leurs loisirs plus longs seront consacrés en partie, même en grande partie à des jouissances purement intellectuelles ; chez les mieux doués, ils développeront le génie créateur et associeront à la production matérielle la production artistique littéraire ou scientifique.

Mais cette association ne sera pas seulement possible, elle deviendra une *nécessité économique*. Nous avons vu qu'un régime prolétarien s'appliquera à généraliser l'éducation. Mais si l'on voulait répandre l'éducation telle qu'elle se donne aujourd'hui, on arriverait à faire de la génération qui s'élève, des hommes impropres à toute production matérielle, à miner ainsi les fondements de la société.

Aujourd'hui, la division du travail dans la société s'est développée de telle façon, que le travail matériel et le travail intellectuel s'excluent presque absolument. La production matérielle se fait dans des conditions qui ne permettent qu'à un petit nombre de personnes favorisées par la nature ou par les circonstances, de fournir en même temps un travail intellectuel plus relevé. D'un autre côté, le travail intellectuel tel qu'il se fait aujourd'hui rend inapte au travail physique qui devient quelque chose de déplaisant. Donner l'éducation à tous les hommes dans ces conditions, rendrait impossible toute production matérielle, parce qu'il n'y aurait plus personne qui pût ou qui voulût s'en charger. Si l'on veut qu'une plus haute culture intellectuelle se généralise sans compromettre l'existence de la société, il sera nécessaire, non seulement au point de vue pédagogique, mais aussi au point de vue économique, de familiariser à l'école la génération qui s'élève aussi bien avec le travail matériel qu'avec le travail intellectuel, et de lui inculquer l'habitude d'associer la production intellectuelle à la production matérielle.

De deux côtés, le régime prolétarien fera pénétrer dans la masse de la population, l'idée d'associer la production matérielle à la production intellectuelle et d'affranchir, par suite, cette dernière de toutes ses entraves matérielles d'aujourd'hui. D'une part, en diminuant de plus en plus la journée de travail des professions manuelles, ce qui sera la conséquence de la productivité croissante du travail, et laissera aux ouvriers de plus en plus de temps à consacrer aux travaux de l'esprit. D'autre part, en augmentant le travail matériel des gens cultivés, ce qui résultera inévitablement du nombre toujours croissant de ces derniers.

Mais on comprend facilement que, dans cette association, le travail matériel devient le gagne-pain, le travail nécessaire au service de la société, et que le travail intellectuel devient une libre manifestation de la personnalité, affranchie de toute contrainte sociale.

Le travail intellectuel est en effet bien plus incompatible avec la contrainte que le travail matériel. Cet affranchissement du travail intellectuel par le prolétariat n'est pas un pieux souhait d'utopiste, c'est la conséquence économique nécessaire de la victoire prolétarienne.

Il nous reste enfin à examiner la troisième forme de la production intellectuelle, la production exploitée par le capitalisme.

La production intellectuelle sous la première forme comprend surtout la science, sous la seconde forme elle embrasse les arts plastiques, sous la troisième forme se rencontrent tous les domaines de la production intellectuelle, on y trouve surtout les maîtres de la plume et de la scène, en présence des entrepreneurs capitalistes : les éditeurs, les directeurs de journaux, les directeurs de théâtres.

Une semblable exploitation capitaliste devient impossible sous un régime prolétarien. Mais cette exploitation a sa raison d'être. Pour être transmise au public, cette production nécessite un apparat technique coûteux, et le concours de nombreuses forces. L'individu isolé est, dans ce cas, réduit à l'impuissance. Mais l'Etat ne peut-il pas se substituer au capitalisme ? Oui, mais la centralisation administrative n'apportera-t-elle pas à cet élément si important de la vie intellectuelle, ce qu'elle a le plus à redouter, la monotonie et la stagnation ?

Le gouvernement cesse à la vérité d'être l'organe

d'une classe, mais il devient l'organe d'une majorité, et peut-on faire dépendre la vie intellectuelle des décisions d'une majorité ? Toute vérité nouvelle, toute idée neuve n'a-t-elle pas été d'abord adoptée et défendue par une minorité ? Cette nouvelle organisation ne menace-t-elle pas de mettre en perpétuel conflit avec le régime prolétarien les champions les plus honnêtes et les plus hardis des travaux intellectuels de tous genres ? Et si l'artiste et le savant, pris individuellement, peut se développer librement, ce plus de liberté ne sera-t-elle pas contrebalancée par les chaînes qui pèsent sur le travail intellectuel ayant besoin des ressources de la société ? Certes, voilà un problème très grave, mais non insoluble.

Remarquons tout d'abord que nous ne considérons pas l'Etat comme le seul organe directeur, comme le seul Mécène de toute la production intellectuelle, de toutes les institutions sociales consacrées à l'activité intellectuelle : il y a aussi la commune. Cela seul suffit pour prémunir contre l'uniformité, contre l'assujettissement de la vie intellectuelle à un pouvoir central ; il y a en outre à tenir compte d'autres organisations pouvant suppléer à l'exploitation capitaliste, des ateliers où s'élaborent les travaux intellectuels : je veux parler des sociétés libres au service de l'art, de la science, de la vie publique, qui encouragent de mille manières la production dans ces différents domaines, ou l'entreprennent elles mêmes. Dès à présent nous avons de nombreuses sociétés qui organisent des représentations théâtrales, qui publient des journaux, achètent des œuvres d'ar', éditent des brochures, équipent des expéditions scientifiques, etc., etc. Plus la journée de travail sera courte, plus les salaires seront élevés, et plus ces associations libres prospéreront, le nombre en augmentera, et aussi l'ardeur et l'intelligence de leurs membres,

les ressources dues à l'initiative individuelle, ou à la collectivité. J'espère que ces associations libres joueront un rôle de plus en plus important dans notre vie intellectuelle, qu'il leur est réservé d'organiser et de diriger la production intellectuelle au lieu du capital, en tant qu'elle sera de nature sociale.

Ici encore, le régime prolétarien, bien loin d'assujettir, ne fera que donner plus de liberté.

Affranchir l'enseignement et les recherches scientifiques de l'asservissement à la classe dominante, affranchir l'individu de ce qu'un travail matériel exclusif et épuisant a de pénible, substituer l'exploitation par associations libres à l'exploitation par le capital dans la production intellectuelle sociale : voilà ce que se propose le régime prolétarien dans le domaine de la production intellectuelle.

Nous voyons que les problèmes qu'il a à résoudre dans le domaine de la production sont tout à fait contradictoires. Le mode de production capitaliste a fait naître l'obligation de donner de l'homogénéité et de la méthode au processus de la production sociale. Cette obligation tend à enfermer l'individu dans une organisation solide, aux règles de laquelle il doit se plier. Ce même mode de production a, d'un autre côté, plus que jamais donné à l'individu, la conscience de lui-même ; il l'a détaché de la société, et lui a appris à marcher seul. Plus que jamais les hommes veulent pouvoir développer librement leur personnalité, et être d'autant plus libres dans le choix de leurs relations avec les autres hommes, que ces relations sont plus tendres et plus intimes, surtout quand il s'agit de mariages, ou des relations de l'artiste et du penseur avec le monde extérieur. Mettre de l'ordre dans le chaos de la société et affranchir l'individu, voilà les deux problèmes historiques que le capitalisme pose

à la société. Ils semblent se contredire et sont cependant susceptibles d'être résolus simultanément, parce que chacun d'eux concerne des domaines différents de la vie sociale. Il est certain que si l'on veut régler les deux domaines de la même manière, on n'évitera pas les contradictions. C'est là la pierre d'achoppement de l'anarchisme. Il est né de la réaction de la petite bourgeoisie contre le capitalisme qui la menace et l'opprime. Le petit artisan qui était habitué à organiser son travail à son gré, a regimbé contre la discipline et la monotonie de la fabrique. Son idéal n'a pas changé : c'est le travail individuel libre; quand celui-ci n'a plus été possible, il a cherché à le remplacer par la coopération, par des associations libres, indépendantes les unes des autres.

La « nouvelle classe moyenne » les intellectuels, n'est, comme nous l'avons déjà vu maintes fois, dans la société, qu'une édition revue et corrigée de la petite bourgeoisie primitive. Leur mode de travail développe chez eux le même besoin de liberté, la même aversion de la discipline et de l'uniformité. Leur idéal social est par conséquent le même, l'anarchisme. Mais ce qui est le progrès dans le domaine de leur production, est un recul dans celui de la production matérielle, c'est le retour aux conditions de production du métier en décadence.

Dans l'état actuel de la production, si l'on fait abstraction de quelques cas isolés, qui, le plus souvent, ne sont plus que des curiosités, il s'agit surtout de la production en masse, et elle n'est possible que de deux manières : d'un côté, il y a la production communiste qui suppose la propriété sociale des moyens de production et une direction méthodique partant d'un point central ; de l'autre côté, la production capitaliste. La production anarchique peut tout au plus être un épisode

passager. La production matérielle, par des associations libres, n'obéissant pas à une direction centrale, conduit au chaos si elle n'est pas une production de marchandises impliquant l'échange de marchandises d'après la loi de la valeur qui se réalise par la libre concurrence. Nous avons vu plus haut l'importance de cette loi dans la production libre des industries particulières. Elle fait qu'il s'établit une juste proportion dans la production des différentes industries, et empêche par exemple que la société ne soit encombrée de boutons, et qu'elle manque de pain. Mais, dans l'état actuel de la production sociale, il faut que la production pour le marché se présente toujours sous la forme de production capitaliste ainsi que le prouvent de nombreuses coopératives de production. Rechercher l'idéal anarchiste dans la production matérielle, c'est tout au plus un travail de Sisyphe.

Il en est tout autrement de la production intellectuelle. Elle s'élève sur la production matérielle, elle lui emprunte ses produits et ses ouvriers, elle ne prospère que lorsque la vie matérielle est assurée. Si celle-ci est troublée, toute notre existence se trouve menacée. Il est au contraire sans aucune importance que tel ou tel domaine de la production intellectuelle dispose de plus ou de moins de matériaux et de travailleurs. Nous ne parlons pas de l'enseignement, il a ses lois particulières et n'est pas même abandonnée aujourd'hui à la libre concurrence qui est souveraine, c'est la société qui le réglemente. La société serait en fort mauvaise posture, si tout le monde se livrait à la fabrication d'un même objet, des boutons, par exemple, et si celle-ci occupait tant d'ouvriers qu'il en manquât pour la production d'autres marchandises, du pain, par exemple.

En revanche, les poésies lyriques et les tragédies,

les ouvrages d'assyriologie et de botanique peuvent être produits dans n'importe quelle proportion, aucune limite n'est fixée. Si, aujourd'hui, on écrit deux fois plus de drames qu'hier, et deux fois moins de poésies lyriques ; si, aujourd'hui, paraissent vingt ouvrages sur l'assyriologie, et dix seulement sur la botanique, si les rapports étaient inverses hier, cela ne troublera en rien la prospérité de la société. Ce fait, interprété économiquement, signifie que la loi de la valeur, en dépit de toutes les théories psychologiques de la valeur, ne peut pas s'appliquer à la production intellectuelle, comme elle s'applique à la production matérielle. Donner une direction centrale à la production intellectuelle, serait non seulement inutile, mais tout à fait absurde, c'est le vrai domaine de la liberté sans qu'elle ait besoin de devenir production de valeurs marchandes, production capitaliste (pour la grande exploitation).

Communisme dans la production matérielle, anarchisme dans la production intellectuelle : voilà quel sera le mode de production socialiste, ce sera par la logique des faits économiques, la conséquence de la souveraineté du prolétariat, en d'autres termes, de la révolution sociale, quels que soient les vœux, les intentions et les théories du prolétariat.

IX. — Les conditions psychologiques préalables de la domination prolétarienne

Plus d'un lecteur pourra s'étonner de ce que je n'ai parlé dans cette étude que des conditions économiques. Je n'ai pas recherché sur quel fondement s'établirait la nouvelle société, si elle s'appuiera sur l'éthique de Kant ou sur celle de Spencer, si elle adopterait comme

leit-motif l'impératif catégorique ou la plus grande somme de bonheur du plus grand nombre ; je n'ai pas non plus recherché quel sera son principe juridique suprême : sera-ce le droit à un contrat de travail ou le droit à l'existence, ou tout autre des droits économiques que le socialisme des jurisconsultes a découverts : Il est certain que la morale et le droit joueront leur rôle dans la révolution sociale, mais ce seront les exigences économiques qu'il faudra surtout satisfaire.

Mais il n'y a pas que le droit et la morale, il faut aussi tenir compte de la psychologie ; elle, aussi, suscitera des problèmes au régime prolétarien, et des plus importants. Le régime socialiste ne suppose-t-il pas des hommes d'un désintéressement, d'une douceur, d'une intelligence, d'un zèle extraordinaires de vrais anges, n'est-ce pas ? la révolution sociale ne sera-t-elle pas, étant donnés l'égoïsme et la brutalité de la génération actuelle, le signal de luttes horribles suivies de pillage, ou d'une fainéantise générale qui la fera échouer ? Tous les changements des fondements économiques seront vains, tant que l'homme ne se sera pas amélioré !

C'est la vieille antienne ; elle a déjà retenti il y a cent ans, le thème d'alors était l'esprit borné des sujets. Ces tendres pères du peuple qui constituaient la Sainte-Alliance, ne demandaient pas mieux que d'octroyer toutes les libertés à leurs chers enfants, mais ceux-ci devaient auparavant arriver à la « maturité » nécessaire. Je ne nierai pas que tout mode de production exige, pour avoir toute son efficacité, non seulement certaines conditions techniques, mais aussi certaines conditions psychologiques. Le caractère des problèmes économiques que pose un mode de production donné, déterminera la nature de ces conditions préliminaires.

Personne ne soutiendra que je suppose des hommes

angéliques dans ce que je viens d'exposer. Les problèmes qui étaient à résoudre demandaient de l'intelligence, de la discipline, un talent d'organisation. Telles sont les conditions psychologiques nécessaires à un régime socialiste. Mais ce sont précisément celles que le capitalisme s'applique déjà à réaliser. C'est la tâche historique du capital de discipliner, d'organiser les ouvriers et d'étendre leur horizon au-delà de leur atelier et de leur clocher.

Il est impossible d'arriver à la production socialiste en prenant pour fondement le travail de l'artisan ou du paysan, d'abord pour des raisons économiques, ce genre d'exploitation étant très peu productif, mais aussi pour des raisons psychologiques : J'ai, en effet, signalé la tendance anarchique du petit bourgeois et son aversion pour la discipline d'une exploitation socialiste. C'est là une des grandes difficultés que la production capitaliste rencontre à ses débuts, puisqu'elle emprunte ses premiers ouvriers au métier ou à la charrue. C'est contre cela qu'elle eut à lutter en Angleterre au XVIII[e] siècle, c'est ce qui entrave encore aujourd'hui, dans les Etats du sud de l'Union américaine, les progrès de la grande industrie, qui serait singulièrement favorisée par le voisinage d'importantes matières premières.

Ce n'est pas seulement l'esprit de discipline, c'est aussi le talent d'organisation qui est peu développé chez les petits bourgeois et les paysans. Il n'y a pas lieu pour eux d'associer de grandes masses d'hommes en vue d'une coopération méthodique. Dans ce stade économique, les armées seules fournissent l'occasion d'organiser de grandes masses. Les grands capitaines sont aussi de grands organisateurs. La production capitaliste transplante dans l'industrie la tâche d'organiser de grandes masses d'hommes. Ce sont, comme on le sait, les capi-

talistes qui sont leurs capitaines et leurs généraux, et ainsi, tous ceux qui se distinguent parmi eux, sont d'éminents organisateurs.

Le capital, en conséquence, estime fort et paye largement ceux de ses employés qui ont le talent de l'organisation, ceux-ci se multiplient et un régime prolétarien les emploiera utilement. Nous ne condamnerons pas à l'inaction les directeurs des fabriques et des trusts.

Le capital a aussi besoin d'ouvriers intelligents et nous le voyons poussé par la concurrence à perfectionner partout au moins les écoles industrielles. Le développement de la circulation et de la presse contribue d'un autre côté à élargir l'horizon intellectuel de l'ouvrier.

Les conditions psychologiques préliminaires de la production socialiste ne sont pas seulement favorisées par l'effort que fait le capital pour exploiter de grandes masses d'ouvriers, mais aussi par la lutte du prolétariat contre cette exploitation : elle développe la discipline, une autre, il est vrai, que celle qu'impose le capital, elle développe aussi le talent d'organisation, car si les prolétaires peuvent soutenir la lutte contre le capital et l'état capitaliste, ce n'est que par le grand accord qui règne dans leurs rangs si nombreux.

L'organisation est l'arme la plus importante du prolétariat, et presque tous ses grands chefs sont aussi de grands organisateurs. A l'argent du capital, aux armes du militarisme, le prolétariat n'a à opposer que ses organisations et le rôle indispensable qu'il joue dans l'économie. Son intelligence se développe en même temps que ces organisations et, grâce à elles, cela va de soi.

Il lui faudra une haute intelligence, une discipline

sévère, et une parfaite organisation de ses grandes masses, et ces qualités deviendront en même temps tout à fait indispensables dans la vie économique, s'il veut devenir assez fort pour terrasser ses redoutables adversaires. Nous pouvons nous attendre à ne le voir réussir que lorsqu'il possèdera ces qualités à un degré très élevé.

Par conséquent la domination du prolétariat et la révolution sociale ne pourront pas se produire avant que les conditions préliminaires, tant économiques que psychologiques d'un état socialiste ne soient suffisamment réalisées. Comme cela n'exige pas que les hommes deviennent des anges, nous espérons que nous n'aurons pas trop longtemps à attendre cette maturité psychologique.

Si les prolétaires modernes n'ont pas tellement à changer pour devenir mûrs pour le socialisme, nous pouvons espérer que la société nouvelle modifiera considérablement le caractère de l'homme.

Ce que l'on pose comme condition préliminaire d'un régime socialiste, ce que la société capitaliste est incapable de fournir, ce qui serait donc une condition irréalisable, je veux dire la création d'un type humain plus élevé que ne l'est l'homme moderne, c'est précisément le résultat que nous attendons du socialisme. Il donnera à l'homme la sécurité, le repos et du loisir, il élèvera son esprit au-dessus des banalités de la vie quotidienne, parce qu'il n'aura plus à se préoccuper constamment du pain du lendemain. Il donnera à la personnalité une entière indépendance et détruira par là l'esprit de servilité et le mépris des hommes. Il créera en même temps une entente entre la ville et la campagne, il mettra à la portée de l'homme tous les trésors d'une haute culture en même temps qu'il le

ramènera à la nature où il puisera la force et la joie de vivre.

Il arrachera simultanément les racines physiologiques et sociales du pessimisme, la misère et la dégénérescence des uns qui font de nécessité vertu, les excès des autres qui, jouisseurs oisifs, ont vidé jusqu'à la lie la coupe des plaisirs. Le socialisme fait disparaître la misère, les richesses excessives, rend l'homme heureux de vivre, le rend sensible à la beauté, avec cela, il donne à tous la liberté de travailler les sciences et les arts.

Ne sommes-nous pas autorisés à croire que dans ces conditions, il se formera un nouveau type de l'homme qui surpassera tous ceux que la civilisation a produits jusqu'à ce jour ? Un surhomme, si l'on veut, mais qui sera la règle, non l'exception, un surhomme en comparaison de ses ancêtres, mais non en comparaison de ses contemporains, un homme supérieur qui trouvera sa satisfaction non à se trouver grand au milieu de nains rabougris, mais à être grand au milieu d'hommes grands, heureux, au milieu d'autres hommes heureux, qui prendra conscience de sa force, non en foulant aux pieds ceux qu'il écrasera, mais en unissant ses efforts à ceux des camarades qui auront les mêmes aspirations, et en trouvant dans cette union le courage nécessaire pour aborder les grands problèmes.

Ainsi nous pouvons espérer voir naître un empire de force et de beauté, digne de l'idéal de nos plus profonds, de nos plus nobles penseurs.

Karl Kautsky.

(*Traduit par Camille Polack*).

L'Évolution du Trade-Unionisme en Angleterre [1]

(SUITE [1])

Les ouvriers de leur côté avaient des vues au moins aussi étroites. Tout un siècle d'expérience leur apprenait qu'accepter les propositions des patrons tendant au contrat individuel, c'était renoncer à un salaire normal, à une existence normale, c'était s'exposer inévitablement à la voir empirer peu à peu. D'autre part, ils ne pouvaient pas ne pas reconnaître la nécessité évidente du plus grand accroissement possible de la productivité; ils ne pouvaient pas échapper à la conviction que cette nécessité rendrait vaine toute lutte; cependant ils ne répondirent pas à l'expédient des patrons par un contre projet leur appartenant en propre. D'autres industries avaient appris par une douloureuse expérience qu'une tendance extrême à accélérer le travail et à accroître la productivité peut se rencontrer, même là où le syndicat est puissant et où l'on revendique énergiquement un salaire assurant la subsistance. Les fileurs de coton du Lancashire auraient pu leur indiquer une méthode; les ouvriers du laiton de Birmingham une autre. Même dans quelques-uns des ateliers de leur propre industrie, ils auraient pu découvrir un troisième système. Mais les ouvriers mécaniciens n'étaient nullement disposés à changer leurs habitudes. Ils n'offrirent pas, mettant à profit les expériences des fileurs et des ouvriers de Birmingham, de modifier ceux de leurs usages et celles de leurs conventions collectives qui empêchaient de porter la productivité au maximum. Ils décidèrent simplement de s'opposer opiniâtrement aux projets des patrons. Les branches de Londres hâtèrent la rupture en réclamant en outre la journée de huit heures. Les patrons des grands centres du Nord et des Midlands répondirent par un lockout général.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Pendant la longue période de chômage qui suivit, les patrons se montrèrent mieux organisés que jamais ; leurs chefs étaient plus capables ; ils s'en tinrent fermement à leurs propositions. Les ouvriers s'étaient fortement aliéné l'opinion publique en ne reconnaissant pas la nécessité d'accroître la production autant que faire se pourrait ; ils n'avaient pas indiqué la voie qu'il fallait suivre. Aussi les appuis qu'ils devaient à leur défense du contrat collectif, la sympathie qu'éveillait le mouvement de Londres en faveur de la diminution de la journée de travail, ne suffirent pas à empêcher une défaite. Après avoir dépensé la plus grande partie des ressources qu'elle avait amassées, la Fédération générale des mécaniciens et ses alliés, plus faible, dut en réalité, accepter les conditions des patrons. Il est cependant caractéristique qu'après une victoire si complète, les patrons sentirent la nécessité d'établir un système de contrat collectif plus rationnel, plus logique que l'ancien. Les neuf nouvelles stipulations furent incorporées dans une convention générale que toute fabrique importante, tout constructeur de machines est tenu d'observer. Tout litige est soumis à une conférence générale, composée de patrons et d'ouvriers, et représentant la branche d'industrie dans tout le royaume. De semblables conférences communes, peuvent, quand il le faut et dans cette industrie éminemment réactionnaire, trouver des conditions de travail s'accordant avec les nécessités d'une production intensive à l'extrême et le maintien effectif d'un salaire suffisant. Remarquons que trois ans après la défaite, l'organisation comptait plus de membres, disposait de ressources plus fortes qu'avant le conflit. Il est également intéressant que les conditions des conventions collectives aient subi seulement en ces derniers temps (janvier 1902), une légère modification, tout au profit des ouvriers.

La longue lutte soutenue par les mécaniciens, 1897-1898, la fermeture des établissements de Bethesda par lord Penrhyn, ont clairement montré les lacunes des lois de conciliation de 1896, en matière de conflits industriels Cette loi confère au *Board of Trade* le droit d'intervenir et, sur la demande des

deux parties, de procéder à un arbitrage. Lord Penrhyn se refusa à demander l'arbitrage et préféra continuer la lutte. Les ouvriers sont prêts à se soumettre à un arbitrage, mais refusent de céder. Quelle que puisse être la durée de ce conflit, quelque dommage qu'il cause à la nation, le *Board of Trade* n'a pas le pouvoir de forcer les parties à faire la paix.

Malgré cet incident fâcheux, on peut dire que le *Board of Trade*, depuis l'adoption de cette loi, a fait un grand usage de ses pouvoirs et les emploie à favoriser les contrats collectifs. Il n'a pas toujours réussi à amener la paix, mais il a rendu d'éminents services, en appuyant cette opinion maintenant fort répandue que, dans chaque branche d'industrie, les conventions doivent être l'objet de conventions générales entre les parties intéressées et qu'on ne saurait laisser l'obstination ou la fantaisie de travailleurs isolés ou de patrons isolés perpétuer des différends industriels. On sent de plus en plus qu'un arrangement obligatoire est préférable à l'absence de tout arrangement.

Les modifications apportées aux lois de protection ouvrières sont nombreuses, si elles ne sont pas très étendues. L'âge minimum auquel les enfants peuvent être employés dans les fabriques et les usines est de 12 ans et de 13 ans dans les mines. Mais, en réalité, on n'a rien fait pour empêcher les enfants qui doivent aller à l'école de se livrer à un travail industriel (1). Nous sommes encore bien loin d'obliger chaque enfant à recevoir ce minimum national d'éducation que notre législation prétend avoir admis. On ne s'est pas attaqué au travail des enfants, qui chasse de son emploi l'ouvrier adulte. Toute la longue série de lois, qui ont trait aux conditions du travail dans les fabriques et les usines a été confirmée dans la loi sur les fabriques et les usines, de 1901, qui, elle aussi, apporte quelques améliorations dans le détail. Mais cette loi ne réussit cependant pas à assurer, même aux femmes et aux enfants, ce minimum de soins à apporter à la

(1) Cf. le *Report of the departemental Committee on the employment of school children, 1902.*

santé, ce minimum de rémission qu'elle se proposait de leur ménager. Des classes entières d'ouvrières restent exclues des bénéfices de la loi, par la trop grande pédanterie d'une définition.

Les nombreuses exceptions relatives au temps de travail supplémentaire, etc., rendent l'application difficile. Les sections qui concernent les lavoirs, les ouvriers travaillant au dehors, les industries malsaines resteront lettre morte pour l'essentiel. Nous renvoyons sur ce sujet à l'ouvrage de Madame Sidney Webb : « *The case for the factory Acts* » (Londres, 1901).

On espérait que la loi de 1896 visant le « Truck system » empêcherait les retenues faites sur les salaires ; elle n'a encore produit que peu d'effets ; les inconvénients auxquels les ouvriers espéraient lui voir remédier restent encore à supprimer. La loi ouvrière de 1897 prévoit les indemités que doit l'employeur dans tous les cas d'accidents survenus à ses ouvriers ; elle ne s'applique qu'aux industries les plus importantes. En 1901, elle a été étendue aux personnes employées dans l'agriculture. Mais restent exclus de ces dispositions les manœuvres, marins, cochers et les ouvriers du bâtiment quand la construction n'a pas une hauteur de 30 pieds. Les patrons (ou plutôt les compagnies d'assurances qui se sont substituées à eux) ont fait preuve d'une habileté fort avantageuse, en imaginant des subtilités qui tendent à restreindre l'application de la loi. Mais le tribunal suprême a voulu que l'idée du Parlement fût respectée jusqu'au bout et a changé en une loi mal élaborée une bonne loi pratiquement efficace. Ajoutons que les coûts véritables de l'assurance contre les accidents sont plus faibles qu'on ne le croyait, — malheureusement à notre avis —: il en coûterait beaucoup plus cher au patron de prendre des mesures contre les accidents.

Il est donc plus important que jamais d'étendre le bénéfice de la loi aux ouvriers qui en sont encore exclus ; mais il faut aussi, dans l'intérêt de la communauté tout entière, imposer, dans toutes les branches d'activité, un minimum effectif de santé et de sécurité.

Bref, dans ces dix dernières années, les Trade-Unions se sont montrées impuissantes à exercer sur l'activité du Parlement l'influence que leurs amis espéraient du grand nombre de leurs membres. Leur organisation est restée moins efficace dans le domaine politique qu'en ce qui concerne le contrat collectif.

B. *Les interprétations de la loi de 1897 à 1901*

Les historiens de l'avenir attacheront sans doute moins d'importance aux grèves et à l'accroissement du nombre des syndiqués pendant ces dix dernières années qu'à une suite de décisions juridiques portant sur des affaires corporatives et qui caractérisent la fin du siècle. Par une série de jugements inattendus qui débutent par l'affaire Allen contre Flood, du 14 décembre 1897, et se terminent provisoirement par l'affaire Quinn contre Leathem, du 5 août 1901, la haute Cour d'appel a changé complètement la situation juridique des syndicats (1).

Le jugement le plus grave, qui donne d'ailleurs leur importance à tous les autres, est celui qui fut rendu dans l'affaire de la « *Taff Vale Railway Company* » contre l'« *Amalgamated Society of Railway Servants* ». Une difficulté s'était élevée entre cette société et quelques-uns de ses employés. Une grève éclata ; elle fut approuvée par le Conseil d'administration du syndicat et dirigée par ses chefs reconnus.

On prétendit qu'au cours de cette grève certains agents du syndicat s'étaient rendus coupables d'actes contraires aux lois et avaient excité d'autres personnes à s'en rendre coupables pour ainsi porter dommage et préjudice à la société de chemins de fer. Au lieu de poursuivre les personnes inculpées

(1) Les décisions principales rendues dans ces affaires ont été imprimées dans « The Law and Trade Unions; a Brief Review of Recent Litigation specially prepared at the instance of Richard Bell M. P. ». (London, 1901). La législation concernant toute cette question est résumée dans le petit opuscule contenant les lois commentées et les points de droits paru sous le titre de : « Trade Union Law by Herman Cohen and George Howell » (London, 1901).

de ces actes devant une Cour criminelle, la compagnie s'adressa à la chancellerie du « High Court of Justice » et lui demanda non seulement d'interdire de pareils actes aux accusés, mais d'en rendre responsable la Fédération des employés. La compagnie intenta également une action civile au syndicat comme corporation, et demanda une grosse somme pour l'indemniser du dommage que lui avaient causé les actes dont elle l'inculpait. Le syndicat exposa de son côté que, si l'accusation pouvait atteindre certains de ses chefs ou de ses membres, lui, comme syndicat, comme corporation, ne pouvait ni tomber sous le coup de la première accusation ni être poursuivi en dommages et intérêts. On prétendit que, dans les circonstances que nous avons rappelées dans notre *Histoire du Trade-Unionisme*, le législateur avait négligé à dessein de donner aux syndicats les privilèges de la personnalité juridique et avait prévu expressément qu'ils ne pourraient être accusés comme personnes juridiques.

Amis ou ennemis des syndicats, tous pensaient généralement que les Trade-Unions comme corporations ne pouvaient porter la responsabilité de dommages causés : c'était en ce sens que l'on avait toujours interprété officiellement la loi avec l'approbation de commissions royales. Pendant vingt ans, il n'y eut pas une seule plainte portée devant un tribunal anglais contre un syndicat, en vertu de la loi de 1871. Mais, le 22 juin 1901, la Chambre des lords, agissant comme Cour suprême, décida que la Fédération des employés de chemins de fer, bien que ne devant pas être considérée comme une personne juridique, pouvait être rendue corporativement responsable des dommages imputés par la plainte à ses fonctionnaires et qu'un mandat pouvait être lancé contre elle, lui interdisant non seulement des actes purement criminels, mais encore les actes considérés comme délictueux. Les lords juges ont encore, dans leur exposé des motifs, exprimé l'opinion qu'un syndicat même non enregistré pouvait être inculpé au nom de ses propres fonctionnaires, des membres de son comité exécutif et de ses fondés de pouvoir, et que les fonds appartenant à la corporation pouvaient être employés à payer

des frais ou des indemnités, même s'ils se trouvaient entre les mains de fondés de pouvoir.

Bref, l'effet de ce jugement est le suivant : les Trade-Unions enregistrées ou non, qui ne possèdent dans tout autre cas aucun des droits afférents à la personnalité civile, sont tenues pour pleinement responsables de tout dommage ou délit commis par une personne dont on peut supposer qu'elle agit comme représentant du syndicat, et non seulement de toute violation de la loi pénale qu'elle a commise, mais encore de tout acte qui ne contrevient pas aux lois pénales, mais que le juge peut tenir pour délictueux.

Rarement, il a été donné de rencontrer un jugement qui fasse si bon marché des opinions antérieures sur le contenu d'une loi et, nous n'avons aucune honte à le dire, qui tienne aussi peu compte des intentions bien connues du Parlement il y a trente ans. Mais le jugement était suffisamment et habilement fondé, et la décision des cinq lords-juges fut prise à l'unanimité. D'après la constitution britannique, l'interprétation que les lords donnent à une loi a elle-même force de loi, comme si elle était incorporée dans un « act » du Parlement. Quel est donc l'effet de cette décision sur le Trade-Unionisme ?

Au premier abord, il semble qu'il n'y ait pas lieu de se plaindre ou du moins de se plaindre beaucoup. Le jugement reconnaît expressément qu'il ne touche en rien à la légitimité, à la légalité du Trade-Unionisme. On ne fait pas d'un acte qui auparavant n'était pas délictueux un acte délictueux. Et si un syndicat cause directement ou par l'intermédiaire de ses agents un tort ou un dommage à autrui, il peut sembler juste que le syndicat soit rendu responsable de ce qu'il a lui-même fait. Le véritable inconvénient, le vrai danger qui menace l'œuvre utile des Trade-Unions résident dans le défaut de précision de la loi anglaise, dans la facilité avec laquelle elle peut se tourner en moyen d'oppression. Ce danger s'est accru, avec l'hostilité que les juges et les jurys témoignent aux syndicats et aux grèves, et qu'ils partagent avec le reste des classes moyennes ou supérieures.

Sous l'influence de ce revirement, les tribunaux ont, pendant l'année dernière, réduit peu à peu ce que l'on considérait comme le droit légal des Trade-Unions. On n'a sans doute pas tenté d'établir la terreur, en puisant dans l'arsenal du Code pénal. On se garde encore de changer en arme de guerre les moyens d'intimidation qu'il fournit. Pour le faire, il faudrait d'abord agir sur le bon sens du jury, lui persuader que non seulement les actes incriminés ont été commis, mais encore qu'ils constituent un délit dont, de l'avis du jury et quelle que soit d'ailleurs l'appréciation du juge, l'inculpé doit être reconnu coupable. Mais comme nous l'avons déjà expliqué il y a quatre ans, les patrons ont découvert une arme plus avantageuse que la loi pénale. Les actes commis par les fonctionnaires des syndicats deviennent l'objet d'une plainte au civil et d'une demande en dommages et intérêts, déposées par les personnes lésées. Les juges ont déclaré sinon punissables, du moins contraires à la loi, bien des actes que l'on croyait autorisés dans une grève. En ce sens, on a considéré comme pouvant motiver une plainte contre un syndicat la publication de listes noires, comprenant des maisons non-unionistes ou des travailleurs non-organisés. L'établissement de postes par les grévistes peut donner lieu à une plainte, même si l'attitude des chômeurs est restée absolument pacifique, même s'ils ne se sont pas rendus coupables du moindre excès, de la moindre violence, de la moindre pression, parce que c'est, en somme, attirer l'attention sur telle maison, ce qui peut causer un préjudice au patron. Mais, avec les interprétations données actuellement de la loi, on peut aller beaucoup plus loin encore : le syndicat est, en effet, rendu pécuniairement responsable d'actes qui ne sont pas susceptibles de poursuites, s'ils ont été commis par un de ses membres. Il est permis maintenant de déposer une plainte contre l'agent d'un syndicat, qui tente de voir un patron pour le persuader de ne pas employer ou de renvoyer des « jaunes » ou des renégats, bien que chaque syndiqué ait le droit de commettre cet acte, s'il le fait de bonne foi et sans entente expresse ou tacite avec un autre. De même, un agent du syndicat peut être poursuivi s'il tente

de persuader à une maison de ne pas livrer des marchandises à une autre ou de ne pas mettre en œuvre des produits livrés par une autre, quelque pacifique, quelque polie que soit d'ailleurs l'invitation. Il est, d'autre part, absolument loisible à un syndiqué isolé d'agir ainsi. Il serait même loisible à un groupe d'individus de le faire, pourvu qu'il soit composé de patrons ne cherchant que le développement de leur exploitation. Il serait donc permis à un groupe de capitalistes d'exercer sur un patron la pression la plus forte, de conclure même dans un intérêt particulier, une entente pour le ruiner. Mais si une corporation ouvrière cherche à atteindre le même résultat, sa « conspiration » peut être poursuivie. Et bien qu'il semble qu'il soit encore permis aux travailleurs (à condition qu'il n'y ait point rupture de contrat) de se concerter pour refuser de travailler pour une maison déterminée, de se mettre en grève par conséquent, on ne sait si leur entente (conspiracy) ne tombe pas sous le coup d'une plainte, quand la cause de la cessation du travail est autre que le désir d'améliorer les conditions de leur travail personnel.

Tant que les personnes exposées aux poursuites furent les agents du syndicat, ces incidents ne menaçaient pas sérieusement le Trade-Unionisme. Les travailleurs, les fonctionnaires syndicaux ne sont pas assez riches pour être avantageusement poursuivis. Mais les jugements rendus dans l'affaire de la « Taff Vale company » ont complètement changé la situation. Dans tous les cas où un agent syndical pouvait être rendu responsable, c'est maintenant le syndicat tout entier qui peut être tenu pour responsable. Ce syndicat est souvent une corporation riche à laquelle on peut réclamer des dommages et intérêts considérables. Et, d'après la loi anglaise sur les chefs d'administration et sur les administrateurs, dans le cas où l'agent d'un syndicat, remplissant régulièrement ses fonctions et sans outrepasser les limites de ses fonctions, commet quelque acte pouvant donner lieu à une demande en dommages et intérêts, l'union pour laquelle il a agi est responsable ; elle l'est, quand bien même l'agent aurait dépassé les limites de ses pouvoirs, contrevenu aux statuts de son

syndicat, ou désobéi directement aux instructions données par le comité exécutif. Enfin, et bien que l'union puisse toujours être poursuivie en dommages et intérêts, les personnes lésées sont toujours libres de s'adresser à la chancellerie du « High Court of Justice » et d'obtenir un arrêt contre l'union et ses agents, leur interdisant péremptoirement les actes qui leur sont reprochés. L'arrêt dans ce cas est rendu par un seul juge. S'il ne lui est pas donné suite, la peine d'emprisonnement peut être prononcée pour un temps indéterminé par jugement sommaire et sans débat.

Telle est, croyons-nous, la situation. Un avocat expert en la matière ne pourrait donner une meilleure consultation à ses clients. Mais quand il s'agit de « conspiration », etc., la loi anglaise est si imprécise, si mal définie, si compliquée, si peu sûre, toute la législation concernant les délits est si arbitraire, que nous ne pouvons affirmer que notre exposé est authentiquement exact. L'incertitude est précisément un sérieux inconvénient. Si la commission exécutive d'un syndicat pouvait savoir exactement quelle est la loi, quel est le droit, elle pourrait se garder de la violer, il lui serait possible de maintenir ses agents dans les limites de la loi. C'est actuellement impossible. Tout ce dont une union peut être en ce moment certaine, c'est que si un de ses agents cause un dommage ou un préjudice à un patron ou à un ouvrier quelconque, celui-ci a le droit de déposer à peu de frais une demande en dommages et intérêts contre le syndicat. Le résultat est que tout plaignant a les coudées franches. L'union sait bien que, quand la plainte vient devant le tribunal, le jury peut se prononcer sur le fait lui-même, mais neuf fois sur dix le jugement dépend de l'interprétation que le juge donne de la loi. Le résultat est que tout syndicat peut craindre, à chaque incident qui survient, pour tout refus de travailler avec des non-syndiqués, d'être poursuivi, d'être l'objet d'une plainte en dommages et intérêts, qu'il devra payer avec les fonds de la société.

Nous ne prétendons pas que chaque conflit insignifiant aura pour conséquence une série de plaintes contre les syndicats

intéressés. Les patrons ont reconnu qu'il était trop avantageux d'être en bonnes relations avec des syndicats bien dirigés pour souhaiter la rupture de ces rapports amicaux. Mais les patrons ou les ouvriers non-unionistes ont toujours la faculté de déposer une plainte, et, au cours de différends sérieux, il est peu vraisemblable qu'ils renoncent à un moyen si simple de chicaner leurs adversaires.

La loi doit-elle être améliorée ? Disons, tout d'abord, que l'on ne peut rendre aux unions l'inviolabilité complète que le Parlement voulait leur assurer, ainsi qu'il résulte des débats de 1871 à 1875. Nous ne voyons pas de raison suffisante pour que les unions, des prescriptions légales précises une fois édictées, ne soient pas rendues responsables de tout dommage causé à autrui par elles ou par leurs agents. Si actuellement une corporation, agissant comme personne juridique, publie un journal, elle peut difficilement prétendre être autrement traitée que tout autre éditeur.

Nous ne pensons pas non plus qu'il soit légitime de donner au « Conspiracy act » et au « Law of property act » de 1875 une interprétation telle que tous les postes destinés à tenir les non-grévistes à l'écart soient considérés comme légaux, quelle que soit d'ailleurs la façon dont les grévistes les aient établis. Enfin, si un syndicat ou son agent invite ou persuade un ouvrier à rompre un contrat de travail qu'il a conclu et qui le lie, ce syndicat mérite de payer une indemnité. C'est en ce sens qu'à notre avis on doit interpréter la loi. Mais les unions peuvent, par contre, légitimement exiger que leurs droits et leurs obligations soient nettement et précisément délimités, déterminés et fixés. Actuellement, la loi est un piège où toute union peut tomber à chaque instant.

Allons plus loin. Tant que la collectivité laissera librement déterminer les conditions du contrat de travail, les deux parties doivent être laissées libres d'agir, chacune en commun, en faveur de leurs intérêts, quand bien même cette action collective devrait causer préjudice à la partie adverse. Il est vraiment étrange de dire aux ouvriers qu'ils ont le droit de s'organiser et de faire grève pour obtenir de leurs patrons de

meilleures conditions de travail, et de les condamner à une indemnité, quand, en exerçant leur droit ils causent du dommage à autrui, sans pour cela contrevenir aux prescriptions du Code pénal. Toute grève, comme toute guerre, cause naturellement dommage à autrui, dommage que les grévistes peuvent fort bien prévoir, et que la législation prévoyait tout aussi bien quand elle permettait que le règlement des conditions de travail fut confié à une guerre de cette espèce. Ensuite, toute grève cause un tort à la collectivité considérée dans son ensemble et l'opinion publique s'en préoccupe actuellement de plus en plus. Ce peut être une raison pour ne plus se servir des grèves pour fixer les conditions du contrat de travail. Mais, pour l'ouvrier, il n'est pas juste de le forcer indirectement à renoncer à la grève, en rendant les corporations passibles de dommages et intérêts pour les incidents qui surviennent pendant la cessation du travail. C'est le livrer au patron pieds et poings liés. Les unions sont donc justifiées à demander une modification de la loi.

(A suivre).

Béatrice et Sidney Webb.

(Traduit par Léon Remy).

LA QUESTION JUIVE [1]

INTRODUCTION

I

Les deux études critiques qui suivent ont été publiées par Marx, dans les « Annales franco-allemandes », qu'il fonda avec Ruge.

La première s'attaque aux disciples les plus radicaux de Hegel. Bruno Bauer avait publié dans les *Annales* un travail sur la question Juive, qu'il édita séparément. Puis dans vingt et une feuilles parues en Suisse, il était revenu sur le même sujet. Dans ses deux écrits, il ne dépassait pas le point de vue religieux, quelque radicale d'ailleurs que fut sa critique. Partant de l'antagonisme religieux qui opposait le christianisme au Judaïsme, il cherchait à démontrer d'abord que l'Etat chrétien pouvait tout aussi peu émanciper le juif que le juif pouvait l'être comme tel; puisque le chrétien était plus susceptible d'être émancipé que le juif, parce que le premier pouvait plus facilement se libérer de la religion que le second.

Marx souscrivait aux conclusions de Bauer dans les limites où la conception de ce dernier était justifiée, mais il lui objectait que, dans la question juive, il ne s'agissait pas du rapport de l'émancipation religieuse à l'émancipation politique, mais de cette dernière à l'émancipation humaine. Marx faisait son procès à la philosophie hegelienne sous sa forme la plus consciente, il y voyait la dernière forme de l'idée religieuse telle qu'elle a été indiquée par Feuerbach. Prenant pour exemple les Etats libres de l'Amérique du Nord, Marx montrait que, dans un pays où l'émancipation politique était complète, on pouvait rencontrer également une religion bien vivante et que, comme l'existence de la religion prouvait l'existence d'une lacune, l'origine de cette lacune ne pouvait être cherchée que dans la nature de l'Etat. « La religion n'est plus pour nous le principe, mais le phénomène de l'étroitesse de vues laïque. Aussi expliquons-nous le préjugé religieux des citoyens libres par leur étroitesse de vues temporelle. Nous ne prétendons pas qu'ils doivent abolir leur étroitesse de vues religieuse pour abolir leurs entraves temporelles. Nous prétendons qu'ils abolissent leur étroitesse de vues religieuse dès qu'ils abolissent leurs entraves temporelles. Nous ne transformons pas les questions temporelles en questions théologiques. Nous changeons les questions théologiques en questions temporelles. L'histoire s'est assez longtemps réduite à des superstitions, nous réduisons la superstition à l'histoire. Le problème du rapport de l'émancipation politique à la religion

---

(1) *Aus dem literarischen Nachlass von Karl Marx, Friedrich Engels und Ferdinand Lassalle*, herausgegeben von *Franz Mehring*. — 1° Band — *Gesammelte Schriften von K. Marx und F. Engels von März 1841 bis März 1844*, p. 357 à 369; — 399 à 431 (Verlag von Dietz, Stuttgart).

devient pour nous le rapport de l'émancipation politique à l'émancipation humaine. » Marx en étudiant ce rapport à propos de la question juive, trouva qu'il se réduisait à la différence de l'Etat politique et de la société bourgeoise.

L'émancipation politique du juif et de l'homme religieux en général revient à l'émancipation de l'Etat du joug du judaïsme et de la religion en général. La limite de l'émancipation politique est la suivante : l'homme peut se libérer d'une entrave sans que l'homme en soit réellement délivré. L'Etat peut être un Etat libre sans que l'homme soit un homme libre. L'exaltation politique de l'homme au-dessus de la religion partage tous les défauts et tous les avantages de tous progrès politique en général. L'Etat, comme l'Etat, annule la propriété privée, l'homme déclare politiquement supprimée la propriété privée dès qu'il supprime le cens pour la capacité électorale active et passive, comme cela s'est produit dans beaucoup d'Etats libres de l'Amérique du Nord. Cependant l'annulation politique de la propriété privée non seulement ne supprime pas la propriété privée, mais la suppose. Il en est même de toutes les distinctions de naissance, d'ordre, de culture, de profession que l'Etat abolit à sa manière, pour les laisser subsister à leur manière, pour laisser leur nature particulière se produire. Bien loin d'abolir ces distinctions de fait, l'existence de l'Etat les suppose, il prend conscience de lui même comme Etat politique et ne fait prévaloir son caractère général qu'en opposition avec ces éléments.

Marx édifie l'antagonisme entre l'Etat politique et la société bourgeoise de la même façon que Feuerbach construit l'antagonisme entre le ciel et la terre. « L'Etat politique parfait est, par nature, la vie générique de l'homme opposée à sa vie matérielle..... Là où l'Etat politique a atteint son véritable développement, l'homme mène non seulement en pensée, en conscience, mais dans la réalité, dans sa vie, une double existence, une existence terrestre et une existence céleste, l'existence dans la communauté politique, où il a valeur d'un être générique, l'existence dans la société bourgeoise, où il agit comme homme privé, considère les autres hommes comme moyens, se ravale lui-même à n'être qu'un moyen, et devient le jouet de puissances étrangères. L'Etat politique observe une politique aussi spiritualiste vis-à-vis de la société bourgeoise que le ciel vis-à-vis de la terre. Il se trouve dans la même opposition avec elle, il en triomphe comme la religion triomphe de l'étroitesse du monde profane, en étant obligé de la laisser reconnaître, rétablir, de se laisser gouverner par elle. » Le conflit où l'homme, comme adepte d'une religion particulière, se trouve avec ses droits de citoyen, avec les autres hommes considérés comme membres de la collectivité, se réduit à la séparation temporelle de l'Etat politique d'avec la société bourgeoise. Mais Bauer laisse subsister ce conflit temporel, le rapport entre l'Etat politique et ses conditions, éléments matériels comme la propriété privée ou spirituels comme la culture et la religion, la séparation entre l'Etat politique et la société bourgeoise, tandis qu'il polémise contre leur expression religieuse.

Marx ne méconnaît pas le grand progrès que réalise l'émancipation politique. Si elle n'est pas la forme dernière de l'émancipation humaine, elle n'en est pas moins la forme dernière de l'émancipation humaine dans le monde actuel. Mais il ne faut pas s'illusionner sur

ses limites. La distinction chez l'homme du Juif et du citoyen, du protestant et du citoyen, de l'homme religieux et du citoyen, cette distinction n'est pas un mensonge envers les droits du citoyen ; en la faisant, on n'élude pas l'émancipation politique ; cette distinction constitue bien plutôt cette émancipation qui ne supprime donc ni ne tend à supprimer la véritable religiosité de l'homme.

« Sans doute : à des époques où l'État politique comme tel est violemment tiré des entrailles de la société bourgeoise, où la libération personnelle de l'homme tend à se réaliser sous la forme de la libération politique, l'État peut, l'État doit aller jusqu'à l'abolition, jusqu'à l'anéantissement de la religion, mais seulement dans la mesure où il recourt à la suppression de la propriété privée, au maximum, à la confiscation, à l'impôt progressif, où il recourt à la mort, à la guillotine. Aux moments où elle prend conscience d'elle-même, la vie politique cherche à écraser sa condition, la société bourgeoise et ses éléments, à se constituer en vie générique de l'homme, réelle, sans contradiction. Mais elle ne le peut qu'en se mettant violemment en contradiction avec ses propres conditions d'existence, en déclarant permanent l'état de révolution, et le drame politique se termine aussi nécessairement par le rétablissement de la religion, de la propriété privée, de tous les éléments de la société bourgeoise que la guerre finit par la paix. »

Marx s'oriente de nouveau vers la Révolution Française. Le développement qui suit, où Marx montre que ce n'est pas le prétendu État chrétien, qui reconnaît le christianisme pour principe, comme religion d'État, mais que c'est l'État démocratique, l'État qui relègue la religion parmi les autres éléments de la société bourgeoise, que c'est l'État athée qui est l'État chrétien parfait, — toute cette démonstration est spirituellement conduite mais n'abonde pas en suggestions fécondes. Puis Marx se résume ; il ne dit pas aux Juifs, avec Bauer : « vous ne pouvez être émancipés politiquement sans vous émanciper radicalement du Judaïsme » ; mais : « comme vous pouvez être émancipés politiquement sans renoncer complètement, absolument au Judaïsme, c'est que l'émancipation politique n'est pas l'émancipation humaine. » Creusant encore plus à fond, il ouvre de nouvelles voies à l'histoire : il examine en effet si le Juif, émancipé politiquement, peut prétendre à ce qu'on appelle les droits de l'homme.

Il s'agit des « droits de l'homme » proprement dits, des droits de l'homme distingués des « droits du citoyen ». Parmi ces droits, et sous la forme qu'ils ont reçue de leurs inventeurs, les Américains du Nord et les Français, on rencontre la liberté de conscience, le droit d'exercer un culte quelconque. La notion de ces droits implique si peu leur incompatibilité avec la religion que le droit d'être religieux, d'être religieux à sa façon, d'exercer le culte de sa religion spéciale s'y trouve expressément. Mais « l'homme », distingué du « citoyen » est le membre de la société bourgeoise. « Égalité, liberté, sûreté, propriété », tels sont les droits du membre de la société bourgeoise, de l'homme égoïste, de l'homme séparé de la communauté. « Aucun des prétendus droits de l'homme ne dépasse l'homme égoïste de l'homme membre de la société bourgeoise, de l'individu replié sur lui même, sur son intérêt privé, sur son caprice, et séparé de la communauté. Bien loin que l'homme y soit considéré comme être

générique, la vie générique, la société y apparaît comme un cadre extérieur aux individus, comme une limitation de leur indépendance originelle. Le seul lien qui les maintienne unis, c'est la nécessité naturelle, le besoin et l'intérêt privé, la conservation de leur propriété et de leur personnalité égoïste. « Comment expliquer maintenant ce fait énigmatique, qu'un peuple, qui commence à se libérer et à fonder une communauté politique, proclame solennellement la justification de l'homme égoïste, isolé de ses semblables et de la communauté, subordonne la sphère où l'homme se comporte en être générique à celle où il se manifeste comme être partiel, et enfin prenne pour l'homme véritable non le « citoyen » mais le « bourgeois » ?

L'énigme se résout de la façon suivante : l'émancipation politique était la dissolution de la société féodale, la révolution politique, la révolution de la société bourgeoise. Elle a renversé la puissance souveraine, l'Etat étranger à la nation, fait de l'Etat politique une affaire publique et l'a constitué en Etat véritable en abolissant les états, corporations, métiers, privilèges qui correspondaient à la séparation du peuple d'avec sa communauté. « Elle a renversé la société bourgeoise dans ses éléments constitutifs simples, d'abord dans les individus, puis dans les éléments matériels et spirituels qui constituent l'existence, la situation bourgeoise de ces individus. Elle a libéré l'esprit politique, divisé, décomposé, acculé dans toutes les impasses de la société féodale, elle l'a sauvé de cette dispersion, elle l'a délivré de confusion avec la société bourgeoise, l'a constitué comme la sphère de la communauté, des affaires générales, nationales, idéalement indépendantes de tout élément particulier de la vie bourgeoise. »

C'est dans l'idéalisme de l'Etat que le matérialisme de la société bourgeoise est arrivé à son complet développement. Et renverser le joug politique, c'était également trancher les liens qui maintenaient prisonnier l'esprit égoïste de la société bourgeoise. La société féodale était dissoute dans son principe, dans l'homme, mais dans l'homme qui en formait vraiment le principe, dans l'homme égoïste. Cet homme, le membre de la société bourgeoise, est la base, la condition de l'Etat politique. C'est comme tel qu'il est reconnu dans les droits de l'homme.

L'essence de l'émancipation politique est ainsi clairement déterminée. Cette émancipation résout la vie bourgeoise en ses éléments constitutifs, sans révolutionner ces éléments eux-mêmes, sans les soumettre à la critique. Elle se comporte vis-à-vis de la société bourgeoise, du monde des besoins, du travail, des intérêts privés, du droit privé comme le principe de leur existence, comme leur base naturelle. Elle est la réduction de l'homme, d'une part au membre de la société bourgeoise, à l'individu égoïste, indépendant, d'autre part au citoyen, à la personne morale.

L'essence de l'émancipation humaine s'en déduit : « Ce n'est que quand l'homme individuel, réel, s'assimile le citoyen abstrait et comme homme individuel est devenu un être générique dans sa vie empirique, dans son travail individuel, dans ses relations individuelles, ce n'est que quand l'homme a organisé ses propres forces en forces sociales et que la force sociale ne se distingue plus comme force politique, ce n'est qu'alors qu'est accomplie l'émancipation humaine. »

Si l'introduction à la *Critique de la philosophie du droit de Hegel* se terminait par une esquisse philosophique de la lutte de classe prolétarienne, l'étude sur la *Question juive* dans sa première partie finit par un plan philosophique de la société communiste.

II

Dans la seconde partie de cette étude, Marx examine à fond la « Question Juive ».

Le pacte fédéral allemand prévoyait dans son article XVI une législation générale équitable concernant les Juifs, mais on ne fit pas plus honneur à cet engagement qu'aux autres promesses. Au point de vue du droit public, les Juifs allemands vivaient encore sous les ruines du Ghetto féodal, du Ghetto du moyen-âge. Bien que le pouvoir financier des Juifs prit de l'extension et se rendit indispensable aux gouvernements à mesure que se développait le mode de production capitaliste, cependant la résistance opiniâtre que la révolution bourgeoise rencontra dans l'absolutisme et le féodalisme empêcha l'émancipation politique des Juifs. On chercha autant que possible à la faire échouer dans les pays où la domination étrangère de la France avait essayé de la réaliser plus ou moins. Rien que dans l'État prussien, il y avait environ 18 législations différentes concernant les Juifs, qui, allant de l'égalité avec les chrétiens à une barbarie presque médiévale, passaient par tous les degrés des restrictions juridiques.

Cependant, de toutes les fautes commises par les gouvernements antérieurs à mars 1848, celle-ci fut relativement la moins ressentie par les masses de la nation. Le rôle meurtrier, joué par l'usurier juif dans la dissolution de l'organisation féodale, avait excité une haine énorme contre le judaïsme, et ce sentiment n'était pas particulier aux paysans et aux artisans exploités par l'usurier. On sait assez que les précurseurs de notre littérature et de notre philosophie classiques, étaient rien moins que bienveillants pour les Juifs, à la seule exception de Lessing, leur représentant le plus bourgeois, qui, bien que son amitié pour les Juifs n'eut rien de commun avec le philosémitisme actuel, n'en voyait pas moins dans l'oppression politique des Juifs un tort fait à la conception bourgeoise du monde. Ses vues étaient plus justes que celles de Fichte même, qui, malgré toutes ses idées anti-féodales, anti-cléricales et anti-monarchiques, n'en jugeait pas moins très sévèrement les Juifs.

Mais il faut évidemment aussi envisager la question sous son autre face : Les Juifs ne participent pas aux glorieux travaux de nos grands penseurs et de nos grands poètes. Moïse Mendelssohn était certes un précurseur, et précisément son œuvre la plus méritante, ses efforts pour relever la culture des Juifs, montre, de la façon la plus frappante, combien ceux-ci participaient peu à la vie intellectuelle de la nation. Mendelssohn traduisit le Pentateuque et les psaumes en allemand, mais fit imprimer la traduction en caractères hébraïques pour habituer les Juifs à l'usage de la langue allemande, qui remplaçait ainsi ce qu'on appelle le « jargon juif », mélange affreux d'allemand, d'hébreu, de slave corrompu, et d'autres langues encore, devenu, dès les premiers siècles du moyen-âge, la langue

des Juifs d'Europe. Il était clair que ces Juifs n'offriraient pas de longtemps un terrain favorable pour notre littérature et notre philosophie classiques. Pour les esprits les plus libres, la conversion au christianisme devait constituer pendant bien des dizaines d'années un progrès de la civilisation. Un Juif aussi zélé que Börne ne recula pas devant cet acte en 1818, à une époque où sévissait contre les Juifs une persécution christiano-germanique, qui d'ailleurs aurait fort bien pu l'engager à persévérer dans son judaïsme.

L'année suivante, Börne publia un petit opuscule. *Pour les Juifs.* Il s'y étendait sur les causes de l'antisémitisme qui s'était développé en Allemagne immédiatement après ce qu'on appela les guerres de délivrance. Börne faisait allusion à Fichte, quand il disait que, pour les orateurs qui avaient enflammé le peuple allemand, c'était de l'unité de cette nation qu'il s'agissait, et que les Juifs, avec leur éducation étroite, étrangère, leur avaient semblé trop difficiles à assimiler à la liberté générale. Puis toute espèce de considérations extérieures, théâtrales y avaient contribué. Ce qu'on voulait, c'étaient les habitants des bois, les Germains de Tacite, aux cheveux roux, aux yeux bleus dont on excluait haineusement les juifs bruns. » Enfin, le sentiment obscur encore à l'époque des guerres de délivrance, mais bien net maintenant, voulant que tous les efforts, toutes les luttes menées par la nation allemande fussent dirigés contre l'aristocratie, ce sentiment excitait également l'hostilité des écrivains contre les juifs Car les juifs et la noblesse, c'est-à-dire l'argent et l'autorité, c'est-à-dire l'aristocratie matérielle et l'aristocratie personnelle formaient les deux derniers appuis du système féodal. Ces deux pouvoirs sont étroitement unis. » Börne proposait de rendre la protection des grands superflue pour les juifs, ce qui les aurait empêchés de recourir à des emprunts juifs et les aurait placés sous la tutelle de la représentation nationale.

Cependant les juifs, comme classe, avaient vu l'évolution économique accroître trop leur pouvoir pour ne pas s'attaquer par leurs seuls moyens aux entraves qui gênaient encore leur puissance matérielle. Comme leur émancipation politique se confondait avec la révolution bourgeoise, ils devinrent très libéraux et très démocrates sous la réserve de trahir la démocratie et le libéralisme, dès qu'ils deviendraient un obstacle à leur propre puissance. Depuis un demi-siècle nous en avons eu suffisamment des preuves, nous en avons encore tous les jours : de nos concitoyens juifs, que nous admirions comme les porte-drapeau inébranlables de la démocratie bourgeoise, deviennent des réactionnaires forcenés dès que la conséquence d'un droit bourgeois blesse quelqu'intérêt spécifiquement juif. Le phénomène est aussi vieux que la participation des Juifs aux luttes publiques et c'est lui qui a fourni à Bruno Bauer l'occasion de se livrer à ses études.

Voici ce que lui-même écrit sur ce sujet : « On s'écrie que c'est commettre une trahison envers l'humanité que de critiquer la nature propre du Juif. Ceux là même peut-être qui voient avec plaisir la critique s'attaquer au christianisme, qui tiennent cette critique pour nécessaire et la demandent, sont capables de maudire celui qui veut soumettre le judaïsme à la critique. Le judaïsme jouirait donc d'un privilège alors que tous les privilèges tombent sous les coups de la critique, devrait jouir encore d'un privilège quand tous seraient

disparus. Les défenseurs de l'émancipation des Juifs se sont placés dans une situation étrange : ils combattent les privilèges, et au même instant ils confèrent au judaïsme le privilège de l'invariabilité, de l'inviolabilité et de l'irresponsabilité. » Ne dirait-on pas que ces phrases sont écrites d'aujourd'hui ?

La lutte menée par les « jeunes hégéliens » contre la religion chrétienne ne pouvait être poursuivie sans que la religion juive ne fût aussi critiquée. Cette critique prit une forme nettement historique, en opposition caractéristique avec la méthode du kantien Jacoby, qui traita de la question juive sans que l'on sût s'il soupçonnait son histoire. Feuerbach, analysant l'essence du christianisme, avait vu dans le judaïsme, la religion de l'égoïsme pratique. Mais il était arrivé à cette conclusion : « Le Judaïsme est le christianisme temporel, le christianisme est le judaïsme spirituel..... Le christianisme a spiritualisé l'égoïsme du judaïsme jusqu'à la subjectivité, a changé le désir d'un bonheur terrestre en des aspirations vers la félicité céleste. » Daumer, professeur à Nuremberg, mettait certes en ligne des pièces d'un plus gros calibre, dans une étude que Wigand édita sur la recommandation de Feuerbach : il pensait y démontrer historiquement et critiquement que le culte rendu par les anciens hébreux au feu et à Moloch était le culte originel, légal, orthodoxe de la nation. Si Daumer attribuait à certaines sectes juives la célébration de mystères sanglants, l'égorgement d'enfants juifs ou étrangers, il ne le faisait que pour ajouter que le christianisme primitif avait pendant longtemps connu les sacrifices humains, que l'Église catholique à ses origines avait eu des enfants consacrés pour les sacrifier à certaines époques. Bauer, lui aussi, exposait que le christianisme était arrivé à un degré d'inhumanité plus grand que le judaïsme, et pour lui les chrétiens étaient plus susceptibles d'émancipation parce qu'il fallait atteindre le degré suprême de l'inhumanité pour arriver à la pure humanité.

Quelqu'absurdes que fussent les lamentations des juifs sur ces critiques du judaïsme, ces critiques n'allaient cependant pas au fond des choses, ne résolvaient pas cette question : Comment la religion juive avait-elle pu subsister si longtemps à côté de la religion catholique ? Comment était-il possible de renverser le judaïsme ? Bauer pensait que le christianisme avait été conçu, quand l'esprit mâle de la philosophie grecque s'était uni dans une heure de faiblesse au judaïsme en rut. Le judaïsme, resté judaïsme, aurait oublié cet embrassement après avoir mis son fruit au monde. Le judaïsme qui, au contraire, garde avec amour, dans sa mémoire, la noble vision de la philosophie laïque, qui, jamais, ne cesse de penser à la beauté humaine de l'impie, jusqu'à ce que ce souvenir l'ait tué et que la véritable philosophie l'ait remplacé, ce judaïsme, mort de son amour païen, serait le christianisme. Mais, à vrai dire, tout cela ne nous avance guère, et Feuerbach, lui aussi, laisse dans l'ombre le pourquoi du pourquoi quand, dans son analyse, il nous présente le judaïsme comme le christianisme temporel et le christianisme comme le judaïsme spirituel. Ce fut Marx qui fit le premier pas décisif : il ramena la question religieuse à son fondement temporel, il montra pourquoi la société bourgeoise ne cessait de créer le juif de ses propres entrailles, pourquoi le judaïsme n'atteint la perfection que dans la société bourgeoise et pourquoi cette société bourgeoise n'arrive à son complet développement que dans le monde chrétien.

Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir cette étude fondamentale. Ces quelques pages valent les morceaux d'ouvrages publiés depuis sur la question juive. Bornons-nous simplement à rappeler que quarante ans apres que Marx eut fait paraître ce travail, le prédicateur de la Cour Stöcker et le professeur Wagner, ayant pris pour drapeau le mouchoir malpropre de l'antisémitisme réactionnaire, parcouraient le pays pour persuader aux ouvriers, bâillonnés par la loi contre les menées socialistes, que le juif Marx, s'il avait attaqué le fabricant laborieux et diligent, n'avait jamais pris à partie l'usurier juif. Il serait déplorable que ce glorieux triomphe de la véracité christiano-germanique tombât jamais dans l'oubli.

Franz Mehring.

I

LA QUESTION JUIVE, de Bruno Bauer [1]

Les juifs allemands réclament l'émancipation ? Quelle émancipation ? Leur émancipation comme citoyens, l'émancipation politique.

Bruno Bauer leur répond : En Allemagne, personne n'est émancipé au point de vue politique. Nous-mêmes, nous ne sommes pas libres. Comment vous libérerions-nous ? Vous autres juifs, vous êtes des égoïstes, quand vous revendiquez pour vous, comme juifs, une émancipation spéciale. Vous devriez travailler, comme Allemands, à l'émancipation politique de l'Allemagne; comme hommes, à l'émancipation de l'humanité. Dans votre oppression, dans votre abaissement particulier, vous devriez voir, non une exception à la règle, mais une confirmation de la règle.

Ou bien encore les juifs demandent-ils à être mis sur le même plan que les sujets chrétiens ? C'est qu'ils reconnaissent alors que l'Etat chrétien est légitime. Pourquoi le joug qui leur est particulier leur déplaît-il, si le joug commun leur convient ? Pourquoi l'Allemand devrait-il s'intéresser à la libération des juifs, si le juif ne s'intéresse pas à la libération de l'Allemand ? L'Etat chrétien ne connaît que des privilèges, et le juif y possède le privilège d'être juif. Il a, comme juif, des droits que les chrétiens n'ont pas. Pourquoi recherche-t-il des droits qu'il n'a pas et dont jouissent les chrétiens ?

(1) *Die Judenfrage*, von Bruno Bauer (Brunschwig, 1843).

Pour le juif, vouloir s'émanciper de l'Etat chrétien, c'est demander que l'Etat chrétien renonce à son préjugé religieux. Mais lui, le juif, renonce-t-il à son préjugé religieux ? A-t-il donc le droit de demander à autrui de renoncer ainsi à sa religion ?

Par essence, l'Etat chrétien ne peut émanciper le juif. Mais, ajoute Bauer, le juif, par essence, ne peut être émancipé. Aussi longtemps que l'Etat sera chrétien et que le juif sera juif, l'un et l'autre resteront également incapables et d'émanciper et d'être émancipés.

L'Etat chrétien ne peut se conduire à l'égard du juif qu'en Etat chrétien ; il ne peut procéder que par voie de privilège, en effectuant la séparation du juif d'avec tous les autres sujets, en lui faisant sentir l'oppression des autres sphères séparées de lui, et d'une façon d'autant plus vive que le juif est en opposition religieuse avec la religion dominante. D'un autre côté, le juif ne peut se conduire qu'en juif vis-à-vis de l'Etat, qu'en étranger. Il oppose, en effet, à la nationalité réelle sa nationalité chimérique, à la loi réelle sa loi illusoire ; il s'imagine avoir le droit de se séparer de l'humanité : par principe, il ne participe pas au mouvement historique ; il attend avec impatience un avenir qui n'a rien de commun avec l'avenir des hommes ; il se regarde comme un membre du peuple juif et il considère le peuple juif comme le peuple élu.

A quel titre donc, vous autres juifs, souhaitez-vous l'émancipation ? A cause de votre religion ? Elle est l'ennemie mortelle de la religion d'Etat. Comme citoyens ? En Allemagne, il n'y a pas de citoyens. Comme hommes ? Vous êtes aussi peu des hommes que ceux auxquels vous faites appel.

Après avoir fourni une critique des positions et solutions antérieures de la question, Bauer a posé d'une façon neuve le problème de l'émancipation des juifs. Que sont donc, demande-t-il, et le juif qui doit être émancipé, et l'Etat chrétien qui doit l'émanciper ? Il répond par une critique de la religion juive, il analyse l'antagonisme religieux qui oppose le judaïsme et le christianisme ; il explique la nature

de l'Etat chrétien, le tout avec hardiesse, pénétration, esprit, profondeur et dans un style aussi précis que fort et énergique.

Comment Bauer résout-il donc la question juive ? A quelle conclusion arrive-t-il ? Bien formuler un problème, c'est le résoudre. La critique de la question juive est la réponse à la question juive. Nous allons donc la résumer ici.

Avant de pouvoir émanciper autrui, il faut nous émanciper nous-mêmes.

La forme la plus aiguë de l'antagonisme qui oppose juifs et chrétiens est l'antagonisme religieux. Comment résout-on un antagonisme ? En le rendant impossible. Comment rend-t-on un antagonisme religieux impossible ? En supprimant la religion. Dès que juifs et chrétiens ne reconnaissent plus dans leurs religions que des *moments différents de l'évolution de l'esprit humain*, que des peaux de serpents dont l'histoire s'est dépouillée, dès qu'ils comprennent que l'homme est le serpent qui s'en est revêtu, juifs et chrétiens ne se trouvent plus réciproquement dans un rapport religieux, mais dans un rapport critique, scientifique, humain. C'est la science qui est alors leur unité. Mais des oppositions dans la science se résolvent par la science même.

Au juif allemand s'oppose particulièrement, d'abord, l'absence d'émancipation politique en général, puis le caractère décidément chrétien de l'Etat. Mais au sens de Bauer, la question juive a pourtant une importance absolue, indépendante des conditions spécifiquement allemandes. C'est le problème du rapport de la religion et de l'Etat, de la contradiction existant entre l'asservissement religieux et l'émancipation politique. L'émancipation de la religion se pose comme condition, aussi bien pour le juif, qui doit être émancipé politiquement, que pour l'Etat, qui doit émanciper et lui-même être émancipé.

« Bien, dit-on, et le juif le dit lui-même ; le juif doit être émancipé, non comme juif, non parce qu'il est juif, non parce qu'il est en possession d'un principe de moralité excellent et généralement humain ; le juif, bien plutôt, s'effacera derrière le *citoyen*, sera *citoyen*, bien qu'il soit juif et doive rester juif,

c'est-à-dire qu'il est et reste *juif*, bien qu'il soit *citoyen* et vive dans les conditions générales de l'humanité. Sa nature bornée, sa nature de juif l'emporte toujours sur les obligations qui lui incombent comme homme et comme citoyen. Le préjugé subsiste au travers des principes généraux ; mais s'il subsiste, il submerge tout dès lors. » « Ce n'est que sophistiquement, qu'en apparence, que le juif pourrait rester juif dans la vie publique ; s'il voulait rester juif, la simple apparence deviendrait l'essentiel, l'emporterait ; sa vie publique ne serait qu'une apparence, qu'une exception temporaire à la règle, à l'essence. »

Voyons, d'autre part, comment Bauer comprend le rôle de l'Etat : « La France, dit-il, nous a récemment donné (*Débats de la Chambre des Députés* du 26 déc. 1840) le spectacle d'une vie libre, dans la question juive, comme elle l'a fait constamment dans toutes les autres questions politiques ; mais elle réduit sa liberté en loi, elle en fait une apparence, et, d'autre part, elle contredit par les faits la liberté de sa loi (*Question Juive*, p. 64).

La liberté générale n'est pas encore la loi en France, la question juive n'est pas encore résolue dans ce pays, parce que la liberté légale — tous les citoyens sont égaux — est limitée dans une vie encore dominée et divisée par les privilèges religieux. Cette absence de liberté dans la vie réagit sur la loi, et la force à sanctionner la division des citoyens, libres en soi, en oppresseurs et en opprimés (p. 65).

A quelles conditions la question juive serait-elle donc résolue pour la France ?

« Le juif, par exemple, devrait cesser d'être juif, pour n'être pas empêché par sa loi de remplir ses devoirs vis-à-vis de ses concitoyens, d'aller par exemple le jour du sabbat à la Chambre des Députés et de participer aux séances publiques. Il faudrait que tout privilège religieux en général, et par suite le monopole dont jouit une Eglise particulièrement favorisée, fût aboli. Si certains, si plusieurs, si même la grande majorité croyait devoir encore remplir ses devoirs religieux, la faculté devrait leur en être abandonnée à titre

d'affaire purement privée » (p. 65). « Il n'y a plus de religion quand il n'y a plus de religion privilégiée. Enlevez à la religion son caractère exclusif, et elle n'existe plus » (p. 66). « Pour M. Martin (du Nord), omettre dans la loi la mention du dimanche, c'était déclarer que le christianisme avait cessé d'exister ; avec autant de droit, et ce droit est parfaitement fondé, déclarer que la loi du sabbat n'a plus de caractère obligatoire pour les juifs, c'est proclamer la dissolution du judaïsme » (p. 71).

Bauer demande donc, d'un côté, que le juif renonce au judaïsme, qu'en général l'homme renonce à la religion pour être émancipé comme citoyen. D'un autre côté, la suppression politique de la religion équivaut logiquement pour lui à la suppression pure et simple de la religion. L'Etat, qui suppose la religion, n'est pas encore un Etat vrai, un Etat réel. « Sans doute, l'idée religieuse fournit des garanties à l'Etat. Mais à quel Etat ? à quelle espèce d'Etat ? » (p. 97). C'est ici que se manifeste la conception unilatérale de la question juive.

Il ne suffisait nullement de rechercher : qui doit être émancipé ? Qui doit émanciper ? La critique avait une troisième obligation. Elle devait se demander de quelle espèce d'émancipation il s'agissait ? Quelles conditions requiert l'émancipation poursuivie ? C'était la critique de l'émancipation politique même qui devenait la critique définitive de la question juive, qui la faisait réellement rentrer dans « le problème général de l'époque ».

Bauer n'élève pas la question à cette hauteur. Aussi tombe-t-il dans des contradictions. Il pose des conditions que ne comporte pas l'émancipation politique. Il pose des questions étrangères à son étude, il résout des problèmes qui laissent la question intacte. Bauer, s'adressant aux adversaires de l'émancipation des juifs, leur dit : « Votre seule faute, c'était de supposer que l'Etat chrétien est le seul Etat véritable de ne pas le soumettre à la même critique à laquelle vous soumettiez le judaïsme » (p. 3). Nous trouvons, à notre tour, Bauer en faute, et nous lui reprochons de soumettre à la critique seulement « l'Etat chrétien » et non « l'Etat pur et

simple ». Il n'étudie pas le rapport qui unit l'émancipation politique et l'émancipation humaine ; aussi, pose-t-il des conditions, explicables seulement par la confusion due à un défaut de critique, entre l'émancipation politique et l'émancipation générale de l'humanité. Si Bauer demande aux juifs : Avez-vous, de votre point de vue, le droit de réclamer l'émancipation politique ? — Nous, nous demandons au contraire : En se plaçant au point de vue de l'émancipation politique, a-t-on le droit d'exiger des juifs la suppression du judaïsme, et de l'homme en général, la suppression de la religion ?

La question juive revêt une forme différente suivant l'Etat où se trouve le Juif. En Allemagne, où il n'y a pas d'Etat politiquement parlant, où il n'existe pas d'Etat comme tel, la question juive demeure purement théologique. Le Juif s'y trouve en opposition religieuse avec l'Etat qui reconnaît avoir le christianisme pour base. Cet Etat est théoligien « ex professo ». La critique doit consister ici en une critique de la théologie ; critique à deux tranchants : critique de la théologie chrétienne, critique de la théologie judaïque. Mais, si critique que nous nous montrions, nous ne sortons jamais du domaine de la théologie.

En France, *dans l'État constitutionnel*, la question juive revient à la question du constitutionnalisme, à la question de *l'insuffisance de l'émancipation politique*. Comme on y a encore conservé l'apparence d'une religion d'État, sous une formule absurde d'ailleurs, et se contredisant elle-même, sous la formule *d'une religion de la majorité*, le rapport qui unit le juif à l'État conserve *l'apparence* d'un antagonisme religieux et théologique.

Ce n'est que dans les États libres de l'Amérique du Nord, du moins dans une partie de ceux-ci, que la question juive a perdu sa signification théologique, est devenue un problème réellement laïque. Ce n'est que là où l'État politique a atteint son parfait développement, que le rapport existant entre le juif, entre l'homme religieux en général et l'État politique, et, par suite, que le rapport entre la religion et l'État peut se produire dans toute sa plénitude, dans toute sa pureté.

La critique de ce rapport cesse d'être théologique, dès que l'État cesse de se conduire théologiquement vis-à-vis de la religion, dès qu'il se conduit en État, dès qu'il observe une attitude *politique* à l'égard de la religion. La critique devient alors une critique de l'État politique. Au point précis où la question cesse d'être théologique, la critique de Bauer cesse d'être critique. « Il n'existe aux États-Unis ni religion de l'État, ni religion déclarée celle de la majorité, ni prééminence d'un culte sur l'autre. L'État est étranger à tous les cultes » (1). (Marie ou l'esclavage aux États-Unis », par G. de Beaumont, Paris, 1835, p. 214). Il se trouve même des États de l'Amérique du Nord où la « constitution n'impose pas les croyances religieuses et la pratique d'un culte comme conditions des privilèges politiques » (2) (l. c. p. 225). Cependant « on ne croit pas aux États-Unis qu'un homme sans religion puisse être un honnête homme » (3) (l. m. p. 224). Pourtant l'Amérique du Nord est par excellence le pays de la religiosité. Beaumont, Tocqueville, l'anglais Hamilton nous l'assurent unanimement. D'ailleurs, les États de l'Amérique du Nord ne nous servent que d'exemple. La question revient donc à ceci : « Comment se comporte, vis-à-vis de la religion, l'émancipation politique parfaite? Si, dans un pays où l'émancipation politique est arrivée à son plein développement, nous voyons la religion non-seulement exister, mais refleurir, pleine de jeunesse et de force, la preuve est faite que la présence de la religion n'est pas contraire au développement de l'État. Mais, comme l'existence de la religion dénote l'existence d'une lacune, d'une privation, l'origine de cette lacune ne peut être cherchée que dans la nature même de l'État. Pour nous, la religion n'est plus le fondement, mais le résultat de l'étroitesse de l'esprit laïque. Nous expliquons donc le préjugé religieux de citoyens libres par leur préjugé laïque. Nous ne prétendons pas qu'ils doivent mettre fin à l'étroitesse de leurs vues religieuses pour mettre

(1) En français dans le texte.
(2) Id.
(3) Id.

fin à l'étroitesse de leurs vues laïques. Nous prétendons qu'ils suppriment l'étroitesse de leurs vues religieuses dès qu'ils suppriment leurs préventions laïques. Nous ne transformons pas le problème laïque en un problème théologique. Nous changeons les questions théologiques en questions laïques. Pendant assez longtemps, l'histoire a été expliquée par la superstition, nous, nous expliquons la superstition par l'histoire. *Le problème du rapport existant entre l'émancipation politique et la religion devient le problème du rapport existant entre l'émancipation politique et l'émancipation humaine.* Nous critiquons la faiblesse religieuse de l'Etat politique, en critiquant la structure sociale de l'Etat politique, abstraction faite de sa faiblesse religieuse. La contradiction entre l'Etat et une religion déterminée comme le judaïsme, nous l'humanisons en une autre, nous en faisons la contradiction qui existe entre l'Etat et certains éléments laïques, la contradiction qui oppose l'Etat et la religion en général, la contradiction qui se poursuit entre l'Etat et ses conditions.

L'émancipation politique du juif, du chrétien, et en général, de l'homme religieux, c'est l'émancipation de l'Etat, du judaïsme, du christianisme et, en général, de la religion. Sous sa forme d'Etat, suivant la voie qui répond à sa nature, l'Etat s'émancipe de la religion en s'émancipant de la religion d'Etat. L'Etat comme tel ne reconnaît plus de religion, parce l'Etat se reconnaît comme Etat. L'émancipation politique à l'égard de la religion n'est pas l'émancipation religieuse parfaite, exempte de contradiction, parce que l'émancipation politique n'est pas le mode parfait, exempt de contradiction, de l'émancipation humaine.

La limite de l'émancipation politique apparaît aussitôt : l'Etat peut se libérer d'une limite, d'une entrave, sans que pour cela l'homme puisse s'en affranchir réellement ; l'Etat peut être un *Etat libre*, sans que l'homme en soit pour cela un homme libre. Bauer lui-même l'accorde tacitement, en posant la condition suivante à l'émancipation politique : « Il faudrait que tout privilège religieux en général, et par suite le monopole dont jouit une Église particulièrement favorisée fût

aboli. Si certains, si plusieurs, si même la grande majorité, croyait devoir encore remplir ses devoirs religieux, la faculté devrait leur en être abandonnée à titre d'affaire purement privée ». L'Etat peut donc s'être émancipé de la religion même, si l'immense majorité est restée religieuse. Et l'immense majorité ne cesse pas d'être religieuse, parce qu'elle l'est *privatim*.

Mais l'attitude observée par l'Etat, en particulier par l'Etat libre, à l'égard de la religion, n'est autre chose que l'attitude qu'observent en cette matière les hommes qui composent l'Etat. Il s'ensuit que l'homme ne se délivre d'une entrave, par le moyen de l'Etat, politiquement, qu'en se mettant en contradiction avec soi-même, qu'en surmontant cet obstable *abstraitement*, imparfaitement, partiellement. Il s'ensuit de plus, qu'en se libérant *politiquement*, l'homme ne se libère qu'en usant d'un *détour*, grâce à un *intermédiaire*, fût-il nécessaire d'ailleurs. Il s'ensuit enfin que, même quand il se proclame athée par l'intermédiaire de l'Etat, c'est-à-dire quand il proclame l'Etat athée, l'homme n'en conserve pas moins le préjugé religieux, précisément parce qu'il use d'un détour, d'un intermédiaire pour s'affirmer. La religion, c'est en effet l'homme qui s'affirme par une voie détournée, grâce à un entremetteur. C'est l'Etat qui sert d'intermédiaire entre l'homme et la liberté de l'homme. De même que le Christ est l'intermédiaire auquel l'homme est redevable de toute sa divinité, de tout son préjugé religieux, de même l'Etat est l'intermédiaire auquel il confie toute sa non-divinité, tout son manque de préjugés humains.

Elever politiquement l'homme au-dessus de la religion, constitue un progrès qui présente tous les inconvénients et tous les avantages d'un progrès politique en général. L'Etat annule, par exemple, en tant qu'Etat, la *propriété privée*. L'homme déclare, politiquement parlant, la propriété privée supprimée, dès qu'il supprime le cens électoral. C'est ce qui a eu lieu dans beaucoup d'Etats de l'Amérique du Nord. Hamilton interprète très exactement ce fait au point de vue politique, en disant: « La grande masse a remporté la victoire

sur les propriétaires et sur la finance ». La propriété privée n'est-elle pas idéalement supprimée quand les non-possesseurs deviennent les législateurs des possédants? Le cens est la dernière forme politique qui permette de reconnaître la propriété privée.

Cependant, par cette annulation politique de la propriété privée, celle-ci ne se trouve pas supprimée, mais impliquée. L'Etat supprime les distinctions de naissance, d'état, d'éducation, de profession à sa façon, quand il proclame que les distinctions de naissance, d'état, d'éducation, de profession ne sont pas politiques, quand, sans égard pour ces distinctions, il appelle chaque membre de la nation à participer également à la souveraineté du peuple, quand il traite en Etat tous les éléments de la vie nationale réelle. Néanmoins, l'Etat laisse la propriété privée, l'éducation, la profession agir à leur manière, c'est-à-dire comme propriété privée, comme éducation, comme profession ; il les laisse faire prévaloir leur nature spéciale. Bien loin de supprimer ces distinctions de fait, l'Etat n'existe que dans leur hypothèse, il sent qu'il est un Etat politique, et ne fait prévaloir son caractère d'*universalité* que par opposition avec celui de ses éléments. Hegel détermine très exactement le rapport de l'Etat politique à la religion quand il dit : « Pour que l'Etat arrive à l'existence comme *réalité morale de l'esprit*, ayant connaissance d'elle même, il est nécessaire qu'il se *distingue* de la forme de l'autorité et de la foi. Mais cette distinction ne se produit que dans le mesure où l'Eglise elle-même vient à se diviser. Ce n'est qu'ainsi, en s'élevant au-dessus des Eglises particulières, que l'Etat a conquis l'universalité, le principe de sa forme, et qu'il l'amène à l'existence (*Hegels Rechtsphil.* 2e *Ausg.*, p. 346). Evidemment ! Ce n'est qu'ainsi, en s'élevant au-dessus des éléments particuliers, que l'Etat se constitue en tant qu'universel.

L'Etat politique accompli constitue, par nature, la vie générique de l'homme, qui s'oppose à sa vie matérielle. Toutes les conditions de cette vie égoïste restent étrangères à la sphère de l'Etat, font partie de la *société bourgeoise*, mais comme propriétés de celle-ci. Quand l'Etat politique a atteint

son véritable développement, l'homme mène une double existence, une existence céleste et une existence terrestre, non seulement en pensée, en conscience, mais en réalité, dans sa vie même : il a son existence dans la *communauté politique* où lui-même a une valeur générique, et son existence dans la *société bourgeoise*, où il agit comme particulier, considère les autres hommes comme des moyens, lui-même s'abaisse à être un moyen et devient le jouet de puissances étrangères. L'Etat politique se conduit avec autant de spiritualisme vis-à-vis de la société bourgeoise que le ciel vis-à-vis de la terre. Il est en semblable opposition avec cette société, il la dépasse comme la religion dépasse les limites du monde profane ; il est obligé de même de reconnaître cette société, de la rétablir, et de se laisser dominer par elle. Dans sa réalité la plus immédiate, dans la société bourgeoise, l'homme est un être profane. Individu réel pour lui et pour autrui, il constitue ici une fausse manifestation. Dans l'Etat, au contraire, où l'homme vaut comme être générique, il est le membre imaginaire d'une souveraineté fictive, dépouillée de la vie réelle, individuelle, et par une généralité irréelle.

Le conflit qui surgit entre l'homme, adepte d'une religion spéciale, et sa qualité de citoyen, entre lui et les autres hommes, considérés comme membres de la communauté, se réduit à la séparation toute *laïque* de l'Etat politique et de la société bourgeoise. Pour l'homme comme bourgeois, « la vie publique n'est qu'une apparence, qu'une exception temporaire à la règle, à la nature. » Sans doute, ce n'est que sophistiquement que le « bourgeois », comme le juif d'ailleurs, peut subsister dans la vie politique, de même que le « citoyen » ne reste que sophistiquement bourgeois ou juif. Mais cette sophistique n'est pas personnelle. C'est la sophistique de l'Etat politique lui-même. La différence entre l'homme religieux et le citoyen revient à la différence entre le marchand et le citoyen, entre le journalier et le citoyen, entre l'*individu vivant* et le citoyen. La contradiction où se trouvent l'homme religieux et l'homme politique est la même que celle qui oppose le « bourgeois » au « citoyen », le membre de la société bourgeoise à sa peau de lion politique.

Ce conflit laïque auquel se réduit la question juive, le rapport existant entre l'État politique et ses conditions, soit éléments matériels, comme la propriété privée, etc., soit éléments moraux comme l'éducation, la religion, le conflit de *l'intérêt général* et de *l'intérêt particulier*, la division entre l'*État politique* et la *société bourgeoise*, toutes ces oppositions réelles, Bauer les laisse subsister, tandis qu'il part en guerre contre leur expression religieuse. « Son principe même, le besoin qui assure l'existence de la société bourgeoise, qui en garantit la nécessité, met son existence constamment en danger, entretient en elle un élément peu sûr et introduit l'instabilité dans ce composé déjà instable de pauvreté et de richesse, de misère et de prospérité » (p. 8).

Que l'on relise tout le chapitre *La Société bourgeoise* (p. 8-9), construit d'après les principes de la philosophie du droit de Hegel. La société bourgeoise, opposée à l'État politique, est réconnue nécessaire, parce que l'État politique est reconnu nécessaire.

L'homme s'émancipe de la religion, politiquement parlant, en la faisant sortir du droit public, pour la reléguer dans le droit privé. Elle n'est plus l'esprit de l'État, où l'homme, bien que d'une façon limitée, sous une forme spéciale, et dans une sphère spéciale, ne se conduit pas moins comme être générique, de concert avec d'autres hommes. La religion est devenue l'esprit de la société bourgeoise, de la sphère de l'égoïsme, du « bellum omnium contra omnes ». Elle ne constitue plus l'essence de la communauté, mais l'essence de la *distinction*. Elle exprime la séparation de l'homme d'avec sa communauté, d'avec lui-même et d'avec les autres hommes, ce qu'elle était à l'origine. Elle n'est plus que l'aveu sous forme abstraite d'une absurdité spéciale, d'une lubie particulière, du caprice. L'émiettement indéfini de la religion dans l'Amérique du Nord, par exemple, lui donne déjà l'aspect d'une affaire purement individuelle. Elle est tombée au nombre des intérêts particuliers, et est exilée de la communauté comme telle. Mais qu'on ne s'illusionne pas sur les limites de l'émancipation politique. La distinction chez

l'homme entre l'*homme public* et l'*homme privé*, la chute de la religion touchant la sphère de l'État dans la société bourgeoise, ne constituent pas un moment, mais l'achèvement de l'émancipation politique, qui, par suite, ne supprime pas plus qu'elle ne cherche à supprimer la véritable religiosité de l'homme.

La distinction de l'homme en juif et en citoyen, en protestant et en citoyen, en homme religieux et en citoyen, cette distinction n'est pas un mensonge envers le caractère de citoyen, ce n'est pas une conséquence de l'émancipation politique même, c'est le moyen *politique* de s'émanciper de la religion. A des époques, certes, où l'Etat politique comme tel naît violemment de la société civile, où la libération de l'homme par lui-même tend à se réaliser sous la forme de la libération politique, l'Etat peut, l'Etat doit aller jusqu'à la *suppression* de la religion, jusqu'à l'anéantissement de la religion, mais seulement dans la mesure où il va, pour la suppression de la propriété individuelle, jusqu'au maximum, à la confiscation, aux impôts progressifs, où il va pour supprimer la vie, jusqu'à la guillotine. A certains moments, la vie politique cherche à opprimer la société bourgeoise et ses éléments, qui est sa raison d'être ; elle cherche à se constituer en véritable vie générique de l'homme, exempte de contradiction. Mais elle ne peut le faire que par une violente contradiction avec ses propres conditions d'existence, en déclarant permanent l'état de révolution. Le drame politique finit donc nécessairement par le rétablissement de la religion, de la propriété privée, de tous les éléments de la société civile, de même que la guerre se termine par la paix.

Mais l'Etat dit *chrétien*, qui reconnaît le christianisme pour principe, comme religion d'Etat, et exclut par suite les autres, n'est pas l'Etat *chrétien* parfait ; c'est bien plutôt l'Etat *athée*, l'Etat *démocratique*, l'Etat qui range la religion au nombre des autres éléments de la société bourgeoise. L'Etat qui est encore théologien, qui fait officiellement profession de christianisme, qui n'ose pas encore se proclamer Etat, cet Etat n'a pas encore réussi à exprimer sous une forme *laïque*, *humaine*, *dans sa réalité* comme Etat, le principe humain dont l'expression surabondante est le christianisme.

Ce qu'on appelle l'Etat chrétien est tout simplement le non-Etat, parce que seul le fond humain de la religion catholique, non le christianisme comme religion, peut se développer en créations vraiment humaines.

L'Etat dit chrétien est la négation chrétienne de l'Etat, mais nullement la réalisation politique du christianisme. L'Etat qui professe encore le christianisme sous la forme de religion, ne le professe encore pas sous la forme d'Etat, il observe encore une attitude religieuse vis-à-vis de la religion ; c'est dire qu'il n'est pas la réalisation effective du fond humain de la religion : il en appelle, en effet, encore à la non-réalité, il en appelle encore à la forme imaginaire, revêtue par ce fond, ce principe humain. L'Etat chrétien est l'Etat incomplet et la religion chrétienne lui sert de complément, sanctifie son imperfection. La religion devient nécessairement un moyen entre ses mains. C'est l'Etat de l'*hypocrisie*. Il y a une grande différence à ce que l'Etat *parfait* compte la religion au nombre de ses conditions pour remplir la lacune que présente la nature générale de l'Etat ou à ce que l'Etat imparfait, comme Etat incomplet, et à cause de la lacune que présente son existence particulière, fasse de la religion son principe. Dans ce dernier cas, la religion devient une politique incomplète Dans le premier cas, le caractère incomplet de la politique parfaite se manifeste dans la religion. Ce qu'on appelle Etat chrétien a besoin de la religion chrétienne pour se parfaire comme *Etat*. L'Etat démocratique, l'Etat réel n'a pas besoin de la religion pour être politiquement parfait. Il peut, au contraire, faire abstraction de la religion, parce que, chez lui, la base humaine de la religion est réalisée laïquement. L'Etat dit chrétien, par contre, se comporte politiquement à l'égard de la religion et religieusement à l'égard de la politique. S'il réduit les formes politiques à l'état d'apparences, il réduit tout autant la religion à l'état d'apparence.

Pour éclairer cette opposition, examinons comment Bauer construit l'Etat chrétien, construction née de l'étude de l'Etat christiano-germanique.

« Récemment, dit Bauer, pour démontrer l'impossibilité ou la non-existence d'un Etat chrétien, on a rappelé les pres-

criptions de l'Evangile, que l'Etat, non seulement ne suit pas, mais ne peut pas même suivre sous peine de dissolution complète ». « Mais la question ne se tranche pas si facilement. Que demandent donc ces prescriptions évangéliques ? La surnaturelle abnégation, la soumission à l'autorité de la révélation ; elles demandent encore de se détourner de l'Etat, de supprimer les rapports laïques. Mais tout cela, l'Etat chrétien le demande et l'accomplit. Il s'est approprié l'*esprit de l'Evangile*. S'il ne le reproduit pas à la lettre, dans les termes mêmes de l'Evangile, cela provient de ce qu'il exprime cet esprit en formes politiques, en formes empruntées à la nature même de l'Etat dans ce monde, mais qui doivent être réduites à l'état d'apparences pour subir la régénération qui leur est imposée. C'est en se détournant de l'Etat qu'on fait servir les formes politiques à leur propre réalisation » (p. 55).

Bauer continue ensuite à développer que le peuple, dans l'Etat chrétien, est un non-peuple, n'a plus de volonté propre, existe dans le chef auquel il est soumis, qui cependant à l'origine et par nature lui est étranger, c'est-à-dire donné par Dieu, lui est venu sans son concours. Les lois de ce peuple ne sont pas son œuvre, mais des révélations positives. Son chef a besoin d'intermédiaire privilégié avec le peuple proprement dit, avec la masse. Celle-ci se divise en une quantité de sphères spéciales, que le hasard forme et délimite, qui se distinguent par leurs intérêts, leurs passions et leurs préjugés particuliers et reçoivent à titre de privilège l'autorisation de se constituer séparément, etc. (p. 56).

Mais Bauer dit lui-même : « Si elle ne doit pas être comme religion, la politique ne peut pas être comme politique ; de même que le nettoyage des marmites, s'il doit être une pratique religieuse, peut être regardé comme une affaire de ménage » (p. 108). Mais dans l'Etat christiano-germanique, la religion est une « affaire de ménage », comme l'affaire de ménage est de la religion. Dans l'Etat christiano-germanique, la domination de la religion est la religion de la domination.

La séparation de « l'esprit de l'Evangile » de « la lettre de l'Evangile » est un acte irréligieux. L'Etat qui fait parler l'Evangile dans les termes de la politique, dans d'autres

termes que l'esprit saint, commet un sacrilège sinon aux yeux des hommes, du moins à ses propres yeux religieux. A l'État qui a fait du christianisme sa règle suprême, de la Bible sa Charte, il faut opposer la lettre de l'Écriture sainte, parce que l'Écriture est sainte jusqu'à la lettre. Cet État, de même que la souillure humaine qui lui sert de base, tombe dans une contradiction douloureuse, insoluble du point de vue de la conscience religieuse, quand on lui rappelle les prescriptions de l'Évangile, « *que non seulement il ne suit pas, mais ne peut même pas suivre sous peine de dissolution complète* » Et pourquoi répugne-t-il à la dissolution complète? Il ne peut donner de réponse à cette question, ni à lui-même, ni aux autres. Aux yeux de sa propre conscience, l'État chrétien officiel est un devoir dont la réalisation ne peut être atteinte, qui ne sait constater son existence que par des mensonges envers lui-même, et reste toujours pour lui-même un objet de doute, un objet problématique, douteux. La critique est donc parfaitement justifiée à réduire l'État qui s'appuie sur la Bible à la démence de sa conscience, lui qui ne sait plus s'il est lui-même une imagination ou une réalité, pour qui l'infamie de ses buts laïques auxquels la religion ne sert que de manteau, entre en un conflit insoluble avec l'honnêteté de sa conscience religieuse, pour laquelle la religion est le but de l'univers. Cet État ne peut échapper à son tourment intérieur qu'en devevenant le satellite de l'Église catholique. Pour celle-ci, qui déclare que le pouvoir séculier doit être à son service, l'État est impuissant, et impuissant aussi le pouvoir laïque, qui se flatte d'être la domination de l'esprit religieux.

Dans l'État dit chrétien, c'est l'aliénation et non l'homme qui compte. Le seul homme qui compte, le roi est spécifiquement différent des autres hommes, c'est un être religieux, se rattachant directement au ciel, à Dieu. Les rapports qui règnent ici relèvent encore de la foi. L'esprit religieux n'est pas encore réellement laïcisé.

Mais l'esprit religieux ne peut être *réellement* laïcisé. Qu'est-il, en effet, si ce n'est la forme non-laïque d'un moment du développement de l'esprit humain ? L'esprit religieux ne peut

être laïcisé que dans la mesure où le moment de l'évolution de l'esprit humain, dont il est l'expression religieuse, prend sa forme *laïque* et se constitue. C'est ce qui a eu lieu dans l'Etat *démocratique*. Ce n'est pas le christianisme, mais le fond humain du christianisme qui forme la base de cet Etat. La religion reste la conscience idéale, non terrestre de ses membres, parce qu'elle est la forme idéale du moment de l'évolution humaine qui est réalisé dans cet Etat.

Les membres de l'État politique sont religieux parce qu'il y a dualisme entre la vie de la société bourgeoise et la vie politique, religieux en ce que l'homme se comporte à l'égard de la vie publique, qui dépasse son individualité réelle, comme si c'était sa vraie vie, religieux dans la mesure où la religion est l'esprit de la société bourgeoise, l'expression de la séparation, de l'éloignement de l'homme d'avec les autres hommes. La démocratie politique est chrétienne en ce que, chez elle, l'homme, non seulement un homme, mais tout homme, compte comme être souverain, comme être suprême; mais c'est l'homme dans sa manifestation non cultivée, non sociale, l'homme dans son existence fortuite, l'homme tel qu'il est, l'homme corrompu par toute l'organisation de la société, s'étant perdu, s'étant aliéné sous l'empire de conditions inhumaines, en un mot l'homme qui n'est pas encore un être générique réel. La vision, le rêve, le postulat du christianisme, la souveraineté de l'homme, conçu comme un être étranger, différent de l'homme véritable est, dans la démocratie, une réalité sensible, une actualité, une maxime laïque.

La conscience religieuse et théologique même a une valeur d'autant plus religieuse, d'autant plus théologique, qu'en apparence sans signification politique, sans but terrestre, elle est une affaire de misanthropie, une expression de l'étroitesse de la raison, un produit de l'arbitraire et de la fantaisie, une véritable vie de l'au delà. Le christianisme, arrivé à l'expression pratique de sa signification religieuse générale, parce que la conception du monde la plus hétérogène se groupe sous la forme du christianisme, n'exige pas même le christianisme, mais seulement la religion en général, une

religion quelconque. (Cf. l'écrit de Beaumont, déjà cité). La conscience religieuse s'enivre du nombre des antagonismes religieux et des diversités religieuses.

Nous venons donc de le montrer : l'émancipation politique du joug de la religion laisse subsister la religion, si elle ne permet pas à une religion privilégiée d'exister. La contradiction avec sa qualité de citoyen, où se trouve placé l'adepte d'une religion particulière, est une partie de la contradiction sociale générale qui oppose l'État politique à la société bourgeoise. L'État chrétien est parfait quand l'État se reconnaît comme État et fait abstraction de la religion chez ses membres. L'émancipation de l'État du joug de la religion n'est pas l'émancipation de l'homme réel du joug de la religion.

Nous ne disons donc pas aux Juifs, avec Bauer : « Vous ne pouvez être émancipés politiquement, si vous ne vous émancipez pas radicalement du judaïsme ». Nous leur disons plutôt. « Si vous pouvez être émancipés politiquement, sans rompre complètement avec le judaïsme, c'est que *l'émancipation politique* n'est pas l'émancipation humaine. Si vous, juifs, vous voulez vous émanciper politiquement, sans vous émanciper vous-mêmes comme hommes, l'imperfection et la contradiction ne sont pas seulement en vous, elles sont dans la *nature*, dans la *catégorie* de l'émancipation politique. De même que l'État évangélise, quand, bien qu'État, il se conduit en chrétien à l'égard des juifs, le juif fait de la politique quand, quoique juif, il revendique les droits du citoyen.

Mais si l'homme peut, quoique juif, être émancipé politiquement, se voir conférer les droits du citoyen, peut-il prendre en considération les droits de l'homme et en jouir ? Bauer le nie : « La question se pose : le juif, comme tel, c'est-à-dire le juif qui avoue lui même qu'il est contraint par sa propre nature de rester éternellement séparé des autres hommes, est il capable de recevoir les droits généraux de l'homme et de les accorder aux autres ? »

« La pensée des droits de l'homme n'a été découverte pour le monde chrétien qu'au siècle dernier. Elle n'est pas innée chez l'homme, elle a été conquise au cours de la lutte menée

contre les traditions historiques, dans lesquelles l'homme a été élevé jusqu'alors. Les droits de l'homme ne sont pas un don de la nature, une dot apportée par l'histoire antérieure, mais le prix du combat contre le hasard de la naissance et contre les privilèges dont l'histoire a hérité de génération en génération jusqu'à maintenant. Ce sont les résultats de la civilisation et celui-là seul peut les posséder qui les a gagnés et mérités. »

« Le juif peut-il les posséder ? Tant qu'il reste juif, la nature bornée qui en fait un juif doit l'emporter sur la nature humaine qui devrait l'unir, comme homme, aux autres hommes, elle doit le séparer des non-juifs. En restant à l'écart, il déclare par là même que la nature particulière qui fait de lui un juif est sa nature, sa nature éminente, à laquelle la nature humaine doit céder le pas. »

« De même, le chrétien, comme chrétien, ne peut accorder les droits de l'homme » (p. 19-20).

D'après Bauer, l'homme doit donc sacrifier « le privilège de la foi pour pouvoir obtenir les droits généraux de l'homme. » Examinons, pendant un instant, les prétendres droits, les droits de l'homme sous leur forme authentique, sous la forme sous laquelle les possèdent ceux qui les ont découverts, les Américains du Nord et les Français ? Pour une partie, ces droits de l'homme sont des droits politiques, des droits qui ne peuvent s'exercer que de concert avec d'autres. La participation à la communauté, et à la communauté politique, forme leur contenu. Ils tombent sous la catégorie de la *liberté politique*, sous la catégorie des droits du citoyen qui ne supposent nullement, comme nous l'avons vu, la suppression positive et absolue de la religion, du judaïsme par conséquent. Il nous reste à examiner l'autre partie des droits de l'homme. Les droits de l'homme « proprement dits, en tant qu'ils se distinguent des droits du citoyen. »

(*A suivre*) Karl Marx.

(*Traduit par* Léon Rémy).

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

XX

Paul LAFARGUE

Membre du *Conseil Central* du *Parti Socialiste de France*

Les socialistes, qui appliquent la méthode du matérialisme historique de Marx, recherchent les causes des phénomènes sociaux dans le milieu social et rejettent l'intervention d'êtres surnaturels et d'entités métaphysiques pour l'explication des événements humains, sans pour cela méconnaître l'influence des idées religieuses et spiritualistes sur la marche des sociétés. Précisément parce qu'ils reconnaissent cette action, ils critiquent les religions et surtout l'idéalisme bourgeois, dont les déesses et les dieux, — Propriété, Ordre, Liberté, Justice, Patrie, Droits de l'homme, etc. — ont une prise plus tenace sur le cerveau populaire que les dieux de la Trinité, la Vierge-mère et les saints du Christianisme.

Un parti n'est révolutionnaire qu'à la condition de révolutionner les têtes des femmes et des hommes appelés à l'action, et de les affranchir de l'idéologie de la classe dominante. Les Encyclopédistes nous ont donné l'exemple ; ils ont, avec un esprit et un entrain incomparables, critiqué et démoli l'idéologie de la classe aristocratique.

(1) Voir les numéros 107 à 113.

Mais nous n'avons pas à recommencer la critique voltairienne des mythes et des dogmes du Judaïsme et du Christianisme. La fraction la plus avancée de la bourgeoisie laisse cette besogne aux charlatans de bas étage, aux Léo Taxil, pour ne s'intéresser qu'à l'exégèse des religions : les socialistes ont à aller plus loin que les exégètes bourgeois; ils ont à rechercher les origines des idées religieuses et métaphysiques et à exposer leurs attaches avec les phénomènes du milieu social, qui leur ont donné naissance, développement et action sur les masses humaines.

Les religions du paganisme étaient de poétiques et spontanées manifestations de l'ignorance et de l'imagination populaires : leur culte était local, aucun lien ne rattachait un culte à un autre. Chaque famille et chaque cité avaient leur divinité particulière : les membres de la famille et les citoyens de la ville avaient seuls le droit de prendre part aux cérémonies de son culte. L'identification des dieux similaires, créés localement pour satisfaire des besoins semblables, se fit quelques siècles avant l'ère chrétienne, parce qu'alors, dans le bassin méditerranéen, on commençait à sentir le besoin d'une religion internationale. Il se formait alors, par une sorte de distillation religieuse, des dieux suprêmes, dont le culte se généralisait. Ce mouvement d'unification de la divinité était fortement aidé par la reprise de vieilles religions de l'époque communiste primitive et matriarcale : Mystères de Déméter, de Dionysos, d'Orphée, etc. Toujours, et comme pour prendre son élan, l'humanité commence par retourner en arrière pour s'élancer en avant. Elles ouvrirent les cérémonies de leur culte aux hommes de toute nationalité et de toute condition. Les philosophes grecs, qui élaborèrent l'idée d'un Dieu unique étaient initiés à leurs mystères.

Cette localisation des cultes du paganisme, qui le rendait impropre aux besoins nouveaux, empêchait les prêtres païens, en tant que prêtres, d'exercer une grande influence sociale.

Le Christianisme, dès son début, dès la querelle de St-Paul et de St-Pierre sur la circoncision, s'affirma religion internationale. L'internationalisme du culte et la hiérarchisation du clergé firent de la nouvelle religion une redoutable arme de combat contre le pouvoir des empereurs d'Orient et d'Occident, et plus tard un terrible instrument d'oppression entre les mains des classes régnantes, qui ont domestiqué les prêtres.

La bourgeoisie qui, avant sa révolution, avait mené une guerre impitoyable contre le cléricalisme, parce que son clergé était au service de l'aristocratie, est retournée à son vomi ; depuis qu'elle est classe régnante, elle chante les vertus moralisatrices et civilisatrices du christianisme et subventionne ses prêtres, soit par un budget des cultes, comme en France, soit par des libérales donations privées, comme aux Etats-Unis.

Les fabricants anglais de la première moitié du siècle passé ont enseigné l'art de se servir du protestantisme pour l'abrutissement des ouvriers : ils les condamnaient à assister aux interminables prêches des pasteurs et aux épuisantes explications des textes bibliques, afin qu'il ne leur restât pas le dimanche une heure pour réfléchir sur leur sort. John Bright, qui, avec Cobden, était le champion du libre-échange et l'adversaire irréductible de la réduction légale de la journée de travail, consacrait ses dimanches à lire à ses ouvriers des chapitres de la Bible et à les commenter.

L'Eglise catholique, avec ses écoles de frères ignorantins, ses cérémonies, ses confessionnaux, ses neuvaines, ses pèlerinages et ses autres momeries, est

supérieurement organisée pour cette œuvre d'abrutissement ; elle dispense les patrons du rôle grotesque de prêcheurs et de commentateurs de la Bible ; aussi la trouve-t-on solidement établie dans les centres industriels de France et de Belgique. Elle se plie à tous les services ; elle élève des religieuses pour devenir des contre maîtresses d'ateliers féminins ; ses curés servent d'intermédiaires pour l'embauchage des ouvriers et pour la restitution, sous forme de dégradantes aumônes, d'une misérable miette des vols commis sur le travail salarié. Les prêtres tiennent ainsi les ouvriers par la tête et par le ventre. Ils exercent aussi une inquisitoriale surveillance sur les commerçants, qui pourvoient aux besoins des riches. La haine contre le prêtre, qui fermente dans la classe ouvrière et dans certaines couches de la petite bourgeoisie, est aussi légitime qu'intense. Les socialistes français ne pouvaient faire autrement que de s'en servir comme un moyen d'agitation et de propagande ; ils n'y ont pas manqué.

D'un autre côté, les religieux et les religieuses sont devenus des industriels et ont exploité le travail, tout comme les bourgeois. Les moines se livrent avec de tels profits à la fabrication des liqueurs alcooliques, que le *frère il faut mourir* des trappistes a été remplacé par le *frère il faut distiller*. La concurrence industrielle des couvents a fait germer la haine anticléricale chez nombre de bourgeois, qui reconnaissent l'indispensabilité de la religion pour moraliser l'ouvrier, c'est-à-dire lui inculquer la soumission au patron et la résignation aux bas salaires et aux longues journées de travail. Ils ont accueilli la suppression des congrégations, qui les débarrassait de dangereux concurrents, avec d'autant plus de joie, qu'aucun homme politique, depuis Waldeck-Rousseau jusqu'à Jaurès, n'a demandé avec

les socialistes, la confiscation de leurs milliards volés, car c'eût été attenter à la sacro-sainte Propriété capitaliste, qui est une accumulation de vols commis sur le travail salarié.

La force des choses oblige donc le parti socialiste à combattre les prêtres et parce qu'ils sont des exploiteurs capitalistes et parce qu'ils sont les domestiques des capitalistes. Les socialistes de France n'ont jamais hésité à engager la lutte.

Mais le parti socialiste fait sa guerre contre les prêtres à son heure et à sa façon ; à aucun prix on ne doit la confondre avec l'anticléricalisme bourgeois, qui n'est qu'une parade de saltimbanque pour piper les ouvriers et les engager à entrer dans la baraque radicale. L'anticléricalisme des arrivistes radicaux est la doublure du cléricalisme des bourgeois repus : l'un et l'autre sont des moyens d'abrutir les ouvriers et de prolonger la domination du capital.

Mais la guerre contre les prêtres chrétiens n'est qu'une escarmouche de la guerre anti-religieuse des socialistes marxistes. Ils dirigent leurs incessantes attaques contre l'idéalisme bourgeois et ses prêtres laïques, les philosophes, les moralistes, les économistes et les politiciens, qui rendent aux capitalistes des services autrement nombreux et importants que les moines et les curés. L'idéalisme bourgeois est autrement dangereux que le Christianisme : c'est avec ses divinités, Propriété, Liberté, Justice, Ordre, Patrie, etc., que tous les bourgeois, libre-penseurs et catholiques, mangeurs de curés et mangeurs de juifs, républicains et monarchistes, radicaux et socialistes ministériels, chloroformisent le cerveau des ouvriers et les détournent de leurs devoirs de classe.

Paul LAFARGUE.

(*La fin de l'*ENQUÊTE *au prochain numéro*).

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Chronique Politique

Après les élections sénatoriales, qui furent bonnes pour le gouvernement, le *bloc* s'est senti plus *bloc* que jamais. — L'union avait fait la force, et les modérés, qui savent comment on fait un sénateur, ne purent que se promettre une terrible revanche pour le jour où ils prendraient le pouvoir. En attendant, ils avaient des morts à pleurer : M. Rambaud, l'intègre Jules Roche, M. Cornil, etc. Il nous faut relater quelques incidents : d'abord que M. Doumer ne parvint pas à faire un sénateur radical de l'ex-modéré Hanotaux, son éventuel ministre des affaires étrangères, ensuite que les citoyens Flaissières et Fournière furent trahis par leurs amis et alliés du parti radical, et que le *Parti socialiste français* ne compta aucun sénateur ! Elie May, lui-même, succomba, à la Guadeloupe, malgré un programme accommodant qui réclamait l'alliance du Capital et du Travail ! Il ne reste plus qu'à demander, avec Rouanet, une réforme du régime électoral en usage pour le Sénat. Car, maintenant, il ne saurait être question de la suppression de cette Chambre haute, ailleurs que chez certains attardés de l'U. S. R. Il faut fractionner le but jusqu'à le rendre possible, et je vous assure que nos socialistes ministériels s'y emploient consciencieusement. Tout de même, comme il est loin déjà le ministère Bourgeois qui s'insurgea contre le Sénat !

Le bloc — à la Chambre — sait heureusement récompenser l'effort des socialistes et tenir ses engagements envers eux : il a élu Jaurès vice-président de la Chambre, en même temps que Lockroy et Etienne. A vrai dire, cette élection n'a pas été obtenue sans peine, mais les partisans de la *politique des*

résultats savent se contenter d'une honnête majorité quand elle leur fait conquérir une nouvelle citadelle de l'Etat bourgeois. Cette fois, la citadelle est un symbolique fauteuil, voilà tout. L'élection de Jaurès a été accueillie chez les socialistes belges du *Peuple*, avec joie, et la *Petite République* nous a annoncé que de nombreuses lettres de félicitations avaient été envoyées au nouveau vice-président de la Chambre. Nos camarades de l'U. S. R., pour des raisons politiques, ont été heureux, eux aussi, de voir leur plus redoutable adversaire faire un nouveau pas — celui-là décisif — pour s'éloigner de ses anciens compagnons de lutte.

A l'heure actuelle, Jaurès — et nous ne saurions nous en réjouir — est la cause principale de la faiblesse du parti socialiste en France; c'est grâce à lui que les militants se découragent ou bien se dispersent dans les alliances laïques, républicaines, pacifiques, ou droits de l'hommardes. Faut-il rappeler encore que la *Petite République* trompe ses lecteurs — ne donne pas notamment les votes de M. Millerand — et se trouve être à Paris le seul journal nettement ministériel défendant parfois la politique de M. Combes, attaquée par les radicaux eux-mêmes. Le grand talent de Jaurès excuse tout, couvre tout...

Malgré les gages donnés au conservatisme social par les socialistes du « bloc », l'élection de Jaurès effraya ou tout au moins parut effrayer les modérés. La discussion générale du budget amena à la tribune M. Deschanel, qui attaqua violemment la politique du « bloc » et l'alliance équivoque des républicains plus ou moins avancés avec les collectivistes (?), dont le chef a osé écrire à un Italien une lettre sur « la Triple Alliance, contrepoids nécessaire au chauvinisme français ». Il est certain que la politique du « bloc » est intolérable et ne saurait maintenant se justifier puisque le danger qui l'a fait naître est passé. Mais le discours de Deschanel, pour avoir voulu être un discours sensationnel, ne produisit pas tout l'effet qu'on en attendait : il fut par instants maladroitement agressif et fit un abus excessif des images un peu vieillottes que refuserait Épinal. M. Deschanel effleura seulement la question financière et laissa le soin à M. Ribot d'

traiter un peu amplement. L'extrême gauche — pour protester contre le discours de Deschanel — fit un succès à M. Ribot, qui prononça d'ailleurs quelques paroles excellentes, par exemple : « qu'il ne fallait pas augmenter les dépenses militaires de la marine et de la guerre ». M. d'Estournelles de Constant, avant lui, avait marqué avec force la contradiction entre la politique démocratique et pacifique du parti républicain et la politique d'expansion, de manœuvres diplomatiques et de paix armée, léguée par les monarchies.

Jaurès, qui était absent pendant la discussion du budget, profita d'une interpellation sur la propagande anti-militariste pour exposer ses idées sur la politique extérieure et surtout défendre sa lettre à Costa. Son discours a été loué sans réserve pour sa tenue littéraire, mais volontiers on a pu lui reprocher de n'être pas socialiste. Jaurès a évité, c'est vrai, de prononcer le mot « socialisme », mais pourtant, il a donné quelques indications. Ses affirmations mériteraient seulement d'être éclairées et développées :

> Vous voyez bien, messieurs — dit-il — que le tissu de la vie économique internationale est plus serré tous les jours ; vous voyez bien qu'il nous est impossible de donner à aucune des législations que nous préparons un caractère exclusivement national. Hier, c'était une conférence internationale sur le régime des sucres ; avant-hier, c'était une première conférence internationale sur la limitation du travail pour les femmes et l'enfant. Demain, ce sera le code de l'assurance sociale des accidents, le code de l'invalidité de la vieillesse protégeant dans toute l'Europe les travailleurs de tous les pays, et créant ainsi une sorte de patrie sociale européenne du droit ouvrier.

Et maintenant, on peut reprocher à Jaurès ses variations sur l'alliance russe; mais son opinion a été exposée par M. Millerand, quand celui-ci était encore accepté de tous les socialistes. Toutefois il devait déclarer avec force que notre politique intérieure doit rester indépendante des influences réactionnaires de la Russie. Jaurès a eu sur ce point une prudence sans limites ; si un vice-président de la Chambre n'ose pas dire que les étudiants et les ouvriers révoltés

contre le tzarisme s'inspirent du socialisme, quelle attitude aura un ministre des affaires étrangères ? Jaurès, qui nous donne en outre comme gage de la paix future, cette période de trente-deux ans, qui s'est écoulée sans qu'il y ait eu choc entre les grandes puissances de l'Europe centrale et occidentale, sauf le conflit de la Russie et de la Grèce avec la Turquie, oublie aussi bien volontiers les guerres coloniales, qui déciment le prolétariat pour le plus grand profit de la bourgeoisie.

Le *Temps* a déclaré que la plupart des explications de Jaurès « peuvent satisfaire les patriotes les plus difficiles », et il a seulement regretté que le leader socialiste ne veuille pas changer ses paroles en actes. Voici le fait : l'interpellation Dejeante, qui protestait contre une circulaire interdisant aux soldats de fréquenter les Bourses du Travail, amena à la tribune le général André, qui justifia sa mesure par des citations habilement faites du *Manuel du Soldat*, édité par la Bourse du Travail de Paris. La Chambre donna gain de cause au ministre de la guerre par 441 voix contre 55. Jaurès se trouvait dans la minorité et Millerand dans la majorité.

Le budget n'a pas donné lieu à de grandes discussions, et il nous suffira de signaler certains incidents qui peuvent éclairer la situation politique, et d'abord l'extraordinaire discours de M. Combes, qui a jeté le désarroi dans la majorité gouvernementale. Le président du Conseil, cette année, ne s'est pas contenté des arguments de ses prédécesseurs radicaux pour justifier le vote du budget des cultes, et il a fait une profession de foi spiritualiste. La morale bornée qu'on enseigne à l'école laïque ne suffit pas, et en attendant l'époque où la Libre-Pensée, appuyée sur les seules doctrines de la raison, pourra conduire les hommes à travers la vie, l'enseignement religieux est utile. M. Combes est ainsi revenu aux saines doctrines des grands bourgeois qui disent que la religion est nécessaire au peuple, et, ce qui est plus grave, il a donné la critique de toute son œuvre anticléricale. Il a bien essayé, c'est vrai, de s'expliquer quelques jours après : « J'ai dit, ou du moins j'ai voulu dire, que l'enseignement moral donné aux élèves de l'école primaire ne pouvait nous dispenser de créer, après

l'école primaire, un enseignement de même nature et plus étendu... » Il y a évidemment un abîme entre ce que M. Combes a dit et « ce qu'il a voulu dire », mais en politique les faux-pas comptent.

M. Millerand, à l'occasion du budget des cultes, a voulu, lui aussi, sa petite manifestation. Il a fait acte de candidat au prochain ministère. Absent au moment du scrutin, le collègue qui vote pour lui en pareil cas avait déposé dans l'urne, en son nom, un bulletin conforme à celui de ses collègues socialistes. Le lendemain, l'ex-ministre déclarait que, fidèle à la tactique qu'il avait suivie depuis trois années, s'il avait été présent, il aurait voté contre la séparation. Voilà qui est franc !

Hervé, dans le *Travailleur Socialiste de l'Yonne*, ne contient plus son indignation. « J'adjure, dit-il, tous les groupes de demander en première ligne, à Bordeaux, l'exclusion de M. Millerand du parti socialiste. Nous en avons assez à la fin ! »

Patience, mon cher Hervé, M. Millerand va s'expliquer, et il a des amis si éloquents ! Il me semble intéressant, après cela, de donner, sur le cas de M. Millerand et de ses amis les socialistes ministériels, l'opinion d'un écrivain qui ne me paraît être ni nationaliste ni socialiste, mais qui est certainement un politique avisé et intelligent.

M. Marcel Mielvaque écrit dans la *Renaissance Latine* (13 février 1903) :

Un socialiste qui consent à administrer la fortune d'un Etat bourgeois, n'est plus un danger pour cet Etat. Il le force à consentir quelques réformes, les plus indispensables et les plus pressantes. Par là, il apaise l'opinion qui l'a élu ; il affaiblit la colère et la force des revendications des masses. Ainsi, il y a intérêt à confisquer, au profit de la société, les chefs les plus intelligents et les plus ardents de l'opposition. C'est une manière honorable de les satisfaire, que de les appeler au pouvoir..... M. Millerand, M. Jaurès et leur parti, deviennent chaque jour davantage des opportunistes. Ils tendent à former un parti de gouvernement qui aurait pour armée les socialistes et les plus avancés des radicaux. Ils apporteront à l'ancien parti radical, ce qui lui a toujours manqué, un programme économique. Ils deviendront ministres..... Et ce sera la destinée de M. Millerand

et de M. Jaurès, de défendre un jour la société, cette société qu'ils ont tant attaquée, contre leurs successeurs les manieurs futurs des forces avec lesquelles ils ont momentanément vaincu. M. Jaurès le veut et il en est gêné. Il fait un pas en avant vers le pouvoir et puis il revient en arrière, vers l'opposition. Le ministère l'attire, mais il sent la magnifique force qu'il perdra, la force populaire. Si M. Millerand est un homme d'Etat, M. Jaurès est né chef de l'opposition.

On comprend maintenant comment un ministre allemand a pu souhaiter à ses amis de là-bas d'avoir un Millerand dans leur rang.

Les derniers jours de discussion, à la Chambre, ont été occupés par la question des bouilleurs de cru. Les partis se sont mêlés de telle manière qu'on a pu croire un moment à une crise ministérielle. Il n'y avait plus en jeu que les intérêts électoraux de Messieurs les députés qui combattaient pour ou contre le droit à la fraude. C'est la moralité du suffrage d'arrondissement. Ainsi un député ami des bouilleurs de cru, deviendra leur plus cruel ennemi en changeant de circonscription, un libre-échangiste deviendra protectionniste et dans tous les cas de grands boniments moralistes et patriotiques défendront les opinions contradictoires. Quoiqu'il en soit, M. Rouvier est sauvé. Et maintenant M. Vallé voit des points noirs à l'horizon. Me Henri Robert a été terrible pour les avocats politiques, et que Vallé soit ou non l'honnête homme qu'on dit, il n'en subira pas moins le contre-coup de l'écrasement de ses clients, millionnaires et décorés, dans cette première affaire Humbert. — Au reste, les paroles de M. Combes restent et elles ont ébranlé le cabinet. — Dans la coulisse, les futurs ministres s'impatientent.....

E. Buré.

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

La statistique de la coopération de consommation en France

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'avoir une idée exacte de l'importance du mouvement coopératif français.

En Angleterre, toutes les sociétés coopératives, à une dizaine près, répondent aux questionnaires fréquents et détaillés du *Labour Department* ou de la *Co-operative Union*, et la *Labour Gazette* et les *Co-operative News* nous renseignent avec une précision remarquable sur le nombre des sociétés, le chiffre de leurs adhérents, de leurs affaires et de leurs bénéfices, l'importance de leur production, le montant de leur capital social, souscrit ou emprunté, le total des salaires qu'elles distribuent à leurs employés et à leurs ouvriers. En France, au contraire, la plupart des sociétés répugnent à donner les renseignements les plus sommaires qui leur sont demandés périodiquement, par la Direction de l'Office du travail du Ministère du commerce.

Chaque trimestre, l'*Office du Travail* envoie un questionnaire à toutes les sociétés pour leur demander les prix auxquels elles répartissent les objets de consommation les plus usuels (pain, viande, lard, beurre, pommes de terre, vin, lait et charbon) et la quantité qu'elles ont vendue de chacun de ces articles. Malgré le soin mis par l'*Office du Travail* à accompagner cette circulaire d'une enveloppe de retour toute libellée et jouissant de la franchise postale, un tiers à peine des sociétés se donnent la peine de renvoyer le questionnaire (522 sur 1.641 pour le 2e trimestre 1902 ; 544 pour le 1er trimestre) (1).

Les réponses sont à peine plus nombreuses pour les statistiques annuelles du nombre des coopérateurs, dressées par département, par les soins des préfets, et colligées au Ministère du commerce.

(1) *Bulletin de l'Office du Travail*, octobre 1902, p. 741.

Le *Bulletin de l'Office du Travail* de septembre 1902 donne (pp. 602, 603) la liste des sociétés dressée au 31 juillet dernier. Les 1.641 sociétés se décomposent en 703 « ne s'occupant que de boulangerie » et en 938 « s'occupant de ventes diverses ». Dans la première catégorie, 366, soit 52 °/₀ ont répondu : le nombre de leurs membres s'élève à 44.169 ; dans la seconde, 297, soit 31 °/₀ ont fait connaître leur effectif, qui est de 116.269 sociétaires.

Le nombre des sociétés est en progression sur celui des années précédentes (1.559 au 1er janvier 1901 (1) et 1.463 au 1er janvier 1900) (2). L'augmentation est de 178 sociétés, soit 12 °/₀ en 2 ans et demi.

Est-il possible de déterminer approximativement le nombre total des coopérateurs, d'après ce document si imparfait ?

M. Ch. Gide l'a essayé et il a évalué ce nombre à 280.000 ou 300.000 (3). Quelque autorité qui s'attache au nom de M. Gide en ce qui concerne la coopération, le raisonnement sur lequel s'appuie le distingué professeur ne me paraît pas irréfutable, et son évaluation me semble inférieure à la réalité. Les 663 sociétés qui ont fait connaître leur effectif, dit-il, accusent 160.438 membres, soit une moyenne de 242 par société. Si on supposait la même moyenne pour les 978 coopératives qui n'ont pas répondu, on arriverait pour celles-ci à 236.676 et, comme nombre total des coopérateurs en France, à 427.000. Mais on peut tenir pour certain que les sociétés qui ne prennent pas la peine de répondre aux questionnaires sont les plus petites. On ne peut donc guère évaluer le nombre de leurs membres qu'à 120.000 ou 140.000.

A priori, il semble en effet que les sociétés qui font connaître le nombre de leurs adhérents doivent être les plus importantes. Cependant, un examen attentif prouve le contraire.

Remarquons, tout d'abord, que la proportion des sociétés qui ont répondu est sensiblement plus forte parmi celles qui

(1) *Bulletin de l'Office du Travail*, août 1901, p. 576.
(2) *Bulletin de l'Office du Travail*, août 1900, p. 809.
(3) *Association Coopérative*, 18 octobre 1902.

ne s'occupent que de boulangerie que parmi celles qui s'occupent d'objets de consommation divers. Or, les premières sont beaucoup moins importantes que les secondes. Elles sont particulièrement nombreuses dans les départements agricoles (Charente-Inférieure, Aisne, Gironde, Morbihan, Nord, Deux-Sèvres, Vendée, Yonne) et elles sont situées dans des localités moins populeuses que les deuxièmes, dont le siège est généralement établi dans les grandes villes industrielles. Les 366 boulangeries coopératives qui ont répondu comptent 44.169 membres, soit 120 en moyenne et représentent 52 0/0 du nombre total des boulangeries coopératives, tandis que les 297 sociétés à ventes diverses qui ont fait connaître le nombre de leurs membres en comptent 116.269, soit 391 en moyenne, et représentent seulement 31 0/0 de ces sociétés. La catégorie la moins importante comme nombre de sociétaires a donc répondu avec plus d'entrain que l'autre.

Autre constatation : Si on compare les tableaux des sociétés de ventes diverses dans les trois dernières statistiques de l'Office du travail, on remarque qu'en 1901, 700 sociétés sur 864, soit 82 0/0, ont accusé 325.865 membres (1), soit 465 membres en moyenne, qu'en 1900, 518 sur 822, soit 63 0/0, en ont accusé 235.728 (2), soit 455 en moyenne, et, qu'en 1902, 297 sociétés, soit 31 0/0, ont, comme nous l'avons déjà dit, accusé 116.269 sociétaires, soit 391 en moyenne. Ainsi, plus faible est la proportion des réponses dans cette catégorie, plus faible est la moyenne des membres par société. Il semble que les coopératives qui répondent les premières soient parmi les plus faibles, et que celles qui se sont montrées négligentes par intermittence soient au contraire parmi les plus fortes.

Enfin, l'examen des chiffres communiqués département par département montre que, dans bon nombre de départements, les sociétés les plus considérables se sont abstenues de répondre. Sans doute, les 3 sociétés qui, dans l'Aisne, accusent 2.273 sociétaires, ont évidemment une moyenne de membres supérieure à celle des 10 sociétés qui n'ont pas

(1) *Bulletin de l'Office du travail*, août 1901, p. 576.
(2) *Bulletin de l'Office du travail*, août 1900, p. 809.

répondu au questionnaire; de même pour les 3 sociétés qui, sur les 8 que compte le Cher, avouent 1.563 membres; de même aussi pour les 5 sociétés qui, sur les 8 de la Manche, comptent 4441 membres, et pour les 3 qui, sur les 13 qui existent en Meurthe-et-Moselle, ont 3.132 membres. Mais, dans maints autres départements, c'est évidemment les grandes sociétés qui ont gardé le silence et les petites qui ont répondu.

Aucune des 3 sociétés de la Charente-Inférieure n'a répondu et celle de La Rochelle, à elle seule, a 15.000 adhérents. Une seule des 6 sociétés d'Indre-et-Loire a répondu et a annoncé 237 membres, alors que 3 sociétés de Tours, la *Ruche tourangelle*, l'*Union coopérative* et la *Coopératire des employés de chemins de fer*, groupent 3.500 membres. Sur les 57 sociétés de l'Isère, 15 déclarent un effectif total de 1284 membres et la *Ménagère* de Grenoble à elle seule en compte 2.632. Sur les 4 de la Marne, 3 avouent 847 membres : il est probable que celle qui a gardé le silence est la *Société de l'Est*, à Châlons-sur-Marne, qui a 714 sociétaires.

Dans le Nord, 14 sociétés ont répondu sur 83; elles ont 5.093 membres. Si elles représentaient la moyenne des sociétés de ce département, l'effectif coopératif y serait de 30.212; or, les deux coopératives de Roubaix (socialiste et catholique), jointes à l'*Union* de Lille, à la *Prévoyante* de Croix et à l'*Avenir des ouvriers* d'Armentières, comptent plus de 36.000 membres. La seule des 9 sociétés de l'Oise qui ait répondu a 180 membres, celle de Montataire, en a plus de 500. Dans la Seine-Inférieure, 3 sociétés sur 16 annoncent 2.362 coopérateurs; ce n'est même pas la population de la *Prospérité* de Caudebec (2.500) et les trois sociétés de Sotteville, d'Elbeuf et d'Oissel comptent encore plus de 5.000 membres. Aucune des 2 sociétés de la Haute-Vienne n'a répondu; il est vrai que l'*Espérance* de Limoges, avec ses 115 membres est une des plus petites coopératives, mais l'*Union* de Limoges, avec ses 7.776 sociétaires, figure parmi les plus importantes. Les 2 sociétés qui ont répondu, sur les 6 que compte l'Yonne, ne groupent que 425 membres, alors que l'*Econome* de Sens, à elle seule, en a 1.200.

La Seine, il est vrai, fait meilleure figure dans le tableau de l'*Office du travail* avec les 20 sociétés qui, sur les 110 qui existent dans ce département, annoncent 26.685 membres. Mais, sans parler de la *Société des employés civils de l'État* ni de l'*Association des officiers des armées de terre et de mer*, qui ont chacune plus de 15.000 membres et qui, en raison de leurs constitutions spéciales, ne doivent peut-être pas figurer dans une statistique coopérative, il suffit d'additionner les effectifs de 4 sociétés : la *Moissonneuse*, l'*Egalitaire*, la *Belleville*oise et l'*Avenir de Plaisance*, pour dépasser le chiffre de 28.000 coopérateurs. Si les 20 sociétés les plus fortes de la Seine avaient répondu, c'est 65.000 membres qu'elles auraient accusés et non 26.685.

On ne peut donc pas dire que les grosses sociétés ont mis plus de zèle que les petites à répondre au questionnaire de l'*Office du travail*. Il ne faudrait pas non plus risquer de tomber dans une erreur contraire et affirmer que les sociétés qui ont fait connaître le nombre de leurs membres se sont recrutées exclusivement parmi les plus petites. Les 20 sociétés de la Seine qui ont accusé 26.685 membres ne sont pas les plus fortes, il s'en faut, mais leur effectif représente évidemment une très bonne moyenne de la coopération parisienne. Nous pouvons donc considérer que les 633 sociétés qui ont indiqué le nombre de leurs membres représente assez bien la moyenne des coopératives françaises.

Je constate une deuxième cause d'erreur dans l'évaluation de M. Ch. Gide. Celui-ci aurait dû respecter la division de la statistique de l'*Office du travail* en sociétés de boulangerie et et en sociétés de ventes diverses. Les premières sont évidemment beaucoup moins importantes que les deuxièmes, au point de vue du nombre des adhérents. Une bonne statistique générale doit tenir compte, autant que possible, des diverses modalités et des différentes variétés des institutions sur lesquelles elle s'exerce. Pourquoi avoir fondu des éléments disparates que le document-base avait distingués? M. Gide a ainsi arbitrairement diminué l'effectif moyen des 938 socié-

tés de ventes diverses et augmenté celui des 703 coopératives de boulangerie.

Si nous tenons compte de la division de la statistique de l'Office du Travail et si, en raison des observations exposées ci-dessus, nous estimons que les sociétés qui n'ont pas craint ou négligé de faire connaître le nombre de leurs sociétaires nous permettent suffisamment de calculer le total de la population coopérative, nous obtenons les chiffres suivants :

Pour les coopératives de boulangerie, 366 sociétés déclarent un effectif moyen de 120 membres. Les 703 sociétés existantes doivent donc en avoir 84,360. Pour les coopératives de ventes diverses, les sociétés qui ont fait connaître le nombre de leurs membres ont en moyenne 391 sociétaires chacune, ce qui représente 366,758 sociétaires pour les 938 coopératives.

Le nombre des coopérateurs français peut donc être évalué à 450,000 en chiffres ronds. Il n'est pas exagéré d'affirmer que chaque coopérateur représente une famille de 4 personnes. La population coopérative est, par suite, de 1,800,000 personnes environ, soit plus de 4 p. 100 de la population de notre pays.

Pouvons-nous maintenant évaluer, avec quelques chances d'approximation suffisantes, le chiffre d'affaires réalisé chaque année par les 164 sociétés ?

M. Gide l'a essayé dans l'article déjà cité, en se servant d'une statistique dressée en 1894 par le Comité central de l'*Union coopérative* et dont les résultats avaient déjà été analysés par le même auteur, dans la *Revue d'économie politique* de septembre-octobre 1894. Il estime à 200 millions environ le montant global des ventes effectuées par les sociétés coopératives.

Bien que le document sur lequel il s'est appuyé soit un peu ancien, et en dépit des procédés empiriques auxquels il a dû procéder pour l'interpréter, M. Gide s'est probablement approché de très près de la réalité. Peut-être cependant son chiffre de 200 millions est-il un peu exagéré.

La statistique de l'*Union coopérative* portait sur 360

sociétés comptant environ 180,000 coopérateurs. Le total des ventes accusées s'élevait à 74 millions de francs, soit à 411 fr, par membre. La même organisation fit un autre essai de statistique en 1899. Quatre-vingt-douze sociétés seulement répondirent. Elles réalisaient un chiffre d'affaires de 17,678,489 fr. pour 31.133 membres, soit 567 fr. par coopérateur. Mais lorsqu'un aussi petit nombre de sociétés consent à communiquer des renseignements *commerciaux* demandés, ces sociétés doivent se recruter principalement parmi celles qui ont de très bons renseignements à donner.

Les documents publiés par la *Fédération des Coopératives du P.-L.-M.* (1), à l'occasion de l'Exposition de 1900, m'inspirent plus de confiance, car ils n'émanent pas d'une sélection de sociétés, mais d'un ensemble de coopératives disséminées sur une vaste région géographique et constituant par leur union un même organisme fédératif. Ces sociétés, qui s'occupaient toutes de ventes diverses, étaient au nombre de 46, sur lesquelles 40 ont communiqué à la fois le nombre de leurs membres et le montant de leur chiffre d'affaires. Les 40 sociétés comprenaient 12.721 membres (2) et le chiffre de leurs ventes s'élevait à 5,542,010 fr., soit à 435 fr. par membre.

J'ai pu relever les derniers bilans de 70 autres sociétés dont 30 de Paris et 40 de province. Ces 70 sociétés font un chiffre d'affaires de 40,858,726 fr. avec 105,712 membres, soit 386 fr. par membre.

Le montant des ventes des sociétés coopératives de ventes diverses peut donc être évalué approximativement entre

(1) *Histoire de la Fédération des Sociétés coopératives de consommation des employés de la Compagnie des chemins de fer de P.-L.-M.*, par Casimir Chiousse, 1 brochure de 18 pages. Grenoble, 1900.

(2) Soit une moyenne de 324 membres par société. Ce chiffre, inférieur à celui (391) qui ressort de la dernière statistique de l'Office du travail et que j'ai adopté comme représentant assez exactement l'effectif moyen des coopératives françaises, s'explique par ce fait que les sociétés du P.-L.-M. sont recrutées dans une catégorie très restreinte de la population et sont situées en général dans des localités peu importantes. Aucune d'elles n'atteint 1.000 membres, plusieurs en ont moins de 100. Leur moyenne de sociétaires doit donc être plus faible que la moyenne générale.

380 fr. et 420 fr. par sociétaire. Si nous l'estimons à 400 fr. nous obtenons le chiffre de 146 millions pour les 366,000 coopérateurs groupés dans les 938 sociétés de cette nature.

Pour les coopératives de boulangerie, le chiffre d'affaires peut être estimé à 180 fr. par an et par adhérent. C'est le chiffre que j'ai relevé pour quelques sociétés situées dans des régions différentes (Seine-Inférieure, Nord, Charente-Inférieure, Gironde), et il correspond à peu près à une consommation quotidienne de 2 kilos de pain par sociétaire (1).

Le total de leurs ventes est donc approximativement de 15 millions qui, ajoutés aux 146 millions ci-dessus, portent à 161 millions (160 millions en chiffres ronds) le chiffre d'affaires annuel de la coopération en France.

Il serait intéressant de connaître les bénéfices annuels réalisés sur ces 160 millions, d'évaluer la portion qui pourrait en être affectée au soutien d'institutions d'intérêt ouvrier général et à la création d'organismes de production, de mesurer les progrès réalisés par l'organisation coopérative sur le terrain de la socialisation de l'échange et de l'industrie et de savoir si le développement de la coopération a chance de dépasser ou même de suivre le développement du capitalisme ou si, au contraire, la lutte efficace de la coopération contre le capitalisme n'est pas une utopie. Mais sur tous ces points, les documents font totalement défaut et toute interprétation de chiffres ou établissement de moyennes risquerait de conduire à des résultats fantaisistes.

Quelle misère d'avoir si peu de renseignements sur le développement d'un mode d'organisation ouvrière qui, par son action et par son administration, pourrait nous éclairer sur l'aptitude de la classe ouvrière à prendre en mains la gestion des intérêts économiques généraux ! Quelle misère surtout d'être obligé, pour obtenir les données les plus élémentaires sur cette organisation, pour connaître le nom-

(1) Le pain, dans les sociétés coopératives, est vendu au prix moyen de 27 centimes le kilo (*Bulletin de l'Office du travail*, octobre 1902, p. 741).

bre de ses adhérents et le chiffre de ses affaires, de recourir à des dissections de chiffres, à des interprétations de statistiques partielles, telles que les auteurs eux-mêmes de ces supputations et de ces évaluations risquent d'arriver à des résultats contradictoires selon les documents rudimentaires sur lesquels ils s'appuient ! (1).

Une statistique sérieuse de la coopération française ne sera possible que le jour où les sociétés comprendront la nécessité de répondre aux questionnaires dressés par l'Office du Travail ou par les grandes organisations coopératives.

La négligence des sociétés tient à l'absence de comptabilité sérieuse pour un grand nombre d'entre elles, à la méfiance des enquêtes administratives ou à l'indolence des administrateurs pour d'autres. Il importe que ces causes disparaissent. L'existence d'une bonne comptabilité est indispensable pour toute organisation à forme commerciale qui veut se développer. Pour vaincre la méfiance, on ne saurait trop répéter que les enquêtes administratives de l'Office du travail sont dépouillées de tout caractère policier, et que seul, au contraire, en l'état présent de la coopération en France, l'Office du travail réunit les conditions d'argent, de relations et compétence professionnelle indispensables pour la conduite d'une enquête générale. Est-il besoin, pour secouer l'indolence des indifférents, de dire que, si la coopération veut jouer le rôle efficace qui doit lui revenir dans l'action ouvrière, il lui faut d'abord connaître ses forces, et qu'elle ne les connaîtra jamais si la plupart des sociétés refusent de collaborer, par l'envoi des renseignements demandés, à l'établissement de statistiques générales ?

Henri JULLIEN.

---

(1) C'est ainsi par exemple que, dans le *Mouvement socialiste* du 1er septembre 1902 (p. 1609), j'ai moi-même évalué le nombre des coopérateurs à 550.000 et le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés à 280 millions, pour avoir généralisé trop facilement les moyennes résultant des chiffres publiés dans le *Bulletin de l'Office du travail* d'août 1901 et des résultats de l'enquête faite en 1899 par le *Comité central* de l'*Union coopérative*.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le Mouvement Economique et Social dans la Région Lyonnaïse. — Tome I, publié sous la direction de Paul Pic et Justin Godard (1 vol. in 8. Storck et Cie. Lyon-Paris). — En 1901, se créait à Lyon, sous l'inspiration de MM. Justin Godard et Paul Pic, un *Office social de Renseignements et d'Etudes*, ayant pour but de réunir les documents d'ordre économique et social intéressant la région lyonnaise. Outre la création d'une Bibliothèque, l'organisation de Conférences, l'initiative d'enquêtes, etc..., l'*Office* publie une excellente Revue: *Questions pratiques de législation et d'économie sociale*, et, dans un volume annuel, porte à la connaissance du public, le résultat de ses travaux. C'est le premier volume de la série des publications annuelles de l'*Office social* que nous avons sous les yeux. Il est du plus haut intérêt. Les travaux qu'il a réunis portent, non seulement sur Lyon, mais sur toute la région du Sud-Est. L'énumération de ces Etudes en dit la portée : 1) *M. Justin Godard* publie d'abord une notice complète et détaillée sur l'*Office social*, dont il est le directeur compétent et dévoué ; 2) *M. Paul Pic* examine *le projet de loi sur les retraites ouvrières* et le *referendum auquel il a donné lieu*. C'est une étude critique fouillée, formant un excellent travail d'ensemble sur la question. M. Pic trouve que, malgré ses défauts, le projet constitue un réel progrès, et il indique les modifications qu'il est souhaitable d'y voir apporter. — 3) *M. Henri de Boissieu* publie une monographie étudiée sur la *Rubanerie stéphanoise* : il donne d'abord un bref aperçu historique, puis décrit la technique du métier, et examine enfin la situation économique et la signification sociale de cette industrie. Les conclusions simplistes de l'auteur, qui, naïvement, invite les ouvriers à devenir patrons, n'enlèvent rien à la valeur documentaire de son travail. — 4) *M. Fleury de Saint-Charles* a dressé une monographie vivante du *Vigneron Beaujolais* : il indique la nature du contrat qui lie le vigneron au propriétaire du sol et des instruments de vinification ; il décrit les obligations du vigneron à l'égard de son « travail », c'est-à-dire du domaine qu'il a pris la charge de cultiver ; il indique le taux du salaire, ou mieux les arrangements compliqués intervenant entre le propriétaire et le vigneron pour le « règlement » annuel. — 5) *M. Justin Godard* se demande si les *corporations d'arts et métiers* ont *créé et maintenu la paix sociale*? C'est une intéressante contribution à l'étude des corporations : la paix sociale fut loin d'être réalisée à l'intérieur du régime corporatif, où l'antagonisme entre maîtres et ouvriers se faisait durement

sentir. — 6) *M. Pelosse* décrit le *Tissage rural des soieries dans le Rhône* : il remonte aux origines et étudie rapidement son organisation actuelle. — 7) C'est une remarquable monographie que *M. Fayard* consacre à la *Tonnellerie Macono-Beaujolaise*, aujourd'hui à son déclin. La transformation de la technique du métier est soigneusement indiquée, les causes de décadence de l'industrie sont clairement précisées, et les conclusions de l'auteur, regrettant que les tonneliers n'aient point pu se grouper en syndicat au lieu de rester des « artisans du temps passé, » semblent fort justes. — 7) — *L'industrie horlogère dans la Haute-Savoie* est décrite par *M. Kovnic* : renseignements historiques, techniques, etc... y sont rassemblés d'une façon très complète. — 8) *M. Courant* publie une leçon d'ouverture faite au Palais du Commerce de Lyon : *Les cours de chinois, à Lyon.* — 9) Un *aperçu sur la jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon en matière d'accidents de travail pendant l'année 1901*, nous est fourni par M. F. — 10) *M. Besse* a écrit la monographie détaillée de l'*Union fraternelle des Employés de commerce et d'industrie de Lyon.* — 11) L'*Office social* a dressé un plan complet et méthodique, guide pour les *monographies de communes.* — 12) Le volume se termine par la publication du texte d'une *enquête sur les taxes de remplacement de l'octroi et le coût de la vie à Lyon.* — On le voit, ce premier recueil de l'*Office social* de Lyon est nourri, plein et attachant. Espérons que les suivants nous présentent le même intérêt.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ITALIENNE

Il Socialismo. — N° XVII. — *E. Untermann* nous donne d'intéressants renseignements sur les récentes luttes ouvrières en Amérique. *Bruno Francha* nous met au courant des tentatives faites en Italie par les artistes dramatiques pour s'organiser : elles ont abouti à la nomination d'un comité directeur, à l'adoption de statuts et à l'envoi d'un ordre du jour de sympathie au Congrès socialiste d'Imola. L'auteur ne croit pas que le milieu dans lequel vivent les artistes dramatiques aura une influence trop fâcheuse sur leur société. Avec quelques précautions, et s'ils ont soin d'éliminer les « cocottes » professionnelles, le niveau moral de l'association ne sera pas sensiblement inférieur.

N° XVIII. — *Enrico Loncao* examine la situation en Sicile. Il reconnaît les efforts faits par les socialistes pour organiser les paysans en bourses du travail et en ligues de résistance. Mais sans méconnaître l'importance des résultats obtenus en ce sens, il croit qu'il ne faut pas se borner uniquement à l'œuvre d'organisation, les socialistes doivent mener une campagne énergique contre les dépenses militaires, la liste civile, le régime des douanes, le système tributaire imposé aux communes, les restrictions apportées à l'exercice des droits électoraux. Une action semblable trouvera un appui certain dans les sentiments révolutionnaires du petit bourgeois de la campagne, de l'artisan et du prolétaire agricole. — *Enrico Ferri* fait suivre cet article de quelques observations. Il rappelle le discours qu'il a prononcé à ce sujet au congrès d'Imola. L'organisa-

tion économique et la préoccupation devenue exclusive des petites réformes immédiates paralysent l'action et la conscience de l'ouvrier. Il importe avant tout que celui-ci connaisse le but final et définitif que nous poursuivons. — *W. A. Bonger* publie une correspondance de Hollande, où il nous renseigne sur le parti socialiste de ce pays et sur le dernier congrès qu'il a tenu. — *Bruno Franchi* étudie le passé, le présent et l'avenir du prolétariat australien. Enfin *Jean Longuet* examine l'œuvre d'Émile Zola dans ses rapports avec le socialisme, et *E. Ferri* se défend d'être le métaphysicien que prétend le docteur Petrocchi. *Ferri* n'est pas un métaphysicien parce qu'il réclame la formation d'une « conscience socialiste ».

N° XIX. — *S. Viviani* commence une étude comparative des dépenses militaires et des dépenses civiles. *Enrico Leone* continue son travail sur les services publics en Italie. — *R. Acramov* nous montre les deux tendances aux prises au IX^e^ congrès national du parti socialiste bulgare.

N° XX. — Sous le titre « groupe socialiste et ministère », *Enrico Ferri* consacre un court article à la situation parlementaire en Italie. Il note le revirement qui s'est produit dans l'esprit de beaucoup de camarades qui commencent à croire que le parti socialiste ne doit plus apporter son appui au ministère, si celui ci continue à ne pas tenir ses promesses. Rappelant l'exemple de la France, il se demande quelle trace a laissée dans la vie du prolétaire français l'œuvre tant célébrée de Millerand, quel progrès, économique, moral, politique, en est résulté. Il s'en tient à la déclaration de Jaurès au congrès de Tours et croit lui aussi que c'est une expérience qu'il vaut mieux ne pas renouveler. — *G. Petrini* publie le compte rendu du congrès national des syndicats italiens, 480.000 travailleurs y étaient représentés. Les ouvriers italiens semblent se rendre compte que la crise syndicale est due à la méthode réformiste qui empêche la propagande des principes socialistes dans les syndicats et attire les ouvriers en leur promettant la satisfaction de leurs intérêts immédiats et de leurs sentiments égoïstes. — *J. Longuet* étudie le mouvement syndical français et ses congrès.

N° XXI. — *S. Viviani* continue ses études sur les dépenses militaires et répond aux économies du militarisme. — *Louis de Brouckère* publie un article sur l'institut socialiste de Bruxelles. — *Jean Sigg* juge les derniers évènements qui se sont passés en Suisse. Il conclut de son examen que la situation politique y est devenue de plus en plus nette. Le parti socialiste suisse doit s'affirmer de plus en plus comme parti de classe et sortir de l'attitude expectante qu'il gardait depuis quelque temps. C'est une excellente chose pour la classe ouvrière suisse tout entière. — *G. M. Serrati* nous donne des renseignements sur le parti socialiste aux États-Unis et *Ettore Ciccotti* examine l'utilité de la propagande par l'image.

Critica Sociale. N° 21. — La revue reproduit intégralement le discours prononcé par Gaetano *Salvémini* au congrès des instituteurs de Florence. L'orateur étudie les *relations du parti de l'école et des partis politiques*. Il demande à ces derniers de laisser de côté leurs divergences d'opinion et de trouver les ressources nécessaires à l'instruction publique en réalisant des économies sur les autres budgets. — Sous le titre de « un grand problème social »

le docteur *Casalini* s'occupe de la question des *habitations hygiéniques à bon marché*. Il montre d'abord l'influence de l'habitation sur la durée de la vie, sur la mortalité en général, et sur la propagation des maladies infectieuses. Puis il établit par des statistiques toute l'étendue du problème. — *I. Noris* examine les *rapports du socialisme et des formes politiques*. Il conclut dans un sens républicain fédéraliste.

N° 22. — *G. Salmémini* revient sur le congrès de Florence. La revue publie le discours inaugural prononcé à l'université de Rome par le professeur *Ces. Vivante*, dont le sujet était la *pénétration du socialisme dans le droit privé*. Il montre l'importance, au point de vue du contrat, de la tendance actuelle à renforcer la position actuelle des contractants et à substituer le contract collectif au contract individuel. Cette tendance se manifeste de trois façons par les stipulations introduites dans les contracts par les administrations publiques, par les associations syndicales et par les coopératives. L'auteur se félicite des résultats déjà obtenus et demande que l'on fasse une part de plus en plus large à la solidarité. — *A. Zerboglio* critique *W. James* qui dans « l'Idéal de la vie » a reproduit la vieille objection que le socialisme ne se tient pas compte du *sentiment inné de propriété individuelle*.

N° 23. — *Democrisus* critique vivement les propositions émanant tant de la majorité que de l'opposition et tendant à remédier à *la misère dans l'Italie méridionale* — Le docteur Angelo *Crespi* examine la *situation du port de Gênes* et combat vivement l'autonomie qu'on projette de lui accorder. Il demande que l'État prenne à sa charge les défenses nécessaires, les finances publiques auront tout à y gagner. *A. Cabliati* et *L. Einaudi* continuent leurs études sur l'*Italie et les traités de commerce*. Ils traitent de l'industrie de la soie. — Citons la reproduction d'un chapitre du livre de *J. Bonomi* sur la question des finances locales.

N° 24. — La rédaction publie un article où elle fait observer qu'elle entre dans sa dixième année. Elle continuera à mener le même combat que par le passé. *Rerum Scriptor* publie un fort long article *le Nord et le Sud dans le Parti socialiste italien*. Il ne conclut pas. Enfin, le docteur *G. Casalini* continue ses études sur les *habitations hygiénique à bon marché*. Il examine les diverses solutions et fait un tableau rapide des divers systèmes d'habitations ouvrières réalisées en Italie, en France, en Suisse et en Allemagne. Il tire de cet examen quinze conclusions importantes. Les habitations ouvrières ont été construites parce que c'était l'intérêt du patron, parce que celui-ci était dans des conditions spéciales de monopole, de quasi monopole ou dans une situation privilégiée ; les habitations ne peuvent servir qu'aux ouvriers les mieux rémunérés ; le type préféré est non la maison caserne, mais la maisonnette individuelle, etc., etc.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

KARL MARX

COMMÉMORATION

« *Revenir à Marx*, écrivait Sorel, il y a quelques années — me paraît devoir être le mot d'ordre pour le moment. » Notre éminent ami entendait dire que la crise du socialisme ne se résoudrait que par le retour à une pratique vivante et large des idées marxistes.

A l'heure où le mouvement révolutionnaire international vient de reprendre plus intimement contact avec la pensée de Marx, en commémorant avec éclat le vingtième anniversaire de la mort du maître, il ne saurait y avoir pour les socialistes de France, de plus impérieux mot d'ordre.

Ce ne sont pas, en effet, les trop opportunistes controverses par lesquelles Jaurès, attentif aux revirements de l'opinion, essaie — pour le mieux défendre — de se différencier de Millerand menacé par son parti, qui mettront un terme au confusionnisme débordant. La dégénérescence du socialisme français est chaque jour plus sensible. Le flot d'idées étrangères qui ont envahi — à la faveur de l'Affaire Dreyfus — notre mouvement, a tout corrompu. Le socialisme bourgeois et le socialisme d'État — celui des philanthropes et celui des gouvernants — menacent gravement le socialisme prolétarien. La lutte des classes est devenue la solidarité des classes, et le crétinisme parlementaire, avec sa chasse aux ministères et aux vice-présidences, apparaît comme la suprême action.

Contre ces déviations, le prolétariat militant ne maintiendra les idées révolutionnaires qui lui sont

propres que par sa fidélité à la notion marxiste de la lutte des classes.

Ce sera l'éternel honneur de Marx d'avoir marqué au prolétariat sa place dans l'ensemble de la production capitaliste. Les autres conceptions de la doctrine marxiste ont pu être plus ou moins discutées : celle-là demeure intacte. L'analyse des rapports sociaux, des positions respectives des classes, des intérêts économiques en présence, a montré l'opposition irréductible qui met aux prises la classe ouvrière et la société moderne. C'est une lutte sans trêve, que terminera seulement la révolution sociale. Les travailleurs doivent prendre conscience de leur situation de classe, de leurs intérêts communs, de leur mission révolutionnaire. Capitalistes et ouvriers, société bourgeoise et prolétariat, sont deux termes inconciliables : il n'y a pas entre eux d'entente possible, mais seulement des rapports de force.

Développer dans les masses ouvrières le sentiment de la lutte de classe ; donner au prolétariat la claire conscience de la solidarité indivisible qui unit tous les membres de la classe productrice ; organiser la révolte des travailleurs contre l'ordre social actuel en poussant les ouvriers à se grouper pour mettre en commun leurs activités, leurs pensées et leurs sentiments ; leur faire comprendre que, dans la lutte sans merci où ils sont engagés contre le capitalisme, ils n'ont rien à attendre que d'eux-mêmes ; mettre à l'abri du contact des idées bourgeoises les idées prolétariennes ainsi créées ; opposer irréductiblement le monde ouvrier à l'ensemble du monde bourgeois ; maintenir la classe ouvrière sur le pied de guerre, en préservant de toute corruption sa vertu révolutionnaire ; — tel est le rôle du marxisme.

Mais l'affirmation purement doctrinale des idées de Marx serait impuissante à maintenir séparé ce qui est prolétarien de ce qui est bourgeois, et la lutte de classe ne serait plus qu'une formule abstraite. C'est dans la pénétration intime de la réalité, dans la pratique de la vie que le marxisme donne sa mesure. Il est la règle de conduite positive qui guide le prolétariat dans sa lutte quotidienne. Le problème n'est pas de prêcher de haut à la classe ouvrière la série des principes qui doivent l'inspirer. Il consiste essentiellement à créer le milieu nécessaire à l'éclosion de ces notions fondamentales et à l'élaboration de la conscience de classe. La théorie serait stérile que n'animerait pas la pratique.

La lutte de classe est ainsi subordonnée à la formation d'institutions de classes. Les syndicats et les coopératives n'opèreront pas sans doute à eux seuls la transformation sociale. Mais ils en sont les préparateurs méthodiques, ils en réalisent les conditions préalables : en organisant les travailleurs sur leur terrain propre ; en activant l'élaboration d'une conscience commune, de sentiments et de désirs communs ; en constituant les prolétaires en force autonome et indépendante, n'empruntant rien qu'à elle-même, se concevant véritablement comme un Etat dans l'Etat, n'admettant de réformes que celles qui sont en rapport avec ses conceptions ; en élevant enfin la classe ouvrière à la capacité, et en lui inspirant les sentiments — nécessaires à son émancipation — de responsabilité, de courage et d'énergie.

Le prolétariat ne tend rien moins qu'à transformer le monde selon un type nouveau nettement défini, élaboré dans son sein. Mais pour pouvoir imposer à la société ses règles et ses principes, faut-il les avoir dégagés. Les institutions qui organisent la vie sociale

de la classe ouvrière n'ont pas d'autre effet. Ce sont là — d'après l'esprit marxiste largement entendu — les aspects concrets du socialisme révolutionnaire.

Il n'y a pas de meilleur moyen de commémorer le grand nom de Marx que de préciser avec clarté l'essentiel de ses doctrines. Il a donné au prolétariat militant une méthode d'interprétation des faits sociaux et une règle d'action pratique. Ainsi armée, la classe ouvrière n'a pas à craindre les tentatives de corruption bourgeoises ou gouvernementales. Les idéologues, les philanthropes et le pouvoir de l'Etat en seront pour leurs frais. La conscience de classe du prolétariat révolutionnaire est intangible : rien ne prévaudra contre elle.

Le socialisme français ne se débarrassera des confusionnistes que par un *retour à Marx*.

HUBERT LAGARDELLE.

Le « Cas Millerand » et le Congrès de Bordeaux [1]

L'attention du public socialiste vient d'être brutalement rappelée sur « le cas Millerand », aujourd'hui à son maximum d'acuité, grâce aux récents votes émis par l'ancien ministre, et qualifiés par lui-même d'*illustrations* de sa tactique.

Voici que les Fédérations de province du *Parti Socialiste Français*, dont beaucoup n'avaient vu jusqu'ici, dans les passionnées discussions de ces trois dernières années, que le résultat des agitations parisiennes, s'émeuvent à leur tour. Insuffisamment renseignées par une presse toute favorable à Millerand et qui masquait délibérément ce qui eût pu éclairer les militants, elles n'avaient senti que confusément le danger de la situation. Mais voici les voiles déchirés, et, l'une après l'autre, elles protestent, n'hésitant pas devant la solution définitive.

La Fédération de la Nièvre avait demandé une conférence à Millerand ; à la nouvelle de ses votes, elle lui transmet un ordre du jour par lequel elle refuse désormais son concours.

Les Fédérations de l'Ain, de l'Aube, de la Charente-Inférieure, de l'Oise, de la Savoie, de la Seine-Inférieure, de l'Yonne s'associent à elle pour demander l'examen de l'attitude de Millerand et son exclusion. La Fédération

---

(1) Le prochain congrès que va tenir à Bordeaux le *Parti Socialiste Français* aura à statuer sur une demande d'exclusion portée contre Millerand. Nos lecteurs trouveront dans l'article de notre camarade Renaudel les griefs précis sur lesquels l'ancien et futur ministre aura à s'expliquer et le Congrès à se prononcer.

(N. D. L. R.)

du Rhône à son tour fait la même demande, et la Fédération de Vaucluse annonce qu'elle en transmettra une semblable.

Dans la Fédération de la Seine elle-même, à laquelle Millerand, afin de pouvoir participer régulièrement au prochain Congrès du *Parti Socialiste Français* va être tenu à Bordeaux, avait adhéré il y a deux mois environ, plusieurs groupes ont exigé sa convocation, et posé la nécessité d'une sanction.

L'ex-ministre a comparu, et présenté sa défense en deux interventions, où il a mis toute sa volonté de persuasion, toute son habileté oratoire.

De ces deux séances, le *Temps* a donné un compte-rendu qui, par sa fidélité matérielle et ses appréciations partiales, ne laisse aucun doute sur la source intéressée d'où il provenait.

Après avoir repoussé l'exclusion par 72 voix contre 52 (1), et quelques abstentions, la Fédération de la Seine a adopté un blâme sévèrement motivé par

---

(1) Voici la motion qui fut présentée à la *Fédération de la Seine :*

« Considérant qu'un élu ne saurait arguer de tactique ou d'opinions particulières pour émettre des votes contraires au programme du Parti;

» Considérant qu'en votant le maintien du budget des cultes, le citoyen Millerand est allé contre tous les sentiments du Parti socialiste; qu'en approuvant, avec l'attitude du ministre de la guerre, les poursuites contre le *Manuel du Soldat*, il a fortifié l'existence et l'application des lois scélérates dont les socialistes ont eu eux-mêmes à souffrir et dont ils réclament l'abrogation; qu'en s'abstenant sur les déclarations du gouvernement, interdisant l'entrée des Bourses du Travail aux soldats, il a méconnu les lois les plus élémentaires de la solidarité ouvrière et renié l'antimilitarisme socialiste;

» Considérant que de tels actes sont de nature à nuire au développement du Parti; qu'ils constituent une violation des principes socialistes;

» La Fédération de la Seine décide d'inviter le groupe du douzième arrondissement à exclure le citoyen Millerand. »

C'est cette motion qui fut repoussée par 72 voix contre 52. Il faut remarquer que, dans les 72 voix de la majorité, il y a 9 voix du Comité électoral Millerand.

75 voix contre 55. Millerand se flatte d'obtenir du Congrès de Bordeaux plus de clémence, et qu'il y entraînera définitivement le socialisme dans la voie où lui-même s'est engagé.

C'est en effet là son exclusive préoccupation. Lui qui vient, dans les votes qu'on lui reproche, de se séparer de tous ses amis, même les plus connus comme partisans de la participation ministérielle, songe plus à la tactique qu'il veut rendre obligatoire pour le socialisme, qu'à la conduite qu'un Parti organisé peut imposer à ses militants.

D'ailleurs, depuis trois ans, c'est le mode selon lequel se sont échelonnés tous les actes de Millerand. Chaque fois, le *Parti Socialiste Français* s'est trouvé devant les faits accomplis, mis dans l'obligation d'approuver, en acceptant la responsabilité du passé, ce qu'il n'eût sans doute pas permis s'il avait été consulté. Sous le prétexte du droit de faire prévaloir ses thèses, un militant d'un parti d'action disciplinée, fût-il ministre, peut-il donc dire : Moi, j'agis ainsi, contrairement à toute la tradition, à tout le présent socialiste, il faut que vous me suiviez ! N'est ce pas cette volonté de compter sur le dévoûment des amis, sur l'indulgence des faibles qui a créé cette crise aiguë si préjudiciable au socialisme ? Ce parti pris évident a été mis en pleine lumière par les votes que, seul du *Parti Socialiste Français,* Millerand a émis et par la justification qu'il en a donnée.

Le *Temps* nous a indiqué que Millerand, dont il connaît les intentions comme si celui-ci les lui avait lui-même communiquées, revendique hautement la responsabilité de ses actes, et se déclare prêt à recommencer. C'est, en effet, ce qui faisait dire à l'un de nos camarades de Champigny, que les explications entendues par la Fédération de la Seine étaient aussi nettes,

aussi claires qu'on les pouvait désirer. Et lorsqu'un autre de nos camarades a interrogé : Vous inclinerez-vous si le Parti vous ordonne une autre attitude ?... l'interrogation est restée sans réponse.

Entrons dans le détail.

Pour le budget des cultes, Millerand estime que le temps est passé de ce qu'il appelle les manifestations stériles. Un, ou plutôt deux gouvernements ont successivement engagé la lutte contre l'Église : ce serait gêner leur action que de prétendre aboutir plus vite peut-être qu'eux-mêmes ne l'ont désiré. Ce qu'oublie Millerand, c'est que le ministère Combes lui-même n'a pas pris l'engagement de faire la séparation des Églises et de l'Etat, et qu'ainsi les propositions en ce sens se trouvent légitimées, au moins à titre de ferme indication.

Au reste, l'ancien ministre ne se préoccupe pas de savoir si la motion de suppression du Budget des cultes était présentée par un socialiste, le citoyen Breton, au nom du Parti. Il n'a pas pensé au devoir étroit, pour un socialiste, de la voter pour cette seule raison. Point du tout, il déclare : « C'est une mauvaise tactique. Le Parti socialiste tout entier a jusqu'ici pensé autrement que moi. Peu importe, il changera d'avis puisqu'il m'a bénévolement suivi jusqu'ici. »

Et lisez bien ceci. Millerand, devant la Fédération de la Seine, s'était engagé, dans sa première intervention, pour prouver qu'il était partisan de la suppression, à signer le projet de Pressensé, et cela avait été mentionné au procès verbal qui ajoutait : le citoyen Millerand présentera, *et votera*. Or, celui-ci fit une rectification (affaire d'habitude), pour déclarer être prêt à signer, *non à voter*, — ses observations ayant toute leur portée contre le projet Pressensé, comme vis-à-vis de la motion Breton ou de tout autre.

Mais le point le plus curieux de l'argumentation développée par Millerand en sa faveur, a été sa théorie de l'honnêteté du ministre redevenu député. Il est temps, a-t-il dit, qu'on ne voie plus ce spectacle de ministres qui, ayant quitté le pouvoir, votent à nouveau, sans vergogne, pour les propositions contre lesquelles ils votaient étant ministres. Il apparaît à l'ancien ministre, que c'est là un de ces scandales parlementaires dont une âme bien née ne saurait s'accommoder, et puisque, au nom de la fameuse Raison d'Etat, il a, ministre, voté contre le Budget des cultes, il continue maintenant comme simple député. C'est là un prolongement assez imprévu de la personnalité ministérielle, auquel, en effet, nous n'étions pas habitués, pas plus qu'à voir un député devenu ministre, fût-il qualifié de socialiste, ne pas laisser au fond de son portefeuille une bonne partie de son programme.

Et ainsi, conséquence merveilleuse, si le *Parti Socialiste Français* approuvait Millerand, comme celui-ci ne peut plus voter les réformes qu'il a repoussées ministre, les membres du Parti en adoptant sa tactique, et, par conséquent son programme, n'ont plus qu'à réviser bien vite le programme de Tours, devenu superflu, et que nous avions la naïveté de considérer comme une garantie contre les défaillances individuelles possibles.

Nous serions ramenés aux plus beaux jours de l'opportunisme. Gambetta, en 1869, préconisait la séparation des Églises et de l'Etat, et c'est parce que, la République proclamée, et son parti appelé à la diriger, lui et les siens n'appliquèrent pas leur programme qu'ils furent flétris devant l'histoire du nom d'opportunistes. Sans doute, Millerand n'a pas personnellement à craindre pareille aventure, puisque dans sa circulaire électorale (je ne dis pas son programme, il n'en avait

point) il n'est pas question de la suppression du budget des cultes. Mais il est toujours lié au *Parti Socialiste Français*. Celui-ci va-t-il accepter un tel avenir ?

Le vote du budget des cultes n'est pas peut-être ce qui, dans l'attitude examinée, doit troubler le plus les consciences socialistes, et la répercussion, sur les masses ouvrières, des votes intéressant les Bourses du Travail est d'une bien autre importance.

On sait de quoi il s'agit. Le citoyen Dejeante interpellait sur l'interdiction faite aux soldats d'entrer dans les Bourses du travail ; en cours de discussion, le ministre de la Guerre annonçait que des poursuites étaient ordonnées contre le *Manuel du Soldat*, brochure antimilitariste éditée par la *Fédération des Bourses du Travail*.

Millerand, ayant approuvé les déclarations du Gouvernement, a déclaré dès l'abord pour sa défense qu'il avait déjà maintes fois donné des preuves de sa sympathie pour les Bourses du Travail, qu'il leur avait obtenu des subventions, etc., etc. Mais l'argument décisif a été celui-ci : « un ministre de la guerre socialiste, en régime socialiste, eût été obligé de poursuivre », et je ne sais pas trop s'il ne fût pas ajouté : « en pareille circonstance, j'aurais poursuivi moi-même ». Le *Temps*, bien informé, nous dit : C'est une brochure anarchiste, et Millerand n'a jamais été anarchiste. D'accord, mais il ne s'agit pas de savoir si le citoyen Millerand est l'ami des Bourses du Travail ; si, anarchiste ou non, il approuve le *Manuel du Soldat;* s'il le juge même subversif ou non. Ce n'est pas la question.

Au nom de quoi les poursuites sont-elles entamées, et pourquoi ?

Pour un délit d'opinion, au nom de nous ne savons quelle loi scélérate ! Voilà ce qu'on s'est gardé de nous signaler, *ce à quoi on s'est gardé de répondre.*

Les socialistes, nous semble-t-il, ont été assez souvent les victimes, — vous le savez, vous Breton, vous Charnay, vous Gérault-Richard, vous Hervé, — des délits d'opinion et des lois d'exception sur la presse, pour ne pas consentir, en dehors des raisons de liberté et d'idéal, à se faire les pourvoyeurs des bagnes et des prisons.

L'abrogation des lois scélérates est visée expressément dans le programme du *Parti Socialiste Français*, et Millerand lui-même (qui n'a pas changé, mais a peut-être oublié...) dans un discours prononcé à Saint-Mandé en 1898, prononçait ces phrases auxquelles nous pouvons nous référer aujourd'hui : « ..... Interdiction » de toucher aux rares conquêtes de la troisième Répu- » blique, défense de porter la main sur la laïcité de » l'enseignement, SUR LES LIBERTÉS DE PRESSE et de » réunion, sur la liberté syndicale et jusque sur ce » droit de grève que nous ne devons pas même à la » République.... »

Mais, s'il n'y a point d'excuse à un vote qui froisse aussi profondément la conscience socialiste, que dirons-nous de l'abstention sur la motion invitant le ministre de la guerre à retirer sa circulaire interdisant aux soldats l'entrée des Bourses du Travail. Quoi ! le Parti socialiste se voue chaque jour à la propagande antimilariste. Il a besoin d'esprits libérés, éclairés sur la portée de leurs droits de citoyens, de l'appui des ouvriers devenus soldats qui doivent connaître leur devoir en temps de grève (où la Patrie n'est pas en cause), et nous admettrions cette interdiction prononcée contre les Bourses du Travail où seulement peut se faire cette éducation nécessaire ?

Et que devient en tout cela la solidarité ouvrière ? Faut-il donc, pour réclamer ce que nous croyons la justice et le droit, se préoccuper des opinions de cama-

rades de lutte, dont les moyens diffèrent des nôtres, mais qui n'en prennent pas moins pour but la transformation sociale dans le sens communiste ?

Non, nous ne pouvons nous faire les complices de la Bourgeoisie dans ses besognes de protection capitaliste. Et surtout, le *Parti Socialiste Français* ne peut perdre de vue que si, par un tel abandon de la solidarité ouvrière, il perdait ce point d'appui qu'est le prolétariat, il deviendrait un quelconque parti politique, au niveau des partis bourgeois, à la merci des combinaisons ministérielles et des intrigues parlementaires. Il n'est pas, nous l'espérons, mûr pour une telle décrépitude. Tout nous dit, au contraire, qu'il est prêt à se ressaisir. L'organisation qu'il s'est donnée fait peu à peu son œuvre. Sa conscience, un moment égarée, se réveille, il ne consentira pas à s'effondrer dans l'opportunisme.

Et il ne s'agit pas là de « réformes immédiatement réalisables » et de « verbalisme révolutionnaire » comme l'a écrit Millerand. Tous, nous sommes partisans d'obtenir, d'arracher des réformes. Mais pourquoi veut-on, sous prétexte de réformisme, priver le socialisme de ses moyens d'action extra-légaux ? Pourquoi est-on aveugle au point de croire qu'on sera toujours assez puissant pour arrêter les mouvements populaires ? Pourquoi veut-on empêcher d'utiliser ces poussées du sentiment prolétarien au mieux de la cause sociale ?

Lui-même, Millerand, si modéré fût-il jadis, — et quoi qu'il en dise, — n'avait pas cependant sa conception d'aujourd'hui. C'est bien lui qui, dans ce même discours de 1898 déjà cité (1), prononçait ces paroles

(1) Ce discours a été publié avec le discours de St-Mandé dans une brochure intitulée : *la Plate-forme électorale*. Il ne figure pas — naturellement — dans le recueil qui vient d'être édité pour montrer la continuité de pensée réformiste. P. R.

auxquelles, à la rigueur, un socialiste peut en effet souscrire sans déchéance :

« ..... Si, dans les quatre ans qui vont s'ouvrir, il » (le Parti socialiste) mène, non seulement à la tribune » de la Chambre, mais dans le pays tout entier, une » campagne de réunions et de propagande *pour obliger* » *les autres partis eux-mêmes, à prendre* DE SES MAINS » *ces réformes* qu'il aura faites siennes, le parti socia- » liste aura rendu un immense service au pays et à » lui-même. Il aura donné l'impression forte, fourni la » démonstration irréfutable qu'il est dans toute la force » et dans toute la vérité du terme un *parti de gouver-* » *nement*, NON PAS UN PARTI A L'AFFUT DU POUVOIR ET DES » HONNEURS, mais un parti qui a une foi et un but, qui » sait où il veut aller et par quelles routes, qui y » marche, qui est décidé à ne s'arrêter que quand il » aura atteint son but, mais qui en même temps qu'il » marche sans se laisser détourner par rien vers son » idéal, ne perd aucune occasion de réaliser sur sa » route toutes les réformes *qu'il peut arracher à la résis-* » *tance de ses ADVERSAIRES* ».

Ce langage n'est pas certes celui qui est tenu maintenant ; les adversaires sont devenus des collaborateurs, et le pouvoir et les honneurs sont recherchés par les socialistes. C'est ce qu'on appelle « prendre les responsabilités du pouvoir ! » Nous aurons à discuter tout cela bientôt. Pour le moment nous enregistrons seulement la réponse que vient de faire au citoyen Millerand, Jaurès lui-même : « La réforme peut être ou conservatrice ou révolutionnaire ». Et nous ajoutons : Pour nous, le réformisme de Millerand est conservateur, c'est pour cela que nous n'en voulons pas. Pour cela, nous espérons que les Fédérations, enfin éclairées, prendront au Congrès de Bordeaux la décision nécessaire et définitive.

Millerand n'hésite pas, d'ailleurs, à poser lui-même la question aussi précisément que possible. Il sait qu'un blâme est une solution bâtarde qui l'atteindrait sans résoudre le problème. Il a rappelé que certains de ses amis lui conseillaient de quitter le *Parti Socialiste Français* pour aller à des fractions politiques où il pourrait accomplir aussi bien la besogne qu'il entend poursuivre. Il n'accepte point cette façon de voir. Il entend que le *Parti Socialiste Français* le juge, qu'il dise s'il prend avec lui les responsabilités de son attitude, qu'il l'approuve et le conserve, ou qu'il le désapprouve, et l'exclut, comme sanction logique.

Une forte minorité, peut-être une majorité, si l'on comptait bien, s'est ralliée à ce dernier avis à la Fédération de la Seine. Elle en renouvellera la proposition, d'accord avec les Fédérations de province.

Parce que nous ne pouvons pas avoir confiance en Millerand;

Parce qu'il n'est pas l'homme discipliné d'un Parti;

Parce que nous estimons néfaste la voie où il engage le Parti;

Parce qu'il est le ferment de division, l'obstacle véritable à l'Unité socialiste qu'il faudra bien faire pourtant, en dépit de tout et contre tous;

Parce que le Parti socialiste ne saurait admettre d'un de ses membres l'attitude qu'il a eue;

Parce que ses votes ont creusé entre lui et le Parti socialiste le fossé définitif;

L'exclusion de Millerand sera demandée — et, nous l'espérons, obtenue — au Congrès de Bordeaux.

P. Renaudel.

L'Évolution du Trade-Unionisme en Angleterre [1]

(SUITE [1])

C. *L'opinion publique est favorable à la fixation légale des conditions du travail*

Les jugements défavorables aux unions ont complètement modifié l'opinion sur les avantages des contrats collectifs comparés à la fixation légale des conditions de travail. Ils ont également changé l'attitude qu'observaient les syndicats vis-à-vis de la politique, et surtout de la représentation ouvrière à la Chambre des communes. Les syndicats se sont développés pendant ces dix dernières années, ils ont pris de moins en moins part à la politique ouvrière. La journée de huit heures, le socialisme constructif à la mode des Fabiens, pour lesquels les unions témoignaient tant de zèle de 1890 à 1893, cessèrent peu à peu de les préoccuper. Le nombre des représentants à la Chambre des communes n'augmenta pas. Mais, à la fin de 1901, un revirement est déjà sensible. Les jugements défavorables de 1867 à 1871 eurent pour effet de jeter dans l'arène politique toutes les forces corporatives de cette génération. Les industries les plus conservatrices tirent bon marché de leur neutralité pour assurer la protection légale à leurs organisations. On peut prévoir un semblable réveil de l'activité politique dans le monde syndical. Quelqu'invraisemblable qu'il soit que la Chambre des communes actuelle consente à provoquer une modification de la loi aussi profonde que le demandent les unions, la situation actuelle ne peut se prolonger longtemps. Les deux millions de syndiqués qui constituent un cinquième des électeurs anglais ne renonceront pas de leur plein gré à l'établissement de règles obligatoires fixant pour chaque industrie des minimums de salaires normaux et d'autres conditions de travail. La liberté pleine

(1) Voir nos deux précédents numéros.

et entière de conclure le contrat, qui permet que chaque fabrique ait ses heures de travail spéciales, suive ses règles propres en matière de protection et d'accident, obéisse par suite uniquement au patron, tandis que chaque ouvrier doit conclure son contrat particulier pour chaque travail avec son propre patron, cette liberté, comme nous le montre l'expérience d'un siècle, conduit droit au « sweating system ». Les règles générales nécessaires ne peuvent être établies qu'en suivant deux méthodes, le contrat collectif, corporatif, et la législation. Si le contrat collectif, qu'accompagnent nécessairement la cessation collective du travail et la stagnation de l'industrie, est rendu impossible ou simplement onéreux ou difficile, l'opinion de la classe ouvrière pèsera de tout son poids dans la balance et exigera des dispositions légales assurant à tous les travailleurs manuels le minimum de conditions sans lequel ils ne pourraient exercer leur activité.

Le rapide développement pris par ces idées dans l'esprit des ouvriers correspond au revirement également rapide que l'on peut observer dans l'opinion des classes moyennes et supérieures. Dans ces dix dernières années, l'esprit de l'époque est devenu peu à peu hostile à l'emploi du « self help » corporatif dans les rapports entre employeurs et ouvriers. La tendance contraire caractérisait la génération précédente. Bien mieux, l'opinion publique des classes aisées est en fait plus opposée aux grèves et au trade unionisme que ce n'était le cas il y a une génération. De 1867 à 1875, quand les unions luttaient pour la reconnaissance légale, il paraissait fort légitime à bien des gens, puisque les employeurs faisaient librement usage de leur supériorité économique, de donner aux ouvriers la faculté d'entreprendre avec quelque chance de succès la lutte contre les patrons. Aussi les coalitions et les grèves furent-elles déclarées légales et la loi autorisa même expressément, pendant les cessations de travail, un système de postes et de patrouilles pacifiques. Tant que l'on n'employa pas la violence physique ou la menace publique, le tumulte discret et le trouble qu'amenait une grève, le barrage assez misérable des chemins, les invectives adressées

aux renégats par les postes et les patrouilles, tout cela fut ordinairement souffert par la police, sans que les patrons protestassent sérieusement. Cette attitude a sa raison dans l'opinion qu'un conflit du travail est un duel entre les deux parties où le devoir du gouvernement est simplement d'assurer la liberté du combat. Mais cette conception a peu à peu fait place à une autre : on pense de plus en plus, qu'abstraction faite du cas en lui-même, la cessation du travail amenée par une lutte industrielle constitue un dommage public, un tort causé à la communauté que le gouvernement doit empêcher. De plus les conditions du contrat de travail cesseront bientôt d'être considérées comme une affaire purement privée. L'extension graduelle de la réglementation légale à toutes les industries et son application progressive aux différentes classes d'ouvriers et aux diverses conditions de travail sont décidément contraires aux anciennes idées de l'employeur ; il ne peut plus se croire autorisé à imposer à ses ouvriers les conditions qu'il juge bonnes. D'autre part, l'opinion publique ne pense plus que les fabricants anglais soient capables de lutter contre la concurrence étrangère. Elle considère comme un crime public toute tentative de restreindre la production ou d'entraver les progrès du machinisme, crime dont on accuse les syndicats. L'opinion publique est de plus en plus favorable à la constitution d'un tribunal de conciliation et d'arbitrage. Elle est de plus en plus hostile aux troubles organisés, que la grève ou le lockout peuvent apporter dans l'industrie.

Ce revirement a été fortement favorisé par les événements qui se sont passés outre mer. Tandis que dans le Royaume-Uni, la Chambre haute enlevait toute efficacité à la méthode du contrat effectif, les législations des jeunes et puissantes démocraties de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont démontré toute l'élasticité du système de l'intervention légale, ont prouvé qu'il lui était plus facile de s'adapter aux conditions modernes qu'on ne le croyait. En 1898, nous avons eu l'occasion d'en voir l'application dans la colonie de Victoria et en Nouvelle-Zélande, nous avons consacré un certain laps

de temps à observer les résultats réels de cette tentative et à nous renseigner à son sujet auprès de ses partisans et de ses adversaires. Plus que jamais, nous sommes convaincus que la législation de ces deux colonies mérite la bienveillante attention des patrons et des hommes d'Etat, tout autant que celle des ouvriers philantropes de la mère-patrie.

La législation de la province de Victoria est moins bien connue en Europe que celle de la Nouvelle-Zélande (1).

En vertu des « Factories and Shops acts » de 1896, et après une série de tentatives infructueuses pour supprimer le sweating-system par une autre voie, on a institué des « bureaux des salaires » particuliers à certaines industries où l'exploitation était poussée spécialement loin. Ces bureaux furent autorisés à fixer un salaire minimum dans chaque industrie au profit des ouvriers travaillant au dehors ou à la maison, pour le travail au temps ou le travail aux pièces; ils déterminèrent également le nombre maximum d'apprentis et d'aides âgés de moins de 18 ans ainsi que le salaire qui devait leur être payé. Les règlements généraux ainsi imposés à ces

---

(1) Le meilleur exposé du système de la province de Victoria et et de son efficacité est le « report of royal Commission of Inquiry into the Working of Compulsory Conciliation and Arbitration Laws (Sidney, 1901) » rédigé par le juge Backhouse et publié par le gouvernement de la nouvelle Galles du Sud. Harrison Ord a donné une édition commode des « Factories and Shops acts » (Melbourne, 1900), qui en facilite beaucoup l'étude.

Dans un chapitre de « The case of the factory acts » (Londres, 1901), Madame W. P. Reeves nous dépeint tout le système dans ses détails et nous permet de prendre connaissance des derniers jugements rendus par les tribunaux. Cf. également un article de Monsieur W. P. Reeves dans l' « Economic Journal », Sept. 1901, publié sous le titre de « The minimum wage law in Victoria and South Australia », puis les rapports annuels de l'inspecteur en chef des fabriques (Melbourne) de 1896 à 1900 inclus ; le rapport à la commission royale qui a étudié en Janvier 1902 les effets de la loi. Ce dernier rapport constitue le tableau le plus commode des résultats donnés par le système. Ajoutons que les dispositions concernant les conditions de salaires en vigueur dans la province de Victoria ont été introduites presque mot pour mot en décembre 1901 dans la législation de l'Australie du Sud.

industries forment une partie de la législation sur les fabriques et les inspecteurs les font respecter comme tout autre prescription de la loi à l'aide des tribunaux de police.

Cette loi ne fut applicable au début que dans six branches d'industrie où l'on pratique tout particulièrement le « sweating-system » ; elle ne concernait que Melbourne et ses faubourgs Mais en 1900, après une expérience de quatre ans, on en étendit considérablement les limites. Les pouvoirs des bureaux furent si bien élargis que, pratiquement, toute la colonie est maintenant placée sous leur juridiction. De plus un bureau pouvait être établi dans toute industrie ou dans tout commerce sur avis conforme d'une des deux Chambres.

Ce qui nous permet d'apprécier la valeur de la loi, c'est que 21 nouveaux bureaux ont été institués d'un coup dans des industries protégées ou non et souvent à la demande des patrons ; ce fut le cas, par exemple, pour les typographes, constructeurs de voitures, fabricants de cigares, tonneliers, graveurs, selliers, tailleurs de pierre, peaussiers, etc.

Ces bureaux comprennent de 4 à 10 membres, dont la moitié est élue par les patrons, l'autre par les ouvriers ; chaque bureau peut choisir son propre président, qui a voix prépondérante. Dans beaucoup d'industries, les deux parties se sont accordées à choisir un fondé de pouvoirs permanent étranger à la corporation, juge, ecclésiastique ou administrateur responsable. En cas de désaccord, le gouvernement nomme le président ; c'est généralement une personne non intéressée, appartenant à la magistrature. Le bureau commence par fixer le minimum de salaire normal pour l'industrie. Il est intéressant de constater que souvent, après des débats plus ou moins longs, mais toujours amicaux, les représentants des deux parties ont pu se mettre d'accord sans que le président ait eu à user de sa prérogative. Le salaire minimum ainsi fixé est applicable à toute personne isolée ou à toute classe de personnes, travailleurs à domicile ou au dehors, au travail au temps ou aux pièces. Il est prescrit au bureau de tenir compte « de la nature, de l'espèce, de la classe du travail, de la façon dont il doit être accompli, de l'âge et du

sexe des ouvriers, et de toute circonstance pouvant à un certain moment fournir matière à réglementation ».

Le bureau fixe le maximum des heures, huit heures habituellement, qui compte pour le salaire, et le salaire minimum des heures supplémentaires. Mais il ne limite pas réellement le temps de travail que la loi ne détermine que pour les femmes, les mineurs, etc. L'inspecteur en chef des fabriques peut permettre à des ouvriers âgés ou faibles de travailler pour un salaire moindre que celui qui est prescrit. L'autorisation, qui est renouvelable, ne porte que sur 12 mois. Il a également la faculté d'accorder un semblable privilège aux apprentis qui ne possèdent pas encore complètement leur métier. Cette disposition a été introduite dans la loi de 1900, l'expérience a montré en effet qu'elle était aussi nécessaire que facilement applicable. Ajoutons encore que les membres de ces bureaux reçoivent de l'Etat 10 sh. pour une journée de session, et de 5 sh. pour une demi-journée. Le président touche le double.

En vertu de cette loi, un salaire minimum est fixé dans quelques industries pour une durée de cinq ans ; dans beaucoup d'autres la période est plus courte. C'est ainsi que le salaire minimum des couturières était au début de 20 sh. par semaine. Celui des ouvriers cordonniers de 42 sh. ; dans ces deux industries, ces salaires au temps étaient convertis en des salaires aux pièces correspondants. Ces sommes étaient très supérieures à celles que recevaient les travailleurs auparavant. Il ne semble pas cependant que ce fait ait eu une influence sur l'importance de la branche d'industrie ni sur le bénéfice d'entreprise. Nous n'avons pu établir que jusqu'en 1898 il se soit produit une diminution de travail dans ces branches. Au contraire, il y avait augmentation numérique. Nous n'avons pu prouver que les prix aient monté et les patrons nous ont assuré que ce n'était pas le cas ; ils ne sont nullement mécontents du résultat obtenu. L'explication de ce paradoxe est donnée par un fait très important : quand les patrons se virent obligés de payer à tous leurs ouvriers un salaire normal, ils firent tous leurs efforts

pour rendre le travail aussi productif que possible : ils choisirent leurs ouvriers avec plus de soin, prirent garde de les tenir toujours occupés, employèrent de nouvelles machines, suivirent de nouvelles méthodes de travail, et augmentèrent le rendement de toutes façons. L'effet de la suppression de la concurrence en matière de salaire est le suivant : les efforts des rivaux se concentrent sur la productivité. L'expérience pratique de Mundella l'avait amené à la même conclusion, il y a plus de trente ans. L'analyse des effets économiques des « règlements généraux » pour l'industrie que nous avons exposés dans notre « Industrial Democracy », se trouve confirmée par les résultats obtenus par les bureaux de salaires de la province de Victoria, même en faisant entrer en ligne de compte non seulement leurs succès mais encore leurs échecs (1).

Cette loi impose en réalité une obligation aux patrons et aux ouvriers : celle de formuler, après accord préalable, pour leur propre industrie, des conditions minimum qui peuvent bien être modifiées en temps et lieu, mais qui sont prescrites par la loi pendant toute la durée fixée. Aucun patron n'est contraint de continuer son exploitation, d'employer un ouvrier, mais s'il veut le faire, il lui faut s'accommoder de ces conditions, de même qu'il est tenu de respecter les prescriptions concernant l'hygiène des fabriques. Aucun ouvrier n'est contraint de souscrire à un contrat de travail, n'est empêché de quitter son occupation pour obtenir de meilleures conditions ; mais, il lui est interdit de s'engager pour un salaire inférieur au minimum ; de même qu'il lui est interdit d'accepter de travailler dans des conditions hygiéniques ne répondant pas au minimum des prescriptions.

(1) On peut affirmer que cette loi comme toutes les prescriptions concernant les fabriques ou l'hygiène, a complètement échoué quand on a essayé de l'appliquer aux Chinois. L'expérience semble montrer, à Victoria comme ailleurs, qu'il est complètement impossible d'instituer sous une forme quelconque un « maximum national » dans la population chinoise d'une ville blanche. Ce fait a la plus grande importance pour ceux qui se préoccupent des avantages pouvant résulter de l'admission ou de l'exclusion des Chinois.

Ainsi la loi australienne place toute industrie où existe un bureau des salaires dans la situation qu'a, chez nous, l'industrie la mieux organisée, où chaque maison et chaque ouvrier trouvent les conditions du travail (se rapportant à un minimum de salaire) fixées par un contrat collectif; avec cet avantage toutefois que dans la province australienne, c'est l'inspecteur de fabrique qui est chargé de faire appliquer les règlements communs ; nul ne peut se soustraire à la convention. Les grèves, les postes et les patrouilles sont inutiles ; il n'est pas nécessaire de troubler la tranquillité publique pour assurer le respect du contrat. Tout ceci constitue à notre avis un progrès remarquable sur la guerre anarchique à laquelle on laisse autre part le soin de déterminer les conditions du travail.

Il va de soi que tout ce système ménage de plus grands avantages aux industries faiblement organisées qu'à celles qui le sont fortement. C'est là déjà un progrès. Mais ce dont en Angleterre nous avons besoin, c'est surtout d'arracher les classes les plus pauvres à la misère ; ce n'est pas d'augmenter le salaire en argent des ouvriers les mieux payés et les plus forts. Les ouvriers employés à la fabrication des chaudières dans les ateliers de constructions navales, les fileurs de coton dans le Lancashire, les mineurs du Northumberland peuvent, par leurs propres forces, obtenir autant et même davantage de concessions que ne leur en assurera une loi semblable ; ils auront, il est vrai, à souffrir de froissements constants et de luttes parfois dangereuses. Mais les ouvriers non éduqués, ceux dont l'organisation est empêchée par le travail à domicile, d'une façon générale les ouvrières, n'obtiendront jamais par des négociations, par des conventions, des règlements collectifs satisfaisants ou, du moins, ces contrats illusoires ne seront jamais respectés dans toute leur teneur. A notre avis, l'expérience confirme dans notre cas et ailleurs la conclusion suivante : nous ne pourrons jamais améliorer les conditions d'existence de ces classes placées actuellement dans une situation inférieure si nous nous refusons à faire appel à la sanction légale comme dans l'Etat de Victoria.

Nous ne voulons nullement dire toutefois que cette loi est absolument parfaite. On peut remarquer avec raison qu'elle est certainement tournée et violée dans certains cas. Il est vrai que la même chose se passe dans l'application des lois dirigées contre le vol et l'assassinat. Le pouvoir qu'a l'inspecteur en chef de laisser travailler au dessous du tarif peut être une cause d'abus ; cependant si le système est, comme actuellement, honnêtement mis en pratique, nous ne voyons pas d'inconvénient à traiter exceptionnellement les ouvriers qui ne peuvent réellement pas accomplir une tâche quotidienne normale. Notons que les bureaux des salaires n'ont pas la faculté d'établir des règlements collectifs sur le temps de travail maximum, et sur beaucoup d'autres conditions, différentes du salaire. La tentative de restreindre le nombre des apprentis mérite plus d'attention encore : nous la tenons pour absolument inefficace et dangereuse. Nous doutons en outre qu'il soit possible de constituer jamais un système de bureaux isolés, correspondant au nombre infini des industries, souvent fort mal délimitées les unes des autres. Enfin nous ne partageons pas l'ancienne conception qui sert de base à toute la loi ; nous ne croyons pas que la fixation du niveau du salaire dans chaque industrie doive être considérée comme une affaire concernant exclusivement cette dernière, sans qu'il y ait lieu de tenir compte des intérêts de la communauté.

A nos yeux ce qui justifie l'intervention de la loi, c'est le tort fait à la communauté, prise dans son ensemble, par le parasitisme industriel sous toutes ses formes ; citons, par exemple, le paiement de salaires insuffisants à assurer pleinement l'existence de l'ouvrier et de sa famille. Nous aurions souhaité voir la législation consacrer nettement ce principe, comme elle l'a fait dans les lois sur l'industrie visant d'autres conditions de travail ; nous aurions désiré également lui voir fixer un minimum de salaire et un maximum de temps de travail déterminés, fondés sur des considérations physiologiques et que nulle industrie ne pourrait outrepasser. Il eut été possible, alors, de limiter la constitution des bureaux des salaires aux métiers dont on pourrait

affirmer que les ouvriers travaillent à des conditions inférieures au « minimum national ». La tâche aurait été plus restreinte que celle qui consiste à fixer les salaires normaux dans toutes les industries possibles. Les bureaux se seraient alors consacrés à une œuvre relativement simple, ils auraient cherché à adapter le minimum légal aux nécessités particulières de chaque industrie.

Il est intéressant d'observer que la Nouvelle-Zélande a abordé le problème par le côté opposé. Dans ce pays, c'était surtout des grèves qu'on se préoccupait, mais dans la pratique on aboutit à la solution à laquelle on s'était arrêté en Australie; la loi établit le minimum de certaines conditions de travail pour une industrie tout entière (1).

L' « Industrial conciliation and Arbitration Act » de 1894, repris par le « Consolidating Act » de 1900 a institué un système complet de tribunaux chargés de se saisir de tous les conflits du travail. Si l'on prend la loi sous sa forme actuelle, nous trouvons dans chacun des sept districts dans lesquels la colonie est géographiquement divisée, un tribunal local de conciliation composé de deux représentants des unions de patrons enregistrées, de deux délégués des syndicats ouvriers enregistrés, et d'un président nommé par les autres membres. Si le choix des délégués ou du président ne peut s'effectuer, c'est le gouvernement qui les nomme. Ce tribunal n'engage pas de négociations. Il décide sur les con-

(1) L'exposé le plus récent et le plus impartial du système appliqué en Nouvelle Zélande est le « Report of royal Commission of Inquiry into the Working of Compulsory Conciliation and Arbitration Laws » (Sydney, 1901) publié par le gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud et rédigé par le juge Backhouse. M. W. P. Reeves, agent général à Londres pour la Nouvelle Zélande, a proposé et fait adopter la loi de 1894, en a décrit les effets dans « The Long white Cloud » et dans d'autres œuvres encore, il s'est surtout étendu dans ses « Experiments of Seven Colonies » qui viennent de paraître. Cf. aussi « A Country without Strikes » et « Newest England », tous deux de L. D. Lloyd, ainsi que le « Socialisme sans doctrine » de Albert Métin. La meilleure critique émanant d'un adversaire de la loi, se trouve dans la série d'articles publiés par l' « Otago Daily Times » en Septembre 1901 et dont l'auteur est le Dr John Macgregor.

flits survenus dans les limites de sa juridiction, sans tenir compte de l'industrie intéressée, et dont un syndicat ouvrier, une union de patron ou un employeur isolé lui donnent connaissance. Dès que le tribunal est averti de l'existence du conflit, tout ce qui peut ressembler à une grève ou à un lock-out est expressément interdit et punissable d'une amende de 50 liv.st. Le tribunal a le pouvoir de se renseigner à fond sur les circonstances du conflit, il ne peut toutefois exiger la présentation des livres.

Il fait alors aux deux parties des propositions d'accord. Si elles sont acceptées, elles sont insérées dans une convention spéciale, valable sans modification pendant un temps déterminé, mais qui ne peut excéder trois ans ; ce contrat lie les deux parties jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par une nouvelle convention ou annulé par un nouveau jugement. On peut poursuivre devant les tribunaux l'exécution de ces contrats qui ont force de loi. Si les parties ne s'entendent pas, le tribunal est tenu de leur proposer ce qui, à son avis, doit servir de base à l'entente. Si l'une des parties n'est pas satisfaite, elle peut soumettre pendant un mois le cas au tribunal arbitral. Si l'on n'y a pas recours, les propositions du tribunal de conciliation lient désormais les parties et tiennent lieu de convention.

Le tribunal arbitral est composé de trois membres nommés par le gouvernement du président, juge à la cour suprême, et de deux personnes proposées par les unions de patrons et les syndicats ouvriers.

Cette cour jouit des pleins pouvoirs d'un tribunal ordinaire pour connaître des cas où les parties font appel des propositions du tribunal de conciliation. Il est libre de juger en conscience et en équité, sans se laisser arrêter par le pédantisme juridique. Il prononce son jugement dans les formes qui lui paraissent convenables ; dans certaines conditions, son jugement est applicable à toute une industrie, soit dans un district particulier, soit dans toute la colonie, et étend ses effets aux industries connexes ou concurrentes.

La violation d'une de ces décisions est punissable d'une

amende pouvant s'élever à 500 £ pour une union ; les membres de celle-ci peuvent être rendus responsables du paiement jusqu'à concurrence de 10 £ par tête. Ainsi, du moment qu'il a été porté par un patron ou un syndicat ouvrier devant le tribunal de conciliation, un conflit du travail doit aboutir nécessairement à l'entente des parties, ou à l'institution de règlements généraux valant pour toute l'industrie et ayant force de loi, soit qu'il y ait eu acceptation des propositions du tribunal de conciliation ou jugement rendu par le tribunal arbitral ; et ces règlements restent en vigueur jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés par des mesures ultérieures de même ordre.

(*La fin au prochain numéro*).

Béatrice et Sydney Webb.

(*Traduit par Léon Rémy*).

LA QUESTION JUIVE

(FIN[1])

Parmi ces droits, on rencontre la liberté de conscience, le droit de pratiquer un culte quelconque. Le privilège de la foi est expressément reconnu, soit comme *droit de l'homme*, soit comme conséquence d'un droit de l'homme, la liberté.

Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. 1791. Art. x « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. » Au titre I, de la constitution de 1791, est garantie comme un droit de l'homme, « la liberté à tout homme d'exercer le *culte religieux* auquel il est attaché. »

La Déclaration des Droits de l'Homme, etc. de 1793, range parmi les droits de l'homme, Art. VII, « le libre exercice des cultes. » A propos du droit de publier ses pensées ou ses opinions, d'exercer son culte, on dit même : « La nécessité d'exercer ces droits, suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme. » Que l'on compare encore la constitution de 1795, Tit. XII, art. 354.

Constitution de Pensylvanie, art. IX, § 3 » : Tous les hommes ont reçu de la nature le droit imprescriptible d'adorer le Tout-Puissant selon les inspirations de leur conscience et contrôler les pouvoirs de l'âme. »

Constitution de New-Hampshire. Art. V et VI : « Au nombre des droits naturels, quelques-uns sont inaliénables de leur nature parce que rien n'en peut être l'équivalent. De ce nombre sont les *droits* de conscience. » Beaumont, l. c. p. 213-214.

L'incompatibilité de la religion et des droits de l'homme

(1) Voir notre dernier numéro.

appartient si peu à la notion de ces droits, que le droit d'être religieux, d'être religieux d'une façon quelconque, d'exercer le culte de sa religion particulière, est expressément rangé parmi les droits de l'homme. *Le privilège de la foi est un droit général de l'homme.*

Les droits de l'homme sont, comme tels, distingués des *droits du citoyen*. Quel est donc l' « homme » ainsi distingué du « citoyen ? » Rien que le *membre de la société bourgeoise*. Pourquoi celui-ci devient-il un « homme, » un homme absolument parlant, pourquoi ses droits sont-ils appelés « droits de l'homme ? » Comment expliquer ce fait ? par le rapport existant entre l'Etat politique et la société bourgeoise, par l'essence même de l'émancipation politique.

Tout d'abord, nous constatons ce fait : ce qu'on appelle *les droits de l'homme*, distingués des *droits du citoyen* ne sont que les droits des *membres de la société bourgeoise*, de l'homme égoïste, de l'homme séparé de l'homme et de la communauté. La constitution la plus radicale, celle de 1793, va jusqu'à dire :

« *Déclar. des droits de l'homme et du citoyen.* Art. II : Ces droits (les droits naturels et imprescriptibles) sont : l'*égalité*, la *liberté*, la *sûreté*, la *propriété*. »

En quoi consiste la *liberté*. Art. VI : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui » ; ou, suivant la déclaration des droits de l'homme de 1791 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

La liberté est donc le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. La limite dans laquelle chacun peut se mouvoir sans faire tort à autrui est déterminée par la loi, comme la limite de deux champs est fixée par la borne. Il s'agit de la liberté de l'homme, considéré comme une monade isolée, repliée sur elle-même. Pourquoi, selon Bauer, le juif est-il incapable de recevoir les droits de l'homme : « Tant qu'il reste juif, la nature bornée qui en fait un juif doit l'emporter sur la nature humaine qui devrait l'unir, comme homme, aux autres hommes ; elle doit le séparer des non-juifs ».

Mais ce droit de l'homme, la liberté, ne se fonde pas sur l'union de l'homme avec l'homme, mais bien plutôt sur l'isolement de l'homme avec l'homme. C'est ce droit à l'isolement, c'est le droit de l'individu limité, limité à lui-même.

L'application pratique de ce droit de l'homme, de la liberté, fonde un autre droit de l'homme, la *propriété privée*.

En quoi consiste ce droit de l'homme qu'est la propriété privée ?

Art. XVI (Const. 1793) : « Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie ».

Le droit de propriété privée est donc le droit de jouir de son bien, d'en disposer arbitrairement (à son gré) sans égard pour les autres hommes, indépendamment de la société. C'est le droit à l'égoïsme. Cette liberté individuelle et sa mise en pratique forment le principe de la société bourgeoise. D'après elle, l'homme ne trouve pas dans son semblable la réalisation, mais la limite de sa liberté. Elle proclame absolument le droit pour l'homme « de jouir et disposer *à son gré* de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie ».

Restent encore les autres droits, l' « égalité » et la « sûreté ».

Ici, dans son sens non politique, l' « égalité » n'est que l'égalité de la liberté que nous avons définie : tout homme est également considéré comme une monade indépendante. La Constitution de 1795 détermine la notion de cette liberté de la façon suivante :

Art. V (Const. de 1795). « L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ».

Et la sûreté ?

Art. VIII (Const. de 1793). « La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés ».

La *sûreté* est la notion sociale la plus élevée de la société bourgeoise, c'est la notion de la police ; toute la société n'existe que pour garantir à chacun de ses membres la conservation de sa personne, de ses droits et de sa propriété. C'est en ce sens que Hegel appelle la société bourgeoise « l'Etat de la nécessité et de la raison ».

La société bourgeoise ne s'élève pas au-dessus de son égoïsme par cette notion de la sûreté. La sûreté est surtout la sécurité donnée à son égoïsme.

Aucun donc des prétendus droits de l'homme ne dépasse l'homme égoïste, l'homme membre de la société bourgeoise, l'individu replié sur lui-même, réduit à son intérêt privé, à son caprice personnel et isolé de la communauté. Bien loin que l'homme y soit considéré comme un être générique, la vie générale, la société y apparaît comme un cadre extérieur aux individus, comme une restriction apportée à leur indépendance primitive. Le seul lien qui les réunit est la nécessité naturelle, le besoin et l'intérêt privés, la conservation de leur propriété et de leur personne égoïste.

Il est déjà difficile d'expliquer qu'une nation qui commence précisément à se rendre libre, à renverser toutes les barrières entre ses divers membres, à fonder une nouvelle communauté politique, qu'une semblable nation justifie solennellement l'homme égoïste, isolé de ses semblables et de la communauté (Déclar. de 1791), renouvelle cette affirmation à un moment où seule l'abnégation la plus héroïque peut sauver la nation, est impérieusement exigée, à un moment où le sacrifice de tous les intérêts de la société bourgeoise est à l'ordre du jour, où l'égoïsme doit être puni comme un crime (Décl. des droits de l'homme de 1793). Ce fait devient encore moins explicable quand nous voyons les droits du citoyen réduits à n'être plus, aux yeux des émancipateurs politiques, que le simple moyen de maintenir ces prétendus droits de l'homme. Le « citoyen » est alors proclamé le serviteur de « l'homme » égoïste, la sphère où l'homme se comporte en être générique est subordonnée à la sphère où l'homme se conduit en être partiel. Enfin, ce n'est plus

l'homme comme « citoyen », mais l'homme comme « bourgeois » qui est pris pour l'homme proprement dit, pour l'homme véritable.

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme » (Décl. des droits, etc., de 1791, art. II). « Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissances de ses droits naturels et imprescriptibles » (Décl. des droits, etc., de 1793, art. I). Ainsi donc aux moments où l'enthousiasme, encore juvénile, était poussé à ses dernières limites, sous la pression des circonstances, la vie politique devient un simple moyen d'assurer l'existence de la société bourgeoise. A la vérité, la pratique révolutionnaire est en contradiction flagrante avec la théorie. Tandis que la sûreté, par exemple, est proclamée un droit de l'homme, l'abolition du secret des correspondances est publiquement mise à l'ordre du jour. Tandis que la « liberté indéfinie de la presse » (Constitution de 1793, art. CXXII) est garantie comme conséquence du droit qu'a l'homme à la liberté individuelle, la liberté de la presse est complètement supprimée, car « la liberté de la presse ne doit pas être permise lorsqu'elle contrarie la liberté publique» (Robespierre jeune. Histoire parlementaire de la Révolution française, par Buchez et Roux. T. 28, p. 135). Ainsi donc, le droit de l'homme qu'est la liberté cesse d'être un droit dès qu'il entre en conflit avec la vie politique, tandis que, selon la théorie, la vie politique n'est que la garantie des droits de l'homme, des droits de l'homme individuel, et doit par conséquent être sacrifiée dès qu'elle est en contradiction avec son but, avec ces droits de l'homme. Mais la pratique n'est qu'une exception, et la théorie est la règle. Si l'on prétend même que c'est la pratique révolutionnaire qui traduit exactement ce rapport, il n'en reste pas moins une énigme à résoudre; pourquoi, dans la conscience des émancipateurs politiques ce rapport se trouve-t-il inversé, pourquoi le but prend-il l'aspect d'un moyen, et le moyen l'aspect d'un but ? Cette illusion d'optique n'en constituerait pas moins toujours une énigme, fût elle d'ailleurs psychologique ou théorique.

L'énigme se résout simplement.

L'émancipation politique consiste dans la *dissolution* de l'ancienne société sur laquelle repose l'Etat étranger à la nation, la puissance souveraine. La révolution politique est la révolution de la société bourgeoise. Quel était le caractère de l'ancienne société ? Un mot suffit à la caractériser. La *féodalité*. L'ancienne société bourgeoise avait immédiatement un caractère politique : les éléments de la société bourgeoise, la possession, la famille, ou le mode de travail étaient, sous la forme de la seigneurie, de l'ordre et de la corporation, élevés au rang d'éléments de la vie publique. Sous cette forme, ils déterminaient le rapport reliant l'individu isolé à l'ensemble de l'Etat, son rapport politique, le rapport consacrant sa séparation, son exclusion des autres parties constitutives de la société. Cette organisation de la nation ne faisait pas de la propriété ou du travail des éléments sociaux, mais parfaisait leur isolement de l'ensemble de l'Etat et les constituait en sociétés particulières dans la société. Ainsi, les fonctions vitales, les conditions d'existence de la société bourgeoise étaient toujours politiques, politiques il est vrai au sens de la féodalité. C'est-à-dire qu'elles excluaient l'individu de l'ensemble de l'Etat, faisaient consister son activité générale et sa situation dans le rapport particulier entre sa corporation et l'ensemble de l'Etat, dans la relation générale où il était avec la vie nationale. En vertu de cette organisation, l'unité de l'État, la conscience, la volonté, l'activité publique, la puissance publique générale, paraissent être l'affaire particulière d'un souverain distinct de la nation et des serviteurs de ce souverain.

La révolution politique, qui renversa cette souveraineté, éleva les affaires de l'État au rang d'affaires nationales, qui fit de l'État politique une affaire générale, c'est-à-dire le constitua en État réel, détruisit naturellement tous les ordres, corporations, métiers, privilèges, bref les institutions qui exprimaient toutes la séparation de la nation d'avec sa communauté. La révolution politique *supprima* ainsi *le caractère politique de la société bourgeoise*. Elle détruisit la société

bourgeoise dans ses parties constitutives simples, d'une part dans les *individus*, d'autre part dans les *éléments matériels et spirituels* qui forment la vie, la situation bourgeoise de ces individus. Elle délivra l'esprit politique qui était également réparti, divisé, décomposé dans les différentes impasses de la société féodale. Elle l'a fait sortir de ce morcellement, elle l'a réformé, elle l'a sauvé de la confusion avec la vie bourgeoise, l'a constitué comme sphère de la communauté, des affaires générales, nationales, idéalement indépendante de tous ces éléments particuliers de la vie bourgeoise. L'activité particulière, la situation particulière déchurent au point de n'avoir plus qu'une importance individuelle. Elles ne formèrent plus le rapport général de l'individu à l'ensemble de l'État. Les affaires publiques, comme telles, devinrent l'affaire générale de chaque individu, et la fonction politique, sa fonction générale.

Mais, consommer l'idéalisme de l'Etat, c'était consommer en même temps le matérialisme de la société bourgeoise. Secouer le joug politique, c'était rompre aussi les liens qui tenaient garotté l'esprit égoïste de la société bourgeoise. L'émancipation politique était également l'émancipation de la société bourgeoise vis à vis de la politique, elle était débarrassée de l'apparence même d'un contenu général.

La société féodale s'était résolue dans son principe, dans l'homme, mais dans l'homme tel qui constituait réellement son principe, dans l'homme égoïste.

Cet homme, le membre de la société bourgeoise n'est que la base, la condition de l'Etat *politique*. Les droits de l'homme le reconnaissent comme tel.

La liberté de l'homme égoïste, la reconnaissance de cette liberté est surtout la reconnaissance du mouvement *effréné* des éléments spirituels et matériels qui forment le contenu de sa vie.

Aussi l'homme ne fut-il pas libéré de la religion, il obtint la liberté de religion. Il ne fut pas délivré de la propriété, il obtint la liberté de propriété. Il ne fut pas délivré de l'égoïsme de l'industrie, il obtint la liberté de l'industrie.

La constitution de l'État politique et la résolution de la société bourgeoise dans les individus indépendants dont les relations constituent le droit, de même que les relations entre les hommes appartenant aux ordres et aux corporations constituaient le privilège, s'accomplit en un seul et même acte. L'homme, comme membre de la société bourgeoise, l'homme *non-politique* apparait nécessairement sous l'aspect de l'homme *naturel*. Les « droits de l'homme » apparaissent comme des « droits naturels », parce que l'*activité consciente d'elle-même* se concentre sur l'*acte politique*. L'homme égoïste n'est que le résultat passif, donné de la société dissoute, un objet de certitude immédiate, un objet naturel. La révolution politique résout la vie bourgeoise dans ses parties constitutives sans les *révolutionner*, sans les soumettre à la critique. Elle se comporte vis-à-vis de la société bourgeoise, vis-à-vis du monde des besoins, du travail, des intérêts privés, du droit privé comme vis-à-vis du *principe de son existence*, comme vis-à-vis d'une condition qu'elle n'approfondit pas, comme vis-à-vis de sa base naturelle. Enfin l'homme, comme membre de la société bourgeoise, prend la valeur de l'homme proprement dit, de l'*homme* distinct du « citoyen », parce qu'il est l'homme dans son existence *prochaine*, individuelle, sensible, tandis que l'homme *politique* n'est que l'homme artificiel, abstrait, l'homme conçu comme personne *allégorique*, comme personne morale. L'homme réel n'est reconnu que sous l'aspect de l'individu égoïste, l'homme vrai sous la forme du *citoyen* abstrait.

Rousseau dépeint exactement l'abstraction qu'est l'homme politique de la façon suivante :

« Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple, doit se sentir en état de *changer* pour ainsi dire la *nature humaine*, *transformer* chaque individu qui par lui-même est un tout parfait et solitaire, *en partie* d'un plus grand tout, dont cet individu reçoive, en quelque sorte, sa vie et son être, de substituer une existence *partielle* et *morale* à l'existence physique et indépendante. Il faut qu'il ôte à l'homme ses *forces propres*, pour lui en donner qui lui soient étrangères

et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. » (Contrat social, lib. 2, Londres, 1757, p. 67).

Toute émancipation consiste à *ramener* à *l'homme même*, le monde humain, les rapports.

Emanciper politiquement, c'est réduire l'homme d'abord au membre de la société bourgeoise, à l'individu *indépendant*, *égoïste*, puis au *citoyen*, à la personne morale.

Ce n'est que quand l'homme individuel, réel, s'assimile le citoyen abstrait, quand, comme homme individuel, il est devenu un être générique dans sa vie empirique, dans son travail individuel, dans ses rapports individuels, ce n'est que quand l'homme reconnaît dans ses « forces propres » des forces sociales et les organise comme telles, quand il ne sépare plus de lui, sous forme de force politique, la force sociale, ce n'est qu'alors que l'émancipation humaine est accomplie.

II

Die Fähigkeit der heutigen Juden und Christen frei zu werden (von Bruno Bauer, 21 bogen).

Sous cette forme, Bauer ramène le rapport de la religion juive et de la religion catholique au rapport où elles sont vis-à-vis de la critique. « Ce dernier détermine dans quel rapport elles sont capables de devenir libres ».

Il s'ensuit ceci : « Le chrétien n'a qu'un degré à franchir, il n'a qu'à s'élever au-dessus de sa religion, pour supprimer la religion en général, « c'est-à-dire pour s'émanciper ». Le juif, par contre, n'a pas seulement à briser avec son judaïsme ; il lui faut encore rompre avec le développement de sa religion, avec sa religion arrivée à l'état accompli, avec une évolution qui lui est restée étrangère » (p. 71).

Bauer change donc le problème de l'émancipation des juifs en une question purement religieuse. Le scrupule théologique qui consiste à se demander qui, du juif ou du chrétien, a plus de chance de faire son salut, se reproduit sous cette forme plus éclairée : qui des deux est plus susceptible d'émancipa-

tion ? La question n'est plus : Est-ce le judaïsme ou le christianisme qui rend libre; mais au contraire : qui rend plus libre.la négation du judaïsme ou la négation du christianisme?

« S'ils veulent s'émanciper, les juifs ne doivent pas professer le christianisme, mais le christianisme en dissolution, d'une manière générale la religion en dissolution, c'est-à-dire le progrès de la culture, la critique et leur résultat, l'humanisme (p. 70). »

Il s'agit donc toujours pour les juifs de confesser une religion, seulement ce n'est plus le christianisme qui est en question, c'est le christianisme en dissolution.

Bauer demande donc aux juifs de rompre avec l'essence de la religion chrétienne et, comme il le dit lui-même, cette demande n'est pas fondée dans le développement du judaïsme.

Comme Bauer, à la fin de la « Judenfrage », ne voit dans le judaïsme qu'une grossière critique religieuse du christianisme, en tire « seulement » la signification religieuse, il était à prévoir que l'emancipation des juifs se transformerait en un acte philosophique, théologique.

Bauer fait de l'essence abstraite, idéale du juif, de sa religion, son essence totale. C'est donc à bon droit qu'il conclut de la manière suivante : « le juif ne donne rien à l'humanité quand il dédaigne sa loi étroite, quand il sacrifie tout son judaïsme » (p. 65).

Le rapport réciproque du juif et du chrétien est donc le suivant : Le seul intérêt que prenne le chrétien à l'émancipation du juif est un intérêt théorique, généralement humain. Le judaïsme est un fait qui choque l'œil religieux du chrétien. Dès que cet œil cesse d'être religieux, ce fait cesse de le choquer. En soi et pour soi, l'émancipation du juif n'est pas une tâche qui convienne au chrétien.

Par contre, pour s'émanciper, le juif n'a pas seulement à remplir la tâche qui lui revient en propre; il lui faut encore accomplir le travail du chrétien, passer par la critique des synoptiques, de la vie de Jésus. « C'est leur affaire ; c'est à eux de fixer leur destinée, mais l'histoire ne permet pas qu'on la tourne en dérision » (p. 71).

Nous allons essayer de rompre avec cette façon théologique de comprendre la question. Le problème, les juifs peuvent-ils s'émanciper, revient à celui-ci : quel élément social faut-il renverser pour supprimer le judaïsme ? La faculté d'émancipation du juif actuel se réduit en effet au rapport du judaïsme à l'émancipation du monde actuel. Ce rapport découle nécessairement de la situation particulière qu'occupe le judaïsme dans le monde actuel asservi.

Considérons le juif réel, le juif laïque et non le juif du sabbat, comme le fait Bauer ; étudions le juif ordinaire.

Cherchons le mystère du juif, non dans sa religion, mais cherchons le mystère de la religion dans le juif réel.

Quel est le fondement temporel du judaïsme ? Le besoin *pratique*, *l'égoïsme*.

Quel est le culte temporel du juif ? Le trafic sordide. Quel est son dieu temporel ? L'argent.

Eh bien, c'est en s'émancipant du trafic sordide et de l'argent, c'est-à-dire du judaïsme réel, pratique, que le juif s'émanciperait lui même a notre époque.

Une organisation de la société qui aurait supprimé les conditions de ce trafic et par suite sa possibilité aurait rendu le juif impossible. Comme un brouillard fade, sa conscience religieuse s'évanouirait dans l'atmosphère réelle de la société. D'un autre côté, si le juif reconnaît comme nulle sa propre nature pratique et travaille à la détruire, quittant la voie qu'il a suivie jusqu'à aujourd'hui, il travaille alors à l'émancipation générale de l'humanité et se retourne contre l'expression pratique la plus élevée de l'aliénation de l'homme par l'homme.

Nous reconnaissons donc dans le judaïsme un élément antisocial, actuel et général, qui a atteint le degré où il est arrivé aujourd'hui, grâce à l'évolution historique à laquelle les juifs ont activement contribué, un degré tel qu'il comporte nécessairement sa propre dissolution.

L'émancipation des juifs est, en dernière analyse, l'émancipation de l'humanité du joug du judaïsme.

Le juif s'est déjà émancipé à la juive : « Le juif qui, à

Vienne, par exemple, n'est que toléré, décide, grâce à sa puissance financière, du sort de tout l'Empire. Le juif qui, dans les Etats allemands les plus petits, peut être privé de droits, décide de la destinée de l'Europe ».

« Tandis que les corporations et les métiers restent fermés au juif, ou ne peuvent encore lui convenir, l'audace de l'industrie se moque de l'égoïsme des institutions médiévales » (Bauer, Judenfrage, p. 14).

Ce n'est pas là un fait isolé. Le juif s'est émancipé à la façon juive, non seulement parce qu'il s'est approprié la puissance financière, mais encore il a fait de l'argent une puissance qui commande le monde : l'esprit pratique du juif est devenu l'esprit pratique des peuples chrétiens. Les juifs se sont émancipés dans la mesure où les chrétiens sont devenus des juifs ».

« L'habitant de ces pays, pieux et politiquement libre, dit par exemple le colonel Hamilton, est une sorte de Laocoon qui ne tente pas le plus léger effort pour se délivrer des serpents qui l'enserrent. Mammon est leur idole. Ils ne le prient pas seulement des lèvres, mais de toutes les forces de leur corps et de leur âme. La Terre, à leurs yeux, n'est qu'une Bourse ; ils sont convaincus qu'ici-bas, ils n'ont d'autre destination que de devenir plus riches que leurs voisins. Le trafic occupe toute leur pensée. Quand ils voyagent, ils portent, pour ainsi dire, leur boutique et leur comptoir sur le dos, ils ne parlent que d'intérêts et de profits ; et s'ils perdent pour un moment leurs affaires des yeux, c'est uniquement pour fourrer leur nez dans celles des autres ».

La domination pratique du judaïsme sur le monde chrétien a trouvé, dans l'Amérique du Nord, son expression normale, ne laissant de place à aucune équivoque. Même, la *prédication de l'Evangile*, l'enseignement du christianisme est devenu un article de commerce. Le négociant failli fait dans l'Evangile comme l'évangéliste enrichi fait dans le négoce. « Tel, que vous voyez à la tête d'une congrégation respectable, a commencé par être marchand ; son commerce étant tombé, il s'est fait ministre. Cet autre a débuté par le

sacerdoce, mais dès qu'il a eu quelque somme d'argent à sa disposition, il a laissé la chaire pour le négoce. Aux yeux d'un grand nombre, le ministère religieux est une véritable carrière industrielle » (Beaumont, l. c., 185-186).

Pour Bauer, « c'est se payer de mensonge que de refuser, en théorie, les droits politiques au juif qui, dans la pratique, possède un pouvoir énorme et exerce son influence politique *en gros*, si on la lui chicane *en détail* » (Judenfrage, p. 14).

La contradiction qui existe entre le pouvoir politique pratique du juif et ses droits politiques revient à celle qui oppose en général la politique à la finance. Idéalement, la première est placée au-dessus de la seconde, pratiquement elle en est devenue la serve.

Le judaïsme a persisté à côté du christianisme, non seulement parce qu'il est la critique religieuse du christianisme, parce qu'il incarne les doutes touchant l'origine religieuse du christianisme, mais encore parce que l'esprit pratique juif, parce que le judaïsme s'est maintenu dans la société chrétienne et y a même atteint son plus haut degré de développement. Le juif, membre particulier de la société bourgeoise, n'est que la manifestation particulière du judaïsme de cette société.

Le judaïsme s'est maintenu non malgré l'histoire, mais grâce à elle.

Constamment, la société bourgeoise enfante le juif de ses propres entrailles.

Quelle était, en effet, en soi et pour soi, la base de la religion juive ? Le besoin pratique, l'égoïsme.

Le monothéisme du juif est donc en réalité le prothéisme des divers besoins, polythéisme qui fait même du cabinet d'aisances un objet de la loi divine. Le *besoin pratique*, l'égoïsme est le principe de la société bourgeoise. Il se manifeste comme tel, dans toute sa pureté, dès que cette société a mis complètement au jour l'État politique. C'est *l'argent* qui est le dieu du *besoin pratique et de l'égoïsme*.

L'argent est le dieu jaloux d'Israël et, devant lui, ne peut subsister aucun autre dieu. L'argent ravale tous les dieux de

l'homme et en fait une marchandise. L'argent est la *valeur* générale de tous les objets, constituée pour elle-même. L'argent a dérobé au monde entier, à l'homme et à la nature, sa valeur propre.

L'argent c'est la substance du travail, la substance de la vie humaine aliénée à l'homme, et c'est cette aliénation qui le gouverne et qu'il adore.

Le dieu des juifs est rentré dans le monde et est devenu le dieu du monde. Le change, la lettre de change, tel est le véritable dieu du juif ; son dieu n'est lui-même qu'un change illusoire.

Sous le règne de la propriété privée et de l'argent, la notion que l'on a de la nature se réduit au mépris réel, à la dépréciation pratique de la nature qui existe bien dans la religion juive, mais seulement en esprit.

C'est en ce sens que Thomas Münzer déclare intolérable « que toute créature soit devenue une propriété, le poisson dans l'eau, l'oiseau dans l'air, la plante sur la terre, la créature, elle aussi, doit devenir libre ».

Le mépris de la théorie, de l'art, de l'histoire, de l'homme fin en soi, mépris qui reste abstrait dans la religion juive, tel est le point de vue *réel*, conscient de l'homme d'argent ; c'est en ce mépris que consiste sa vertu. Les rapports génériques, les rapports de l'homme et de la femme, etc., deviennent un objet de trafic. On trafique de la femme.

La nationalité chimérique du juif, c'est la nationalité du marchand, de l'homme d'argent en général.

La loi juive, qui n'a ni sens ni raison, n'est que la caricature de la moralité sans sens ni raison, du droit en général, des rites purement formels dont s'entoure le monde de l'égoïsme.

Ici encore, la condition la plus élevée de l'homme est la condition *légale*, le rapport dans lequel il est avec les lois qui sont valables pour lui, non parce qu'elles sont les lois de sa volonté propre, de sa nature propre, mais parce qu'elles règnent et qu'on en châtie les violations.

Le jésuitisme juif, ce même jésuitisme pratique dont Bauer

révèle la présence dans le Talmud, est le rapport du monde de l'égoïsme aux lois qui le dominent ; dans ce monde, l'art suprême consiste à les tourner subtilement.

Le mouvement même de ce monde dans les limites de ses lois amène nécessairement l'abolition de la loi.

Comme religion, théoriquement, le judaïsme ne pouvait se développer davantage parce que la conception du monde, fondée sur le besoin pratique est, par nature, bornée, facilement épuisée.

La religion du besoin pratique ne pouvait, par essence, arriver à la perfection que dans la pratique, non dans la théorie ; c'est la pratique en effet qui en fait la vérité.

Le judaïsme ne pouvait créer un monde nouveau ; il n'a pu faire entrer dans sa sphère d'action les nouvelles conditions, les nouvelles relations générales que parce que le besoin pratique, auquel l'égoïsme sert d'intelligence, se comporte passivement ; il ne peut prendre de l'extension à son gré ; c'est le progrès de l'état social qui lui confère son extension.

Le judaïsme atteint son point culminant quand la société bourgeoise arrive à son complet développement. Mais la société bourgeoise ne devient parfaite que dans le monde chrétien. Ce n'est que sous le règne du christianisme qui rend étrangers à l'homme *tous* les rapports, nationaux, naturels, moraux, théoriques, ce n'est que sous ce règne que la société bourgeoise pouvait se séparer complètement de la vie publique, rompre tous les liens génériques de l'homme, les remplacer par l'égoïsme, par le besoin égoïste, résoudre le monde humain en un univers composé d'atomes, d'individus hostiles les uns envers les autres.

Le christianisme est sorti du judaïsme. Il s'est de nouveau fondu dans le judaïsme.

Dès l'origine, le chrétien était le juif qui théorise, mais le juif est le chrétien pratique, et le chrétien pratique est redevenu juif.

Le christianisme n'avait détrôné le judaïsme réel qu'en apparence. Il était trop distingué, trop spiritualiste pour

remédier à la grossièreté du besoin pratique, autrement qu'en l'élevant dans les nues.

Le christianisme est l'idée sublime du judaïsme, le judaïsme est l'application grossière du christianisme ; mais cette application ne pouvait devenir générale que quand le christianisme s'était développé théoriquement au point d'être la religion parfaite où l'homme s'aliène lui-même et devient étranger à lui-même et à la nature.

Alors seulement le judaïsme pouvait prétendre à la domination universelle et transformer l'homme aliéné, la nature aliénée en objets de trafic, en marchandises à vendre ou à acheter, soumises aux exigences du besoin égoïste.

Le négoce constitue la pratique de l'aliénation. Tant qu'il nourrit des idées religieuses, l'homme ne sait qu'objectiver son être propre, en le transformant en un être étranger, fantastique ; de même, sous l'empire du besoin égoïste, il ne peut exercer pratiquement son activité, créer des objets pratiques qu'en soumettant ses produits et son activité au pouvoir d'un être étranger, en leur attribuant la valeur d'un être étranger, de l'argent.

L'égoïsme céleste du chrétien se change dans la pratique en l'égoïsme matériel du juif ; le besoin céleste devient besoin terrestre, le subjectivisme, égoïsme. Nous expliquons la ténacité du juif non par sa religion, mais par le fond humain de sa religion, par le besoin pratique, par l'égoïsme.

Comme l'être réel du juif s'est réalisé, sécularisé d'une façon générale dans la société bourgeoise, celle-ci n'a pu convaincre le juif de la non-réalité de son être religieux qui n'est que la notion idéale du besoin pratique. Ce n'est pas seulement dans le Pentateuque ou dans le Talmud, mais dans la société actuelle que nous trouvons l'essence du juif actuel, essence nullement abstraite, mais extrêmement empirique ; c'est non seulement l'étroitesse du juif, mais encore l'étroitesse judaïque de la société.

Dès que la société réussit à supprimer la nature empirique du judaïsme, le trafic sordide et ses conditions, le juif devient *impossible*, parce que sa conscience n'a plus d'objet,

parce que la base subjective du judaïsme, le besoin pratique est devenu humain, parce qu'il n'y a plus conflit entre l'existence sensible de l'individu et l'existence générique de l'homme.

L'*émancipation sociale* du juif, c'est l'émancipation de la société du joug du judaïsme.

KARL MARX

(Traduit par Léon Remy).

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

XXI

Alessandro SCHIAVI

Rédacteur à l'*Avanti !*.

Le projet de loi sur le divorce déposé récemment par le gouvernement italien — projet qui n'est qu'une seconde édition, revue et très amoindrie du projet présenté par les socialistes Berenini et Borciani — va donner l'essor à l'agitation anticléricale, même en Italie, et être son point d'appui le plus solide.

A ce propos, le professeur Antonio-Labriola décrivait récemment l'action, toute particulière à notre pays, des cléricaux, avec une vue d'une rare clarté :

« De 1870 à nos jours, pendant que les libéraux s'efforçaient d'affirmer la légitimité du nouvel *Etat laïque*, les prêtres changeaient de route (c'est-à-dire abandonnaient l'espoir de reconquérir le domaine absolu de l'Eglise sur l'Etat) ; et, suivant une nouvelle tactique, s'appliquaient à *cléricaliser la société*. Ils ont porté la chose à un tel point, qu'ils font croire à beaucoup de gens, qui font mine de raisonner au nom de la science, que le catholicisme s'identifie avec le caractère italien, et que les Italiens sont des

(1) Voir les numéros 107 à 115 du *Mouvement socialiste*.

« *catholiques* comme les juifs sont des *mosaïques*. Et comme « pour ces cléricaux, être catholique ce n'est pas seulement « une manière de sentir, de penser, de croire, au sujet de la « destinée humaine et de la vie future, mais au contraire, et « surtout, c'est une manière de vivre sur cette terre, et cette « manière de vivre se résume dans la dépendance de la hié- « rarchie, — ils ont pour but de prouver que, sans devenir un « parti, et seulement par des routes indirectes, ils peuvent « arrêter l'action de l'Etat, lorsque cette action frappe cer- « taines institutions que l'Eglise a besoin de tenir sous sa « domination. L'opposition au divorce n'est donc que la pre- « mière épreuve générale de la *thèse* préparée depuis long- « temps. »

En Italie, en fait, les cléricaux ne constituent pas un parti politique puissant tel que le Centre au Reichstag allemand ; ils ne disposent pas d'une puissance économique comme en France ; ils n'exercent pas une influence décisive sur le gouvernement comme en Belgique et en Espagne, ou sur certaines institutions ou couches du pays comme en France dans l'administration et l'armée ; ils n'ont pas l'esprit combatif des écrivains des *Croix* ; — mais ils possèdent toutes ces forces ensemble, comme en raccourci : sans doute, toutes ces différentes actions, ils les exercent avec moins d'éclat, mais ils n'ont cependant ni trêve, ni relâche.

Politiquement, ils n'ont pas d'organisation nationale, par respect du *non expedit* qui leur défend de déposer des bulletins de vote politique pour des candidats à eux ; mais par contre ils prennent une part active aux élections politiques, au profit des candidats réactionnaires, et engagent ouvertement la lutte pour la conquête des administrations locales, d'où la coalition des partis populaires les a chassés, cette année, dans bien des positions importantes (Brescia et Bologne).

La démocratie chrétienne avait essayé d'attirer à elle les classes travailleuses, en s'affublant du programme minimum des socialistes, et en se posant en réformatrice et novatrice à l'égard de la hiérarchie de Rome. Mais Rome n'a pas eu à donner beaucoup d'efforts pour la subjuguer, et le *leader* des démocrates-chrétiens, Don Murri, *humiliter se subjecit*, comme votre abbé Loisy, et supprima son organe le *Domani d'Italia* : le Parti démocrate-chrétien a fini d'exciter, en laissant sur son chemin des exemples de la plus violente intolérance, ainsi que beaucoup de victimes, parmi les paysans de la campagne milanaise, et en rentrant dans les rangs de l'organisation orthodoxe de l'*Opera dei Congressi cattolici* pour la propagande de la foi.

De même, le clergé n'a pas beaucoup de prise dans les ateliers, et à Monza, en trois jours de grève, les ouvrières obligeaient les sœurs surveillantes à sortir.

L'esprit italien, naturellement malin et aimablement sceptique, même vis-à-vis des mystères de l'au delà, des représentants attitrés de Dieu sur la terre et de leur hiérarchie sainte (la vue de l'idole de près y entre pour quelque chose), ne pouvait être pleinement et durablement privé d'aucun dogme ni d'aucune Eglise, et son génie souple et vivace, libre de traditions et du souvenir de longues et tragiques luttes religieuses, lui donne la force de résoudre la question cléricale avec moins de tumulte et de gaîté que tout autre peuple. Giordano Bruno n'a pas vécu pour rien.

Mais cela n'empêche que l'ignorance et la misère d'une grande partie du pays, la lâcheté des uns et l'amour du *quieto vivere* des autres nous donnent des spectacles tels que ceux-ci : à Eboli, après la prédication des missionnaires, un long cortège de paysans se rassemble sur la place, y allume un *autoda-fé* de

livres et figures obscènes, comme fit autrefois, sur la place della Signiria, Savonarola, à Florence, en 1490 ; ces paysans se dépouillent des armes qu'ils gardaient chez eux, et l'on vit des familles divisées par des longues haines, s'embrasser, réconciliées ; près de Monza, les paysans excités par un prêtre, se ruent sur les propagandistes socialistes, comme vos Vendéens faisaient sur les représentants de la Convention ; des députés n'ont pas honte de déclarer qu'ils voteront contre le divorce pour ne pas perdre leur collège électoral ; les sœurs du ministre de la justice qui a déposé le projet de divorce, vont baiser la pantoufle du Pape, pendant qu'on crie : *Vive le Pape-Roi !*, de même que les filles d'autres ministres sont éduquées dans des cloîtres ; des municipalités donnent enfin congé aux institutrices dévouées à leur école et nanties des titres universitaires pour leur substituer des sœurs.

C'est là l'histoire des deux derniers mois et ce sont des indices suffisants de l'action cléricale et de ses résultats dans les différentes couches sociales ; or, le péril pour la démocratie (et, par conséquent, pour le prolétariat, dont la marche vers l'émancipation en serait retardée) pourrait commencer dès aujourd'hui, à l'aide des nouvelles congrégations religieuses, qui nous arrivent de France.

Selon les statistiques, à Rome seulement, les couvents étaient en 1855 au nombre de 114, dont 64 de frères et 50 de sœurs ; en 1870, il y en avait 206, dont 125 masculins et 81 féminins. Après la loi, portant leur suppression, il en restait 72. Or, aujourd'hui, malgré la loi qui leur a ôté la personnalité civile, il y en a dans les plus belles parties de la ville, possédant des bâtiments superbes, 296 dont 169 de frères et 125 de sœurs !

C'est-à-dire une armée noire d'environ 10.000 propagandistes de la foi et du dogme !

La même chose va se passer en province, et les couvents fourmillent dans les endroits les plus ravissants : la Riviera, les *colli Albani*, la côte adriatique, les environs de Palerme. On comprend aisément que dans un pays encore généralement pauvre tel que le nôtre, avec un gouvernement qui ne dépense qu'une très faible portion de son budget pour l'instruction, des municipalités qui sont presque toutes endettées, et des classes dirigeantes qui, dans le Sud, proposent la suppression des écoles (réunion de la salle Ragona, à Palerme), l'influence d'une organisation cléricale parfaite, soumise à une seule volonté et dirigée vers un seul but, très riche, très expérimentée dans toutes les ruses pour conquérir les âmes et les corps, peut constituer un danger redoutable pour tous, même pour le prolétariat.

Les congrégations peuvent faire une concurrence victorieuse à l'Etat et aux communes, avec les écoles et les œuvres de bienfaisance. A Rome seulement, 20.000 enfants sur 70.000 suivent les écoles cléricales ; dans 60 maisons, les sœurs ont fait de l'école une source d'argent et de prosélytes, et elles ont ouvert même un atelier de confections pour la haute noblesse et la bourgeoisie cléricale : les seules congrégations françaises y possèdent pour 51 millions d'immeubles !

Les municipalités démocratiques, et surtout les municipalités socialistes (Imola en tête), ont commencé par laïciser toutes les institutions publiques, en chassant les sœurs des hôpitaux et asiles publics d'aliénés (à Venise, dans les maisons d'aliénés de San Servolo, on a découvert que les frères traitaient les malades avec la même ferraille que la Révolution française brisait à la Salpêtrière, il y a plus d'un siècle), et

dans les écoles primaires pour les petits enfants, en refusant l'enseignement religieux dans l'école, en opposant aux tentations des cléricaux les cantines scolaires devenues *institutions publiques* (Imola).

A Milan, la Section des instituteurs adhérents à la Chambre du Travail, a institué le type d'école libre de toute influence des dogmes de l'Eglise, de l'Etat et de la classe qui a le domaine économique, préconisée par Proudhon.

Le ministre de l'Instruction publique, en disposant que tous les examens finaux pour le passage d'un Institut à l'autre (écoles primaires, au Gymnase, au Lycée, etc.), doivent être subis dans les écoles publiques, a réduit d'un tiers, m'assure-t-on, les élèves des jésuites. Mais c'est très peu, et ce ne sont que les débuts d'un commencement.

Pour ôter à l'Église sa puissance de privilège, son pouvoir d'attaque contre la société démocratique, son opposition au développement des vérités scientifiques, nous n'avons même pas besoin de forger de nouvelles lois, en provoquant les grands avis des nonnes et des tartufes. Il suffirait d'insuffler la vie à certains instruments législatifs, que l'esprit conservateur de la magistrature et l'influence locale du clergé sur les autorités gouvernementales ont empêché d'appliquer avec vigueur.

La loi de 1867 est encore plus radicale que la nouvelle loi française ; tandis que celle-ci peut reconnaître certaines congrégations religieuses, celle-là a supprimé pour toujours les congrégations, en leur ôtant la personnalité civile.

Mais, comme un article de cette loi n'est pas suffisamment clair sur les moyens d'en éluder les dispositions, les Congrégations se sont multipliées quand

même, en possédant au nom du frère A, qui a donné au frère B., qui a accepté, et qui donnera au frère C., et ainsi de suite. Et la magistrature accepte comme parfaits et juridiques ces contrats qui constituent une nouvelle main morte.

Il suffirait que le Parlement donnât une interprétation authentique à la loi de 1867, pour voir les Congrégations reprendre leur chemin d'outre-Alpe.

La laïcisation complète de l'école s'obtiendrait en défendant, dans toute école publique, l'enseignement à qui a prononcé des vœux religieux en contradiction avec les droits et les lois de la nature, et en supprimant définitivement l'enseignement religieux.

Le catéchisme, on l'apprend à l'Eglise, et il n'est ni une somme de normes morales, ni un abrégé d'histoire religieuse, qui trouve sa place dans l'école primaire.

Enfin, la réfection scolaire instituée comme service public obligatoire, soustrairait beaucoup d'élèves, surtout parmi les fils de prolétaires, aux écoles cléricales.

Les biens de main-morte des congrégations et les biens des confraternités religieuses, que la loi de 1889 donne faculté de transformer en institutions modernes de bienfaisance à l'usage des municipalités (et Imola va essayer d'appliquer cette loi), serviraient pour améliorer l'école laïque en concurrence avec l'école cléricale, et pour fournir aux municipalités et à l'Etat l'argent nécessaire à la bienfaisance, qui ne serait plus une aumône avilissante et sans résultats durables.

Ces mesures seraient un acheminement et une préparation de l'opinion publique à la séparation de l'Eglise de l'Etat, à l'abolition du budget des cultes et des subsides au clergé séculier qui, l'année dernière, a été gratifié d'une augmentation votée par le Parlement

italien. La bourgeoisie, partout, est tendre pour ces défenseurs des privilèges de la propriété !

Jusqu'ici, le parti socialiste italien engagé dans des luttes plus âpres pour la liberté, et aujourd'hui même dans la bataille antimilitaire, et sollicité par bien d'autres problèmes : politique étrangère et coloniale, réforme des impôts, douanes, traités de commerce, etc., n'a pas eu l'occasion de s'occuper spécialement de la question anticléricale, qui, je le répète, ne s'est pas encore posée avec la même gravité et la même nécessité qu'en France, mais qui peut se poser aussi chez nous, dès demain.

Par des signes évidents, tel que la diffusion très répandue du journal socialiste et satirique, l'*Asino*, depuis sa campagne anticléricale, les faveurs que rencontre dans les assemblées et dans notre presse hebdomadaire la propagande contre le prêtre, que le prolétariat a vu dans les dernières luttes de grèves appuyer toujours les patrons en engageant les *sarrazins* contre les grévistes et en opposant les ligues catholiques aux ligues socialistes, je crois qu'une agitation anticléricale, poursuivie par certaines couches de la bourgeoisie (les sections de la *Libre Pensée* sont instituées en Italie, par nombre de républicains et de radicaux) serait soutenue par le prolétariat socialiste, qui pourrait mettre les descendants de la bourgeoisie de la révolution unitaire en demeure d'appliquer, dans leur esprit, les lois que leurs pères ont forgées. Lois qui n'ont aucun caractère d'exception, en supprimant la personnalité civile à des associations qui n'accomplissent aucune fonction d'intérêt ou d'utilité publique, qui pourraient subsister sous la forme d'associations libres, et en permettant la

coexistence de l'école cléricale en concurrence avec l'école laïque.

Le prolétariat n'aurait rien à craindre, mais bien quelque chose à gagner, en dépouillant de ses privilèges un des suppôts de la superstition et du capitalisme.

Alessandro Schiavi.

XXII

Keir HARDIE

Membre de la *Chambre des Communes* d'Angleterre

Les rapports du socialisme avec le cléricalisme ne me paraissent présenter rien de particulier. La religion est une chose essentiellement privée, une question de conscience dans laquelle l'Etat ou la société n'a pas le droit d'intervenir. Je suis l'adversaire résolu de la conception qui identifie le mouvement socialiste avec le mouvement laïque. La pensée religieuse, comme toute autre pensée, sera influencée, élargie et purifiée par les vues plus larges qu'apporte le socialisme, et si, comme socialiste, nous restreignons notre activité à la propagande socialiste, la question religieuse se résoudra d'elle-même.

Keir Hardie.

(A suivre).

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la fin de l'Enquête.

LES FAITS POLITIQUES

ANGLETERRE

La nouvelle loi sur les licences.

C'est le 1er janvier 1903 qu'est devenue exécutoire la loi, votée au cours de la dernière session parlementaire et qui tend à réprimer l'ivresse et à réglementer le commerce de boissons en Angleterre Voici quelles en sont les dispositions principales :

Aux termes de la nouvelle loi, l'ivresse devient un délit, et toute personne trouvée ivre dans un lieu public peut être arrêtée. Si le délinquant est trouvé en compagnie d'un enfant de moins de sept ans, la pénalité consiste en une amende de 40 shillings ou en un mois d'emprisonnement. Les maris ou femmes d'ivrognes habituels sont fondés à réclamer la séparation judiciaire ; la femme ivrogne peut, si elle y consent, être envoyée dans un refuge pour ivrognes. L'ivrogne d'habitude est passible d'une amende de 20 shillings, et de 40 shillings en cas de récidive, lorsque dans les trois ans d'une précédente condamnation, il achète ou tente d'acheter des boissons chez un détaillant. Le commerçant peut être frappé d'une amende de 10 livres sterling, et en cas de récidive de 20 livres sterling. La police doit dresser et fournir aux cabaretiers la liste des ivrognes habituels.

Outre les licences délivrées par la régie, les commerçants devront s'en faire délivrer par les juges. Tous les clubs qui vendent des boissons alcooliques sont soumis à un droit d'enregistrement de 5 shillings : un rapport sur les clubs sera envoyé annuellement aux greffiers des tribunaux. Quiconque débitera des boissons dans un club non muni de licence sera condamné à une amende de 50 livres sterling ou à un mois de travail forcé ou à ces deux peines réunies. Tout

club peut se voir supprimer sa licence, s'il n'est pas un club sérieux ou si ses membres s'enivrent fréquemment.

— Il serait prématuré de porter un jugement sur cette loi énergique, mais on prétend que depuis les quelques semaines qu'elle est appliquée dans certains quartiers de Londres, le nombre des ivrognes a diminué de moitié.

La nouvelle loi scolaire

Cette loi, dont la discussion parlementaire a rempli presque toute l'année dernière, a été votée définitivement en décembre 1902, et elle entrera en exécution le 26 mars 1903. Le texte en est très long, et nous nous bornerons à analyser ses principales dispositions :

I. *Autorités scolaires locales.* — Pour tout ce qui concerne l'application de la présente loi, l'autorité scolaire locale sera le Conseil de Comté ou le Conseil du bourg de Comté. Dans les bourgs, comptant plus de 10.000 habitants ou dans les districts urbains ayant une population supérieure à 20.000 habitants, l'autorité scolaire locale sera, pour ce qui concerne la III^me^ partie de la loi, le conseil du bourg ou du district.

II. *Instruction supérieure.* — Les autorités scolaires, après examen des nécessités locales, et après en avoir conféré avec le Bureau de l'Instruction publique, aviseront aux mesures qu'elles jugeront les plus opportunes pour fournir ou contribuer à fournir à la population les formes d'instruction autre que l'instruction élémentaire, et pour coordonner toutes les diverses formes de l'enseignement public. Elles emploieront à cette œuvre les taxes locales perçues en vertu de la loi de 1890. Elles pourront y consacrer d'autres ressources, pourvu que les sommes ainsi levées par le Conseil de Comté ne dépassent pas deux deniers par livre sterling (20 centimes par 25 francs). Les bourgs qui ne sont pas bourgs de Comté et les districts urbains ont des pouvoirs analogues, mais ils ne peuvent percevoir plus de un penny par livre (10 centimes par 25 francs).

III. *Instruction élémentaire.* — Les autorités scolaires locales auront, dans leur circonscription, les pouvoirs et les obligations des bureaux scolaires et des comités de surveillance scolaire aux termes des lois sur l'instruction élémentaire de 1870 à 1900 et de toutes autres lois, y compris les lois locales. Elles assumeront la responsabilité et le contrôle de toute l'instruction laïque dans les écoles gratuites élémentaires, non subventionnées par elles. Les bureaux scolaires et comités de surveillance scolaire sont abolis.

Directeurs d'écoles. — Les écoles subventionnées par les Conseils de Comté auront six directeurs, dont quatre nommés par le Conseil et deux par l'autorité locale subalterne. Les Conseils de bourg ou de district urbain peuvent nommer le nombre de directeurs qui leur convient. Dans les écoles non subventionnés (ou volontaires) les directeurs actuels seront remplacés par des directeurs de fondation, dont le nombre n'excédera pas quatre, et par deux directeurs, représentant les autorités locales. Plusieurs écoles peuvent se grouper avec un seul corps de directeurs; le nombre des directeurs peut, dans ce cas, être accru proportionnellement.

Contrôle des écoles volontaires. — L'autorité scolaire locale est chargée de veiller au fonctionnement de toutes les écoles élémentaires gratuites et de contrôler toutes les dépenses autres que celles auxquelles doivent pourvoir les directeurs.

Dans les écoles volontaires, les directeurs exécuteront les instructions de l'autorité locale relativement à l'éducation laïque, au nombre et aux aptitudes des instituteurs et au renvoi des instituteurs pour motifs d'ordre éducationnel.

Si les directeurs ne s'y conforment pas, l'autorité locale pourra prendre en mains la direction. L'autorité locale inspectera les écoles volontaires. Son consentement sera nécessaire pour la nomination des instituteurs, mais le consentement une fois donné ne pourra être retiré, sauf pour des motifs d'ordre éducationnel.

Son consentement est également nécessaire pour le renvoi de tout instituteur, à moins qu'il n'ait lieu pour des motifs relatifs à l'enseignement religieux. Des instituteurs adjoints

peuvent être nommés, si on le juge convenable, sans distinction de classe ou de confession religieuse.

Les directeurs doivent fournir le local scolaire libre de toute charge (sauf en ce qui concerne le logement des instituteurs), et à destination de l'enseignement gratuit élémentaire, ainsi que des autres formes d'éducation (mais pas plus de trois soirées par semaine). Ils doivent tenir l'école en bon état d'entretien.

Toute difficulté qui surgira entre l'autorité locale et les directeurs sera tranchée par le Bureau d'Instruction publique. Quand il y a plus d'un candidat pour la place de professeur-adjoint, la nomination est faite par l'autorité locale.

Instruction religieuse dans les écoles volontaires. - Sur la proposition du colonel Kenyon-Slaney, on a ajouté l'amendement suivant à la loi : « Dans les écoles non subventionnées par l'autorité scolaire locale, l'instruction religieuse sera donnée conformément aux prescriptions de l'acte de fondation, sous le contrôle des directeurs. »

Nouvelles écoles. — Lorsque l'établissement d'une nouvelle école est projetée, dix contribuables peuvent protester auprès du Bureau d'Instruction publique et faire valoir que cet établissement n'est pas nécessaire. Le Bureau statuera, en ayant égard aux nécessités de l'instruction laïque, aux désirs des parents et aux intérêts des finances. Toute école qui compte une moyenne de trente écoliers sera considérée comme nécessaire.

IV. *Comité d'instruction.* — L'autorité scolaire locale a, dans la circonscription soumise à son contrôle, le pouvoir de décision. Elle agit par l'intermédiaire d'un comité, dont elle doit demander l'avis, sans d'ailleurs être obligé de s'y conformer. Ce comité se voit déléguer des pouvoirs assez étendus, mais il ne peut faire d'emprunts ni lever de taxes. Le corps administratif élu reste souverain. Le Conseil de Comté prend dans ses propres rangs la majorité des membres du comité, à moins qu'il n'ait expressément décidé d'agir autrement. Le comité contiendra aussi des personnes ayant une compétence scolaire et qui soient au courant des besoins des écoles dans

la circonscription. Des femmes mariées ou célibataires, qui étaient membres des anciens bureaux scolaires, peuvent faire partie des comités. Les questions urgentes peuvent être tranchées par l'autorité locale, sans avis du comité.

La nomination du Comité devra être rectifiée par le Bureau d'instruction publique ; celui-ci pourra entreprendre une enquête publique s'il le juge utile.

Dépenses. — Dans les circonscriptions des conseils de comté et des bourgs, les dépenses de l'enseignement public seront payées sur l'impôt général levé dans la circonscription, l'impôt de comté dans les comtés, et la taxe des pauvres ou la taxe des bourgs dans les bourgs. Dans les districts urbains, il y sera pourvu à l'aide de la taxe sur les pauvres. Les autorités locales pourvoieront, comme elles le jugeront utile, aux frais de déplacement des membres des Comités d'instruction.

Les Conseils de comté peuvent, s'ils le veulent, mettre les dépenses nécessitées par l'enseignement non élémentaire à la charge de la ou des paroisses, qui sont desservies par les écoles ou colleges, pour lesquels ces dépenses ont été assumées.

Délégation d'autorité. — Les autorités auxquelles la loi confère des pouvoirs peuvent s'entendre avec les Conseils de bourg, de comté, de district ou de paroisse, que ces Conseils soient ou non des autorités locales scolaires, pour exercer leurs attributions vis-à-vis des écoles et colléges situés dans leur circonscription.

Critique de la loi.— Les non-conformistes ont adressé à la loi de vives critiques : ils lui reprochent notamment de subventionner un enseignement confessionnel, ce qui constitue une atteinte au principe de la neutralité religieuse de l'État ; ils lui reprochent encore de laisser aux écoles volontaires quatre directeurs, contre deux désignés par les autorités locales; d'établir un impôt sans représentation, car les professeurs ne sont pas nommés par les contribuables, mais par les directeurs des écoles volontaires ; d'écarter de la majorité des écoles un nombre considérable d'instituteurs, parce qu'ils ne sont pas membres de l'Église épiscopale.

Une propagande a été entreprise par les principaux non-

conformistes, entre autres le Dr Clifford et le Dr Robertson Nicoll, pour amener les adversaires de la loi à refuser de payer les taxes scolaires. Ils ont recueilli des adhésions nombreuses et enthousiastes.

La Compagnie des chemins de fer du Taff Vale et l'Association réunie des Employés de Chemins de fer

Le procès — signalé déjà maintes fois aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* — intenté par la Compagnie des chemins de fer du Taff Vale à l'Association réunie des Employés de chemins de fer et à ses administrateurs : Richard Bell, James Homes, Philipp. Heulett, George W. Aalcock et John Pilcher est venu, en décembre dernier, devant un jury spécial, présidé par Mr Wills, juge.

Sir Edwards Clarke, l'un des avocats de la Compagnie, exposa ainsi les faits pour sa cliente : « Ce procès a pour » cause une grève, survenue au mois d'août 1900. La Com- » pagnie du *Taff Vale* est, pour le transport des charbons, » la compagnie de chemins de fer la plus importante du » royaume. Elle dessert, dans la partie méridionale du pays » de Galles, cinq vallées qui constituent la partie la plus » importante de ce bassin houiller, le plus riche du monde » entier. La production annuelle du bassin est de 18.000.000 » tonnes, dont près des trois quarts sont transportés par les » lignes du *Taff Vale*. Or, dans la nuit du 19 au 20 août 1900, » 1227 employés de la Compagnie abandonnèrent le travail. » Parmi eux 363 avaient donné des congés, qui expiraient à » ce moment. Comme les employés de la Compagnie du » *Taff Vale* sont tenus, lorsqu'ils quittent leur emploi, à » donner un préavis de quinzaine, ces 363 employés étaient » donc dans leur droit ; 400 autres avaient donné congé seu- » lement huit jours précédemment, de sorte qu'ils devaient » encore une semaine de travail à la Compagnie; enfin, les » autres n'avaient donné aucun congé, et, par leur abandon

» de leur service, ils violaient donc le contrat qui les liait à la » Compagnie. La grève dura jusqu'au 31 août : je vous laisse » à penser combien fut grave le dommage causé à la Com- » pagnie, par cette cessation soudaine du travail; vous jugerez » d'ailleurs, par la suite des débats, que la gravité de ces » conséquences était dès lors prévue par les organisateurs de » la grève.

» Nous nous plaignons que la Société ait, par les décisions » de son Comité exécutif et par la conduite de ses fonction- » naires, MM. Bell, Holmes et autres, provoqué la grève, » organisé les circonstances dans lesquelles celle-ci s'est pro- » duite, poussé les employés à rompre leurs contrats. Mais la » Société ne s'est pas contentée de cela : au moyen du » *picketing*, elle a usé d'intimidation et de contrainte vis-à-vis » des individus qui étaient disposés à continuer de servir la » Compagnie ou à entrer à son service ; par un système de » terreur organisée, qui a duré aussi longtemps que la grève, » elle a empêché la Compagnie de recruter son personnel. Je » vous prouverai que non seulement la grève a été décidée et » organisée par les fonctionnaires de la Société, mais qu'elle » a été soumise au contrôle immédiat du secrétaire général, » qui avait reçu des fonds pour mettre ces décisions à exé- » cution ; je vous prouverai que le Secrétaire général a per- » sonnellement dirigé le picketing, qui impliquait, et qui » impliquera nécessairement, l'intimidation et la violence. Je » prouverai encore que toutes les dépenses de la grève ont été » payées par la Société ; que celle-ci a versé l'indemnité de » grève, non seulement à ses membres, mais à des individus » étrangers à la Société, pour les décider à ne pas travailler ; » et qu'elle a même payé les dépenses des hommes préposés » au *picketing*. »

Les débats durèrent treize jours; le verdict du jury estima que : 1° les défendeurs avaient conspiré par des moyens illégaux pour nuire aux plaignants ; 2° qu'ils avaient illégalement persuadé les hommes dont les congés n'étaient pas expirés à rompre leurs contrats ; 3° qu'ils les avaient aidés à faire grève par des procédés illégaux.

Ce verdict a été salué par les adversaires du trade-unionisme comme une grande victoire. Les grands journaux bourgeois exultent, tandis qu'une sorte de consternation s'est répandue chez les trade-unionistes. Pour remédier à la situation critique créée par la jurisprudence, on propose de tenir une conférence nationale des trade-unions et des coopératives afin d'examiner d'une façon complète la situation légale de ces institutions et de proposer un plan de réforme qui assure aux travailleurs l'égalité légale dont ils sont privés.

Les employeurs ont, en effet, et ont toujours le droit : 1° d'user de tous leurs pouvoirs de persuasion pour amener un travailleur à ne pas faire partie d'une trade-union, et cela au préjudice des travailleurs et de l'union ; 2° de renvoyer un ou plusieurs travailleurs, parce qu'ils appartiennent à une union, au grand dommage des travailleurs et de l'union ; 3° d'empêcher les ouvriers de trouver du travail, en donnant de mauvais renseignements à leur sujet ; 4° de dresser une *liste noire* de trade-unionistes, et de la communiquer aux autres patrons qui, autrement, seraient disposés à les embaucher ; 5° de solliciter par des annonces le travail de nouveaux ouvriers, et cela aux dépens de travailleurs en grève ou frappés de lockout ; 6° d'envoyer des agents visiter les grévistes à domicile, en leur offrant de l'argent, pour les amener à vendre leurs droits, à leur préjudice et à celui de leur union ; 7° d'employer les agents du « travail libre » à embaucher des cotoyeurs, afin de briser les efforts des Trade-Unions, qui veulent procurer aux ouvriers une part raisonnable des profits industriels ; 8° de refuser de traiter avec les maisons qui ne se joignent pas à leurs coalitions. Il y a aussi une immunité pour les fonds des associations patronales, souscrits et dépensés dans le but de combattre les trade-unions par tous les moyens qu'elles pensent légitimes, tels que ceux que nous venons de citer. La loi est appliquée de telle façon que les mêmes actes sont frappés de lourdes pénalités, quand ils émanent des malheureux, et qu'ils restent impunis lorsqu'ils sont accomplis par les patrons.

Mary A. Macpherson.

(*Traduit par Raoul Briquet*).

LES GRÈVES

FRANCE

Les grèves en 1901

La direction de l'*Office du travail* vient de faire paraître la statistique officielle des grèves et des recours à la conciliation pour l'année 1901.

Malgré quelques améliorations, cette publication contient encore des lacunes. Au lieu de s'efforcer de recueillir des renseignements économiques, il semble que les rédacteurs se soient plutôt attachés aux incidents externes et aux côtés dramatiques des conflits.

Quelle est la situation économique du pays à la période où la statistique est établie ; quelle est la situation des affaires de la place, de la ville où éclate la grève, on l'ignore !

Les causes véritables des grèves nous échappent, et il serait impossible d'avoir une connaissance véritablement scientifique des grèves si l'on n'allait puiser à d'autres sources.

Le nombre des grèves s'est élevé pendant l'année 1901 à 523, le nombre des grévistes à 111.414. Pendant l'année 1900 le nombre des grèves avait été de 902, le nombre des grévistes de 222 714. Il y a donc une diminution sensible. Si l'on recherche la situation économique de la France pendant l'année 1901, la cause de cette diminution s'explique aisément.

L'année 1901 se caractérise, en effet, au point de vue économique, par la persistance de la crise industrielle signalée en 1900.

Le nombre des chômeurs est encore très considérable, l'état des affaires est encore assez languissant. Cependant *il y a une tendance à une légère reprise d'activité.*

D'après le tableau comparatif dressé par la direction des douanes pour les neuf premiers mois de l'année 1900 et de l'année 1901, on constate un léger relèvement dans le chiffre des importations et des exportations.

Tandis que le chiffre des importations de l'année 1900 s'élevait pour cette période à 3.499.101.000 francs, il s'élève en 1901 à 3.542.865.000 francs, d'où une augmentation de 43.764.000 francs. De même tandis que le chiffre des exportations était, toujours pendant les neuf premiers mois de 1900, de 2.999.034.000 francs, il s'élève en 1901 à 3.081.324.000 fr. d'où une augmentation de 82.290.000 fr. (1).

Le nombre des grèves, tout en restant par suite assez élevé encore, baisse sensiblement, et le mouvement gréviste tend à descendre vers la normale.

La situation économique, l'état de la production industrielle est la cause déterminante du chiffre plus ou moins considérable des grèves.

Il faut ajouter cependant comme cause des grèves pendant l'année 1901, comme du reste déjà pour l'année 1900, l'application de la loi du 30 mars 1900 sur la réglementation du travail dans les ateliers mixtes.

Un certain nombre de grèves ont éclaté soit parce que les ouvriers réclamaient l'application de la loi que les patrons n'appliquaient pas, soit parce qu'à la suite de la mise en vigueur de la loi de 11 heures, les ouvriers ont vu diminuer leur salaire et ont par suite réclamé le rétablissement du salaire antérieur. Enfin, signalons que le vote de la loi du 30 mars 1900 a eu cette conséquence, que les ouvriers employés dans des établissements non mixtes ont demandé que la loi de 11 heures leur fût applicable, — une campagne en faveur de la journée de 8 heures a pu même être faite par le moyen de la grève.

Citons parmi ces grèves :

La grève des tisseurs de Mens (Ardèche) : Le patron avait

(1) *Documents statistiques de la France.* Direction des Douanes, 1902. Ministère des Finances.

obtenu de l'Inspecteur du travail la permission de faire travailler 12 heures pendant 30 jours. Les ouvriers se mirent en grève réclamant l'application de la journée de 11 heures. La permission fut alors retirée (1).

Dans la grève des ouvriers en papiers peints d'Halluin (Nord), les ouvriers réclament le maintien du salaire de 11 heures 1/2 pour 11 heures (2).

De même dans la grève des cambruriers d'Amiens (3).

Dans la grève des ajusteurs en ferronnerie de Revin (Ardennes), les ouvriers réclament le même salaire pour 11 heures que pour 12 (4).

Les moulineuses du Teil se mettent en grève pour obtenir la journée de 10 heures (5).

Les ouvriers des chantiers de bois et scieries mécaniques de MM Mathius, à Honfleur, réclament la loi de 11 heures et se mettent en grève pour l'obtenir (6).

Enfin, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais se mettent en grève et demandent la journée de 8 heures. Il en est de même des carrossiers, forgerons, peintres, charretiers, scieurs mécaniques, chaudronniers, tonneliers, marbriers, ouvriers du port, tramways, chauffeurs-soutiers, menuisiers, boulangers de Marseille (7).

Bien entendu, comme pour l'année 1900, on a prétendu que M. Millerand avait suscité les grèves et les journaux bourgeois n'ont point manqué de pousser leur cri d'alarme habituel (8). Il est vraiment peu utile de discuter cet enfantillage. Il eût suffi à ces « économistes » de jeter un simple coup d'œil sur la situation des pays étrangers, de regarder

---

(1) *Statistique des grèves*, 1901, page 67.
(2) *Statistique des grèves*, 1901, page 31.
(3) *Statistique des grèves*, 1901, page 35.
(4) *Statistique des grèves*, 1901, page 95.
(5) *Statistique des grèves*, 1901, page 315.
(6) *Statistique des grèves*, 1901, page 317.
(7) *Statistique des grèves*, 1901, page 103.
(8) Consulter la collection de la *République Française*, du *Temps*, des *Débats* (1901).

le processus d'ensemble du phénomène de grève pour se rendre compte que ce n'est point un gouvernement, quelle que soit sa forme, autoritaire ou démocratique, que ce n'est point à plus forte raison un homme qui peut susciter, provoquer les grèves et que c'est simplement à l'organisation économique moderne et à l'industrialisation croissante qui la caractérise qu'est dû le développement du nombre des coalitions.

Ce n'est pas à dire cependant que la présence de M. Millerand au pouvoir n'ait pas eu d'influence sur le nombre des grèves dans les années 1899, 1900 et 1901. Ainsi que le remarquait ici même Lagardelle, l'existence d'un « ministre socialiste » a sinon occasionné, du moins favorisé, encouragé l'éclosion de certaines grèves. Les ouvriers ont eu l'espérance qu'un gouvernement démocratique ne gênerait point la manifestation de leurs griefs, n'entraverait point leurs organisations et que dans le conflit entre le capital et le travail il observerait la neutralité. Ils ont eu l'illusion que le ministre du commerce pourrait peser sur le patronat : Nous retrouvons dans la statistique de 1901 la preuve de cette influence particulière de M. Millerand. Comme dans l'année 1900 nous voyons un grand nombre de préfets et de sous-préfets intervenir dans les grèves, offrir leurs bons offices pour faciliter la conciliation. C'est ainsi que le sous-préfet intervient dans la grève des kaoliniers d'Échassières (Allier) (1). Le préfet intervient de même pour mettre fin à la grève par une transaction dans la grève des allumettiers d'Aubervilliers et de Pantin (2), de même dans la grève des ouvriers d'huileries de Marseville, des coupeurs et monteurs en chaussures de Fougères, des ouvrières du moulinage de soie du Teil (Ardèche). C'est le sous-préfet qui s'entremet dans la grève des ouvriers en meubles de Crépy-en-Valois (Oise) (3). Il en est de même dans le conflit qui s'élève entre les scieurs à la

(1) *Statistique des grèves*, 1901, page 17.
(2) *Statistique des grèves*, 1901, page 25.
(3) *Statitisque des grèves*, 1901, pages 37, 55.

mécanique de Merville (Nord) et leur patron (1). C'est toujours le préfet ou le sous-préfet qui servent d'intermédiaires entre les parties dans la grève des ouvriers d'aciérie de Bessèges (Gard) (2).

Dans la grève de Montceau-les-Mines, M. le Président du Conseil intervient et obtient que le nombre des ouvriers à licencier fût réduit de 1200 à 450. Le Ministre des travaux publics s'occupa de leur chercher du travail (3).

Enfin, dans la grande grève de Marseille, les ouvriers font des démarches auprès de M. Waldeck-Rousseau et de M. Millerand pour que ceux-ci fassent accepter la conciliation par les patrons qui refusent de discuter avec le comité de la grève :

« Les journées des 18 et 19, écrit le rédacteur de l'Office » du Travail, furent employées sans succès à chercher un » terrain d'entente. Le maire, qui n'avait pu obtenir des syn- » dicats des armateurs et des acconiers qu'une seule conces- » sion, l'augmentation à 20 du nombre des délégués, résolut » de recourir à l'intervention du Président du Conseil et » obtint ainsi que la grève générale fût ajournée. »

Quelques jours plus tard, la tentative de grève générale n'ayant pas donné les résultats espérés, les grévistes envoyèrent à Paris une délégation qui fut reçue le 28 mars par les Ministres du commerce et de l'intérieur (4).

De même qu'en 1900, les espérances des ouvriers furent déçues. Le ministre du commerce ne put rien pour eux. La grève de Marseille nous fournit un renseignement très intéressant à cet égard : « Le 20 mars, lisons-nous dans la publi- » cation de l'Office du Travail, le maire annonça que M. Wal- » deck-Rousseau lui avait répondu qu'il ne voyait pas l'utilité » de son voyage à Paris. » *Cette réponse provoqua*, dit le rédacteur, *une grosse désillusion*.

(1) *Statistique*, page 79.
(2) *Statistique*, page 91. Voir aussi pages 95, 114, 119, 135, 159, 163, 167.
(3) *Statistique*, page 239.
(4) *Statistique*, pages 385 et 388.

De même, dans la séance du 23 mars, le maire annonce qu'on a téléphoné du ministère du commerce que les patrons acceptaient l'arbitrage. C'était un malentendu. Le Ministre du commerce télégraphie au Préfet : « On me communique » votre dépêche à intérieur où vous rendez compte visite » maire et députés. Je n'ai téléphoné à personne aujourd'hui » Marseille. Un de mes attachés a simplement téléphoné midi » secrétaire général mairie pour lui demander s'il pensait » que arbitrage portant sur délimitation des questions qui » feraient objet conférence contradictoire serait accepté par » les ouvriers. Rien de plus. »

Enfin, lors de la visite aux Ministres du Commerce et de l'Intérieur, le 28 mars, « M. Waldeck-Rousseau déclara qu'il lui paraissait appartenir aux parties intéressées et aux signataires de la convention de l'interpréter, sauf, si l'accord ne pouvait se faire, à recourir au jugement d'un arbitre, *mais qu'il n'appartenait pas au gouvernement d'intervenir pour imposer aux uns ou aux autres de nouvelles conditions.* » (1).

Si nous recherchons maintenant les motifs occasionnels des grèves nous trouvons pour l'année 1901 :

Grèves (*ayant eu pour cause une augmentation de salaires*) : 274 grèves (52 °/₀ du nombre total).

Grèves (*ayant eu pour cause une diminution de salaires*) : 57 grèves.

C'est très souvent à la suite d'une modification soit de l'outillage, soit de l'organisation du travail que ces réductions de salaire ont été faites et c'est ainsi qu'une transformation technique devient la cause d'un certain nombre de grèves.

Citons par exemple la grève des tisseurs de Picquigny (Somme). Le patron avait, à titre d'essai, fait conduire à des ouvriers de ses établissements deux métiers à la fois. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne gagnaient pas autant qu'auparavant ; devant l'ordre donné au contre-maître de maintenir le

(1) *Statistique des grèves*, 1901. page 388.

nouveau mode de travail, les ouvriers quittèrent les ateliers (1).

De même à Boulogne-sur-Mer, MM. Thierry, fabricants de chaussures, à la suite de l'installation de nouvelles machines, avaient modifié la réglementation du travail et établi un nouveau tarif. « Les ouvriers, craignant que leurs salaires ne fussent atteints par le nouveau système, se mirent en grève » (2).

Les conflits relatifs à des questions de personnes continuent toujours à être nombreux. Plus que jamais les ouvriers revendiquent le droit de travailler à côté de qui leur plaît, de dire leur mot en ce qui concerne la capacité technique des directeurs et des contre-maîtres, d'imposer à ces derniers de les traiter en hommes et non en serfs.

Il y a eu de ce chef 134 grèves, soit 25.62 pour 100.

Les questions de diminution de travail ont occasionné 69 grèves.

Si nous examinons maintenant quelles sont les industries qui ont le plus été atteintes par les grèves, nous trouvons :

Agriculture, forêts, pêche	7	grèves.
Mines et carrières	31	»
Produits alimentaires	21	»
Industries chimiques	17	»
Industries polygraphiques	12	»
Cuirs et peaux	40	»
Industries textiles	100	»
Travail des étoffes	13	»
Industries du bois, tabletterie	39	»
Bâtiment	13	»
Usines métallurgiques et travail des métaux ordinaires	67	»
Travail des métaux fins	1	»
(Taille et polissage des pierres, travail des pierres et terres au feu)	22	»
Construction	73	»
Transport et manutention	67	»

(1) *Statistique des grèves*, 1901, page 257.
(2) *Statistique des grèves*, 1901, page 241.

L'industrie textile vient en tête avec 100 grèves, puis viennent ensuite l'industrie métallurgique et l'industrie de la construction.

C'est donc bien dans ce qu'on appelle communément la grande industrie, c'est-à-dire l'industrie où le machinisme est le plus développé ou bien où l'organisation capitaliste est la plus complète qu'éclate le plus grand nombre de grèves ; et si l'on ajoute que sur le nombre total des établissements atteints par la grève en 1901, 127 étaient possédés par des sociétés par actions ; que le nombre des grévistes a été pour ces établissements de 40.099, soit plus du tiers du nombre total, il est facile de se rendre compte que c'est bien le régime capitaliste de la production qui est le générateur des grèves.

Les résultats des grèves ont été les suivants :

Réussite	114 grèves	21,79 °/₀
Transaction	195 »	37,29 °/₀
Echec	214 »	40,92 °/₀.

Ainsi il n'y a que 214 grèves qui ont échoué complètement, tandis que 309 ont donné un résultat soit total, soit partiel. Ceux qui prétendent que les grèves échouent toujours et n'ont aucun avantage pour les ouvriers se voient donc infliger un démenti par les faits.

L'influence des syndicats continue de plus en plus à se manifester dans les grèves.

Dans 363 grèves, sur 523, les ouvriers grévistes étaient membres du syndicat de leur profession 14 syndicats se sont constitués au cours des grèves ou immédiatement après.

C'est ainsi qu'à la suite de la grève des clisseuses de bouteilles de Bordeaux, un syndicat a été créé (1). De même à la suite de la grève des fondeurs en fer d'Evreux (2).

Les syndicats ont assuré des secours réguliers à leurs membres dans 29 grèves. Citons par exemple la Fédération du Livre, qui a donné une indemnité de 3 fr. 50 par jour ; le

(1) *Statistique des grèves*, page 75.
(2) *Statistique des grèves*, page 97.

syndicat des coupeurs de Nancy, qui a donné 5 fr. par jour; les syndicats des monteurs de Romans (Drôme), qui a distribué 1 fr. par jour; des coupeurs de Fougères, qui a donné 2 fr. par jour; des cordonniers de Paris, qui a donné 4 fr. par jour; des mégissiers de Graulhet (Tarn) et St-Junien (Hte-Vienne), qui ont donné 2 fr. par jour; le syndicat des veloutiers de Tourcoing a distribué 2 fr. par jour à ses membres; celui des casquettiers de Paris a donné la même somme. La Bourse du travail d'Agen a donné 2 francs par jour aux ouvriers menuisiers en grève. Le syndicat de Vriques-au-Bois (Ardennes) a donné 2 fr. par jour aux mouleurs en fer qui étaient en grève, etc., etc.

L'influence des syndicats se retrouve encore dans ce fait que beaucoup de grèves ont éclaté soit parce que les patrons avaient renvoyé des syndiqués, le secrétaire du syndicat par exemple, soit parce qu'il refusait de reconnaître le syndicat. C'est ainsi que, dans la grève des boulangers de St-Etienne, les ouvriers réclament la reconnaissance du placement par le syndicat (1); la grève des apprêteurs (Seine) éclate à la suite du renvoi d'un contre-maître président du syndicat ouvrier (2).

Les menuisiers et charpentiers de Bar-le-Duc se mettent en grève et réclament l'emploi exclusif d'ouvriers syndiqués (3). De même, c'est à la suite du renvoi du président du syndicat qu'éclate la grève des lamineurs de Bessèges (4). Dans la grève du Métropolitain, les ouvriers réclament la reconnaissance du syndicat (5). Enfin, dans la grève des ouvriers des port et docks de Marseille, les grévistes inscrivaient dans leurs revendications l'obligation pour les ouvriers du port, d'adhérer au syndicat international, et la suppression du syndicat français (6). Signalons aussi que les syndi-

(1) *Statistique*, 1901, page 21.
(2) *Statistique*, 1901, page 47.
(3) *Statistique*, 1901, page 91.
(4) *Statistique*, 1901, page 95.
(5) *Statistique*, 1901, page 107.
(6) *Statistique*, page 381.

cats déconseillent, désavouent les grèves inopportunes, et conseillent, dirigent la grève qui leur semble nécessaire. Enfin, c'est à leur influence qu'est dû le mouvement qui s'accentue de plus en plus des grèves de solidarité, des grèves générales.

Dans la grève des déchargeurs de Honfleur, le syndicat ouvrier a donné tort aux ouvriers (qui avaient abondonné le travail) (1). Par contre, c'est la chambre syndicale des ouvriers apprêteurs et décatisseurs du département de la Seine qui élabore un tarif de travail, le fait présenter aux patrons et, sur le refus d'un certain nombre d'entre eux, déclarent la grève des ouvriers de ces établissements (2)

De même le syndicat des ouvriers boulangers de Vienne (Isère) présente à la chambre syndicale patronale un certain nombre de réclamations. Les négociations n'ayant pas abouti, la grève est déclarée (3). De même c'est la chambre syndicale qui provoque et dirige la grève des charpentiers de navires de Boulogne-sur-Mer (4). De même c'est à l'instigation du syndicat qu'éclate la grève des peintres en bâtiments de Grenoble (5). C'est le syndicat qui ordonne et dirige la grève des enrouleurs et polisseurs de ciseaux de Thiers (6).

Parmi les grèves de solidarité et les grèves générales, citons la grève des chaisiers de Crépy-en-Valois (Oise).

Tous les ouvriers en meubles employés dans l'établissement se mirent en grève par solidarité (7).

Les déchargeurs de Rochefort s'étant mis en grève, leurs camarades de Tounay-Charente quittent à leur tour le travail (8). A Angoulême, la grève des tailleurs de pierre est générale : Aucun ouvrier ne se présenta chez les 12 entre-

(1) *Statistique*, page 151.
(2) *Statistique*, page 234.
(3) *Statistique*, page 246.
(4) *Statistique*, page 249.
(5) *Statistique*, page 268.
(6) *Statistique*, page 290.
(7) *Statistique*, page 318.
(8) *Statistique*, page 343.

preneurs de la ville. Une grève éclate dans une scierie mécanique, à Merville. Aussitôt la grève s'étend à toutes les usines de la ville et des scieurs elle s'élargit jusqu'à comprendre les naceliers (1).

A la suite de la grève des feuillardiers de St-Yriex, la grève éclate parmi les feuillardiers de Lanouaille (Dordogne), pour obtenir le tarif élaboré par le syndicat de St-Yrieix (2).

Enfin, à Marseillle, la grève des ouvriers des ports et doks entraîne la grève générale de toutes les corporations de la ville (3).

Recours a la conciliation et a l'arbitrage

L'application de la loi du 27 décembre 1892, sur la conciliation et l'arbitrage, a été au cours de l'année 1901 constatée dans 142 différends dont 6 avant toute cessation de travail. Le nombre des grèves de l'année ayant été de 523, la proportion des recours à la loi sur la conciliation a donc été de 27.15 pour 100.

Si l'on recherche les personnes qui ont pris l'initiative de ces recours on constate que :

Le nombre des recours formés sur l'initiative
- des patrons a été de 5 fois
- des ouvriers — 67 —
- des 2 parties — 3 —
- des juges de paix — 67 —

La tentative de conciliation quand elle a été proposée a été rejetée :

- Par les patrons 51 fois
- — ouvriers 4 fois
- — deux parties 6 fois

Ainsi donc ce sont les ouvriers qui ont le plus souvent demandé le recours à la conciliation et ce sont les patrons qui ont refusé le plus de se soumettre à cette tentative

(1) *Statistique*, page 251.
(2) *Statistique*, page 231
(3) *Statistique*, page 381.

amiable quand elle a été proposée. Cela semble tout à fait naturel pour quiconque connaît les opinions des patrons et celles des ouvriers.

Il est certain, étant donnée la conception que se font les patrons de leurs droits, étant donnée cette idée d'absolutisme qu'ils ont de leur rôle dans l'usine, qu'il leur est impossible de pouvoir accepter de discuter avec leurs ouvriers sur le différend qui les divise.

Dès l'instant qu'une grève éclate ils considèrent que leurs ouvriers ne font plus partie de l'usine et que par suite une seule solution s'impose : pour eux se procurer un autre personnel ; pour les ouvriers aller chercher du travail ailleurs.

Le recours à la conciliation leur semblerait donc une sorte d'abdication, il les contraindrait à reconnaître l'ensemble des ouvriers, le corps des salariés pour pouvoir s'entendre avec lui, au besoin. Le recours à la conciliation a pour effet de poser en face du patronat le corps collectif des travailleurs et c'est cela que les patrons ne peuvent l'admettre. On retrouve dans la statistique la preuve de cet état d'esprit du patronat :

« Convoqué par le juge de paix, M. Ullern, patron de la » fabrique de produits chimiques de Honfleur, dont les » ouvriers étaient en grève, se rendit à son invitation, mais » pour déclarer qu'il avait recruté un nouveau personnel à » Lisieux et qu'il ne pouvait reprendre aucun gréviste » (1).

Une grève éclate parmi les tisseurs de Tarare (Rhône). Le Juge de paix invite le patron au comité de conciliation. « M. Godde répondit que les ouvriers ayant quitté le tissage » sans avoir fait leur huitaine, il ne pouvait accepter ni » conciliation, ni arbitrage, et qu'il allait procéder à un nouvel » embauchage (2) ». De même dans la grève des ferblantiers et mécaniciens-constructeurs de Châlon-sur-Saône (3).

Dans la grève de Crépy-en-Valois, M. Clair, le patron,

(1) *Statistique*, 1901, page 230.
(2) *Statistique*, page 233.
(3) *Statistique*, page 253.

répondit « qu'il considérait les grévistes comme ne faisant plus partie de sa maison et que ses rapports avec eux ayant pris fin à partir de la cessation du travail, il estimait ne pas devoir se rendre à la convocation du magistrat (1) ».

De leur côté, les ouvriers se rendent très bien compte que la grève est une lutte, une sorte de guerre, qui ne peut se terminer que par la victoire de l'une des parties en présence; ils sentent bien que c'est la seule force des armées en présence qui décidera de l'issue du combat, mais leur situation dans le milieu social actuel les oblige à demander, plus facilement que les patrons, les tentatives de conciliation, à ne point les refuser quand elles leur sont offertes.

Ils ont gardé des longues persécutions de jadis la crainte des agents des gouvernements, ils ont le souvenir que dans la lutte qu'ils poursuivent contre le patronat, toujours les administrations ont essayé d'entraver leur mouvement, de gêner leurs manifestations. Ils espèrent, en faisant preuve de bonne volonté pour les solutions amiables, se concilier peut-être les bonnes grâces ou au moins la neutralité du gouvernement. De plus, ils ont besoin, soit pour ne pas effrayer la population de la ville où éclate la grève, soit pour des souscriptions, d'avoir pour eux l'opinion publique. En demandant la tentative de conciliation, ils ont l'espoir de faire connaître la légitimité de leurs revendications. Mais eux aussi ne veulent point abdiquer entre les mains d'un tiers.

Ils regardent avec défiance tout tribunal qui ne serait pas leur œuvre à eux. Ils consentent bien à discuter avec leurs patrons, mais ils ne veulent point que ce soit un étranger qui se prononce dans le conflit qui divise les patrons et salariés. De là l'habitude de ne jamais nommer des plénipotentiaires, de ne nommer que des délégués et de faire ratifier par l'assemblée des grévistes ce qui a été décidé par ces délégués. De là surtout *le refus presque général de l'arbitrage*. La classe des travailleurs consent, à la rigueur, à la conciliation, à la mise en présence de ses représentants et de ceux des patrons, mais

(1) *Statistique*, page 319.

elle se méfie des arbitres, soit qu'elle ne veuille affirmer par là sa volonté de faire ses affaires elle-même; soit qu'elle ne les juge pas suffisamment compétents.

La statistique nous fournit quelques exemples de cette opinion, de cette manière de voir des travailleurs.

Une grève éclate à Bagnères-de-Bigorre; après l'échec de la tentative de conciliation, un arbitrage est proposé. « Les ouvriers, dit la statistique, repoussèrent l'arbitrage et quittèrent la réunion » (1).

Une grève éclate parmi les gantiers de Grenoble. Les ouvriers repoussèrent l'arbitrage, aussi bien du juge de paix que du préfet, parce *qu'ils estimaient*, dit le rédacteur de l'*Office du travail* relatant la grève, *que ni l'un ni l'autre ne sont gantiers* (2).

De même les ouvriers repoussent tout arbitrage dans la grèves des ouvriers en chaussures de Vieux-Condé (3).

Dans la grève d'émouleurs de ciseaux de Thiers, les deux parties refusèrent l'arbitrage (4). De même dans la grève des tisseuses à Jallière (Isère) (5), etc , etc.

L'influence des syndicats se manifeste aussi dans les recours à la conciliation. Partout où les patrons ont consenti à les reconnaître, à les admettre comme le représentant unique et légal des travailleurs, le syndicat est intervenu pour négocier directement avec le patron et ainsi sans l'intervention du juge de paix, une convention amiable à été formée entre les parties. C'est ainsi que 10 conflits ont pris fin à la suite de l'intervention du syndicat ou de la fédération professionnelle.

C'est là, à notre avis, qu'il faut chercher la solution du « problème de la conciliation et de l'arbitrage ».

Au lieu de s'efforcer artificiellement de créer des comités

---

(1) *Statistique*, page 243.
(2) *Statistique*, page 262.
(3) *Statistique*, page 265.
(4) *Statistique*, page 291.
(5) *Statistique*, page 307.

obligatoires de conciliation ou d'arbitrage, il importe simplement de favoriser le développement des syndicats, d'obliger les patrons à les reconnaître, et alors automatiquement des comités de conciliation ou d'arbitrage formés librement entre les parties se constitueront. Créés volontairement, en temps utile et non arbitrairement, ils n'éveilleront plus la méfiance, et les résultats qu'ils donneront seront réels et non illusoires.

Il faut en prendre nettement son parti. Les comités de conciliation et d'arbitrage émaneront des syndicats ou bien ne seront pas.

Jules UHRY.

A propos de la grève générale des mineurs

Dans l'étude que j'ai consacrée ici à la grève générale des mineurs, j'expliquais que la reprise du travail dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais condamnait à l'insuccès, l'appel lancé le 10 novembre 1902 par le Comité national, au prolétariat organisé. « La *Confédération générale du Travail*, disais-je, qui n'avait pas cru devoir agir alors que la grève entraînait toute la corporation des mineurs, ne pouvait évidemment répondre à un pareil appel alors que les mineurs eux-mêmes avaient, dans les bassins les plus importants, décidé de reprendre le travail, sans se soucier du sort de leurs camarades de lutte. » En écrivant que la *Confédération générale n'avait pas cru devoir agir* au début de la grève, je ne songeais nullement à blâmer sa conduite : je n'ignorais pas que cette organisation avait pressenti le Comité national en faveur d'une grève générale à tendance révolutionnaire; il ne pouvait donc être dans ma pensée de dire qu'elle avait *refusé* son concours aux mineurs; et, sans vouloir entrer dans l'examen détaillé des dissentiments regrettables — et provisoires, je l'espère — qui séparent les deux organisations, je m'étais borné à signaler — sans la critiquer — l'attitude du Comité confédéral. Le camarade Griffuelhes pense que, dans sa concision, ma phrase semble incriminer la conduite de la *Confédération générale*. Quoique n'ayant jamais eu pareille pensée, je comprends parfaitement les inquiétudes du citoyen Griffuelhes, et je trouve fort légitime son désir de faire connaître le véritable rôle de son organisation au cours de ces graves événements. Et c'est bien volontiers que le *Mouvement socialiste* publie la lettre que notre camarade m'a fait l'honneur de m'adresser, de même que — fidèle à ses traditions d'impartialité et à son souci de la vérité — il publiera toutes les communications que pourraient lui adresser, soit le Comité confédéral, soit le Comité national des mineurs.

Raoul BRIQUET.

Paris, le 18 février 1903.

Citoyen Briquet,

Dans votre dernier article sur la grève corporative des mineurs vous écrivez : « Mais la *Confédération générale du Travail, qui n'avait pas cru devoir agir,* alors que la grève entraînait toute la corporation des mineurs, ne pouvait évidemment répondre à un pareil appel, alors que les mineurs eux-mêmes avaient dans le bassin le plus important décidé de reprendre le travail ». Ces lignes tendent à faire supposer, contrairement à la vérité, que la *Confédération* a refusé son concours aux camarades mineurs, l'issue de la lutte pouvant l'effrayer.

Vos lecteurs seraient inexactement renseignés, si une rectification ne se produisait pas de ma part, qui, en qualité de secrétaire de la *Confédération,* suis au courant de l'attitude tenue par cette organisation, et, sans suspecter votre bonne foi, je vous prierais de la publier. Il importe que, dans ces événements, la responsabilité de chacun soit bien établie.

La *Confédération* n'a pas eu à refuser une intervention au début du mouvement, car son concours ne lui a été demandé que le 10 novembre, c'est-à-dire un mois après la déclaration de grève, la veille de la reprise du travail dans le Nord et le Pas-de-Calais. Et quoique tardive, la demande d'un appui effectif fut prise en considération, comme l'indique un ordre du jour ci-après.

Les camarades du comité de la *Confédération* avaient trop le souci des responsabilités pour s'être cantonnés dans l'expectative et pour ne pas avoir fait connaître leur sentiment sur l'appui qu'ils entendaient apporter aux mineurs. Chacun d'eux ayant une conception bien assise de la grève générale, était persuadé que les mineurs ne parviendraient pas, par leurs seules forces, à triompher du gouvernement et des compagnies. Les événements l'ont trop bien démontré. Et c'est parce qu'ils avaient cette certitude qu'un refus venant d'eux n'était pas possible, au contraire. Je vais citer des faits, qui, mieux que des exposés, marquent ces événements.

Le Comité national des mineurs vint siéger à Paris, le 7 octobre, dans une des salles de cette Bourse du Travail qui abrite la *Confédération* et y séjourna plusieurs jours.

Votre serviteur, comme secrétaire, se tient à la Bourse toute la journée, ainsi que le secrétaire du journal la *Voix du Peuple*, organe de la *Confédération*. Or, durant ce séjour et à l'occasion de ses séances, le Comité national ne parut pas dans les bureaux affectés à la *Confédération*. Le secrétaire Cotte et les membres restèrent à l'écart, évitant même de se rencontrer avec les camarades de cette organisation.

Ils témoignaient ainsi d'une forte réserve vis-à-vis la *Confédération*, puisqu'ils ne cessèrent pas d'user de l'hospitalité d'autres organisations. Sans rechercher le véritable motif de cette réserve, je me bornerai donc à le constater.

Le 20 octobre, c'est un deuxième séjour à Paris du Comité national; ce sont de nouvelles séances à la Bourse, et c'est la même réserve que durant le premier séjour; nul délégué ne vient pour causer de la situation qui déjà était critique. Cette même attitude ne faisait qu'accentuer la réserve du Comité. Elle était voulue, je pourrais dire préméditée.

Cependant le Comité de la *Confédération* voulait faire son devoir, et le soir même, c'est-à-dire le 20, il se réunissait *extraordinairement* pour examiner la situation minière.

Questionné par les camarades du Comité, je fis connaître la réserve du Comité national, et l'attribuant à la crainte d'être éconduit par nous, je proposais l'ordre du jour qui suit, en expliquant que je le considérais comme une avance discrète adressée au Comité.

Cet ordre du jour qui a paru dans le procès-verbal de cette séance du 20 octobre, publiée par la *Voix du Peuple* n° 102, était ainsi conçu :

« Le Comité confédéral, après avoir entendu les explications données par les délégués des organisations adhérentes, se déclare prêt à accepter, de la part du Comité national des Mineurs, une offre d'entente pour une lutte générale basée sur des revendications communes à tout le prolétariat. »

Cet ordre du jour fut distribué à 11 heures et demie à plus de 20 journalistes attendant le résultat de la réunion, et le lendemain, il paraissait dans les journaux. Le Comité national pouvait, s'il l'eût voulu, saisir cet ordre du jour et adresser une offre pour généraliser la lutte. Rien ne vint. Le mercredi ou le jeudi (sur ce point, mon souvenir n'est pas très précis, mais c'est sûrement l'un de ces deux jours), Cotte vint me demander une lettre très laconique, qu'il avait envoyé à la *Confédération*, le 11 octobre, de Saint-Etienne, immédiatement après son retour de Paris et qui disait en substance : « Vous n'ignorez pas que nous sommes en grève, la presse a dû vous apporter cette nouvelle ». Le Comité national des mineurs désirait voir cette lettre, et ce désir était certainement né d'une discussion engagée par lui sur cet ordre du jour. Il y eut discussion à ce sujet. Quel en fut le résultat ? Je l'ignore.

J'expliquais à Cotte le sens de notre ordre du jour et j'ajoutais que le Comité, dans le cas où les mineurs feraient l'offre demandée, m'avait chargé de le convoquer d'urgence. De plus, je m'offris à me rendre auprès du Comité national pour lui donner tout renseignement. Il suffisait de me faire appeler. Cotte me promit d'en saisir le Comité. J'attends la réponse.

La *Confédération* ne pouvait imposer une intervention. Respectueuse de l'autonomie de ses organisations adhérentes, elle n'a pas pour habitude de pénétrer dans l'action de chacune d'elles, à plus forte raison, devait-elle, sans son consentement, ne pas se mêler à la lutte d'une fédération non adhérente.

Des jours se passèrent, et le 10 novembre, je recevais un télégramme du Comité national, par lequel il demandait notre concours. Le lendemain, 11, notre Comité se réunissait, et, après examen, votait sur ma proposition l'ordre du jour suivant :

Le Comité confédéral, saisi de la situation minière par le Comité national des mineurs, dans un télégramme confirmant le manifeste adressé par lui au prolétariat, considère que la tournure nouvelle prise par les événements crée des devoirs à tous les travailleurs.

Les pourparlers d'abord, l'arbitrage ensuite, ayant donné des

résultats contraires aux intérêts des mineurs, ceux-ci demandent notre concours; il y a lieu de le leur accorder, la victoire des mineurs devant être la nôtre.

C'est pourquoi les Fédérations sont instamment invitées à préparer dans leur sein l'agitation nécessaire en vue de faire obtenir à tous les travailleurs les revendications formulées dans leurs congrès corporatifs.

Le Comité confédéral se donne rendez-vous le samedi 15 courant, afin de prendre telle détermination dictée par les organisations adhérentes et décide de demander au Comité national actuel des mineurs de se transporter à Paris pour que, d'accord avec lui, soient prises les mesures que nécessitent les circonstances.

En votant cet ordre du jour, nous nous rendions compte de la gravité de la situation, que la sentence arbitrale avait compliquée, et notre souci était, par notre concours, de réparer les atermoiements et les fautes commises.

Le 15 novembre, le Comité confédéral était réuni à nouveau pour entendre les délégués du Comité national et déclarer que le Pas-de-Calais et le Nord ayant repris le travail, une intervention directe des autres corporations était impossible. Et l'ordre du jour que vous avez publié, était voté à l'issue de cette réunion.

Il serait facile de faire des commentaires. Il suffirait pour les appuyer de rapprocher des dates et des faits. Ce n'est pas le moment ni le lieu.

Une revue comme la vôtre devant être bien documentée et bien informée, je me suis permis de vous adresser ces lignes, qui éclairent des points restés obscurs et dissipent toute équivoque.

Saluts révolutionnaires.

VICTOR GRIFFUELHES,
Secrétaire de la *Confédération Générale du Travail*.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le Contrat de travail, par M. Paul Bureau (Alcan, Paris, 1902). C'est un livre remarquable que publie M. Bureau sur le contrat de travail et le rôle des syndicats professionnels. M. Bureau se rattache à l'école de Le Play, et bien que par là-même des idées directrices soient à l'opposé des nôtres, il poursuit la *paix sociale*, et nous la *révolution sociale*), il est arrivé à quelques conclusions auxquelles nous pouvons largement souscrire. M. Bureau examine l'évolution de la grande industrie, plus spécialement le grand atelier et précise la situation faite à l'ouvrier par ce régime industriel. Il recherche le rôle et la fonction de l'ouvrier dans la grande usine et la nature du contrat de travail qui le lie à l'employeur. Il prend exemple des grèves d'Elbeuf en 1900, pour marquer combien, en l'état actuel des choses, les employeurs et employés sont impuissants à sortir de l'état de pulvérisation inorganique. Il insiste sur la misère des salariés sous le régime du contrat individuel de travail. Il voit dans la cohésion professionnelle des ouvriers le moyen de remédier à cet état de désordre et d'insécurité qui caractérise la situation des classes ouvrières. Il expose les services rendus par les syndicats, et rappelle les progrès de la cohésion des salariés en France depuis 1789. Il réfute les vieilleries débitées par les économistes libéraux sur la prétendue tyrannie syndicale exercée sur les ouvriers non-syndiqués : il montre notamment que la mise à l'index ne sévit que contre des individus dont la valeur professionnelle est notoirement inférieure. Enfin, M. Bureau réduit à leur juste valeur les critiques patronales contre l'action syndicale : les syndicats ne mettent pas l'employeur en état d'infériorité devant la concurrence, l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis est décisif sur ce point; il conclut ainsi : « A quelque point de vue que l'on se place, le développement des syndicats doit être souhaité et encouragé, car il ne favorise pas moins le progrès moral et intellectuel de notre société que le progrès matériel et l'accroissement de la richesse. » On ne saurait mieux dire, et l'on comprend toute la valeur qu'a pour nous une telle étude, écrite par un de nos adversaires.

L'exode rural et le retour aux champs, par Émile Vandervelde (Alcan, Paris, 1903). — Nos lecteurs connaissent, pour les avoir entendues ou lues dans les belles conférences publiées ici-

même, les pénétrantes recherches de Vandervelde sur l'exode rural et le retour aux champs, sur ce double mouvement qui entraîne les populations rurales vers les villes et, depuis quelque temps surtout, ramène un certain nombre de citadins vers les campagnes. Ils les trouveront, développées, méthodiquement ordonnées, systématiquement exposées, dans ce nouveau volume, qui a sa place indiquée dans toutes les bibliothèques de militants. Vandervelde recherche d'abord les *causes* de l'*Exode rural* : 1) la décadence de la propriété foncière ; 2) la suppression des communaux ; 3) la scission de l'industrie et de l'agriculture ; 4) la crise agricole ; 5) les facteurs principaux et les facteurs accessoires de l'exode. — Il en précise de suite les *formes* : 1) l'émigration permanente ; 2) l'émigration quotidienne ; l'émigration saisonnière. — Il en recherche enfin les *conséquences* : 1) au point de vue des ouvriers ; 2) au point de vue des fermiers ; 3) au point de vue de la collectivité. — La seconde partie, *Le retour aux champs*, traite de l'industrialisation de l'agriculture, et de ses conséquences au point de vue de la population des communes rurales, du déplacement des industries à la campagne, soit pour utiliser la force motrice des chutes d'eau, soit pour payer des salaires et des loyers moins élevés ; enfin, de l'émigration des citadins eux-mêmes, vers les banlieues et le plat pays. Vandervelde conclut à l'interpénétration croissante des villes et des campagnes, séparées jadis par des barrières économiques et politiques, difficiles à franchir, mais que le progrès des communications et des transports fait disparaître de plus en plus.

Le Régime Socialiste, par Georges Renard. Troisième édition (Alcan, Paris, 1903). — Nous ne discuterons pas le petit volume de M. Georges Renard, ni la méthode qui l'inspire. Chacun peut, à sa façon, et plus ou moins heureusement, donner du régime socialiste, de ses possibilités et de ses éventualités, sa conception particulière. De telles œuvres n'auront jamais qu'une valeur subjective. Constatons simplement le succès de l'ouvrage de M. Renard, qui en est à sa troisième édition. Il est certain que de tels volumes sont destinés à plaire à cette partie du public qui, de loin, suit avec sympathie ou curiosité tout ce qui a trait au socialisme, et qui y voit bien plus la réalisation pratique de principes supérieurs que le développement organique d'un mouvement de masses et la création, par le prolétariat, d'institutions propres et d'une mentalité nouvelle. *Le Régime Socialiste* est d'une lecture agréable et facile et, à ce titre encore, il plaira au public particulier auquel sa nature même le destine. Cette troisième édition est augmentée d'un *Appendice*, où l'auteur expose la méthode qui, selon lui, peut conduire à la solution de la question sociale.

L'affranchissement de la femme, par J. Novicow (Alcan, Paris, 1903). — M. Novicow expose, dans ce livre brillamment écrit,

la situation faite à la femme dans le milieu social actuel. « Si l'on veut, dit-il, résumer en quelques mots la destinée faite à la femme, jusqu'à nos jours, on peut dire qu'elle a été la bête de somme, l'esclave, l'instrument de plaisir, le souffre-douleur, la chose et la propriété de l'homme. Et comme si tous ces maux n'étaient pas encore suffisants, il faut ajouter que la femme est encore presque partout une mineure, une paria et une ilote. » Comme contre-partie à ces dures constatations, M. Novicow indique comment, suivant lui, devrait être organisée la société pour procurer à la femme la somme de félicité qui lui revient de droit, c'est-à-dire une somme de félicité absolument égale à celle de l'homme. Il prend une à une les diverses objections opposées à la reconnaissance de l'égalité des sexes et les réfute abondamment. On lira avec plaisir ces dissertations élégantes et émues. Il est sans doute difficile de se prononcer rapidement sur la redoutable question de l'égalité des sexes et peut-être que l'on peut ne pas adopter toutes les conclusions enthousiastes de M. Novicow, pour arriver au même résultat : l'émancipation de la femme. D'ailleurs, le socialisme seul apportera les éléments qui permettront de résoudre le problème.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Le Socialiste, organe central du « Parti Socialiste de France ». — N° 11. *Pracke* commente comme il convient la singulière façon dont les socialistes ministériels, Gérault-Richard en tête et Elie May en queue, entendent la propagande socialiste à la Guadeloupe : *l'Alliance du Capital et du Travail !* — *Dubreuilh* signale l'escamotage par la *Petite République* des phrases compromettantes du discours prononcé par M. Millerand au XII[e] arrondissement, telles que : la notion de la *lutte des classes* doit être modifiée par celle de la *solidarité des classes !* — N° 12. *Edouard Vaillant*, à propos des élections sénatoriales, indique la nécessité pour le *Parti Socialiste de France* de s'affirmer sur ce terrain électoral. — *Compère-Morel* commence une étude sur la *Coopération dans les milieux agricoles*. — Publication du texte de la proposition de loi déposée récemment à la Chambre des Députés, sur l'*Assurance sociale*, par Vaillant. — N° 14. *Paul Lafargue* publie le premier article d'une série qu'il va consacrer à l'étude des *Trusts Américains* : il indique la croissance des trusts et leur influence corruptrice sur la presse et la politique américaine. — Traduction d'un décisif article de l'*Hamburger Echo*, où l'opportunisme jauressiste est jugé à sa réelle valeur. — N° 15. *Maurice Allard* stigmatise le snobisme bourgeois qui, à propos de la misère des pêcheurs bretons, découvre le sort misérable qui leur est réservé. — *Paul Lafargue* examine l'évolu

tion économique qui a précédé les trusts : il caractérise l'organisation corporative du moyen-âge. — N° 16. *Paul Constans* indique les raisons pour lesquelles les socialistes doivent demander la *suppression de la Dette publique*. — Lafargue, poursuivant son étude, marque la puissance de l'*Organisation centralisatrice de la production capitaliste*. — *Charles Rappoport* donne du discours de Jaurès sur la politique extérieure des appréciations spirituelles et justes : il compare aux phrases actuelles de l'orateur ministérialiste les phrases radicalement opposées qu'il prononça, sur le même sujet, à la même tribune, en 1895. — N° 17. *Dejeante* précise le rôle d'éclaireur joue par le « Groupe Socialiste Révolutionnaire » de la Chambre. Dubreuilh apprécie nettement l'honnêteté politique de Millerand, ayant le courage d'être fidèle à lui-même et votant *contre la suppression du budget des cultes*, tandis que ses amis se dérobent. — *Lafargue* fait l'histoire du *Trust du pétrole*. — *Bonnier* rappelle le mot du comte de Bullow, souhaitant aux socialistes allemands d'avoir un *Millerand dans leurs rangs !* — N° 18. A propos de la discussion sur le futur régime du gaz, *Landrin* préconise le système de la régie. *Un répétiteur* montre, à propos de l'intervention de Paul Constans en faveur des répétiteurs de Lycée, la vraie situation de ces derniers. — N° 19, *Compère-Morel* continue son étude sur la *Coopération dans les milieux agricoles*. — Lafargue rappelle l'évolution du *Trust des Tabacs*. — N° 20. *Le trust de l'acier* est, à son tour, étudié par *Lafargue* : c'est un trust des trusts, qui a fusionné dix trusts colossaux. *Dubreuilh*, à propos de l'incident Millerand, prédit le vote d'une « motion transactionnelle » au Congrès de Bordeaux, que tiendra prochainement le « Parti Socialiste Français ». — *H. Nivet* indique ce que la Bourgeoisie française enseigne aux enfants. N° 21. L'histoire du *trust de l'acier* est poursuivie par *Lafargue*. — *Dubreuilh* note la vraie portée des explications complémentaires données par Millerand, sur ses conceptions et sa tactique. — A part ces articles, le *Socialiste* donne, dans ses rubriques : *Bulletin du Parti*, *A travers la semaine*, *Le mouvement international*, *La vie ouvrière et socialiste*, des renseignements et des indications précieuses pour les militants.

La Revue Socialiste (*Janvier*), par *Longuet*, publie la fin de sa complète et intéressante relation sur la *Grève des tisseurs de Pensylvanie*. — *Emile Vandervelde* donne un extrait de son nouveau volume : « L'Exode rural et le retour aux champs », qui examine la question de la *Suppression des Communaux*. — *Louis Paoli* fait un compte-rendu détaillé des récents Congrès socialistes tenus en Algérie. — Publication du discours de Jaurès au Trocadéro sur la *Justice dans l'Humanité*. — *Rouanet* annonce une étude de l'ouvrage de notre collaborateur *Dolléans* sur l'*Accaparement*, dont nous publierons prochainement ici-même une analyse.

(*Février*). — *Eugène Fournière* entreprend une étude des *Systèmes socialistes* : il publie l'introduction. — *Elie Peyron* donne une remarquable étude historique sur *M. Thiers en 1871*. — *Marius-Ary Leblond*, toujours fécond, porte aujourd'hui son attention sur l'*anarchiste dans le roman français*. — *Deutscher* nous renseigne sur le « Vooruit » après l'inauguration de son nouveau local. — Fin de l'article de Paoli sur les *Congrès socialistes algériens ; Mouvement social et Revue des Livres*.

L'Avenir Social, revue du Parti Ouvrier Belge (*Janvier*). — Publication du discours prononcé par *Vandervelde* à la Chambre des Représentants sur l'*Exploitation des mines de houille de la Campine par l'Etat*. — *V. Serwy* relate les faits du *Mouvement ouvrier et socialiste international*. — Le *Bulletin Syndical* comprend un compte-rendu du récent Congrès des syndicats ouvriers belges et une étude sur le Mouvement syndical en Belgique. — Le *Bulletin Coopératif* insiste sur la propagande coopérative par l'image et donne des renseignements divers. — La rubrique *Le Mouvement Communal* prend, dès ce numéro, une plus grande importance; elle paraît comme publication indépendante, ajoutée en supplément à la Revue. Elle contient un grand nombre de renseignements sur les questions municipales.

(*Février*). — Fin du discours de *Vandervelde* sur l'*Exploitation des mines de la Campine par l'Etat*. — Bibliographie et mouvement ouvrier socialiste international, signés par Serwy. — *Octors*, dans le *Bulletin Syndical*, rend compte de la quatrième enquête nationale sur les syndicats en Belgique. — Le *Bulletin Coopératif* nous indique l'œuvre du Congrès exceptionnel tenu à la Maison du Peuple de Bruxelles le 1er février, pour décider la création du tissage coopératif dont le « Vooruit » et Anseele ont pris l'initiative. — *Le Mouvement Communal* donne de nombreuses indications sur : la *loi communale*, les *pharmacies communales*, l'*action des municipalités socialistes*, la *jurisprudence administrative*, etc.

LA GORGE

(NOUVELLE)

I

Dans la nuit, éclaircie déjà de très peu de lumière, comme du vin pur d'une goutte d'eau, Julou reconnut Tsousèp à sa démarche de petit homme solide et l'appela. Arrêté pour l'attendre, celui-ci changea de main un panier, lourd de son déjeuner — grand bol de soupe, pain, salé de cochon — et se gratta le nez par contenance. Ils repartirent ensemble silencieusement ; un sabot de Tsousèp, fêlé, sonnait faux.

Ils traversaient le quartier ouvrier : une file de petites maisons sales, d'un étage, toutes pareilles avec leurs trois fenêtres et la porte aveugle, couverte souvent de dessins d'enfants à la craie ; les ruisseaux, déformés, sont souillés de vieilles chaussures, de plumes de volailles ; des trous d'éviers bavent le long des murs.

Peu à peu le jour éveillait les deux hommes. Bientôt Julou raconta une de ces histoires qu'il annonçait toujours de la même phrase, en français : « Quand j'étais au régiment, à Béziers — parce que je suis été à Béziers et à Arles.... ». Tsousèp l'écoutait, riait après lui, et disait quelquefois « Outré ! » ou « Pardi ! » pour montrer qu'il s'intéressait. Devant eux, derrière, des gens encapuchonnés, des filles, un chauffe-pieds serré contre elles avec leur châle, dans un traînement de sabots, marchaient par petits groupes espacés, ou quelquefois allaient de conserve autour d'un camion tiré par trois chevaux, sur lequel des balles de peaux de mouton se tenaient, corsetées de rubans d'acier, bien droites et courtes comme de petites grosses femmes.

Des claquements de fouet partaient ainsi que des coups de fusil, résonnaient loin, jusqu'aux échos.

Maintenant Tsousèp et Julou venaient de sortir du quartier ouvrier ; ils étaient dans la gorge. La route montait avec la rivière, d'un vert sale, blanchie çà et là de chutes, et les usines, longues et minces, collées à la montagne, se suivaient à deux ou trois cents mètres. A peine délivrée, l'eau, de nouveau canalisée, disparaissait pour laver encore, encore tomber sur des turbines. On voyait, taillées en étages dans les rochers, d'étroites terrasses où l'on fait sécher, verticalement tendues, des pièces entières de flanelle ; quelques cheminées, grosses et rondes comme des tours, portaient haut leur faîte culotté ; au bout d'un canal, sous une vanne, un jet pissait loin.

Ils furent à l'usine avant six heures ; au-dessus de la porte le fil rouge d'un bec électrique déjà n'éclairait plus. Dans le magasin de brut, où d'abord ils entrèrent, des peleurs, des peleuses et des sabreurs, ceux-ci bottés de zinc, fouillaient dans une pile de peaux de mouton pour trouver celle — légère, grande, au cuir intact — qui leur servirait de tablier. Julou cria :

— Henric ! Cherche m'en une.

— Pardi !

En français grotesquement prononcé, l'Henric ajouta :

— Vous voulez que je vous cherche une peau, monsieur ? Eh bien, cela ne me plaît pas à moi, voilà !

— Atu ! Paparot ! interrompit Julou.

Il grimpa sur la pile et claqua d'une énorme tape une fesse bien tendue de l'Henric.

— Carradi ! quel pat ! dit Tsappert d'une voix aiguisée.

— L'Henric, vite retourné, avait pris Julou à bras-le-corps ; ils se roulèrent un moment parmi les peaux avec des rires, des han d'effort, haletants. Une voix connue les arrêta :

— C'est ça ! Il vaut bien la peine de faire arranger les piles !

Le contremaître venait de surgir, sévère, dans une blouse noire jusqu'aux genoux. Il cria :

— Voulez-vous me descendre de là tous les deux !

— Nous cherchons un tablier, dit Julou.

— Pardi ! quand je suis arrivé, vous cherchiez un tablier ?

Tsappert, courtisan, se mit à rire.

— Une autre fois je vous foutrai une amende. : .

Une grosse voix de charretier criait dehors, avec des claquements de fouet :

— Eh bé! ce portail!

— Allez lui ouvrir à cet animal, dit le contremaître.

Il sortit. Tsappert courut à la grande entrée du magasin et fit glisser sur les roulettes grinçantes les deux épais battants de bois qui la fermaient.

— Ce n'est pas trop tôt ! s'écria le charretier borgne, *Douzil* (1), qui attendait derrière.

D'un cri terrible et enroué il excita ses trois chevaux, qui menèrent — courant presque — le camion jusqu'au milieu du magasin, et là les arrêta en roulant des *r*. Après un regard de maître vers l'attelage soufflant et fumant, il vint taper fort sur l'épaule voutée d'un homme, assis, tasse, sur une balle, jambes pendantes, des mains énormes sur ses genoux :

— Tu ne pouvais pas venir m'ouvrir ce portail, bougre de fainiant !

- Tais-toi ou je me lève, avertit celui-ci.

— Cassaillac-la-bosso! chanta Douzil amicalement.

— La bosso, la bosso! Elle en a porté que tu ne porterais pas, la bosso.

— Des cornes.

Cassaillac, qui n'aimait pas qu'on lui parle de « ces choses-là », prit un visage obstiné de sourd qui ne veut pas entendre.

Julou, en essayant une « bonne peau » qu'il venait de trouver, goguenarda du haut de la pile :

— Mon œil !

---

(1) *Douzil :* un surnom. Le douzil est le soupirail que l'on perce en haut de la barrique pour permettre à l'air d'y pénétrer à mesure que le vin coule. Peut-être, par une subtile association d'idées, ce surnom fait-il allusion à l'œil unique du charretier ; peut-être simplement à son ivrognerie.

Le charretier borgne fronça les sourcils.

— Si tu veux que je vienne te descendre ?

— Non, mon œil.

Douzil fit claquer son fouet autour de Julou.

— Rosa, arrête-le moi, cria celui-ci vers une fille bien bâtie qui entrait.

— Si tu le fais, avertit Douzil, je ne te donne plus aucun baiser.

— Tè, cet imbécile ! s'écria Rosa scandalisée.

Et Julou tomba sur le charretier, un peu plus excité que pour une plaisanterie. Il l'étendit, jurant, sur une balle, et le provoqua, appesanti sur sa poitrine :

— Revieus le dire, pour voir, que tu l'as embrassée, cette petite.

Veux-tu me laisser ! criait le charretier.

Il se releva vraiment furieux, mais déjà Julou courait avec Rosa vers la salle du pelage.

A l'aise, sans veste ni gilet, les manches de sa chemise retroussées, Julou se mit à parler à côté de Rosa. Sur la convexité de l'étroite planche inclinée il jetait la peau, et, d'un seul coup de *coutel* (1) tombait toute la laine du milieu ; ensuite il prenait les pattes l'une après l'autre et la tête, dont il éraflait quelquefois un bout d'oreille.

C'était dans la salle très longue un alignement de bustes saluant vite, tour à tour inclinés et redressés, mille grincements des ciseaux dont on coupait la laine aux places galeuses qui « ne pelaient pas », les notes claires sur le ciment des sabots des distributeurs qui poussaient de pleins wagonnets de blanches peaux humides, et partout une odeur d'ammoniaque si pénétrante et tenace que les peleurs l'emportaient dehors, chez eux et jusque dans leur lit.

Julou pensait aux paroles du charretier.

— Ce bougre de Douzil ! dit-il. C'est une *tolo* (2).

Rosa se tourna vers lui :

---

(1) *Coutel*, en patois, signifie couteau, mais dans ce cas désigne une espèce de faucille à dents de peigne et à deux poignées dont on se sert pour arracher la laine, sur les peaux préalablement fermentées.

(2) *Tolo* : crapule, mais pris en bonne part.

— Tu as entendu ça ? Je ne te ferai plus de baisers... quel toupet !

Julou se mit à rire bêtement.

— Je voudrais le voir qu'il me touche seulement, reprit Rosa, ce grand animal de borgne.

Cette fois Julou rit avec plaisir et raconta une histoire de « quand il était au régiment, à Béziers. » Mais lorsqu'il eut fini, Rosa pensait encore à Douzil :

— Regarde moi ça ! Il n'a qu'un œil et il se croit que tout le monde le lui veut !

Pendant tout le reste de la matinée, ils travaillèrent côte-à-côte en silence. Au moment du déjeuner, tandis qu'il attachait le coutel et les ciseaux sur son banc de peleur, Julou demanda :

— La maman t'a bien invitée pour le cochon ?

— Oui, dit Rosa. C'est pour le dimanche qui vient. Vous le faites bien tard cette année.

— Il n'était pas assez gros .. c'est moi qui le saigne, tu sais ! ajouta Julou, content de lui.

— Allons, pour voir, comment tu t'en tireras.

Oh ! je connais la place ! fit-il, en clignant d'un œil.

Il était fier de saigner le cochon ; il lui semblait que Rosa devait l'en admirer et l'envie lui prit de parler encore de cette prochaine journée. Mais déjà onze heures avaient sonné ; Rosa partit vite en disant :

— Il me faut aller chauffer la soupe.

— Et la manger aussi, lui cria gaîment Julou.

Il venait de trop loin pour faire le chemin quatre fois par jour et déjeunait à l'usine. En été, Tsousèp et lui transportaient chacun leur panier dehors, au bord du canal ; ils étaient là au frais et à l'ombre pour renifler vite le bol de soupe, racler longuement et fouiller de la pointe de leur couteau les moindre creux de l'os de salé, pour fumer ensuite une cigarette que souvent, pendant un court sommeil, ils laissaient éteindre et pendre, juteuse, sous leur moustache. Mais à présent, durant l'hiver, ils mangeaient assis sur un *bourras* (1), dans une salle chaude voisine du calorifère.

(1) *Bourras* : ballot de laine ; ce mot désigne aussi la pièce de toile d'emballage dont on fait ces ballots.

Ce jour-là, quand il eut fini, Julou se sentit impatient de marcher, d'agir et taquina Tsousèp pour se faire poursuivre; mais celui-ci, paresseux et de mauvaise humeur, jura sans se lever puis s'allongea et fit semblant de dormir. Alors Julou sortit de l'usine, traversa la cour noircie de charbon, la route toujours crevée par tant de charrettes si lourdes qui la parcouraient, sauta le fossé du bord et se mit à grimper dans les rochers.

Avec le soleil, un vent énorme, l'*aouté* (1), s'était levé, qui circulait formidablement dans les circuits de la gorge et transportait des feuilles mortes jusqu'à la cime de la montagne. Julou avait de la peine à marcher droit; il s'assit, étourdi, à l'abri d'une grosse pierre plantée comme une borne.

On voyait de là trois usines, faites de pièces et de morceaux; avec des toits plus hauts et plus bas, flanquées de hangars récemment construits. Depuis quelques années les affaires étaient bonnes, et toutes les usines de la gorge s'étendaient ainsi au fur et à mesure des besoins, sur pilotis au-dessus de la rivière, incrustées dans la montagne.

Julou ne voyait rien. Les yeux mi-clos sous le soleil, il laissait grouiller en lui les mêmes images : Douzil, Rosa, la boucherie du cochon, et pensait des choses obscures.

Mais il regarda l'heure et s'aperçut qu'il fallait rentrer.

Il descendit. Comme il sautait sur la route, Rosa parut au dernier tournant. Le vent plaquait ses jupes à ses cuisses et Julou, goguenard, tenait ses yeux fixés là. En arrivant, elle s'écria, drôlement indignée :

— Que vient-il regarder ce cochon !

Julou la poursuivit, mais un de ses sabots resta pris dans de la boue; déchaussé, il dut revenir le chercher en sautant sur un pied. De loin, Rosa riait solidement, la bouche ouverte, le buste en avant.

Pendant toute l'après-midi, ils travaillèrent comme le matin sans presque parler ; Julou se dépêchait, il voulait prendre un peu d'avance sur les distributeurs,

(1) L'*aouté* : le vent d'antan.

avoir fini ses peaux avant qu'ils ne repassent, pour sortir fumer une cigarette.

Tout-à-coup un employé passa, très affairé. Il criait, et des éclats de sa voix sortaient du ronflement continu de l'usine :

— Allez !... allez !... Remuez-vous !... le balai, le balai ! Raynaud ! trapez-moi ce balai !... Ici, ici... et vite fait !... Amalric !

— Moi aussi ? dit lentement Julou interpellé.

— Vous aussi, pardi !

Il avait à peine fini de balayer que le patron entra.

M. Gérard ne connaissait rien de ce commerce de peaux de mouton qui lui rapportait tous les ans une fortune. Il donnait dix pour cent des bénéfices à chacun des trois principaux employés, qu'il avait su bien choisir, et, maître de son temps, curieux, intelligent et capricieux, faisait des expériences de toutes sortes, s'enthousiasmait tour à tour d'agriculture, d'électricité, d'élevage, de politique, quelquefois de littérature. Quand il passait au bureau, on avait l'attention de lui faire signer le courrier du jour; à l'usine on savait chaque fois assez tôt quand il devait venir pour que toutes les salles fussent vivement balayées ; aussi, incapable d'autres réflexions, il en admirait toujours la propreté.

Il entra dans le pelage et passa lentement, accompagné du contre-maître. Celui-ci montrait quelques réparations, faites depuis la dernière visite, expliquait les perfectionnements ; M. Gérard, convaincu, répétait :

— Oui, oui... en effet... c'est parfait.

Comme s'il voyait et comprenait tout d'un coup d'œil. Cependant, pour exhiber plus d'attention et manifester qu'il s'occupait de tout, il s'arrêta quelquefois à discuter sur des détails, émit quelques objections qu'il avait la prudence de ne pas soutenir. Il fit des questions.

— Vous êtes à votre aise? La salle est assez grande?

— Oui, monsieur Gérard. Oh ! ce n'est pas la place qui nous manque, répondait le contremaître.

Enfin il partit.

Ce jour-là les peleurs « plièrent » à cinq heures.

Dehors il faisait déjà presque nuit. Son panier vide balancé à bout de bras sous la pèlerine, Julou descendait dans la gorge à côté de Tsousèp. Il n'avait pas retrouvé Rosa à la sortie et se demandait si elle avait dû partir après ou avant lui, afin de l'attendre ou de la rattraper.

Mais bientôt il vit tourner au-dessous d'eux le camion de Douzil, qui rentrait vide. A côté du charretier borgne quelques filles étaient assises, parmi lesquelles Julou reconnut Rosa.

II

Il était déjà tard pour faire la boucherie du cochon. Tous les autres ouvriers de l'usine avaient « tué ».

Après Noël, pendant tout le mois de janvier, c'est chaque jour fête dans quelques maisons de la gorge. On invite les amis, les parents, les voisins; tous en tablier blanc s'affairent pour aider en attendant la daube et l'agneau rôti du déjeuner, les poulets du dîner.

Partout on ne parle que de cela. Quand on se rencontre en montant, le matin, on ne cherche pas d'autre question :

— Qui tuait hier ?

Ou bien :

— Il y a quelqu'un qui tue aujourd'hui ?

On se demande poliment des nouvelles d'*aquello mountagnolo* (1), on offre sa *cournudo* (2) à ceux qui n'en ont pas. A cette époque Douzil fait à toutes les filles la même grosse plaisanterie dont chaque fois elles rient de bon cœur : devant un de ses chevaux qui, jambes écartées, vient de pisser, il questionne :

— As tuat ?

Quoi que l'on réponde, avec un rire lourd il ajoute avec un geste significatif :

— Tu as un pan de saucisson, là, tè !

---

(1) *Aquello mountagnalo* : cette truie de la montagne.

(2) *Cournudo* : grand baquet ovale sur lequel, renversé, on saigne le cochon, dans lequel on l'échaude.

Le samedi soir Julou avait tout préparé : il s'était assuré que la cournudo ne perdait pas, puis avec une brosse dure en avait rincé les parois et le fond. Le couteau, long et mince, aiguisé de frais, lui donnait des impatiences dans les doigts ; il en essayait la pointe sur la paume de la main et faisait le geste de l'enfoncer en imitant le cri du cochon. Il prépara aussi deux cordes solides pour lier les pattes.

A sept heures, le lendemain, tous étaient là : Tsousèp et l'Henric, Mathïou qui mange toujours — au temps des châtaignes, à l'usine, il va sous le bourras, une joue grosse, crachant des peaux — Tsappert, loustic, blagueur et courtisan ; en quinze ans de mariage, il avait fait huit enfants à sa femme et c'est lui que l'on chargeait de demander quelquefois aux employés « six sous pour boire un hitro » (1). Cassaillac-la-bosso vint aussi avec sa fille Tsano, enfin Rosa et sa mère, puis une voisine, la Réminoto.

Julou remplit des petits verres d'eau-de-noix pour les femmes, de cognac pour les hommes. Tsappert but le sien d'un coup et déclara :

— Outré ! il n'est pas pauvre. Voyons comment tu fais pour le verser.

On éclata de rire et Julou lui en donna un autre « *Isic* » (2). Cassaillac-la-bosso, énergique, affirmait :

— Eh bé, avec ça je veux arriver à onze heures sans rien manger.

— Carradi ! non pas moi ! s'écria Mathïou.

On rit encore et Tsappert remarqua :

— Oh, mais toi !... tu dépaves ! Je crois que tu mangerais la jambe d'un chiffonnier ! (3).

— Ah ! Tout ça n'est pas le diable, dit Julou. Je vais aller chercher le cochon. Préparez la cournudo et trapez une corde.... Tè, la maman vous les enseignera et vous donnera un tablier.

Quand il revint, tout était installé sur le trottoir

---

(1) *Hitro :* litre de vin.

(2) *Tsic* est intraduisible ; tsica signifie : jaillir.

(3) *Mantsa la cambo d'un pèhaire*, manger la jambe d'un chiffonnier, est une expression locale familière.

devant la porte. Bientôt le cochon eut les pattes liées et le groin serré d'un nœud coulant. Alors il se mit à hurler jusqu'à ce qu'on l'eut étendu sur la cournudo. Rosa plaça sous le cou un grand plat à vaisselle et releva haut la manche de son corsage ; Henric et Tsousèp saisirent l'un des pieds de devant, l'autre ceux de derrière, et l'on fit tenir la queue au frère de Rosa, le petit Milou, qui se crut très utile. Julou demanda :

— Vous y êtes tous ?

— Oui.

Alors il enfonça le couteau. Le cochon, ébranlant à peine les épaules de Tsousèp et de l'Henric penchés sur lui, commença de sa voix de tête un cri exgagéré qu'il soutint un moment.

Il couine ! chantait en sautant le petit Milou.

Mais il s'affaiblit vite. Il ne souffla bientôt qu'un vagissement, puis lentement s'endormit avec un ronron de jouissance, les yeux en coulisse vers Rosa, dont le bras nu remuait son sang.

Tsappert et Cassaillac-la-bosso vinrent aider à le soulever pour l'étendre dans la cournudo retournée. Là, on le noya d'eau bouillante ; puis, sur la cournudo de nouveau renversée, les hommes le raclèrent, rasèrent ses longs poils avec des couteaux bien aiguisés. Ensuite on le vida, on lui coupa la tête et bientôt il pendit, ventre ouvert, au milieu du corridor.

Tout devait servir : avec la viande du dos on fait des saucisses et des saucissons ; avec la couenne, coupée menue et jetée dans une pâte de jaunes d'œufs et de mie de pain, des boudins blancs et des melsas ; avec le sang, des boudins noirs. Les jambons, d'abord salés, sont pendus sous la cheminée, ainsi que le foie, pour y sécher.

Tandis que les hommes commençaient à dépecer, les femmes s'occupèrent des boyaux. Ils furent d'abord lavés à grande eau, puis échaudés, puis raclés des deux côtés ; ensuite, on les trempe dans du vinaigre, on les poudre de farine de maïs et de sel, enfin, pour les parfumer, on les bourre de céleri.

Mais il était l'heure du déjeuner

La mère de Julou, qui faisait bien les choses, avait

étendu sur la table un grand drap de lit presque neuf, et elle donna des serviettes à tout le monde.

— Outré ! dit Tsappert en entrant. Nous allons manger comme des riches!

— Moi, je n'ai pas besoin de ça, déclara Cassaillac-la-bosso en rendant sa serviette.

— Pour vous frotter les lèvres.

— Je ferai avec un morceau de pain, et après je le mangerai. Il ne faut rien laisser perdre.

Mathïou, déjà la bouche pleine, bredouilla :

— Cassaillac et Tsappert, venez ici. Nous ferons le coin des *mantsadouirés* (1). Les jeunes se mettront là-bas, pour rire ; nous autres, pendant ce temps, nous profiterons.

Julou, Tsousèp et l'Henric, avec Tsano, et Rosa s'assirent à l'autre bout. Les deux mères, le petit Milou et la Réminoto furent au milieu.

Ils parlèrent des choses qui les intéressaient : de cochons d'abord, de quelques grands repas, de première communion ou de boucherie qu'ils avaient faits, de vins bouchés qu'ils avaient goûtés quelquefois, de foires, de fêtes, de sabots.

— Un sabot ferré neuf est un sabot jeté, déclara Cassaillac.

Et tous furent de son avis.

Julou versait à Rosa de grands verres de vin pur et racontait des histoires toujours de « quand il était au régiment, à Béziers ». L'Henric assaillait la Tsano de baisers graisseux ; mais Tsousèp, petit homme sérieux, parlait avec la Réminoto de poules et de canards.

A la fin du repas, Julou pensait beaucoup de choses qu'il aurait voulu dire, mais il ne savait pas. Tout le monde était content et brave autour de lui, et lui aussi sentait mieux son âme. Il jugeait grandement, avec indulgence : il était prêt à rendre justice à tous : le contre maître criait, mais ne donnait pas d'amendes ; l'Henric, oui, Julou maintenant le reconnaissait, l'Henric faisait mieux que lui le cavalier seul dans un quadrille... quadril... Douzil... Douzil... quadril...

(1) *Mantsadouiré* : mangeur, avaloir.

Douzil était un gueulard, mais un brave enfant tout de même.... Julou but un autre verre de vin et pinça la cuisse de Rosa. Elle se tourna vers lui en souriant. Ils mêlèrent un moment un regard attendri, coquin et bête. Mais soudain, avec un coup de poing sur la table, Julou s'écria :

— *Médaouré* (1) ! j'allais oublier les cigares !

La veille, il en avait longuement choisi douze dans un bureau de tabac. Les hommes se mirent à fumer tandis que les femmes enlevaient les assiettes, dans lesquelles chacun avait laissé un petit morceau de viande pour montrer qu'il était rassasié. Mais Tsappert remarqua :

— Julou, tu ne trouves pas que le cigare est un peu sec ? Il faudrait pour l'arroser un *resquit* (2) de la bouteille de ce matin.

On éclata de rire et Julou servit du cognac. Quand Tsappert en eut aspiré une gorgée, il se renversa dans sa chaise, tira son gilet, et dit en se tapotant le ventre :

— L'auberge est bonne ; je reviendrai.

Dès qu'elles eurent lavé la vaisselle, les femmes « retournèrent au cochon ». En attendant que la chair fut tout à fait froide pour la couper menu, — le lendemain la Reminoto viendrait aider la mère de Julou à finir les saucisses — elles devaient faire les boudins noirs, ensuite détacher et nettoyer les fines peaux qui enveloppent la graisse et les coudre en forme de sacs pour les melons.

Les hommes, seuls, étourdis et excités de vin et de fumée, avaient envie de se faire des confidences, de laisser aller tout ce qu'ils pensaient. Cassaillac-la-bosso commença :

— Henric ! je te donne la fille.

— Eh bé, je la prends !

— Outré ! dit Tsappert. Vous ne vous mettez pas en peine. Et si la fille ne veut pas.

---

(1) *Médaouré* : juron patois; pour ne pas dire *médanné* ou *diou mé danné*, dieu me damne.

(2) *Resquit* : ce mot, dans ce sens, est intraduisible. *Resquitá* signifie : rejaillir.

— Oh ! que si ! chanta l'Henric en clignant.

— Tu ne les a pas vus s'embrasser, ces coquins, pendant tout le déjeuner ?

— Moi, je le veux, dit Tsappert avec condescendance... Et toi, Julou, tu ne penses pas encore à te marier ?... Tu sais, si tu n'as pas de *novio* (1), il n'en manque pas à la maison. Elles ne sont pas encore tout-à-fait mûres, mais dans une paire d'ans...

— Ce n'est pas la novio qui lui fera faute, cria presque Cassaillac d'une voix haute. Je pense que la Rosa...

Julou rit gauchement et répéta :

— Tout aussi bien... tout aussi bien...

— Et le Tsousèp qui ne dit rien là-bas ?

Mathïou, qui mangeait encore, bredouilla :

— Je lui garde la fille, à Tsousèp.

— Eh bé, eh bé, dit celui-ci en souriant à peine.

Tsappert prit un air fin, et, le visant du doigt :

— Toi, *crousocillos* (2), je vois ce que tu as.

— Je n'ai rien.

— Si, si... Et je vais te le dire : tu es amoureux.

Mais Tsousèp éclata d'un rire sincère. Tsappert ne le savait pas, ce qui le rendait grave. Un moment il hésita, puis, étourdi de vin lui aussi, ne put résister au désir de s'épancher :

— Non, je ne suis pas amoureux... mais je veux faire quelque chose... Nous allons voter dans deux mois .. Eh bé ! je me porte aux élections.

Il y eut un silence. Mais Tsappert goguenarda :

— Tu veux être député ?

— Non. Conseiller municipal, d'abord.

— Il faut de l'argent pour ça, soupira Cassaillac.

Mais Tsousèp s'échauffant ; c'était une vergogne, justement, que l'argent fasse quelque chose dans les élections ; tout le monde devait pouvoir être conseiller municipal et même maire et même député ; il le ferait bien voir ; il se présenterait, il en avait le droit !

— Oh, pour ça ! concéda Tsappert. Tu en as le droit !

---

(1) *Novio* : fiancée.

(2) *Crousocillos* : qui fronce les sourcils.

— Tu en as le droit, répéta Cassaillac. Et Mathïou après lui :

— Le droit, il l'a ; ça, oui !

L'Henric demanda :

— Et à quoi ça te servira, si tu es élu ?

— Ils sont payés, dit Julou.

— Non, pas nous autres. Les députés et les sénateurs seulement.

Tsousèp disait « nous autres », comme s'il était déjà conseiller.

— Oh ! alors... s'écria l'Henric, si on n'est pas payé, je m'en fous pas mal !

Tous éclatèrent de rire et Tsousèp ne réussit pas à les intéresser de nouveau à ses ambitions politiques. Ils avaient laissé éteindre les cigares ; de temps en temps, ils les rallumaient et retiraient d'entre leurs lèvres le bout rongé pour voir s'il était encore long. Il faisait chaud maintenant. Engourdis peu à peu dans l'odeur fade de la mangeaille, ils digéraient et s'endormaient presque, coulés à demi sous la table, leurs bras aux mains lourdes allongés sur la nappe. C'était une béatitude rare et complète. Mais Tsappert la gâta.

— Demain il faudra revenir porter le bourras.

Cassaillac-la-bosso rêva tout haut d'une existence où tous les jours seraient pareils à celui-ci, pas beaucoup de travail, bien manger, bien boire, fumer.... Il y a du monde, on le disait, qui dépensait six sous à un cigare.... Eh bé ! lui se contenterait d'un comme celui-ci — il brandissait son mégot — après chaque repas. Mais Tsappert avait un système de philosophie qu'il exposait volontiers. Il énonça d'abord la conclusion pour exciter la curiosité :

— Eh bé, moi, je préfère être Tsappert que monsieur Gérard.... Enfin, pour voir !.... Vous avez là un homme qui a toujours quelque chose : et c'est la tête, et c'est l'estomac, et c'est la jambe.. ... toujours quelque chose !..... Et puis avec les femmes... — du doigt il fit signe « non » — inutile ! Eh bé, moi, je mange de tout ce que je vois sur la table, j'ai le cheveu encore, je marche et.... pour le reste, ajouta-t-il fine-

ment, je cours.... Oui, vous pouvez demander à la femme, si elle n'est pas contente.

Il toussota un petit rire. Les autres se réjouissaient lourdement, à bouche ouverte; et quelquefois leurs visages restaient contractés, après les derniers éclats, d'une grimace niaise.

Mais Tsousèp fit observer :

— Il faudrait aller donner un coup de main là-bas.

— C'est vrai, dit Mathïou, nous ne sommes pas venus rien que pour manger.

Manches relevées, les bras gantés de sang, les femmes faisaient les boudins noirs. Elles ne voulurent pas être aidées :

Allez-vous en, *trasts* (1), nous n'avons pas besoin de vous.

— Nous irons au café, alors! menaça Henric.

— Eh bé, au café si vous voulez.

Ils y passèrent le reste de l'après-midi. Les jeunes firent « un billard » ; Mathïou, Cassaillac et Tsappert, infatigablement, la manille aux enchères.

III

Le contremaître Azémar commençait une tournée.

Il entra dans le magasin de brut et trouva tout de suite à faire une observation.

— Qu'est-ce que c'est? cinq hommes pour monter une balle! Ah çà! que me foutez-vous ici, vous?

Il interpellait un jeune ouvrier de l'étendoir des cuirs. Celui ci se planta, bouche ouverte, mains pendantes ; enfin il répondit d'une voix si lente qu'elle chantait presque :

— Je passais... et... ils avaient besoin...

Un employé survint :

Cette balle est lourde, elle pèse sept cents kilos. A quatre encore... c'est pénible. Alors j'ai vu celui-ci : je l'ai appelé pour donner un coup d'épaule.

— Il ne faut pas faire ça, dit le contremaître plus bas, si vous avez besoin d'hommes, demandez-en quel-

(1) *Trast* : embarras.

qu'un du calorifère. Mais il vaut mieux ne pas prendre le premier venu...

— Ce n'était que pour un moment, il passait...

L'ouvrier n'avait pas bougé. Le contremaître se plaça comme lui, bouche ouverte, mains pendantes, et fit en imitant sa voix :

— Eh bé, qu'est-ce que vous attendez ?

Comme l'autre, ahuri, ne répondait pas, il cria :

— Voulez-vous me foutre le camp à l'étendoir !

La tête et les épaules sous la balle qu'il soulevait lentement avec les autres, Tsappert fit entendre un petit rire.

Le contremaître sortit, passa dans la salle du sabrage. Là se trouvaient aussi les bassins où l'on fait tremper les peaux brutes ; on en vidait quelques-uns, on en remplissait d'autres. Puis c'était l'alignement des huit sabreuses ; on ne voyait de chacune que six rouleaux de bois ; trois-quatre d'entre eux formaient une table mobile ; les deux autres, superposés, étaient une large mâchoire qui s'ouvrait imperceptiblement pour engloutir ce qu'on lui présentait. Les sabreurs, bottés de zinc, engageaient la peau bien étendue ; quand elle avait presque disparu, ils la ramenaient : avalée noire, elle était blanche.

Tous les hommes qui travaillaient là exhibaient des bras énormes. Debout, cambrés, ils avaient l'air de disputer une proie au monstre rugissant devant eux. Quoiqu'on ne fût plus en plein hiver, il gelait encore, et de temps en temps, pour les réchauffer, ils trempaient leurs doigts dans un seau d'eau bouillante.

Le contremaître examina les peaux qu'ils jetaient, sabrées, sur un banc, derrière, et leur en fit repasser quelques-unes. Le bruit était si fort que souvent ils ne l'entendaient pas crier pour les faire retourner ; alors, furieux, il lançait la peau blanche sur le tas noir à côté d'eux, et continuait son inspection.

Quand on sort de là-dedans, on est étonné de percevoir, dans les autres salles, les notes claires des sabots sur le ciment, et quelquefois des éclats de conversations. Le contremaître contempla un moment le rouleau compresseur, et sentit un commencement de vertige à

regarder trop longtemps la chute lente de la laine dans le wagonnet. Au pelage, il répéta qu'on devait se servir de ciseaux le moins possible, « le coutel n'etait pas fait pour se peigner ». Il s'appuya debout au mur du calorifère pour veiller à ce que la couche de laine fût partout bien égale ; les femmes l'étendaient, pliées en deux, en reculant à mesure ; quand presque toute la grille fut couverte, le courant d'air qui la traverse en montant, plus fort au coin vide encore, commença de gonfler et de soulever leurs jupes ; alors elles les serrèrent autour des jambes en se langeant de leur tablier, épinglé derrière.

— La Tsustou ne veut pas laisser voir les mollets, dit le contremaître.

— Les mollets, *raï !* (1) répondit Tsustou. Seulement il pourrait arriver que je montre les cuisses et même autre chose.

— Vous en êtes encore jalouse, à votre âge !

— Plus que quand j'étais jeune.

Le contremaître avait bien déjeuné ; la chaleur le suffoquait. Il alla prendre l'air à l'étendoir des cuirs. C'était comme une immense volière perchée tout en haut de l'usine. Le vent sifflait à travers le grillage goudronné et balançait les rangées des *nerfs* (2) triangulaires. Il passait par moments des bouffées d'air tiède et sentant le soufre : elles venaient du calorifère dont on utilisait ici les restes de chaleur. Un moment, le contremaître regarda au dessous de lui la grande chute que faisait la rivière. L'eau, très abondante en cette saison, coulait largement par dessus le barrage et tombait d'une seule pièce ; mais des rochers plus bas l'éparpillaient en écume. Au milieu du mugissement qui montait de ce gouffre et du grondement inégal de l'usine, un cri, qu'il perçut à peine, l'étonna, l'émut presque. Quoique si ténu, il y pressentit inconsciemment l'écho d'une douleur monstrueuse.

---

(1) *Raï :* à la bonne heure ; encore, passe ! Dans le pays, même des gens qui parlent français, usent de cette exclamation.

(2) *Nerfs* : cuirs.

Mais une odeur de cigarette le fit tressaillir. Il dit tout haut :

— Ah ! les bougres !

Rapidement, silencieusement, la tête dans les épaules pour ne pas se cogner aux poutres basses, il fila, se faufila par les rangées de cuirs jusqu'à un coin plus obscur d'où sortaient des bruits de rires étouffés. Et tout-à-coup sa voix éclata :

— Toujours les mêmes ! Cette fois vous n'y coupez pas ; cinq sous d'amende chacun !

Deux jeunes garçons s'étaient levés, terrifiés. L'un avait déjà jeté sa cigarette, l'autre la tenait encore derrière son dos. La fumée montait autour de sa tête.

— Tè, dit le contremaître, celui-là se croit bien fin. Ce n'est pas la peine de la cacher, va.

Il les regarda un moment, puis ajouta :

— Encore si vous le faisiez en travaillant ! Mais non ! Ces messieurs se couchent sur des bourras, bien à l'aise... Vous croyez que c'est pour ce métier qu'on vous paye !... Tout ça n'est pas le diable ; ni en travaillant ni en vous reposant, je ne veux pas que vous fumiez ici. Pour cette fois, cinq sous d'amende ; la prochaine, ce sera le double.... Ça vous fait rire ?

Il voulut les effrayer d'un regard sévère puis se retourna en haussant les épaules et marcha vers l'escalier. Il en avait à peine descendu quelques marches, qu'un homme effaré, qui montait en courant, s'arrêta, lui cria très vite :

— M. Azémar, la Raïnaoudo vient de se faire emporter le bras par une essoreuse.

— Médaouré ! je le leur avais bien dit, grommela le contremaître d'un air fâché.

En se pressant, il demanda :

— Quelle Raïnaoudo ?

— La veuve, la mère de la Rosa du pelage.

En bas, tout le monde était en l'air : les deux femmes du rouleau-compresseur l'avaient abandonné, il tournait à vide, plus vite ; des huit sabreurs, un seul, que l'on appelait « l'original », continuait :

— Il n'y a que celui-ci qui ait du bon sens, cria le contremaître.

Furieux, il fit retourner tous ceux qu'il vit courir vers la salle du lavage.

Quand il entra, elle était envahie. On questionnait les laveurs qui pouvaient avoir vu « comment c'était arrivé »; ils le racontaient, chacun à sa manière; quelques vieux, pour étonner les jeunes, parlaient d'accidents plus anciens et plus terribles. Des femmes revenaient, pâles, en répétant de tous côtés :

— Ohi, mon Dieu ! quel malheur ! Ohi, mon Dieu ! La pauvre !

Le contremaître cria :

— Foutez-le camp d'ici ! Tous !

Quelques-uns partirent. Il s'avança vers un rassemblement au fond, d'où sortaient les sanglots et quelquefois un gémissement bas et monotone, toujours le même. Les ouvriers s'écartèrent devant lui.

Assise contre le mur, la Raïnaoudo se lamentait en contemplant les lambeaux de son bras arraché. Elle ne souffrait pas encore et pleurait seulement de se voir mutilée. Pleurant aussi, Rosa voulait puérilement la panser avec son mouchoir de poche. Les autres, debout, regardaient, et, quand ils avaient assez vu, partaient en répétant des réflexions toutes pareilles.

M. Gérard voulait être aimé de ses ouvriers. Il vint visiter la Raïnaoudo.

Comme lorsqu'il inspectait l'usine, il fit les questions qui lui parurent nécessaires :

— Vous vous trouvez bien couchée ? Le lit est-il assez grand ? Y êtes-vous à l'aise ?

Il se retint de demander « Etes-vous contente du médecin ? » en songeant qu'il ne pourrait pas remplacer le docteur de la compagnie d'assurances, qui la soignait.

— Qui s'occupe de vous ? dit-il encore.

— Ma fille, monsieur.

— C'est elle qui m'a fait entrer ?

— Oui, monsieur.

Alors il parla de Rosa, s'informa de son âge et fit en souriant la remarque qu'elle était prête à marier.

— Elle travaille aussi à l'usine ?

— Oui, monsieur. Elle est peleuse.

— Eh bien, on lui payera les journées qu'elle passe à vous garder.

— Oh ! c'est qu'elle n'est pas à la journée.

— C'est vrai, les peleurs.... Enfin on lui donnera comme aux autres, à la quinzaine.... seulement, ajouta-t-il, n'en dites rien ; c'est une exception que je fais et nous ne pouvons pas, chaque fois qu'il arrive un accident....

— Oui, monsieur, soyez tranquille. Bien merci, au moins !

Quelques jours après M. Gérard revint et fit parler Rosa, savait-elle lire? écrire? Quand il apprit qu'elle avait le certificat d'étude, il réfléchit un moment, puis proposa :

— J'ai besoin, au bureau, d'une femme pour porter le courrier, faire les commissions, enfin de quelqu'un intelligent et un peu instruit. Si vous voulez, Rosa, je vous prends. Ce sera moins fatigant que de peler et vous gagnerez cinquante sous par jour.

Elle regarda sa mère ; toutes deux rayonnaient. Elles acceptèrent en remerciant M. Gérard.

Quand Julou apprit que Rosa ne viendrait plus à l'usine, ça lui fit « tourner l'estomac ». Le soir, en descendant, il fut content de pouvoir en parler à Tsousèp : c'était fort, tout de même ! Qu'est-ce qu'elle devait faire ? Elle avait dit à Mathïou qu'elle travaillait au bureau. Mais Julou ne le croyait pas ; pour lui, travailler au bureau c'était écrire toute la journée derrière une grille, sur un grand registre ; il ne voyait pas Rosa faire ce métier. Il se perdait en suppositions, interrogeait Tsousèp : qu'en pensait-il, lui ? Mais Tsousép hochait la tête sans répondre : il s'en foutait, pardi !

Julou vécut quelques jours très perplexe. Il parlait de Rosa à tout le monde, mais presque personne ne l'écoutait ; cette indifférence l'étonna et le gêna. Bientôt, chaque fois qu'il posa la question « Eh bé, et la Rosa ? Qu'est ce que tu crois, toi ? » il s'en excusa bonnement :

— Elle travaillait à côté de moi et..., l'habitude, tu comprends.... ça me fait quelque chose....

Tsappert, quand il le lui dit, éclata de rire :

— Le coq a perdu la poule. Il ne faut pas pleurer, nigaud !

Julou s'enhardit à demander des nouvelles à un employé qui s'écria :

— La Rosa ?... Je ne le sais pas, ce qu'elle fait !... Ni même personne ne le sait.

— Outré ! fit Julou gaiment.

Mais il fut de mauvaise humeur pendant tout le reste de la journée, et le soir resta près d'une heure éveillé dans son lit. Le dimanche suivant, il n'alla pas au café ; le matin il marcha, désœuvré, dans la maison, passant d'une pièce à l'autre ; dans la cuisine il se rappela le déjeuner de la boucherie du cochon et l'étreinte dont ses doigts avaient serré la cuisse de Rosa ; au corridor il revit ses bras gantés de sang.... L'après-midi il eut l'idée d'aller chez elle pour prendre des nouvelles de la Raïnaoudo. Il mit sa veste neuve, des souliers, une chemise empesée et, chez le coiffeur, se fit peigner et raser ; avant de sortir, devant la glace piquée, il affila bien sa moustache et posa son chapeau sur le derrière de la tête un peu, pour laisser voir la raie qu'on venait de lui faire et l'accroche-cœur collé au front. Un garçon remarqua :

— Le Julou veut plaire aujourd'hui.

Chez la Raïnaoudo, la porte de la rue était ouverte. Il entra dans le corridor en criant :

— Il n'y a personne ?

Des pas traînèrent en haut, une voix répondit :

— Qui appelle ?

C'était la mère. Elle le fit monter dans sa chambre. Julou se trouva décontenancé ; il n'avait pas pensé que peut-être Rosa n'y serait pas et resta un moment sans rien dire. L'autre répétait, étonnée :

— Tu es bien brave d'être venu me voir.... Tu es bien brave....La maman va bien ?

Alors il se rappela son prétexte et lui demanda si le bras la faisait encore souffrir. Elle se plaignit d'une voix lente pendant longtemps : ce qui la tourmentait surtout c'était de penser qu'elle ne serait plus capable de rien ; à son âge, quand on se sentait encore forte et vaillante,

être obligée de rester à la maison comme une vieille!.. Elle avait peur de ne même plus pouvoir balayer.

Il la consola : puisqu'elle ne se trouvait pas dans la misère... on pouvait être plus malheureux... La Rosa maintenant gagnait de bonnes journées....

— Ils disent qu'elle est employée au bureau.

— Oui, soupira la vieille, monsieur Gérard l'a prise pour porter le courrier, faire les commissions.... il lui donne cinquante sous.

— Outré ! Elle est payée comme un homme, fit Julou.

Ils restèrent un moment silencieux. Tout-à-coup des rires et des voix éclatèrent dans le corridor :

— C'est la Rosa, dit la Raïnaoudo.

Elle entra bientôt après avec deux de ses amies.

— Tè, Julou ! Comment vas-tu ? Tu m'attendais ?

Elle portait une robe bleue toute neuve, un chapeau et des mitaines. Julou recula de quelques pas pour s'écrier :

— Carradi ! Je ne t'aurais pas reconnue... Je pense que !....

— Ah ! je suis une demoiselle à présent, dit-elle en riant.

Julou aurait voulu lui parler... il ne savait pas de quoi... de l'usine, de ce qu'on disait, du jour du cochon... mais elle racontait à sa mère les aventures de leur promenade. Il riait niaisement, debout, encombré de ses grosses mains. Rosa disait sans s'occuper de lui :

— Nous avons rencontré cette tolo de Donzil ; il voulait m'embrasser ; je lui ai donné une giffle.

Bientôt Julou se sentit triste et décida de partir. Il répéta deux ou trois fois sans réussir à se faire entendre :

— Eh bé, je m'en vais... adieu donc !

Enfin Rosa tourna un peu la tête :

— Tu t'en reviens ? Adieu.

Et reprit ses histoires et ses éclats de rire.

IV

Ce n'était pas une grande procession ; aucun prêtre, à pas lents sous le dais étincelant, ne faisait reculer les balanceurs d'encensoirs ; on n'avait pas habillé d'une

peau de mouton quelque joli garçon frisé pour représenter « le petit Agneau », seul, le grand suisse rouge, qui marchait devant, à côté de sa haute canne, était une chose étrange et cérémoniale.

Derrière lui, deux files parallèles de femmes puis d'hommes sortirent, chantant, de l'église. Ces derniers étaient des ouvriers aux vêtements mal taillés des dimanches. Les cols rabattus des grossières chemises mates laissaient voir des pommes d'Adam fraîchement rasées ; de manches trop courtes sortaient des mains lourdes, quelques-unes rongées de teintures ; les jeunes gens portaient des chapeaux de feutre et les hommes de hautes casquettes noires à visière courte. Il y avait des sabreurs solides, moustachus et farouches, des peleurs entourés toujours d'une odeur d'ammoniaque, des *marragos* (1), des laveurs, presque tous boiteux, quelques tisserands encore, maigris et pâlis dans l'ombre de leur cave. Les premières femmes, devant, marchaient sous un voile noir, et l'on ne voyait que la blancheur de leur main tenant le livre de messe ; d'autres venaient ensuite : peleuses, classeuses, et des filles au corps plat de poisson, serrées de leur corsage, maigres, tordues, desossées, toute la race informe des trieuses de laine qui moisit dans les magasins.

La procession monta par le boulevard et la route de Carcassonne qui le continue. Plus haut, elle prit dans la montagne un chemin de chèvres. On entendit de fortes respirations ; des prêtres étaient si rouges que leur peau semblait près de crever sous l'afflux du sang, quelques-uns s'arrêtaient souvent pour s'éponger le crâne et soufflaient. Une voix dit :

— *Fa poulsa spès* (2).

Ceux qui grimpaient devant faisaient rouler des pierres dans les jambes des autres ; on se hissait en s'accrochant à des pieds de bruyère. Une alouette invisible, très haut, chantait ; elle se tut soudain et plu-

(1) Les *marragos* sont les hommes qui, dans les usines, chargent les charrettes, transportent les ballots de laine d'une salle à une autre, au calorifère, etc.

(2) Pour : *Fa poulsa espes* : ça fait respirer épais.

sieurs la virent tomber obliquement dans la vallée.

Déjà on était au-dessus du village d'Hautpoul; à gauche, il éparpillait ses maisons dans une escalade de rochers, dont se distinguaient à peine les murailles en ruines du château féodal et de l'église. Tout à-fait dans la plaine, semblait-il, les toits du Pont-de-Larn paraissaient avoir glissé de la colline d'en face.

De la gorge on n'apercevait qu'une usine, enchâssée dans la montagne et la rivière, qui mugissait petitement sous la menace muette d'énormes rochers piqués de vert-de-gris.

Ils montèrent longtemps, penchés sur la pente rude, suant, fascinés par les talons de celui qui les précédait. Déjà une vieille femme avait dû s'asseoir et l'on se répétait qu'il n'était pas raisonnable, à son âge, de vouloir suivre la procession jusqu'au bout. On s'arrêtait de plus en plus souvent pour souffler et regarder en bas.

Sur la route, une charrette de vaches paraissait immobile, mais en la fixant on la voyait glisser comme un nuage, par un temps calme, sur le ciel.

On passa tout près d'arbustes, chargés encore de leurs feuilles sèches, que des souffles espacés faisaient chanter métalliquement.

Le flanc arrondi de la montagne qu'ils gravissaient en cachait encore la cime. Mais tout-à-coup quelqu'un cria :

— La croix ! Hou, qu'elle est grande !

Elle venait d'apparaître, surprenante, dans le ciel, et bientôt on distingua les fils-de-fer obliquement tendus qui la soutenaient contre les coups de vent.

Quand la procession fut réunie sous elle, un père, debout sur le socle de pierre, d'une voix ténue et forte, inégale à cause des souffles, qui parfois soulevaient son écharpe, parla, au milieu de tous les horizons.

Il clamait :

— Dieu le veut ! Dieu le veut, mes frères ! Dieu souffre d'entendre son saint nom blasphémé, de voir persécuter, insulter, égorger ceux qu'il a choisis pour être sur la terre ses ministres sacrés ! Il le commande, il l'ordonne !... Vous, les hommes qui m'écoutez, vous savez que les élections sont proches....

Julou cherchait des yeux autour de lui. Il était venu à cette procession avec l'espérance d'y rencontrer Rosa, et maintenant tâchait de retrouver une robe bleue, comme la sienne, aperçue en montant. Il se dit qu'elle s'était peut-être arrêtée en chemin et regarda au dessous de lui.

Mais il ne la vit pas. Au pied des deux montagnes la ville épanouissait ses toits ; ils serraient des jardins minuscules poussés là comme de l'herbe entre des pavés. Un clocher, un dôme de temple, à peine plus hauts, se distinguaient seulement par leur forme et leurs ardoises violettes et bleues. Les grands platanes du boulevard frisaient comme une mousse. Vide, la ville s'étalait au soleil, sortie de la gorge ainsi que d'une corne d'abondance ; dans l'air calme d'en bas, une fumée, débordée, restait stagnante au-dessus d'elle.

Ouverte comme éventail, la plaine était de mille couleurs, et semblait faite de pièces et de morceaux : carrés verts, carrés jaunes, reflet noir d'un coin de rivière, blancheur aveuglante d'un tronçon de route crayeuse. Un bleu mince la voilait toute jusqu'aux horizons, si foncés, que Julou crut y voir la mer.

Après le sermon du père, il redescendit avec la procession. Tous parlaient beaucoup autour de lui de ce qu'ils venaient d'entendre, mais ils discutaient peu car ils étaient d'accord : ils voteraient « *pel barou* » (1). Beaucoup avaient son portrait dans leur chambre, ils se rappelaient ses poignées de main et les énormes repas qu'il leur offrait dans le parc après chaque élection ; les femmes s'attendrissaient en racontant que la baronne avait mouché leur enfant avec son mouchoir, parfumé, brodé, tout petit. Quelques-uns étaient très excités :

— Qu'il vienne, criaient-ils, le patron ! Qu'il vienne me chercher pour me faire voter !

Maintenant tout cérémonial était oublié. Les curés, soutane troussée, descendaient par groupes avec les fidèles et commentaient, paraphrasaient le discours du père. Emportés par leur éloquence, ils choisissaient mal la place où poser le pied, et l'un d'eux glissa, s'étendit

(1) *Pel barou* : per lou barou, pour le baron.

tout de son long sur le dos. Mais on ne rit pas ; des mains rapeuses serrèrent ses mains moites et grasses, ramassèrent son chapeau, et, relevé, il continua. Un autre, suivi de toute une troupe, allait à reculons et vociférait en agitant à bout de bras une petite croix brillante, dont les rapides reflets, dans le soleil, éblouissaient.

Sur la route ils se reformèrent en procession. Mais ils ne marchaient plus silencieux ou chantant ; tous parlaient fort et quelques-uns s'interpellaient de loin victorieuseuent ; çà et là des vivats éclataient. Exaltés tout à coup, leur enthousiasme les rendait impatients d'agir ; ils l'épuisaient en hurlements.

Plus près de la ville, malgré les recommandations des prêtres, une bande d'hommes passa devant. Ils descendirent le boulevard, bras accrochés, avec des cris :

— Vivo lou barou !

Les promeneurs, étonnés, les prirent pour des ivrognes.

Devant l'église, Julou rencontra Tsano, la fille de Cassaillac-la-bosso, qui lui dit :

— Je m'en vais cueillir des fleurs par les prés.

— Eh bé, répondit-il, va-t-en cueillir des fleurs par les prés.

Avant de partir, elle ajouta :

— Si tu veux venir, je te prendrai.

Elle le regardait en riant sans savoir pourquoi. Les mains aux poches, jambes écartées, Julou la fixa d'un regard qu'il croyait fin :

— Tu me prends ?

— Je te le dis.

Il se mit à rire lui aussi, par contenance, puis décida :

— Eh bé, je viens.

Ils marchèrent à côté l'un de l'autre d'un pas de promenade, sans rien dire, Julou sifflotait des airs de danses qu'il esquissait parfois d'un mouvement du pied, d'un coup de hanches drôle. Alors la Tsano le regardait et faisait crépiter un petit rire. Elle avait demandé :

— Où veux-tu que nous allions ?

Mais Julou « s'en foutait ». Depuis un moment il ne

pensait plus à Rosa et se sentait léger comme lorsqu'on est tout-à-coup délivré d'un mal aux dents. Il était un peu fier aussi de se promener avec une fille. La Tsano ne paraissait pas laide malgré ses cheveux roussis de soleil ; elle avait une figure ronde et propre, et ressemblait si peu à son bossu de père qu'on ne la croyait pas de lui.

Mais soudain Julou cessa de marcher et de siffler et se planta pour regarder dans un pré voisin.

— Eh bé, qu'est-ce que tu fais ? demanda-t-elle.

Il ne répondit pas. Elle vint près de lui :

— Tu as vu un lièvre ?

Il lui montra un doigt une chose bleu sous un arbre, en disant :

— Il me semblait avoir reconnu la robe de Rosa.

Elle le tira par la manche, violemment presque :

— Allez, innocent ! *Les yeux te font quatre* (1).

Ils continuèrent. Elle avait l'air fâché. Mais bientôt Julou se remit à siffler en esquissant les gestes de danses et chaque fois elle riait un peu.

Devant une prairie étoilée de fleurs jaunes et blanches, elle s'arrêta :

— Je suis un peu lasse.

Il était déjà étendu dans l'herbe quand elle sauta le fossé. Il vit ses grosses chevilles :

— Outré, quels mollets ! s'écria-t-il.

Elle vint, debout près de lui soulever un peu sa jupe :

— Regarde.

En riant, il lui prit un genou. Elle se recula, pas du tout effarouchée, et dit en étalant son mouchoir par terre pour s'asseoir sans tacher sa robe :

— Tu crois que la Rosa en a d'aussi jolis ?

A côté d'elle il se roulait et riait comme un fou ; il se levait, arrachait des poignées d'herbe qu'il venait éparpiller sur sa nuque et sur son foulard, l'embrassait, l'etendait pur le dos en la tirant par les épaules. Alors elle se fâchait :

— Non, pas ça. Tu me feras salir.

---

(1) Lous éls tè foun quatré, expression locale.

Il dansa le cavalier seul, avec des grimaces, pour la faire rire. Mais elle parlait, très exitée :

— Je ne comprends pas ce que vous lui trouvez à cette Rosa, tous ! Qu'est-ce qu'elle a de plus que les autres ?.... Rien !.... seulement à présent c'est une demoiselle, elle porte chapeau !. .. Ohi, mon Dieu !.... Moi aussi, j'en porterai, un chapeau, si je veux. Je n'ai qu'à l'acheter. Ce n'est pas bien difficile !

Elle eut un rire conquérant. Julou s'était arrêté de danser ; il fut un moment à regarder en l'air avec un visage niais et penaud, puis s'étendit sur le ventre, le menton planté sur ses poings étagés, et resta là, ses yeux immobiles, perdus dans la minuscule forêt de gazon.

La Tsano continuait :

— Elle n'est pas jolie !.... On peut la regarder de tous les côtés.... elle n'est pas jolie ! seulement à présent.... pardi ! c'est une demoiselle..., elle porte chapeau.... Mais je te le dis, moi aussi....

Elle répéta ses exclamations et son rire, puis ajouta :

— Va ! quand elle pelait à l'usine et qu'elle puait comme les autres, vous n'étiez pas si nombreux à lui courir derrière.

— Je ne lui cours pas derrière, moi, murmura Julou timidement.

— Toi comme les autres, il y en a une *courroutado* (1) à présent.... Douzil, l'Henric, le Picart..... et même le Tsousèp, je crois.

— Douzil, reprit Julou, ce n'est pas vrai. La Rosa m'a dit souvent qu'elle ne pouvait pas le voir.

— Pardi ! Et tu l'as cru ? Pauvre innocent, va !

Elle haussa les épaules d'un air vraiment très apitoyé.

Cette fille, continua-t-elle, vous fera tourner en bourriques, tous ! Et elle se truffe de tous ; de Douzil comme de l'Henric, et de Picart, et de Tsousèp, et même de toi.

Julou ne sut que rire, sans expression. Bientôt la Tsano sourit elle aussi d'un air mauvais et mystérieux, comme égayée de choses qu'elle ne voudrait pas dire.

— Qu'est-ce que tu as ? demanda-t-il.

---

(1) *Courroutado* : Ce mot est intraduisible ; il signifie à peu près kyrielle.

— Oh ! rien.

Il vint à quatre pattes l'embrasser et la taquiner :

— Quoi te fait rire ? Dis-le moi.

Elle murmura un « rien... rien... rien » qui laissait espérer un gros secret. Julou avait glissé la main sous son foulard ; il tenait une poignée de ses cheveux qu'il tirait à petits coups en répétant chaque fois :

— Dis le moi.... dis-le moi....

— Non, pas ça ! cria-t-elle. Que tu me dépeignes !

— Dis-le moi, alors.

En consolidant son chignon elle révéla :

— Tu veux le savoir ? Eh bé, ce qui me fait rire est de penser que la Rosa se fout bien de vous autres. Elle a quelqu'un qui lui plaît davantage parce que c'est lui qui lui paye ces fameux chapeaux et ces robes bleues. Avec celui-là, elle n'a pas besoin d'un charretier ou d'un peleur.

— Quel c'est ? demanda-t-il d'un ton de commère intéressée.

Après avoir fixé Julou très gravement, elle annonça :

— Monsieur Gérard !

— Le patron ? fit-il. Outré !

Mais à partir de ce moment il souffrit d'un désir : être seul. Rentré chez lui, il dîna vite, debout, avec du pain et du salé de cochon, tandis que sa mère le questionnait inutilement :

— Eh bé, qu'est-ce que tu as ? Tu es malade ?

— Et non !

— Comment tu ne t'assieds pas alors ? Tu es bien pressé ; quelqu'un t'attend ?

Pour la faire taire il lui dit que oui, puis il ferma son couteau, le mit dans une poche du pantalon, but un grand verre de vin pur et sortit en s'essuyant les lèvres d'un revers de main.

Dehors c'était la fin d'une belle journée. Après avoir disparu, le soleil éclairait de nouveau : son reflet sur les nuages touchait la terre d'une étrange lueur de lampe, et les pauvres murs des maisons, et la rue sale, et les ruisseaux souillés de vase et de flaques noires, toutes ces choses du quartier ouvrier, que Julou d'habitude ne voyait pas, il les remarqua ce soir, délicatement

illuminées, et son âme simple les trouva belles et sentit qu'elle les aimait.

Plus tard il admira le ciel, veiné comme un marbre de rose, de vert et de bleu.

Une douleur, au fond de lui, l'attendrissait. Et tout-à-coup il se souvint. La Tsano, Rosa, M. Gérard. Alors il fut énervé d'un désir ; il voulait savoir. Il cherchait, et son esprit se tendait dans le vide pour se représenter ce que la Tsano avait révélé : M. Gérard et Rosa ; il évoquait une chambre et un lit sur lequel il les accouplait, et naturellement *cela* ne lui paraissait pas possible. La Tsano... une mauvaise langue, une jalouse! Il trouvait des arguments pour se prouver qu'*ils* n'avaient pas pu : où se seraient-ils rencontrés ? A quel moment? Toute la journée elle la passait au bureau, et le soir... au bureau? Mais ils n'y étaient pas seuls, des employés pouvaient les surprendre et M. Gérard, un patron, ne s'y exposerait pas... La Tsano mentait. Une idée le ravit : La Tsano, parbleu ! elle voulait se marier et ça l'ennuyait de voir tous les garçons la laisser et courir après Rosa, alors elle racontait des histoires ; puis elle avait essayé de l'exciter en venant lui montrer sa jambe. Julou dit à mi-voix :

— Elle me cherche, la garce !

Il eut un rire supérieur de beau garçon, cligna d'un œil et répéta :

— Ah ! la garce ! elle me cherche !

Il était déjà haut dans la gorge. La nuit, peu à peu descendue, ne laissait voir des montagnes que les rochers plus clairs ; de loin, masses grises, ils semblaient tenir en l'air au dessus de la route.

Bientôt Julou revint vers la ville. Alors il était content et combinait des projets d'avenir. Voilà : il se faisait de bonnes journées — trois francs et même quelquefois trois francs cinquante — la Rosa gagnait cinquante sous, il paraît ; sa mère, à lui, travaillait encore et vivrait seule ; la Raïanoudo tiendrait leur maison et cuisinerait ; pour tous les trois ils auraient au moins cinq francs par jour.

Maintenant, quand il se rappelait les racontars de la Tsano, il en riait, Julou, et répétait :

— Ah ! la garce !

Puis il se mit à siffler des marches et se souvint du régiment — trente-cinq kilomètres, sac au dos — Oh ! il ne pensait plus à la Tsano ! L'air était un peu frais, qui passait sur son visage et entre les doigts de ses mains balançantes : la nuit sentait bon et grouillait d'étoiles ; il allait d'un bon pas et sifflait, Julou.

V

Le grand cercle était réservé à l'aristocratie. On avait récemment refusé d'y recevoir un jeune-homme qui tenait la fortune de son père, car tous les membres étaient riches depuis un assez grand nombre de générations pour qu'on pût oublier leurs origines. A peine quelques très vieilles femmes se rappelaient que telle grande famille descendait d'un commis-voyageur échoué dans le pays, que telle autre profitait des manœuvres d'un ancêtre usurier.

Presque tous « ces messieurs » se trouvaient du reste largement pourvus des vices et des ridicules attachés à leur condition. Le petit Guillaume, aux longs cils féminins, était d'une avarice sournoise et souriante ; le vieux Mérille avait une réputation de gourmand émérite, et le gros M. Marcel exhibait royalement tout l'orgueil et toute l'imbécillité désirables; M. Gaston, élégant démocrate, président de toutes les sociétés, était pourri d'un sadisme héréditaire, et M. Laurent, stupéfié de dévotion. Il y avait encore M. Gérard, volontaire, impitoyable et crapule, assommant presque toujours ceux qui ne pouvaient éviter de l'entendre des comptes-rendus de ses récentes expériences.

Il parlait devant un acheteur de laine allemand, assis, essoufflé par un mauvais cigare, en face de lui sur le canapé :

— Les gens d'ici se croient très forts parce qu'ils lavent la laine mieux qu'autre part...

— Oh ! non pas mieux qu'en Allemagne.

— Oui, si vous voulez... en Allemagne on arrive... mais par d'autres procédés sans doute, avec plus de frais qu'ici. Et c'est naturel : ici, la main d'œuvre n'est

pas chère, la force motrice ne coûte rien ou presque rien, et puis, surtout, l'eau possède une qualité qui la rend excellente pour le dégraissage : elle est absolument pure de calcaire.

— Calcaire ? interrogea l'Allemand.

— Je veux dire qu'elle ne contient pas du tout de chaux, comprenez-vous ?

L'allemand répétait : de chaux... de chaux...

— Savez-vous le latin ? demanda M. Gérard.

— Le latin ? Oui... je l'ai appris au gymnase.

— Eh bien, chaux, en latin, c'est calx.

— Ah... oui ! Calx, oui... calx... je connais. En allemand aussi : kalk.

— Alors je disais que l'eau de ce pays-ci ne contient pas de chaux... de calx, de calcaire, et pour cela même elle est excellente pour dégraisser la laine.

— Parfaitement.

— Et les gens ici se croient très forts d'obtenir si facilement de bons résultats ; mais ils n'ont aucun mérite : les avantages naturels sont cause de leur supériorité... Ils ne savent pas que c'est pour la même raison que leur laine est si blanche et leurs dents si mauvaises, que pour la même raison encore. ils sont presque tous mal bâtis... chétifs... petits.

L'Allemand comprit ce dernier mot.

— Oui, s'écria-t-il, j'ai observé : tous sont petits ici.

— C'est parce que l'eau manque de calcaire, répéta M. Gérard.

Il ne perdit pas l'occasion, à propos de terrains, d'exposer ses dernières expériences agricoles.

Autour du billard, on écoutait les révélations du petit Guillaume sur la toilette de nuit de M. Laurent et de sa femme.

— Ce sont des espèces de machines comme des costumes de clown, tout d'une pièce. On est habillé tout entier : les bras jusqu'aux poignets, les jambes jusqu'aux chevilles et col montant.

— Même madame ? demanda quelqu'un.

— Même madame. C'est pour se garantir des « contacts trop excitants de la chair ».

On éclata de rire. Le petit Guillaume ajouta :

— On n'a laissé que deux ouvertures à la place qu'il faut, et encore elles peuvent se fermer avec des lacets roses, c'est très bien fait : brodé tout autour....

Ils se tordaient. Le vieux Mérille, gavé de truffes, en était tout rouge sous ses poils blancs et bavait sur son pantalon.

On racontait d'autres histoires : une soirée dans une maison d'étrangers qui scandalisaient la ville de leurs bombances :

— A minuit, dit encore le petit Guillaume, ils avaient déjà bu trente bouteilles de champagne. Une personne qui y était m'a affirmé qu'elle avait vu madame Dolberg étendue tout de son long sur le tapis, les jupes relevées jusqu'aux genoux ; trois jeunes gens la couvraient de confetti et un autre les enfonçait dans son corset.

— Oh ! ça, c'est trop fort ! dit le gros Marcel avec importance.

— Mon vieux, si tu savais qui me l'a dit, tu le croirais.

— Moi je le crois, dit le frère de Guillaume, Armand, que l'on venait de renvoyer d'un lycée pour des raisons obscures. Moi, je le crois parce que, ça, je l'ai vu ! A trois heures du matin, justement cette nuit-là, j'ai rencontré dans la rue Buenos-Aires, tout près de la maison de monsieur Dolberg, trois types gantés qui portaient une femme. Elle devait être ivre-morte.

— Qu'est-ce que tu faisais dehors à cette heure-là, bougre de polisson ? lui demanda son frère.

— Je venais de chez la Bernado.

Ce furent de joyeuses exclamations. M. Marcel secoua le bras du petit, rouge de ravissement.

— Bravo ! je vois que tu suivras les traces de tes aînés. Continue, mon garçon.

— Ne lui donne pas de ces conseils ! s'écria Guillaume. Il a déjà bien assez de dispositions. Figurez-vous qu'à douze ans cet animal avait offert un portemine en or, qui valait au moins un louis, à ma maîtresse pour qu'elle se laisse embrasser.

— Quel âge a-t-il maintenant ?

— Quinze ans, répondit Armand, fier de sa jeunesse comme un enfant précoce.

— Il y eut un silence. Marcel souffla :

— Tiens ! Gérard raconte ses histoires de pommes de terre à l'Allemand. Il boit du lait de se voir écouter !

— Il a une bien jolie petite,le cochon ! fit Guillaume, admiratif.

— Quelle ?

— Une de ses ouvrières,parbleu ! c'était une peleuse, il l'a prise au bureau pour faire les commissions.

Un petit vieux, qui connaissait toute la ville, renseigna :

— Oui, c'est la fille d'une Raynaud, qui s'est fait emporter le bras par une essoreuse, il n'y a pas longtemps.

M. Louis, incapable de parler d'autre chose, mit la conversation sur les automobiles. Le dimanche précédent, un représentant de la maison Panhard l'avait pris, pour l'allécher, sur sa voiture, qui faisait du soixante à l'heure, et depuis il ne cessait de redire à qui voulait faire semblant de l'écouter :

— Au départ. je voyais bien que nous marchions, mais enfin..... ce n'était pas du soixante à l'heure. Je le dis à l'individu : « Je vois bien que nous marchons, mais enfin.... il me semble que nous ne faisons pas du soixante à l'heure. — Oh ! je crois bien ! me répondit-il. Nous ne sommes qu'en troisième. » Et il y a cinq vitesses, ajoutait vite M. Louis en laissant conclure son interlocuteur.

— Nous allons faire un petit chemin de fer ? demanda Guillaume.

— Allons donc ! s'écria M. Marcel, joufflu et scandalisé. Un chemin de fer ! qu'est-ce que c'est que ça ? Si vous voulez un bac, je mets dix louis en banque.

— Oh ! si tu prends la banque, rien à dire.

Ils s'installèrent à la salle de jeu.

M. Marcel venait d'annoncer : « Les cartes passent, messieurs » d'une voix aussi parisienne que possible, quand un nouveau venu, M. Maurice, entra. Il fit savoir tout de suite qu'il « lui en arrivait une bien bonne ! » ; il venait de recevoir « une lettre époilante ! »

— Je vais vous la lire, dit-il en dépliant une grande feuille de papier : « Monsieur, je tiens d'abord à vous

faire savoir que vous ne valez pas les quatre fers d'un chien...» C'est l'orthographe qu'il faut voir ! Faire est écrit par un è, mais, pour compenser, fers, les quatre fers, par a i... Je continue : « Et cela, je ne suis pas la seule à vous apprécier ainsi, et beaucoup de monde que je sais il est de mon avis que vous n'êtes qu'un lâche et un sans cœur, et je ne vous l'envoie pas dire. Quant à moi personnellement, je pense que vous n'avez ni âme, ni conscience de promettre monts et merveilles... » monts : m, o, n et merveilles en deux mots... « monts et merveilles à une pauvre fille comme moi et encore une pension au cas où on lui ferait un enfant... »

— Aïe, aïe, aïe..., fit Guillaume.

— « Si vous le voyiez ce petit être, continuait Maurice, qui vous ressemble comme deux gouttes d'eau, peut être que votre cœur s'attendrirait de penser... » — par un a — que plus tard ce chérubin n'aura personne à qui il pourra dire papa

— Oh ! tu me fais pleurer, dit M. Marcel.

— Attendez, voici la forte demande : « Aussi j'espère que les remords vous donneront de meilleurs sentiments » — poil aux dents. Le petit Armand éclata de rire — « et que vous m'enverrez cent francs dont je suis dans le plus pressant besoin. Faites-les moi porter par votre domestique, mais à moi confidentiellement, que mon père et ma mère n'en sachent rien... »

— Elle n'a pas la trouille, remarqua Guillaume.

— Quelle est celle-là ?

— Une de mes anciennes ouvrières.

— Vous allez casquer ? demanda le petit Armand.

— La peau !

— Elle t'embêtera, dit Guillaume.

M. Maurice fit signe qu'il ne s'en tracassait pas. M. Marcel haussa les épaules.

— Pourquoi diable ! aussi, vas-tu prendre tes maîtresse dans ton usine ? Elles ne sont pas jolies, les trois quarts du temps, pas propres, maladroites..., et puis ce sont des ennuis à n'en plus finir.

— On ne risque rien.

— Oui, rien que de leur faire un gosse quelquefois.

D'un hochement de tête, M. Maurice montra qu'il

« s'en fichait ». Puis il alluma une cigarette et s'assit à la table de jeu.

Le petit Armand perdit ce soir-là vingt cinq louis. En sortant, à deux heures du matin, il en fit gaîment la confidence à M. Marcel :

— Je perds cinq cents francs... je ne sais pas comment je vais m'arranger.

— Il faut aller chez Lanterne.

Lanterne était une canaille qu'on ne méprisait pas ; on le trouvait réjouissant. Le récit de ses vols soulevait toujours la même exclamation d'étonnement : « Quel type ! » et quelquefois on faisait remarquer :

— Il mériterait de la prison, oui !

Lui ne s'émouvait pas. Quand, entre deux parties de manille, on l'enterpellait avec des tapes amicales sur l'épaule :

— Eh bé, Lanterne, qui as-tu fichu dedans aujourd'hui ?

Il répondait d'un haussement d'épaules, d'un plissement de front, d'un sourire énigmatique, lançait en patois quelque grosse plaisanterie, ou même racontait comiquement son dernier exploit :

— L'autre nuit, avec le petit — il ne portait qu'un bourras, c'était une affaire insignifiante — nous rencontrons un sergent de ville. Le petit voulait me foutre son bourras dans un jardin et se tirer des pieds : « Allez, innocent ! je lui dis ; pas de bêtise. On ne perd pas cent francs pour un de ces margoulins ! » Le sergent de ville s'approche, il me vient regarder et me fait : « Eh bé, tu es choisi ! un joli métier ! » Je ne lui ai dit que ça : « Va-t-en, mon ami. » Et même il est parti ! conclut Lanterne victorieusement.

On éclate de rire autour de lui.

Il reçut le petit Armand dans son bureau, et ne lui laissa pas la peine d'annoncer qu'il était le fils de M. Péron :

— Je sais, je sais ; je connais votre frère. C'est un bien gentil garçon. Il ressemble tout-à-fait à votre oncle ; nous étions intimes autrefois, avant son mariage. Et

tenez, c'est lui qui m'a donné ce surnom de Lanterne. Ah ! il aimait rigoler, lui, par exemple !

Il entra dans des généalogies, raconta de vieilles histoires :

— Une fois, nous étions dans une boîte — ce n'était pas au même endroit qu'aujourd'hui, tout ça a changé depuis. — Il y avait votre père, monsieur Gérard, monsieur Mérille, votre oncle, moi et quelques autres. Nous avions fait venir deux femmes et l'on rigolait un peu. Tout d'un coup ! nous entendons du potin dans le corridor, la voix de la vieille qui crie, et puis un ouvrier, plein comme une bourrique, ouvre la porte de notre chambre et rentre. Il y en avait d'autres derrière et tous gueulaient : « Dehors ! Dehors ! Il faut les foutre dehors ! » Votre père saute sur une table, empoigne une chaise et leur crie : « Eh bé, venez-y, en tous cas ! » Ils nous tombent dessus ; nous nous défendions bien, allez ! Votre oncle, d'un coup de carafe — vous savez, ces grosses carafes de café — en assomme un. Tout le monde s'arrête, on porte le type sur un lit, on le frictionne, on lui colle des emplâtres sur la tête. Ah bah ! il était mort. Nous voilà bougrrrrement embêtés ! Surtout votre oncle ! Il ne l'avait pas fait exprès, pardi ! et puis il était en cas de légitime défense, mais ça ne fait rien, il risquait la correctionnelle. Et tous les camarades du mort, qui étaient aussi pleins que lui, ne voulaient rien savoir ; ah ! c'était une sale situation ! Eh bé, j'ai trouvé moyen de les en tirer : je suis allé chercher un garçon que je connaissais, nous l'avons entrepris tous ensemble, on lui a promis dix mille francs.... enfin il a consenti à se déclarer coupable. Et nous nous sommes si bien dépêtrés que personne n'a été cité comme témoin ; le type a attrapé deux ans de prison. Il était enchanté : dix mille francs pour deux ans ! C'est une jolie somme.

Le petit Armand écoutait avec des rires et des exclamations complaisantes.

Après quelques soupirs : « Ah oui !... C'est comme ça ! »

— Vous prendriez bien un petit verre de fine, dit correctement Lanterne.

Comme Armand refusait, il insista, clignant d'un œil :

— Ça vous donnera l'occasion de voir ma fille. Elle n'est pas mal, la gaillarde. Et puis.... — il fit un geste rond devant sa poitrine — y a du monde au balcon, vous savez.

Elle vint, pas du tout gênée, servir du cognac et, lorsqu'elle fut partie :

— Hein ? fit Lanterne. Un joli morceau !.... Je ne plains pas celui qui lui fera sauter la peau d'oignon, ajouta-t-il en patois avec un gros rire.... Ah ! à la vôtre, monsieur Armand, que la jeunesse vous dure.

Après une gorgée qu'il renifla savamment, en habitué aux larges ressucettes, il reprit d'une voix grave de sermonneur :

— Profitez-en de la jeunesse, profitez-en ! Croyez-moi, vous n'en ferez jamais trop, allez ! Plus tard on le regrette quand on ne peut plus, on se dit : ah ! si c'était à recommencer, je n'en laisserais pas passer une. Tenez, j'en ai bien fait ! moi qui vous parle, je peux dire que je la connais, la noce, et la vraie noce ! non pas les blagues d'aujourd'hui.... la noce tremblante, quoi ! Eh bien, plus d'une fois, en pensant à des occasions de rigoler que j'avais laissées passer, je me suis dit : « Ah ! bougre d'imbécile, va ! »... Il faut profiter de la vie tant qu'on est jeune, voyez-vous, parce que ensuite.... c'est trop tard.

Maintenant le petit Armand l'écoutait et l'approuvait gravement, avec ses jeunes yeux étonnés de choses profondes soudain découvertes, son front vide contracté d'un petit trou pensif et douloureux.

Lanterne vit qu'il n'osait pas faire sa demande, et, bon enfant, le prévint :

— Et puis, vous savez, moi je comprends la jeunesse... Ainsi, quand vous aurez besoin d'argent, ne vous gênez pas, venez me trouver. Je sais ce que c'est.

— Oui, justement... bredouilla Armand.

— Combien vous faut il ?

— Mille francs.

— Je vais vous donner ça, dit Lanterne en ouvrant son coffre-fort.

— Je vous ferai un billet.

— Allons donc ! jamais de la vie !... nous nous entendrons toujours, allez !

Dehors, le petit Armand marcha vite ; il lui tardait de se trouver seul dans sa chambre pour compter et regarder les minces billets bleus.

VI

La veille, parmi ces bruits du crépuscule qui sonnent clair comme dans une église, l'attaque aiguë d'un piston, suivi aussitôt de toute la fanfare, avait troué, dispersé le silence.

Un court refrain de danse ou de chanson fut joué devant la porte de chacune des principales maisons de la gorge. Le matin du jour de la fête, les musiciens passèrent de nouveau, accompagnés cette fois de jeunes gens bien rasés, cravatés d'un ruban tricolore, le chapeau sur la nuque presque pour laisser voir une mèche de cheveux luisants de pommade. Deux enfants portaient une corbeille de boulanger pleine de bouquets en étoffes très parfumés ; un autre, rouge de gloire et d'essoufflement, faisait de grands pas sous un drapeau.

Julou, qui fumait, en manches de chemise blanche, sur le trottoir, fut si content de les voir qu'il leur cria :

— Vous soufflerez et nous autres... nous danserons !

— Oui, répondit le trombone, nous soufflerons mais... avec des sous.

Julou remua sa poche pour faire entendre qu'il en avait.

Il l'attendait, cette fête ! Depuis sa visite chez la Rainaoudo, il avait à peine vu Rosa. Chaque fois que l'on « pliait » de bonne heure, le soir, il descendait jusque sur le cours pour la rencontrer et peut-être rentrer avec elle. Mais Rosa n'allait pas seule, elle passait au milieu d'une bande rieuse et babillarde, et n'entendait pas toujours le vigoureux et cordial salut. Alors Julou remontait lentement, ses mains aux poches sous la veste troussée, découvrant ses fesses.

Pour entendre parler d'elle, il recherchait les racontars de la Tsano ; quand ils « faisaient chemin » ensem-

ble, au retour de l'usine, il jouissait obscurément à écouter, à dire aussi du mal de la Rosa.

Depuis longtemps il comptait sur cette fête pour la voir et lui parler. En travaillant,ou dans son lit, le soir, il évoquait souvent cette image du bal prochain : entre deux figures de quadrille il lui disait des choses tout bas, de tout près et l'embrassait devant les autres, devant Douzil. Bientôt il fut tellement sûr que cela se passerait ainsi qu'il murmurait parfois :

— Nous allons rire.... nous allons rire....

Maintenant sur la porte, habillé, peigné, parfumé, l'impatience lui donnait mal aux jambes. Il commençait à craindre que Rosa ne vînt pas ou que Douzil la lui prenne. Il déjeuna vite et partit aussitôt après pour ne pas manquer l'ouverture du bal.

Des marchands de bonbons et de jouets s'installaient tout autour et déjà quelques-uns faisaient grincer leurs tourniquets en criant par habitude

— Les berlingots, les berlingots !

Sous les petites tentes, une ficelle horizontalement tendue soutenait, pendants, des polichinelles en carton découpé, des balles garnies de son que l'on fait sauter au bout d'un fil de caoutchouc, des *troumpétous*, des sifflets en sucre rouge et des montres d'un sou.

Il y avait des vendeuses de confetti, et tout leur étalage n'était qu'un grand tas rose, vert ou bleu, avec un verre au bout ; il y avait deux marchands de coco, dont les tables, tout-à-l'heure ruisselantes, donneraient soif ; devant quelques cafés, de longues planches étaient dressées sur des chevalets pour servir bière et limonade ; à la meilleure place, un homme qui n'était pas du pays, debout sur une caisse derrière un haut pupitre, versait précautionnement une drogue dans un verre à liqueur.

Bientôt il arriva du monde : ouvriers en blouses noires, charretiers en blouses bleues ; d'autres allaient en veste ou la portaient sur le bras pour montrer des manches de chemises éblouissantes de blancheur sous le soleil ; beaucoup, mains aux poches, offraient sur leur ventre une grosse chaîne en acier ; des gilets, déboutonnés au bas, s'ouvraient sur des

ceintures rouges. On reconnaissait quelques menuisiers à leur barbe claire, à leur démarche réservée ; des cordonniers, au contraire, étaient noirs et sales, et des garçons bouchers, jolis comme des femmes et forts comme des hercules, passaient ensemble avec des rires délurés.

On voyait aussi des femmes à foulard, à bonnet blanc, traîner des enfants rouges et morveux. Un vieux tisserand à visage osseux en menait quatre ou cinq et gesticulait au milieu d'elles.

Plus tard il arriva de la ville quelques pleines voitures de jeunes polissons, tous petits employés sauteruisseaux. — Leurs quinze francs par mois leur permettaient des achats de cravates éblouissantes et de faux-cols de sept centimètres chez le coiffeur. — Quelques-uns étaient déjà des culs-de-plomb très importants, et d'autres les jolis-cœurs de filles publiques ou d'ouvrières entretenues.

Enfin Julou aperçut Rosa, seule avec la Raïnaoudo, et courut vite au devant d'elles. Il dit naïvement :

— Il y a une heure que je vous espère !

Elle montra un sourire nouveau, un sourire appris, de demoiselle.

— Ah ! s'écria-t-il. Je pense que nous allons en danser une !

— Eh bé, tout aussi bien.

Il marcha à côté d'elles vers le bal et sifflant et dansant déjà. Au bord de la route, plus large à cet endroit, une bâche posée sur quelques piquets servait de tente, un camion, d'estrade pour l'orchestre ; les curieux faisaient autour une barrière, et la Raïnaoudo se tint avec ceux-ci patiemment ; elle gardait un petit éventail que Rosa venait de temps en temps lui demander.

C'étaient des danses vives et courtes, toujours pareillement alternées : polka, mazurka, valse « escotiche » et quadrille. Les couples partaient tous ensemble dès les premières mesures et s'arrêtaient avec la dernière ritournelle du piston ; pendant les repos, le collecteur passait et chaque cavalier lui donnait un sou. Presque tous, dans la poussière, tournaient et sautaient sans un mot ; on voyait des valseurs, cous tendus, dont les visages,

fascinés et comme acharnés, avaient l'air de souffrir ; un petit homme dansait à l'ancienne mode, tenant à deux mains la taille d'une grosse femme.

Douzil venait d'arriver, turbulent, avec la Tsano, qu'il tira par le bras du cercle des curieux. C'était le premier quadrille ; ils « firent le vis-à-vis » à Julou et Rosa qui n'en avaient pas encore. A la deuxième figure, tandis que le charretier tournait autour de celle-ci, Julou crut le voir parler tout bas ; quand elle revint auprès de lui :

— Qu'est-ce qu'il te disait cet animal ? demanda-t-il en riant, pour avoir l'air désintéressé.

— Oh ! rien.... des saloperies.

Ensuite elle ajouta, préoccupée, semblait-il, d'autre chose :

— Comme toujours, pardi.

Julou n'était pas content. Maintenant Douzil faisait le cavalier seul en face de lui ; la Tsano et Rosa riaient de ses grimaces.... et cet œil ouvert, cet œil toujours fermé... il paraissait, Douzil, sous-entendre des choses... des choses qu'il savait mais ne voulait pas dire....

Pour être seul avec Rosa, Julou lui offrit à boire. Mais en traversant la foule ils rencontrèrent la Raïnaoudo, il fallait l'inviter aussi.

Ils s'assirent au soleil au bout d'une longue table, bousculés assourdis de cris, de chocs de verres, vite rassemblés puis emportés par les garçons suant, de bêlements de troumpétous, de grincements de *rénétos* (1). Des hommes à côté d'eux parlaient avec des voix de ruse aiguës et chantantes, avec des voix graves de fumeurs. Une bande insupportable de ces petits employés de la ville se fit remarquer par de grands coups de canne sur les bancs.

Julou maintenant ne trouvait rien à dire. Après avoir longtemps cherché il demanda :

— Tu n'es pas fatiguée ?

— Non, pas du tout.

— Ça va bien. Nous en danserons encore quelques-unes, donc.

---

1) *Rénéto :* jouet en bois qui imite le chant des rainettes.

La Raïnaoudo profita de l'occasion pour se plaindre :

— Si vous croyez que c'est aimable ! Quand nous avons de la viande, il faut que la petite me la coupe dans l'assiette ; je ne peux pas d'aucune façon....

— Oh, bé !... je pense que, dit Julou gaîment, elle est assez grande pour le faire.

— Mais c'est que je ne peux pas laver la vaisselle.... ni non plus balayer.... ni non plus coudre.... rien, rien, rien ! Je ne suis plus bonne pour rien !

— Tu t'y accoutumeras, consola sa fille. Au commencement, la Louise aussi, quand elle s'est fait emporter le bras, ne pouvait rien faire. Eh bé, à présent elle coud, et même balaye, et même lave la vaisselle, et même coupe la viande....

— Pardi ! Mais en attendant....

Ils retournèrent au bal. En entrant, parmi tant de visages, Julou aperçut celui de la Tsano ; elle le regardait avec des yeux mauvais, noircis de haine et de dépit. Il se rappela soudain ses révélations dans la prairie, les anxiétés dont il avait souffert la nuit suivante, et s'étonna d'avoir si facilement tout oublié.

D'un seul coup, les doutes de nouveau l'assaillirent. Il examina le chapeau, la robe de Rosa, comme s'il pouvait y découvrir quelque chose ; il lui parut qu'elle ne les avait pas achetés elle même. Un moment, il fut hanté d'une vision ridicule : M. Gérard entrant chez la Raïnaoudo avec une jupe bleue sur le bras, un carton à la main ; elle venait à sa rencontre dans le corridor et l'embrassait, en souriant, sur les deux joues. Mais il la regarda, debout maintenant à côté de lui et tout cela lui parut impossible.

Puis il lui vint une idée :

— Hou ! fit-il, quel joli chapeau ! Je pense que !

Elle tourna vers lui un visage confiant et réjoui :

— Il te plaît ?

— Outré ! Je le crois ! D'où l'as-tu sorti ?

— De chez le marchand, répondait-elle avec gaîté.

— Ce n'est pas toi qui l'as acheté, dit Julou avec un air de plaisanter. On t'en a fait cadeau.

— Pardi !.... Je t'en fous.... Je l'ai payé.

Comme pour la taquiner, il insista :

— Combien coûte-t-il ?

— Bien assez cher !.... Cinq francs.

Il était déjà rassuré. Quand le piston lança les premières notes d'une valse, il lui prit la taille :

— Ah ! il faut suer un peu.

Elle lui sourit. Ils s'abandonnèrent au vertige.

Quand ils s'arrêtèrent, éblouis et chancelants, Julou avait de la peine à tenir ses yeux ouverts. Il se sentait dispersé comme au sortir d'un grand vent. Il aurait voulu se livrer, sans muscles ni volonté, à quelque grande force inconnue, défaillir, défaillir....

— Je n'en peux plus, dit-il.

La Rosa, rouge à côté de lui, l'excitait d'une odeur de femme ; il tenait sa main moite qu'il pétrissait dans ses gros doigts de peleur, sans se lasser ; il s'y acharnait, énervé d'une incomplète jouissance, et bourdonnait inconsciemment :

— Rosa !.... Rosa !....

Elle, regardait loin, sans expression.

— Rosa !.... Rosa !....

Son joli visage, souriant puis grave tout-à-coup, se tourna vers lui. — L'orchestre hurlait. — Julou parla très bas, et cependant elle l'entendit :

— Té !.... je ne sais pas ce que je ne ferais pas pour toi !

Elle ne devait pas aller à la fête de nuit et lui n'eut pas envie de s'y trouver seul. Après dîner, dans le peu de jour qui traînait encore, il fumait une cigarette sur la porte. Il était trop heureux et s'ennuyait presque. Douzil passa :

— Tu n'y reviens pas ?

— Non, je suis fatigué. Il faut se lever matin, demain.

— Moi, je n'y retourne pas non plus. Nous allons au café ?

Il se décida. Bientôt ils entrèrent dans la salle bruyante et chaude. Là, Julou se sentit satisfait ; le ventre plein, assis à l'aise avec un petit verre de cognac et le souvenir parfois de cette après-midi, devant Douzil, qui de ses poings sous ses oreilles soutenait une face hébétée, il regardait placidement les volutes bleues de sa cigarette.

Un moment, Douzil chantonna d'incertitude, puis tranquillement il pensa tout haut :

— La Rosa doit être avec le vieux maintenant.

— Avec quel vieux ?

— Monsieur Gérard, pardi! Elle y va chaque soir.

Julou haussa les épaules :

— Ce n'est pas vrai...

— Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai? Que sais-tu, toi ? Moi, si je le dis, j'en suis sûr.

De nouveau Julou haussa les épaules mais ne répondit pas.

— Je les ai vus, ricana Douzil.

— Et moi, je te dis que non, cria presque Julou.

— Et moi, je te dis que si.

A-demi levé, Julou menaça d'une voix rapide :

— Reviens le dire... Reviens le dire, pour voir.

Douzil reprit avec un calme affecté, en séparant chaque mot :

— Tu crois me faire peur?... Oui, la Rosa marche avec M. Gérard. Je l'ai vu et rien ne m'empêchera de le répéter ; ni toi, ni même...

Un coup de poing l'arrêta. Tout de suite il fut debout sur la banquette et tomba sur Julou en enjambant la table de marbre. Etreints, ils se roulèrent un moment sur le plancher qu'ils frappaient de coups de tête sourds, de coups de talons.

On les sépara, on les maintint à distance l'un de l'autre. Julou soufflait, étonné, confus et farouche. Douzil, rageur, criait :

— Oui, elle couche avec le vieux Gérard !

Julou répétait sans colère, régulièrement :

— *Poucèl* (1).... poucel.... poucel....

On les fit taire et, pour ne pas qu'ils recommencent dehors, on les raccompagna chez eux l'un après l'autre.

Couché, Julou ne put pas dormir. Cette lutte avait donné de l'importance aux accusations de Douzil ; il les sentait maintenant comme une chose irréparable, qui venait de changer sa vie. Voici que Rosa n'était plus la même à ses yeux ; elle lui paraissait impossible et loin-

(1) *Poucèl* : cochon.

taine, d'un autre monde. Et tout croulait autour de lui, tout ce qui jusqu'alors composait son bonheur : des regards, des sourires, des mots, cette étreinte de leurs mains.... il n'y fallait plus croire. Il entrevit une existence sans elle, une existence toujours pareille avec sa mère, Tsousèp, l'Henric, Tsappert, la Tsano, Cassaillac-la-bosso et les autres.... travailler, manger, travailler, manger, dormir.... alors il fut révolté, pleura de dépit, cria dans la nuit des injures à Douzil, à Rosa aussi.

Mais le lendemain il ne souffrit que d'une impatience : être au soir. Il se rappelait la phrase : « La Rosa doit être avec le vieux maintenant, » et calculait pour savoir exactement à quelle heure il l'avait entendue. Pendant tout le jour, en travaillant, il remua les même projets, aussitôt qu'il ferait assez obscur, il irait se promener devant la maison de la Raïnaoudo. Si la Rosa en sortait !.... A cette vision, il s'acharmait après la peau étendue devant lui sur son banc de peleur, la tondait d'un coup furieux de coutel.

L'après-midi, M. Gérard traversa l'usine, accompagné du contremaître. Julou le regarda passer. Il examina la veste bleue, la cravate, les mains maigres et ridées, puis ses yeux allèrent naturellement à la braguette, il serra les poings.

Il attendait depuis longtemps. Après s'être d'abord promené, il venait de s'asseoir en face dans l'enfoncement d'un portail pour fumer une cigarette. Quelquefois il regardait sa montre ; il avait calculé : elles dînent à six heures et demie, à sept heures elles ont fini, il faut laver la vaisselle.... la vieille doit se coucher à huit heures avec la nuit, Rosa peut sortir à huit heures et demie. Maintenant il lui paraissait impossible que tout ne se passât pas ainsi, et comme il était neuf heures, il s'impatienta.

Puis une crainte lui vint : elle avait pu partir avant qu'il ne soit là. Il résolut :

— Médaouré ! J'attendrai qu'elle revienne !

Un homme passa.... pendant un moment son pas fut le seul bruit de la rue.... loin, les roues d'une voiture crépitèrent sur des pavés....

Tout-à-coup Julou entendit ouvrir la porte de la

Rainaoudo ; une ombre s'avança sur le seuil, il la reconnut. Elle regarda, penchée, des deux côtés, puis s'enfonça de nouveau dans le corridor plein d'obscurité.

La serrure, fermée à double tour, tapa deux coups durs et solides.

VII

Le reverbère n'était pas allumé.

Ce fut bientôt fini, tous avaient l'habitude, ils allaient vite et sans bruit.

Les bourras, un par un, sortaient du magasin, courant sur deux jambes souples, escaladaient une échelle appuyée à la roue de la charrette. Douzil les y calait, équilibrait le chargement.

On avait dételé le cheval et, quand tout-à-coup des pas sonnèrent, tout près sur un trottoir, les chargeurs s'arrêtèrent et Douzil s'aplatit entre deux bourras. Le passant ne remarqua pas cette charrette, préparée, semblait-il, pour partir le lendemain « à la première heure ».

Le contremaître de M. Péron ne découvrit le vol que deux ou trois jours plus tard. Tout de suite des bruits circulèrent dans les cafés : encore un coup de Lanterne, c'est le petit Armand qui avait laissé ouverte la porte du magasin, il commençait jeune ! Puisqu'on avait pris pour deux mille francs de laine, c'est qu'il devait en avoir emprunté mille.

Les premières perquisitions amenèrent l'arrestation de Douzil, mais il fut bientôt après remis en liberté et l'affaire n'eut pas de suites. On raconta seulement une scène violente, éclatée entre le petit Armand et son père, et l'on se répéta une terrible réponse de l'enfant :

— Je n'ai pas tué un homme, moi !

Julou vivait dans la joie. Il avait de bonnes raisons maintenant pour ne pas croire les racontars de Douzil. D'abord il était sûr que Rosa ne s'échappait pas de chez sa mère pendant la nuit, et puis ce charretier... un voleur ! Il se sentait grand et fort contre cette canaille, lui qui travaillait... Douzil ? c'était un homme foutu, on l'avait mis en prison !

Enfin ce fut la foire du Pont-de-Larn qu'il attendait

depuis longtemps. Il devait laisser le travail ce jour-là, pour y aller acheter le cochon, et probablement Rosa y serait.

Il partit après déjeuner dans ses habits du dimanche.

Il faisait bien beau. Julou marchait sur la route brillante et regardait son ombre traverser les ombres des petits platanes ; au-dessus de la plaine encore toute verte des petits nuages ronds voguaient dans le ciel jusqu'aux montagnes bleues, là-bas d'un bleu de légère fumée.

Il rencontra une de ces charrettes de Béziers qui traversent le pays, chargées de barriques : les chevaux sont coiffés et des pompons rouges oscillent en haut de leurs grands colliers : devant, à l'abri d'une bâche tendue sur deux arceaux, une face, rouge de digestion, dormait, bouche ouverte, sur une manche de blouse.

Puis, à mesure qu'il approcha de la foire, ce furent les troupeaux de moutons aux dos marqués de frais ; les oies questionneuses et désemparées, un bracelet de laine au col ; les vaches qui meuglent, liées par les cornes derrière une charrette ; les petits veaux au regard puéril et mutin, que l'on fait avancer pas à pas en les tirant et poussant par la queue ; mais surtout il vit des cochons, des cochons goguenards qui traînent une ficelle à la patte, des cochons en troupe qui se jettent sournoisement sous les voitures et contre les bicyclettes, des cochons si propres qu'ils avaient l'air tout nus, des cochons très jeunes que des hommes portaient, tenant de chaque main leurs pieds de devant et de derrière, sur les épaules autour du cou.

Joyeusement, Julou s'informait des prix :

— Eh bé, combien se payent-ils cette année ?

Et des paysans, rasés et rouges, heureux d'une bonne affaire lui répondaient :

— Carradi ! Bien cher !

Et d'autres, mécontents, criaient :

— Va-t-en le voir !

Pourtant quelques-uns s'arrêtèrent pour le renseigner :

— Chers ?... ils ne sont pas chers ; mais enfin ils ne sont pas bon marché.

Dans la foire, Julou s'ahurit ; il flottait parmi des groupes discuteurs et lents à se mouvoir, qui résistaient, inébranlables, à toutes les poussées, et défendaient leur place comme un bien acquis. Une fois, un coup dur à l'épaule le fit retourner, il était devant le brancard d'un charreton dont le conducteur fumait placidement un cigare pendant au coin de ses lèvres.

— Bougre de salop ! lui cria Julou.

L'homme le regarda et passa, très indifférent, sans répondre.

Il se trouvait « aux melons » ; on en voyait des tas sur des toiles d'emballage posées par terre, et les acheteurs les flairaient un par un, les soupesaient, les faisaient tourner sans fin à petits coups. Autour d'un monsieur qui demandait conseil, des paysans discutaient : « Il est trop fait. — Ecoutez-moi : si vous voulez, je vous en choisirai un, et vous verrez !... Mais celui-ci, il faut le laisser.— Je vais le goûter.— Goûtez-le, mais c'est bien inutile. » Pour un sou la marchande fit un petit trou dans le melon. Le monsieur goûta, cracha et partit ; les paysans, ricanants, triomphèrent.

Dès qu'il eut acheté son cochon — Tsousèp, rencontré, se chargea de le porter à la gorge dans son charreton — Julou se mit à la recherche de Rosa.

Il l'aperçut enfin devant un étalage ; très indécise, elle regardait tour à tour deux coupons de drap déplié devant elle ; puis écoutait docilement, mais sans se décider, les conseils du marchand.

— Prends celui-là, dit Julou, survenu tout près d'elle pour lui faire peur.

— Ah ! tu es ici ?

Sans s'étonner davantage, elle demanda :

— Le rouge te plaît ?

Il affirma « Pardi ! » sans avoir même comparé les étoffes ; il riait bêtement tout près d'elle.

— Tu es seule ?

— Oui, la maman n'a pas voulu venir.

Il chuchotait : « Tant mieux, tant mieux ! » en lui pinçant le bras ; elle poussait de petits cris : en face, le marchand faisait courir son demi-mètre en comptant d'une voix grasse de camelot :

— Trois, quatre, cinq : deux mètres cinquante.

Quand elle eut son paquet, ils partirent ensemble ; elle allait rentrer et lui devait l'accompagner. Il était fier de marcher parmi tant de monde à côté de cette jolie fille ; il voulait la faire rire et disait des choses insignifiantes pour montrer à tous qu'il lui parlait.

— Que veux-tu que je t'achète ?

— Un rien tout neuf.

— Des bonbons, té ; nous les mangerons par le chemin.

Pour quatre sous, il en eut une vingtaine de gros, au caramel. Bientôt ils furent sortis de la foire. Julou était très excité ; il regardait Rosa avec des petits yeux, et souvent se rapprochait d'elle tout d'un coup pour lui prendre la taille, mais elle le repoussait, interposait son panier.

— Allons, laisse-moi ! que veux-tu que pense le monde ?

Il eut une idée : il lui persuada qu'il savait un raccourci, et la fit descendre dans un pré. Comme ils étaient assis dans l'herbe, voici qu'il se rappela une promenade pareille avec la Tsano, et toutes ses histoires le firent souffrir de nouveau. Comment savoir ? comment savoir ? Il regardait Rosa.... Comment savoir ? La renverser vivement sur le dos et se rendre compte, des yeux, des mains, si « elle l'avait encore ». Il guettait le moment propice.

Mais Rosa vint à quatre pattes jusqu'à lui, un bonbon entre les dents.

— Prends-en la moitié.

Cet étrange baiser le remplit de silence et de crainte.

VIII

La Nénoto revenait en tricotant, et faisait courir la petite fille accrochée à sa jupe. Elle cria vers Bellou qui, sur le pas de sa porte, l'interrogeait du regard :

— Ils vont passer ; la Novio porte le voile et tous les parents y sont.

En effet bientôt, entourée d'une galapode de jeunes

polissons, apparut au tournant la double file des vestes foncées et des corsages clairs.

Avec la Rosa, que tout le monde admire, Julou marchait devant, un peu ridicule à cause de sa jaquette toute neuve et mal taillée, de son gibus luisant comme un soulier bien ciré, de ses mains énormément gantées de blanc ; mais il avait un bon visage heureux qui souriait à tous.

Derrière venaient l'Henric avec la Tsano, qu'il avait bien fallu inviter, et Tsousèp avec Louiso, une nouvelle amie de Rosa ; et puis il y avait des parents et des voisins et, tout à fait à la queue, Mathïou, Tsappert et Cassaillac, sans cavalières, qui ne parlaient que de manger.

A la mairie, Tsappert fit rire en se masquant d'énormes lunettes avant d'aller signer, en insistant pour entraîner à la table Cassaillac et Mathïou, qui ne savaient pas écrire.

Le repas fut joyeux. Comme le jour de la boucherie du cochon, on parla de fêtes et de noces, de premières communions, de vin vieux, de sabots, et Cassaillac-la-bosso posa de nouveau d'une voix lente sa maxime :

— Un sabot ferré neuf est un sabot jeté.

A la fin, on ne s'entendait plus : on se faisait passer des baisers, et les filles, avec un rire perpétuel, tendaient leurs joues rouges à leurs voisins goulus.

Mais l'Henric se leva ; des « chut » établirent un peu de silence ; il chanta lamentablement — et sa pomme d'Adam bien rasée, que l'on voyait monter et descendre, était encombrée de sanglots — il chanta ;

Ils ont brisé mon vio-olon
Parce que j'ai l'âme française !

et pendant un moment tous furent travaillés d'un enthousiasme patriotique : Tsappert cria :

— Vive la France !

On rit, et Cassaillac-la-bosso à son tour leva le verre : Vivo lou barou !

Mais Tsousèp, silencieux jusque là, voulut protester.

— Ne vous occupez pas de ces foutralades. Vous êtes à table, profitez ! cria Mathïou.

Tsappert, dans son coin, d'une voix maladroite, commençait :

A toutos y en cal,
Dé courdèlos, de ficellos...

et tous en chœur continuèrent :

A toutos y en cal
Dé courdèlos al faoudal.

Pendant longtemps on chanta : *Y oou palpat l'artel al paouvré Pierré !* puis : *Un cop, dans cots...* enfin, sentimentalement : *Abal à la prado....* Quelques-uns battaient la mesure et tapaient de leur couteau un verre ou une bouteille ; d'autres, à-demi couchés sur leur chaise avec des yeux aux regards lointains vers le plafond, ouvraient des bouches démesurées.

Depuis un moment, un petit homme tout noir, chargé d'une énorme et trop longue moustache, déjà ivre, se faisait remarquer. Il réussit à monter sur la table ; Tsappert lui lança une orange sans l'atteindre, mais l'autre vit le geste, saisit un morceau de gâteau et l'envoya se coller bien exactement sur l'œil de Tsappert.

On en rit très fort pendant cinq minutes et Rosa, qui pouffait, le visage enfoui dans sa serviette, se leva tout-à-coup, pâle, épuisée, et marcha vers la porte.

— Tu es malade ? lui cria Julou.

Elle fit signe que non et sortit. Sa mère voulut l'accompagner mais elle la renvoya : ce n'était rien.

Mais bientôt Julou fut impatient et malgré les cris — hép, hép ! ... pas encore ! ... tu es bien pressé ! » — alla voir ce qu'elle devenait. Il la rencontra qui remontait l'escalier :

— Où vas-tu ? lui demanda-t-elle un peu brusquement.

— Je venais savoir ce que tu faisais.

— Eh, rien ! ... J'avais trop ri.

Comme il essayait de lui entourer la taille, elle le repoussa, mais se laissa embrasser. Quand ils rentrèrent, elle sourit aux nouvelles huées de toute la table et, gentiment, haussa les épaules.

On descendit pour danser ; les musiciens étaient arrivés. Mais d'abord l'Henric prit à part tous les cava-

liers l'un après l'autre et chacun lui donna huit francs ; un ouvrier qui se marie n'est pas assez riche pour supporter seul la dépense, il fait payer leur repas à ses invités.

L'orchestre afficha le premier quadrille, le piston fit éclater quelques notes, tous étaient en place. Mais un bruit courut : la Novio ne veut pas ouvrir le bal. On la vit, dans un coin sur une chaise, résister à Julou. Bientôt quelques jeunes gens puis toute la noce les entoura. Elle, répétait sans explications :

— Non... Eh bé, je vous dis que non... Qu'est-ce que ça vous fait ?

Sa mère vint ; plusieurs, pour la décider, annoncèrent qu'ils allaient partir ; elle s'énerva :

— Allez-vous en ! Ça ne vous empêche pas de vous amuser, vous.

A sa voix on la sentit tout près de pleurer ; quelques-uns conseillèrent :

— Eh bé, laissons-la tranquille ; peut-être elle est fatiguée.

— Elle veut garder les forces pour la nuit, dit Tsappert.

On éclata de rire, elle sourit un peu. Les vieilles décidèrent que « pardi !... quelque chose lui était resté sur l'estomac », et lui firent boire un grand bol de tilleul.

On dansa pendant deux heures avec beaucoup d'entrain. De temps en temps Tsappert venait au milieu de la salle pour crier :

— Allez ! Messieurs, un baiser aux dames... Un, deux, trois.

Chacun embrassait sa cavalière et l'on entendait des rires et des petits cris, on voyait des regards bêtes et langoureux.

Quelques vieux, ivres, étaient drôles ou insupportables. Le petit homme noir à la grosse moustache s'amusait à bousculer les couples valseurs, à mettre le désordre dans les quadrilles ; un sabreur voulait organiser des luttes et provoquait tous les jeunes gens ; Cassaillac était devenu très énergique et ne répondait même plus à ceux qui le poursuivaient pour le faire

boire encore ; Mathïou, qui venait de vomir, alla se rasseoir à table.

Bientôt on s'aperçut que Julou voulait enlever Rosa et partir ; alors on se coalisa contre eux. Toutes les portent furent fermées et partout des gardiens les suivirent. On s'avertissait :

— Hèp ! Ils sont ici, surveillez-les !

Mais Julou eut une idée : il organisa un jeu, le *coutelou* (1), et réussit à entourer tout le monde d'une barrière de chaises. Un traître lui livra une clef et bientôt il fut dehors avec Rosa.

En quittant le corset, elle eut un éblouissement et s'assit avec un soupir, les yeux fermés. Julou l'entendit, accourut :

— Tu es malade ?

Elle fit signe « non » puis « oui ». Il voulut la soulever pour la porter sur le lit, mais elle se déroba.

— C'est le ventrou qui te fait mal ?

Comme il avançait la main, rieur pour la caresser, elle recula vivement avec une exclamation :

— Non, non ! ne le touche pas !

Ce fut un silence d'épouvante. Elle vit les yeux de Julou agrandis et fixés, puis il fut sur elle. Les pantalons défaits d'un coup, la chemise soulevée, il cria :

— Ah ! salope ! Tu es enceinte !

Etendue par terre, elle gémissait une plainte étrange.

Julou voyait des choses abominables.... Douzil... Rosa et Douzil... ils restaient ensemble, et il y avait aussi la Tsano.

Douzil, la Tsano, Rosa, tous les trois, coalisés contre lui, l'avaient trompé.

Une rage le parcourut :

— Voleuse !.... Comme Douzil, voleuse !

Elle pleurait. Il leva le poing mais elle cria, et il se retint.

Un moment il marcha par la pièce à grands pas avec exclamations :

— Salope !... Voleuse !... Ah ! la pute !

(1) *Coutelou* : petit couteau.

Puis il pensa à ce qu'on dirait : sa mère, la Raïnaoudo et l'Henric et Tsousèp... ? Tsappert se moquerait de lui :

— Ah ! Julou... tu as trouvé le travail fait.

Cocu, cocu... ce mot lui représentait un vieux gâteux comme M. Gérard. Et c'est M. Gérard qui l'avait fait cocu ! lui, Julou ! On rirait... Il ragea.

Cependant la Rosa, assise par terre, racontait une histoire lamentable : M. Gérard était le maître, il pouvait la renvoyer... et sa mère ne travaillait plus, elles avaient besoin de tout ce que Rosa gagnait...

Julou, encore étourdi d'avoir mangé et bu pendant trois heures, ne savait que résoudre; il regardait par terre avec des yeux vides. Tout-à-coup elle fut sur ses genoux et il ne put pas la repousser. Il sentait déjà la chaleur de son corps souple: elle était en chemise et suppliait :

— Julou, sois brave ! Pardonne-moi ! Personne ne le saura... Julou !

Un bruit de rires et de voix, qui montait de la rue, les fit tressaillir ; ils reconnurent les notes grêles de Tsappert : toute la noce — c'était la coutume — venait leur porter au lit la soupe au fromage.

— Il faut nous coucher, dit-elle, on nous porte la soupe.

Il eut peur de ce qui arriverait si on ne les trouvait pas au lit. Il faudrait expliquer. Que dirait-on ?

Il se déshabilla vite.

Personne ne se douta de rien. Ils mangèrent leur soupe au fromage, assis côte-à-côte dans le lit. On faisait les plaisanteries habituelles :

— Eh bé, s'écriait Tsappert, je pense que vous en aviez besoin. Ce travail donne faim.

— Si tu veux un renfort.. proposa l'Henric.

Et les filles n'en pouvaient plus, de rire.

En partant, Tsappert, paternel, conseilla :

— Julou, tu sais que je connais le métier. Si tu veux me croire : ne te presse pas; plus vite court l'âne, plus tôt il est fatigué.

Et avant de sortir il éteignit la lumière.

— Ce bougre de Tsappert ! dit Julou dans l'obscurité.

Et Rosa fit entendre un petit rire complaisant.

Albert Vidal.

Critiques des Poèmes

Premières poésies de Leconte de Lisle. — Les Amants de Venise. — Les Neuf Perles de la Couronne. — Poésies complètes d'Ibsen.

Les *Premières poésies* de Leconte de Lisle *(Eug. Fasquelle, éditeur)* n'ajouteront rien à la gloire de ce poète. Leur apparition, que nous devons aux soins de M. B. Guinaudeau, n'est cependant pas sans intérêt. On y découvre un Leconte de Lisle inattendu et comme en formation. D'autant que les poésies sont encadrées dans des lettres tout à fait charmantes, pleines d'effusions amicales, et d'une grande fraîcheur de jeunesse. Il y a là, sur le caractère intime du poète, des révélations précieuses, comme : « l'amour et moi, voyez-vous, c'est de l'eau sur une pierre ; elle peut la mouiller, mais ne la pénètre jamais. » Ou, encore, sur le même sujet : « Soyez pourtant bien persuadé que *jamais* nulle femme ne m'inspirera de l'amour, à moins qu'elle ne ressemble à mes rêves ; car je n'aimerai jamais que mes idéalités, ou plutôt mes *impossibilités*. » A noter, aussi, cette opinion sur l'art qui est presque la formule du sien : « Les idées ont été et sont unes, il ne reste à changer que l'expression, et c'est là que doit tendre l'effort du poète, en tout et pour tout. Maintenant, le plus ou moins d'études pose l'inégalité, en cela comme en toute chose. » Quant aux poésies, romances, méditations, ou contemplations, elles n'offrent rien de bien personnel et l'on peut juger, avec M. Guinaudeau, que « les premiers vers de Leconte de Lisle sont des vers d'écolier, pleins de taches et de défaillances. » Je citerai, pourtant, cette pièce qui vaut, au moins, pour la sincérité du sentiment qui l'a dictée :

Un Souvenir et un Regret

Alors que ma jeunesse et ses jours indolents
S'écoulaient sur nos bords parfumés et brûlants,
Alors que je rêvais de gloire et de génie,
Parfois ce long repos assombrissait ma vie ;
Fuir mon doux ciel natal me semblait le bonheur.
Insensé ! De nos soirs le parfum enchanteur,
Les pleurs harmonieux des brisants sur nos rives,
Le chant des bengalis dans les palmes pensives,
L'aurore, de rayons dorant les monts géants,
Vers l'horizon en feu que déjà voilait l'ombre,
Le soir venu des cieux comme un roi grave et sombre,

Puis ce charme si doux d'un amour fraternel,
Ces parents chers et bons que m'accordait le Ciel,
Tous ces amis grandis à mon côté, doux frères
Que je pleure parfois dans mes jours solitaires,
Bonheur de tout instant, charmes impérieux
N'enivraient point mon cœur désireux d'autres cieux.
Et pourtant, quand le bord de ma natale grève
Dans la brume des mers se perdit comme un rêve,
Une tristesse immense enveloppe mon cœur ;
Et je crois voir alors, ô prestige vengeur !
L'amour de ma jeunesse et l'espoir éphémère,
Planant aux bords aimés où je vis la lumière,
Dessiner sur l'azur leur essaim gracieux.
Me saluer de l'aile et s'envoler aux cieux !

Les amants de Venise, par Charles Maurras (Collection « Minerva. »)

C'est encore s'occuper des poètes que de passer au livre de M. Charles Maurras sur les *Amants de Venise*, George Sand et Musset.

Tous les détails de ces amours célèbres sont à présent connus et ce ne sont pas des documents nouveaux que nous apporte M. Maurras, c'est la psychologie de cette aventure, psychologie serrée et, bien qu'il s'en défende, partiale. Il est du reste impossible, au simple examen des faits, de ne pas plaindre Musset et de ne pas en vouloir à George Sand. Autant le poète est candide, chevaleresque et généreux jusqu'à l'extravagance, autant Mme Sand est perfide, cruelle et comédienne jusqu'à jouer sincèrement son rôle. M. Maurras voit là les effets de l'amour romantique et il élargit son étude par des considérations morales fort attachantes. Je crains, cependant, que les amants de Venise n'aient cédé aux lois de la nature humaine plutôt qu'au romantisme. Ce qu'ils ont fait est éternel comme l'amour. D'autres l'ont fait, le font et le feront, et il n'y a de romantique dans leur cas que l'expression écrite qu'ils en ont laissée.

Sachons gré, en définitive, à M. Charles Maurras, d'avoir fait trêve à la politique pour nous donner ces pages de haute critique et de noble sagesse à propos d'écrivains et d'amants qui nous intéressent toujours.

Les neuf perles de la couronne, par Lionel des Rieux. (Plaquette hors commerce).

M. Lionel des Rieux nous donne sous ce titre une suite de sonnets à la louange de la Provence « dont neuf perles encore parent le noble front. » Ces neuf perles sont : Avignon, Toulon, Maillanne, Cannes, Aix, Marseille, Orange, Le

Martigue, Arles. Avec beaucoup d'art, M. des Rieux enchâsse chacune de ces perles dans sa poésie claire, noble et souple, non dépourvue, parfois, de bonne humeur, comme ce sonnet sur Marseille va le prouver :

Que l'Aixois s'emprisonne en sa bibliothèque !
Je ne m'échine pas à devenir savant ;
Sur cette Cannebière, en plein bruit, dans le vent,
Je trafique et discours à la manière grecque.

Quel soleil ! Achetons une fraîche pastèque :
Je suis l'intime ami de l'homme qui les vend.
Aurais-tu faim ? Viens ça me humer sous l'auvent
Ces oursins violets comme monsieur l'évêque.

Le mistral fait claquer la tente des cafés :
Vois ces chapeaux volants, ces chignons décoiffés !
Sous ces jupons plaqués, admire-moi ces croupes !

Le musc, la bouillabaisse et l'ail parfument l'air.
Allons au port. Je veux te montrer sur les poupes
Tous les étranges noms des nymphes de la mer.

Poésies complètes d'Ibsen, traduites par MM. de Colleville et de Zépelin *(La Plume)*.

Il ne faudrait pas juger de cette traduction par la *Préface*. M. le vicomte de Colleville et M. Fritz de Zépelin y proclament en effet « la faillite de la critique » et, en vérité, il faut leur donner raison, pour ce qui les concerne.

La traduction vaut mieux, ou plutôt, comme nous ne pouvons guère juger de son exactitude, disons simplement qu'elle nous fait parfaitement sentir quel beau poète lyrique doit être Ibsen en norvégien puisque ce qui en demeure en français est souvent admirable.

Poète national, Ibsen l'est tout à fait. Mieux que ses drames, ses poésies lyriques sont l'expression d'un pays, d'une nature et de sentiments très particuliers. La Norwège et ses fjords, ses montagnes, ses neiges, ses rudes marins, sa résurrection au printemps, la mélancolie de tout ce nord, dont les rêves sont tournés vers le soleil et vers le Sud, voilà ce que chante Ibsen, en y mêlant toujours son accent personnel d'amertume.

Le chef-d'œuvre du recueil est assurément le poème de *Terje Vigen* qui célèbre un simple matelot et qui est tout bouillonnant de passion, puis apaisé de pitié, comme les vagues des fjords qui se brisent à leur entrée et se calment dans l'intérieur.

Une autre pièce, superbe d'allure et de sens, est :

Le Chant qui passe

Au milieu des flots,
En ce jour de lumière et de joie,
Notre bateau s'avance orgueilleusement à toute vitesse
Sous les mille drapeaux qui le décorent.

Les chants sonores des jeunes hommes,
L'exubérante allégresse qui éclate des cœurs
Envahit tout le fjord
Et remplit de joie les anses étroites.

A l'avant du bateau résonnent
Les sons du cor et de la trompette,
A l'église voisine carillonnent les cloches.
Cependant le paysan, sur les bords du *Sund*, ne les entend pas.

Non, il n'entend pas la cloche pieuse
Et il oublie son livre d'heures,
Il ne se rappelle plus l'instant de l'office :
Il n'a d'oreilles que pour les gais chanteurs du dimanche.

Et cependant, même là,
Les yeux ouverts d'étonnement,
Ravi par l'harmonie musicale,
Il est encore près de Dieu.

Sans doute il ne sait pas pourquoi c'est ainsi,
Il ignore par quel moyen !
Mais son sang coule plus vite
Et tantôt la joie et tantôt la tristesse l'émeuvent fortement.

Soudain il se dresse sur un monticule
Là-bas au bout du cap
Et quand le chanteur agite en l'air son chapeau
Le campagnard porte la main à sa casquette.

Tandis que les chanteurs traversent le chenal chauve et nu
Sur la vague bleuâtre,
Là-haut guettant la fumée du bateau
Il l'attend et le suit tant que son œil peut voir.

Nous volons à la surface de l'eau en agitant des drapeaux,
Nous chantons joyeusement comme des oiseaux,
Mais lui, rivé au sol, comprend
Que quelque chose de grand vient de passer devant lui.

Vers des fêtes étincelantes
Où les tables sont parées de fleurs, nous allons !
Mais lui ne connaît d'autres hôtes
Que des sévères prêtres du silence.

Et pourtant, oh ! mon jeune ami, ne te repens point
De lui avoir fait manquer l'office.
Certainement en voyant le joyeux bateau
En lui se sont réflétés la lumière et le chant.

Ainsi devons-nous faire, nous autres frères,
Sur la route fortunée de l'existence,
Chantons joyeusement
Au bout des fjords et auprès des *sunds!*

Il n'est pas de grotte silencieuse
Où ne résonne l'écho,
Et nous sommes ces oiseaux chanteurs
Qui portent la semence dans leur bec.

Qu'importe où nos ailes nous mènent
Par la montagne ou par le fjord,
Si de notre bec tombe le grain
Qui germera dans la terre féconde !

Enfin les lecteurs du *Mouvement Socialiste* retrouveront l'Ibsen qu'ils ont coutume d'applaudir au théâtre dans cette dernière pièce :

A mon ami l'orateur révolutionnaire

Vous dites que je suis devenu conservateur ?
Je suis resté ce que je fus toute ma vie.

Ne comptez pas sur moi pour changer les pions.
Mais si vous voulez renverser l'échiquier, je suis votre homme.

Je ne sais qu'une révolution
Qui fut vraiment radicale,

Celle-là est la seule vraiment sérieuse,
Je veux parler du déluge !

Mais même encore alors le diable y perdit ses droits,
Vous voyez que Noé prit la dictature.

Refaisons cette révolution d'une façon plus complète,
Pour cela il faut des hommes et même des orateurs.

C'est vous donc qui procurerez l'eau nécessaire à l'inondation.
Moi je fournirai le brûlot qui fera sauter l'arche.

Paul Souchon.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE DIGOT FRÈRES

LE CONGRÈS DE BORDEAUX

Le Congrès de Bordeaux constitue le couronnement logique de l'évolution du *Parti Socialiste Français*. Il a — malgré l'équivoque entretenue par l'habileté littéraire de Jaurès — définitivement consacré la théorie et la pratique de Millerand.

C'est le plus clair résultat de cette réunion publique en trois journées, où le talent dramatique et la virtuosité oratoire des chefs ont transformé en minorité impuissante une évidente majorité de mandats hostiles. Les concessions verbales et les réticences prudentes de l'ordre du jour final ne peuvent rien enlever à la clarté des débats. Les triomphateurs du Congrès de Bordeaux ont irréductiblement rompu avec le socialisme, pour passer, armes, éloquence et bagages, au réformisme. Nous savions déjà à quoi nous en tenir, et il n'y a pas là, pour nous, un fait nouveau. Mais cela n'apparaissait pas encore aussi clairement aux yeux d'une partie du prolétariat militant. Désormais, pour personne l'illusion n'est plus possible. A côté et en dehors du parti socialiste proprement dit, se crée — enfin nettement — un parti purement réformiste et exclusivement parlementaire, d'essence et de but antirévolutionnaire, qui s'incorpore de plus en plus à la fraction avancée de la démocratie bourgeoise, dont il ne se différencie que par des préoccupations plus aiguës d'ordre social. C'est la gloire et l'honneur de Millerand d'avoir, par ses actes, forcé à la séparation loyale du réformisme et du socialisme. Il a imposé à sa suite ses points de vue clairs et précis, et par là détruit à l'avance l'effet trompeur des procédés de basse comédie employés pour maintenir, dans des ordres du jour incohérents, la confusion et le trouble. Les apparences doivent être percées, et la réalité mise à nu. Jaurès a eu beau prendre Millerand sur ses épaules, pour lui faire franchir ce pas difficile : il n'a fait que mettre au service de l'ancien ministre les artifices d'une éloquence écla-

tante. C'est bien Millerand qui, de la lutte incertaine, sort, ni exclu, ni blâmé, mais triomphant.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir, même d'un œil rapide, les discussions du Congrès de Bordeaux. Ce n'est pas la conception uniquement parlementaire du socialisme — qu'ont tant de fois affirmée Millerand et ses amis — qui a été mise en cause. Non : la lutte n'a pas été engagée sur le terrain des principes. Elle a été ramenée aux proportions étroites d'une critique de détails, s'attaquant à quelques votes épars de l'ancien ministre du commerce. Les adversaires de Millerand, en dirigeant ainsi simplement leurs coups contre les faits isolés qui avaient violemment heurté les conceptions anticléricales et antimilitaristes de la masse des militants, ont permis de mettre implicitement hors de cause la théorie générale de l'opportunisme réformiste.

Aussi quelle n'a pas été la force de Millerand, lorsqu'il a jeté le défi, qu'on n'a pas relevé, de venir discuter ses actes de ministre, à la pleine lumière de la tribune. Il ne s'est davantage trouvé personne pour venir instruire le procès général de ses conceptions et de ses actes, lorsqu'il a demandé à être jugé, non sur quelques incidents, mais sur toute sa doctrine et sur toute sa pratique. Et personne non plus n'a fait entendre de décisives protestations, quand il a affirmé, à plusieurs fois, que sur la méthode et l'inspiration fondamentale du réformisme tout le monde était en parfait accord. C'est là ce qui donne au Congrès de Bordeaux tout son sens. Il n'y a même pas jusqu'à la facilité avec laquelle tous les délégués ont accepté ses vagues et indécises promesses de discipline, qui ne fasse plus complète la victoire de Millerand et de sa politique.

On comprend l'enthousiasme de la presse radicale, à voir se former sans équivoque un parti réformiste voisin, se séparant avec éclat du parti socialiste traditionnel, et venant prendre organiquement sa place d'extrême-pointe dans la démocratie bourgeoise. « Désormais — dit M. de Lanessan, » dans le *Siècle* — nul ne pourra contester au parti socialiste

» le droit d'être représenté dans les conseils gouverne-
» mentaux, et nul cabinet réformiste ne pourra se constituer
» sans lui faire une place parmi ses membres. » *La Dépêche*, de Toulouse, n'est pas moins décisive : « En donnant gain de
» cause à Millerand et en se solidarisant avec sa méthode, le
» Congrès de Bordeaux a rendu plus intime la pénétration
» de nos deux partis, rapproché un peu plus les radicaux et
» les socialistes. » Il ne saurait y avoir de plus éloquent témoignage.

Le Parti socialiste n'a qu'à se féliciter de la création — à côté et indépendamment de lui — de ce Parti réformiste qui, par sa prétention à se mêler au mouvement révolutionnaire dans une impossible unité, a provoqué dans son sein tant de troubles profonds et de confusions dangereuses. Unis dans l'équivoque, parti socialiste et parti réformiste se trouvaient irrémédiablement voués à une lutte sans issue. Séparés, dans la clarté des positions respectives, ils cesseront de se nuire, pour se servir. Le parti socialiste utilisera pour son œuvre propre de révolution sociale le parti réformiste, qui se présentera à lui comme la fraction la plus hardie de la démocratie bourgeoise, et dont il aura à soutenir, en maintes circonstances, l'action parlementaire ou gouvernementale. Le parti réformiste trouvera dans la pression exercée sur lui par le parti socialiste le stimulant nécessaire à l'entretien de son activité, que le contact du pouvoir ne manquerait d'endormir. Ainsi la netteté des situations dissipera le mensonge des mots. Rien n'est mortel pour un mouvement que la confusion. Les motions transactionnelles, conciliatrices des contraires, ne font illusion à personne, surtout à ceux qui les rédigent. Le Congrès de Bordeaux, en portant le dernier coup aux espérances naïves ou intéressées d'une irréalisable unité, a fait justice de l'équivoque.

Mais il faut que les militants socialistes encore égarés dans le confusionnisme réformiste — ceux du moins qui sont soucieux de leur dignité et conscients des intérêts de notre

parti — s'en séparent sans retard. Après le *Parti Ouvrier Français* et le *Parti Socialiste Révolutionnaire* — aujourd'hui fondus dans le *Parti socialiste de France*, — après le *Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire*, après quelques fédérations départementales, après de nombreux militants isolés, c'est leur tour qui est venu de rompre enfin avec un parti qui n'est pas le leur. Aucune raison ne peut désormais les y retenir. Le Congrès de Bordeaux — s'ils ne sont aveugles par profession — les a éclairés. Ils n'ont même plus l'excuse de l'illusion.

Qu'ils n'invoquent pas la nécessité d'arracher au parti réformiste les éléments sains du prolétariat qui y demeurent fourvoyés. C'est par l'exemple, par l'indication du devoir à accomplir, qu'ils pourront seulement les ramener. Et puis, en vérité, ce serait une singulière tactique que celle qui disperserait les militants conscients dans toutes les sphères du monde politique, où des prolétaires sont encore retenus. Quel spectacle que celui de socialistes s'égrénant — pour y agir — dans les divers partis bourgeois, depuis le réformiste et le radical jusqu'au catholique !

Non : c'est sur le terrain socialiste que se rencontreront toutes les forces révolutionnaires. Les anciennes fractions, réunies dans le *Parti Socialiste de France*, sont le noyau autour duquel s'opérera l'unification des divers courants socialistes de notre pays. Ne pas leur donner la pleine adhésion du cœur et de l'esprit serait, à ce moment de crise, trahir les intérêts les plus hauts du socialisme.

Le *Parti Socialiste de France* est le *lieu* où doivent se rencontrer tous les socialistes français.

Hubert LAGARDELLE.

LES ÉVÉNEMENTS DE HOLLANDE

La grève générale vient de se terminer, en Hollande, par la défaite du prolétariat. Nous devons à nos camarades de France et de l'étranger de leur faire connaître les faits, tels qu'ils se sont passés, et de tirer la leçon qui s'en dégage.

Les journaux bourgeois avaient dit de la situation en Hollande qu'elle était plus inquiétante que celle de 1848. Ainsi nous nous serions trouvés à la veille de la guerre civile, qui, en 1848, ne fut évitée que grâce au sage parti que prit le roi Guillaume II : il laissa venir le Conseil d'Etat et lui dit : « Vous avez devant vous un homme qui, en 24 heures, de conservateur est devenu libéral ». Il donnait par cela même son consentement aux revendications de la bourgeoisie libérale, qui obtenait la constitution, et par suite le droit de gouverner. Je n'ai jamais cru, pour ma part, à aucun moment, que le prolétariat pût être aussi près de sa victoire que la bourgeoisie de 1848 l'était de la sienne ; mais notre pays a été profondément bouleversé et les événements politiques des derniers mois doivent attirer l'attention du prolétariat international.

Le 8 janvier de cette année, un conflit éclata entre la société Blamvhoedenweem, une maison d'expédition employant 200 ouvriers dockers, et l'organisation néerlandaise des travailleurs des docks et veemen (*Neerlandscheeps en Bootwerkersbon :* Union des travailleurs des vaisseaux et des bateaux), qui fait partie de la Fédération internationale des ouvriers des transports. Entre cette union ouvrière et un certain nombre de « veemen »

ou maisons d'expédition, des traités avaient été conclus en 1899 et 1900 concernant les salaires, l'organisation du travail, le nombre des équipes pour tel vaisseau, tel bateau ou telle quantité de marchandises, et aussi la réglementation des heures de travail. Toutes les grandes maisons d'expédition d'Amsterdam respectèrent la parole donnée : mais la société Blamvhoedenweem chercha des ouvriers hors de l'organisation ouvrière, avec salaires fixes, méconnaissant les traités basés sur le travail aux pièces. Le résultat fut que pour transporter 1500 sacs de sucre du bateau jusqu'aux magasins, les veemen payaient 5 fr. 25, tandis que le Blamvhoedenweem payait 2 fr.

Bientôt, les autres veemen imitèrent leur peu scrupuleux confrère : le syndicat dut aviser. La plupart des nouveaux ouvriers du Blamvhœdenweem s'étaient ralliés à l'Union ouvrière, étaient prêts à obéir à son mot d'ordre.

Le syndicat déclara la grève le 8 janvier, et il exigeait du Blamvhœdenweem qu'il s'en tînt au traité de 1900 et qu'il n'occupât que des ouvriers organisés. La lutte fut courte et le syndicat des dockers, le 15 janvier, obtenait une complète victoire. Mais un conflit nouveau était né. Pendant cette semaine de grève, le Blamvhœdenweem avait chargé des ouvriers « jaunes » de transporter, de la maison Müller et Cie à la ligne de vapeur Amsterdam-Singapore, une quantité de marchandises. Les ouvriers de cette ligne refusèrent de recevoir les marchandises : ils ne voulaient pas transporter des colis apportés par des jaunes. 56 ouvriers furent congédiés pour cet acte de discipline ouvrière, et, après la grève, ne furent pas réintégrés. Le syndicat ne put résoudre le conflit et il dut entrer en lutte avec la maison Müller et Cie. Mais cette maison avait un certain

nombre d'ouvriers ne faisant pas partie du syndicat et qui n'obéirent pas à ses décisions. La grève ne fut pas suffisante, et le syndicat boycotta la firme Müller et Cie, déclara que les marchandises de cette maison étaient suspectes, défendit à ses membres de travailler pour elle et d'entrer en contact avec « les jaunes ». Les mesures furent rigoureusement observées : quand les hommes de la maison Müller venaient dans l'un des magasins du port, tous les ouvriers de ces magasins se refusaient au travail, et, si la direction des magasins — liée par des contrats — intervenait, la grève éclatait. Vers la fin de janvier, la grève des dockers était générale dans tout le port d'Amsterdam, qui comptait environ 2.500 grévistes.

Le mouvement gréviste gagna bientôt le personnel des chemins de fer dont une partie était en contact avec les non grévistes, et parfois devait travailler pour les veemen à la place des grévistes. Ce travail de « jaune » qu'on exigeait d'eux, ils le refusèrent bientôt, et la grève du personnel des chemins de fer, qui, durant 36 heures, bouleversa la vie économique de la Hollande en résulta. — Ce fait important de la lutte des classes eut pour conséquence l'une des plus difficiles luttes politiques que la Hollande ait connue.

Les chemins de fer en Hollande sont exploités par des compagnies, au nombre de quatre. En réalité, deux compagnies possèdent la presque totalité de 3.067 kilomètres de chemin de fer de notre pays, qui au reste sont ainsi partagés :

Société pour l'exploitation des chemins de fer de l'État	1.575 k.
Société Hollandaise des chemins de fer.	1.279 k.
Chemin de fer central néerlandais. . .	112 k.

Chemin de fer du Brabant septentrional-Allemagne . . . . . 101 k.

Il peut paraître étonnant qu'un pays comme la Hollande, dont le commerce est si considérable — le plus considérable du monde entier par rapport à la population — ait si peu de kilomètres de chemins de fer. Pourtant l'explication est facile : la Hollande est sillonnée de nombreux canaux et elle possède de grands fleuves. Le transport des marchandises par voie d'eau est 14 fois plus considérable que le transport par voie ferrée.

Les rapports entre les deux grandes compagnies de chemins de fer et leur personnel doivent être étudiés. Le 1er décembre 1889, fut fondée la Société néerlandaise du personnel des chemins de fer et des tramways *Steeds voorwaerts!* (Toujours en avant!). Les fondateurs étaient peu nombreux, mais énergiques et tous socialistes : au début, ils se connaissaient par des numéros. Le n° 1 était le citoyen Van Veersen, le n° 2 le citoyen Oudens, deux hommes qui furent pendant longtemps les porte-paroles du personnel des chemins de fer. En 1891, le syndicat était prospère. Le terrible hiver de 1890 avait exaspéré les travailleurs de la voie ferrée : les canaux et même les grands fleuves avaient gelé, et toutes les marchandises étaient présentées aux chemins de fer, qui naturellement en prenaient le plus possible. Le personnel travaillait en conséquence : les journées étaient de 16 heures, on couchait dans les gares, et les compagnies nourrissaient leurs hommes pour épargner du temps. En 1893, le syndicat comptait 4700 membres, avait 44 sections et 14 correspondants. Il essayait d'entrer en pourparlers avec les compagnies, dressait des cahiers de griefs, pétitionnait, suppliait, protestait : le tout en vain. Aujourd'hui, comme en 1891, les salaires

des hommes employés aux chemins de fer varient de 1 florin (2 francs) à 4 florins, la grande majorité gagnant de 1 florin 25 à 1 florin 75, donc de 2 fr. 50 à 3 fr. 50. — Le gouvernement, néanmoins, interpellé par Van Kol en 1899, a pris certaines mesures en ce qui concerne les heures de travail : les compagnies doivent assurer aux hommes un repos de nuit d'au moins 10 heures, le travail partagé entre les 7 jours de la semaine ne peut excéder 12 heures par jour.

Le syndicat *Steeds vorwaerts* a subi, en 1893 et 1894, le contre-coup des dissentiments terribles qui ont déchiré le mouvement ouvrier hollandais : en 1895, il languissait, en 1897, il fut dissous, si toutefois il restait quelque chose à dissoudre. Tout cela ne s'est pas passé sans incidents : une longue liste de victimes fut dressée par les arrogants capitalistes des chemins de fer. Un fait notamment est connu dans toute la Hollande : un chef de halte, Van der Wallen, socialiste éclairé, fut jeté sur le pavé pour sa propagande syndicale. Il réclama, fut reçu par le directeur de la Société hollandaise des chemins de fer, qui fit semblant d'écouter son affaire. Il le fit rester « en position », et, comme Van der Wallen, en s'animant, perdit la « position », le directeur Nierstrasf commanda : « Retire tes pattes » et le chassa. Le malheureux, père de six enfants, lutta pour l'existence ; démoralisé par l'offense qu'il avait subie, il tomba malade et mourait cinq ans plus tard d'épuisement. Ses six enfants, sans doute, avaient arrêté sa vengeance. Ce ne fut pas la seule victime des Compagnies.

En 1897, il n'existait plus qu'une Société comprenant une partie du personnel, nommée « Société des employés de chemins de fer », fondée et formée par des employés de l'Administration, et qui n'avait aucun

caractère syndical. C'était un cercle amical, dont les directeurs des Compagnies étaient présidents d'honneur : elle comptait 2.400 membres.

Le parti ouvrier social-démocrate avait trouvé des adhérents dans les rangs des employés d'administration, surtout à Utrecht, où réside l'administration centrale de « la Compagnie de l'exploitation des chemins de fer de l'État ». Les citoyens Oudegeest, Harms, Van der Hiuden et d'autres encore entreprirent une action dans le sein même de la société sage et soumise dont nous avons parlé, pour la transformer en syndicat. Le citoyen Oudegeest, en 1898, fut nommé rédacteur de l'organe de la Société. Les directeurs des Compagnies envoyèrent leur démission de président d'honneur et retirèrent les faveurs accordées à la Société. En 1899, le cercle amical était devenu un syndicat. Pendant ce temps, les machinistes, le personnel des trains, de la voie et des travaux avaient formé des syndicats avec lesquels la Société des employés voulait coopérer. Cela n'était pas facile, car ces syndicats d'esprit libertaire ne voulaient pas avoir à faire avec « ces messieurs de la Société des employés ». Alors, cette Société s'ouvrit à tout le personnel et en deux ou trois années elle compta 5.000 membres — les autres syndicats n'arrivaient pas ensemble à 2000.

Mais lorsque les syndicats voulurent bien d'un rapprochement avec la Société des employés, celle-ci l'accepta. Ainsi le personnel des chemins de fer, en 1902, était organisé. Sur 17.000 hommes, 8.000 étaient syndiqués. Encore faut-il remarquer que, dans le chiffre de 17.000, nous avons compté les gros fonctionnaires et un grand nombre d'employés sans influence. Le personnel vraiment indispensable, surtout dans les grands centres, était presque entièrement organisé.

Les Compagnies ne voulaient pas avoir affaire au

syndicat : mais les griefs étaient nombreux contre elles ; le feu couvait sous la cendre...

Nous avons dit plus haut que le personnel de la voie ferrée n'admettait pas volontiers d'être mis en contact avec « les jaunes », et nous avons fait remarquer qu'il se refusait à faire le travail des grévistes. Il faut rappeler qu'il existe en Hollande une branche de la Fédération internationale des transports et que cette branche hollandaise est formée de dockers et d'une partie du personnel des chemins de fer. Le 27 janvier, le personnel de la gare de marchandises de Rietlanden, près du port d'Amsterdam, se réunit : 300 hommes environ résolurent de ne plus faire de travail pour les « veemen » dont les ouvriers étaient en grève. Quatre hommes, commandés par un sous-chef pour aller ranger des wagons pour un des « weemen », refusèrent et furent congédiés. Le travail cessa à la gare de Rietlanden. La Compagnie négocia et déclara que, suivant un article de sa concession, elle ne pouvait accepter les réclamations du personnel, étant obligée d'accepter toute marchandise qui lui est présentée. D'autres hommes furent appelés pour faire le travail que refusaient de faire leurs collègues : ils refusèrent aussi et les membres du Comité central des organisations du personnel résolurent de faire cesser le travail dans toute la gare centrale d'Amsterdam. Le 30 janvier, les trains arrivant dans la soirée furent rangés à leur place, mais, le 31, au matin, *aucun train ne partit*. Dans la gare du chemin de fer de l'Etat, ce fut la même chose, excepté pour un seul train arrivant d'Utrecht, qui portait les directeurs de l'organisation ouvrière.

Les trains stoppèrent, par ordre des leaders ouvriers, à la dernière halte, près d'Amsterdam. Les gares de

Haarlem, Utrecht et La Haye furent aussi déclarées en grève. Les directeurs des Compagnies étaient obligés d'aller à La Haye en automobile pour plaider leur cause près du Gouvernement : ils demandaient qu'on les dispensât d'accepter toutes marchandises présentées pour le transport. Le gouvernement déclara qu'il n'avait pas le droit de suspendre les lois : on ne donnait pas suite au refus des Compagnies envers les veemen. Mais pour les Compagnies, elles porteraient la responsabilité des autres conflits qui pourraient naître. Pendant ce temps, la poste n'arrivait pas : le télégraphe était encombré et aussi les stations téléphoniques. C'était justement le samedi, le jour où des milliers de voyageurs se présentent aux gares. Les journaux avaient loué des automobiles pour les transports hors de la ville, mais le gouvernement réclama tous ces véhicules pour la poste. Ce fut une panique : la bourgeoisie trembla. La grève menaçait de devenir générale : déjà les ouvriers municipaux d'Amsterdam, les ouvriers des usines à gaz, les employés des tramways, des conduites d'eau, des téléphones et même les pompiers tenaient des réunions. Les ouvriers des grues hydrauliques du port avaient déjà refusé de travailler avec les « jaunes ».

Ce n'était point là un éclair déchirant un ciel serein. Les syndicats, en Hollande, ont doublé et triplé leurs membres en quelques années et ils ont subi des luttes terribles : le lockout des diamantaires d'Amsterdam en 1902, qui dura trois mois et se termina par une grande victoire ouvrière, le lockout d'Enschedee, le lockout des ouvriers du bâtiment d'Amsterdam et beaucoup de petites grèves. En même temps, les élections à Amsterdam accusaient l'augmentation des voix socialistes. Dans la IX[e] circonscription d'Amsterdam, les voix socialistes se sont élevées de 799 en 1901 à 2050

en septembre 1902, et ce n'était que par 100 voix de majorité que tous les partis bourgeois pouvaient battre le parti ouvrier. Dans la IIIe circonscription, les voix socialistes se sont élevées de 1430 en 1901 à 2376 ; au ballottage, Troelstra fut élu par 3397 voix contre 2595 au candidat libéral soutenu par tous les cléricaux.

Dans les grèves de ces dernières années, il faut remarquer particulièrement la facilité avec laquelle le chômage s'étendit à d'autres corporations. En 1902, à Amsterdam, les aides-maçons se mettaient en grève. Les maçons refusèrent alors de se servir des pierres fournies par les remplaçants ou par les soins des patrons eux-mêmes, puis les charpentiers, etc., refusèrent de travailler dans un bâtiment où l'on employait des jaunes. Il en résulta le lockout général des ouvriers du bâtiment. Dans le port d'Amsterdam, presque toute grève mène à une grève générale. Il en est ainsi de la grève des chemins de fer.

Peut être la propagande faite par les libertaires en faveur de la grève générale est elle la cause de cette caractéristique du mouvement ouvrier hollandais. On se rappelle qu'en 1893 et 1894, le parti socialiste hollandais passa à l'anarchie. Le parti en est mort, mais ses membres se sont répandus dans les syndicats qui ont généralement pris une attitude antiparlementaire et ils ont adopté la grève générale pour empêcher les ouvriers de mener l'action politique préconisée par les social-démocrates. La grève générale est acceptée par les social-démocrates, non en opposition avec la politique, mais comme moyen politique — et c'est aussi un moyen de lutte contre lequel personne ne peut avoir de raisons de principe.

La grève générale, menaçante pour la Hollande, fit céder les Compagnies, qui acceptèrent toutes les con-

ditions des organisations ouvrières, le 31 au soir :

1° Le personnel ne peut être contraint de travailler avec des jaunes ou de faire le travail délaissé par les grévistes;

2° Les Compagnies acceptent l'obligation de reconnaître les organisations ouvrières et le droit de celles-ci à représenter les ouvriers.

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, les lignes télégraphiques répandaient à travers le pays la nouvelle de cette heureuse victoire et envoyaient des ordres pour que le service reprenne. Le dimanche 1er février, vers midi, tout était rentré dans l'ordre : les trains avaient repris leur marche, le personnel était fêté, des machinistes avaient pavoisé leurs locomotives de roses rouges et de guirlandes vertes. Les bourgeois montaient dans les trains, et maintenant il semblait qu'ils fussent conduits non par des esclaves, mais par des hommes qui venaient de conquérir les droits essentiels, que l'arrogance des directeurs des Compagnies leur avaient longtemps refusé.

Mais ce n'était là que l'illusion d'un moment : le triomphe allait être de courte durée.

(A suivre). W. H. Vliegen.

L'Évolution du Trade-Unionisme en Angleterre [1]

(FIN)

Le succès qui, entre 1894 et 1900, a accueilli le système suivi en Nouvelle-Zélande me paraît instructif au plus haut point. Sous sa première forme, la loi tendait évidemment à fournir les moyens de résoudre à l'amiable les conflits du travail ou d'en imposer la solution au moyen d'un jugement arbitral dont on poursuivrait judiciairement l'exécution. Les tribunaux de conciliation locaux ne purent terminer les deux tiers des différends qui leur furent soumis ; l'une ou l'autre des deux parties s'empressait en effet de porter la contestation devant le tribunal arbitral. Il faut chercher l'explication de cette conduite dans le mécontentement des patrons, peu satisfaits de la composition des tribunaux auxquels ils avaient refusé au début d'envoyer des représentants. Mais, d'autre part, les ouvriers préféraient le tribunal d'arbitrage aux tribunaux de conciliation ; ils avaient sujet de le faire : le jugement du tribunal arbitral pouvait être appliqué à toute l'industrie, ce qui jusqu'en 1900 ne pouvait être le cas pour une décision d'un tribunal de conciliation. Les syndicats, d'abord un peu froids, devinrent bientôt les partisans enthousiastes de la loi, quand ils se furent aperçus qu'au lieu de se borner à empêcher les grèves, elle permettait de rendre des « règlements généraux » pour l'industrie aussi obligatoires que les lois sur les fabriques. Chaque industrie chercha donc à incorporer ses « règlements généraux » dans la loi

Les patrons n'y mirent pas opposition, au début, ils se tinrent à l'écart, permirent au gouvernement de nommer leurs représentants aux bureaux de conciliation en ne prenant pas part au vote, et, dans la pratique, ignorèrent la loi. Mais,

---

(1) Voir nos numéros 114, 115 et 116-117.

quand on fut plus familier avec celle-ci, quand on en reconnut mieux l'efficacité, cette attitude fut abandonnée. Au bout d'un certain temps, la grande majorité des patrons approuva publiquement le principe de la loi et se déclara satisfaite du tribunal arbitral. Un grand chef d'industrie, qui avait été fortement atteint par un jugement de cette institution, nous avoua spontanément, en 1898, qu'il avait reconnu depuis que la paix, la sécurité assurée que le jugement avait amenées, jointes à la certitude qu'il ne serait en infériorité à l'égard d'aucun de ses rivaux, compensaient largement l'augmentation de salaire qu'il était obligé de payer. Il pouvait, comme il le disait, dormir tranquille, convaincu que rien ne viendrait troubler son exploitation.

L'établissement de « règlements généraux » pour chaque branche d'industrie est non seulement un moyen d'accroître la production : il conserve intacte à chaque patron isolé la faculté de tirer pleinement profit de sa situation, de ses relations ou de ses capacités. C'est ainsi, pour ne donner qu'un exemple, que quand la loi de 1900 fut proposée au législateur et qu'on l'invitait expressément à établir un minimum de salaire légal, le « syndicat patronal Canterbury », une des corporations les plus influentes de la colonie, exprima le vœu « d'informer le gouvernement qu'il était parfaitement d'accord avec les principes exprimés dans le « conciliation and arbitration act ». L'hostilité qu'eux-mêmes avaient manifestée devait être attribuée à ceci : l'acte ne devait s'appliquer qu'à une partie déterminée du monde industriel. Le gouvernement se propose aujourd'hui de remédier à cet inconvénient. Si le projet actuellement soumis à la Chambre est modifié dans le sens recommandé par notre association, nous affirmons être pleinement convaincus qu'il serait impossible de concevoir une mesure plus utile et qui, convenablement appliquée, causerait un bien plus considérable à toutes les parties du monde industriel ».

Cependant, il n'est pas tout à fait exact de dire que la loi a empêché toutes les grèves. Une demi-douzaine de fois, le travail a cessé en Nouvelle-Zélande, depuis 1894. Ces grèves

ont toutes été faites par les ouvriers qui n'étaient pas encore soumis à la loi. Si, dans une industrie, aucune convention n'a été conclue, si aucun jugement n'est intervenu, une grève peut encore éclater ; mais il est facile d'y mettre fin du coup, pourvu que le patron soit disposé à faire appel au bureau de conciliation local. Les ouvriers ne peuvent s'adresser à cette institution qu'en qualité de syndicat ou d'association industrielle enregistrée. Aussi dans les branches complètement inorganisées, si les patrons préfèrent ne pas avoir recours au tribunal, des conflits peuvent toujours éclater. Mais comme sept ouvriers peuvent dans un métier quelconque constituer une association enregistrée, ce cas se présente rarement aujourd'hui. En tous cas, jamais on n'a fait grève pour protester contre un jugement rendu en vertu de cette loi. « Il est à peine nécessaire de remarquer », écrit le juge Backhouse, « que la loi ne tente pas de contraindre un patron à continuer son exploitation ou de forcer un ouvrier de travailler à des conditions qu'il désapprouve. Tout ce que dit la loi, c'est que quand un bureau de conciliation, ou le tribunal arbitral sont intervenus, l'exploitation, si toutefois on veut la poursuivre, doit être menée conformément aux prescriptions ; si l'ouvrier travaille, il doit le faire dans les conditions fixées. Il n'y a rien qui puisse empêcher une grève individuelle, qui interdise à un ouvrier de quitter son patron ». Cela veut dire que les conditions du travail déterminées en Nouvelle-Zélande par le tribunal compétent, dans l'État de Victoria par les bureaux des salaires, ne sont obligatoires pour les patrons qu'à titre de minimums ; il en est de même des prescriptions des lois sur les fabriques. A la fin de 1901, le système étant en vigueur depuis 7 ans, à la seule exception de l'agriculture, toutes les grandes industries protégées ou non par des tarifs, mines de charbon et d'or, marine marchande, bâtiment, industrie textile, construction de machines, imprimerie, chemins de fer, tonte des moutons, établissements frigorifiques et d'autres branches moins importantes, se sont toutes librement soumises à la loi.

Nous ne pouvons que joindre notre témoignage personnel

aux affirmations de tous ceux qui ont étudié avec soin la situation de la Nouvelle-Zélande ; jusqu'à présent, son état n'est pas moins florissant ; après une expérience de 7 ans, aucune des parties en présence, aucune fraction de ces parties ne préconise, ne désire l'abrogation de cette loi. Au contraire, et d'une façon presqu'unanime, patrons et ouvriers s'accordent à l'approuver. Tout permet de penser que ses effets constituent de grands et de durables bienfaits pour toute la communauté. Le monde entier est certainement tenu à de la reconnaissance envers la Nouvelle-Zélande et particulièrement envers P. W. Reeves pour l'exemple isolé et si important qu'ils ont donné, pour le chemin qu'ils ont frayé à la législation ouvrière. Ajoutons que la Nouvelle-Galles du Sud et l'Australie occidentale, après un sérieux examen et des débats approfondis, ont élaboré en 1900 et en 1901, des lois qui se rapprochent extrêmement du texte en vigueur en Nouvelle-Zélande.

Les différences que l'on rencontre entre les systèmes suivis dans l'Etat de Victoria et en Nouvelle-Zélande présentent le plus grand intérêt. En Australie, dès qu'un bureau est institué, il prend lui-même l'initiative et commence aussitôt, sans attendre qu'un conflit éclate, à élaborer des réglements généraux pour toute une branche d'industrie. En Nouvelle-Zélande, les tribunaux compétents ne peuvent agir de leur propre initiative. Ils doivent attendre qu'un différend leur soit soumis ; ce qui, dans la pratique, signifie simplement le rejet par le patron ou par le syndicat ouvrier d'une demande quelconque. Mais, si dans ce pays, une industrie se trouve régie par une convention ou soumise à un jugement rendu par le tribunal arbitral, les conditions de travail particulières peuvent bien être modifiées à l'infini, mais les « règlements généraux » pour cette industrie doivent continuer à exister. Dans l'État australien, la décision du bureau des salaires ne peut fixer qu'un minimum ; elle ne peut en aucune façon empêcher le patron d'offrir de meilleures conditions, ou le syndicat ouvrier de faire grève pour obtenir de meilleures conditions. A l'origine, en Nouvelle-Zélande, la

loi ne faisait pas mention d'un minimum de salaire ; bien que des dispositions à ce sujet y soient maintenant formellement introduites, théoriquement il n'existe pour les tribunaux (le cas est le même pour les juges anglais qui peuvent faire appel à la législation d'Élisabeth) aucun motif qui les empêche de fixer des salaires déterminés ou des conditions qui représentent tout aussi bien un maximum qu'un minimum ; rien ne leur interdit de défendre aux patrons de faire des offres supérieures ; il se pourrait que les syndicats fussent tenus non seulement de s'abstenir de faire grève, mais même de renoncer à revendiquer collectivement de meilleures conditions ou à les obtenir par un refus concédé de renouveler le contrat de travail. Cependant, dans la pratique, les jugements en Nouvelle-Zélande ont toujours trait à des minimums et non à des maximums. A notre avis, ce point a une grande importance si l'on considère les intérêts tant de la communauté que des travailleurs : la fixation d'une limite maxima paralyse, en effet, la productivité et entrave tout progrès. En réalité, on ne peut relever de différence réelle dans la pratique des deux colonies : dès le début, il était entendu, en effet, en Nouvelle-Zélande, que les conventions et les jugements ne devaient s'appliquer qu'à des minimums, chaque travailleur isolé, dépassant dans son travail la limite inférieure de la productivité, pouvant, même si un maximum était fixé, avoir recours à la « grève individuelle » pour obtenir ce que mérite son habileté. Mais ce point a une importance si décisive que nous préférerions que le tribunal fût expressément tenu de se borner à fixer des minimums et non des maximums dans les conditions du travail.

Une différence pratiquement plus importante sépare les deux colonies. Dans l'État de Victoria, c'est le gouvernement qui, par l'intermédiaire de ses inspecteurs de fabriques, est chargé de faire observer le minimum de salaire prescrit ; la violation des dispositions du jugement arbitral est poursuivie aux frais de l'État par les tribunaux de police. En Nouvelle-Zélande, ce sont les parties intéressées qui sont chargées de veiller à l'observation de l'arrêt. Dans la province austra-

lienne, chaque industrie doit avoir son bureau des salaires particuliers, dont l'action s'étend à l'ensemble de cette industrie dans toute la colonie. En Nouvelle-Zélande, on a prévu, il est vrai, la constitution exceptionnelle de tribunaux spéciaux, mais on n'a pas fait usage de cette disposition, et chaque district possède son tribunal local, qui a sous sa juridiction toutes les branches d'industrie de ce district, tandis qu'il n'existe qu'un seul tribunal arbitral pour toutes les industries de la colonie. Enfin, notons encore une différence fort importante : alors que dans la province de Victoria, la fixation des conditions de travail est considérée comme l'affaire exclusive de l'industrie intéressée, sans qu'il y ait possibilité d'appel, en Nouvelle-Zélande les conditions de travail sont réglees par des tribunaux de première instance et par un tribunal d'appel, dont aucun ne représente l'industrie intéressée, mais l'ensemble de la communauté ; ils ont donc pour devoir de se préoccuper toujours de l'intérêt énorme qu'a le public à voir se maintenir et s'améliorer non seulement les conditions d'existence de l'ouvrier, mais encore la production industrielle. L'adoption consciente de ce dernier principe par l'opinion publique et par la législation de trois Etats aussi considérables que la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles du Sud et l'Australie occidentale, constitue pour nous le caractère le plus important de ces mesures.

Essayons d'indiquer quelques-unes des modifications que ces innovations apportent à la structure et à l'action du Trade unionisme anglais. Nous espérons, d'abord, que l'ouvrier syndiqué modifiera l'appréciation qu'il porte sur les avantages respectifs du contract collectif et de la sanction légale. Le contract collectif implique nécessairement la faculté de dénoncer le contrat, la possibilité d'une grève ou d'un lockout. Mais les arrêts récents menacent fortement de rendre les grèves impossibles. Un syndicat peut encore organiser une grève, tout en restant dans la légalité, seulement il ne faut pas que la grève trouble l'ordre public : on ne peut menacer un patron d'arrêter son exploitation pour un certain

temps ; on ne peut causer du tort à des tiers ; on ne peut publier des faits qui sont exacts, mais injurieux au sens juridique. On ne peut barrer la circulation, garder et occuper un point ; et même deux personnes ne peuvent tenter en commun de persuader pacifiquement à un renégat de rester fidèle à sa classe. Quelques syndicats, les fileurs du Lancashire, les mineurs du Northumberland, les ouvriers travaillant à la construction des chaudières de navires peuvent contraindre toutes les personnes employées dans leur industrie à entrer dans leur organisation : ils sont si éduqués qu'on ne peut les remplacer ; dans ces conditions, il leur serait facile de faire grève sans avoir à craindre que les frais de justice ou les dommages et intérêts viennent vider leur caisse. Mais la grande majorité des syndicats ne comprend qu'une partie des travailleurs de chaque industrie, et dans beaucoup de cas, si les circonstances l'exigeaient, les patrons pourraient encore remplacer les chômeurs par des ouvriers employés dans d'autres industries. Pour des syndicats de cette catégorie, chaque grève conduit inévitablement à des mesures qui, si elles ne tombent sous le coup de la loi pénale, peuvent cependant être poursuivies aujourd'hui. D'ailleurs, les syndicats comprennent de plus en plus que la grande masse des travailleurs manuels tombés dans la misère n'est pas susceptible d'accomplir la quantité de travail en commun qu'exige un syndicat : tous ces ouvriers mal nourris, mal logés, surchargés de travail, hommes ou femmes n'ont ni le temps ni la force nécessaires à l'organisation. Pour l'ouvrier isolé qui travaille à domicile, pour l'aide employé dans un petit atelier, le contrat collectif est complètement et pour toujours hors de question. Toutes ces considérations atteignent profondément la confiance trop grande des anciens unionistes dans le principe du droit de coalition, qui pour eux était le droit de lutter librement contre le patron.

D'autre part, le succès des tentatives faites dans les colonies dessille rapidement les yeux du patron et des ouvriers anglais ; il incite à employer le nouveau moyen, la méthode de la prescription légale, il leur fait comprendre les avantages

de son emploi. C'est ainsi qu'au cours de ces deux dernières années, le terme de tribunal d'arbitrage a vu changer complètement son sens usuel. Il désignait autrefois la convocation volontaire d'un tribunal librement choisi, dont la décision n'était que volontairement acceptée. Aujourd'hui, dans l'esprit de beaucoup de gens, « tribunal d'arbitrage » dans les conflits du travail signifie une forme particulière du mécanisme social, qui fixe les conditions du travail et empêche les grèves, — que la chose d'ailleurs plaise ou non au patron ou à l'ouvrier isolés. Les remarquables différences que l'on relève entre le système en vigueur en Nouvelle-Zélande et celui qui est appliqué dans l'État de Victoria, ainsi que les imitations tout aussi intéressantes qu'en ont faites la Nouvelle-Galles du Sud, l'Australie occidentale et l'Australie méridionale, montre combien une loi, si rigide soit-elle, peut être élastique et s'adapter étroitement aux nécessités particulières de chaque industrie et de chaque ville

Si nous passons des méthodes suivies par les unions aux mots d'ordre qu'elles observent, nous nous trouvons en présence de changements encore plus considérables. Malgré leur diversité, ces mots d'ordre se divisent en deux grandes classes, la « réglementation générale » et la « limitation. » Ces deux catégories se distinguent profondément l'une de l'autre, reposent sur des hypothèses complètement différentes, et ont socialement des effets contradictoires. L'économie politique ne trouve rien à reprendre à la « réglementation générale. » En réalité, par tous les règlements fondés sur ce principe et portant sur le salaire normal, la journée normale et sur les prescriptions concernant l'hygiène et la sécurité, le Trade-unionisme accroît le rendement, pousse l'ouvrier comme le patron à une plus grande productivité, agit constamment en faveur de l'amélioration du caractère humain et de l'accélération du progrès technique. D'autre part, si l'on s'appuie sur la « limitation, » qu'il s'agisse d'ailleurs des chiffres, du quantum d'établissement, de l'emploi de machines ou de la transformation du procès de travail, le principe est absolument nuisible, non seulement

pour l'industrie considérée et pour toute la communauté, mais encore pour le travailleur manuel lui-même.

Un des plus grands services rendus par le Trade-unionisme anglais est d'avoir, pendant ce dernier siècle et sans recevoir du dehors aucun appui réel, mis constamment au second plan et restreint la pratique de la « limitation », survivance des règlements des anciennes corporations, répondant bien en outre aux instincts de salaires inorganisés. Comme nous l'avons montré pour chaque industrie, le Trade-unionisme lui a substitué sa découverte caractéristique, la « réglementation générale ». Dans ces dix dernières années, c'est ce principe qui a dominé et a progressé dans la vie syndicale anglaise, tandis que seule une minorité d'industries s'en tient encore à la « limitation », qui, d'ailleurs, même parmi elle, tombe de plus en plus en discrédit.

Une grande faveur va évidemment s'attacher maintenant à cette tendance louable. L'opinion publique accorde une telle importance aux dangers que présente la concurrence américaine et allemande, la concurrence internationale devient si active et si générale que toute limitation, toute restriction apportée à la productivité est presque considérée comme criminelle.

La législation, le mécontentement général, les progrès faits par l'éducation des travailleurs auxquels a tant contribué le Trade-unionisme, feront disparaître, espérons-le, très rapidement du monde syndical la tendance à la limitation, surtout toutes les formes de limitation numérique. La limitation des efforts tendant à obtenir de la machine le rendement le plus fort, qui a déjà disparu des industries ayant accepté la fixation après entente mutuelle des salaires aux pièces normaux, subsistera surtout dans les corps de métiers où le travail au temps coexiste avec le travail aux pièces, et où les patrons, par mauvaise volonté ou par indifférence, ne s'efforcent pas d'imaginer, d'accord avec les agents des unions, de meilleures formes de salaires. Dans ces branches, patrons et ouvriers porteront également la peine de leur folie.

D'autre part, l'approbation décidée que l'économie politique donne au principe de la « réglementation générale » se trouvera fortifiée par l'idée de plus en plus répandue, qu'il est important, pour la nation, d'empêcher toute espèce de « sweating system ». Comme nation, nous comprenons de plus en plus que l'existence de classes entières, toujours insuffisamment nourries, mal vêtues, logées dans des locaux misérables, excédées de travail ne dénote pas seulement le grave préjudice causé à ces malheureux, mais constitue encore, pour la communauté comme telle, une cause sérieuse d'affaiblissement de sa vitalité et de sa productivité. Le seul moyen efficace d'empêcher la perte qu'éprouve la nation du fait de l'existence d'industries « parasitaires », est évidemment l'extension obligatoire de ces « règlements généraux » que les corps de métiers les plus puissants se sont eux-mêmes créés. On pense maintenant qu'un « minimum national » obligatoire, tel que notre législation l'a déjà réalisé pour l'hygiène et l'instruction, est applicable également au temps de repos et aux conditions d'existence. Et aujourd'hui même, alors que les tentatives heureuses de la Nouvelle-Zélande et de l'État de Victoria nous ont prouvé qu'un salaire minimum légalement fixé est pratiquement réalisable et a même de bons effets, la récente loi de la Nouvelle-Galles du Sud vient en admettre le principe, sous le nom même que nous lui avions donné, il y a quatre ans. Par cette loi, adoptée en décembre 1901, à l'instigation de M. Bernhard Wise, le tribunal d'arbitrage est autorisé à mettre toute pratique, usage, condition de travail, avec les exceptions et restriction qu'il jugera utiles, au rang de « règlement général », applicable à toutes les personnes intéressées à une industrie, que tout patron devra dès lors respecter sous peine d'une lourde amende.

Une application que l'on peut prévoir du principe du « minimum national » nous paraît d'une nécessité si pressante que nous la mettons tout à fait au premier plan. Le symptôme le plus grave qui frappe au début du vingtième siècle, du moins en ce qui concerne l'Angleterre, est l'insuf-

tisance de force physique et morale et de l'habileté technique de l'ouvrier jeune élevé dans une grande ville. Dans l'organisation industrielle actuelle, des centaines et des milliers de jeunes gens de 14 à 21 ans, sont utilisés par des patrons pour accomplir un travail imparfait et irrégulier, et reçoivent des salaires relativement élevés pour des jeunes gens sans instruction professionnelle normale. Ils ne suivent qu'une simple routine pendant leur longue journée, et sont d'ordinaire jetés sur le pavé et viennent augmenter l'armée des travailleurs sans métier, dès qu'ils revendiquent les conditions d'existence dues à un adulte. Selon nous, quatre inconvénients des plus graves résultent de l'existence de cette classe de travailleurs. Des moralistes déplorent la grossièreté de la jeunesse de nos grandes villes. Leur dégénérescence physique n'est pas moins sérieuse. Nos autorités militaires nous permettent d'affirmer que 60 °/₀ de la population masculine adulte ne répond plus aux exigences minimes du recrutement. En même temps, on observe une pénurie de travailleurs bien exercés, et les pédagogues sont unanimes à proclamer qu'il est tout-à-fait impossible d'arriver à une instruction technique convenable chez des jeunes gens qui ne fréquentent que volontairement l'école professionnelle et accomplissent 10 à 12 heures de travail. Enfin, le remplacement des ouvriers adultes par des relais successifs de jeunes gens de 14 à 21 ans constitue une des formes les plus dangereuses du parasitisme industriel. Si nous nous plaçons au point de vue général, nous ne devons pas considérer l'adolescent comme un producteur indépendant, qui doit se satisfaire de son gain quotidien. C'est un futur citoyen, un futur père, auquel il est très important de ménager, jusqu'à sa vingt-et-unième année, des conditions propres à assurer sa croissance et son éducation. Toute industrie qui emploie des enfants sans égard pour leur éducation technique et physique dissipe les forces que la nation a en réserve et mérite d'être condamnée comme parasite.

Bien qu'aujourd'hui philanthropes et hommes d'État aient dénoncé ce grave vice, on n'a pas encore entrepris d'y remé-

dier systématiquement. Les unions auxquelles la question se présente sous la forme d'une augmentation du travail des enfants n'ont pas trouvé de meilleure solution que les prétendues réglementations concernant les apprentis. Mais l'ancien système, l'instruction professionnelle donnée par le maître ouvrier, avec ses limitations irrégulières de l'âge et du nombre des apprentis est bien mort et ne peut plus être rappelé à la vie. Toute tentative de le restaurer prend inévitablement la forme d'une simple limitation numérique, ou d'une autre restriction visant l'admission dans un métier. Cette politique, comme nous l'avons montré, ne remédie à rien, et nuit au maître, à l'ouvrier, à l'industrie et à la communauté. Malheureusement, cette limitation du nombre des apprentis est introduite dans la loi de l'État de Victoria et de la Nouvelle-Zélande : aussi ne nous bornerons-nous pas à attirer l'attention sur l'inefficacité complète de cette méthode, nous indiquerons une voie qui nous paraît préférable

Nous ne voyons pas d'autre remède au grave inconvénient qui résulte pour la société de l'emploi injustifié du travail des jeunes gens et du parasitisme industriel qui en résulte, que l'application convenable du principe du « minimum national ». La nation devrait, en toutes circonstances, interdire aux jeunes gens des conditions de travail évidemment incompatibles avec le bon état de la race, empêchant le jeune travailleur d'agir plus tard pleinement comme ouvrier et comme citoyen. Pour les jeunes gens âgés de moins de 21 ans, la communauté est tenue dans son propre intérêt de leur ménager, non comme cela a actuellement lieu, la subsistance quotidienne et l'argent de poche, mais des conditions d'existence et d'éducation propres à assurer constamment, de génération en génération, des adultes sains et des travailleurs féconds. Pour ce qui est de la grossièreté de la jeunesse, il est possible d'y remédier par l'hygiène, une éducation technique efficace, une législation systématique. On arriverait, à notre avis, à ce résultat, en généralisant le système du « demi-temps » actuellement en vigueur. Nous ne voyons rien qui empêche d'étendre à toutes les industries et jusqu'à

l'âge de 18 ans, l'interdiction d'occuper dans une fabrique ou dans un atelier des jeunes gens plus de trente heures par semaine. Les vingt ou trente heures qu'ils n'emploieraient pas ainsi à un travail industriel seraient obligatoirement consacrées à un cours convenablement organisé, où on leur formerait le corps et leur donnerait une instruction technique. On pourrait donner alors à ces soins et à cette éducation une perfection et une efficacité que l'on ne soupçonne pas aujourd'hui. D'ailleurs, les patrons resteraient toujours libres d'occuper des enfants, mais comme ils ne pourraient les employer que la moitié du temps, ils ne les engageraient que dans le but de former une nouvelle génération d'ouvriers habiles. Nous voudrions encore ajouter une observation. Si jamais l'Angleterre juge utile d'habituer la nation au métier des armes, la simple extension d'un semblable système jusqu'à l'âge de 21 ans permettrait d'exercer chaque citoyen et de lui enseigner le maniement des armes à feu, sans interrompre son travail, sans le reléguer dans une caserne. Nous croyons que dans le Royaume-Uni l'armée civique de l'avenir prendra plus vraisemblablement cette forme, et que l'on n'aura pas recours ni au tirage au sort ni au service obligatoire pour tous d'une durée de deux ans.

Béatrice et Sidney Webb.

(*Traduit par* Léon Rémy).

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(FIN [1])

XXIII

Abbé THOMAS HAGERTY

Membre du *Parti Socialiste Américain*
Délégué à la propagande dans les Etats de l'Ouest

Un journal capitaliste, le *Cincinnati Enquirer*, publiait dernièrement un article sur mon soi-disant retrait du sacerdoce, ajoutant : « L'abbé Hagerty déclare que son retrait du sacerdoce et de l'Eglise catholique même, a pour cause les récentes attaques de l'Eglise contre le Socialisme et l'incompatibilité qui existe entre les enseignements de l'Église et ses croyances économiques ».

Ces affirmations sont de tous points fausses. S'il est exact que depuis quelque temps — surtout en raison de mon activité comme militant socialiste — j'ai cessé de me livrer aux occupations techniques de mon ministère, il ne s'en suit nullement que j'ai perdu mon caractère sacerdotal. Je n'ai jamais cessé d'être un prêtre. Je me suis encore bien moins séparé de la Communion catholique, à laquelle j'ai la prétention d'appartenir, tout autant que le Pape lui-même.

Mais les ennemis du Socialisme ne s'arrêteront devant aucune manœuvre pour arrêter sa marche victorieuse.

---

(1) Voir nos numéros 107 à 117.

Les bourgeois chercheront toujours à exploiter le sentiment religieux et à s'en faire une arme contre leurs ennemis politiques :

> Qui méprise Cotin n'estime point son roi,
> Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

D'autre part, l'expression « croyance économique » est absurde. Je n'ai pas de « croyance économique ». Une croyance suppose une foi et la foi c'est l'acceptation d'une doctrine d'autorité. La science, au contraire, est la connaissance de la vérité par l'intelligence. On peut avoir une croyance religieuse, mais non une croyance économique. Je ne crois à aucun « dogme économique », mais je connais une philosophie définie qui est le socialisme.

C'est une absurdité complète de parler de l'incompatibilité de la philosophie du Socialisme et des doctrines du Catholicisme. Personne n'irait demander à un boucher un beefsteak catholique, une côtelette méthodiste ou un morceau de veau presbytérien. La religion n'a pas davantage à voir avec le socialisme qu'avec la viande ou le pain. Le *socialisme est une science économique, non une interprétation métaphysique du monde.* L'Eglise n'a pas plus à s'occuper des questions d'économie sociale, que le parti républicain à s'occuper de l'exégèse des psaumes de David.

Les évêques et les prêtres font un abus d'autorité lorsqu'ils se servent de leur influence sur les fidèles pour combattre un mouvement qui se propose la libération des esclaves salariés du monde moderne. Etant donné l'interprétation la plus stricte des règles de la théologie, les catholiques ne sont nullement tenus de prêter la moindre attention à leurs avis sur ces questions. *Les encycliques du Pape sur le Socialisme ne font pas plus autorité que les opinions de n'importe quel théolo-*

gien. Son infaillibilité se borne strictement aux questions de foi. Son jugement sur une peinture de Fra Angelico ou sur un fragment des tables de Tel-el-Armana peut être critiqué par n'importe quel savant.

Il est profondément regrettable que quelques évêques et prêtres américains aient attaqué récemment le parti socialiste, en montrant d'ailleurs toute leur ignorance de ses doctrines. *Mais il ne s'en suit nullememt que le socialisme, en tant que tel, soit en opposition avec les enseignements du Christ.* Les grands évêques des premiers siècles étaient communistes et un grand homme, comme saint Jean Chrysostome, a attaqué en termes ardents la tyrannie de la richesse.

Quelques hommes heureusement, tels par exemple que le P. Mac Grady, ouvrent chaque jour davantage les yeux des centaines de milliers de prolétaires catholiques des Etats Unis, leur font connaître leurs droits, et leur apprennent que la lutte pour leur affranchissement économique n'a rien à voir avec le dogme et la révélation.

Thomas HAGERTY.

XXIV

John SPARGO

Rédacteur en chef du *Comrade*, de New-York.

Aujourd'hui seulement, il m'est possible de répondre à votre demande, m'invitant à contribuer à votre intéressante Enquête sur l'attitude du Parti Socialiste envers l'Eglise. Je comprends que vous désirez plus particulièrement mon opinion sur la question de savoir si les socialistes doivent ou non poursuivre une politique

anti-cléricale. Des considérations de temps et de lieu et mon hésitation à demander ou à conseiller l'adoption d'une tactique quelconque aux camarades d'un pays dont je ne connais que très imparfaitement les conditions, doivent être mon excuse pour un examen très général de ce sujet.

Il y a une vingtaine d'années, l'illustre Cardinal anglais Manning fit cette déclaration à un des camarades de la Fédération démocrate-socialiste anglaise : « L'Eglise catholique ne s'est jamais déclarée contre le Socialisme. » J'ai des doutes sur la vérité, même à cette époque, de l'affirmation du cardinal Manning sur l'attitude de l'Eglise à l'égard du socialisme. En tout cas, elle n'est pas vraie aujourd'hui.

Nous devons distinguer entre la religion (la croyance, les dogmes, etc.) de l'Eglise, et l'Eglise en tant qu'institution. Personnellement, je suis d'avis que nos camarades allemands, en déclarant la religion une affaire privée, ont agi très sagement. Les déclamations violemment antireligieuses que l'on faisait il y a une trentaine d'années, auraient certainement empêché les progrès du parti si on les avait continués.

Toutefois, on peut beaucoup dire en faveur de l'autre côté de cette question. Je crois que la plupart des socialistes du monde admettraient sans hésitation que l'acceptation de la conception matérialiste de l'histoire est une négation de l'idée fondamentale de toutes les philosophies religieuses, — celle d'un monde créé et dirigé par un Dieu. Bien qu'autrefois j'écrivis personnellement une lettre à *Justice*, de Londres, prétendant avoir réconcilié ces deux idées, je ne vois pas aujourd'hui comment cela pourrait se faire. Cependant, il y a de bons et sincères socialistes qui les concilient, du moins à leur satisfaction personnelle. J'ai connu

d'excellents camarades qui croyaient au Spiritisme, d'autres qui croyaient implicitement à des dogmes aussi incompréhensibles que « la Trinité », « la Présence réelle », « la Transsubstantiation », et ainsi de suite. Un des actifs propagandistes du Parti Socialiste américain, dont l'exposé des principes est, à mon avis, sans erreurs sérieuses, est un croyant de notre curieuse secte américaine « la Science Chrétienne ».

Nous nous trouvons pour une large part dans la même position que les premiers disciples de Darwin. L'Eglise déclara que la doctrine évolutionniste était de l'athéisme et plusieurs des principaux partisans de cette nouvelle théorie lui donnèrent raison, et on trouve encore aujourd'hui, quoique à un moindre degré, des gens qui pensent de même. Et pourtant, il y avait et il y a encore des Chrétiens, qui parviennent à reconcilier leur Foi et la Science, comme d'autres se trouvent dans l'impossibilité de le faire.

Pour ces raisons, toute idée d'une barrière religieuse ou plutôt anti-religieuse, me paraît erronée et contraire au succès de notre mouvement. Nous ne devons exclure personne de nos rangs, quelles que soient ses croyances, s'il souscrit à notre programme et se soumet à la discipline du Parti. Et, pour préserver l'harmonie et la cohésion dans nos rangs, nous ne devons ni défendre ni attaquer aucun principe religieux dans les réunions ou dans nos journaux.

Mais, quand même, ici se pose une question que nous ne pouvons ignorer. Les Églises (j'ai premièrement en vue l'Eglise catholique, mais ceci s'applique également à la plupart des Églises protestantes) déclarent qu'il existe un antagonisme entre leur philosophie et la nôtre. Mais alors c'est à l'Eglise de s'arranger avec ses fidèles qui croient dans le Socialisme: nous pouvons

laisser à l'Eglise la solution de questions de foi importantes, mais qui nous échappent. Quand on nous attaque (comme dans l'Encyclique du Pape sur le Socialisme, et comme plus tard cela a été fait, dans notre pays, par de plus hauts prélats de l'Eglise catholique et quelques dignitaires protestants) ne devons-nous pas nous défendre ?

Sachant que généralement ils ont choisi comme terrain d'attaque non nos théories économiques, mais des questions d'éthique, *pouvons-nous* nous défendre sans abandonner la stricte position de neutralité, que je viens d'indiquer ? J'admets que ce sera très difficile. Et pourtant nous devons répondre aux attaques, et je crois que nous pouvons y répondre sans nous engager dans des discussions théologiques. Si subtile que soit l'attaque, nous pourrions assurément répondre à ces attaques sans essayer de prouver que l'Idée-Dieu est un mythe ou la Bible une fraude ?

D'un autre côté, la tendance dans notre parti (particulièrement en Amérique actuellement) est de ménager les préjugés religieux des travailleurs, en recherchant dans notre propagande des curés catholiques et ministres protestants, *pour leur qualité de curés et ministres*, afin qu'ils nient énergiquement ou essaient de dissiper par des arguments l'antagonisme que l'on s'efforce de créer entre notre philosophie et celle de leurs propres Églises.

Cette critique me semble faible, dangereuse et même déloyale. Je trouve insoutenable cette déclaration de l'abbé Hagerty, approuvée par la plupart de nos journaux : « Je suis autant un curé aujourd'hui que je ne le fus jamais. Je me suis encore moins séparé de la Communion de l'Eglise Catholique et je m'en crois un aussi bon membre que le Pape lui-même. De plus, je ne trouve

aucune incompatibilité entre les doctrines du Catholicisme et la Philosophie du Socialisme. Je ne CROIS dans aucun dogme économique ; mais je CONNAIS une philosophie économique précise. Le socialisme est une science économique et non un système de croyances dogmatiques. *L'Eglise, en tant qu'Eglise, ne peut pas avoir de querelles avec le Socialisme, pas plus qu'elle ne peut venir en conflit avec les rayons Roentgen, ou le système de télégraphie sans fil de Marconi.*

« La fausse idée actuelle du Socialisme parmi les catholiques provient du bigotisme politique et de l'ignorance de la philosophie réelle du Socialisme, chez quelques évêques et curés, qui font une guerre injuste à un mouvement dont le but le plus élevé est l'émancipation industrielle des travailleurs de l'univers. »

Le Socialisme n'est il rien de plus qu'une Science économique ? N'a-t-il pas une base morale ? N'a-t-il pas une théorie de développement historique, à laquelle « l'Eglise en tant qu'Eglise » s'oppose ? Et n'avons-nous pas des « croyances » fondées, si vous le voulez, sur notre « philosophie économique » ?

Des protestants, membres du parti socialiste, disent même des choses plus graves que ces déclarations de l'abbé Hagerty.

Si nous envisageons l'Église comme une force politique, il me semble que l'attitude de notre Parti doit être déterminée dans chaque pays par la *situation* politique de l'Église. Comme proposition générale, je dirais que là où une connexion existe entre l'État et l'Église, l'attitude du Parti Socialiste doit toujours être une attitude de ferme opposition. L'Église catholique est, naturellement, une institution politique à un plus haut degré qu'elle n'est une institution religieuse. Dans la politique européenne, on ne peut nullement douter que l'Église

catholique soit un danger politique. Même dans la Grande Bretagne, où elle n'a pas d'affiliation avec l'État, ce danger est continuellement centralisé dans l'agitation du parti nationaliste irlandais. Je n'ai pas le moindre doute sur la nature nuisible de cette agitation inspirée et dirigée par le clergé. Elle met obstacle au progrès d'un vrai mouvement socialiste (1).

En Angleterre, où il y a une Église protestante d'État, la situation est à peu près la même. Chaque effort fait par l'Église pour maintenir sa situation privilégiée dans l'État, doit rencontrer de notre part une vigoureuse résistance, et chaque fois qu'une chance s'offrira d'affaiblir sa position politique, on ne doit pas la négliger. *Mais nous devons prendre garde que nos attaques ne dégénèrent en simple persécution religieuse.* Par dessus tout, nous devons nous abstenir d'imposer à l'Église des restrictions, telles que de défendre ses processions, tout en les permettant à d'autres organisations. Je crois inutile de développer ce point.

Même là où, comme aux États-Unis, il n'y a pas d'Église d'État, là où le divorce est complet, la question se pose continuellement dans ses moindres formes. L'Église (catholique et protestante) est une force — probablement même une force croissante — dans notre politique. Très récemment, nous venons d'avoir des relations pseudo-diplomatiques avec la cour du Pape. Et aujourd'hui, les journaux donnent le récit d'une agitation dans un de nos grands centres industriels en faveur de l'introduction d'une étude biblique dans

(1) Et à ce propos je dois dire que l'admission de l'Irlande *comme nation*, par le Bureau Socialiste International, est absurde. L'Irlande doit être représentée, mais comme une partie intégrale du mouvement britannique. Bientôt nous aurons aussi le pays de Galles et l'Écosse demandant à former une « nationalité ».

nos écoles publiques. Dans tous les cas de ce genre, l'attitude des Socialistes doit nécessairement être une attitude d'opposition. Dans le cas que je viens de citer, la propagande en faveur des études bibliques est faite par les protestants et combattue par les catholiques. Nous serions donc en l'occurrence avec ceux-ci contre ceux-là : la politique comme la pauvreté vous donne d'étranges camarades de lit.

Je suis convaincu enfin que nous avons plus à craindre de l'amitié que de la haine et de l'opposition de l'Église. Je me défie et j'ai peur du « Socialisme Chrétien », qu'il soit catholique ou protestant. L'Église, comme un vampire, n'embrassera le Socialisme que pour l'étouffer.

Je me résume : la religion est une affaire privée, « une affaire de conscience », ainsi que le dit Vandervelde. Mais notre neutralité dans les questions de dogme ne doit pas nous empêcher de nous défendre contre les attaques, alors même que ces attaques proviennent de ceux qui promulguent les dogmes de l'Église. En tant que parti, nous sommes obligés de combattre les efforts politiques que fait l'Église pour se fortifier et maintenir sa domination. Nous sommes obligés, nous, les porte-drapeau de la démocratie et de la liberté, de faire tout notre possible pour détruire sa force et son influence politique, mais nous devons avoir soin d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une persécution religieuse.

Je suis persuadé qu'en ajoutant à la stricte présentation scientifique de notre doctrine, l'appel aux sentiments éthiques du prolétariat, la mise en valeur des aspects moraux du Socialisme, nous pourrons éloigner avec efficacité la classe ouvrière des charmes asservissants de l'Église. John Spargo.

FIN

CONCLUSION

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Nous arrêtons aujourd'hui notre Enquête. Il semble bien que tout l'essentiel a été dit. Des représentants de tous les partis socialistes ont émis leur avis. Nous pouvons donc croire à juste titre que la pensée du socialisme international sur le point qui nous intéresse a été exposée.

Quelles sont les conclusions qu'on peut tirer de notre Enquête ? Quels sont les principes qui, d'après le socialisme international, doivent nous dicter la conduite à tenir dans la lutte anticléricale ? C'est ce que je voudrais essayer de dégager.

Il faut évidemment agir ici avec une extrême prudence. Dès le début, nous avons observé qu'il est, entre les nations, des différences de milieux et de conditions historiques telles que les raisons des uns ne peuvent devenir les lois des autres. Rosa Luxemburg et Kautsky ont tenu particulièrement à insister sur ce point. Ils ont eu bien soin de rappeler que la même tactique ne pouvait s'imposer pour leur pays, où le protestantisme domine, et pour le nôtre, où le catholicisme est prépondérant (1) ; pour l'Allemagne monarchique, où l'Église est naturellement la servante et l'instrument de l'État, et pour la France républicaine, où l'Église, qui tend à l'indépendance politique, se pose en adversaire du pouvoir. Mais si le respect des faits et de l'esprit scien-

(1) Cet argument est d'ailleurs contredit par ce fait que Vandervelde, Destrée, Ferri, Ellenbogen, Iglesias, habitant des pays où l'Eglise catholique est autrement puissante qu'en France même, partagent les opinions des socialistes allemands.

tifique les a poussés à établir cette distinction nécessaire, il n'en reste pas moins, comme le reconnaissait lui-même le citoyen Jean Jaurès (1), que « le socialisme international est un », qu'il a « la même méthode générale », et que cette « unité fondamentale » repose sur des principes communs.

Seulement, il est malaisé de découvrir ces principes dans la diversité des tactiques que les circonstances ont imposées aux différents partis. Il est bien des manières de mener la lutte anticlericale ; l'anticléricalisme n'est pas un (2).

Voilà le premier point qui frappe à la lecture des réponses de notre Enquête, et la première des conclusions qu'on en doive tirer. Conclusion banale peut-être, mais qu'il n'était pas inutile de mettre en lumière dans un pays où tant de libre-penseurs s'imaginent que la solution est forcément unilatérale et que des affirmations simplistes peuvent résoudre des questions complexes.

Ne peut-on cependant, tout en tenant compte des contingences dont un parti comme le nôtre ne peut s'abstraire, puisqu'il fonde son action sur les réalités économiques, retrouver dans ces tactiques diverses quelques principes généraux ? Nous essaierons, en examinant les réponses qui nous ont été faites, d'en dégager l'esprit commun.

---

(1) La *Petite République*, 2 janvier 1903.

(2) A. Métin l'a constaté dans l'*Européen* du 22 novembre dernier : « Ainsi, tandis qu'au centre, les principes socialistes se précisent, se condensent, se groupent en système sous l'action des Congrès internationaux, des revues internationales, des relations entre chefs et publicistes des partis, les tactiques deviennent infiniment variées, et tandis que le socialisme reste un dans le domaine philosophique, les partis socialistes, *dans le domaine politique*, prennent des formes aussi diverses que les partis adverses. »

Leurs conclusions se groupent naturellement sur deux points : 1° L'attitude du socialisme vis-à-vis de l'Eglise, envisagée comme puissance économique, politique et sociale ; 2° L'attitude du socialisme vis-à-vis des croyances religieuses et des sentiments personnels aux individus.

I. — L'Église

Sur le premier point, il n'est guère de divergences possibles, et tous les partis sont unanimes, au moins en ce qui concerne l'Eglise proprement dite, c'est-à-dire le clergé séculier.

Le paragraphe VI du programme d'Erfurt se retrouve à peu près identique dans tous les autres programmes : « Les corporations ecclésiastiques... doivent être considérées comme des sociétés privées, réglant elles-mêmes leurs affaires en toute autonomie ». Chacun est libre d'avoir son église et ses prêtres, en subvenant à leur entretien, comme il a son cercle ou sa société de football. L'Etat n'a point à intervenir.

Par conséquent, tout ce qui donne à l'Eglise un caractère officiel doit disparaître. Tout droit, toute subvention dont elle bénéficie, seule de toutes les sociétés privées, constitue pour elle un privilège qui n'a pas sa raison d'être : la séparation de l'Eglise et de l'Etat doit être complète, et le budget des cultes supprimé ; supprimés aussi les ambassadeurs près du Saint-Siège, les aumôniers militaires et ceux des établissements d'instruction, etc.

Toute fonction étrangère à son but, tout service public doivent lui être enlevés : l'état-civil, là où elle en est encore chargée, comme en Danemarck ; les pompes funèbres, là où, comme en France, elle en exerce le monopole, etc...

S'il n'est pas de difficulté en ce qui touche à l'Eglise séculière, il n'en est pas de même à l'égard du clergé régulier. C'est qu'on ne se trouve plus ici en face de l'organisation officielle de l'Eglise, mais en face de ses établissements annexes, les congrégations, pour lesquels se pose le problème difficile du droit d'association. Devons-nous étendre aux ordres religieux la liberté d'association que nous revendiquons pour nous? Devons-nous au contraire tendre en ce qui les concerne à une législation d'exception ?

La première solution est celle de presque tous nos camarades étrangers. Les Allemands, en particulier, pour qui la question s'est posée dans la pratique, repoussent toute restriction à la liberté d'association, même religieuse; à l'époque du Kulturkampf, ils ont voté contre les lois de mai (1873). C'est qu'en effet, « toute mesure dirigée contre cette liberté doit finir par atteindre directement ou indirectement plutôt le prolétariat que les congrégations. Il faut se garder d'armer les pouvoirs, fût-ce contre une des classes possédantes momentanément brouillée avec eux (1) ».

En France, au contraire, la démocratie, et le prolétariat à sa suite, ont adopté la seconde solution : le droit d'association reconnu à tous, on le refuse aux congrégations. On dissout les ordres et on confisque leurs biens. Et de cette politique, on conçoit facilement, dit Kautsky (2), la raison historique, car « les traditions de la Révolution française continuent à exercer une action puissante, et les congrégations sont devenues des organisations de combat au service de la réaction » Tout raisonnement cède, chez l'ouvrier français, à la

(1) Kautsky. P. 2267.

(2) Voir, à l'Appendice, le texte de l'article rétabli sur ce point.

vue d'une soutane. Mais ce n'est pas l'éducation socialiste qui l'a rendu tel, c'est l'atavisme jacobin, et, si longue que soit la besogne, il faudra bien que le socialisme, l'arrachant à ses entraînements instinctifs, le ramène à une plus juste compréhension des principes qui doivent inspirer ses actes.

Sans insister sur ce point davantage, nous nous bornerons à renvoyer sur ce point nos lecteurs aux deux articles que notre camarade Briquet a consacrés ici même (1) à la loi du 1er juillet 1901. Ils y trouveront l'esquisse d'une politique tout autre que la politique suivie, avec M. Waldeck-Rousseau, par la majorité du Parlement français, et qui, sans supprimer pour une catégorie d'individus le droit d'association, atteindrait le même but que la loi du 1er juillet 1901, en prenant seulement les précautions que la société laïque est en droit de prendre pour empêcher l'extension indéfinie de la main-morte et garantir la liberté des novices mineurs ou même des congréganistes adultes. Cette thèse était celle du projet déposé en 1898 par Charles Gras, Groussier et Dejante. Nous aurons assez souvent l'occasion d'y revenir pour ne pas insister aujourd'hui.

Aussi bien est ce sur la seconde question que naissent les plus ardentes controverses.

II. — La Religion

Beaucoup de nos camarades, dans l'ardeur de leur anticléricalisme, voudraient que le parti socialiste étendît au domaine moral la lutte qu'il poursuit dans le domaine politique ; ils préconisent non seulement la

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 1er et 15 août 1901.

lutte contre l'Église, mais contre la Religion, contre les croyances des individus et leurs convictions intimes.

A cela, presque tous ceux de nos camarades qui ont répondu à nos questions opposent une fin de non recevoir catégorique, et ils motivent leurs opinions par ce fait que « la religion est affaire privée ».

Que faut-il entendre par là ? Et faut-il en conclure, comme aimeraient à le faire croire ceux qui repoussent cette formule, que nous devons nous abstenir de toute propagande antireligieuse ? Certes non. Examinons-en le véritable sens, à la lumière des raisons que donnent ses défenseurs. Il est impossible de mieux définir, et en aussi peu de mots, en quel sens et dans quelle mesure les socialistes doivent être anticléricaux. Il est impossible de mieux indiquer la place que la propagande antireligieuse doit tenir dans les préoccupations des militants socialistes et dans la propagande du parti lui-même.

Tout le problème se ramène à savoir quel est le but essentiel poursuivi par le socialisme. A ceci, il n'est pas un socialiste qui puisse hésiter à répondre : c'est l'émancipation des travailleurs, l'affranchissement du prolétariat ; et par là, dit Vandervelde, « nous entendons son affranchissement intégral, l'abolition de toutes les servitudes qui pèsent sur lui, *dans l'ordre spirituel aussi bien que dans l'ordre matériel.* Mais, sous peine de méconnaître l'évidence des faits, il est impossible de dénier que, malgré les facteurs multiples qui concourent à l'asservissement du prolétariat, *le plus décisif, le plus essentiel, est le facteur économique.* Quels que soient l'importance, trop souvent méconnue, des formes de gouvernement, ou les dangers (que parfois on exagère peut-être), de l'action cléricale, république ou monarchie, cléricalisme ou anticléricalisme, ne sont que des

phénomènes secondaires, au regard des antagonismes de classe. Par conséquent, à moins de lâcher la proie pour l'ombre, de sacrifier le fond à la forme, le principal à l'accessoire, *les socialistes doivent lutter avant tout, contre la domination capitaliste* » (1).

Est-ce à dire que nous devions nous abstenir de toute propagande antireligieuse ? Que nous ne devions en aucune façon combattre des croyances que nous estimons inutiles et fausses ? Evidemment non, car les militants peuvent faire, d'homme à homme, une propagande dans laquelle le parti, dont la tâche spécifique est autre, ne saurait lui-même s'engager.

« Le principe socialiste : la religion est affaire privée, ne nous oblige à la neutralité et à l'abstention absolues dans les questions religieuses, que dans la mesure où elles relèvent de la conviction intime, de la conscience (2). » Mais dans cette mesure là même, si « le socialisme, *en tant que parti,* poursuivant dans l'ordre temporel la réalisation d'un programme politique et économique, doit rester étranger aux questions purement religieuses et dogmatiques, dont le royaume n'est pas de ce monde ;.... si tout ce qui concerne la religion, comme dogmes, doit rester en dehors de la sphère d'action du socialisme *comme parti*, cela ne veut pas dire que les membres de ce parti, lorsqu'ils sont en même temps libres-penseurs, n'aient pas le droit, et si telle est leur conviction, le devoir de se placer au point de vue philosophique et de combattre l'influence de l'Église, par tous les moyens de propagande, de critique et de persuasion qui sont en leur pouvoir (3) ».

---

(1) P. 1928.
(2) Rosa Luxemburg, p. 28.
(3) Vandervelde, p. 1931 et 1934.

Et il n'y a pas là une distinction casuistique ; « le parti » c'est évidemment une entité ; il ne se compose que des militants. Mais il y a des actes qui engagent le parti : ceux des congrès et ceux des comités centraux, par exemple. Il n'en est pas de même des actes des militants et des groupes isolés ; ceux-ci peuvent faire ce qui leur convient, pourvu qu'ils ne contreviennent pas aux principes socialistes. Ils peuvent s'affilier aux groupes de Libre-Pensée, si telle est leur conviction. Le Parti, lui, ne le peut pas. Il faudrait pour cela qu'on ait établi d'une façon péremptoire, qu'il y a incompatibilité fondamentale, qu'il y a divorce absolu entre les croyances religieuses et les idées socialistes. Et cela, on ne l'a jamais fait. Il est facile de dire, comme l'écrivent tous les jours les libre-penseurs, que le christianisme est une doctrine de résignation, tandis que le socialisme prétend émanciper les hommes. Il est moins facile d'empêcher les faits d'être les faits, et de refuser la qualité de socialistes à des hommes qui, chrétiens fervents et pratiquants, comptent parmi nos meilleurs militants : ce qui est le cas du pasteur allemand Goehre, dont on a lu ici l'article, des P. P. Mac Grady et Hagerty aux Etats-Unis, par exemple, du député Keir Hardie en Angleterre, et des deux signataires d'une lettre au secrétaire du *Parti socialiste français*, à laquelle le citoyen Orry fit une réponse qui causa une certaine émotion dans le Comité Interfédéral du *Parti socialiste Francais* (1).

Ces derniers n'avaient-ils pas, pour eux, l'autorité

(1) Citée par Vandervelde, dans sa conférence aux Sociétés Savantes. — Le *Mouvement Socialiste* du 1er février 1903. — Cette réponse, d'ailleurs, n'avait qu'un caractère privé. Elle n'engageait pas le *Parti socialiste Français*, mais seulement son secrétaire, personnellement. C'est ce que déclara formellement le *Comité Interfédéral* du P. S. F.

du citoyen Jaurès, et ce passage, que citait leur lettre, d'un de ses articles de l'*Action Socialiste*? « *Je ne puis pas laisser sans protestation les allégations des journaux cléricaux qui nous représentent comme des fanatiques d'irreligion. Je crois qu'il serait fâcheux, qu'il serait mortel de comprimer les aspirations religieuses de la conscience humaine. Je ne crois pas du tout que la vie naturelle et sociale suffit à l'homme ; nous voulons qu'il puisse s'élever à une conception religieuse de la vie par la science, la raison et la liberté. Je n'hésite pas non plus à reconnaître que la conception chrétienne est une forme très haute du sentiment religieux. L'heure est venue pour la démocratie, non pas de railler ou d'outrager les anciennes croyances, mais de chercher ce qu'elles contiennent de vivant et de vrai, et qui peut rester dans la conscience humaine affranchie et agrandie.* »

Il suffit qu'on se place sur le terrain économique pour que le bon sens le démontre : entre un petit bourgeois lecteur attentif de Rochefort, franc-maçon, athée, mais passionnément attaché à son lambeau de propriété individuelle, profondément imbu de la morale civique que lui ont enseignées les éducateurs laïques à la Paul Bert, et un chrétien que son éducation, ses habitudes, maintiennent dans la foi reçue, mais qui accepte les principes économiques du socialisme, lequel sera le plus près de nous ? Le premier, dégagé seulement des dogmes religieux, figurera sans doute parmi les coryphées de ce qu'on nomme, par un étrange abus de mots, la libre-pensée. Le second, dégagé des dogmes capitalistes, sera, bien plus que lui, près du socialisme et de la pensée libre.

Aussi bien, quels sont ceux qui n'admettent pas le principe que la religion est affaire privée ? De tous nos

camarades étrangers qui ont pris part à cette Enquête, Belfort Bax, seul, a fait des réserves très nettes. Quelch semble partager son point de vue, autant qu'on peut s'en rendre compte, car dans sa courte réponse, il ne sépare pas les deux questions de l'Église et de la Religion. De même, Furnémont nous a bien dit que « le mouvement de la Libre-Pensée *favorise* le progrès de l'idée socialiste », et que « l'idée religieuse est le ciment de toutes les organisations conservatrices » ; mais il donne aux prolétaires « *la garantie qu'aucune contrainte ne sera exercée contre leurs convictions intimes* » et envisage surtout comme moyen pratique « de ravir à tout prix à l'Église *la puissance politique*. »

Si nous passons en France, où le sentiment violemment anticlérical est si puissant dans les masses ouvrières, où tant de militants, tant de journaux se laissent volontiers aller à des polémiques dans lesquelles l'invective et les attaques grossières remplacent trop souvent les raisons, nous ne trouverons pas non plus, dans le domaine théorique, beaucoup d'affirmations très catégoriques. Tandis que la réponse de Lafargue expose nettement le point de vue de la neutralité (point de vue qui a toujours été celui du *Parti Ouvrier Français* (1)), tandis qu'Orry, dans sa lettre personnelle au citoyen Biville, déclare nettement que le *Parti Socialiste Français* ne doit pas, selon lui, « imposer à ses adeptes, en dehors de la doctrine invariable qu'il professe, une philosophie à lui » (2), ceux qui semblent adopter plutôt la tactique antireligieuse ne se sont pas prononcés d'une façon absolue. Il est difficile de tirer en ce sens de la réponse de Vaillant des conclusions pratiques. Nous en

(1) Voir la résolution du Congrès d'Issoudun, citée par Vandervelde dans sa conférence.
(2) Ib.

dirons autant de la plupart des articles que nos camarades ont consacrés, dans les journaux socialistes, à l'examen de notre enquête : Dejeante, par exemple, dans le *Socialiste* (1), affirme bien, comme de juste, les sentiments anticléricaux, mais il fait les réserves les plus nettes à l'égard de l'anticléricalisme bourgeois. Aussi a-t-il grandement raison de dire : « Je ne pense pas être aussi éloigné qu'il peut le paraître, des camarades de l'étranger qui donnent une réponse différente de la mienne ». Seul à notre connaissance, Allard, dans un article qu'ont reproduit plusieurs journaux de province, s'est prononcé contre le principe de la religion affaire privée, avec la même sévérité que Belfort Bax (2).

On ne peut donc pas dire, comme l'écrit La Chesnais dans l'*Européen* (3), qu'il y a deux tendances en présence : celle des socialistes étrangers, et celle des socialistes français. A quelques exceptions près, tous sont à peu près d'accord.

Sans doute, il faut juger les gens sur leurs actes et non sur leurs paroles, et il est certain que si l'on examine les actes des socialistes français — de toutes les fractions — La Chesnais a raison. Mais je veux simplement constater pour l'instant qu'il n'est pour ainsi dire pas de socialiste qui condamne la formule : la religion est affaire privée, et aucun qui la refuse. Qu'il y ait dans le domaine théorique une quasi-unanimité, cela a son importance.

---

(1) N° du 30 novembre 1902 (*Socialisme et Anticléricalisme*).

(2) « On ne peut respecter, ce qui est le mensonge, l'illusion, l'hallucination, ce qui est le témoignage de la faiblesse mentale de l'humanité en enfance, ce qui relève aujourd'hui de la pure pathologie de l'esprit, la tare cérébrale qui fait obstacle à tout progrès et à toute civilisation ! »

(3) 14 mars 1903.

Pour trouver la condamnation formelle du principe posé par nos camarades, il nous faudrait passer dans les journaux qui ont la spécialité de l'anticléricalisme, et où il ne saurait nous étonner de la rencontrer. Il nous faudrait relever par exemple les critiques que *la Raison* adresse hebdomadairement à Vandervelde (*aberrations..... retard d'un quart de siècle...*), et les comparaisons auxquelles se livre le citoyen Téry entre ses discours et ceux de MM. Poincarré, Méline et Ribot, pour établir « le pitoyable sophisme de la formule allemande (1). »

Si cette « formule allemande », qui est bien aussi un peu belge, autrichienne, italienne, espagnole, américaine et quelquefois même française, n'est très vivement réfutée que dans les journaux de la libre-pensée bourgeoise, c'est qu'il est en effet impossible de la réfuter lorsqu'on se place sur le terrain socialiste. Et ces critiques de la *Raison* sont pour nous du plus vif intérêt, car elles montrent avec la clarté la plus évidente la distance qui sépare l'*anticléricalisme socialiste* du vulgaire *anticlericalisme bourgeois*.

Les citoyens Charbonnel (2) et Téry (3) ont bien voulu relever ce mot : anticléricalisme *vulgaire*, et demander ce que pouvait être l'anticléricalisme *distingué?* Quelque esprit qu'ils apportent en ces controverses, on pourrait attendre pourtant de *spécialistes* autre chose que des jeux de mots ! Nous ne sommes pas des dilettantes.

Dilettantes ! Oui, c'est là l'épithète que le citoyen

---

(1) *La Raison* du 1er mars 1903 (*Affaire Privée ?...*)
(2) Dans la *Raison* du 14 décembre 1902 (*Sur les rives du Jourdain*).
(3) Dans la *Raison* du 1er mars 1903 (*Affaire Privée ?....*).

Jaurès, lui aussi (1), applique à Vandervelde et à tous ceux de nos camarades qui partagent son point de vue. Vraiment, la chose est admirable! Parce que l'abbé Lemire, usant adroitement du procédé qui consiste à mettre en contradiction les hommes d'un même parti, a fait allusion, dans la discussion de la loi d'autorisation des congrégations, aux réponses de nos camarades, Jaurès reproche à ceux-ci de contempler dédaigneusement la lutte anticléricale du haut d'une tour d'ivoire ! En Allemagne, on se désintéresse de la lutte directe contre la puissance cléricale « *parce que celle-ci ne semble pas encore assez dangereuse* ». En Belgique, c'est « *parce que le cléricalisme est trop puissant* » qu'on renonce à le combattre !

Ce sont là, sans doute, les admirables artifices d'une merveilleuse rhétorique. Mais c'est considérer les choses par un bien petit côté que de formuler avec une sorte de rancune : « Le mot d'anticléricalisme *bourgeois* est distingué et sonne bien. Dès qu'on le prononce avec une certaine moue dogmatique, on se classe soi-même parmi les socialistes d'un pur aloi, et on réduit ceux qui ne dédaignent pas la lutte politique contre la puissance politique de l'Eglise à un socialisme un peu inférieur et compromis ».

Que veulent dire ces misérables procédés de discussion ? De semblables plaisanteries, de telles ironies railleuses et mécontentes, ont-elles jamais prouvé quelque chose ?

Vous prétendez que le socialisme doit se mêler à la lutte anticléricale ? Et il n'y aurait, d'après vous, qu'une seule façon de le faire ?

---

(1) La *Petite République* du 28 mars 1903 (*Formules dangereuses*).

Mais, a répondu Vandervelde (1), « avons-nous jamais contesté les avantages, que dis-je ? la nécessité d'une propagande rationaliste *bien comprise ?* Ne sommes-nous pas, au même titre que vous, des libres-penseurs militants ? Ne poursuivons-nous pas, comme vous, l'émancipation intégrale des travailleurs, dans l'ordre moral et intellectuel, aussi bien que politique et économique ? Seulement, « si je comprends bien votre méthode, vous prétendez identifier l'action du Socialisme et de la Libre-Pensée. Je pense, au contraire, dans l'intérêt de l'une et de l'autre, que leurs sphères d'action doivent rester distinctes... Fidèles aux principes de l'Internationale, nous avons la conviction profonde que les efforts du Socialisme doivent tendre, avant tout, à unir tous les travailleurs *sur le terrain de la lutte des classes.* »

Et quant au point de savoir s'il n'y a qu'une façon d'être anticlérical, comment peut-on nier que cet anticléricalisme qui s'impose aux socialistes, est tout différent de l'*anticléricalisme bourgeois* ?

III. — Anticléricalisme bourgeois et Anticléricalisme socialiste

L'*anticléricalisme bourgeois* ? C'est cette lutte de parade à laquelle se livrent les libéraux et radicaux de toutes nuances, en ayant bien soin de ne porter aucun coup décisif ; ce sont ces attaques haineuses et vaines qui font le thème de tous les discours de comices agricoles, depuis M. Homais, et par lesquelles on excite dans le prolétariat des colères faciles, pour le mieux détourner de ses intérêts propres ; c'est cette religion imbécile qui prétend combattre le catholicisme en lui

(1) *La Raison* du 29 mars 1903.

empruntant ses pratiques actuelles, en opposant aux baptêmes les baptêmes laïques, au jeûnes les banquets gras du vendredi, et dresse, dans ses congrès de Genève, pour l'opposer aux dogmes révélés, la liste des vérités acquises ; ce sont ces mesures jacobines et à peu près inutiles par lesquelles tous les ministres préposés au maintien de l'ordre social, se sont donné, de J. Ferry à M. Combes, un facile vernis de libéralisme ; c'est cet anticléricalisme inconséquent qui veut bien disperser, pour quelques jours, des moines, mais qui se défend de toucher au budget des cultes et de rompre le Concordat ; c'est celui dont vivait déjà la bourgeoisie voltairienne sous Louis-Philippe, dont vivait sous l'Empire le grand journal libéral, *Le Siècle*, dont la bourgeoisie vit depuis Gambetta, et dont elle vivra jusqu'à ce que le Socialisme, qui seul représente *réellement* l'anticléricalisme, soit assez fort pour y mettre ordre. L'*anticléricalisme bourgeois*? C'est celui qui prend la proie pour l'ombre, et qui se repaît de basses injures et d'attaques personnelles plutôt que de réalités. C'est celui qu'aucun moyen ne rebute, et au nom duquel on vous attaquait, citoyen Jaurès, il n'y a pas plus de dix-huit mois.

C'est affaire à un journaliste comme Gustave Téry, trop occupé à dénoncer aux fureurs gouvernementales quelques pauvres instituteurs, d'oublier qu'il votait alors, parce qu'il s'agitait de vous sans doute, avec la presque unanimité du Comité Général, l'ordre du jour que nous lui proposions, avec Révelin (1). Et Jaurès,

(1) Cet ordre du jour, qui s'inspirait du principe : la religion est affaire privée, avait entre autres considérants celui-ci : *que si le militant a pour devoir de ne proposer aux siens comme objets de croyance que des vérités scientifiques et de s'employer de tout son zèle, de toutes les forces de ses convictions, à les leur faire accepter, le C. G. ne saurait, sans manquer aux principes socialistes, conseiller la violence matérielle ou légale...*

qui écrivait alors : « *Jamais je n'ai dit que le Parti Socialiste, maître de l'État, userait de violence dans l'État pour abolir le culte traditionnel ; je n'ai jamais fait appel qu'à l'organisation graduelle de la liberté, qu'à la force intime de la science et de la raison* » (1), Jaurès a moins que personne le droit de nier qu'il y ait un *anticlericalisme bourgeois*, différent du nôtre par ses procédés, par son but, et de jeter même l'ombre d'un soupçon sur les militants qui repoussent les armes dont on voulait le frapper, lui Jaurès !

L'anticléricalisme des socialistes n'a rien à faire avec l'anticléricalisme des bourgeois, sinon d'en démasquer l'hypocrisie ; car s'il y a parmi les radicaux libres-penseurs des convaincus assez naïfs pour que le bonnet traditionnel leur suffise, leurs bonnes volontés n'en sont pas moins vouées à la stérilité. Seul, le socialisme se place sur le terrain où l'Eglise peut être atteinte ; seul, il peut lui porter des coups décisifs. Pour lui, comme l'écrivait Dejeante dans l'article que nous avons cité, la guerre à l'Eglise rentre dans la lutte contre le capitalisme. C'est la puissance économique de l'Eglise qu'il attaque, ce sont ses privilèges économiques qu'il veut détruire. Il sait qu'elle est le plus puissant soutien du capitalisme, et qu'en la frappant dans ses œuvres vives, il atteindra en même temps l'ordre social bourgeois.

En ce qui concerne la propagande antireligieuse et rationaliste, il faudrait qu'il se séparât de plus en plus nettement de la propagande rationaliste bourgeoise. La bourgeoisie sait, comme nous, par quels moyens elle pourrait détruire la puissance de l'Eglise sur les corps et sur les cerveaux des malheureux. C'est à nous de

(2) La *Petite République* du 12 octobre 1901 (*Mes Raisons*).

montrer constamment comment elle s'y dérobe, et qu'elle aime mieux laisser aux cléricaux le soin de leur donner l'instruction et l'assistance que d'y pourvoir elle-même. Mais vis-à-vis des pauvres diables que l'enseignement congréganiste a abrutis, ou que les aumônes enchaînent, les socialistes, eux, ne doivent jamais user des procédés jacobins. Laissons aux autres les violences, les vengeances politiques et les dénonciations.

Ce n'est pas par les procédés hébertistes qu'on conquiert les consciences, les socialistes ne doivent pas oublier qu'ils sont le parti de liberté. Ils devraient toujours avoir présentes à l'esprit ces lignes de Destrée (1) : *« Il y a malheureusement un cléricalisme rationaliste et républicain. Je sais bien que ses pontifes prétendent agir au nom de la raison, de la liberté, de la volonté nationale. Mais être opprimé au nom de ces idées, au nom de Dieu ou au nom du prince, c'est toujours être opprimé. J'entends être libre. Et, voulant la liberté pour moi, je la réclame pour les autres. Je ne puis admettre que la force publique s'emploie pour faire prévaloir une opinion, fût-ce la mienne ».*

Les socialistes, surtout en France, ne marchandent pas leur concours aux gouvernements qui se disent anticléricaux. Ils les soutiennent, et, sans doute, ils ne peuvent agir autrement. Ils ont raison, en ce sens que toute mesure dirigée contre l'Église ou les congrégations tend, si vaine soit-elle, à provoquer un mouvement plus profond. Mais ils ont tort, lorsqu'ils s'imaginent que les actes de la majorité républicaine produiront quelque résultat positif. En cette matière comme en toute autre, la collaboration des classes ne peut

(1) P. 1961.

aboutir à rien, parce que leurs buts sont opposés. « *La bourgeoisie ne peut mener victorieusement la lutte contre l'Eglise* (1) », et on ne peut raisonnablement lui demander de tuer elle-même la poule aux œufs d'or dont elle vit. La politique inaugurée par Waldeck-Rousseau est particulièrement typique, et « *il est faux de présenter ces pitoyables mesures anticléricales comme le début de réformes plus larges, comme une solution partielle du problème.... Tout au contraire, cette lutte stérile contre les congrégations aboutit à détourner l'attaque du point le plus vulnérable et à couvrir la principale position des cléricaux* (2) ».

C'est pour cela qu'il serait désirable, quand les élus socialistes donnent leurs votes à un gouvernement qui « fait » de l'anticléricalisme, que leur action conservât davantage son caractère propre, et parût moins souvent confondue avec ceux de leurs alliés momentanés. Il serait bon qu'elle eût moins l'air d'une simple surenchère ; le prolétariat s'y tromperait moins. Il n'est que trop porté à se laisser guider aveuglément par ses haines instinctives, et à prendre pour argent comptant ce qu'on raconte sur les tréteaux. Il faut bien lui montrer qu' « *il nous appartient de livrer le combat à notre manière* », et que notre anticléricalisme tire sa raison d'être et ses moyens d'action de la doctrine socialiste.

Ainsi averti, il mettrait l'anticléricalisme bourgeois à sa juste place, et ne risquerait plus de se laisser entraîner dans des chemins qui ne sont pas les siens. Il ferait à l'anticléricalisme sa part, mais rien que sa part, et ne risquerait pas d'oublier ce qu'on veut lui

(1) Kautsky, p. 2152.
(2) R. Luxemburg, p. 36.

faire oublier : qu'il a un autre but à poursuivre. « *Pousser le prolétariat à diriger son activité et son énergie plutôt contre les cléricaux que contre les patrons, c'est,* dit Pablo Iglesias, *la plus grande erreur dont puissent être victimes ceux qui aspirent à en finir avec l'exploitation humaine.* » Restons *avant tout* dans la lutte économique. Montrons, suivant les paroles de Bebel à Münich, « *que la démocratie socialiste donne son appui à tous les opprimés. Voilà la plus efficace de toutes les propagandes !* » Souvenons-nous que le but à atteindre est de faire parvenir les prolétaires à la conscience de classe, et que comme l'écrivait Ferri « *la conscience socialiste est la force la plus révolutionnaire qu'on puisse donner à une créature humaine : elle est le résultat de toute opposition méthodique et réfléchie contre les formes d'oppression politique, économique, religieuse, intellectuelle* ».

ANDRÉ MORIZET.

APPENDICE

Nous publions en *Appendice* à notre *Enquête* les trois documents suivants, qui en sont le complément nécessaire :

1° La réponse, que Kautsky fit paraître dans *Die Neue Zeit*, du 17 janvier, à un article de Jean Jaurès, de la *Petite République*, du 3 janvier. Nous avons cru inutile de reproduire ce dernier article, la réponse de Kautsky en donnant les passages essentiels.

2° La réponse, que Vandervelde fit paraître (dans la *Raison*, du 29 mars et dans le *Peuple* de Bruxelles, du 1er avril) aux critiques de ses idées, parues, sous des signatures diverses, dans la *Raison*, et sous la signature de Jean Jaurès, dans la *Petite République*, du 28 mars. Pour les mêmes raisons que plus haut, nous ne reproduisons pas le texte intégral de ces critiques.

3° Une lettre de M. Losinsky, qui s'est trouvé visé par Vollmar (reproduction de son discours au Congrès de Munich), et qui, usant de son droit de réponse, nous a envoyé une rectification, que nous accueillons impartialement.

A. M.

I

Jaurès et la politique religieuse en France

(*Die Neue Zeit*, 17 janvier 1903)

Dans *La Petite République* du 3 janvier, Jean Jaurès soumet ma série d'articles sur l'Église et le Socialisme à une critique complète. Il arrive à cette conclusion que mon attitude vis-à vis de la politique religieuse est contradictoire et peu nette. Si j'étais logique, j'approuverais la tactique des socialistes ministériels français ; mais :

Quand Kautsky pose des prémisses et n'en tire que des conclusions incertaines, il est à l'antipode du génie révolutionnaire de la France : Il ne comprend pas la tradition révolutionnaire du prolétariat français. Si celui-ci s'était laissé paralyser par de pédantesques formules, il n'aurait pas, il y a plus d'un siècle, brisé le vieux monde, et conquis, avant son heure, une grande part de force et d'action dans le monde nouveau. Il a toujours poussé sa pointe sans cette peur déprimante d'être dupe, qui caractérise les faibles et qui perpétue leur faiblesse.

Voila qui tourne assez mal pour moi. Le pis est que, jusqu'à un certain point, Jaurès se croit justifié à tirer ces conclusions et c'est la raison pour laquelle je m'occupe de sa critique.

J'ai un peu exagéré en disant que Jaurès critiquait mon étude. Au fond c'est sur *une unique phrase* que toute sa critique repose. Elle est parfaitement justifiée en ce sens que la phrase en question est en contradiction complète avec tout le reste de la brochure.

Malheureusement un malin génie a voulu que l'unique phrase où Jaurès croit avoir enfin découvert un côté faible du « marxisme orthodoxe » ne provient nullement de moi, si bien qu'un simple coup de plume réduit à rien tout l'appareil de destruction que Jaurès édifie si majestueusement.

Jaurès ne s'est pas servi de l'original allemand, mais de la traduction française que malheureusement je n'ai pas eu l'occasion de revoir. En général, cette traduction est réussie ; mais, précisément à l'endroit où je parle de la France, elle contient un lapsus.

La suite des idées est la suivante : à l'égard de l'Eglise catholique, la politique religieuse suivie par le prolétariat est différente de celle de la bourgeoisie. Celle-ci cherche à placer le clergé séculier sous la dépendance de l'Etat, mais elle ne tente pas d'affaiblir l'influence de ce clergé sur la classe ouvrière. Toute la lutte qu'elle mène contre l'Eglise se réduit à des chicanes plus ou moins efficaces qu'elle cherche aux ordres religieux. Pour le prolétariat, par contre, ce qui importe avant tout c'est de supprimer la protection et l'assistance dont l'Etat bourgeois fait bénéficier le clergé séculier,

la lutte contre les congrégations passe en seconde ligne.

Cela est vrai partout où le prolétariat suit une politique de classe indépendante. Mais, en France, des conditions spéciales font que la politique observée par la bourgeoisie vis-à-vis de l'Église exerce encore sur le prolétariat une grande attraction.

Je continue alors

dans l'original allemand :

En France, où les traditions de la Révolution Française continuent à exercer une action si puissante, où les congrégations sont devenues des organisations de combat si prononcées au service de la réaction, on conçoit certes facilement que les socialistes aussi l'emportent sur les libéraux, *non* par la qualité du combat mené contre elles, mais *seulement* par la vigueur de la lutte, *demandent la dissolution des ordres et la confiscation de leurs biens.*

dans la traduction française :

En France, où les traditions de la Révolution Française continuent à exercer une action si puissante, où les congrégations sont devenues des organisations de combat si prononcées au service de la réaction, *il s'agit sans doute* pour les socialistes de l'emporter sur les libéraux, *non seulement* par la qualité du combat mené contre elles, *mais encore* par la vigueur de la lutte ; *il faut, en ce pays, demander la dissolution des ordres et la confiscation de leurs biens.*

La phrase suivante où je développe qu'en Allemagne la situation, et par conséquent la politique observée par la démocratie socialiste à l'égard de l'Église est différente, que cette méthode allemande est, à mon avis, « plus conforme aux principes et répond mieux à la situation que le prolétariat occupe comme classe », cette phrase est fortement en contradiction avec la dernière phrase de la traduction française.

Avec un peu de bonne foi, Jaurès, qui possède suffisamment l'allemand, aurait pu trouver par lui-même que la contradiction choquante de cette *unique petite phrase* avec tout le contenu de mon étude ne m'était pas imputable. Mais sa hâte de donner un coup au marxisme orthodoxe était trop grande. Aussi cette *unique petite phrase* lui suffit-elle pour édifier les conséquences les plus étendues, pour, en passant, suspecter quelque peu mon honnêteté et me supposer assez peu droit pour faire violence à mes convictions

par camaraderie. Je tiendrais pour nécessaire la lutte contre les congrégations parce que mes amis à tendances antiministérielles y ont pris part : je l'aurais désapprouvée sans cette circonstance !

Je pourrais m'en tenir à cette constatation. Mais comme l'article de Jaurès est caractéristique au point de vue de la politique du ministérialisme socialiste, je continuerai à l'analyser un peu, puisque la question est entamée.

La botte favorite de l'escrime révisionniste est la suivante : en politique, l'opposition des révisionnistes et des marxistes « orthodoxes » revient à ceci : les deux tendances exigent chacune une espèce différente de politique pratique actuelle. Mais les révisionnistes aiment à présenter cette opposition comme si elle se poursuivait entre une politique pratique actuelle en général et une attente inactive dans la venue du messie de la Révolution sociale.

Jaurès n'expose pas différemment la chose. Pour lui, la lutte contre les congrégations s'identifie avec la lutte contre le pouvoir politique de l'Église en général. Il néglige complètement que si je préfère la méthode allemande à la méthode française, ce n'est pas parce que la première renonce à la lutte contre les congrégations, mais parce qu'elle la conduit d'une façon beaucoup plus efficace. La lutte incomplète contre les congrégations, telle qu'elle est menée aujourd'hui en France consiste uniquement à ébrancher l'arbre, ce qui ne peut que lui promettre une végétation plus luxuriante encore. C'est dans les racines qu'il faut porter la hache. On n'y arrivera qu'en empêchant l'État de subventionner le clergé séculier.

Tel est le point saillant de mon étude. Mais Jaurès, qu'*une seule petite phrase*, mal traduite et par suite contradictoire, entraîne aux conclusions les plus audacieuses, se garde de trahir même par une syllabe son opinion sur le fond même de son développement. Sur ce point, il est tout aussi silencieux dans la *Petite République* qu'il l'était à la Chambre, à certain moment, quand nos camarades antiministériels voulaient élargir la lutte illusoire contre les congrégations en une lutte réelle.

Quand en octobre 1902, des débats s'établirent à la Chambre sur la politique religieuse, les membres du groupe socialiste révolutionnaire proposèrent la résolution suivante :

La Chambre, ne voyant dans les décrets d'application de la loi sur les associations que le commencement des mesures immédiatement nécessaires à l'entière laïcisation de l'Etat, invite le gouvernement à déposer sans retard un projet de loi pour l'abrogation du Concordat, la séparation des Églises et de l'État, la suppression du budget des cultes et l'entière laïcité de l'enseignement et des services publics.

Au lieu de cette résolution, ce fut une autre, acceptée par le gouvernement, qui fut adoptée ; elle était signée par Maujan, Sarrien, *Jaurès*, Paul Gouzy. Elle disait :

« La Chambre, décidée à appliquer énergiquement la loi sur les associations, approuve l'attitude et les actes du gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

On le voit, Jaurès a toutes les raisons de s'échauffer contre « les formules pédantesques », énervantes, du marxisme « orthodoxe », qui, dans son infirmité et son étroitesse, veut arrêter les socialistes ministériels dans leur assaut qui renverse les anciens mondes, en conquiert de nouveaux, et qui seul peut faire la révolution totale — au moins dans les fanfares qui terminent un article de tête.

Le sort qu'a eu la résolution tendant à la suppression du budget des cultes ne constitue qu'un cas. Mais on pourrait le compléter par de nombreux exemples du même calibre, qui montrent qu'il est typique et suffit pour caractériser toute la politique du socialisme ministériel en France.

Dans mon étude, j'avais rappelé qu'il y a deux espèces de politique de classe pour le prolétariat, une politique dépendante et une politique indépendante. Je disais que la première consistait en ceci : le prolétariat comme classe inférieure qui n'est arrêtée par aucune considération sociale, comme fraction de la démocratie, prend toujours le libéralisme au mot et l'entraîne toujours à pousser ses propres principes jusqu'à leurs conséquences extrêmes. Je remarquais que c'était en cela que consistait la tâche du prolétariat, tant qu'il était encore mineur. Il joue ce rôle incons-

ciemment dans la Grande Révolution, et Marx le lui réservait consciemment encore en 1848, en Allemagne. J'ajoutais qu'aujourd'hui le prolétariat avait dépassé ce stade et qu'il était extrêmement étrange que maintenant, cette même politique que le révisionnisme oppose comme la plus neuve au marxisme « suranné », n'est que le retour à la politique qui caractérisait l'enfance du prolétariat.

Jaurès accorde que j'ai ainsi exactement caractérisé sa politique. Mais si je n'y vois aucun progrès, c'est que mon intelligence dialectique n'est pas plus développée que mon sentiment révolutionnaire, dont il a si heureusement découvert l'incertitude et l'étroitesse.

En cette occasion, Jaurès se rend naturellement la tâche facile et définit de la façon suivante la politique de classe indépendante que j'oppose à la politique dépendante :

> Il voudrait bien dire que le prolétariat doit s'enfermer dans une action de classe si étroitement définie que jamais il ne puisse y avoir coïncidence, même partielle et momentanée, de son effort et de l'effort du libéralisme bourgeois.

Cette conception est plus digne d'un Eugène Richter que d'un Jaurès. Si l'indépendance se confond avec l'isolement, il n'existe qu'*un seul* homme indépendant, — Robinson sur son île. Et, dans son indépendance, il ne peut perpétuer sa race. En réalité, l'indépendance ne désigne pas tout refus de participer avec d'autres à une action commune, elle signifie d'abord l'indépendance de pensée chez l'individu qui choisit lui même ses buts et les moyens de les atteindre, et décide avec indépendance avec qui, quand et comment il agira en commun. Ce qui est vrai des individus, l'est aussi ici des partis. L'indépendance de la démocratie socialiste allemande ne s'est trouvée nullement atteinte, parce qu'elle a mené la lutte contre les tarifs douaniers, de concert avec l'Alliance progressiste. Cette action a été approuvée par les partisans les plus décidés de la politique de classe indépendante. Elle n'eût perdu ce caractère que si notre parti, pour la rendre possible, avait adopté le point de vue des libre-échangistes bourgeois.

A l'indépendance de la pensée, à celle de la théorie correspond l'indépendance de l'action, là même où elle est commune avec d'autres éléments.

Mais ce que Jaurès poursuit depuis quelque temps n'est rien moins que la mort de cette indépendance de la vie morale chez le prolétariat ; c'est la conséquence logique de son attitude politique, car ses efforts vont plus loin qu'une action momentanée exercée en commun par la démocratie bourgeoise et la démocratie socialiste ; il veut leur fusion durable en une grande organisation. Mais la chose est incompatible avec l'indépendance de la conscience de classe chez les travailleurs. Aussi cherche-t-il à supplanter le marxisme, c'est-à-dire la reconnaissance de la nécessité des antagonismes de classe et des luttes de classes dans la société actuelle, et à revenir aux formes de pensée de la Révolution. Il tente de fonder le socialisme, non sur les « formules pédantesques » des marxistes « orthodoxes », mais sur la Déclaration des Droits de l'Homme du XVIII^e^ siècle. Pour lui, c'est un *acte révolutionnaire* que d'inspirer au prolétariat français l'esprit de la *tradition* révolutionnaire.

Mais c'est surtout de cette tradition qu'a à souffrir la pensée prolétarienne en France. Sa grandeur et son audace tiennent l'esprit complètement prisonnier. Le prolétaire n'oublie que trop facilement que cette tradition est née à une époque où la masse du prolétariat se tenait encore sur le terrain bourgeois, où sa pensée ne pouvait dépasser les limites de la société bourgeoise. La tradition révolutionnaire est la tradition d'une époque où petite bourgeoisie et prolétariat ne formaient encore qu'une masse unique pour la conscience. Ramener la vie intellectuelle du prolétaire français au stade qu'elle occupait pendant la Grande Révolution, c'est le mettre sous la dépendance intellectuelle, et par suite politique de la bourgeoisie.

C'est précisément parce que la tradition révolutionnaire est encore très puissante sur le prolétariat de France qu'il n'est nulle part plus urgent de lui donner une pensée indépendante, de lui montrer que les problèmes sociaux et les

moyens de les résoudre, que les objets, les méthodes, les moyens de combat sont tous autres qu'à l'époque de la Révolution, que la révolution socialiste doit être tout autre chose qu'un pastiche ou une continuation de la révolution bourgeoise; que le prolétariat doit lui emprunter son enthousiasme, sa foi dans la victoire, son tempérament, mais non sa mentalité.

Au lieu de cela, Jaurès et ses amis empruntent à la révolution bourgeoise les idées, les arguments, ils ne lui empruntent pas le tempérament. Aussi ne sont-ils fidèles à leur modèle révolutionnaire qu'en parole, non en action.

De l'aveu même de Jaurès, le socialisme doit reprendre sur une plus vaste échelle le rôle historique que le prolétariat a joué dans la Grande Révolution; ce qui veut dire qu'il doit se placer sur le terrain du libéralisme et pousser celui-ci à réaliser les conséquences extrêmes de ses principes. Mais comment Jaurès veut-il atteindre ce but?

Voici ce qu'il dit, à ce sujet, dans son article:

Mais enfin nous devons seconder l'effort du libéralisme bourgeois. Pour le dépasser, il faut s'y associer. Comment pourrions-nous aller au-delà de ce que le libéralisme bourgeois se propose, si nous le laissions écraser? Comment pourrions-nous greffer sur l'action de la démocratie bourgeoise une action plus vigoureuse et plus fructueuse, si nous la laissions déraciner par l'ennemi? Et si c'est notre devoir de soutenir, pour l'entraîner, le libéralisme bourgeois, c'est notre devoir de soutenir le ministère par lequel ce libéralisme bourgeois affirme sa volonté d'action et de lutte. Plus l'action de ce ministère sera rigoureuse, plus il y aura de chance qu'elle aboutisse aux conséquences que nous désirons.

Et le moyen de donner à cette action gouvernementale toute sa vigueur, ce n'est pas de chicaner le ministère. Ce n'est pas d'observer une attitude chagrine par peur de se compromettre. C'est de le défendre contre les assauts, c'est de le prémunir contre les pièges de l'ennemi. C'est de donner à plein cœur dans la bataille.

Ce fut toujours la tactique du prolétariat français. Ce fut sa vertu révolutionnaire.

On ne voit pas clairement ce que Jaurès désigne ici par la « vertu révolutionnaire » du prolétariat français. Si l'expression se rapporte simplement à l'énergie avec laquelle la

lutte est menée, elle est pleinement justifiée. Mais on peut douter qu'elle doive s'appliquer aux scrupules que l'on peut avoir de chicaner des ministères libéraux.

Jaurès est actuellement plein des souvenirs de la Révolution Française, dont il écrit l'histoire. Il s'assigne et il assigne à ses partisans le rôle qu'ont joué jadis Marat, Danton, Robespierre. Mais quand donc ceux-ci ont-ils déclaré que la la vertu révolutionnaire consistait à éviter jalousement les chicanes à un ministère girondin ?

Jaurès pense que le socialisme ministériel a pour tâche de pousser le libéralisme hésitant, l'épée dans les reins. Mais comment y arrive-t-on ? Évidemment en montrant combien ce qu'il a fait est insuffisant, en créant un grand mouvement populaire qui va violemment, énergiquement de l'avant et exige plus, beaucoup plus que ce que le libéralisme n'est disposé à accorder.

L'escamotage de la résolution tendant à la suppression du budget des cultes nous montre comment Jaurès pousse le libéralisme, l'épée dans les reins. Il se déclare satisfait de l'œuvre du ministère, il flétrit du terme de chicane perfide toute tentative d'un des alliés d'exiger davantage et de créer un mouvement populaire en ce sens, il remplace la *revendication énergique* et *décidée* par une *confiance sans bornes.* Ne rien exiger du gouvernement libéral, mais tout attendre de lui, tel est, d'après Jaurès, le moyen de mettre le libéralisme bourgeois hésitant sur la voie qui conduit à la révolution sociale. Suivant lui, c'est l'unique moyen de le faire.

Plus l'œuvre du gouvernement est minime, moins il y a de changement, et plus les couleurs sont éclatantes sous lesquelles Jaurès dépeint les magnificences dont le pouvoir *peut* et *doit* doter le prolétariat, pourvu qu'on lui en laisse le temps et qu'on ne le tracasse pas par des exigences inopportunes.

La *Confiance* est, pour Jaurès, la vertu révolutionnaire, « kat'exochen ». Nous avons vu que c'est avec fierté qu'il se déclare libre « de cette peur déprimante d'être dupe qui caractérise les faibles et qui perpétue leur faiblesse ».

Il sort ainsi du rôle de jacobin qu'il assigne au socialisme ministériel. Comme historien de la Révolution Française, il doit savoir que, chez les Jacobins, c'était la *défiance* qui passait pour la vertu révolutionnaire suprême. Jaurès prétendrait-il que la défiance fut une cause de faiblesse pour eux et éternisa leur faiblesse ?

Cette défiance était parfaitement légitime. Elle avait son origine dans le pressentiment de l'antagonisme entre la bourgeoisie et les classes inférieures de la population ; elle reposait sur l'opinion juste que ces classes devaient se défier de tout ce que leur accordait la bourgeoisie et ses défenseurs, fut-ce même des cadeaux.

Jaurès pense, au contraire, que le prolétariat est d'autant plus fort, d'autant plus près de son émancipation qu'il se fie davantage aux promesses de la bourgeoisie en détresse.

C'est là le comble du socialisme « critique ». Le révisionnisme aime à se désigner ainsi. « Critique la doctrine de la lutte de classe, nous dit-il, critique les doctrines et la tactique qui, depuis une génération, ont conduit le socialisme de triomphe en triomphe ! Mais fie-toi avec confiance à ce que les politiciens bourgeois du Parlement te promettent pour s'assurer tes voix. Défie-toi de *Marx*, mais fie-toi à un *Gallifet*, à un *Rouvier*, dès qu'ils font partie d'un ministère libéral, et ton émancipation est certaine. »

Jaurès a la même confiance dans la fécondité du ministère libéral qu'Alexandre de Serbie avait dans sa Draga. Mais les fruits sont d'une venue encore plus lente en France qu'en Serbie. Il finira par être évident pour le plus confiant que la révolution sociale que le Ministère Combes porte dans son sein n'est qu'un ballon gonflé.

Karl KAUTSKY.

(*Traduit par* Léon RÉMY)

(*La fin de l'*Appendice *à notre prochain numéro*).

LES FAITS POLITIQUES

ALLEMAGNE

La fin de la lutte contre les tarifs douaniers et l'action socialiste

Les lecteurs du *Mouvement socialiste* ont vu — par les deux premiers articles que nous avons consacrés à la lutte menée par les socialistes allemands contre les tarifs douaniers (1) — l'action désespérée des conservateurs demandant par l'amendement Kardorff, l'adoption en bloc du tarif. M. de Krœcher caractérisait ainsi l'attitude à avoir contre le parti socialiste opposant : « La démocratie-socialiste ne doit pas être le *sujet*, mais l'*objet* de la législation : *à la bête il faut une muselière.* » — C'est dans cet ordre d'idées que le Reichstag allemand continua ses travaux. Le 2 décembre — date fameuse du coup d'Etat — la majorité déclara l'amendement Kardorff *recevable par 200 voix contre 44*, le parti socialiste ayant quitté auparavant la salle des séances, en guise de protestation.

La garantie de tout parlementarisme repose dans la stricte observation du règlement : mais ce n'est pas sans difficulté que nos camarades le firent respecter, la majorité usant de brutalité pour empêcher toute discussion sur ce point. La minorité ne cédait que pas à pas, et c'est ainsi que, grâce à elle, on dut procéder à la lecture des 37 rapports généraux du tarif. Enervée par ce long retard, la majorité étouffa à nouveau les droits de la minorité, en passant à l'ordre du jour.

Dans la nuit du 2 décembre, la séance fut très agitée : une erreur avait été commise vis-à-vis de notre ami Singer, qui

(1) Voir nos numéros 111 et 112.

avait été même exclu de la salle. La grossièreté du bloc atteint à ce moment son comble. Nos amis furent injuriés, leurs discours furent couverts par le bruit de chansons obscènes et antijuives qu'entonnait la droite. Malgré tout, la minorité restait dans le droit et la légalité. Le bloc vit alors que, sans violences nouvelles, il n'aboutirait pas, et il n'hésita pas à substituer l'arbitraire à la loi : il fit adopter un amendement, bientôt célèbre sous le nom de son auteur, M. Groeber, et qui décidait que sur une question de règlement : 1° la parole serait accordée ou refusée selon la volonté du président ; 2° aucun discours ne pourrait excéder une durée de *cinq minutes*.

Cette mesure donne tous les droits au président. L'assemblée est sujette à la bonne ou mauvaise volonté du président, qui, forcément, devient partial, s'il laisse parler les hommes du parti auquel il appartient et s'il coupe la parole à ceux qui lui sont désagréables. Le deuxième alinéa est ridicule par lui-même : les débats sur le règlement sont fort souvent compliqués de questions de droit qui ne se résolvent pas en cinq minutes.

Mais pour mieux caractériser le sens de ce paragraphe, nous donnerons la parole à Laband, la première autorité en Droit politique, le célèbre professeur de l'Université de Strasbourg. Il écrivait dans la *Revue du Droit* :

> Il est contestable que des observations sur le règlement puissent être faites dans un délai de cinq minutes. Les questions de règlement sont souvent de la plus haute importance pour la discussion d'une loi, elles sont parfois tellement compliquées, qu'une étude approfondie est absolument nécessaire. Il se peut qu'on ait à expliquer une pratique usuelle, à rechercher des précédents, à remonter aux causes de la question posée, à en déduire les suites, etc., etc., et pour cela cinq minutes ne suffisent pas. Un débat sous la pression d'une pareille mesure devient une farce et blesse la dignité et la réputation d'un Parlement. La loi Grœber a été appelée, non sans tort, l'abus brutal de la force de la majorité pour étouffer la minorité. Le Parlement est dans le sens propre du mot une « *conversation* », dans laquelle les idées les plus variées peuvent et doivent être exprimées ; si cet acte de conversation est empêché par la force, le Parlement viole l'idée propre de son existence et il enterre son autorité.

La majorité ainsi armée, le 11 décembre, l'amendement Kardoff fut adopté et la deuxième lecture terminée.

Le 13 décembre, la troisième lecture s'ouvrit et la majorité aurait certes ratifié immédiatement l'amendement Kardoff, si notre camarade Antrick n'avait pris la parole, qu'il garda neuf heures de suite, flétrissant à nouveau les pains-chers, les actes de la majorité, la lâcheté du gouvernement. A 4 h. 50 du matin, ce combat inouï dans les annales du parlementarisme avait pris son dénoûment : la force le remportait sur le droit, l'illégalité sur la légalité, tandis que le tarif était adopté, tandis que le parlementarisme était atteint dans une de ses parties essentielles par un régime absolu introduit par une majorité artificielle.

Le combat sur les tarifs douaniers au Reichstag s'est ainsi terminé par une victoire factice de la majorité.

En quoi consiste cette victoire ?

Dans une décision qui permet au chancelier de fixer, à l'exception des tarifs minima, les tarifs à sa volonté. Mais la décision suprême sur l'avenir économique de l'Allemagne sera prononcée par le vote des traités de commerce qui vont être présentés à l'approbation du Reichstag. Il faut pourtant souligner que la loi votée rend la conclusion de traités de commerce très difficile pour l'Allemagne : si les tarifs allemands sont exagérés, l'étranger augmentera les siens vis-à-vis de l'importation allemande.

D'après les décisions du *Seniorenconvent*, délégation des chefs de groupes au Reichstag sans caractère officiel, aucun traité de commerce ne sera plus présenté au Reichstag dans cette session, de sorte que cette question sera résolue par le prochain Parlement élu au mois de juin.

Ainsi, le parti socialiste a atteint le but qu'il se fixait, celui de présenter au peuple, qui prononcera son verdict aux élections parlementaires de juin, le tarif douanier. Cette tactique était d'autant plus nécessaire, qu'aux élections de 1898, on ne connaissait que très vaguement les projets gouvernementaux et agrariens. Pour arriver au but, il fallait employer toutes les armes que donnent la légalité et le droit. Ce n'est

qu'avec ces armes que l'on peut combattre avec succès : contre la légalité, la réaction se brise toujours, aboutissant à l'illégalité ; ce fait est vérifié partout : c'est, en France, la loi de dessaisissement lors de l'affaire Dreyfus, en Belgique les luttes autour du suffrage universel, en Hollande les lois d'exception sur les grèves, en Allemagne l'amendement Kardorff, la loi Groeber. Nous ne pouvions donc espérer de meilleurs arguments pour l'agitation électorale à venir. Rien n'a plus soulevé les masses que ces questions de tarif, qui touchent tant à la vitalité du peuple, rien non plus que les brutalités de la majorité.

Mais, ainsi que le dit Singer dans la *Neue Zeit*, la réaction s'est montrée là dans toute sa splendeur ; elle espérait tirer de cette question économique des conséquences politiques et légales contre le parti socialiste. C'est ce qui explique la campagne d'excitation dans la presse de la majorité et les discours de M. de Kroecher au Reichstag. On croit au premier abord que cette tendance anti-ouvrière n'est qu'un simple épisode, mais, en fait, c'est ce qui a provoqué toute l'âpreté de la lutte.

Ce qui paraît être un combat entre producteurs et consommateurs, n'est au fond que la guerre des grands monopolistes voulant augmenter leurs rentes et profits d'une façon artificielle, contre les consommateurs, contre la grande masse des prolétaires, qui, sur le marché, sont les principaux acheteurs de marchandises.

C'est ainsi que le combat sur les tarifs douaniers n'a été qu'une partie de la grande lutte de classes ; c'est d'ailleurs ce qui explique aussi sa violence et ce qui nous fait dire qu'il en précède d'autres, non moins importants.

Nous avons vu, au cours de notre étude, que la lutte des tarifs douaniers n'est pas à son terme. Le tarif est pratiquement impropre, et la conclusion de traités de commerce fera ressortir de nouveau les contrastes d'hier. Néanmoins, ce combat a montré une telle force de la social-démocratie que ses adversaires feront tout leur possible pour l'affaiblir. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion de commencer leur œuvre.

Au lendemain des formidables luttes parlementaires, la réaction n'hésita pas à s'emparer d'un article non politique que le *Vorwaerts* avait publié, dans le but sincère d'ouvrir une campagne contre le paragraphe 175 du Code pénal allemand qui punit de prison le délit d'homosexualité. Pour arriver à cet effet, l'article en question s'appuyait sur le fait que M. Krupp, le célèbre métallurgiste d'Essen, était lui-même atteint de cette maladie qui l'obligeait à se fixer souvent à Capri.

Immédiatement après la publication de cet article, une agitation sourde régna entre Berlin et Essen, qui aboutit à ce que Krupp, exhorté par des conseils d'origine berlinoise, déposa une plainte en diffamation contre le *Vorwaerts*, au parquet du tribunal civil de Berlin. Par une décision qui étonna par la rapidité avec laquelle elle fut prise, la saisie judiciaire du numéro du *Vorwaerts* fut ordonnée et des perquisitions pratiquées dans les bureaux du journal.

Deux jours après ces événements, Krupp mourait.

A l'enterrement, qui eut lieu en grande pompe à Essen, assistèrent les plus hautes personnalités de l'Empire, tels que les ministres Tirpitz, Gossler, Rheinbaden, Budde et l'Empereur lui-même.

Les funérailles terminées, l'Empereur allait repartir pour Berlin, lorsque avant de monter en wagon, il se retourna, sur le perron, vers une délégation d'ouvriers de la maison Krupp, et leur tint cet important discours :

C'est un besoin pour moi de vous exprimer le profond chagrin dans lequel m'a plongé la mort du défunt. J'ai souvent, avec mon épouse, joui de l'hospitalité de la maison Krupp, et son urbanité exquise m'était connue. Dans le courant des années, nos relations étaient devenues tellement intimes, que je puis m'appeler l'ami du défunt et de sa maison. Pour cette raison, je m'étais fait un devoir d'assister aux funérailles pour être aux côtés de la veuve et des filles de mon vénéré ami. Les circonstances particulières qui ont accompagné ce triste événement ont été la cause que je me trouve ici, également comme chef suprême de l'Empire allemand, pour tenir au-dessus de la maison et de la mémoire de mon ami, le boucher de l'Empereur d'Allemagne.

Celui qui connaissait de plus près le défunt, n'ignorait pas sa

nature fière et sensible. Il a été le sacrifice de son intégrité inattaquable.

Un acte si bas et si vil a été commis dans les pays allemands, qu'il remue tous les cœurs et fait rougir tout patriote, au sentiment de l'offense faite à notre peuple. Un homme, allemand de grand cœur, qui n'a jamais voulu travailler que pour le salut de son pays, a été insulté. Cet acte, par ses suites, n'est autre chose qu'un meurtre, car il n'existe aucune différence entre celui qui prépare et verse le poison, et celui qui, du réduit sûr du bureau de rédaction, tue un autre homme, dans son honneur, avec les flèches empoisonnées de ses calomnies. Quels sont ceux qui ont commis ce crime honteux ? Ce sont des hommes qui jusqu'alors étaient des Allemands, mais qui sont indignes maintenant de porter ce nom, ce sont des hommes issus de la classe ouvrière, qui doit tant à Krupp et qui a accompagné il y a une heure dans un dernier hommage, les larmes aux yeux, le corbillard de son bienfaiteur. Mais, quant à vous, ouvriers de Krupp, qui avez toujours aimé votre patron, la gratitude n'est pas éteinte dans vos cœurs. Avec fierté, j'ai contemplé l'ouvrage de vos mains qui font respecter partout l'industrie allemande. Des hommes qui veulent être les chefs des ouvriers allemands, vous ont pris votre cher maître. C'est à vous qu'il appartient de protéger et de garder l'honneur de votre maître. J'ai confiance en vous et je crois que vous saurez trouver le droit chemin, pour faire comprendre à la classe ouvrière allemande que toute communauté et toute relation avec ces hommes est impossible. Celui qui ne tranche pas immédiatement le moindre lien entre lui et ces gens, se fait leur complice.

J'ai confiance dans la classe ouvrière allemande; elle saura faire son devoir dans cette heure si grave et trouver la solution de cette importante question.

Toute la presse réactionnaire s'empara du discours impérial, montra la nécessité de faire des lois d'exceptions contre la social démocratie, qu'il ne fallait pas perdre un moment, et profiter de l'impression sous laquelle était l'Empereur.

Mais l'Empereur devait aller à Breslau (ville représentée au Reichstag par les députés socialistes Tutzauer et Bernstein) : on força les ouvriers de certaines fabriques à faire la haie et de recevoir l'Empereur. Cela ne se fit pas sans difficulté, et on ne l'emporta qu'en menaçant les ouvriers de renvoi. Dans plusieurs usines, les fabricants forcèrent leurs ouvriers à signer des « adresses de dévouement » à l'Empereur, qui tint le 6 décembre un nouveau discours, où, après avoir vanté la législation ouvrière allemande, il dit :

Au lieu de vous parler d'une manière raisonnable, les agitateurs cherchent à vous exciter contre vos patrons, contre le trône, contre l'autel, tout en vous exploitant et en vous terrorisant pour fortifier leur propre puissance.

Avec de pareils hommes vous ne pouvez plus rien avoir de commun. Non, envoyez-nous vos amis, le simple ouvrier de l'atelier qui sort de votre milieu, au Parlement. Qu'il défende vos intérêts et vos désirs, et c'est avec plaisir que nous le saluerons comme député ouvrier, mais non comme socialiste.

Le deuxième discours impérial excita encore plus la manie des adresses de dévouement : des ouvriers qui comptaient 10 et 20 ans de service furent renvoyés, parce qu'ils avaient osé refuser leur signature.

Huit jours après que cette tragi-comédie était terminée, une ordonnance de non-lieu était rendue à l'égard du *Vorwaerts*, et le numéro saisi était rendu à la circulation. Cela n'empêcha point d'ailleurs le prince impérial, jeune homme de vingt ans, d'appeler, dans un discours, les socialistes des *misérables*.

Tout ce qui précède n'est que le simple exposé des faits, ramenés à leur plus simple expression. D'accord avec beaucoup de camarades allemands, nous n'approuvons guère la publication de l'article du *Vorwaerts*, qui aurait mieux figuré dans une revue de droit ou de médecine. Toutefois, il faut dire que la primeur de cette nouvelle n'appartenait point au *Vorwaerts*, qui avait seulement répété, dans une forme sérieuse et loyale, des informations de journaux cléricaux. D'autre part, la plainte introduite par M. Krupp ne devait pas être interrompue après sa mort, qui, sous l'accusation ainsi portée, paraît due à un suicide : il fallait laisser à la justice son libre cours, pour établir si le *Vorwaerts* avait calomnié ou non. Enfin, les manifestations impériales sont évidemment fausses : mais ce sont les conseillers privés de l'Empereur, groupe d'hommes éminemment réactionnaires et enclins à des mesures d'exception contre les socialistes, qui poussèrent l'Empereur à son discours d'Essen, et le firent abandonner sa position constitutionnelle. L'Empereur semble être un homme d'une intelligence considérable, s'occupant de toutes les questions ; il est d'une nature très impulsive, surtout en matière oratoire, et

c'est cette qualité que les hobereaux de son plus proche entourage emploient pour servir leurs desseins. Nous sommes convaincus que l'Empereur n'a agi à Essen, en général, que sur de fausses informations voulues par ses conseillers. Dans ce discours d'Essen, il y a une question juridique et une question historique. Une action en diffamation était, on le sait, introduite au *Landgericht* de Berlin, tribunal prononçant ses arrêts *au nom du roi*. Les juges qui auraient eu à juger le *Vorwaerts*, au cas où les poursuites auraient continué, n'auraient pu prononcer un verdict d'acquittement sans se mettre en flagrant désaccord avec la parole du roi : l'action du discours d'Essen est donc mauvaise au point de vue juridique.

La question historique, c'est l'expression la plus forte de l'antagonisme des classes, où la classe régnante fait agir jusqu'à la plus haute personnalité du gouvernement, qui, selon les paroles de Marx, n'est que le conseil d'administration de la classe bourgeoise.

On déclare la guerre, dans ce discours, à la socialdémocratie au nom du peuple allemand ; un parti, qui compte deux millions et demi d'adhérents dans l'Empire, est insulté publiquement, et, selon l'expression du Prince impérial, tous ceux qui le favorisent sont des misérables !

Mais ce mot, les socialistes l'ont pris comme bannière pour les combats prochains : ils s'intitulent le « parti des misérables », qui lutte pour les misérables exploités par le capitalisme. L'action impériale, les tarifs douaniers, les coups d'État du Reichstag, sont des éléments nouveaux pour la lutte qui va s'engager. Nous ne doutons pas un instant que le prolétariat allemand ne fasse son devoir à l'heure grave qui va sonner.

Il s'agit, en effet, du développement économique de l'Allemagne et des traités de commerce, il s'agit de ralentir, sinon d'arrêter les dépenses pour le militarisme et le marinisme, pour pouvoir préparer avec activité l'œuvre de l'émancipation sociale de demain.

Les élections de juin seront un pas de plus vers ce but.

A. Blumer.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Thomas Hodgskin, par Elie Halévy (Paris. *Société Nouvelle de Librairie et d'Edition*, 1903). — M. Elie Halévy vient de consacrer un livre intéressant à Thomas Hodgskin, qui fut, à certains égards, un précurseur du socialisme et que, dans leur *Histoire du Trade Unionisme*, S. et B. Webb n'hésitent pas à considérer comme l'un des maîtres de Karl Marx.

Hogdsgkin naquit le 12 décembre 1787 à Chatam, près de Londres. Il avait 12 ans, à peine, lorsque son père le fit embarquer, comme cadet, à bord d'un navire de guerre. Après une dizaine d'années de navigation, dans la Méditerranée, sur les côtes d'Afrique et dans les mers du Nord, il était lieutenant de vaisseau, lorsqu'une altercation avec son capitaine, le fit mettre en non activité. Après un voyage d'étude sur le continent, dont il publia la relation sous le titre *Travels in the North of Germany*, il vint se fixer à Edimbourg, entra en relations avec Francis Place et d'autres chefs du mouvement unioniste, publia, de 1825 à 1839, ses principales études sur des questions économiques, et, après avoir fait, pendant de longues années, du journalisme pour gagner sa vie, mourut à l'âge de 84 ans, le 21 août 1869, dans une obscure retraite des environs de Londres.

Son œuvre, dont Halévy s'est imposé la tâche méritoire de nous donner la « moelle substantifique », ne se compose guère que de lettres, jusqu'à présent inédites, d'articles anonymes, égarés dans des revues vieilles de cinquante ans, et de quelques opuscules, épuisés depuis longtemps, dont les plus importants, au point de vue socialiste, sont : *Labour defended against the claims of Capital* (1825) ; *Popular Political Economy* (1827) ; *The Natural and Artificial right of Property contrasted* (1832). Ces diverses publications présentent un réel intérêt, tant par elles-mêmes, que par la contribution qu'elles apportent à l'histoire des origines du marxisme.

A cet égard, le livre de Halévy complète, très heureusement, les études de Denis, sur William Thomson et le savant commentaire de Andler, sur le *Manifeste communiste*. Il n'est point douteux, en effet, que certains passages de Hodgskin contiennent, en quelque sorte, le germe de théories qui ont été développées plus tard, avec une puissance de dialectique incomparable, par l'auteur du *Manifeste* et du *Capital*. C'est ainsi, par exemple, que la théorie marxiste de la rente foncière, établissant une distinction entre la *rente diffé-*

rentielle de Ricardo et la rente *absolue*, payée au propriétaire, à raison de son monopole, rappelle beaucoup la critique esquissée par Hodgskin, dans les lettres qu'il adresse à F. Place, en 1820, trois ans après l'apparition du livre de Ricardo.

D'autre part, les idées maitresses du *Capital* ou de la *Critique de l'économie politique* se trouvent déjà, sous une forme rudimentaire, dans *Labour defended against the claims of Capital* et dans les publications ultérieures de Hodgskin.

E. Halévy le montre fort bien, par une série de citations, dont nous devons nous borner à reproduire les suivantes : « Toute la richesse de la société va d'abord aux mains du capitaliste, et même la plus grande partie du sol a été achetée par lui ; il paie au propriétaire foncier sa rente, au travailleur son salaire, au percepteur de l'impôt et de la dime ce qu'il réclame, et conserve pour lui-même, une grande part, la plus grande en vérité, et continuellement augmentante, du produit annuel du travail. On peut dire aujourd'hui du capitaliste qu'il est le premier possesseur de toute la richesse de la collectivité. »

Ailleurs, anticipant sur la théorie marxiste de la plus-value, Hodgskin dit encore : « Les travailleurs reçoivent seulement, et de tout temps ont seulement reçu, ce qui est nécessaire à leur subsistance ; les propriétaires fonciers reçoivent le surproduit (*surplus produce*) des terres les plus fertiles, et tout le reste du produit total du travail, dans ce pays-ci comme dans les autres, va au capitaliste sous le nom de profit pour l'emploi de son capital. »

Faut-il en conclure cependant que Hodgskin puisse être considéré comme un marxiste avant la lettre, comme un des pères du socialisme ou du communisme sous leurs formes modernes ? Le contraire résulte, à toute évidence, de la consciencieuse étude que nous devons à E. Halévy.

Dans l'ensemble de son œuvre, Hodgskin nous apparaît bien plutôt comme un disciple d'Adam Smith, poussant jusqu'à l'anarchisme les idées libérales de son maître. Sa critique du capitalisme n'est qu'un incident dans l'évolution de sa pensée, un épisode, dans la campagne incessante qu'il mena, toute sa vie, contre tous les préjugés gouvernementaux, contre toutes les oppressions légales. A ses yeux la loi positive ne peut être qu'une superfétation ou une déformation des lois naturelles qui régissent les sociétés humaines ; et, c'est en partant de ce principe qu'il combat, avec un acharnement que Spencer seul égala dans la suite, toutes les formes de l'intervention légale, même celles qui ont pour but de développer l'instruction publique. « Il en est de l'éducation d'un peuple libre — écrivait-il en 1824 — comme de sa propriété ; elle ne sera jamais très adaptée à sa fin, que si on la remet entre ses mains. Lorsque le gouvernement intervient, il vise à rendre le peuple obéissant et docile, plutôt que sage et heureux. Il désire exercer un contrôle sur

les pensées, et modeler jusqu'à l'intelligence des sujets; lui confier le pouvoir de faire l'éducation du peuple, c'est le dernier terme de cette pratique néfaste, si longtemps ruineuse pour la société, qui permet à un seul individu, ou à un petit nombre, de diriger et de contrôler la conduite de plusieurs millions d'hommes. Mieux vaudrait pour les hommes être privés d'éducation — j'entends éducation au sens étroit, car la nature enseigne par elle-même bien des vérités importantes — que de recevoir leur éducation de leurs maîtres; l'éducation, ainsi entendue, n'est plus que l'entraînement du bétail que l'on rompt au joug, du chien de chasse que l'on dresse, à force de sévérité, à oublier la violence des impulsions de la nature et, au lieu de dévorer sa proie, à l'apporter au pied du maître. » Intransigeance à part, on voudra bien reconnaître que ces paroles pourraient être utilement méditées par ceux qui rêvent de monopoliser l'enseignement primaire au profit de l'Etat bourgeois.

Mais il va sans dire que le non-interventionnisme prêché par Hodgskin serait bien plus dangereux encore, et ce n'est pas le moindre intérêt du livre de Halévy que d'avoir montré comment l'anarchisme de ce révolutionnaire, tempéré par la réflexion et par l'étude, finit par le ramener, dans les derniers temps de sa vie, à une sorte de libéralisme qui ne différait pas essentiellement du libéralisme orthodoxe.

Ce n'est donc pas sans une exagération évidente que S. et B. Webb ont pu dire : « le disciple illustre de Thomas Hodgskin, Karl Marx. »

Emile VANDERVELDE.

LES PÉRIODIQUES SOCIALISTES

LANGUE ESPAGNOLE

La Revista Socialista. — N° 3. Publication de l'Étude de *Lafargue*, parue dans le *Socialiste* sur les *Trusts Américains*. Fin de l'examen des causes de la décadence espagnole, par *Manuel Sales y Ferré*. Statistique et renseignements sur « *La Union general de Trabajadores* ». Traduction de la conférence, publiée ici-même il y a quelques années, de E. Anseele, sur la *Coopération et le Socialisme*. Compte-rendu de la Conférence socialiste internationale récemment tenue à Bruxelles. Documents divers, etc. — N° 4. Conclusion de l'article de *Rafael Altamira* sur le *Théâtre Ouvrier en Espagne*.— Suite des *Trusts Américains de Lafargue*.— Traduction d'une étude de *Mauclair : Psychologie des grèves*. — Suite de la Conférence d'*Anseele*. — Traduction du récent discours de *Bebel* au Reichstag, en réponse aux provocations impériales et gouvernementales.

TABLES DES MATIÈRES

TOME IX

DE LA COLLECTION

JANVIER-AVRIL 1903

N° 111. — 1er Janvier

Socialisme ou Etatisme ? . . . . . Edouard Berth . . 1
M. Gobier et les Travailleurs Américains C.-A. Mayron . . 18

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

Réponses de : IX . . . . . Léon Furnémont . 23
X . . . . . Rosa Luxemburg . 28
XI . . . . . Pasteur Gœhre. . 38
XII . . . . . E. Belfort Bax . . 43
XIII . . . . . Edouard Bernstein. 45

Les Faits Politiques. — ALLEMAGNE : La lutte contre les tarifs douaniers. A. Blumer . . . 48

Les Syndicats Ouvriers. — FRANCE : Le VII[e] Congrès de la Confédération du Travail. . . . . Emile Pouget . . 58

Les Grèves. — FRANCE : La Grève générale des mineurs. . . . . Raoul Briquet . . 68

Bibliographie. — Notices : *Les Livres. — Les Publications socialistes* . . . Les Rédacteurs. . 83

L'Art, la Littérature. — La Maison du Crime *(Nouvelle)* . . . . . Jules Destrée . . 88

N° 112. — 15 Janvier

Les Problèmes de la Propriété et de la ristourne dans les Coopératives socialistes . . . . . Charles Gueysse . 97

Lettres à Kugelmann *(suite)* . . . . Karl Marx . . . 112

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

Réponses de : XIV . . . . . P. Knudsen . . . 119
XV . . . . . F. de Pressensé . 123

Les Faits Politiques. — FRANCE : Fin de Chambre . . . . . Emile Buré . . . 131

ALLEMAGNE : La Lutte entre les tarifs douaniers *(suite)*. . . . . A. Blumer . . . 137
Les Syndicats Ouvriers. — FRANCE : Le VII[e] Congrès de la Confédération générale du Travail *(suite)* . . . Emile Pouget . . 165
Les Grèves. — FRANCE : La Grève générale des mineurs *(fin)* . . . . . Raoul Briquet . . 171
Bibliographie. — Notices : *Les Livres.* — *Les Publications socialistes* . . . Les Rédacteurs. . 192

N° 113. — 1[er] Février

Le Parti ouvrier belge et l'Eglise catholique. . . . . Emile Vandervelde 193
Le lendemain de la Révolution sociale . Karl Kautsky . . 203
Le Militarisme et les Socialistes italiens. Alessandro Schiavi. 221

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

Réponses de : XVII . . . . . M.-A. Simons . . 226
» XVIII . . . . . Auguste Bebel . . 228
» XIX . . . . . D[r] W. Ellenbogen . 231
Les Faits Politiques. — SUISSE : Les Elections au Conseil national. . . D. Zinner . . . 233
Les Syndicats Ouvriers. — ÉTATS-UNIS : Le XXII[e] Congrès de la « Fédération Américaine du Travail » . . . . Jean Longuet . . 248
ESPAGNE : L'Union générale des Travailleurs . . . . . Mario Antonio . . 259
Les Coopératives. — ANGLETERRE : Le V[e] Congrès de « l'Alliance Coopérative internationale ». . . . . Louis Héliès. . . 263
Bibliographie. — Notices : *Les Livres.* — *Les Publications socialistes* . . . Les Rédacteurs. . 279
L'Art, la Littérature. — L'exposition Constantin Meunier. . . . . Jules Destrée . . 283
Le Mouvement artistique . . . . Les Rédacteurs. . 286

N° 114. — 15 Février

L'Évolution du Trade-Unionisme en Angleterre . . . . . Béatrice et Sidney Webb 289
Le Parti ouvrier belge et l'Église catholique *(fin)* . . . . . Emile Vandervelde 299
Le lendemain de la Révolution sociale *(suite)* . . . . . Karl Kautsky . . 309

LES FAITS POLITIQUES. — ETATS-UNIS : Les Élections nationales et le socialisme . . . . . A.-M. SIMONS . . 328

LES SYNDICATS OUVRIERS. — FRANCE : Le VII[e] Congrès de la « Confédération générale du Travail » (*fin*). . . . Emile POUGET . . 334

ETATS-UNIS : Le XXII[e] Congrès de la « Fédération Américaine du Travail » (*fin*). . . . . Jean LONGUET . . 354

LES COOPÉRATIVES. — ANGLETERRE : Le V[e] Congrès de « l'Alliance Coopérative Internationale » (*fin*) . . . . Louis HÉLIÈS. . . 364

BIBLIOGRAPHIE. — *Revue Critique* : Le Féminisme, par Lily Braun . . . Camille POLACK . . 372

Notice : *Les Livres*. — *Les Publications socialistes*. . . . . LES RÉDACTEURS. . 377

L'ART, LA LITTÉRATURE. — *Critique d'art* : Le Legs Dutuit . . . . . René FLEURY. . . 378

N° 115. — 1[er] Mars

Le lendemain de la Révolution sociale . Karl KAUTSKY . . 385

L'Evolution du Trade-Unionisme en Angleterre (*suite*) . . . . . Béatrice et Sidney WEBB 419

PAGES RÉTROSPECTIVES : La Question Juive Karl MARX . . . 431

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

Réponses de : XX. . . . . Paul LAFARGUE . . 457

LES FAITS POLITIQUES. — France : Chronique politique . . . . . Emile BURÉ . . . 462

LES COOPÉRATIVES. — FRANCE : Statistique des Coopératives de consommation . . . . . Henri JULLIEN . . 468

BIBLIOGRAPHIE. — Notices : *Les Livres*. — *Les Publications socialistes*. . . LES RÉDACTEURS. . 477

N[os] 116-117. — 15 Mars et 1[er] Avril

Karl MARX : Commémoration . . . . Hubert LAGARDELLE 481

Le « Cas Millerand » et le Congrès de Bordeaux . . . . . P. RENAUDEL. . . 485

L'Evolution du Trade-Unionisme en Angleterre (*suite*) . . . . . Béatrice et Sidney WEBB 493

PAGES RÉTROSPECTIVES. — La Question Juive (*fin*). . . . . Karl MARX . . . 306

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

Réponses de : XXI . . . . . Alessandro Schiavi. 524
XXII . . . . . Keir Hardie . . . 532

Les Faits Politiques. — ANGLETERRE : La Loi sur l'Enseignement. . . . M.-A. Macpherson . 533

Les Grèves. — FRANCE : Les Grèves en 1901. . . . . Jules Uhry . . . 541

FRANCE : A propos de la Grève générale des mineurs. . . . . V. Griffuelhes . . 555

Bibliographie. — Notices : *Les Livres*. — *Les Périodiques socialistes* . . . Les Rédacteurs. . 560

L'Art, la Littérature. — La Gorge (*Nouvelle*) . . . . . Albert Vidal. . . 563
Critique des Poèmes . . . . . Paul Souchon . . 620

N° 118. — 15 Avril

La Comédie de Bordeaux . . . . . Hubert Lagardelle. 625

Les événements de Hollande . . . . W.-H. Vliehen . . 629

L'Évolution du Trade-Unionisme en Angleterre (*fin*) . . . . . Béatrice et Sidney WEBB 639

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

Réponses de : XXIII . . . . . Abbé Th. Hagerty. 652

Conclusion : Les Résultats de l'Enquête. John Spargo . . 654

Appendice : I. — La politique religieuse en France. . . . . Karl Kautsky . . 661

Les Faits politiques. — Allemagne : La situation politique . . . . . A. Blumer . . . 690

Bibliographie. — Notices : *Les Livres*. — *Les Publications socialistes* . . Les Rédacteurs . 698

Table des Matières du Tome I de l'Année 1903. 701

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.
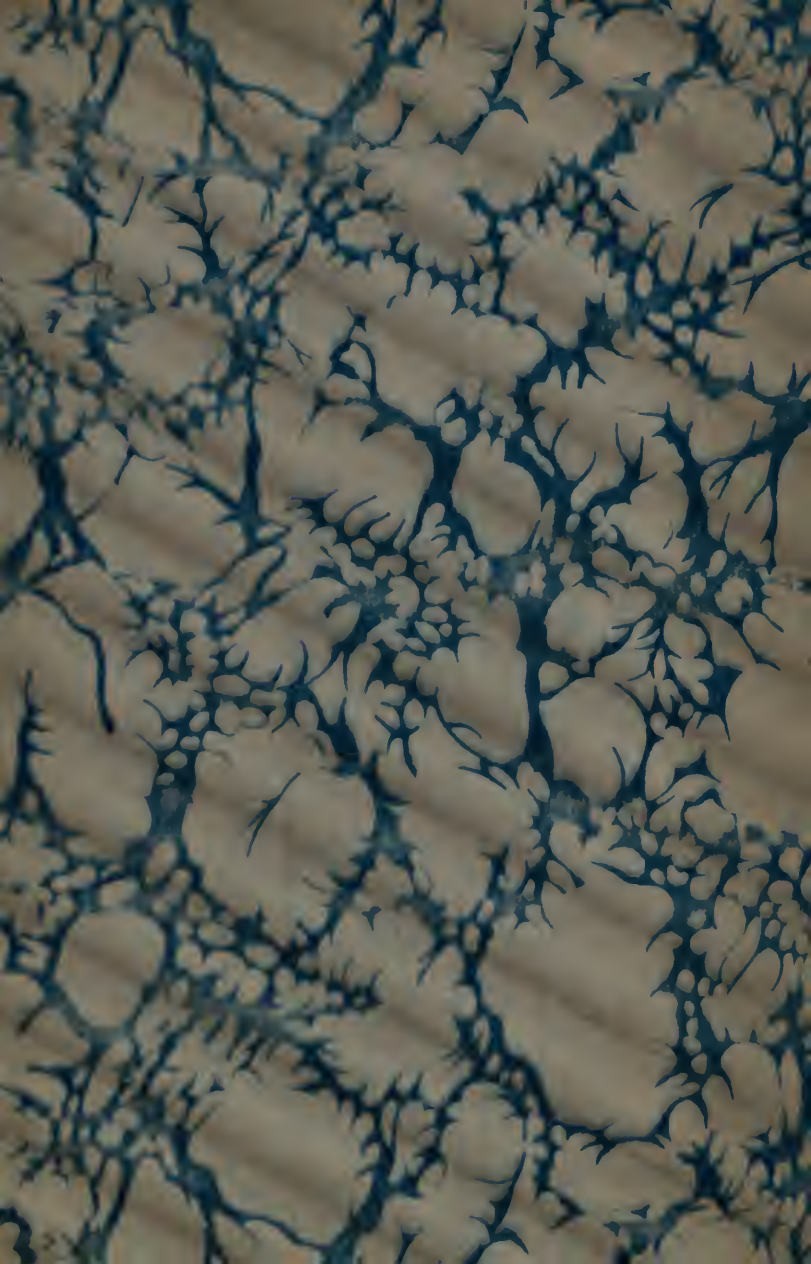
IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES